This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

MÊLANGES
HISTORIQUES, CRITIQUES,
DE PHYSIQUE,
DE LITTÉRATURE ET DE POÉSIE.

Par M. le Marquis D'ORBESSAN, *Président à Mortier du Parlement de Toulouse.*

TOME SECOND,

CONTENANT

LES MÉMOIRES DE LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ET CEUX DE PHYSIQUE.

Aux dépens de BIROSSE, ancien Libraire à Toulouse;

& se trouve à Paris,

Chez MERLIN, Libraire, rue de la Harpe, à S. Joseph.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

274 . 5 . 2 . 8

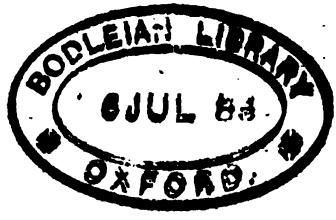
BODLEIAN LIBRARY
6 JUL 83
OXFORD

MÉLANGES
HISTORIQUES, CRITIQUES,
DE PHYSIQUE,
DE LITTÉRATURE ET DE POÉSIE.

DISCOURS

Prononcé dans la premiere Aſſemblée publique de l'Académie Royale des Sciences & Inſcriptions de Toulouſe en 1746.

MESSIEURS,

NOUS voici parvenus enfin à ce jour tant deſiré, à ce moment heureux où il nous eſt permis d'intéreſſer notre patrie à la joie vive & ſincere que nous éprouvons; accoutumés depuis long-tems à vous faire hommage de nos travaux, que nous ſommes flattés de vous le rendre au-

jourd'hui ſous un titre plus digne de vous! C[illegible] d'Académie Royale qui vient de nous être [illegible] cordé, ſemble redonner à cette ville ſon [illegible] mier luſtre & ſon ancienne célébrité; en effet, la gloire de ce nouvel établiſſement réjaillit ſur vous. C'eſt ſous vos auſpices que s'eſt formée cette ſociété dont vous avez encouragé le zele & les progrès; nous les devons à cette judicieuſe critique, qui donnant de l'activité à nos efforts, a hâté nos travaux; vos éloges nous ayant perſuadés qu'ils étoient dignes des ſuffrages du public, nous les lui avons communiqués. Sa Majeſté a bien voulu les honorer d'une attention favorable: ce Prince dont l'autorité étend, perfectionne les Sciences & les Belles-Lettres, occupé des ſoins importans de ſecourir ſes alliés, de venger leurs querelles en puniſſant leurs ennemis & rendant la paix à ſes ſujets au milieu du tumulte des armes, jette ſur nous des regards de bonté; notre application, notre amour pour les ſciences, l'ont déterminé à ſeconder un zele ſi noble, que dix-ſept ans d'obſtacles n'avoient pu rallentir. Il fonde cette Académie, il veut qu'elle demeure ſous ſa protection particuliere. Quel ſujet plus intéreſſant entre les différens objets dont je pourrois vous entretenir, que celui de juſtifier les faveurs de notre maître en vous faiſant l'hiſtoire de

cette Société depuis ſon établiſſement juſqu'à ce jour ! Heureux ſi dans un diſcours que la durée de cette ſéance me forcera de renfermer dans des bornes étroites, je puis faire voir que la grace obtenue étoit méritée, & prouver que Toulouſe, déjà célebre par ſes jeux Floraux, pouvoit à juſte titre ſe promettre de voir fleurir dans ſon ſein les Sciences, puiſque de tous les tems elle avoit compté parmi ſes habitans des hommes qui s'en occupoient avec ſuccès !

C'eſt vers la fin du quinzieme ſiecle, quelque tems après la priſe de Conſtantinople, que l'on peut fixer l'époque de la renaiſſance des Lettres en Italie; effrayées du bruit des armes, des troubles, & des ravages qui bouleverſoient le bas empire, les Muſes vinrent chercher un aſyle dans ces mêmes lieux, d'où la fureur des Goths & des Vandales les avoient bannies dix ſiecles auparavant. Auſſi paſſerent-elles une ſeconde fois de la Grece dans cette contrée; la guerre par une heureuſe révolution, lui rendit les biens précieux dont elle l'avoit privée; les Médicis, les comtes de la Mirandole, Léon X. cet illuſtre chef de l'Egliſe, leur tendirent une main ſecourable; ils les encouragerent par leur puiſſante protection; l'éclat qu'ils donnerent à leur patrie, rendit leurs noms immortels.

François premier, prince auſſi célebre par

ſes malheurs que par ſes victoires, excité par l'exemple de tant de grands hommes, convaincu que les armes ſeules ne font pas la gloire d'un empire, qu'elle eſt toujours imparfaite, ſi les Arts & les Sciences n'y fleuriſſent pas, animé du deſir en éclairant ſes ſujets, de les rendre heureux, attira dans ſes états par des récompenſes magnifiques des ſçavans de tous les genres; ce fut alors que parut, pour ainſi dire, l'aurore de ces beaux jours, de ces jours fortunés qui ont formé ce ſiecle comparable aux ſiecles fameux d'Athenes & de Rome, qui ont rendu la nation Françoiſe le modele de toutes les nations.

La ville de Toulouſe ſe hâta de profiter des nouveaux tréſors dont la France venoit de s'enrichir.

La Médecine, dont l'étude & la connoiſſance ſont ſi néceſſaires à l'homme pour la conſervation du corps & de l'eſprit, puiſque l'union étroite de ces deux ſubſtances ſemble les rendre dépendantes l'une de l'autre pluſieurs fois rétablie, mais quaſi jamais augmentée par des traités propres à guider dans l'exercice de cette ſcience ceux qui s'en occupoient, n'avoit encore fait aucun progrès dans cette ville, lorſque Féris y parut; il y donna des preuves de ſa capacité; il nous reſte pluſieurs de ſes ouvrages, auxquels on doit l'émulation & les progrès faits depuis.

Ferrier, médecin de Catherine de Médicis, célebre dans les mathématiques & dans la ſcience qu'il profeſſoit, laiſſa pluſieurs traités; ceux de la peſte & des jugemens aſtronomiques, ſont à la poſtérité un témoignage authentique de ſes talens; à-peu-près dans ce même tems Bayle, profeſſeur royal de l'univerſité de Toulouſe, fit connoître les ſiens. On a de lui pluſieurs eſſais ſur la Médecine & la Métaphyſique qui ne ſont pas encore publics, & nous lui ſommes redevables d'un cours de Phyſique en trois volumes *in-4°.* imprimés en 1700. On y voit que ſes connoiſſances étoient auſſi étendues dans la phyſique que dans la profeſſion qu'il exerçoit. Les mathématiques cultivées avec ſoin dans cette ville, vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle, furent l'objet de l'étude & des recherches du pere Maignan, philoſophe & mathématicien; & après avoir perfectionné les expériences de phyſique, il donna des regles de catoptrique ou de cette partie de la perſpective que l'on ne voit que par des rayons réfléchis; par lui les téleſcopes & les porte-voix du chevalier Norlan, reçurent une meilleure forme; il communiqua ſes ſecrets aux ouvriers les plus habiles de Rome, pour les faire paſſer à la poſtérité; bien différent à cet égard de ces demi-ſçavans, qui jaloux des découvertes qu'ils doivent plus

ſouvent au haſard, qu'à des recherches pénibles & profondes, penſent augmenter leur gloire en laiſſant périr leurs ſecrets avec eux.

Cet homme célebre ayant pris la place du pere Merſene dans les premieres aſſemblées de l'Académie des Sciences de Paris chez Montmaur, où cette académie commençoit alors ſes exercices, fit part de ſes vues aux ſçavans qui s'y raſſembloient, & leur donna des preuves de ſa capacité. S'il réſiſta aux offres brillantes de Louis XIV. qui vouloit le fixer à Paris, auſſi zélé citoyen que philoſophe profond, on le vit préférer l'amour de l'étude, & l'avantage d'éclairer ſa patrie, au pénible honneur que lui promettoient dans la capitale du royaume, ſes connoiſſances & ſes travaux. On a imprimé pluſieurs fois ſes œuvres ſacrées & profanes: ce ſçavant ne pouvoit faire que de bons éleves; il trouva dans le pere Saguens des diſpoſitions heureuſes; il les cultiva avec cette affection & cette amitié qu'ont toujours les gens de mérite pour ceux en qui ils apperçoivent de vrais talens. Celui-ci théologien & philoſophe, répondit aux vues de ſon maître, il lui dut les principes de ſes ſciences; ſon livre de la Philoſophie ſcholaſtique & ſes autres ouvrages, prouvent évidemment l'étendue de ſon ſçavoir. Ce n'eſt point dans les maiſons religieuſes ſeulement que bril-

loit alors l'érudition : Pierre de Fermat, conſeiller au Parlement, auſſi célebre par l'étendue de ſon génie, que par ſa délicateſſe & ſon goût, atteignit à des connoiſſances qui ſemblent oppoſées, mais que les grands génies ſçavent réunir ; il enrichit les mathématiques de pluſieurs découvertes ; il excella dans la ſcience des nombres, dans la géométrie, dans l'optique. Ses différentes œuvres, ſes diſputes avec Deſcartes ſur quelques méthodes qu'il avoit inventées, & dans leſquelles il l'avoit précédé, font croire avec quelque raiſon que le public ne ſe trompoit point dans ſes jugemens, lorſqu'il étoit en peine de lui préférer quelqu'un parmi ceux qui cultivoient alors les Sciences. Ce témoignage flatteur fut rendu à Fermat par Paſcal, dans une lettre écrite de Bien-Affis, le 10 Avril 1660. Il lui diſoit qu'il le tenoit pour le plus grand géometre de l'Europe.

Bachelier, né à Toulouſe, fut le premier artiſte qui y fit ſortir la ſculpture & l'architecture des ténébres dans leſquelles elles étoient retombées, le bon goût ayant pris la place de la maniere gothique, ſous cet artiſte formé par Michel Ange. Il porta les méchaniques au plus haut point de perfection ; ainſi détruiſant la barbarie des ſiecles paſſés, on le vit proſcrire le goût ſec & entierement éloigné de la nature, que l'Eu-

rope avoit adopté, & qui par une ſuite néceſſaire, étoit devenu celui des habitans de cette ville : avant lui nulle proportion, nulle juſteſſe, ne ſe faiſoient ſentir dans les ouvrages ; ils n'étoient propres qu'à tranſmettre l'ignorance & la groſſiereté. Cependant les beaux Arts avoient repris vigueur en Italie, où l'on voyoit ſubſiſter quelques reſtes de ces monumens admirables de l'antiquité ; ils préparoient à Bachelier des ſucceſſeurs qui ſçurent profiter de ces modeles. On admire encore les ouvrages d'orphéverie du frere de cet artiſte, entre leſquels on peut compter le buſte de ſaint Georges de l'égliſe de ſaint Sernin, qui ſeroit même de nos jours regardé comme un chef-d'œuvre de l'art, ſi on ne lui avoit ôté ſa grace & ſa délicateſſe par la dorure (*a*) dont on l'a couvert.

Les Arts ſont tellement unis aux Belles Lettres, que le même goût qui cultive les uns, porte à perfectionner les autres. Après les Bachaliers & quelques éleves qu'ils avoient formés, on pourroit compter les Cholets, les Tourniers, les Paders, les Lafage, habiles dans le deſſein, dans l'art d'employer les couleurs ; ils ont laiſſé divers ouvrages dignes des plus grands maîtres. Auſſi l'amour des Arts, & le ſoin avec lequel on les cultivoit dans cette ville, ſem-

(*a*) Cette dorure eſt une ſorte de vernis.

bloient-ils préparer de loin la voie, & annoncer les écoles de peinture (*b*), de ſculpture & d'architecture, que les magiſtrats municipaux viennent d'y établir ſous la direction d'un des éleves de Rivals.

Ils s'étoient formés dans cette ville ces hommes illuſtres dont je viens de parler; les monumens qui nous reſtent d'eux, annoncent la perfection de leur goût.

Les talens de Darcis pourroient-ils être conteſtés? L'un de ſes meilleurs ouvrages eſt ſous nos yeux (*c*), quels exemples! qu'ils ſont capables d'accroître l'émulation!

C'eſt à ce motif que cette compagnie doit ſon origine; cette ville avoit des ſçavans, il n'étoit queſtion que de les engager à rendre publics les fruits de leurs études: il falloit les porter à redoubler d'efforts pour étendre leurs connoiſſances, en multipliant le nombre de ces hommes dont les recherches utiles procurent les agrémens & les douceurs de la ſociété, c'eſt l'enrichir de leurs découvertes. L'exécution de ce deſſein, quelque louable qu'il fût, paroiſſoit cependant difficile; on l'avoit plus d'une fois aban-

(*b*) Ces Ecoles ont été érigées depuis en Académie Royale.

(*c*) C'eſt un bas-relief admirable, placé dans la ſalle du concert, qui repréſente le Parnaſſe. Cette ſalle fut le lieu où l'on tint la premiere aſſemblée publique.

donné; des assemblées chez d'Autrerive & Malapeire, où l'on traitoit des différentes Sciences, n'avoient point eu de suite. On s'y étoit réuni; on s'y faisoit mutuellement part de ses connoissances, mais on n'en parloit que parmi le petit nombre d'associés. On voulut en 1729, renouveller ces assemblées en les rendant plus régulieres; on se proposa de former un dessein suivi, & l'objet de cet établissement fut de s'occuper sans distraction des divers genres de sciences qu'on vouloit cultiver; on choisit un lieu commode à cet effet. La seconde assemblée fut plus nombreuse qu'on ne se l'étoit promis; plusieurs personnes distinguées par leur état, s'y étant rendues avec empressement, les talens les plus opposés se réunirent, & se concilierent. L'utilité du projet détermina le commencement des exercices académiques; on le fixa au 19 de Mars: les conférences préliminaires ayant été employées à regler l'économique de la société naissante, à la lecture des statuts que l'on devoit observer, à la nomination des officiers destinés à présider à ces assemblées.

Par ces statuts on établissoit trois différentes classes d'associés; les libres, les ordinaires, & les adjoints. Les engagemens des premiers ne les assujettissant à aucune sorte de travail, comme ils appartenoient à l'académie, qu'ils devoient

concourir au même but, ils furent exhortés pour hâter ſes progrès, d'étendre leurs recherches ſur les différentes parties des mathématiques, de la phyſique, & généralement ſur ce qui fait l'objet de l'étude des aſſociés ordinaires. Ceux-ci furent diviſés en cinq claſſes; ils ſuivirent un ordre ſemblable à celui des autres académies; les mathématiques tinrent la premiere place, les méchaniques, la phyſique, prirent la ſeconde; l'anatomie, la chimie & la botanique vinrent enſuite. Cette diviſion étoit indiſpenſable; ces ſçavans ne parloient pas la même langue; ceux qui s'entendoient ſe ſéparant des autres, furent charmés de ſe trouver réunis.

Les aſſociés libres ſe chargerent de fournir aux dépenſes de cet établiſſement, tandis que le partage des autres fut de s'appliquer chacun à l'étude de la ſcience qui flattoit le plus ſon goût, & de remplir les aſſemblées par la lecture de leurs mémoires.

Ainſi le détail économique dévolu aux premiers, laiſſant aux ſeconds le tems de s'occuper ſans relâche, tandis que les uns travailloient comme par état à porter les Sciences à leur perfection, les autres ſe faiſoient un devoir de leur applanir les voies, & de les délivrer des obſtacles qui pouvoient les arrêter.

La différence établie entre ces deux ordres,

n'eut que des motifs louables; nulle prééminence, nul rang, nulle diſtinction, nulle place marquée, ſi ce n'eſt aux officiers de cette ſociété, dont le nombre fixé à quatre, comprenoit le préſident, le directeur, le ſecrétaire, & le tréſorier. Ce ſage réglement établiſſoit l'égalité la plus parfaite entre les divers membres : pour ſe conformer avec plus d'exactitude à la loi impoſée à cet égard, on tira au ſort; le haſard ſeul décida du rang qu'on devoit garder, en écrivant les noms des aſſociés ſur les regiſtres de cette compagnie.

Le troiſieme ordre fut celui des adjoints, qui déſignés indifféremment par le nom d'*adjoints* ou d'*éleves*, avoient été choiſis dans l'objet de perpétuer le goût & l'étude des Sciences, & pour que le corps des aſſociés ordinaires ſemblât ſe reproduire de lui-même; ſi ce titre annonçoit moins d'ancienneté & une ſorte de ſubordination, il déſignoit au moins une ſurvivance.

Cette compagnie convaincue que la communication entre les ſçavans aſſure, perfectionne leurs découvertes, détermina de créer quatre places d'aſſociés étrangers, & voulut par ce moyen établir des correſpondances avec les différentes académies du royaume. Mais s'il fut flatteur pour elle de voir tous ſes membres con-

courir à sa gloire, il ne lui étoit pas moins agréable d'inspirer le même intérêt aux académies de la province, qui entrant dans ses vues, semblerent la prévenir par leurs démarches; tels furent les réglemens de la société des Sciences de Toulouse.

Les premiers exercices académiques commencerent, comme on l'a dit, au mois de Mars 1729; ils furent précédés de quelques discours, dans lesquels Mellier, après avoir caractérisé les diverses sciences qu'on se proposoit de cultiver, donnoit les méthodes propres à en rendre la connoissance plus aisée; il étendoit les vues de la société naissante; il en démontroit l'utilité, & faisoit voir avec autant de justesse que d'élégance, les fruits qu'on devoit attendre d'une étude constamment suivie. Quoiqu'il entre dans mon plan de rapporter en abrégé les principales choses faites dans cette société, ses découvertes, ses progrès, je ne donnerai point ici d'extrait détaillé des discours qu'on y a prononcés; il me suffira de dire qu'ils furent faits avec autant de clarté que de précision.

A peine cette société fut-elle formée, que plusieurs personnes se présenterent pour y être admises; le nombre des membres qu'elle pouvoit avoir venoit d'être fixé : celui des associés libres à vingt-cinq, celui des associés ordinaires

à quinze, & celui des éleves à dix. On ne put ſe rendre à leur empreſſement; l'unanimité de goût & de zele en fait de ſcience, en aſſure les progrès; mais comment la conſerver? ſi le nombre augmente, l'unanimité ceſſe; on s'embarraſſe mutuellement; on voit le but ſans y atteindre. Pour éviter cet inconvénient, cette compagnie détermina de ſe renfermer dans de certaines bornes; on donna cependant atteinte à ce ſage réglement vers la fin de l'année 1729; le nombre des aſſociés libres fut porté juſqu'à trente, ſans qu'il pût jamais être augmenté; ce petit changement parut néceſſaire; on avoit en vue le bien & l'avantage public. Cette augmentation au lieu d'être préjudiciable, pouvoit devenir extrêmement utile, puiſqu'on deſtinoit ceux dont on faiſoit l'acquiſition, à l'étude de l'hiſtoire naturelle; & ſi cette compagnie fit quelque changement dans ſon premier état, ſes vues durent la garantir des reproches qu'on auroit pû lui faire à cet égard.

Telle a été juſqu'à ce jour la forme de cette ſociété (pour répondre aux deſirs de la ville qui vient de fonder un prix de cinq cens livres); elle a créé une claſſe particuliere pour l'Hiſtoire, les Inſcriptions & Belles-Lettres. Sa premiere occupation ſera de continuer les annales de Toulouſe, emploi d'autant plus honorable,

qu'il eſt un témoignage de la confiance publique.

Quelque avantageuſe que cette compagnie dès ſon origine parût être à ſa patrie, les membres qui la compoſoient ne ſe crurent pas ſuffiſamment autoriſés par la permiſſion tacite des magiſtrats, pour continuer leurs travaux. L'amour des Sciences qui, juſqu'à ce moment avoit fait les loix de cette ſociété, pouvoit dans les ſuites n'avoir pas un ſuccès auſſi heureux; le découragement ſuit d'ordinaire les établiſſemens qui ne prennent pas une certaine conſiſtance. Pour rendre celui-ci durable, on détermina d'en demander la confirmation à Sa Majeſté; en attendant la réuſſite de ce projet, on chargea quatre commiſſaires d'inſtruire les magiſtrats municipaux de cette ville, de l'état de cette compagnie, de réclamer leur protection, & de ſolliciter la permiſſion de continuer les aſſemblées; le préſident de Reſſeguier, l'un des aſſociés, auſſi diſtingué par ſes talens que par ſon goût pour les Sciences, écrivit au cardinal de Fleury, qu'il avoit déja prévenu en faveur de cet établiſſement, il le prioit de nouveau de l'honorer de ſon attention.

Ce fut au commencement de l'année 1730, que Douvrier qui s'étoit trouvé à la tête de la députation envoyée aux capitouls, rendit com-

pte à la compagnie de ce qui avoit été fait; il dit qu'après avoir informé ces magistrats des vues & du zèle de cette société naissante, il leur avoit parlé de ses travaux; il avoit ajouté qu'étant venu à eux pour réclamer leur secours, il se flattoit qu'ils voudroient bien travailler de concert, pour porter cet établissement au point de perfection que leur autorité & leur secours pouvoient seuls lui procurer. On lui avoit répondu que ce dessein aussi avantageux à la ville qu'honorable pour ceux qui l'avoient formé, étoit propre à ranimer dans le cœur des citoyens cette noble émulation qui avoit rendu Toulouse l'asyle des Muses, dans les siècles où la barbarie répandue presque dans tout l'univers, semboit avoir éteint l'amour des Arts & des Sciences.

« Fideles observateurs des loix que nous ont » faites nos peres (avoit ajouté un de ces magis » strats) comme eux attentifs à conserver à » cette ville le titre de *Palladienne*, que les siè- » cles passés lui ont déféré, nous prenons avec » votre société l'engagement formel de l'aider » de nos soins & de notre secours; le conseil de » ville excité par les témoignages que nous lui » rendrons, accordera sans doute à ce glorieux » projet la protection qu'il mérite ».

A-peu-près dans le même tems, on fit dans une assemblée de l'Académie, lecture d'une réponse

du cardinal de Fleury au préſident Reſſe- : les témoignages qu'elle contient ſont latteurs pour être paſſés ſous ſilence.

a ville de Touloufe, Monſieur (diſoit ce iſtre), a toujours été la pépiniere d'un and nombre d'excellens ſujets en tout genre Littérature. Je vois par la liſte de ceux qui préſentent pour former une académie des » Sciences, qu'elle ſe conſerve plus que jamais » dans cette poſſeſſion : rien n'eſt plus louable » que le deſſein qu'on ſe propoſe ; mais avant » que le Roi vous donne des Lettres-Patentes, » il ſera bon que vous commenciez vos aſſem- » blées, que vous leur donniez une forme, pour » voir comment elles réuſſiront. Sa Majeſté y » donne ſon conſentement avec plaiſir, & verra » dans les ſuites le parti qu'elle aura à prendre. » Il me ſemble que l'académie de Montpellier » prétend que ſes Lettres-Patentes portent qu'il » n'en ſera point établi d'autre dans la Provin- » ce ; mais ce ſera une queſtion à examiner dans » ſon tems ». Il ſe préſente ici, Meſſieurs, une reflexion naturelle ; c'eſt ſans doute cette idée qui donna lieu aux difficultés que, dans les derniers tems de ſa vie, ce miniſtre faiſoit pour accorder à cette académie l'acte émané de l'autorité Royale qui lui manquoit ; dans la prévention qu'on lui avoit donnée, il ne crut pas pouvoir

s'intéreſſer auprès de Sa Majeſté, pour qu'elle accordât à cette ſociété la grace que ſes travaux (s'il eſt permis de s'en autoriſer) ſembloient lui devoir procurer. Mais les obſtacles étrangers qu'elle a eu à combattre, les faux préjugés de quelques citoyens qu'elle avoit à détruire, ne l'ont point découragée; on ne jalouſe que le mérite, rarement l'envie ſe porte-t-elle à dénigrer ce qu'elle n'eſtime pas; il entre même dans l'hiſtoire de ce corps, un trait qui peut le mettre en parallele avec l'académie royale des Sciences de Paris. Celle-ci commença ſes aſſemblées en 1666, ſous la protection du Roi: quelques années après ſon établiſſement, Sa Majeſté l'ayant honorée d'une attention particuliere, elle en obtint des regles plus préciſes, ainſi que des marques eclatantes d'affection: ces réglemens ne ſont que de 1669.

A meſure que les fondemens de notre ſociété ſembloient s'affermir, ſes travaux continuoient; le zele & l'émulation en étoient les ſuites naturelles; on ne laiſſoit paſſer aucune aſſemblée ſans y examiner des mémoires différens; les découvertes de M. Sage dans l'hiſtoire naturelle & dans la chimie, enrichirent nos regiſtres de pluſieurs faits intéreſſans; ſes obſervations ſur les polypolites qu'il dit être des plantes & avoir leurs graines, conformément au ſyſtême de

Tournefort; ce qu'il rapporta des différentes concrétions pierreuſes appellées *gloſſépétres*, trouvées près de Béſiers, que Fabio Colomna, de l'académie des Lyncei, dans ſon traité ſur ces prétendus minéraux, dit n'être que des pétrifications de coquillages, ou de quelques parties d'animaux & de végétaux trouvés dans les montagnes; les analyſes des eaux de Perpan & du Colomé, près de Mondonville, dont il démontra l'utilité, & qui procurerent de nouveaux remedes à la Médecine; ſa diſſertation ſur les chenilles dont les vignes de l'Ardene avoient été dévorées en 1730, l'hiſtoire de leur origine, les moyens qu'il donna de s'en garantir dans les ſuites, lui mériterent les ſuffrages du public. Ce fut ſous ſon nom que la ſociété reçut des magiſtrats de cette ville, le don d'un jardin, plus propre par ſon étendue au deſſein qu'on avoit formé d'élever des plantes, que celui qu'on tenoit à loyer, & où celles qui ſont un peu plus vivaces ne pouvoient fournir leur carriere.

La Botanique, qui n'eſt qu'une ſimple étude de curioſité, ſi on ne la rapporte à la curation des maladies, devient extrêmement utile quand on l'étudie pour en tirer des remedes; ceux qu'on extrait des plantes ſont plus faciles & plus prompts. La nature ſoigneuſe à nous aider dans nos divers beſoins, nous offre par ſes pro-

duction les ſecours qui peuvent les ſatisfaire. Gouzé convaincu de cette vérité, animé de ce zele qui caractériſe les bons citoyens, s'attacha à l'étude des plantes, ſur leſquelles il porta des mémoires utiles & curieux; mais il ne borna pas ſes recherches à la ſeule Botanique : ſes diſſertations ſur les eaux de Balaruc & leur analyſe, ſon mémoire ſur l'agacement des dents, qu'il prétendit être une eſpece de goutte, ſon extrait du livre de Fournier ſur la ſyncope, & ſes réflexions, prouvent la variété de ſes talens, & l'étendue de ſes connoiſſances.

Le zele des autres botaniſtes ſembla s'accroître après la libéralité de la ville : on détermina de donner tous ſes ſoins, de faire toutes les dépenſes néceſſaires pour mettre ce jardin en état de porter des plantes. Il fallut l'améliorer; on acheta une maiſon, on la rendit commode pour y garantir de la rigueur de l'hiver celles qui accoutumées à un climat plus doux que le nôtre, avoient beſoin d'une plus grande attention. Bientôt la quantité des plantes ayant augmenté, on fut obligé d'en faire un catalogue le 20 Mai 1774; leur nombre paſſoit celui de deux mille.

Quelle reconnoiſſance plus digne de la ſociété, & du corps de ville, auquel on voulut en donner des marques, que d'élever & de fournir ſans rétribution aux pauvres, au moyen de ces

plantes, des remedes utiles & commodes par leur proximité : tel étoit l'objet qu'on ſe propoſa.

A peine ce jardin fut-il achevé, qu'il fut peuplé de jeunes botaniſtes que les leçons de nos aſſociés y attirerent de toutes parts. La modicité de la fortune de quelques-uns d'entre eux, pouvoit être regardée comme un motif légitime de retirer un payement honnête de leur application & de leur travail ; mais auſſi déſintéreſſés qu'avides de s'inſtruire, ils n'entrevirent d'autre utilité en éclairant les autres, que de devenir eux-mêmes plus habiles. Tels furent les principes de M. Maynard, qui s'adonna tour-à-tour à l'étude de la Médecine & de la Botanique.

L'Anatomie cependant ne faiſoit pas moins de progrès ſous Carriere : un diſcours ſur la nutrition du fétus dans le ſein de la mere, & ſur un anevriſme, un mémoire ſur une fracture complete de l'avant-bras, qui malgré toutes les reſſources de l'art, n'auroit pû être réparée ſans une chûte nouvelle qui vint au ſecours, rendent les obſervations de cet académicien dignes de l'attention des plus grands maîtres. Cette gloire lui fut commune avec Ramaux & Mrs. Camoire & Fronton, de qui les diſſertations ſur différens

ſujets anatomiques, méritent l'approbation du public.

La ſociété ne s'occupoit pas moins de l'étude de la Phyſique, non de cette ſcience ſyſtématique, qui fondée ſur les hypothèſes & les conjectures, marche, pour ainſi dire, d'erreur en erreur, & donne plutôt le roman de la nature, qu'elle n'en explique les ſecrets; mais de cette phyſique ſage, judicieuſe, qui toujours éclairée du flambeau de la raiſon, s'attache à découvrir les effets pour remonter aux cauſes, qui n'employant que des obſervations aſſidues & bien méditées, conduit à la vérité par la voie de l'expérience. Avec quelle exactitude, j'oſe le dire, nos aſſociés ne remplirent-ils point les occupations dont ils ſe chargerent ! Les expériences météorologiques du pere Planque furent ſans nombre; la fontaine de Font-Eſtorbe qui coule avec accroiſſement & décroiſſement dans l'eſpace d'une heure douze minutes, le vent de l'eſcale qui ſemble naître & ſortir de la terre, devinrent les objets de ſa curioſité.

Le pere Raynal animé du même eſprit, fit de ſon côté des découvertes ſingulieres ſur l'élaſticité de l'eau, en attaquant à cet égard le préjugé commun; il ne lui fit pas plus de grace dans ſon mémoire ſur les principes de l'équilibre, qu'il démontra avec ſuccès. L'amour du bien

public (& cet amour peut mener loin) a souvent engagé M. Marcorelle dans des recherches pénibles, mais néceſſaires; ſes obſervations phyſiques ſur la ſtatique du corps humain, des expériences faites ſur lui-même, & qui auroient alarmé les plus intrépides phyſiciens par les nouveaux faits qu'il a mis ſous nos yeux ſur cette matiere, pourroient lui donner place à côté des Sanctorius & des Dodars.

Quoique cette ſociété ne fît entrer dans ſes projets que de cultiver les Sciences, & ce qui peut avoir avec elles un rapport immédiat, elle s'étoit occupée des Belles-Lettres; le marquis d'Auſſonne qui avoit porté un très bon mémoire ſur la véritable cauſe des trompes de mer, avoit pluſieurs fois fait part de ſes réflexions curieuſes ſur l'hiſtoire ancienne & moderne. Ses recherches ſur les bétilles, ces cailloux, l'objet du culte ſuperſtitieux des payens, ſa diſſertation ſur les *rois* de Naples, ſembloient prévenir la grace que le Roi *vient* de nous accorder, animer dans ce genre le zele de nos aſſociés, & leur donner de l'émulation. Il auroit manqué quelque choſe à la gloire de cette compagnie, ſi dans ſes recueils de Phyſique, on n'avoit pas inſéré des mémoires ſur la partie de cette ſcience qui a beſoin d'être aidée de la Géométrie & de l'Aſtronomie. Nous avons cette obligation au pere Ca-

vallery, qui après avoir traité du flux & du reflux de la mer dans ſa diſſertation couronnée à l'académie des Sciences de Paris, s'occupa à meſurer le tems que le ſoleil employe à faire ſa révolution autour de ſon axe.

Nos géometres n'étoient pas moins empreſſés de concourir à la perfection de cette ſociété: quelque ſeche & pénible que ſoit l'étude de la Géométrie, Boruſt, Durrang, Mrs. Dufourc & Darquier, n'en ont point été effrayés. Rarement a-t-on tenu d'aſſemblées où ils n'aient porté les uns & les autres quelque mémoire intéreſſant: tantôt Boruſt traitoit des grandeurs commenſurables & incommenſurables, tantôt il expliquoit le méchanique des corps liquides & les principes des lignes paralleles; tantôt le pere Durrang donnoit une méthode ſimple pour la conſtruction des cadrans; tantôt trouvant dans le traité des méchaniques de la Hire, des erreurs, quant à la démonſtration donnée par Huigens, des tems égaux que les graves employent à parcourir les arcs inégaux d'une cicloïde renverſée, il a eu le courage de le combattre, moins par un eſprit de critique, que par amour pour la vérité. M. Darquier à ſon tour a réſolu pluſieurs problêmes de géométrie, & a donné une méthode pour trouver la parabole que décrivent les projectiles dans quelque direction qu'ils

été jettés. Ses expériences ſur le plus ou moins de poids qu'acquierent les corps dans la calcination, furent précédées d'un diſcours ſur le tempérament de la muſique; ſes découvertes à cet égard, ſi elles n'avoient été appuyées de la plus profonde géométrie, n'auroient été qu'imparfaites.

Enfin M. Dufourc a donné la conſtruction d'un nouvel inſtrument pour connoître avec plus de préciſion le changement de peſanteur; il a de plus démontré géométriquement la direction des graves au centre du méridien.

Mais tandis que la Géométrie & la Phyſique ſe fortifioient par des expériences nouvelles, l'Aſtronomie, cette fille du loiſir des anciens Bergers de Caldée, qui par ſes découvertes utiles eſt devenue la déeſſe tutélaire des pilotes, l'Aſtronomie, dis-je, portoit ſon vol rapide au haut des cieux, & ſoumettant aux loix *infaillibles* du calcul ces corps lumineux qui brillent ſur nos têtes, elle dévoiloit tous les jours de nouveaux prodiges de la nature. Les cometes, ces aſtres qui par la durée de leur révolution, ont embarraſſé ſi long-tems les plus habiles gens, & que l'on craignoit devoir être un obſtacle invincible aux bons ſyſtêmes de Phyſique; les cometes même n'ont point échappé aux recherches de nos aſtronomes; le pere Em-

manuel en avoit obſervé une le 8 Août de l'année 1729. Il en rendit compte en 1730 : elle étoit de la grandeur des nébuleuſes de la voie-lactée, & ſon cours étoit du chien vers le dauphin. On eût fait valoir cette circonſtance dans les ſiecles paſſés, mais la ſaine philoſophie nous a détrompés ſur le compte de ces phénomènes auſſi rares qu'éclatans; ils n'excitent plus des guerres; ils ne pronoſtiquent plus de calamités, & quand même les erreurs de l'Aſtrologie ſeroient encore accréditées parmi nous, l'événement qui ſuivit cette époque les auroit bien démenties, puiſqu'elle précéda la naiſſance de ce Prince (*d*) auguſte, qui ſous les yeux d'un héros, apprend à gouverner les peuples dont il doit un jour faire le bonheur : ſes vertus ſemblent le leur promettre.

M. Garypuy, depuis qu'il étoit membre de cette ſociété, lui avoit rendu compte d'un grand nombre d'obſervations aſtronomiques; la difficulté de les faire ne l'avoit point découragé. Pour le ſeconder dans ſon travail, on avoit déterminé de lui procurer les inſtrumens néceſſai-

(*d*) Toutes ces eſpérances ſe ſont évanouies : une mort prématurée a ravi ce Prince aux vœux de la nation entiere. Les voûtes de nos temples retentiront long tems de pleurs, de regrets & d'éloges. Il étoit juſte & vertueux, grands de la terre, ne plaignez que vous.

[illegible] on les acquit des héritiers de la Loubere, [illegible] nous devons placer parmi les ſçavans de [illegible] ville. Ses connoiſſances avoient mérité l'éloge de Leibnitz, & les éloges de cet homme célebre ne pouvoient être ſuſpects.

Ces inſtrumens n'étoient pas cependant de la derniere exactitude; quoique défectueux, M. Garypuy les avoit employés à obſerver l'éclipſe du ſoleil arrivée vers la fin de 1731. Tout ſert aux contemplateurs de la nature; rien n'échape à leur vigilance. Ce témoignage d'autant plus flatteur qu'il étoit mérité, avoit été rendu par M. Caſſini à M. Garypuy, & cette approbation donnoit de l'activité à ſon zele, de l'accroiſſement à ſon émulation. Ses différentes obſervations aſtronomiques inſérées depuis dans les recueils de l'académie des Sciences de Paris, marquent de la part de ce corps reſpectable une eſpece d'adoption honorable pour cet obſervateur.

L'Aſtronomie dépend des faits, des obſervations, dans l'objet de les conſtater & de les rendre parfaits: les Aſtronomes de tous les pays doivent s'entraider & ſe communiquer les uns aux autres leurs connoiſſances, leurs découvertes; mais pour profiter de la communication de ce travail, il faut examiner par rapport aux lieux où l'on ſe trouve, ce qu'on a examiné ailleurs.

M. Garypuy avoit ſenti la néceſſité de le faire avec exactitude ; pour y réuſſir il falloit un lieu commode ; on ne pouvoit ſe promettre ſans ce ſecours une préciſion exacte : la ville de Toulouſe ſuppléa bientôt aux beſoins de cette ſociété, qui n'avoit encore eu de fonds pour ſon entretien, que celui des libéralités de ſes aſſociés libres. Ce fonds juſque-là caſuel, ſuffiſoit à peine pour la dépenſe de cet établiſſement : la poſition d'une des tours du rempart ayant paru favorable à nos aſtronomes, ſes angles répondant à certains azimuths, on ſe tranſporta ſur les lieux, & l'on détermina de la demander à la ville. Le conſeil tenu à cette occaſion pour favoriſer pleinement le don des capitouls, ajouta une ſomme, qui, quoique peu conſidérable, ſervit à commencer ce nouvel établiſſement.

Les membres de cette compagnie animés du deſir de mériter les éloges de leurs bienfaiteurs, réparerent avec la plus grande célérité cet édifice (*e*), & le mirent en état d'y continuer les obſervations ; mais ils ne ſe bornerent point à donner ces démonſtrations de zele, pluſieurs d'entre eux encouragerent les autres, par des contributions conſidérables, à preſſer le travail

(*e*) Cet Obſervatoire eſt depuis devenu inutile, l'Académie continue ſes obſervations dans la maiſon qu'elle a acquiſe.

à perfectionner tout ce qui pouvoit le rendre plus sûr & plus utile. Pourquoi ce corps n'auroit-il pas les bienfaits de ſes membres? Si je ne craignois de bleſſer leur modeſtie, combien n'en nommerois-je pas qui ont ſoutenu & favoriſé cet établiſſement.

Quoique les aſſociés libres ne ſoient point obligés par les réglemens, de porter des mémoires dans les aſſemblées, ils en ont fait cependant, & l'on a vu avec plaiſir que leur émulation répondoit à celle des aſſociés ordinaires. Rabaudy avoit porté un diſcours ſur les loix du mouvement, & M. Bouſquet parla ſur la ſeve des plantes; ſon ſyſtême, quoique contraire à ceux de Grew & de Malpighi, fut appuyé par des expériences qui lui ſervirent à démontrer que ce ſuc nutritif circule dans les vaiſſeaux des plantes à-peu-près de la même maniere que le ſang dans le corps des animaux. Les adjoints ne ſe ſont pas moins ſignalés par leur application à l'étude, & par leurs ſuccès.

Tant de travaux rempliſſoient l'attente du public; la ſociété ſe flattant de n'être point un objet tout-à-fait indigne de ſes regards, pour mériter de ſa part une attention toute nouvelle, détermina vers la fin de 1733, de tenir une aſſemblée publique; elle fut fixée au 18 Août. Il fut réſolu qu'on prieroit les capitouls d'y aſſi-

ſter ; les députés de la ſociété reçus au capitole avec les marques de diſtinction, & les égards dus à une compagnie reſpectable, après avoir montré quelles étoient ſes vues, en avoir rappellé l'établiſſement, firent voir que les progrès faits juſqu'à ce moment, & qu'on pouvoit ſe promettre d'un zele auſſi ſoutenu, devoient être animés par celui des magiſtrats dont ils réclamoient la préſence.

Les capitouls s'étant rendus à cette premiere aſſemblée, quatre aſſociés nommés pour les recevoir, les conduiſirent à la place qui leur avoit été préparée au haut de la ſalle ; les officiers s'aſſirent derriere le bureau, le reſte des membres ne durent la leur qu'au hazard, quoiqu'elle fût fixée par l'ancienneté. On ſe plaça ſans diſtinction ; les vaines prérogatives de préſéance que l'orgueil & le caprice des hommes n'ont que trop établies, n'eurent point lieu dans cette occaſion ; & cette République ſçavante, à l'exemple des anciens ſages, ſe propoſa de ne ſuivre, de n'écouter que les loix de la raiſon ; quelle ſupériorité plus reſpectable en effet que celle des talens & du génie ?

Le préſident ouvrit la ſéance par un diſcours où il rendit compte au public des projets de la compagnie ; il fit voir ce qu'on devoit attendre de l'étude conſtamment ſuivie de ceux qui cul-

vent les Sciences ; les Mathématiques, l'Anatomie, la Botanique, fournirent des mémoires curieux & intéreſſans ; le directeur en fit la réſomption (*f*). Les capitouls après la ſéance, furent reconduits dans le même ordre juſqu'à la premiere porte.

Tel fut, Meſſieurs, le premier hommage rendu par cette ſociété à ſa patrie : depuis ce tems elle a rempli l'engagement qu'elle a pris de rendre compte tous les ans de ſes travaux dans les aſſemblées publiques ; les matieres abſtraites qu'on y a traitées n'ont jamais rebuté perſonne ; vous y avez toujours vu venir avec moins de ſurpriſe que de plaiſir, les dames de cette ville, malgré les épines dont la plûpart des ſciences ſont hériſſées, pour y prendre part aux découvertes que l'on a annoncees, & qui leur ont paru auſſi agréables que ſatisfaiſantes. Ce n'a point été un ſimple mouvement de curioſité qui a procuré à cette compagnie la gloire de les y attirer, mais un goût naturel, un goût tranſmis d'âge en âge.

Sous le célebre Regis on les avoit vues aſſiſter à des conférences ſur la philoſophie Carteſienne, l'une d'entre elles avoit ſoutenu des thèſes en françois ; les lumieres & les inſtructions qu'elle devoit à cet homme illuſtre, lui avoient

(*f*) Cette réſomption a été ſupprimée depuis.

attiré les plus grands éloges, & la gloire qui ſembloit deſtinée à l'éleve, rejaillit ſur le maître; le ſuffrage flatteur de ce ſexe ne fut pas le ſeul prix des travaux de Regis. La ville de Toulouſe, toujours diſpoſée à accueillir les Sciences, lui fit une penſion conſidérable; ce témoignage rendu au mérite de ce ſçavant, ſemble appartenir à l'ancienne Grece; c'eſt d'après Fontenelle que je parle.

Cependant la Philoſophie ſyſtématique de Deſcartes ayant un peu paſſé de mode, celle de Newton ne fut pas moins accueillie; pour profiter des méditations de ce philoſophe, quelques-unes d'entre elles après avoir lu ſes découvertes ſur la lumiere, en vérifierent les expériences; d'autres ſoutinrent des thèſes publiques; d'autres enfin ne ſe bornant point à l'étude de la Phyſique, ont porté leurs vues dans les Mathématiques; leurs connoiſſances dans ce genre pourroient mériter les applaudiſſemens du public.

Oui, Meſſieurs, depuis ce tems cette ſociété a vu par elles perfectionner ſon établiſſement (*g*); par elles nos aſſemblées ont reçu leur plus grand luſtre, & cette charmante moitié du monde, qui toujours entraîne les ſuffra-

(*g*) Madame la marquiſe de Pompadour, cette protectrice généreuſe des ſçavans & des artiſtes, s'intéreſſa pour l'obtention des lettres-patentes.

ges

ges de l'autre en applaudiſſant à nos travaux, les a par ſon ſuffrage conſacrés à la poſtérité. Sous leurs auſpices la Philoſophie rappellée du fond de l'école, va recevoir une teinture d'aménité & de politeſſe, au lieu des épines dont elle étoit preſque toujours environnée; ornée des plus belles fleurs, on la verra dans les cercles réunir l'avantage d'amuſer à celui d'inſtruire: ce préſage eſt fondé ſur le goût des Sciences & des Belles-Lettres héréditaire dans cette ville; puiſſions-nous par notre exemple, les maintenir dans leur éclat! Puiſſent-elles ſe perpétuant d'âge en âge, concourir à la gloire de la patrie, la rendre l'émule d'Athènes, & lui mériter à l'avenir les ſuffrages des étrangers, ainſi que la protection de ſes Rois!

ESSAI

Sur l'Ordre des Chevaliers Romains, depuis la fondation de Rome juſqu'à la fin de la République.

PREMIERE PARTIE.

ROMULUS après la fondation de Rome, aſſembla le peuple, pour examiner quelle étoit la meilleure forme de gouvernement qu'il convenoit d'établir. Ce Prince méritoit par ſa haute naiſſance (1) & ſes vertus, le titre de Roi, & ce titre lui fut donné par les citoyens de cette nouvelle ville, qui voulant être gouvernés ſuivant les loix de la ville d'Albe (2) qu'ils venoient de quitter, ſe perſuaderent que ſous une monarchie adminiſtrée avec prudence & tempérée par de ſages loix, leur liberté ſeroit à couvert de l'inſulte des peuples voiſins, & qu'ils pourroient en repouſſant leurs attaques, ſe faire craindre d'eux. Romulus en prenant poſſeſſion du trône d'une maniere juridique, puiſqu'il ſouhaita que ſon élection parût ratifiée par les dieux, cherchoit à ſe concilier les cœurs de ſes ſujets; ſa démarche étoit ſpécieuſe, il fit con-

(1) Denis d'Halic. liv. 2. ch. 4.
(2) Strabon, liv. 5.

r les augures (*a*) ; il ſembloit en ſe conduiainſi, ne laiſſer entrevoir dans ſes projets ne idée d'ambition ; pour achever de gal'amour & la confiance publique, il accorda peuple de grands privileges ; il partagea, r ainſi dire, avec lui l'adminiſtration des ires de l'Etat, le droit de faire des loix, de déterminer la guerre ou la paix, & d'élire les magiſtrats.

Le calcul (*b*) des citoyens de Rome montoit alors à-peu-près à deux mille fantaſſins & à trois cens cavaliers ; on fit trois claſſes différentes des citoyens ; on les appella *Tribus*. Chacune d'elles reçut un nom & eut un chef ou tribun particulier ; chaque tribu fut diviſée en dix curies ; à la tête de chaque curie on mit un chef ſubordonné à l'autorité du tribun, qui n'étoit pas ſeulement un officier militaire, mais un mini-

(*a*) Tite Live dit que l'uſage de conſulter les augures dans les élections des magiſtrats de Rome, ne commença d'avoir lieu généralement que ſous le regne de Tarquin l'ancien, liv. 1. ch. 36.

(*b*) Denis d'Halic. liv. 2. ch. 16. & Plutarque. Ce dernier dit que les Romains, d'abord après l'élection de Romulus, étoient environ trois mille hommes ; ce calcul peut être concilié avec celui de Denis, en ſe référant à deux époques différentes ; le calcul de Plutarque au tems qui précéda la diſpute de Romulus avec ſon frere, dans laquelle il périt ſans doute un certain nombre de gens attachés à l'un ou à l'autre de ces Princes, & celui de Denis au tems où Romulus fit le dénombrement de ce qui lui reſtoit de ſujets.

ſtre (3) de la religion, chargé dans ſa curie de certains ſacrifices à l'honneur des dieux.

La diviſion du peuple ſe fit de cette maniere, pour qu'il fût plus aiſé de prendre les ſuffrages de chaque particulier dans les aſſemblées par curies; aſſemblées générales, où l'on ſtatuoit en dernier reſſort ſur les affaires les plus importantes de l'Etat.

Lorſque, pour avoir un conſeil plus intime & plus particulier Romulus avoit inſtitué le Sénat (4), il avoit diſtingué les membres de ce corps par de grands privileges. Comme on les avoit choiſis entre les gens de l'âge le plus mûr, que leur ſageſſe & leur vertu ſembloient élever au-deſſus des autres citoyens, on les avoit nommés *ſénateurs* ou *peres* (5).

Peu de tems après l'inſtitution de ce premier corps de l'Etat, Romulus croyant ne pouvoir ſe paſſer d'une compagnie de jeunes hommes, qui toujours ſous les armes, autant pour ſa garde que pour les beſoins de l'Etat, exécutaſſent avec célérité les commandemens qui leur ſeroient faits, fit choix de trois cens citoyens, les plus forts & les plus courageux entre les familles les plus diſtinguées, on en prit dix

(3) Denis, liv. 14.
(4) Tite-Live, liv. 1. ch. 8. Denis, liv. 2. ch. 12.
(5) Tite-Live, liv. 1. ch. 8. Denis d'Halic. l. 2. c. 13.

dans chaque curie, l'on en forma un corps de troupes qui devoit ſe battre à pied & à cheval; on leur donna le nom de *Céleres* (6); ils furent ſpécialement chargés de garder le Prince; cette fonction qu'ils devoient remplir avec la plus grande exactitude, rend le témoignage (c) de Tite-Live plus vraiſemblable; il en réſulte que la création des chevaliers n'eut lieu que vers l'an 37 de Rome. Romulus alors plus aimé du peuple que du Sénat qu'il n'avoit pas aſſez ménagé, & dont il craignoit les entrepriſes, fit choix ſans conſulter les augures, d'un certain nombre de ſujets qu'il crut en état de défendre ſa perſonne au cas qu'elle fût attaquée. Les malheurs arrivés dans ſa famille, ſes diviſions avec ſon frere, dont la mort l'avoit mis en poſſeſſion de l'autorité ſuprême de laquelle il avoit peut-être abuſé, le déterminerent ſans doute à créer ce nouvel ordre, pour ſe garantir des entrepriſes qu'on pourroit former contre lui. Sa précaution fut inutile, & ſa mort arrivée quelque tems après, donne à cette conjecture un degré

(6) Pline, liv. 33. Feſt. liv. 3.

(c) *Multitudini tamen gratior fuit quàm patribus; longè ante alios acceptiſſimus militum animis, trecentoſque armatos ad cuſtodiam corporis quos celeres appellavit, non in bello ſolum, ſed etiam in pace habuit.* Tite-Live, liv. 1. ch. 15. Denis d'Halic. qui dit à-peu-près la même choſe, liv. 1. ch. 56. eſt donc d'accord à cet égard avec Tite-Live.

de certitude auquel on ne ſçauroit ſe refuſer

C'eſt donc à ces motifs que les chevaliers durent leur origine ; les trois capitaines ou chefs de ces gardes furent nommés *centurions*, leur compagnie étant de cent hommes ; le corps des chevaliers fut dans ces premiers tems, la ſeule cavalerie (7) des Romains, & la diſtinction faite par Tite-Live de ceux qui avoient un cheval public, ou de ceux qui ſervoient ſur des chevaux qui leur appartenoient, n'eut lieu que dans les ſuites, comme on le verra. L'on appella dans les commencemens *chevaliers*, tous ceux qui furent placés dans les trois centuries inſtituées par Romulus.

L'aſyle établi par ce Prince pour les eſclaves fugitifs & les malfaiteurs, dans la vue d'augmenter le nombre des habitans de Rome, avoit fait prendre d'eux une idée peu avantageuſe aux peuples voiſins, qui refuſerent de leur donner leurs filles ou leurs ſœurs en mariage. Bientôt, dans une fête conſacrée à l'honneur de Neptune Equeſtre, on vit l'image de la guerre : les ſœurs, les filles de ceux qui s'étoient rendus à Rome pour voir la pompe des jeux, furent enlevées par les Romains ; cette entrepriſe fut le ſignal d'une guerre ſanglante, où les Sabins furent vaincus ; la paix & l'alliance

(7) Denis, liv. 2. ch. 13.

suite entre ces deux peuples, donnerent lieu à la division du trône de Romulus avec Tatius; ce changement en occasionna un dans l'ordre des sénateurs; celui des chevaliers fut apparemment exposé aux mêmes variations (d), s'il est vrai que cet ordre fût alors établi; cependant on ne voit ce changement notable dans ce corps que sous le premier des Tarquins.

Numa après son élection, avoit fermé le temple de Janus; c'étoit un Prince pacifique, qui ne voulant regner que par les loix, crut sa garde inutile & la renvoya; mais on n'en doit pas conclure qu'il supprima l'ordre des chevaliers, il ne fit que leur ôter la fonction qui les attachoit à la personne du souverain (e).

Hostilius ayant remplacé ce Prince religieux, fit la guerre aux Fidenates & aux Albins, il détruisit leur capitale: les chevaliers se distinguerent dans cette guerre; & il paroît que dans celle des Sabins, vers la centieme année de Rome, l'armée des Romains se trouva extrêmement forte par l'augmentation des chevaliers (8) qui mirent en déroute celle des ennemis.

(d) Denis, liv. 11. dit que les chevaliers furent portés au nombre de mille sous Romulus.

(e) Ce fait a sans doute donné lieu à Plutarque de dire qu'il n'y avoit plus de chevaux-légers au tems de Numa. Plut. *in unum.*

(8) Tite-Live, liv. 1. ch. 30.

Cette augmentation avoit été faite après la victoire de ce Prince sur les Albins (f).

Hostilius qui avoit rendu sa garde aux chevaliers l'an 88, n'en périt pas moins dans une conjuration.

Le nombre des habitans de Rome s'étoit insensiblement accru sous les régnes précédens & sous celui d'Ancus Martius; Tarquin qui lui succeda, s'appercevant que la cavalerie des Romains ne suffisoit pas, rendit le nombre des chevaliers plus considérable; suivant le témoignage de Tite-Live (9) il n'y en avoit que six cens depuis l'augmentation faite par Hostilius; il le porta jusqu'à dix-huit cens, malgré les conseils d'Actius Nævius, l'un des plus fameux augures de son tems; mais il remplit son projet d'une maniere indirecte, en faisant passer les chevaliers dans les trois centuries instituées par Romulus, dont il ne voulut point augmenter le nombre, & qui conserverent le nom des trois premieres tribus.

Ce Prince étoit un étranger que la Fortune élevoit sur le trône, il n'avoit fait cette augmentation dans l'ordre équestre & dans le sénat,

(f) Tite-Live, liv. 1. ch. 29. *Turma dicta quod ter denis equitibus constaret. Voyez* Festus.

(9) Liv. 1. ch. 36.

que pour affermir ſa puiſſance en ſe faiſant des créatures (10).

Servius Tullius ne changea rien au nombre des chevaliers, mais il les diſtribua en dix-huit centuries, ce qui avoit quelque rapport à l'inſtitution de Romulus, qui avoit fixé chaque compagnie au nombre de cent hommes.

Ce Roi s'étant bientôt apperçu de la trop grande autorité du peuple, auquel on appelloit même de ſes decrets, inſtitua le cens (11) ou la revue générale de tous les citoyens de Rome, dont il fut fait ſix claſſes, qu'on détermina par l'évaluation des biens; ces claſſes furent diviſées en cent quatre-vingt-treize centuries (12), dont la plus grande partie, à l'exemple de celle des chevaliers, fut compoſée des plus notables citoyens, parce que dans ce nouvel arrangement politique, Servius avoit placé à la tête de la premiere & de la plus riche claſſe, les ſénateurs & les chevaliers; chacun donnoit ſon ſuffrage dans la centurie à laquelle il étoit attaché, ainſi qu'il l'avoit fait dans ſa curie (13) (c'étoit cependant mettre la balance du pouvoir dans la main des riches). Cet établiſſement

(10) Tite-Live, liv. 1. ch. 35. & Denis, liv. 3. ch. 67. ſur la création des nouveaux ſénateurs.
(11) L'an de Rome 193. Tite-Live, liv. 1. ch. 42.
(12) Denis, liv. 3. ch. 16. & ſuivans.
(13) Eſſai ſur le ſénat Romain de Midleton, pag. 27.

parut utile, on ordonna qu'il ſeroit maintenu par l'uſage du cens; cette revue devoit être renouvellée tous les cinq ans; les citoyens de Rome étoient obligés d'y déclarer le nombre de leurs enfans, de leurs eſclaves, de leurs affranchis, l'état de leurs biens, le lieu de leur habitation actuelle : ceux qui donnoient de fauſſes déclarations étoient punis, ainſi que les infracteurs; on les faiſoit paſſer d'une claſſe ſupérieure dans une claſſe inférieure, on dépouilloit le ſénateur de ſon rang (14), on ôtoit aux chevaliers le cheval public.

Pour être admis parmi les chevaliers, il falloit au moins avoir de biens réels cent mille aſſes (15), dont l'évaluation montoit à-peu-près à la ſomme de ſept mille ſept cent vingt-cinq livres. Cette quotité de bien requiſe pour entrer dans l'ordre des chevaliers, ne doit avoir eu lieu que quand les poſſeſſions de la République furent augmentées, il eſt probable que juſques-là on ne reçut dans l'ordre des chevaliers, que les jeunes gens des familles patriciennes qu'on enrôloit pour la cavalerie; mais depuis l'inſtitution du cens, & quand la richeſſe donna aux citoyens de Rome le droit de prétendre aux diſtinctions d'un état plus honorable, l'ordre éque-

(14) Suet. ch. 16. Ovid. triſt. 2. v. 89.
(15) *The Eſſay* ou *the Roman ſenate by. Chapman*, p. 16.

ſtre fut compoſé de patriciens & de plébéiens; le titre de chevalier ne fut pas donné indifféremment à tous ceux qui ſervoient dans la cavalerie, mais ſeulement aux citoyens, qui à raiſon de leur fortune, furent admis dans l'ordre équeſtre.

Pour être fait chevalier il falloit être de naiſſance libre & poſſéder la quantité de biens ci-deſſus énoncée (*g*), quoique depuis, cette quotité de biens eſſuyât des variations, & qu'elle fût portée juſqu'à ſoixante-dix-ſept mille cinq cens livres (*h*).

Servius avoit voulu que ceux d'entre ſes ſujets qui pouvoient être utiles à l'état, fuſſent enrôlés à dix-ſept ans, & il avoit fixé l'âge pour être reçu chevalier à dix-huit. On conſervoit le titre de jeune homme juſqu'à quarante-ſix, quand on l'avoit atteint on étoit appellé *ſenior* (16). Cette qualification ne fut accordée par le ſénat, après l'expiration du gouvernement

(*g*) Nieuport dit que les quatre cens mille ſeſterces qu'on exigeoit pour être fait chevalier, faiſoient à-peu près cinquante mille livres de notre monnoie, & que ce reglement fut fait ſans doute lorſque la République étoit devenue riche & floriſſante. *Voyez* Marc. 5. n. 16.

(*h*) *Si quadringentis ſex ſeptem millia deſunt plebs eris.* Hor. lib. 1. ep. 1.

(16) Aulugele, liv. 10. ch. 28. & Zamoſe, liv. 1. ch. 7. ſur le ſénat Romain.

des rois, qu'à ceux qui avoient fait un certain nombre de campagnes.

Les chevaliers, au tems de leur inſtitution, ne portoient qu'une eſpece de veſte, pour être plus libres quand ils montoient à cheval; ils n'avoient ni étriers ni ſelles, une couverture ſeulement leur ſervoit à cet uſage (17). On leur donna des piques légeres, un bouclier de cuir; dans la ſuite des tems, ils prirent l'armure des Grecs, une grande épée, une longue pique, un caſque, un bouclier, une cuiraſſe, & quelquefois des javelots, ils étoient diſpenſés des travaux des camps; mais on les obligeoit de faire vingt campagnes: cette loi leur étoit commune avec les ſimples plébéiens; il paroît que dans tous les tems il ne fut libre à aucun des ſujets de la République, de quelque condition qu'il fût, de ne pas la ſervir à pied ou à cheval qu'il n'en eût reçu l'exemption (*i*). Lorſque quelqu'un des chevaliers montroit plus d'exactitude & de diligence, qu'on reconnoiſſoit en lui de grandes qualités, on lui donnoit la commiſſion de tribun, après cinq campagnes, tan-

(17) Lipſe *de milit. Rom.* liv. 3. ch. 7.

(*i*) Acbutius, fils d'un chevalier Romain, & chevalier lui-même, à la requiſition du conſul S. P. Poſthumius, obtint ce privilége comme une récompenſe, pour avoir donné lieu à la ſuppreſſion de la fête des Baccantes, Tite-Live, liv. 39. ch. 19.

dis que les tribuns choisis parmi les plébéiens, ne parvenoient à ce rang qu'après en avoir fait dix.

Servius Tullius après avoir pris dans le trésor public dix mille asses (*k*) pour acheter les chevaux destinés aux chevaliers, voulut qu'ils fussent entretenus aux dépens de l'état.

Les excès de Tarquin le Superbe, lui firent perdre la couronne, ils donnerent lieu à ce qu'on établit une nouvelle forme de gouvernement; la royauté avoit duré deux cens quarante-quatre ans, elle fut abolie, & l'on créa deux consuls à qui l'on donna le pouvoir des rois. A peine ces magistrats eurent-ils pris les rênes de l'état, que le consul P. Valerius, à raison du vuide qui se trouvoit dans le premier corps de la République, choisit les plus distingués des chevaliers pour les faire passer dans le *sénat*.

La distinction entre les sénateurs de nouvelle création & ceux de l'ancienne, étoit dans le nom; on appelloit ceux qui de l'ordre équestre entroient dans le sénat, *sénateurs pédaires*, cette dénomination marquoit la différence qu'il y avoit entre ceux-ci & les sénateurs d'un rang

(*k*) *Dena millia aris*, ou seize livres cinq onces d'argent. Tite-Live, liv. 1, ch. 43.

d'assigner à chacun le rang & l'ordre (*m*) dans lequel il devoit être placé selon l'évaluation de ses biens ; on leur donna l'inspection des mœurs ; & s'ils y trouvoient quelque chose de répréhensible, on leur attribua le privilége de noter d'infamie ceux qui devoient être punis. On ne doit pas conclure de l'autorité donnée aux censeurs qu'ils pussent sans cause (22) mettre quelqu'un dans une tribu différente de celle à laquelle il étoit attaché (*n*), qu'ils eussent le droit de priver pour toujours un sénateur ou un chevalier de son rang ; le pouvoir de ces magistrats étoit limité, & ceux que l'un des censeurs dépouilloit de leurs priviléges ou dégradoit en les notant d'infamie, pouvoient être rétablis par son collegue ou par les censeurs des années suivantes ; ce qu'il est aisé de se persuader, puisque l'on trouve dans l'histoire, que le censeur P. Scipion l'Africain, faisant la revue des chevaliers selon l'usage, ôta à Claudius Azellus le cheval que la République lui entretenoit :

(*m*) *Ordines partiunto, equitum peditumque prolem describunto, mores regunto.* Cic. *de Leg.* liv. 3.

(22) Tite-Live, décade 4. liv. 9.

(*n*) Cet arrangement étoit appellé *ærarium aliquem facere, aut in ceritum tabulas referre*, dans ce cas on étoit déplacé de sa centurie, privé du droit de suffrage, & quoique compté parmi les citoyens, assujetti aux charges de la ville, on n'avoit point de part à leurs priviléges.

Contentez-

Contentez-vous d'un âne, lui dit-il, en faiſant alluſion à ſon ſurnom; mais le collegue de Scipion, L. Nummius Lachaïque, rendit cette note inutile, en rétabliſſant Clodius.

Le même Scipion punit deux membres de ce corps; l'un d'eux s'étoit abſenté de la bataille de Pidna (23), ſous le prétexte ſpécieux de défendre, en qualité de centurion, le camp de Paul Emile; l'autre chevalier fut puni à raiſon de la ſomptuoſité de ſes repas, & du luxe auquel il s'étoit livré pendant le ſiége de Carthage.

La cauſe de ces deux notes parut ſans doute légitime au peuple, devant lequel on avoit toujours la liberté d'appeller (24) du jugement des cenſeurs; quoique le corps entier des chevaliers regardât comme un homme d'honneur & ſans reproche, le jeune Antiſtius, que Lepidus (25) dans ſa cenſure avoit privé de ſon cheval, on ne doit imputer ſon ſilence qu'à la conviction qu'il avoit lui-même de ſes torts; on ne voit point qu'il ait fait uſage, étant privé de ſa dignité, du droit qu'il avoit en appellant au peuple, de demander qu'on réparât l'injure qui lui avoit été faite; ainſi lorſque quelque cenſure avoit ſon effet, c'étoit toujours du conſen-

(23) En Macédoine.
(24) Le livre des mœurs des Romains.
(25) Cic. l. 2. *de orat.*

tement de tous les ordres de la République: dès qu'elle paroiſſoit faite par caprice, par un eſprit d'envie, un motif de vengeance, qu'elle n'étoit pas conforme aux loix & à la conſtitution de l'état, on ne la laiſſoit pas ſubſiſter.

Cette ignominie ne privoit pas pour toujours des honneurs auxquels on avoit droit d'aſpirer, ni du droit de pouvoir rentrer dans le corps d'où l'on avoit été déplacé ſans eſſuyer le jugement du peuple : on pouvoit, comme on l'a déjà dit, être rétabli dans ſon rang par les nouveaux cenſeurs ; quand même on ne l'auroit pas été, on n'étoit pas deshonoré par la note qu'on avoit eſſuyée.

Scipion l'Aſiatique, privé du cheval public par le cenſeur (26) M. Porcius Caton, ne put être rétabli dans l'ordre des chevaliers à raiſon de la confiſcation de ſes biens, qui l'avoit mis dans l'indigence.

Le vainqueur d'Antiochus ne ſe plaignit point d'être réduit à la condition des ſimples particuliers, parce que la cenſure de Caton ne lui avoit rien fait perdre de la bonne opinion qu'on avoit de ſon mérite, qu'elle étoit conforme à la loi primitive, qui ordonnoit que pour être placé dans l'ordre des chevaliers, on eût en propre une certaine quantité de biens : cette note ne

(26) Tite-Live, liv. 307. ch. 44.

[redacted] ha point, dans l'année 570, d'être dé- [redacted] r le Sénat, avec Titus Flaminius, pour [redacted] paiſer les différends élevés entre les [redacted] Bithynie & de Pergame.

[redacted] actitude de la diſcipline des cenſeurs; [redacted] voit de ſauve-garde à l'état, rendoit tous [redacted] actes, tous leurs réglemens reſpectables; [redacted] d ils ſembloient avoir le bien public pour [redacted] t, on les recevoit ſans oppoſition.

[redacted] el parut celui de Quinctius Fabius (27) Maximus Rullianus, lequel étant cenſeur, l'an de Rome 449, inſtitua la marche des chevaliers aux ides de Juillet; ils devoient aller du temple de l'Honneur (*o*) au Capitole, s'il en faut croire Denis d'Halicarnaſſe (28). La marche des chevaliers établie après le combat au lac Regillus, ſervit de modele à cette eſpece de revue, qui devenoit d'autant plus néceſſaire, qu'elle préparoit le cens ou le dénombrement général, en obligeant les chevaliers de s'y montrer dans l'état qu'on exigeoit d'eux, s'ils vouloient conſerver les priviléges attachés à leur rang; quand

(27) Tite-Live, liv. 9. ch. 46. Val. Max. Vie de Fab. Rull.

(*o*) Les Romains avoient diviniſé l'Honneur, c'étoit faire jouer le plus puiſſant reſſort de la politique; le temple de cette divinité étoit ſitué au lieu où l'on voit de nos jours, l'égliſe de ſainte Marie des Palmes.

(28) Liv. 6.

il s'agiſſoit de faire le luſtre, les cenſeurs prenoient ordinairement le tems de la revue des chevaliers pour en faire le dénombrement; celui d'entre ces magiſtrats que le ſort avoit deſigné pour cette fonction, étoit aſſis dans ſa chaire curule au bas du Capitole, les chevaliers y arrivoient couronnés d'olivier, vêtus de la trabée (29), robe de pourpre & d'écarlate, & portant tous les ornemens militaires qu'ils avoient reçus, comme des marques de valeur; ceux qui étoient dans le cas d'être punis (30), ainſi qu'on l'a vu, ſoit que leur fortune eût diminué, ſoit qu'ils n'euſſent point eu ſoin du cheval qui leur étoit confié, ſoit enfin que leurs mœurs ne fuſſent pas irréprochables, ceux-là étoient dégradés; on leur ôtoit l'anneau d'or, on les privoit de leur dignité; quand on devoit les paſſer en revue on les faiſoit appeller par un crieur public; ils étoient obligés d'y aſſiſter, & il n'étoit pas permis pendant ce tems de les appeller en juſtice: à meſure qu'on faiſoit l'appel chacun d'eux tenoit ſon cheval par la bride, paſſoit devant le cenſeur; le premier des chevaliers appellé avoit le titre de prince de la jeuneſſe; il étoit à la tête de cet ordre; cette diſtinction étoit à-peu-près la même que celle du

(29) Denis d'Halicarnaſſe, liv. 6. ch. 13.
(30) Nieupore, pag. 28.

premier des ſénateurs, qu'on appelloit auſſi *prince du Sénat* (*p*).

Ceux d'entre les chevaliers qui avoient ſervi la République pendant le tems marqué par la loi, pouvoient demander d'être diſpenſés du ſervice, ce que les cenſeurs accordoient toujours avec les diſtinctions proportionnées au mérite de chacun. Plutarque nous apprend que Pompée, qui ayant été honoré de deux triomphes, venoit d'obtenir le conſulat, voulut, ſous la cenſure de L. Gellius Publicola, & de M. Cornelius Lentulus Clodianus, l'an 683 de Rome, paſſer en revue devant ces magiſtrats, en même tems que les chevaliers; qu'il deſira, ſelon l'uſage, d'obtenir une diſpenſe de ſervice dans les formes; on lui fit les queſtions ordinaires, on lui demanda le tems & le nom des généraux ſous leſquels il avoit ſervi; il répondit, qu'il avoit fait le ſervice porté par la loi, n'ayant jamais eu d'autre talent que celui de commander en chef; cette circonſtance extraordinaire, jointe à la conſidération de ſes importans ſervices, lui firent obtenir les plus grands éloges; l'un & l'autre des cenſeurs ſe leverent de leurs places, & le reconduiſirent chez lui avec les acclamations du peuple.

(*p*) Ces différentes dignités ceſſerent d'avoir lieu lorſque les empereurs les réunirent ſur leurs têtes.

Il paroît que depuis l'établiſſement du conſulat & de la cenſure, juſqu'au tems de la ruine de la liberté, l'ordre des chevaliers fut toujours ſoumis, ainſi que le reſte des citoyens, aux recherches des magiſtrats à qui l'inſpection des mœurs avoit été ſagement confiée. On voit en effet que ſous la cenſure de L. C. Metellus, ceux qui ne s'étoient pas trouvés à la bataille de Nolle, donnée l'an de Rome 538, qui en arrivant trop tard, avoient par leur abſence empêché les généraux victorieux de pourſuivre Annibal, & de lui rendre tous les maux qu'il avoit faits à la République, à la bataille de Cannes, furent dépouillés du cheval public : on alla même plus loin. C. M. Cornelius Cethegus, & P. Sempronius, dans leur cenſure, noterent d'infamie ceux d'entre les chevaliers qui s'étoient rendus à Annibal, ceux qui par une mauvaiſe interprétation lui avoient manqué de parole, ceux enfin qui avoient été d'avis, ainſi que la plûpart des autres citoyens, de quitter l'Italie après cette journée fatale.

On a juſqu'à préſent mis ſous les yeux tout ce qui pouvoit avoir quelque rapport à l'origine des chevaliers Romains, aux qualités requiſes pour être admis dans cet ordre & pour y demeurer attaché ; on a parlé de la maniere dont on pouvoit en être exclu, & des magi-

ſtrats à qui le droit de déplacer les membres de ce corps étoit dévolu, on va dans le deuxieme point, faire voir le rang, les droits & les priviléges de l'ordre des chevaliers, qui dès ſon inſtitution pouvoit être regardé comme le ſecond ordre de la République (*q*), malgré le ſentiment d'Appien (31), qui fixe cette époque au tems des Gracques; on traitera des différentes révolutions auxquelles cet ordre fut expoſé, ainſi que des actions diſtinguées où il mérita les plus grands éloges, depuis ſon inſtitution juſqu'à la fin de la République.

SECONDE PARTIE.

ON n'obtenoit point une place parmi les chevaliers Romains ſi l'on n'avoit certaines qualités requiſes pour la loi de l'établiſſement de cet ordre; il falloit pour y être admis être de naiſſance libre. Il étoit juſte en effet que les membres d'un corps, qui dans ſon origine étoit deſtiné à la garde des rois & à la défenſe de l'état, n'euſſent aucune tache d'ignominie, celle de

(*q*) Cet ordre étoit compoſé des chevaliers de la ville, *urbani equites*, & des chevaliers de la campagne; *ruſticani equites*; les premiers demeuroient à Rome, les ſeconds à la campagne ou dans les villes municipales d'Italie. Cic. or. pro Roſc. amer.

(31) Liv. I. des guerres civiles.

l'eſclavage eût peut-être porté ſur la nobleſſe de leurs ſentimens, elle auroit du moins été un prétexte pour le peuple de ne point reſpecter cet ordre intermédiaire & mitoyen, pour ainſi dire, entre les patriciens & lui; auſſi Romulus & ſes ſucceſſeurs n'avoient-ils fait choix que des jeunes gens pris dans les familles les plus diſtinguées; mais lorſque l'ancien des Tarquins augmenta le nombre des chevaliers, il eut pour objet de ſe faire des créatures pour aſſurer ſa puiſſance; il prit indifféremment dans les divers ordres de l'état les membres de ce corps; c'eſt ainſi qu'en uſa Servius Tullius, lequel revenant à l'eſprit de leur premiere inſtitution, voulut cependant qu'on ne proposât au peuple que de jeunes hommes qui n'auroient point à rougir de leur naiſſance (*r*), & les diſtribua au nombre de cent dans chaque compagnie.

Il eſt encore naturel de penſer que les chevaliers Romains étant dans l'origine, la ſeule cavalerie qu'on vît dans les armées, on deſiroit des hommes robuſtes, & qui ſe trouvant dans la force de l'âge, fuſſent en état de ſupporter les travaux de la guerre.

On ne doit point être ſurpris conſéquemment

(*r*) Ce ne fut que ſous les empereurs qu'on vit des affranchis honorés de cette dignité. Suet. *in Galba*, c. 14.

à cette idée, des notes qu'infligeoient les censeurs, comme on l'a vu, contre ceux qui par paresse ou par négligence, n'avoient pas pris soin du cheval que l'état leur confioit, ou qui n'avoient pas fait leur service avec toute l'exactitude, la valeur & le courage qu'on attendoit d'eux.

Ce n'étoit que par des distinctions honorables que l'état, dans les premiers tems, récompensoit les services que les citoyens lui rendoient; on négligeoit alors ce qui avoit l'air de la cupidité, & il paroît que la politique des premiers Romains avoit accrédité cette maxime (que la bonne réputation est le seul encouragement qu'on doive employer pour porter les hommes au bien, puisque l'infamie étoit aussi la seule punition dont on faisoit usage), c'étoit par la juste distribution des graces & des peines de ce genre, que le peuple, arbitre de toutes les récompenses, assuroit la puissance de Rome. En effet, on voyoit ceux d'entre les chevaliers qui s'étoient signalés par leurs services, passer de l'ordre équestre dans le Sénat; on les voyoit revêtus d'habits différens de ceux des autres citoyens, prendre place dans les spectacles (s), dans les jeux publics.

(s) Le jeune Caton pour avoir mérité par son desintéressement dans le gouvernement de Chypre, les éloges

L'habit bordé de pourpre étoit commun aux ſénateurs & aux chevaliers, la ſeule différence qu'on y remarquoit conſiſtoit dans la bordure; celle de l'anguſticlave étoit plus étroite que l'habit des membres du Sénat appellé *laticlave*; la ſeule autorité de Varron ſuffiroit pour nous apprendre que l'anguſticlave étoit une tunique bordée de pourpre, que cette bordure prenoit des deux côtés de la poitrine en ſe croiſant, & qu'elle bordoit la robe (32) en entier.

Les chevaliers étoient diſtingués des autres citoyens par un anneau d'or, ce qui donnoit lieu à l'expreſſion uſitée, recevoir l'anneau d'or (*t*), ou être admis au nombre des chevaliers; les anneaux que portoient les plébéiens n'étoient que de léton ou de fer: pour en être convaincu il ne faut que faire attention à la conduite & aux diſcours de Magon, frere d'Annibal, qui pour certifier le ſénat de Carthage des exploits

de la République, obtint ce privilége. *Voyez* ſa vie dans Plutarque.

(32) Rubenius *de re veſtiaria* preſa. du 6. tom. des ant. Rom. Varron liv. 8. *de lingua lat.*

(*t*) *Aureo annulo donari*, pour *inter equites legi*, Pline Hiſt. Nat. liv. 33. Si les citoyens chargés de quelque commiſſion de la part de la République auprès des nations étrangeres, recevoient l'anneau d'or, diſtinction qu'on leur accordoit ſans doute pour qu'ils fuſſent plus reſpectés, ils le rendoient à leur retour; quelquefois par conſidération pour leurs ſervices, ils étoient maintenus dans le droit de le porter.

deuil général en ſix batailles rangées contre les Romains, répandit dans l'aſſemblée les anneaux d'or enlevés aux chevaliers, dont la quantité fut ſi prodigieuſe, ſuivant le témoignage de quelques auteurs, qu'on en remplit trois boiſſeaux; & il ajouta à la deſcription de ſes victoires, que les anneaux qu'il préſentoit étoient ceux des premiers membres de l'ordre des chevaliers (33), c'eſt-à-dire de ceux qui proprement avoient le droit de prendre ce titre.

Le tems auquel les chevaliers commencerent à porter l'anneau d'or, n'eſt pas bien déterminé dans Tite-Live, on y trouve que les Samnites ayant fait paſſer ſous le joug, l'armée des Romains, on ne vit dans la capitale après cet opprobre, que déſolation & que triſteſſe. Les conſuls découragés ayant abandonné le ſoin de l'état, on eut recours à un dictateur (v); ce magiſtrat dont l'autorité ſuprême faiſoit toute la *confiance* de la République dans des tems de calamité, ordonna qu'on reprît le laticlave & les anneaux d'or qu'on avoit dépoſés dans ce deuil général, ce qui ne peut convenir qu'aux ſénateurs; s'il eſt vrai que les chevaliers euſſent

(33) Tite-Live, liv. 9. ch. 46. l'an de Rome 536.

(v) Quand on nommoit un dictateur, on choiſiſſoit auſſi un général de la cavalerie, qui, ſubordonnément aux ordres de ce premier magiſtrat, avoit le commandement des chevaliers.

alors le droit de porter l'anneau d'or, ils ne le portoient pas du moins dans les premiers tems de la République; l'uſage des anneaux, alors de fer, s'il en faut croire Pline (34(, étoit même fort rare; mais lorſque le dictateur Q. Fabius Rullus voulut faire ceſſer les diſputes qui s'étoient élevées dans la capitale, il ordonna que l'on reprît les anneaux d'or que la plûpart des nobles avoient quittés, ainſi que les ornemens des chevaux (x) qu'on avoit remis, ce qui ne peut convenir qu'aux chevaliers.

Il ne manquoit à l'ambition des membres de cet ordre parvenus à une puiſſance énorme, qu'il fallut même modérer dans les derniers tems, parce que cette puiſſance cauſoit des troubles dans l'Etat; il ne manquoit à leur ambition que d'avoir des places diſtinguées au théâtre; ils les obtinrent, lorſque le tribun L. Roſcius Othon, qui avoit à ſe plaindre du Sénat, voulut mortifier ce corps en faiſant aſſigner aux chevaliers des places fixes & diſtinguées. Il dreſſa une loi qui portoit qu'on leur réſerveroit les quatorze degrés les plus voiſins de l'orcheſtre; juſques à cette époque ils avoient été confondus

(34) Liv. 33. ch. 1.

(x) Pline aſſure que les phaleræ ou caparaçons étoient un ornement remarquable de l'ordre équeſtre, liv. 33. ch. 1.

avec le reſte des citoyens; on les voyoit mêlés avec le peuple, placés au haſard, & lorſque cette loi fut portée l'an de Rome 686, elle eſſuya des oppoſitions de la part des ſimples citoyens; ils furent choqués de cette diſtinction, qui ſembloit les avilir; ils en murmurerent, leurs plaintes furent ſuivies de quelques mouvemens, qui ſans doute auroient troublé la tranquillité publique, ſans les ſoins des magiſtrats dont la prudence appaiſa le peuple & le Sénat.

Ces mouvemens n'eurent point lieu pendant deux ou trois ans, mais on les vit ſe renouveller ſous le conſulat de Cicéron, qui par ſa fermeté, vint à bout de terminer le différend élevé au théâtre la quatrieme année après l'inſtitution de la loi de Roſcius; & lorſque ce tribun devenu préteur, voulut prendre place aux jeux publics, les chevaliers lui ayant applaudi, en reconnoiſſance du ſervice qu'il leur avoit rendu, le peuple répondit par des huées qui marquoient ſon mécontentement; on en vint aux injures de part & d'autre; on ſe fit des menaces, & le théâtre ſeroit devenu le champ de bataille, ſi le conſul n'eût fait ceſſer le deſordre, en ordonnant au peuple de le ſuivre au temple de Bellone, où par ſa vive éloquence il le convainquit de ſes torts, appaiſa ſa fureur, & le ramena au théâtre. Cette multitude auſſi legere qu'aveugle dans

ſes mouvemens, mêla ſes applaudiſſemens à ceux des chevaliers en faveur de Roſcius, de qui la loi donna lieu dans les ſuites à l'expreſſion vulgaire *ſedere in quatuordecim*, qui étoit ſynonyme avec celle-ci, *eſſe equeſtris ordinis*. Les membres de ce corps furent depuis ce tems placés immédiatement auprès des ſénateurs; on ſçait que ces derniers étoient aſſis à l'orcheſtre au-deſſus de tous les gradins, de niveau avec cette partie du théâtre ſous laquelle jouoient les pantomimes (35).

Le devoir des chevaliers étant de faire la guerre, ils étoient la principale force des armées Romaines dans les premiers tems; plus d'une fois ils y firent des actions mémorables; on les voyoit les premiers à l'attaque & les derniers dans la retraite.

Lorſqu'ils étoient dans le cas de mériter des récompenſes, on leur donnoit tantôt une eſpece de hauſſe-col (36) d'or ou d'argent, tantôt quelques drapeaux (37) unis ou bordés d'or, enfin de petites chaînes avec des agraffes: c'étoit toujours le général qui avoit remporté la victoire qui diſtribuoit ſes récompenſes, qu'il accompagnoit de louanges & de remercimens

(35) Vit. liv. 5. ch. 6.
(36) Juvenal.
(37) Saluſte.

(38); ces récompenſes ainſi que les punitions, étoient publiques (39); elles paroiſſoient le ſoutien le plus inébranlable de l'Etat; elles ſervoient à entretenir l'émulation entre les membres des divers ordres. Auſſi ces citoyens zélés dans des occaſions où le ſalut des troupes paroiſſoit déſeſpéré, par une valeur preſque incroyable, rétabliſſoient-ils les affaires. C'eſt ainſi qu'en uſa en Eſpagne, après la mort des deux Scipions, le jeune C. Marcius (40); ce chevalier Romain ſupérieur à ſon âge par le talent qu'il avoit pour la guerre, rallia les troupes fugitives, & ſoutint par-tout l'effort des Carthaginois; Aſdrubal fut repouſſé, les victoires de Marcius (*y*) lui mériterent l'approbation univerſelle des troupes.

Quoique ces faits glorieux duſſent paroître importans à la République, elle ſembla oublier cependant ce qu'elle devoit à ce jeune héros; on lui ôta le nom de *propréteur* qu'il avoit reçu de ſes ſoldats ſans l'aveu du Sénat: ce titre parut illégitime aux conſuls, qui preſſerent auprès du peuple le choix d'un général, pour remplacer les Scipions.

(38) Saluſte & Denis d'Halicarnaſſe.
(39) Tite-Live, liv. 39. ch. 31.
(40) Tite Live, liv. 25. ch. 37.
(*y*) Les médailles ont conſervé la mémoire de ces évenemens dans la famille des Marcius.

Si les particuliers de ce corps ſe diſtinguoient par leurs ſervices importans pour la République, le corps entier des chevaliers ne montroit pas moins de zele, & l'on voit que l'an de Rome 572, ſous la propréture de Fulvius Flaccus, l'armée des Romains fut preſque miſe en déroute par le nouvel ordre de bataille des Celtibériens; les légions étoient prêtes à céder, lorſque Flaccus s'adreſſant à la cavalerie, lui ordonna de charger les ennemis, & d'enfoncer s'il étoit poſſible, la colonne qu'ils formoient en ſe jettant au-travers avec impétuoſité. Cette pratique dont on s'étoit bien trouvé pluſieurs fois réuſſit dans cette occaſion : les Celtibériens déconcertés par une attaque auſſi vigoureuſe, furent mis en fuite & les chevaliers remporterent une victoire complete. On ne pouvoit en marquer l'importance d'une maniere plus honorable; on fit le vœu ſur le champ de bataille de bâtir à la Fortune (41) équeſtre, un temple (ſ) dont la magnificence devoit égaler celle des temples bâtis à l'honneur des plus grands dieux.

Mais quelque droit que donnât aux chevaliers le rang qu'ils avoient au-deſſus des Plébéïens dans les armées, ils n'étoient pas moins

(41) Tite-Live, liv. 11. ch. 40.

(ſ) Ce temple étoit ſitué près du théâtre & du portique de Pompée, dont on voit encore quelques veſtiges.

ſoumis

ſoumis à l'obéiſſance que l'on devoit aux généraux de la République. On peut ſe rappeller que dans la guerre contre les Latins, le jeune Manlius s'étant ſignalé (42) par ſa valeur dans un combat particulier contre Géminius Métius, malgré l'ordre donné pour empêcher le combat, le chevalier porta comme en triomphe les dépouilles de ſon ennemi à ſon pere, qui après lui avoir donné les plus grands éloges, le fit mettre à mort. Il voulut montrer par cet exemple mémorable de ſévérité, combien dans tous les ordres de l'Etat, il falloit être ſoumis aux décrets des premiers magiſtrats. On étoit dans ces premiers tems, ſi occupé du bien public, que chaque citoyen travailloit à la défenſe commune; ce que l'on regardoit comme une obligation indiſpenſable envers la patrie. Telles furent les vues & les motifs de ceux qui allerent offrir leurs ſervices à l'Etat dans des tems difficiles, où le nombre des ennemis s'étant multiplié, il étoit néceſſaire d'avoir de zélés défenſeurs; mais après que l'an de Rome 352, on eut inſtitué une paye (*a*) pour la cavalerie, époque à laquelle on peut rapporter la diſtinction faite par Tite-

(42) Tite-Live, liv. 8. ch. 7.

(*a*) Cette paye fut triple de celle des fantaſſins. Rollin dit d'après Polybe, qu'elle étoit de ſix oboles; c'eſt-à-dire de dix ſols de notre monnoie. Hiſtoire Romaine tom. 11. pag. 355.

Live (*b*) entre les chevaliers qui recevoient le cheval public, & ceux qui ſervoient ſur des chevaux qui leur appartenoient, on vit pluſieurs membres de l'ordre équeſtre, qui, ne regardant pas comme leur devoir eſſentiel de faire la guerre, s'occupoient (43) bien plus du ſoin d'augmenter leurs richeſſes en affermant les revenus (*c*) de la République dont ils ſe firent donner le privilege excluſif. Ces chevaliers ſe diviſoient en pluſieurs ſociétés ou compagnies, comme le dit Cicéron; ils étoient appellés *ſcripturarii*; on leur donnoit auſſi le nom d'*ampliſſimi*, d'*honeſtiſſimi*, d'*ornatiſſimi homines* (44). Chaque chef particulier de ces ſociétés en étoit le directeur; il prenoit les baux à ferme, qui ſe renouvelloient ordinairement tous les cinq ans, parce que ce terme étoit indiqué pour la revue générale des citoyens, & le dénombrement de leurs biens. C'étoit aux cenſeurs à qui par la loi de leur inſtitution, le droit d'affermer les revenus de la République étoit dévolu, qu'il falloit

(*b*) *Quibus cenſus equeſter erat equi publici; non erant aſſignati, ſenatum adeant equites ſe ſuis ſtipendia facturos promittunt equiti certus numerus æris eſt aſſignatus tum primum equis mereri equites cæperunt*, liv. 5. ch. 7.

(43) Tacite, liv. 4.

(*c*) Les revenus de la République conſiſtoient dans les tailles, les droits d'entrée, *&c.* Livre des finances des Romains.

(44) Cic. *pro lege Man.* n. 7 *& pro Planco.*

s'adreſſer ; ces baux étoient renouvellés (*d*) dans la tribune ſous l'inſpection & en préſence du peuple.

Comme les chevaliers étoient l'ornement de la ville & la force de la République, que leur richeſſe les rendoit recommandables, on les voyoit paſſer aux dignités les plus éminentes ; ils parvenoient des fermes (*e*) auxquelles ils étoient employés, au gouvernement des proviſtes, où le plus ſouvent ils ſe rendoient odieux par leurs exactions, malgré la ſageſſe des loix établies pour réprimer leur avidité. Mais il étoit quelquefois dangereux de punir les coupables, & les préteurs qui vouloient les condamner à des reſtitutions, s'expoſoient à la haine de l'ordre redoutable auquel ils étoient attachés.

L'exactitude de ces magiſtrats étoit la plûpart du tems, inutile, parce que la loi Sempronia qui

(*d*) Sous les empereurs Honorius & Arcadius, il paroit que les anciens fermiers avoient la préférence au même prix, après l'expiration de leur bail, ſur les nouveaux enchériſſeurs. *Voyez* l'ordonnance d'Arcade & d'Honorius.

(*e*) Quand ils ne pouvoient les exercer par eux, ils employoient des commis. Cicéron nous apprend que les chevaliers entretenoient dans les ſalines, dont les revenus appartenoient à l'état, des officiers pour les faire valoir : c'étoit auſſi de cette maniere qu'ils régiſſoient & faiſoient valoir les meilleurs fonds de la Sicile & des autres provinces, quand les Romains en eurent fait la conquête.

vers l'an de Rome 630, avoit dépouillé les ſénateurs du droit de rendre les jugemens, avoit attribué ce droit aux chevaliers, en ordonnant qu'on prît parmi eux les centumvirs ou juges ſubalternes, pour aider les préteurs dans les fonctions de judicature, que la multiplicité des affaires avoit rendues trop pénibles. Si dans les commencemens on ne renvoyoit à ces aſſeſſeurs que les moindres affaires (45), dans la ſuite des tems ils connurent des concuſſions & des crimes capitaux. Avant Sempronius Gracchus, on avoit toujours choiſi parmi les patriciens, les juges ſubalternes; ce tribun prenant le prétexte de l'abſolution de Cotta Salinator, & de M. Aquilius, qui quoique coupables de concuſſion, avoient été déclarés innocens; dans l'objet d'abaiſſer le Sénat qui s'oppoſoit à ſes projets, pour ſe ménager l'appui des chevaliers, leur fit accorder le droit de juger en ſeul, & ſans le concours du Sénat.

On vit plus d'une fois les chevaliers dans l'exercice de leurs fonctions abuſer de leur autorité; l'iniquité de leurs jugemens révolta le peuple & les patriciens; ſouvent auſſi criminels que les accuſés cités devant leur tribunal, ils favoriſoient leurs injuſtices, & partageoient avec eux, les dépouilles des peuples qui, dans les pro-

(45 Vell. Pater. liv. 9. ch. 13.

vinces, avoient été ſoumis à leur gouvernement.

P. Rutilius (46) Rufus, malgré ſa probité reconnue, pour avoir défendu l'Aſie de l'avarice & des concuſſions de l'ordre équeſtre, fut condamné à l'exil par un jugement inique; quelque innocent que l'on fût, on étoit effrayé de l'injuſtice & de la partialité de ces juges. L. Calpurnius Beſtia, homme conſulaire d'une grande réputation, aima mieux s'exiler lui-même, que de ſubir leur jugement: Mummius l'Achaïque fut obligé ainſi qu'Aurélius Cotta, de quitter Rome & l'Italie; cependant malgré la crainte qu'inſpiroit aux plus zelés citoyens, l'ordre des chevaliers, on vit Q. Marius, L. Scævola (47), Lucullus & quelques autres, faire ceſſer par leurs ſages réglemens dans la province d'Aſie, les exactions qu'y commettoient continuellement les fermiers de la République; ils punirent de leur autorité les malverſations; & malgré l'impunité dont ſe flattoient les coupables, ils diminuerent leurs concuſſions.

Le tribun Druſus, dans la vue de réconcilier les ſénateurs avec les chevaliers, avoit voulu qu'ils partageaſſent entre eux le droit de décider les cauſes des particuliers, & que les chevaliers

(46) Tite-Live, Suppl. liv. 70. ch. 52.
(47) Vie de Lucullus dans Plutarque.

eussent aussi le privilege de prendre séance dans les assemblées du Sénat ; mais ce projet ne plaisant point aux deux ordres, les chevaliers dédaignant de s'asseoir parmi les sénateurs, que leur multitude alloit rendre, ce semble, moins distingués, refuserent de renoncer au privilege dont ils jouissoient. On s'opposa de part & d'autre aux entreprises du tribun (48) ; ce magistrat obstiné ne voulut rien changer à sa loi ; il auroit pû mettre le premier corps de l'Etat dans son parti, en dépouillant les chevaliers sans leur assigner des places ; mais il insulta également aux deux ordres, en faisant traîner en prison avec violence le sénateur Philippus, alors consul, tandis que trop appuyé de la protection du peuple, il résistoit avec courage aux chevaliers, & qu'il menaçoit leur chef de le faire précipiter de la roche Tarpéienne. Drusus, malgré son zèle sincere pour les intérêts de la République, haï des sénateurs & des chevaliers, fut abandonné du peuple & assassiné près de la porte de sa maison ; les loix de ce tribun furent annullées. Varius livré à la faction de l'ordre équestre, demanda qu'on informât contre ceux qui avoient approuvé le projet fait par ce tribun, d'accorder le droit de bourgeoisie aux alliés de Rome. Q.

(48) *Author de vir. illust.* liv. 28. ch. 9.

Servilius (49) Cæpio fit ce que Druſus ne put exécuter; il porta l'an de Rome 646, une loi qui fit partage entre le Sénat & l'ordre des chevaliers, le droit de rendre les jugemens.

Cependant les déſordres que commettoit chaque jour l'ordre équeſtre, à qui l'adminiſtration des finances donnoit une autorité ſans bornes, ainſi que le privilege dont il jouiſſoit de juger les divers citoyens, étoient trop exceſſifs, pour qu'ils puſſent durer.

Le murmure des citoyens devenu général, il étoit de l'intérêt commun de le faire ceſſer. Sylla parvint à la dictature; il rétablit le Sénat dans ſon ancien luſtre, & dépouilla les chevaliers de la plus belle de leurs prérogatives, en ordonnant que les juges des cauſes particulieres, qui depuis pluſieurs années étoient mi-partis de l'ordre équeſtre & du Sénat, ne ſeroient à l'avenir pris que du premier corps (50) de l'Etat. Pompée haiſſoit le dictateur, auſſi après ſa mort donna-t-il atteinte à ſes loix; le préteur L. Aurelius Cotta, à ſon inſtigation demanda pour (51) aſſeſſeurs dans les jugemens des cauſes civiles, des ſénateurs, des chevaliers, & des tribuns du tréſor public; ce qui rendit le nombre des che-

(49) Tite-Live Suppl. liv. 66. ch. 50.
(50) Tite-Live, liv. 89. ch. 12.
(51) Tite-Live, liv. 97. ch. 18.

valiers ſupérieur à celui des ſénateurs, parce que les tribuns du tréſor étoient membres de l'ordre équeſtre. Pompée en dépouillant le Sénat, qui depuis dix ans avoit été remis en poſſeſſion de ſon droit, cherchoit à s'aſſurer l'affection des ordres inférieurs de la République, que ſon ambition l'engageoit à ménager, ainſi que les grands. On voyoit des citoyens factieux ſe procurer dans ces tems de corruption, des moyens aſſurés pour remplir leurs vues ambitieuſes, & s'élever ſur la ruine commune.

Céſar, que l'aſcendant qu'il avoit ſur le peuple, auroit dû, ce ſemble, contenter, ſe rappellant que plus d'une fois cette multitude avoit abandonné ſes favoris, forma vers la fin de ſon conſulat, le deſſein de s'attacher l'ordre des chevaliers, quoique cet ordre eût eſſuyé depuis peu une offenſe de la part du Sénat, qui avoit ordonné qu'on informât contre ceux qui avoient reçu de l'argent pour rendre des jugemens (52) favorables.

Il lui reſtoit à raiſon de la richeſſe de ſes membres, une autorité capable de balancer celle du Sénat & du peuple; les chevaliers demandoient à l'inſtigation de Craſſus, des diminutions conſidérables dans les fermes, que le Sénat vouloit augmenter. Cicéron les aidoit dans l'objet de

(52) Tite-Live, liv. 103. ch. 52.

maintenir la concorde ; Caton toujours inflexible s'y oppoſoit, ainſi que quelques autres ſénateurs. Céſar obtint enfin par ſes ſollicitations, que les ſommes exigées ſeroient réduites aux deux tiers ; cette démarche lui procura le crédit des chevaliers, qui réunis avec le peuple, firent recevoir par les comices, les actes de Pompée dans le Levant ; ce que Céſar deſiroit d'obtenir, ainſi que l'approbation des loix (*f*), qu'il avoit portées lui-même pendant ſa préture. C'étoit parvenir inſenſiblement & par des voies détournées à la ſuprême autorité, malgré la jalouſie de ſes concitoyens, qui depuis le ſervirent utilement dans les différentes guerres qu'il fit pour la République dans les gouvernemens qui lui avoient été confiés, ou dans celles que ſes intérêts particuliers & ſon ambition lui firent entreprendre.

Enfin, après avoir vaincu Pompée & les chefs de ſon parti, Céſar revint dans la capitale recevoir les honneurs de quatre triomphes différens: les divers jeux qu'il fit célébrer ne firent point perdre aux zélés citoyens le ſouvenir de leurs malheurs ; & quoiqu'il cherchât à plaire aux divers ordres de l'Etat, il ne put y réuſſir. Sous ſa dictature le privilege de rendre les jugemens

(*f*) On donna à ces loix le nom de *Juliennes*, elles ſubſiſterent long-tems après Céſar.

fut attribué privativement aux ſénateurs & aux chevaliers ; on en dépouilla les tribuns du tréſor : la mort du dictateur arrivée l'an de Rome 708, ne laiſſa point reſpirer les Romains ; le jeune Octave eut des partiſans & des ennemis ; ſon triumvirat avec Antoine & Lépide, fut encore plus terrible pour la République, que la dictature de Céſar ne l'avoit été ; les proſcriptions de plus de trois cens ſénateurs & de deux mille chevaliers mit dans les mains de ces tyrans, des richeſſes immenſes. Le triumvirat finit par la mort d'Antoine & la ſoumiſſion de Lépide, qu'Octave vit tomber à ſes genoux (53) ; il regna ſeul ; Agrippa & Mécene, ſes confidens les plus intimes, furent conſultés ſur le deſſein où il croyoit être de rendre aux Romains leur liberté ; mais on ſe détermine avec peine à rentrer dans l'égalité, dès qu'on a joui de l'autorité ſuprême : auſſi Octave ne put-il ſe réſoudre à s'en dépouiller. Après qu'il eut partagé avec le Sénat les provinces de l'Empire, ce premier corps de l'Etat, l'ordre équeſtre & le peuple, lui rendirent les plus grands honneurs ; celui dont il dut ſans doute être le plus flatté, fut le droit de porter la couronne Civique (g), ainſi que le titre d'Auguſte.

(53) Suppl. de Tite-Live, liv. 133. ch. 74.
(g) La couronne civique étoit de feuilles de chêne,

Telle eſt l'Hiſtoire abrégée des chevaliers Romains : depuis le commencement & l'inſtitution de leur ordre juſqu'au ſiecle d'Auguſte, dans un eſpace d'environ ſept cens ans : on a vu cet ordre tantôt utile à la patrie par ſes ſervices, tantôt redoutable par ſon crédit ; enfin avili par ſon empreſſement à prendre les fermes de l'Etat, & plus encore par la cupidité de quelques-uns de ſes membres, dont les exactions firent gémir les peuples.

ou ne la donnoit qu'au citoyen qui avoit ſauvé la vie à un autre citoyen. Aull. Gell.

ESSAI

Sur la Toge & les autres Vêtemens des Romains.

LORSQUE Rollin (*a*) a parlé des habits à l'uſage des Romains, il a averti ſes lecteurs de ſon embarras pour donner à cette matiere une certaine clarté, ſon but n'étant point de refuter ou de concilier les divers auteurs (*b*) qui en ont traité, & qui ſont partagés à cet égard; il s'eſt contenté de mettre brievement ſous les yeux ce qui lui a paru le plus vraiſemblable pour ſoutenir ſon opinion.

Comme la différence de ces vêtemens conſiſtoit moins dans la forme que dans la broderie & les couleurs, il lui eût été bien difficile en effet de la caractériſer. J'ai vu à Rome une grande quantité de ſtatues habillées; après l'examen le plus rigoureux, les mêmes difficultés ſe ſont préſentées à moi; qu'aurois-je pu décider à l'inſpection des draperies dont les énormes plis dépendoient peut-être du caprice des artiſtes, ſi je n'avois fait d'autres recherches? Je les ajouterai à ce qu'a dit Rollin, mon deſſein étant de

(*a*) Le quatrieme volume de ſon Hiſtoire Romaine.
(*b*) Rubenius, Montfaucon, le Ferrari, Juſte Lipſe.

donner plus d'étendue à ce ſujet, qu'il n'a traité qu'épiſodiquement; je vais commenter quelques paſſages des anciens, peut-être réuſſirai-je à donner plus de jour à cette matiere; tel eſt l'objet que je me propoſe.

Dans les premiers tems, les habits qu'on portoit à Rome furent faits de diverſes peaux de bêtes (*c*): bientôt on les remplaça par de groſſes étoffes de laine qu'on perfectionna dans la ſuite; ces étoffes devinrent plus légeres & plus fines de jour en jour; & dès que le luxe commença à s'introduire, on les teignit de couleurs différentes, comme on le verra. La toge fut d'abord blanche, Juſte (*d*) Lipſe en donne la raiſon; la ſimplicité des premiers tems avoit déterminé les Romains à employer la laine dans ſa couleur naturelle.

Les habits de ceux qui rempliſſoient les premieres charges de la République, ſe reſſentoient alors de l'auſtérité des mœurs; ils ne différoient des habits des autres citoyens, que par quelques ornemens de pourpre.

Lorſque l'uſage des étoffes de laine d'une plus grande fineſſe fut introduit, on fit d'amples tu-

(*c*) Ce qu'on doit induire de deux vers de Properce.
Curia prætexto, quæ nunc nitet alta Senatu.
Pellitos habuit ruſtica corda patres. Liv. IV. Eleg. I.
(*d*) Lib. 1. cap. 13.

niques avec des manches larges & courtes (*e*), qui deſcendoient à peine juſqu'au coude; ces tuniques qui tenoient lieu de chemiſe, ne furent long-tems que de cette matiere; ce qui rendoit l'uſage des bains néceſſaire pour la propreté (*f*); on ne ſe ſervit de linge que dans des tems poſtérieurs à Auguſte (1); on ſerroit ces amples tuniques avec une ceinture, & l'on mettoit la toge par-deſſus; celle-ci étoit une eſpece de manteau très-large, ouvert par le devant, & rattaché ſur l'épaule gauche, de ſorte que l'épaule droite & le bras du même côté, étoient abſolument libres: comme la toge étoit fort ample on lui faiſoit faire pluſieurs tours pour l'empêcher de traîner; on la plioit, on la retrouſſoit de différente maniere, & l'on en faiſoit paſſer de grands pans ſur le bras. Tel étoit à-peu-près le vêtement le plus ordinaire des Romains, appellés à raiſon de leur habitude à le porter, *la nation en* (*g*) *robe.*

Quintilien (*h*) donnoit des regles à l'ora-

(*e*) Cicéron en parlant du luxe des compagnons de Catilina, leur reprochoit de porter des tuniques à longues manches qui deſcendoient juſqu'aux talons.

(*f*) L'uſage du lien pour les femmes étoit antérieur. *Voyez* Plaute.

(1) Suetone.

(*g*) *Gentemque togatam.* Virg.... On quittoit la toge dans le deuil & dans les calamités publiques.

(*h*) Liv. 11. chap. 3.

teur ſur la maniere de tenir ſa robe en plaidant; Rollin en a parlé, ainſi que d'Hortenſius, le plus affecté des orateurs de l'ancienne Rome, par la bonne grace des vêtemens & l'arrangement des périodes de ſes diſcours. Cet homme avant de s'être perfectionné dans l'art de porter ſa toge, avoit ſans doute été fort embarraſſé de lui donner certaine grace, vu l'énorme quantité de plis que ce vêtement formoit; ce qui dépendoit de ſon ampleur, (magnificence de ce tems, qui ſe régloit toujours par l'opulence ou le faſte) Perſe (*i*) en donne la deſcription.

Le *Candidus umbo* devoit être la partie de la toge, qui repliée pluſieurs fois ſur elle-même, formoit une ſorte de bouclier; Caſaubon (*k*) le croyoit ainſi.

Avant qu'Hortenſius & les Romains, qui comme lui, ſe piquoient d'ajuſter leurs vêtemens, ſe fuſſent perfectionnés dans cet art, il avoit ſans doute été ſoumis à bien des révolutions, ce qu'on peut juger à la vue des ſtatues anciennes; on doit préſumer que les toges miſes d'abord en forme de manteau, ne ſe rattachoient qu'au-deſſus du col; mais comme les

(*i*) *Totaque impune ſuburra*
Permiſit ſparſiſſe oculos jam candidus umbo.

(*k*) *Umbonem eſſe centrum plicarum, ſic enim lautiorum toga componebatur ut corrugata clypei ſpeciem præberet, cujus centrum propriè appellabatur umbo.*

bras ne ſe trouvoient point libres, & que l'uſage des tuniques, des vêtemens de deſſous, n'étoit pas encore connu (je parle ici des premiers tems de Rome), on étoit à peine garanti de la rigueur des ſaiſons, une partie du corps demeurant à découvert quand on vouloit ſe ſervir de ſes mains. On changea donc la façon de porter la toge, & la plaçant ſur l'épaule gauche, on l'attacha au-deſſus de l'épaule & du bras droit; ce qui lui rendit la liberté. Bientôt on releva le bas de cette eſpece de manteau du côté gauche, vers la partie où il ne ſe trouvoit point ouvert, & par quelques plis le faiſant remonter au-deſſus de ce bras qu'on mettoit à découvert, on le rendit libre ainſi que l'autre. Cette maniere de porter la toge eſſuya des variations; que ce ſoit à raiſon de la néceſſité, ou de la grace que l'on voulut lui donner, on remit ce vêtement ſur les deux épaules; on dégagea ſon bras droit en le laiſſant nud ainſi qu'une partie du col; le bout de ce manteau jetté négligemment ſur l'épaule & le bras gauche, après qu'on l'avoit rattaché, le laiſſoit libre & dégagé; ces différentes manieres de ſe vêtir, ſont exprimées dans les anciennes ſtatues (*l*). Je l'ai déja dit, les

(*l*) On en voit quelques-unes dont la tête eſt couverte, parce que quand on vouloit ſe garantir du ſoleil, de la pluie, ou du froid, on ſe ſervoit d'une des extrémités de la toge pour la mettre ſur la tête, qui ordi-

Romains

Romains prirent des divers peuples qu'ils soumirent, leurs vêtemens ; on ne peut en déterminer l'époque ; la toge d'un auſſi grand uſage chez eux que le pallium l'étoit chez les Grecs, d'abord de laine blanche, fut dans la ſuite des tems, faite d'étoffe de différentes couleurs, de forme à demi-circulaire ; ſouvent on la portoit traînante, quelquefois elle ne deſcendoit que juſqu'aux genoux. Horace (*m*) dit : « Si quel-» qu'un s'aviſoit de porter comme Caton, une » robe courte & craſſeuſe, en auroit-il pour cela » les mœurs & la vertu » ?

Les gens d'une humeur auſtere, tels que ce Romain, ne vouloient point que leurs robes euſſent de l'ampleur & qu'elles fuſſent blanches ; ils préféroient une robe étroite & ſale, ce qu'on doit entendre du mot *teſquore*, employé dans l'original.

Le riche ſembloit inſulter à un homme d'une fortune moins conſidérable que la ſienne, en le mettant hors d'état de l'égaler dans la largeur de ſa toge ; c'eſt ainſi que s'exprime par la bou-

nairement étoit nue, quoiqu'on fît uſage du petaſe & du pilac ; le premier de ces bonnets n'étoit employé que par les voyageurs, & le ſecond pour la nuit, il étoit auſſi une marque de la liberté, on le donnoit aux eſclaves en les affranchiſſant, dans le temple de la déeſſe Feronia.

(*m*) *Exiguæ togæ ſimulet teſquore Catonem.* Ep. 20.

che d'Horace (*n*), cet homme opulent & faſtueux : « Ne vous aviſez point de m'imiter dans » ma folie, mes grandes richeſſes peuvent la » faire excuſer ; mais votre fortune eſt médio- » cre ; une robe étroite & courte vous convient, » puiſque vous marchez à ma ſuite » : nouvelle preuve que le rang & les richeſſes régloient alors l'ampleur des vêtemens. Un homme ſans naiſſance eût été expoſé à l'indignation publique, ſi à la faveur de ſes grands biens, il eût étalé ſon ample toge avec trop de faſte. « Lorſque tu te » promenes (*o*) dans la rue Sacrée avec cette robe » longue de ſix aunes, ne t'apperçois-tu point » de l'indignation avec laquelle chacun dé- » tourne la vue », dit encore Horace.

Si la toge dont la meſure la plus conſidérable ne paſſoit pas ſix aunes, fut le vêtement des Romains dans les tems de paix, le ſaye ſorte de caſaque plus courte, fut deſtinée pour les tems de guerre (*p*), ils avoient pris cet habit militaire des Gaulois ; ceux-ci le rattachoient ſur l'épaule ou la poitrine, & le tournoient du côté

(*n*) *Mea contendere noli,*
Stultitiam patiuntur opes, tibi eſt parvula res ;
Arcta decet ſanum comitem toga.
(*o*) *Videſne ſacram metiente te viam*
Cum bis ter ulnarum toga,
Ut ora vertat, huc, & huc euntium
Liberrima indignatio?
(*p*) *Togis depoſitis Quirites ad ſaga converſi ſuerunt.*

de la pluie ou du vent, à-peu-près comme le mantelet des Hongrois.

Ce vêtement de forme carrée fait d'après le saye Gaulois, & qui en avoit retenu le nom, différoit néanmoins de celui des Romains, & n'avoit point de manches; commun aux officiers, aux soldats, & de la même forme, il étoit cependant d'une étoffe différente. Quand les officiers avoient un intervalle de repos dans le camp, après avoir repris les toges, ils les relevoient au lieu de les laisser traîner des deux côtés, ou de les rejetter sur le derriere, on les serroit sur la poitrine au moyen d'une ceinture (*q*); ce qu'il m'a été facile d'examiner dans une petite statue de bronze trouvée à Herculanum, & que j'ai acquise à Naples en 1750.

Les préteurs rattachoient toujours leurs toges de cette façon (*r*); le saye étoit porté par les

(*q*) C'est ce qu'on appelloit *cinctus Gabinus*, ou la *ceinture Gabine*.

(*r*) Les citoyens de Rome qui retenoient dans leurs habits l'ancienne maniere de leurs peres, mépriſoient la tunique comme trop embarraſſante, & ils ne portoient qu'une eſpece de tablier qui leur ſervoit de caleçons, depuis la ceinture en-bas : la toge qu'ils mettoient par-deſſus, dont une partie étoit jettée ſur l'épaule gauche en paſſant derriere le dos & formant une ſorte de ceinture, laiſſoit le bras droit nud, comme je l'ai dit; cette maniere de ſe vêtir plus commode pour le combat, étoit propre à la famille des Cethegus : c'eſt ſans doute à cet uſage particulier que fait alluſion Horace quand il dit : *Cinctutis non caudite Cethegis.*

femmes d'un état médiocre ; on s'en ſervoit quelquefois en voyage, ainſi que de l'habit appellé *chlamide*, retenu par un crochet & ſemblable à nos ſurtouts : quelquefois ce dernier étoit fourré, & on l'appelloit *gauſape*. On prenoit auſſi dans ces occaſions la pénule, ou la lacerne, ſorte de caſaque ou de manteau bordé de longues franges, dont l'étoffe groſſiere devoit faire un habit embarraſſant, mais propre à garantir des rigueurs du tems, à-peu-près & tel que nos redingottes. Les ſoldats ſe ſervirent d'abord de ce vêtement, ce qui eſt prouvé par la diſtinction des noms donnés à la populace aſſemblée dans la ville, & à celle qui l'étoit dans les champs ; puiſqu'on appelloit ces derniers *lacernatos*, & les premiers *togatos*. Ces ſoldats un jour d'action quittoient ſans doute un vêtement auſſi lourd, & auſſi incommode.

Je me perſuade qu'on n'avoit pas de l'aiſance à porter cet habit, en voyant le paſſage de Cicéron, qui, pour juſtifier Milon du meurtre de Clodius, dit qu'il étoit en équipage avec ſa femme, vêtu d'une pénule (*s*), ce qui lui donnoit moins de liberté ; peut-être portoit-on au barreau la pénule du tems d'Hortenſius, du moins étoit-elle en uſage ſous Veſpaſien. On croyoit alors que l'embarras cauſé par cette

(*s*) *Cum uxore vehens in rheda penulatus.*

ſorte de vêtement, pouvoit être un des motifs de la diminution de l'éloquence ; le geſte ainſi que la voix étant regardé comme une partie de cet art ſéducteur, & de ces graces que la nature peut prêter au corps.

Sous l'empereur Adrien, les ſénateurs prirent la pénule & la lacerne, vêtemens groſſiers, jadis à l'uſage du peuple, qu'on préféroit dans les derniers tems aux toges, ainſi que la ſintheze & les tuniques, dans l'objet d'arrêter les progrès de cet uſage introduit ſous le regne de Néron, qui le premier, s'étoit montré en public ſans ceinture, vêtu de la ſintheze. Adrien fut obligé de rendre un édit pour forcer les ſénateurs & les chevaliers Romains de paroître en public revêtus de leurs toges, à moins qu'ils ne fuſſent excuſés venir de table.

Les habits deſtinés pour les repas auxquels Plaute donne le nom de *pallium malacum*, étoient de couleur pourpre, d'une étoffe légere, s'il en faut croire Horace, Pétrone, Apulée, les convives les faiſoient porter dans le lieu où ils alloient manger, ou leur hôte avoit le ſoin d'en fournir ; car dans les premiers tems on n'auroit oſé porter au-dehors les habits deſtinés à ces uſages domeſtiques (*t*).

La ſeule différence que les gens de diſtinction

(*t*) *Voyez* Plaute *pro Larisa malacum cupiam pallium.*

mettoient dans leurs lacernes & leurs pénules avec celles du peuple, étoit la couleur amétiſte, tandis que celles des gens du commun étoient brunes. *Voyez* l'Epigramme de Martial (*u*), qui deſapprouvoit cette ſorte de luxe; Juvenal (*x*) nous apprend qu'elles ſe mettoient quelquefois ſur la toge.

On s'en ſervoit pour ſe déguiſer, parce qu'on pouvoit mettre ſur ſa tête le coqueluchon qui y étoit attaché : ce capuchon s'appelloit *cucullus*, *bardo cucullus*. Cette maniere de cape ou de manteau à capuche, déſignée par Martial (*y*), étoit différente du *palliolum*, eſpece de mantelet dont on couvroit ſa tête, qui ſervoit aux courtiſanes (*z*) lorſqu'elles vouloient ſe cacher; on le donnoit auſſi aux malades, aux convaleſcens, aux ſoldats en tems de pluie (*a*).

La lene étoit une ſorte d'habit militaire, qu'on mettoit par-deſſus ſes habits ordinaires; je ne ſçai s'il étoit porté communément chez les Romains; quoique Virgile (*b*) en ait parlé

(*u*) *Pinguis aliquando lacerna*
Munimenta togæ duri craſſique cuculli.

(*x*) Sat. 9. v. 28 & 29.

(*y*) *Puto Manius alget in cucullo.* *Voyez* Juvenal, & la Satyre de Lucilius.

(*z*) *Penulam in caput induce ne te noſcat.* . . Lampride ſur Elagabale, *tectus cucullione mullionico ne agnoſceretur.*

(*a*) Les ſentinelles en portent dans leurs guerites pendant l'hiver.

(*b*) *Tyrioque ardebat murice lana.* Lib. 4.

dans l'Enéide, la ſiſyre ſervoit, ainſi que la lene, de couverture pendant la nuit.

Le *paludamentum* (*c*) étoit l'habit des généraux; il étoit de couleur jaune, au rapport de Pline, & ſe mettoit ſur une cuiraſſe au-deſſus d'une tunique courte, & qui deſcendoit à la moitié des cuiſſes: l'on uſoit alors de la campeſtre, ſorte de culotte, qu'on ne portoit pas avec les habits longs. Au reſte, cet habit militaire ne ſe prenoit qu'avant de partir pour la guerre; les conſuls & les généraux devoient le porter lorſqu'ils montoient au capitole, pour y ſacrifier aux dieux: ils le quittoient pour rentrer dans la ville.

La toge étoit de différente ſorte; quelquefois on la déſignoit par le nom de *robe prétexte*: elle reçut ce nom, parce qu'elle étoit bordée de pourpre; elle fut deſtinée à l'uſage particulier de la jeune nobleſſe de Rome, tandis que les enfans du commun étoient vêtus d'une robe appellée *alicata chlamys* ou *robe mouchetée*.

Les jeunes patriciens étoient diſtingués par la prétexte & par un ornement qui leur étoit propre; c'étoit la bulle d'or (*d*) ou d'argent,

(*c*) *Voyez* Monfaucon.

(*d*) Les bulles étoient creuſées en-dedans, on y mettoit des préſervatifs; c'étoient des amulettes, qu'on regardoit comme choſes ſacrées. Quelques-unes de forme très-indécente relativement à nos mœurs, préſentoient

de forme ordinairement ronde ou quarrée, quelquefois de celle d'un cœur ; j'en ai vu de cette eſpece dans le cabinet de M. Porcinary, à Naples. Macrobe a dit fort à propos, que les bulles n'étoient pas ſeulement de forme ronde, quoiqu'il y en ait une de cette eſpece ſur le buſte du jeune Néron, dans la vigne Borgheſe, & ſur l'une des ſtatues de la vigne Pamphile ; on doit en effet croire que le goût & la ſuperſtition de celui qui portoit la bulle en déterminoit la figure. Si elle fut arbitraire, la forme de la robe virile ne l'étoit pas : tous les jeunes gens la portoient de même, ils la prenoient à l'âge de dix-ſept ans, c'eſt ce qu'on appelloit *forum attingere* ; ils conſacroient dans cette cérémonie leurs bulles aux dieux Lares, en les ſuſpendant dans leurs maiſons.

Les jeunes demoiſelles avoient auſſi leur prétexte, qu'elles ceignoient juſqu'au tems de leur mariage (*e*).

De la robe ou toge prétexte vint le ſurnom de *prætextati*, donné non-ſeulement aux jeunes gens de l'un & l'autre ſexe, mais aux magiſtrats,

des phallus garnis de clochettes ; les hochets qu'on donne aux petits enfans ne ſeroient-ils pas une imitation dégradée de ces objets d'obſcénité ? le cabinet du roi des deux Siciles contient des bulles ou amulettes de cette forme.

(*e*) *Mox ubi jam facibus*, &c. Propert.

parce que ces derniers eurent auſſi le droit de porter la prétexte : on le voit dans Varron, qui nous apprend qu'elle ſe mettoit ſur le laticlave (*f*).

La toge fut diviſée en robe blanche, en robe pure, en robe noire, celle de couleur de cendres, la robe de pourpre, celle qui étoit brodée de feuilles de palmier, & la robe peinte.

Ceux d'entre les Romains qui recherchoient les honneurs & les dignités, portoient la robe blanche, ce qui les avoit fait appeller du nom de *candidats* ; & cette robe appellée *toga cretata* (*g*), n'étoit différente de la robe virile, qui étoit auſſi de couleur blanche, que parce que cette premiere étoit d'une blancheur plus éclatante ; on la rendoit telle en la frottant avec de la craie.

La robe communément appellée la *robe pure*, étoit l'habit de toute perſonne privée ; on l'appelloit encore *toga recta*.

Le *reicinum* déſigné par Feſtus comme un habit quarré, & la *toga anthracina* de Varron n'étoient autre choſe que la robe virile bordée de pourpre qui avoit appartenu au défunt, & que les femmes, dans les enterremens de leurs maris, employoient pour eſſuyer leurs larmes. Ces

(*f*) *Iſtorum togæ oſtendunt tunicæ clavos.*
(*g*) *Quem ducit hiemem, cretata ambitio.*

habits, après avoir ſervi à cet uſage, devoient être brûlés par le même feu qui conſumoit le corps. La loi 86 de la dixieme table défendoit de deſtiner à cette cérémonie plus de trois habits appartenans au défunt, qui étoit toujours brûlé dans les vêtemens convenables à la dignité dont il étoit revêtu (*h*). Non-ſeulement les parens du mort, mais même ceux qui étoient employés aux cérémonies des funérailles portoient le deuil; leurs habits étoient de différentes peaux. Les mots *toga anthracina* & le *reicinum* ſont ſynonymes; le dernier a été pris mal-à-propos par quelques modernes pour le *flammeum*, coëffure de tête, dont ſe ſervoient les nouvelles mariées; j'en parlerai ailleurs.

Les jours de fête, on portoit des robes plus blanches qu'à l'ordinaire; on appelloit alors les citoyens *albati*. Juſte-Lipſe a très-bien expliqué les paſſages d'Horace (*i*) & de Perſe (*k*), lorſqu'il a dit, que les jours deſtinés aux fêtes publiques les Romains les plus arrangés & les plus recherchés dans leur parure, prenoient de nouvelles robes, après avoir quitté celles qu'ils

(*h*) *Extenuato igitur ſumptu tribus.*

(*i*) *Ille nepotis natales alioſque dierum feſtos albatus celebrat.*

(*k*) *Jupiter & illi quamvis te albata rogavit.*

avoient porté quelque tems ; ce qui eſt confirmé par le paſſage d'Ovide (*l*).

Les grands, dans les jours où ils devoient eſſuyer un jugement, quittoient leur robe blanche, dont l'éclat eût pû les deſſervir auprès du peuple : ils prenoient la robe ſordide, & non la robe appellée *pulla*, qui ne convenoit que dans les funérailles, de couleur noire (*m*) & garnie d'un capuchon. Voſſius a cru mal-à-propos qu'elle étoit gris-de-fer ; on portoit encore cette robe dans les calamités publiques, pendant leſquelles le ſénat preſcrivoit un changement d'habits. La toge ſordide, de couleur de cendres, étoit portée par tout ce qu'il y avoit de plus vil & de plus abject dans la populace ; ſon obſcurité avoit donné lieu à ſon nom. Au reſte, les Romains exilés perdoient le droit de porter la toge.

La robe peinte ou *toga palmata*, deſtinée aux vainqueurs (*n*), étoit ainſi appellée de ſon tra-

(*l*) *Veſtibus intactis tarpeias . . . . in arces*
Et populus feſto concolor ipſe ſuo eſt.

L'épithete *intacta* d'Ovide ſe rapporte à celle de *ræcens*, employée par Perſe : dans une occaſion ſemblable, ce poëte a dit : *Scilicet hoc populo pexuque, togaque recenti & natalitia tandem cum ſardonyche albus eo : de leges celſa.*

(*m*) Dans la ſuite des tems & lorſque le luxe eut fait des progrès, on ſubſtitua aux vêtemens de peaux d'animeaux, des robes de deuil d'une étoffe fine, & qui ne différoient de celles qu'on portoit tous les jours, que par l'obſcurité de leur couleur.

(*n*) Diod. liv. 5, Strab. liv. 5. Flor. liv. 1. ch. 6.

vail, ſemblable à des palmes peintes. Le premier des Tarquins voulut que cette robe, dont il introduiſit l'uſage, fût de couleur pourpre, bordée de franges d'or : cet ornement du triomphe, ainſi que le *paludamentum*, la prétexte, les tuniques, vinrent de l'Etrurie. On voit en effet dans quelques monumens antiques ces habits, que les Etruriens avoient reçus de la Lydie ou de l'Egypte ; il reſte encore des veſtiges de ces mêmes habits dans les obéliſques, & ſur quelques monnoies : ceux des Theſſaliens & des Pélages étoient très-longs ; ainſi qu'on peut en juger en examinant ſur le globe du palais Farnèſe l'image de Noé, vêtu d'un habit qui tombe juſqu'aux pieds, tandis que ſur le même globe les figures d'Orion babylonien, celles des rois arabes & égyptiens que l'on voit dans le ſommet des obéliſques de S. Jean de Latran du Flaminien & de quelques autres, montrent que les vêtemens ordinaires de l'Aſie mineure ne paſſoient pas le genou ; on peut conſulter le pere Bianchini (*o*) ſur l'ordre & la deſcendance de ceux que les Romains adopterent dans les divers tems.

Revenons à la toge qui avoit reçu ſon nom des feuilles de palmier qui y étoient peintes ou brodées ; on l'accordoit quelquefois aux grands

(*o*) Page 556.

capitaines, dont les fonctions avoient fini. Enfin la robe de pourpre, autre que la robe peinte, ſimple & ſans ornemens, différoit de la prétexte blanche, bordée d'une bande d'étoffe de couleur blanche. Celles de pourpre, ſans aucune bordure, n'étoient permiſes qu'à ceux qui, honorés de quelque magiſtrature, devoient être diſtingués du reſte des citoyens par le vêtement (*p*).

L'habit ordinaire des ſénateurs étoit orné du laticlave, c'eſt-à-dire d'une bordure de pourpre, plus large que celle que les chevaliers portoient à leur robe : cet ornement particulier étant couſu ſur la partie du devant de la tunique des ſénateurs paſſoit ſur le milieu de la poitrine. La toge des chevaliers, appellée *angusticlave*, à raiſon de ſa bordure de pourpre, plus étroite, ſervoit de diſtinction à cet ordre, qui, au rapport de Denis d'Halicarnaſſe, portoit des robes peintes dans ſa cavalcade devant les cenſeurs. Lors de cette revue, les chevaliers, la tête couronnée, ayant dans leurs mains les ré-

(*p*) Leur chauſſure ne reſſembloit pas à celle des autres citoyens, leurs ſouliers de couleur noire, ſemblables pour la forme à nos brodequins de théâtre, près de la cheville du pied, étoient marqués d'une figure de demi-lune emblématique qui déſignoit la lettre C initiale du mot *centum*, nombre déterminé des ſénateurs dans leur inſtitution par Romulus. *Voyez* la Traduction du Traité ſur le ſénat Romain de Middleton.

compenſes militaires qu'ils avoient reçues, al-loient du temple de l'honneur au capitole.

Parcourons maintenant les habits des différens magiſtrats de la République. La toge prétexte, dont le bord étoit de pourpre, fut l'habit des conſuls dans les premiers tems ; ils la prirent d'abord devant les dieux pénates ; enſuite au temple de Jupiter capitolin, où elles étoient dépoſées. Si, ſous les empereurs, l'autorité de ces magiſtrats diminua, leur faſte fut augmenté, ils eurent le droit de porter la toge peinte : foible dédommagement de leur grandeur paſſée!

Les préteurs, qu'on peut regarder comme les ſeconds magiſtrats de la République, puiſqu'ils remplaçoient les conſuls dans leur abſence, portoient, ainſi qu'eux, la robe prétexte & le (q) laticlave. « Nous quittâmes bien vîte, dit Ho-» race (r) en parlant d'Aufidius Luſcus, cet » homme jadis greffier, qui, à raiſon de ſa nou-» velle dignité, avoit pris la robe bordée de » pourpre, le laticlave, & faiſoit porter devant » lui une ſorte de feu ſacré ».

Le laticlave fut accordé aux édiles curules ; car, dans l'origine, on diſtinguoit les édiles

(q) Ils la quittoient lorſqu'ils prononçoient un arrêt de mort contre quelqu'un, & ne retenoient alors que le laticlave.

(r) *Linquimus inſani ridentes præmia ſcribæ*
Prætextam & latum clavum prunæque batillum.

curules des édiles plebéiens, ces derniers ne jouiſſant pas des mêmes privileges que les premiers.

La robe des cenſeurs devoit être ſemblable à celle des ſénateurs, puiſqu'ils avoient le droit d'aſſiſter au Sénat, que c'étoit à eux de dreſſer la liſte ou le catalogue des citoyens qui avoient le droit d'y prendre place.

Quant aux tribuns, ils ne porterent point d'abord la prétexte, parce qu'ils n'étoient pas regardés comme magiſtrats; mais dans la ſuite des tems, lorſqu'ils s'aſſirent dans le Sénat, au-lieu de demeurer à la porte des lieux où il étoit aſſemblé, & que leur autorité devint plus conſidérable, ils eurent ſans doute le droit de porter la robe des ſénateurs. On peut voir l'oraiſon de L. Valerius, tribun du peuple (2), pour les femmes de ces magiſtrats, contre la loi Oppia, on y trouve que ces magiſtrats jouiſſoient alors de ce droit. « Quoi! nous aurons la robe de » pourpre, & dans le ſacerdoce, & dans la ma» giſtrature, nos enfans en ſeront revêtus; » nous donnerons aux magiſtrats des colonies, » des villes municipales le droit de la porter; » nous accorderons le même privilege aux der» niers des magiſtrats, aux commiſſaires de » quartier, ils jouiront non-ſeulement du droit

(2) Tite-Live, liv. 34.

» de la porter pendant leur vie, mais ils ſeront » brûlés avec ces marques de leur dignité, & » nos femmes n'auroient pas cette prérogati» ve (s) » ?

Sous les empereurs Romains, il y eut des tribuns laticlaves, & des tribuns ſubalternes, appellés *anguſticlaves*. Stace nommoit les premiers l'*ordre le plus éminent des tribuns*.

La robe des queſteurs, dont la force devoit être égale à celle des chevaliers, puiſqu'on les tiroit de cet ordre, fut enſuite ſemblable à celle des ſénateurs, parmi leſquels on les compta.

Le chef du collège des pontifes, dignité reſpectable, que ne dédaignerent point les empereurs juſqu'à Gracien, portoit une robe prétexte; il étoit, ainſi que les principaux miniſtres de la religion, diſtingué par un voile (t), appellé *tutulus* ou *apex*, ornement de cette ſorte de houpe placée à la ſommité du bonnet du ſacrificateur.

Les augures portoient la robe, appellé *tra-*

(s) *Purpura viri utemur prætextati in magiſtratibus, in Sacerdotiis liberi noſtri prætextis purpurea togis utentur, magiſtratibus in coloniis municipiiſque hic Romæ infimo genere magiſtris vicorum togæ prætextæ habendæ jus permittemus ne ut viri habeant tantum inſigne, ſed etiam ut cum eo crementur mortui, fœminis dumtaxat purpureæ uſu interdicemus?*

(t) Leurs femmes avoient le droit de porter un bandeau de pourpre qui rattachoit leurs cheveux.

bea (3), de couleur pourpre, les rois s'en ſervirent dès les premiers tems : on en attribuoit l'inſtitution à Romulus ; elle n'étoit pas bien différente de la cotte-d'armes.

Les prêtres Saliens, dans leurs danſes, ajoutoient à la trabée une tunique de pourpre, bordée d'or ; les épulons chargés des feſtins & des jeux qui ſuivoient les ſacrifices, furent honorés de la prétexte.

Les prêtres de Saturne, appellés *coccinati*, comme le dit Tertulien, avoient une robe de couleur écarlate.

Enfin les vierges conſacrées au ſervice de Veſta, avoient le droit de porter la robe prétexte & des bandelettes ; quelquefois elles changeoient leur prétexte contre une robe blanche de fin lin, bordée de pourpre. Au rapport de Valere & de Denis, un de leurs privileges étoit d'aſſiſter aux jeux publics vêtues de ces habits, dans des places diſtinguées.

La robe propre aux étrangers (4) qu'ils devoient porter à Rome, pour y être diſtingués des citoyens, étoit peinte de différente couleur, à-peu-près comme nos tapis.

Nous avons parcouru dans le détail les vête-

(3) *Trabea.*
(4) *Paludamentum.*

mens des hommes ; ceux des femmes ne furent pas moins variés ; la loi Oppia, établie peu de tems après la bataille de Cannes, avoit défendu aux dames Romaines de porter de robes de différente couleur. Mais dans les derniers tems de la République, le luxe ayant donné lieu au relâchement des mœurs, on n'eut plus égard à la ſageſſe de ce réglement que l'amour de la vertu & de l'ancienne ſimplicité n'avoit pas moins ſervi à établir, que le beſoin preſſant où ſe trouvoit alors l'Etat. Ces habits, tels que la robe traînante (5), le manteau, la tunique intérieure ou extérieure, la zone, le *flammeum*, les filets, & tous les ornemens (*u*) particuliers qui ſervoient à leur parure, furent aſſujettis à différentes modes.

La robe traînante, propre aux femmes de condition & d'un certain âge, communément appellées *matrones*, étoit une ſorte de tunique à manches deſcendant juſqu'à terre, & bordée ſur le derriere. Cet habit, le plus ſouvent de couleur de pourpre, orné de bandes d'étoffe d'or, étoit recouvert d'un manteau à queue traînante,

(5) *Aulea veſtis, Stola, Pallium, Flammeum.*

(*u*) Le *purpureus pannus* dont parlent quelques auteurs & que j'ai remarqué dans les figures d'Herculanum, étoit une ſorte de falbala dont les dames garniſſoient leurs robes lorſque le luxe ſe fut accru dans Rome.

qu'on pourroit appeller *ſimarre*, parce qu'il en avoit la forme : il s'attachoit ſur l'une & l'autre épaule par une agraffe ou une boucle d'or plus ou moins riche ; on lui donnoit le nom de *palla* (*x*). Mais ceci ne doit ſe rapporter qu'aux derniers tems de la République, même à celui des empereurs, où l'art de travailler ce métal ayant été porté auſſi loin que celui de filer la laine & la ſoie : les dames Romaines les plus conſidérables portoient alors des vêtemens d'or tiſſu ſans aucune autre ſorte de matiere pour lui ſervir de ſoutien (*y*).

Dans les premiers tems, les courtiſanes ſeules paroiſſoient avec des habits de couleur, tandis que ceux des dames étoient blancs ; mais ſous les empereurs, la couleur des habits étant devenue arbitraire, ainſi qu'elle avoit commencé de le devenir pour les hommes peu auparavant, cette diſtinction ne fut plus obſervée, à l'exception des magiſtrats & des ſénateurs ; les maîtres, les eſclaves, les affranchis ſe vêtirent de même.

Les tuniques, à l'uſage des femmes, reſſembloient, en quelque ſorte, à la robe virile ; les plus recherchées n'étoient différentes que par

(*x*) *Ad talos ſtola demiſſa & circumdata palla*
Plurima quæ invideant pure apparere tibi rem.
(*y*) *Voyez* Pline.

quelques ouvrages qu'on y bordoit deſſus : on taxoit celles qui portoient les tuniques un peu courtes de manquer de pudeur & de modeſtie, comme on le voit dans une des ſatyres d'Horace (7), qui blâme l'excès dans lequel tomboient certaines gens, de vouloir des tuniques trop longues, deſcendant juſqu'aux pieds. « Les » fols, en évitant un vice, tombent toujours » dans le vice oppoſé ; Malthinus marche la » robe traînante, un autre la releve avec indé» cence ». Ce qui ne pouvoit être imputé aux voyageurs, puiſqu'il étoit reçu qu'ils relevoient leur robe à proportion de la diligence qu'ils avoient à faire.

On portoit juſqu'à deux tuniques ; elles tenoient lieu de chemiſe, & furent d'abord de laine, enſuite de lin ; on leur donna divers noms, celles des hommes s'appelloient *ſubucula* ou *interula*, celle des femmes *induſium*.

Entre les différentes eſpeces de tuniques, dont on voit une longue énumération dans Iſidore (6), il en étoit une de couleur rouge dont les Lacédémoniens avoient introduit l'uſage dans les combats, à cauſe du rapport de cette couleur avec celle du ſang de ceux qui pou-

(7) *Dum vitant ſtulti vitia in contraria currunt,*
Ma thinus tunicis demiſſis ambulat, eſt qui
Inguen ad obſœnum ſubductis uſque facetus, &c.

(6) Liv. 19. ch. 22. des Origines.

voient y être bleſſés : les Romains firent porter à leurs ſoldats cette ſorte de tunique, ce qui les fit appeller *ruſſati*. On la prenoit toujours la veille d'une action ; elle étoit comme le ſignal du combat.

La tunique fut l'habit ordinaire des eſclaves (*a*). Les gens de la campagne couverts originairement de peaux de brebis & de chevres, pendans du col juſqu'aux reins, & qui entouroient leurs corps, abandonnerent cette ſorte de vêtement aux ouvriers, appellés *melotés* ; ceux-ci changerent dans la ſuite des tems cet habit groſſier contre des tuniques (*b*).

Sous les empereurs, le luxe s'étant introduit parmi les grands, les hommes libres, les affranchis s'y livrerent à leur tour (*c*).

Leurs habits devinrent plus recherchés, ainſi que leur parure ; & ces derniers, au-lieu de porter des anneaux d'argent qu'ils recevoient de leurs maîtres comme une marque de la liberté, quand ils étoient admis à leurs tables, prirent des anneaux d'or, que dans les commencemens on avoit regardés comme des marques de dignité, tandis que les eſclaves changerent les an-

(*a*) *Voyez* Plaute dans ſon Amphitrion, où Soſie s'exprime ainſi : *Imo equidem tunicis conſules huc advenio non dolis.*

(*b*) *Quos Fauſtine dies qualem tibi Roma Ravennam*
Abſtulit obſoleta tunicata quies. Martial.

(*c*) *Albentique humeros induxit amictu.* *Voyez* Stace.

neaux de fer contre des anneaux d'un métail plus précieux (*d*). On ne s'en tint pas aux anneaux, on porta des braſſelets qui, dans l'origine, avoient été deſtinés aux ſoldats, & qu'ils recevoient comme le prix de leur valeur. Bientôt les femmes ſe les approprierent; elles en mirent à chaque bras, au col du pied, comme on le remarque dans les ſtatues antiques, ce qui ſert à expliquer les mots *compedes brachialia* trouvés fréquemment dans les auteurs; tout ſe reſſentit bientôt du changement arrivé dans les mœurs. On peut conſulter, à cet égard, Séneque, Martial, Vopiſcus, Ammian & Lampride; ils nous repréſentent le luxe porté à tel point, que les eſclaves des empereurs, des citoyens Romains de la premiere conſidération par leur naiſſance & leurs charges, oſerent prendre & porter des tuniques blanches tiſſues d'or.

L'habit ordinaire des gladiateurs avoit d'abord été une tunique ou une robe de laine groſſiere; mais dans de grandes occaſions, lorſque le peuple le ſouhaita, on leur donna des robes tramées (*e*) d'or; on les appelloit dans ce cas *poſtulatitii*.

(*d*) Dans la ſuite des tems les Romains n'oſerent porter des anneaux par gravité. *Voyez* Tertulien *de Reſurrectione carnis.*

(*e*) *Trecentos noxios cum auratis chlamydibus in arenam miſit ad deridendæ ejus munera.* Spartian dans la Vie d'Adrien.

Revenons aux vêtemens des femmes ; le *pallium* quelquefois, à l'uſage des hommes, devoit être un manteau ou ſimarre à quatre angles ; il étoit plus long que nos manteaux ordinaires : ce nom fut commun à cette eſpece de vêtement, & à une couverture de laine dont les Romains ſe ſervoient lorſqu'ils étoient incommodés, dont ils s'enveloppoient la tête. Le *pallium*, à l'uſage des dames Romaines, ſe mettoit ſur la *ſtola* (*f*) ; il fut appellé *pallium*, à raiſon du mot latin *palam* dont il étoit dérivé, ou peut-être de l'ancien uſage de le porter ſur des vêtemens de peaux : on ſe ſervoit auſſi du *pallium* pour le lit (*g*) ; Martial appelle de ce nom l'habit dont il veut que ſa femme ſoit vêtue.

Les zones étoient une maniere de ceinture ordinairement garnie de bijoux. Cette ceinture ſe mettoit ſur la tunique commune aux hommes & aux femmes. J'ai déja dit qu'on regardoit comme une marque de molleſſe de ne pas la ſerrer, & de la porter trop large.

Le *ſtrophium* étoit une ceinture plus magnifique ; Turnebe & Scaliger penſent que c'étoit une piece d'étoffe dont on couvroit la gorge, que les filles de qualité, dont la parure étoit la

(*f*) *Palla amiculum.* On les faiſoit monter comme un voile, quelquefois par-deſſus la tête.

(*g*) *Ad menſam venias, ſed ſic diviſa recumbes,*
Ut non tangantur Pallia noſtra tuis.

plus recherchée & la mieux entendue, y ajoutoient; une maniere de corps qui ſervoit à rendre la taille plus belle en la reſſerrant; ce qui paroît prouvé par l'autorité de Térence (*h*).

Le Ferrari (*i*) a prétendu que le *flammeum* ſervoit à couvrir la tête des femmes; les demoiſelles l'employoient communément dans leur parure, comme s'il étoit d'un augure favorable, ou qu'elles vouluſſent marquer par-là leur ſoumiſſion aux époux qu'on leur deſtinoit. Ainſi nommé de ſa couleur rouge, il étoit différent par la forme de la calantique (*k*), ſorte de voile de gaze très-fine, à l'uſage des courtiſanes, quand elles vouloient être remarquées. Au reſte, cette couleur du *flammeum* n'étoit point indifférente, puiſque nous apprenons de Valere Maxime & de Servius, que les dames Romaines, pour augmenter l'éclat de leur beauté, faiſoient uſage de poudre de différente couleur, & qu'elles en teignoient leurs cheveux.

Les *vittæ* (7) ou filets déſtinés à la coëffure, ſervoient à tenir les cheveux unis & raſſemblés

(*h*) *Demiſſis humeris, vincto pectore ut graciles fiant.*

(*i*) Dans ſon livre *de re veſtiaria.*

(*k*) *Tu mecum vincerentur pedes facile cum calanticam capiti accommodares. Voyez* Cicéron.

(7) Calpin cite pluſieurs autorités, pour dire qu'il étoit de couleur jaune; les Eſpagnols ont rendu ce mot *autilax amarillo de la novia amarillo*, qui veut dire, *jaune de la jeune mariée.*

en les treſſant, & à les relever ſur la tête. Ovide, *au livre I. de ſes Métamorphoſes*, nous apprend qu'on ne les employoit pas moins à attacher & retenir les cheveux dérangés (*l*).

Le *tegillum* étoit une ſorte de voile, fait d'une étoffe tiſſue de poil mêlé d'or : les femmes de la campagne en avoient de plus groſſiers, & s'en couvroient pendant la pluie.

Le limbe, la faſciole étoient les bordures de l'extrémité des habits (*m*) faites de ſoie ou de fil d'or.

Au reſte, l'île de Cos (*n*) étoit le lieu d'où les femmes faiſoient porter leurs habits, & où l'on travailloit une ſorte d'étoffe de ſoie extrêmement recherchée.

Je parlerai une autre fois de la chauſſure des hommes & des femmes Romaines ; je me propoſe d'en donner un traité particulier.

(*l*) *Vitta coercebat poſitos ſine lege capillos.*

(*m*) *Sidoniam picto, chlamydem circumdata lumbo.* Voyez Virgile.

(*n*) *Altera nil obſtat cois tibi pene videre eſt*
In nudum ne crure malo ne ſit pede turpi
Metiri poſſis oculi lætus.

DISSERTATION

Sur la Chauſſure des Romains.

IL y a quelque tems, Meſſieurs, que je vous avois annoncé un Traité particulier ſur la chauſſure des Romains ; je me propoſois de donner quelqu'étendue à ce ſujet, en vous communiquant mes recherches ſur les monumens antiques ; mais lorſque je me ſuis mis à portée de me livrer à ce travail, quelque minutieux, quelque inutile qu'il puiſſe paroître aux gens qui font un cas médiocre de l'antiquité, j'ai vu que Montfaucon a traité cette matiere à fond, que pluſieurs auteurs s'en étoient occupés avant lui, que Saumaiſe, que Rubénius & quelques autres me laiſſoient peu de choſe à dire. Je vous ferai donc part de mes réflexions d'une maniere plus abrégée. Si toutes n'ont pas le mérite de la nouveauté, elles auront du-moins celui de l'exactitude.

On peut diviſer la chauſſure des Romains en deux eſpeces : la chauſſure qui laiſſant les pieds nuds n'étoit compoſée que d'une ou de pluſieurs ſemelles rattachées par des bandes de cuir ; il eſt apparent que dans les premiers ſiecles de la République elle fut ſeule en uſage : la ſeconde

chauſſure, de forme à-peu-près pareille à celle dont nous nous ſervons, couvroit entierement les pieds (*a*). Le luxe s'introduiſit à Rome dès qu'on commença à avoir quelque commerce avec les Grecs, il fut vraiſemblablement l'époque & l'un des motifs des variétés qu'on y porta.

Les jambes n'étoient couvertes que de la toge, comme on peut le voir dans les ſtatues antiques. Pline (1), ſur le témoignage de Quintilien, dit que Cicéron la laiſſoit tomber pour couvrir les varices de ſes jambes, qu'on auroit apperçues ſi ſa toge n'eût été flottante. L'amour-propre eſt de tous les tems : la petite vanité de Cicéron, à cet égard, pouvoit bien ſe concilier avec de plus grandes idées. Suétone (2), dans ſon récit de la mort de Céſar, raconte que voyant de toutes parts des épées nues tournées contre lui, il enveloppa ſa tête d'un pan de ſa robe, & que d'une de ſes mains il en défit les plis pour la faire tomber ſur ſes pieds, afin que l'extrémité inférieure de ſon corps étant couverte, il mourût d'une maniere plus décente. N'eſt-ce

(*a*) Les chauſſures qui couvroient entierement les pieds étoient appellées *calceus*, *mulleus*, *pero*, *phæcaſium*; celles qui les laiſſoient à découvert, *caliga*, *ſolea*, *crepida*, *baxea*, *ſandalium*, *gallica compages*.

(1) *Lib. 11. Inſt. Orat.*

(2) *Cap. 82. Hiſt. Jul. Ceſar.* Suet.

pas nous apprendre qu'il n'avoit point de haut-de-chauſſes ? Que pour dérober aux regards ce que la pudeur ne permet pas de laiſſer voir, il crut devoir prendre cette précaution.

Auguſte, dans un tems où l'amour des commodités avoit pris du crédit, où l'on s'étoit relâché de l'ancienne ſévérité des mœurs, ne portoit, au rapport de Suétone, aucune couverture aux cuiſſes & aux jambes. Il ne s'en permettoit l'uſage qu'en été, d'où l'on peut conclure que, dans les autres ſaiſons tempérées, il ne les couvroit pas. Il réſulte de ce fait une conſéquence générale : c'eſt qu'à cet égard il ſuivoit l'uſage établi, la maniere reçue. Quintilien dit en effet, que la mauvaiſe ſanté pouvoit ſeule ſervir de prétexte & d'excuſe à ceux qui uſant du mantelet & des bandelettes dont on entouroit les jambes, avoient l'air d'être attaqués de quelque maladie. Le commentateur de Valere Maxime a conclu de ce paſſage, que les Romains ne prenoient cette précaution que lorſqu'ils ne portoient pas la calige (*b*). Indépendamment de la température du climat, la force de l'habitude les rendoit inſenſibles au froid dans cette partie du corps, ainſi qu'aux mains & au viſage qu'on ne couvre pas. L'indigence (nous le ſavons) réduit les pauvres dans cet état, la plûpart des

(*b*) Eſpece de bottines.

payſans ne vont-ils pas ainſi ? Certains religieux ſe ſont maintenus dans cette habitude, celle des hommes qui vivent de la maniere la plus miſérable & la plus groſſiere. La nudité des jambes n'étoit point indécente lorſqu'aucune loi ne la défendoit. Elle n'étoit point particuliere aux Romains. Les Grecs avoient ſuivi le même uſage, s'il faut en croire Xénophon, Plutarque dans ſes vies de Phocion & de Licurgue; Philoſtrate nous apprend qu'Achille, Ajax, Cratere, ainſi que quelques philoſophes plus anciens, en uſoient de même. Les Hébreux, longtems avant les Grecs, furent dans le même cas; ce qui ſert à expliquer le chapitre V. du Cantique des Cantiques, où il eſt dit qu'on pouvoit voir les jambes de l'époux, & les comparer au marbre, à cauſe de leur blancheur & de leur beauté. Cette explication mene à celle du paſſage du Lévitique & de l'Exode : il y eſt ordonné au prêtre qui va offrir le ſacrifice, de prendre un haut-de-chauſſe, de peur qu'en montant les marches de l'autel, il ne laiſſe voir au peuple ce que la bienſéance ordonne de cacher ; on en peut tirer la conſéquence, que cette partie de vêtement n'étoit point d'un uſage commun chez ce peuple, puiſqu'il étoit ordonné aux miniſtres des autels de quitter leur haut-de-chauſſe, de le dépoſer dans le tréſor, après avoir rempli leurs fonctions.

Dans les premiers tems, les nations orientales ne s'en ſont point ſervies, ce qui paroît ſuſamment établi par l'uſage des longs vêtemens & de la toge ; car ceux qui ne la portoient pas à raiſon de ſon peu de commodité dans de certaines occaſions, ou qui étoient en habit militaire, couvroient leurs cuiſſes & leurs jambes, ainſi qu'on peut le voir dans la colonne érigée à Trajan : indépendamment de l'autorité de Quintilien que j'ai déja employée pour prouver l'uſage des bandelettes crurales, qu'on ſe rappelle le reproche fait à Pompée ſur ſon affectation à en porter ; le prétexte qu'il en donnoit, étant blâmé par des perſonnes de poids, ce Romain (3) parut répréhenſible en uſant des bandelettes contre la maniere des autres citoyens. Elles étoient blanchies avec de la craie (4), ce qui rendoit ſon procédé d'autant plus étrange ; cette couleur paroiſſant annoncer qu'il tranchoit du ſouverain, car le diadême des rois n'étoit qu'une bande de couleur blanche (5). Favonius lui diſoit à propos de cet ornement, « qu'importe à quelle partie » du corps vous portiez le diadême ». C'étoit reprocher à Pompée ſes richeſſes, ſa puiſſance preſqu'égale à celle des ſouverains. Ce ſoupçon

(3) *Val. Maxim. lib. 6. cap. 2.*
(4) *Cretatas.*
(5) *Plin. lib. 35. cap. 17.*

Amien Marcellin (6) chercha à le diſcul-
ſemble fondé néanmoins ſur le paſſage de
ron (7), ſon adulateur perpétuel. Il blâ-
cette affectation, cette ſingularité, & lui reprochoit auſſi la calige qu'on ne portoit plus à la ville, & qui, deſtinée pour les tems de guerre, n'étoit d'uſage que dans l'armée.

Cette cenſure étoit commune à tous les citoyens qui ſe donnoient cette liberté, comme on le voit dans la harangue ſur les réponſes des Aruſpices, où cet orateur blâme l'affecterie, & le mépris des bienſéances dans la perſonne de Clodius, qui ſe ſervoit de bandelettes de pourpre & de pantoufles de femmes. Celui-ci, dans ces minuties, faiſoit preuve de ſon luxe, de ſa vanité, de ſa molleſſe, au-lieu que le procédé de Pompée ne décéloit que ſon ambition. Cicéron invectivant Antoine quelques années après, lui diſoit (8) : « Vous vous êtes montré » avec des bottines, vous portiez le manteau, » c'eſt manquer à la décence, c'eſt choquer les » idées reçues. Vous avez changé la chauſſure » de la ville en chauſſure guerriere ». C'eſt-là que ſe comparant à lui-même, toujours égoïſte malgré ſes vertus, il dit : « Voulez-vous ſça-

(6) *Lib.* 17.
(7) Lettre à Atticus, nombre 8.
(8) 2. Philip.

» voir comment j'étois revenu à Rome ? C'étoit » de jour, & non de nuit, avec mes ſouliers & » & ma robe, *nullis nec caligis, nec lacernâ*, » ſans bottines & ſans manteau ». Il met en oppoſition la toge ou l'habit de ville avec la lacerne, eſpece de redingotte, dont je vous ai déja parlé, que les ſoldats & les voyageurs employoient pour ſe garantir de la pluie. A ces mots, *calceis urbanis*, chauſſure de ville que Manuce croit être la couverture des pieds, telle qu'on la portoit au barreau, car on ne ſe ſervoit de pantoufles que chez ſoi, il oppoſe le mot *caligas*, chauſſure militaire commune aux voyageurs, aux gens ruſtiques & groſſiers, adoptée depuis par les habitans des villes. C'étoit dire à Antoine : « J'étois mis décemment à » mon retour ; je me ſuis ſervi des ſouliers qu'on » porte dans la ville ; je me ſuis vêtu de la toge ; » j'ai laiſſé les bottines & le manteau, vêtement » qui ne convient qu'aux ſoldats. Quelle raiſon » aviez-vous de ne pas vous aſſujettir aux uſa» ges reçus ? Pourquoi négligiez-vous les bien» ſéances » ?

Il réſulte de ces faits, que la chauſſure des Romains étoit de deux eſpeces différentes, ainſi que je l'ai dit. Si, avant leur commerce avec les Grecs dont le luxe les corrompit, elle n'eût été de diverſe forme, comment expliqueroit-on le mot

mot *caliga*, qui désignoit proprement l'*état militaire?* Séneque disant que les soins, les occupations se succedent dans cette vie, s'exprimoit ainsi: « Marius (9) a quitté la chaussure militaire, » il va exercer le consulat ». Quelques inscriptions rapportées par Gruter, prouvent invinciblement que ce mot désigne les fonctions de l'armée. C. Oppius, de la tribu Véline, à qui l'inscription suivante fut érigée, rempliſſoit divers emplois militaires.

C. OPPIO. C. T. VEL. OMNIBVS.
OFFICIIS. IN. CALIGA. FVNCTO.

Le marbre dédié à Valere Dioclétien porte cette inscription:

HONORATI. ET. DECVRIONES.
ET. NVMERVS. MILITVM.
CALIGATORVM.

Ce nom leur fut plutôt donné, disent les jurisconsultes (10), à raison de leur chaussure garnie de cloux, que des bottines (11) dont ils couvroient leurs jambes; elle désignoit la populace de l'armée, l'ordre inférieur de la milice, de ceux qui rendant dans les camps les ser-

(9) *Marium caliga dimisit, consulatus exercet.*
(10) Cujas, *lib.* 10. *tit.* 2. *de Excusat. mun.*
(11) Pierre Dufaur, liv. 2. Agonis, *cap.* 34.

vices les moins honorables (12), n'obtenoient jamais, au rapport de Suétone (13), des couronnes murales, distinction réservée au mérite, & à la valeur d'un état plus relevé.

La chaussure militaire n'étoit alors qu'une semelle sans empeigne, sans couverture, rattachée par des courroies & garnie de cloux. On peut en voir la forme dans les marbres antiques sur la colonne érigée à Trajan; elle ressembloit enfin à la chaussure de quelques-uns de nos religieux. Si l'on y trouve quelque dissemblance, elle ne consiste que dans le nombre des courroies. Ces semelles dans les premiers tems furent sans doute du bois le plus léger. La nécessité de les armer de fer pouvoit être prise de la longueur des routes, de l'âpreté des chemins, de la durée de la guerre, de la difficulté des marches. Cette précaution étoit indispensable pour unir plus fortement les semelles, qu'on fut obligé de multiplier dans l'objet d'assûrer & de conserver la santé des soldats, de garantir leurs pieds d'une trop grande sécheresse, ou d'une trop forte humidité. Cette chaussure ne devoit pas monter jusqu'au milieu de la jambe, tandis que celle des gens plus distingués, des sénateurs, des chevaliers, étoit une sorte de

(12) Barnabé Brisson, *lib. 3. de signif. verb.*
(13) Suet. *in Aug. cap. 25.*

demi-bottine ou de brodequin différent néanmoins du cothurne, dont on ſe ſervoit au théâtre : ces variétés ſont marquées dans l'arc de Conſtantin.

La troiſieme ſatyre de Juvenal (14) nous peint un homme qui ſe plaignoit d'être preſſé dans une foule : le nombre des cloux, dont on garniſſoit cette chauſſure, s'il faut s'en rapporter à l'autorité de ce poëte, devoit être conſidérable. Je l'ai dit ailleurs, en matiere d'uſages & de mœurs, les poëtes ſatyriques (15) nous en apprenent davantage que les hiſtoriens les plus exacts ; ce détail n'entrant pas dans le plan de l'ouvrage des derniers, eſt-il ſingulier qu'ils ne s'attachent pas à les peindre ?

Le luxe fut porté à tel point dans les derniers tems de la République, que l'airain & le fer furent changés en or (16). Il en fut chez les Romains de même que parmi les Grecs, puiſque Juſtin raconte que les ſoldats d'Antiochus, ayoient leurs ſemelles garnies de cloux de ce

(14) *Planta mox undiquè magnâ*
Calcor & in digito clavus mihi militis hæret.
Juven. vers 247.

(15) *Cum duo crura habeas offendere tot caligatos*
Millia clavorum. Juven. *ibid.*

(16) *Ut etiam gregarii milites caligas auro figerent.* Juſt. lib. 38. *de Græc.*

précieux métal (17). On peut encore consulter Plaute.

Le luxe s'étant accru, les femmes s'y livrerent avec excès. On le leur reprocha ; & les dames de Rome, dans les divers genres de chaussures qu'elles adopterent, en firent parade plus d'une fois.

Les Romains, honorés de quelque magistrature curule, portoient des souliers à-peu-près comme les nôtres, composés de peau tannée. Ils abandonnerent aux gens de la condition la plus vile, la chaussure de cuir non-préparé. S'il prirent celle qu'on appelloit *mulleus*, à cause de sa couleur, & telle que l'avoient portée les rois d'Albe, ils ne s'en servoient que dans les triomphes, dans les marches solemnelles. Cette chaussure propre aux patriciens, aux sénateurs, étoit à-peu-près de la forme du cothurne (18). Ovide, Virgile & Sidoine peuvent être consultés à cet égard.

Elle étoit encore distinguée par le nombre des courroies. Romulus l'avoit fixé à quatre. Elle remontoit jusqu'au milieu de la cuisse. Il y avoit

(17) *Sed divesne est istic Theotimus, C. A. etiam rogas, qui soccis habeat aurum sub pallium solum.* Plaut.

(18) *Purpureo sacræ resonant fulgente cothurno, Cthraque puniceis induxit regia vinclis.* Corrip.

ajouté une demi-lune couſue & rattachée ſur la partie de devant. Cette figure exprimoit la lettre C, ſigne numéral des ſénateurs lors de leur inſtitution, & qu'ils conſerverent, quoique ce corps eût reçu des accroiſſemens en divers tems. Cet ornement n'étoit pas indifférent quant à la forme, non plus que le nombre des courroies. Les plebéiens n'en pouvoient avoir qu'une ſeule. Cicéron (19) dit qu'Aſinius s'étant élevé de lui-même à la dignité de ſénateur, voyant la cour ouverte après la mort de Céſar, devint ſubitement pere conſcrit en changeant de chauſſure. Dans les tems de ſimplicité, on s'étoit contenté de la petite lunule d'ivoire; mais l'excès du luxe amena les diſtinctions: quelques-uns prirent des lunules d'argent & d'or; on les garnit de pierreries: la chauſſure demeura toujours rattachée par des courroies, le reſte n'étoit qu'un ornement. Horace le dit (20) d'une maniere préciſe, il exprime la couleur de ces attaches.

Dans des tems poſtérieurs, on abandonna la couleur noire; les marbres, les bronzes ne nous inſtruiſent que de la diverſité des formes, ils ne peuvent nous rien apprendre relativement aux couleurs; mais il eſt certain qu'on les varia,

(19) 3. Philip.
(20) . . . *Inſanus nigris medium crus*
Pellibus & latum demiſit pectore calvum.

qu'on peignit la chauſſure en blanc, en jaune, en verd, que le luxe fut défendu par Aurélien, par Héliogabale, & qu'il avoit commencé avant eux : les chauſſures couvertes avoient divers noms. On peut le voir dans l'antiquité expliquée. Leur énumération ſeroit infinie. Il ne réſulte de ces recherches & de l'inſpection des divers monumens antiques qu'une vérité ; c'eſt que le caprice, le goût exceſſif de la parure & des modes a, dans les divers tems, déterminé preſque tous les hommes, qu'ils s'y ſont puérilement aſſujettis.

Si la chauſſure couverte étoit propre aux habitans des villes, celle des gens ruſtiques, des voyageurs, des militaires laiſſoit voir la chair nue preſque par intervalles. On ne s'en ſervoit point avec la toge ; on ne la portoit qu'avec la pénule ou la tunique. Parmi cette derniere eſpece, celle qui, remontant vers le milieu de la jambe, avoit quelque rapport avec le cothurne, comme on l'a dit, étoit montée ſur des talons aſſez élevés, appellée *campages ;* elle différoit de la calige en ce qu'elle étoit de cuir blanc, comme on peut l'induire de la ſatyre de Juvenal (21), où l'on voit qu'on avoit rejetté la couleur noire, & que les ſénateurs affecterent alors de prendre dans la ville la chauſſure militaire.

(21). *Nuper in hanc urbem pedibus qui venerat albis.* Juv.

L'autorité de Tertulien y eſt formelle, on pourroit ajouter bien des témoignages indépendamment de ceux que j'ai rapportés, mais ils ſeroient ſuperflus.

Cette courte diſſertation nous conduit à une réflexion auſſi judicieuſe que naturelle; c'eſt qu'on doit moins chercher à ſe diſtinguer par les vêtemens, par les marques extérieures de ſa dignité, que par la pratique des vertus civiles & morales, toujours utiles, toujours néceſſaires dans de gens d'un état plus relevé, par cela même au-deſſus du commun des hommes : comment eſpérer en effet d'en impoſer à tous, ſeulement par des dehors faſtueux, par de vains ornemens? Le peuple peut s'y laiſſer tromper, mais ce n'eſt point à des têtes bien organiſées qu'il faut préſenter des chimeres.

ESSAI

Sur les Féries, lû dans une ſéance publique de l'Académie des Sciences & Inſcriptions de Toulouſe; l'année 1754.

LEs Romains célébroient pluſieurs ſortes de féries. Ce mot avoit deux acceptions; il exprimoit les jours de repos où le travail ceſſoit, & où toutes les affaires étoient ſuſpendues.

Dans la ſeconde acception, les féries étoient des jours de fêtes publiques ou particulieres; mon deſſein n'eſt point d'en donner un traité, on peut conſulter, à cet égard, les décades de Tite-Live, le vieux calendrier romain, & le livre des antiquités romaines.

Je parlerai ſeulement des féries, des moiſſons connues ſous le nom des *ſémailles*, & des vendanges qui, ſans être fixées à certains jours, comme les ſaturnales (*a*), les lupercales (*b*),

(*a*) Les Saturnales étoient célébrées à l'honneur de Saturne; ſon temple étoit ſitué près la porte Carmentale, dans le lieu où l'on voit à préſent la place Montanara.

(*b*) La fête des Lupercales, ſolemniſée deux fois l'année, aux nones de Décembre & aux ides de Février, à l'honneur du dieu Pan ou Faune, dans l'île du Tibre, l'étoit dans un autre temple où l'on voit à préſent l'égliſe de ſaint Etienne le Rond.

les agonales (*c*), les carmentales (*d*), les matronales (*e*), étoient publiées par l'ordre des magiſtrats, & lorſqu'ils le trouvoient à propos.

On ne pouvoit en effet placer ces féries d'une maniere conſtante (*f*) & les fixer dans les faſtes, parce que l'année n'ayant alors que trois cens cinquante-cinq jours, au bout d'une certaine révolution de tems, il eût réſulté de cette fixation, un déſordre pour la culture des biens de la terre, & pour en retirer les fruits.

Les féries des ſemailles, appellées *feriæ ſementinæ*, n'avoient lieu qu'après les ſemences dans l'objet d'obtenir des dieux une abondante moiſ-

(*c*) On les célébroit à l'honneur de Janus, de Jupiter, d'Eſculape, près du théâtre de Marcellus, au lieu où l'on voit aujourd'hui l'Egliſe de S. Nicolas *in Carcere*. Elles étoient fixées aux ides de Décembre & de Janvier.

(*d*) Les Carmentales, dédiées à Nicoſtrata, mere d'Evandre, ſous le nom de *Carmenta*, (parce que ces oracles étoient rendus en vers), ſe célébroient le trois des ides de Janvier; & le dix-huitieme jour des kalendes de Février; ſon temple étoit au pied du capitole & près du Tibre.

(*e*) Les Matronales célébrées avec la plus grande magnificence par les dames Romaines aux kalendes de Mars, attiroient tous les ordres de la République dans le temple magnifique, conſacré à ce dieu, au lieu où l'on voit à préſent l'égliſe de Sainte-Marie. Toutes ces fêtes fixées à certains jours, étoient appellées *feriæ ſtativæ* ou *féries ordonnées*.

(*f*) Ces féries mobiles s'appelloient *feriæ conceptivæ*.

ſon ; elles étoient annoncées, ainſi que toutes les fêtes publiques, par le prêtre appellé *Rex ſacrificulus*. On l'avoit créé au tems de l'expulſion des rois, pour faire les ſacrifices : il y préſidoit ; & tandis que le préteur étoit occupé du ſoin de veiller à ce que toutes les affaires ceſſaſſent pendant les cérémonies, celui-ci les faiſoit exécuter ponctuellement : dès qu'elles étoient finies, il ſortoit de l'aſſemblée avec précipitation & comme un fugitif (*g*).

Le livre des pontifes, qu'on conſultoit avec ſoin, contenoit toutes les particularités de chaque fête, & l'on en obſervoit les plus petites choſes à la rigueur : on ne recevoit d'excuſes que rarement ; on ne vouloit rien changer ni diminuer dans le culte des dieux : leurs fêtes célébrées d'abord avec ſimplicité, acquirent inſenſiblement de la majeſté & du faſte, elles ſe ſentirent dans les derniers tems du luxe & de l'opulence des habitans de Rome. Si je dis quelque choſe de ces différentes fêtes, ce ne ſera qu'autant qu'elles auront du rapport à nos uſages.

Celui des féries remonte donc au droit le plus ancien de Rome, & l'obſervation de celles des moiſſons ou vendanges, appellées depuis *me-*

(*g*) Comme ſi l'on eût eu en horreur le titre qu'il portoit. *Voyez* Plutarque.

dies, a encore lieu dans quelques-uns de nos tribunaux de juſtice : par exemple, dans le parlement de Pau, ainſi que je l'ai dit dans une de mes diſſertations ſur les divers parlemens de France, dont la coutume ordinaire eſt de fermer le palais, & de prendre ſeulement vacances, après la moiſſon achevée pour le tems des vendanges, depuis Notre-Dame de Septembre juſqu'à S. Martin.

Ce parlement ſemble ſe conduire ſur cette ancienne maxime, que les féries des moiſſons ou vendanges doivent être *baillées* à l'arbitre des juges : elles y ſont partagées en deux tems ; elles commencent le 22 Juillet, & finiſſent la veille de Notre-Dame d'Août ; elles reprennent à la fin de Septembre, continuent le mois d'Octobre & ſe terminent à la S. Martin. Le même uſage s'obſervoit à Rome ; les féries des moiſſons y commençoient depuis le huitieme jour des kalendes de Juillet juſqu'aux kalendes du mois ſuivant, & depuis ces kalendes juſqu'à celles de Septembre (1).

Les préteurs ordonnoient qu'elles recommençaſſent depuis le dix de ces kalendes juſqu'aux ides d'Octobre (2), il y avoit donc

(1) *Uſque in decimum kalendarum Septembris agendarum cauſarum habeatur licentia.*

(2) *Voyez* la loi 2. au code des féries.

deux mois affectés pour les féries des moiſſons (3) & des vendanges (*h*). Aux termes de la conſtitution des empereurs Valentinien, Théodoſe, Arcade, & de la ſeptieme loi du code des féries (4), il ne devoit y en avoir que les jours brûlans de la canicule (*i*), les jours où l'on recueilloit les fruits de l'automne.

Cette coutume ſe trouve encore clairement établie dans quelques auteurs anciens. Quant à la ceſſation des jugemens & du travail des tribunaux de juſtice, Stace (*k*) énonce clairement la férie des moiſſons, mais diſtincte & ſéparée

(3) *Meſſis feria, feria vindemialis.*

(*h*) Les Grecs avoient une fête le 11 Novembre en l'honneur de Bacchus, appellée *Pythægia*, ou l'ouverture des tonneaux. On ſe raſſembloit pour goûter les vins nouveaux ; on chantoit les préſens du dieu. Les Romains adopterent cette fête, & la nommerent *Brumalia*. Elle s'eſt, en quelque ſorte, perpétuée chez tous les peuples. Quoique d'inſtitution payenne, on la célebre encore le jour de S. Martin, dernier jour des vacances que prennent les tribunaux de juſtice dans le royaume, qui ſemble les terminer & annoncer le retour de leurs travaux.

(4) *Illos tantum manere feriarum dies quos geminis menſibus ad requiem laboris indulgentior annus accepit æſtivis fervoribus mitigandis & autumni fructibus decerpendis.*

(*i*) On a retenu encore dans le parlement de Toulouſe cet uſage. Pendant l'été, les jours fériés ſont multipliés ; il en eſt de même dans les autres parlemens.

(*k*) *Certæ jam latiæ non miſcent jurgia leges,*
Et pacem piger annus habet meſſeſque reverſa
Dimiſere forum. Liv. 4. *Silv.* ad *Marcel.*

de celle des vendanges. Séneque a parlé de cette derniere (5).

Les auteurs profanes ne ſont pas les ſeuls qui, dans leurs ouvrages, ont fait mention de ces deux différentes féries & des fêtes qui les ſuivoient (*l*).

Le délai pour les preſcriptions, les rachats, & autres ſemblables cauſes, couroit pendant le tems de leur durée, la loi premiere de ce même titre y eſt expreſſe (6). Cet uſage n'a lieu qu'en partie dans le parlement de Navarre, puiſque le tems des féries ne s'y compte que pour un jour dans les ſommations, dans les autres actes de forme judiciaire.

Le parlement de Toulouſe & quelques autres ont un uſage différent du moins quant aux ſommations & aſſignations données, les féries étant utiles pour le délai qu'emportent avec eux ces actes judiciaires.

Si ces féries, pour recueillir les divers biens de la terre, ces riches dons que la Providence ménage & diſtribue pour nos beſoins, étoient

(5) *Ad vindemiam judiciariam curam relaxaverunt.*

(*l*) *Tempeſtivum prorſus hoc tempus eſt quo indulgentior vindemia ſolutus animus in quietem, ſolemnes ac ſtatus animi fatigati inducias ſortiur.* Voyez S. Cyprien, *épit.* 21 *ad Donatum.*

(6) *Fatalia propter ferias non prorogari.* Ces mêmes jours ſont des jours utiles, qui ne peuvent être déduits.

ce n'eſt que la permiſſion des ſupérieurs qui donne lieu à cette ſorte de tolérance (13), dans un danger évident du délai de l'attente, ils laiſſent la liberté de recueillir les fruits de la terre.

Les féries furent déſignées par le nom de *jours nefaſtes* (14) : car c'eſt dans ce ſens qu'on devoit entendre ce mot, ſuivant le témoignage d'Ovide (*o*), qui dit : « Le jour nefaſte ſera » celui pendant lequel il ne ſera pas permis d'a» gir, aux termes de la loi ».

Ces jours revenoient, je l'ai déja dit, à des tems marqués, ſans adopter les erreurs auxquelles ils furent conſacrés. L'uſage de les obſerver en a été admis dans les différens tribunaux de juſtice de ce royaume (15), telles ſont la fête de S. Thomas, celles de Noël & des Rois (16). Les Romains faiſoient vers ce tems-là leurs plus grandes fêtes ; celle de Janus tomboit aux kalendes de Janvier.

Lampride, dans la vie d'Alexandre Sévere,

(13) *Quippe etiam feſtis quædam exercere diebus Fas & jura ſinunt.*

(14) *Dies nefaſti.*

(*o*) *Ille nefaſtus erit per quem tria verba ſilentur, Faſtus erit per quem lege licebit agi.....*

On entendoit auſſi par le mot *nefaſti* les jours malheureux, tels que ceux où les batailles d'Allie, de Trebie, Cannes.

(15) *Voyez* les notes de la premiere page.

(16) La loi 7. au cod. des féries.

parle

parlé de ces kalendes célebres (*p*); ſa deſcription eſt priſe d'Ovide (*q*): ce poëte avoit embelli la ſienne de ce que ſon art a de plus brillant. « Un jour heureux nous luit, diſoit-il, que tout » garde le ſilence; c'eſt le jour où l'on ſe prévient mutuellement par des ſouhaits; l'oreille » n'eſt point fatiguée des cris tumultueux du » barreau; les débats ont fini, on a fait treve » aux querelles; un flamme pure brille dans nos » temples, & l'on entend retentir au loin le » bruit des inſtrumens, de nouveaux faiſceaux » précedent nos magiſtrats, & les chaiſes curules ſont couvertes d'une pourpre plus éclatante ».

Rome chrétienne (17) prohiba les jeux, les fêtes & l'uſage des étrennes; tout fut défendu: les peres de l'Egliſe écrivirent contre les kalendes

(*p*) *Lautius ac ſumptuoſius ſolito cænabant, nuncupabantur vota, miſſitabantur ſtrenæ, conſules novi fiebant; vacatio erat litium.*

(*q*) *Proſpera lux oritur linguiſque animiſque favete,*
Nunc dicenda bono ſunt bona verba die;
Lite vacant aures, inſanaque protinus abſunt
Jurgia, differ opus livida turba tuum;
Flamma nitore ſuo templorum verberat aurum,
Et tremulum ſummæ ſpargit in ære jubar;
Jamque novi præeunt faſces, nova purpura fulget,
Et novâ conſpicuum purpura ſentit ebur.
Liv. 1. des faſtes.

(17) *Voyez* la diſpoſition du ſecond concile de Tours, canon 16.

de Janvier, les conciles les avoient condamnées; on leur donna le titre de *diaboliques*, parce qu'on craignit qu'elles ne ramenassent insensiblement à l'idolâtrie, qui les avoit fait regarder comme un augure bon ou mauvais de l'année qui alloit commencer. L'autorité des conciles ne put cependant empêcher que la coutume (r) ne prévalût, & qu'elle ne soit parvenue jusqu'à nous; il est vrai qu'on a changé la destination des fêtes auxquelles ces usages sembloient attachés depuis celle de la naissance du Sauveur, jusqu'au jour de l'Epiphanie. Si l'on distribue encore des étrennes, si les amis se rassemblent avec plus de plaisir, si l'on se prévient mutuellement par des vœux, ce sont des témoignages extérieurs de politesse; mais l'Eglise est particulierement occupée à prier, & à rendre à Dieu des actions de graces.

Le huitieme canon du concile de Sarragosse, enjoignoit plus expressément aux Chrétiens, de vaquer dans ces tems à l'oraison; ils devoient quitter leurs maisons, se tenir tout le jour à l'é-

(r) Au tems des premiers empereurs Romains, l'usage que les divers ordres de l'Etat observoient de leur envoyer des étrennes au commencement de l'année, fut abrogé. *Voyez* Dion Cassius, liv. 57. Caligula les ayant commandées de nouveau, voulant s'assurer de l'observation de ses ordres, se présenta lui-même pour les recevoir, à la porte de son palais, aux kalendes de Janvier. *Voyez* Suétone.

glise. On permit les vacances aux magistrats, leurs cours demeurerent fermées; on observa le même usage aux fêtes de Pâques, de Pentecôte; mais les affaires s'étant multipliées, on a diminué leur nombre dans le reste de l'année, & par conséquent celui des jours fériés, quoiqu'on ait une extrême attention de surseoir, pendant leur durée toutes exécutions contre les débiteurs, ce qui se trouve conforme à l'esprit de la loi septieme du code des Féries (*s*). Quelque répréhensible que fût la célébration de ces fêtes du paganisme, on ne pouvoit s'en détacher; elles étoient ordinairement suivies de spectacles, de jeux, de tout ce qui pouvoit fixer le goût trop futile des hommes: leur attachement pour les plaisirs donnoit lieu au vif intérêt qu'ils prenoient à leur célébration; celle de la fête des Fols (*t*) n'est-elle pas une preuve de ce que j'avance? Elle occasionnoit les réjouissances les plus extravagantes;

(*s*) Par une déclaration du roi, du 28 Avril 1681, il a été ordonné que les procédures faites les jours que le parlement de Toulouse n'entre point, autres que les dimanches & fêtes commandées par l'Eglise, seront valables, & qu'elles ne seroient point cassées sous le prétexte qu'elles auroient été faites ès jours fériés.

(*t*) Les Romains avoient une fête, appellée *la fête des fols*; mais c'étoit un jour d'expiation, où, par des sacrifices & des offrandes, on cherchoit à s'acquitter envers les dieux des fautes commises par ignorance ou par omission.

ces jours étoient des jours d'oiſiveté, perſonne n'avoit la liberté de vaquer à des affaires publiques ou particulieres; on ne s'occupoit que de chants, de danſes, de jeux : tout ce qui pouvoit exciter la joie & procurer du plaiſir, étoit mis en uſage; on s'enivroit enſemble; on éliſoit des rois; les maîtres ſervoient leurs propres eſclaves; ceux-ci libres de les railler, de les inſulter impunément, les forçoient d'obéir à des commandemens ridicules. Ne retrouve-t-on pas dans ces uſages les Saturnales, dont Macrobe nous a laiſſé le récit, que l'Egliſe avoit défendues, & que par les plus grands efforts elle avoit tâché d'abolir. Quelque réitérées qu'elles fuſſent dans les premiers tems, on croyoit honorer Dieu par des cérémonies, qu'au tems du paganiſme, les plus ſages euſſent déſapprouvées; car on ne manquoit point pendant les Saturnales, de placer de petits maſques (*u*) ſur le viſage des dieux, comme pour leur cacher les libertés qu'on ſe permettoit dans la célébration de ces fêtes. Nos bons ayeux induits par la force de l'exemple, imitoient les Eccléſiaſtiques, les Evêques : ceux-ci oſoient jouer aux dés, à

(*u*) Cette conjecture eſt appuyée de l'inſpection de deux maſques antiques, qu'on voit dans le Recueil des antiquités Etruſques, Grecques & Egyptiennes, de M. de Caylus, ſous les n. 4. de la Planche LIV. & n. 4. de la Planche LXXIII.

la paume, à la boule, à d'autres jeux au milieu de leurs égliſes; ils danſoient & ſautoient avec leur clergé dans les monaſteres & les maiſons épiſcopales, pendant la célébration de l'office divin. C'eût été peu dans ces occaſions, que de porter au chœur des habits ſéculiers; on n'avoit pas honte de s'y revêtir d'habits de femme, de s'y déguiſer en pantomimes; on y chantoit des chanſons diſſolues, on mangeoit juſqu'au pied des autels, on y éliſoit un évêque des Fols (18); les plus libertins d'entre les ſéculiers ſe mêloient parmi le clergé, ils en augmentoient le nombre. Perſonne n'ignore que pluſieurs égliſes du royaume célébroient d'autres fêtes impies, connues ſous le nom de la *fête des ſoudiacres*, ſous celui de la *fête de l'âne* & du *bœuf*, malgré la ſainteté de notre Religion qui les proſcrivoit. Ces extravagances durerent quelque tems; on les a depuis preſque entierement abolies.

L'inſtitution de ces évêques des Fols méritoit les plus grands anathêmes; elle n'avoit pour origine & pour cauſe que la dépravation des mœurs, & la licence la plus effrénée: mais l'é-

(18) Sans avoir égard au reſpect dû aux lieux conſacrés aux myſteres de la religion, la députation ſolemnelle des habitans de Vervier, envoyée à Liege une fois l'année, compoſée de pluſieurs perſonnes de l'un & l'autre ſexe, entre dans la cathédrale au ſon du tambour, & y exécute dans la nef pluſieurs branles très-indécens.

tabliſſement de la Baſoche (x), de ſon roi; quelque fabuleux que parût ce titre, eut des motifs bien plus raiſonnables. Philippe-le-Bel voulut que cette juriſdiction compoſée des clercs des procureurs connût de leurs différends; il fit défenſes à tous autres juges de les décider: ces légers démêlés les auroient trop détournés de leurs fonctions, ſi on les eût portés devant eux. Il fut fait injonction au roi de la Baſoche, de faire montre tous les ans de ſes princes & ſujets; ces revues ſe faiſoient en forme de carrouſels. François I. voulut les voir en 1540, & dans cette occaſion, le Parlement de Toulouſe rendit un arrêt (y) ſur la réquiſition de l'avocat du roi de la Baſoche, pour que toutes affaires ceſſaſſent deux jours, à l'effet de voir la cérémonie du triomphe de ce Prince; mais dès qu'on s'apperçut que le nombre des clercs allant à près de dix mille dans Paris, il pouvoit être dangereux de les raſſembler dans des tems de trouble, il fut défendu à aucun des ſujets du royaume de France (z) de prendre ce titre chimérique; tous ſes droits paſſerent dès-lors à la perſonne

(x) *Voyez* ſur cet établiſſement Miraumon, des juriſdictions royales, ordonnances, ſtatuts & antiquités du royaume de la Baſoche.

(y) Le 25 Juin.

(z) Dictionnaire des arrêts de Ferriere, tome I. page 254.

de ſon chancelier, dont les montres réduites aux ſeuls officiers de la Baſoche, juriſdiction qui ſubſiſte encore, ont duré juſqu'en l'année 1667. *Aurum vel argentum comicum*, telle étoit la monnoie du roi de Baſoche; c'eſt ainſi que l'a nommée Bouchet, dans ſa Bibliotheque, d'après le paſſage de Plaute *in pœnulo* : c'eſt de cette monnoie que le prince de Chicannerie (*a*) payoit ſes troupes & ſes officiers.

Si l'on examinoit les hommes, & qu'on les ſuivît dans les divers tems, à quelque changement près, on verroit qu'ils ont penſé de la même maniere; quoique les nations ſoient régies par des loix qui paroiſſent ne point ſe reſſembler. Qu'on rapproche les époques les plus reculées, qu'on les réuniſſe, on retrouvera les mêmes uſages & les mêmes caracteres; c'eſt par-tout un germe égal de vertus & de vices. Cette réflexion doit nous ramener à cette vérité, que ſans les lumieres de la Religion, on ne peut ſe promettre de pratiquer les unes, & d'éviter les autres avec ſuccès.

(*a*) Le titre de *roi de chicannerie* fut donné par Charles IX. au roi de Baſoche, qu'on lui préſenta lors de ſon entrée à Toulouſe, en l'année 1563. *Voyez* les regiſtres de velin de la ville de Toulouſe.

ESSAI

Sur les Serpens ſacrés, lû à l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres de Toulouſe, dans l'année 1753.

MESSIEURS,

L'ACQUISITION que je fis à Rome d'une pierre gravée (*a*), va me mettre à portée de remplir aujourd'hui cette ſéance, en vous entretenant des ſerpens ſacrés : on voit dans le Recueil des Mémoires de l'Académie de Cortone, une diſſertation de Jean Lamy, ſur le même ſujet. L'eſſai que je vous préſente, n'eſt point une traduction ; j'ai employé, il eſt vrai, quelques-uns des faits que cet auteur a rapportés, & je les ai réunis à ceux que j'avois recueillis moi-même, avant de connoître cet ouvrage : j'ai cherché à mettre le tout dans un ordre exact & précis ; cet eſſai ſera diviſé en deux parties. Dans la premiere, il ſera queſtion des ſerpens révérés comme divinités du paganiſme, ainſi que des dieux adorés ſous la repréſentation de

(*a*) Cette pierre eſt une prime d'émeraude. Elle eſt gravée des deux côtés : elle a ſix lignes de longueur, & quatre de largeur ; la gravure n'eſt pas parfaitement conſervée. Voyez *fig. I. II. III.*

tes animaux, & à qui ils furent donnés pour ſymbole. Dans la ſeconde, je vous entretiendrai des ſerpens employés dans les ſacrifices, qu'on regardoit comme des bons & mauvais augures, comme des préſervatifs contre les maladies; enfin, je vous parlerai de la vénération qu'on eut pour eux dans les différens âges du monde.

PREMIERE PARTIE.

JEAN Jonſton, & quelques modernes ont parlé très-différement des ſerpens & des dragons; ils ont loué leurs différentes qualités: de tous les animaux, diſent-ils, ce ſont les plus myſtérieux, les plus ruſés, les plus ſages: on leur a donné des aîles ainſi qu'aux oiſeaux; leur courage & leur force les a fait comparer aux *lions*; on les a crus auſſi vigilans, auſſi fideles que *les chiens*, auſſi prudens & auſſi aviſés que les renards (1). Le ſouvenir & la reconnoiſſance qu'ils gardent des bienfaits, les a fait entrer en comparaiſon avec les cycognes.

Après la chûte du premier homme, on commença à regarder le ſerpent comme un génie (2),

(1) *Voyez* Strabon, Pauſanias, Samuel, Ovide, Spanheim, Bochart, dom Calmet, & quelques autres.

(2) *Voyez* le ch. 9. de l'Apocalypſe.

aux peintres de repréſenter les ſerpens avec une tête humaine, quand ils ont voulu ſous cette forme, déſigner une divinité ou un génie.

L'Ophionnée de Phérécide, ſerpent auteur du mal, qui excita des guerres & des batailles dans le ciel, fut déifié par quelques peuples célebres; les ſerpens furent réputés de nature divine, parce qu'ils ſe mouvoient non-ſeulement par le ſecours de leurs membres extérieurs comme les autres animaux, mais de leur propre volonté; on leur donnoit la tête d'épervier, pour marquer leur agilité & leur promptitude : le motif le plus vraiſemblable de la foi qu'on ajouta à leur divinité, c'eſt qu'on les employoit dans les ſacrifices & les autres myſteres de la religion, comme on le verra (6).

Les Phéniciens appellerent le ſerpent *un bon génie*; & les Egyptiens, lorſqu'ils vouloient repréſenter l'univers entier, traçoient deux cercles, dans le milieu deſquels l'on voyoit un ſerpent d'une forme ſemblable au théta des Grecs : les deux cercles exprimoient la grandeur & la figure du monde; & le ſerpent, génie conſervateur de toutes choſes, ſervoit de ſymbole à la divinité.

On voit dans un abraxas rapporté par Fabreti, un ſerpent dont la bouche tenant la queue

(6) La table d'Iſis, rapportée par Pignorius.

ainſi repliée, forme un cercle, au milieu duquel eſt écrit le mot IAΩ, & au-deſſous ſont gravés le Soleil & la Lune. On avoit voulu par cet abraxas donner un ſymbole de l'éternité, s'il en faut croire Euſebe (7), Zoroaſtre, & les Mages, qui repréſentoient Dieu ſous la figure du ſerpent à tête d'épervier ou de faucon; ils ajoutoient que quand il ouvroit les yeux, l'univers étoit éclairé, & que quand il les fermoit, les plus affreuſes ténebres ſuccédoient à la clarté du jour.

Les Perſes ſuivirent cette doctrine, & crurent que la création du monde devoit être attribuée à deux principes oppoſés (*d*); ce qu'ils déſignoient par l'emblême d'un œuf placé dans la bouche de deux ſerpens, ainſi qu'on le voit dans une pierre gravée du cabinet de Florence (8). Manés dans ſes délires, & quelques hérétiques, connus ſous le nom de *Gnoſtiques*, crurent à cette doctrine des deux principes contraires, & ce que Phérécide (9), Zoroaſtre, les Phéniciens & les peuples de l'Egypte, inventerent d'erreurs à cette occaſion, paſſa dans les Gaules. Cette théologie extraordinaire ayant été ado-

(7) Livre 1. de la préparation évangélique.
(*d*) Le bon principe portoit le nom d'*Oromaſdès*; & le mauvais celui d'*Arimanius*.
(8) Tome II. tab. 33. du *Muſeum Florentinum*.
(9) De l'île de Seyros.

ptée par les Druides, qui attribuant au ſerpent la production de l'œuf créateur, après l'avoir enlevé, le gardoient avec le plus grand ſoin; c'eſt ainſi que l'auteur de la religion des Gaulois (10) explique un bas-relief antique, où l'on voit un druide qui veut frapper un ſerpent. Cet abraxas de Fabroty, dont on a parlé, peut encore ſe voir dans l'obéliſque Baſilidien (11); les peuples ſuperſtitieux de la Toſcane repréſenterent ainſi leur dieu IAO, qui n'eſt que le nom abrégé du Jéovah des Hébreux. Les Baſilidiens repréſenterent leur divinité ſous la forme du ſerpent à tête d'épervier, ainſi qu'on le voit dans leurs pierres gravées; quelquefois ils préféroient le ſerpent à tête de lion, portant une couronne rayonnante; tel eſt l'abraxas de Duval, bibliothécaire du grand Duc. Ce ſerpent eſt placé ſur un autel; on voit ſur le même côté où eſt ce reptile, une inſcription qui commence par le mot *Knoubis*; cette dénomination ſignifioit qu'on le regardoit comme l'un des trente-ſix génies, maîtres du cercle entier du zodiaque (12), chargés du ſoin d'en parcourir les douze ſignes (13); la figure du ſerpent à tête

(10) Tome II. liv. 3. chap. 13.
(11) *Voyez* la premiere partie des Inſcriptions de la Toſcane, d'Antoine-François Gory.
(12) *Voyez Firmicus maternus*, liv. 4. chap. 16.
(13) *Voyez* Saumaiſe.

de lion rayonnante, ſe trouve ſur la pierre gravée, dont je vous rends compte; & l'on voit au revers la barre traverſée de trois petits ſerpens, ainſi que les lettres qui compoſent le mot *Knoubis* (*e*).

Ces animaux étoient tenus pour ſacrés; on les regarda comme des divinités propices; on pourroit rapporter bien des autorités pour le prouver (14); Enée vit un ſerpent ſortir du ſépulcre de ſon pere, & demeura incertain, ſi ce n'étoit pas ſon génie tutélaire, ou celui du lieu dans lequel il ſe trouvoit.

On fit des ſacrifices à ces divinités du paganiſme; on les plaçoit ſur les autels; ces faits réſultent des anciennes ſculptures, & d'un bas-relief, rapporté par Jean Maglion (15). Ces prétendues divinités étoient nourries avec le plus grand ſoin; on leur édifioit des temples; une prêtreſſe dans celui d'Apollon en Epire,

(*e*) Le mot ΧΝΟΥΒΙΣ ſe trouve communément dans les pierres gravées que débitoient les gnoſtiques de Baſilide, & de ſes ſectateurs. On les portoit pour ſervir de préſervatifs. Montfaucon a cru qu'il falloit lire *anubis*, au-lieu de *knoubis*; & le cancer conſacré à Mercure, ou Anubis, à qui l'on donnoit une tête de chien, à cauſe de la proximité de la canicule, étoit l'un des ſignes du zodiaque Egyptien. M. Schmidt démontre ſon identité avec le zodiaque grec, dans la diſſertation à la ſociété des antiquaires à Londres.

(14) *Voyez* l'Enéide, liv. 5.

(15) Voyage d'Italie.

s'approchoit du ſerpent qu'on y gardoit ; elle cherchoit à lui enlever la nourriture qui lui avoit été offerte. S'il regardoit la prêtreſſe ſans s'émouvoir, & d'une maniere tranquille, on en auguroit une année abondante ; s'il avoit au contraire voulu ſe jetter ſur elle, on craignoit les plus grandes calamités. Tel eſt le témoignage d'Hérodote, qui pourroit laiſſer quelque doute, ſi l'on ne voyoit parmi d'antiques monumens la ſtatue de la Santé (16), occupée à donner à manger à un ſerpent. Ce morceau eſt remarquable par ſa conſervation & ſa grande beauté ; le dragon, ce dieu l'objet du culte ſacrilege des Babyloniens (17), étoit d'une taille énorme ; les Livres ſaints nous apprennent qu'on voulut forcer Daniel à l'adorer ; mais ce prophete pour confondre l'idolâtrie, le fit mourir en lui donnant à manger. Juſqu'où n'alla point l'aveuglement des hommes ! Les ſuperſtitieux Egyptiens ne firent-ils pas un dieu du crocodile ? Le plus cruel des animaux obtint d'eux un culte & des autels ; ils s'épouvantoient de voir l'ibis (*f*) ſe raſſaſier de ſerpens.

(16) Dans la galerie de Médicis à Florence.

(17) *Voyez* les Livres-Saints, Daniel, chap. 14. verſet 22.

(*f*) L'ibis, dont on voit de ſi fréquentes repréſentations ſur les monumens de l'Egypte, eſt un oiſeau de la figure & de la groſſeur du courlis. On en diſtingue de

Saint

Saint Paul, dans ſon épître aux Romains, ſe moque de ces prétendus ſages, dont la folie avoit été de changer la gloire du Dieu incorruptible dans la reſſemblance des images corruptibles des hommes, des oiſeaux, des ſerpens; en effet, quel type de la Divinité (18)!

Cependant lorſque dans le deſert de Phinon, Dieu eut envoyé contre les Iſraélites, ce peuple ingrat & volage, une multitude de ſerpens, dont les morſures auſſi ſenſibles que l'action du feu, leur cauſoient une mort prompte & douloureuſe, Moïſe, à qui toute l'armée témoigna ſes regrets des murmures injuſtes proférés contre le Seigneur, fit faire un ſerpent d'airain : ce ſigne de ſalut fut placé ſur un lieu élevé, & les enfans d'Iſraël qui ſe ſentant bleſſés, levoient les yeux ſur ce monument de la miſéricorde de Dieu, recouvroient la ſanté. . . . . .

Ce ne fut pas ſeulement pour faire ceſſer la fauſſe crédulité de ce peuple, & pour qu'il renonçât à ſes amulettes, à ſes taliſmans particuliers, reſte de la ſuperſtition des Egy-

deux eſpeces : l'une eſt noire, ſes pattes ſont comme celles de la grue, leur bec eſt fort aigu. Ce ſont ces ibis noirs qui chaſſent les ſerpens ailés : les ailes des ſerpens auxquels ces oiſeaux font la guerre, ſont des membranes cartilagineuſes, ainſi que les ailes des chauve-ſouris. *Voyez* les Mémoires, vol. IX. p. 18 & 19. du Recueil de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

(18) *Voyez* le Traité du Félichiſme.

ptiens (19), que leur conducteur érigea ce monument; il le fit pour servir de représentation au sacrifice auguste de l'homme Dieu, qui dans les tems, par sa mort sur la croix, devoit guérir les morsures du serpent infernal, dont les hommes avoient été blessés.

Mais comme les plus saintes institutions dégénerent quelquefois en abus, cette cérémonie religieuse pratiquée pour la guérison des Israélites, servit de prétexte à certains hérétiques (20) de la primitive église, de croire que le serpent qui séduisit Adam & Eve, étoit le Christ lui-même, la Sageſſe éternelle s'étant cachée sous la figure de ce reptile; ce qui leur fit donner le nom de *Serpentins* (*g*). Ils gardoient & nourrissoient un serpent; ils l'avoient accoutumé après les enchantemens de leurs prêtres, à sortir d'une caverne, à monter sur un autel, & à y recevoir les oblations qu'on leur offroit : ce reptile repliant son corps avec des sifflemens redoublés, revenoit dans son antre, après ces ridicules cérémonies : les Nicolaïtes ou les Gnostiques avoient précédé ces hérétiques dans leurs erreurs (21).

(19) Comme l'a prétendu Marsham.

(20) *Voyez* S. Epiphane & S. Auguſtin.

(*g*) On les appelle *Ophites* ou *Ophiomorphites*. Voyez le Dictionnaire de Penchinat, sur les hérésies des Nicolaïtes.

(21) *Voyez* Tillemont & Jean-Albert Fabricius.

Toutes ces ſuperſtitions vinrent de l'abus, que dans la ſuite des tems les Iſraélites avoient fait eux-mêmes, du monument élevé par Moïſe, qu'ils adorerent comme une divinité, à qui ils offrirent des victimes, & pour qui ils brûlerent de l'encens. On voit dans le quatrieme Livre des Rois, la ſainte fureur d'Ezéchias, qui détruiſit & fit mettre en pieces ce nouveau ſujet de l'ingratitude du peuple de Dieu (*h*). N'importe que le Chriſt ait été dans quelque prophétie, deſigné par le nom de *Baſiliſcus*; que la figure du ſerpent, comme on l'a dit, lui ait ſervi de ſymbole; que ce reptile ait été mis ſur le labarum; qu'on le voye dans une médaille d'or de Conſtantin; qu'il ait été employé par préférence à un ſigne des Légionnaires; toutes ces figures n'indiquoient que la victoire de la Croix. On peut à cet égard conſulter Euſebe (22).

La ſuperſtition & la ſimplicité des peuples, leur fit prendre la reſſemblance & la figure de leur divinité pour les divinités qu'ils vouloient adorer (23); & à quels excès cette idolâtrie ne les entraîna-t-elle point! Leur Jupiter, ce

(*h*) Il lui donna le nom de *Noheſtan*, qui n'exprimant que la matiere de bronze dont il avoit été fait, marquoit l'oubli profond dans lequel il vouloit qu'elle demeurât.

(22) Vie de Conſtantin, liv. 3.

(23) *Voyez* le dernier des poëmes de Paulin de Nole.

dieu ſouverain des autres dieux, avoit pluſieurs fois pris la figure du ſerpent; Bacchus, Eſculape, furent adorés ſous la figure de ce reptile; quelques médailles rapportées par Beger & Patin, en font foi: une médaille de Tranquiline a pour revers un ſerpent à tête humaine. Spon dans ſes Recherches de l'Antiquité, ne doute point que ce ne ſoit le dieu de la Médecine qu'on voulut déſigner ſous cet emblême: le motif de cette repréſentation eſt qu'en rétabliſſant la ſanté des hommes, & les délivrant de leurs maux, ce dieu ſembloit leur aſſurer une nouvelle vie; ainſi & de même que les ſerpens, qu'on croyoit voir rajeunir tous les ans, parce qu'ils ſe dépouillent & reprennent une nouvelle peau.

On a ſouvent repréſenté Eſculape, portant dans les mains une ſorte d'herbe ſalutaire & propre à rendre la vie; ce qui fait alluſion à la fable de Glaucus, fils de Minos (14): mais n'en croyons point aux fables qu'on nous raconte, c'eſt le conſeil que ſemble nous donner Claudien, par le peu de foi qu'il ajoute aux faits qu'il met ſous nos yeux.

S'il n'eſt point de plante qui puiſſe nous rappeller à la vie quand une fois nous l'avons perdue, il eſt néanmoins des remedes qui peuvent

(14) *Voyez* Macrob. liv. 1. des ſat. ch. 20.

être extrêmement salutaires pour la conserver, & dans la composition desquels il entre des serpens.

Quelques médecins avoient attribué à l'effigie (*i*) du serpent rayonnant gravé sur un jaspe verd, la vertu de fortifier l'estomac (25); peut-être le jaspe a-t-il cette propriété? Quoi qu'il en soit, Fabretty nous en a transmis un sur lequel on voyoit le mot *Knoubis*; & d'après Julius Firmicus, déja cité, il nous dit, que ce serpent l'un des signes du Zodiaque, représentoit le génie à qui la garde du ciel étoit confiée. Philippe Bonaroty a cru que dans les premiers instans où l'art de la Médecine fut développé, on chercha par ce récit merveilleux, à donner de la confiance aux peuples, pour les antidotes & les remedes qu'on leur offroit: ce qui sans doute donna occasion à la fable accréditée chez les Grecs, qu'Esculape parti du pays des Sicioniens sous la forme d'un serpent, étoit venu à Epidaure. La célebre & solemnelle translation de ce dieu dans cette forme, fut faite par les Romains en

(*i*) Les Naggars, sorte de Bramines, commencent leurs lettres, leurs calculs d'arithmétique, leurs livres de compte, par le chiffre 1; & ils ornent communément le dessous de ce chiffre, qui, selon eux, marque qu'il n'est qu'un seul Dieu, de quelque trait en forme de serpent, auquel ils attachent un charme, & qu'ils regardent comme une sorte de préservatif.

(25) Consultez Gallien, ch. 7.

un tems de calamité, & célébrée depuis par Ovide (26). Il eſt bon de remarquer que dans des ſiecles d'ignorance & de barbarie, la ſuperſtition & l'art de guérir les hommes, ſe trouvoient réunis.

Ce n'étoit pas aſſez de ce récit, on crut devoir conſerver cet événement ſur le bronze; on voit en effet ſur quelques médailles le ſerpent & le vaiſſeau qui le portoit (*k*): je n'en citerai que deux, une de Domitien, frappée par le peuple de Nicomédie (27), l'autre d'Antonin Pie (28).

On ſçait que les dieux Manes, déſignés ſous la figure de ſerpens, étoient révérés par les citoyens de Sagonte; ils y furent trompés au point de s'effrayer de la fuite d'un de ces animaux, qui ſortant d'un ſépulcre, alla ſe précipiter dans la mer; mais les erreurs des idolâtres devroient paroître moins ſingulieres, que celles

(26) *Voyez* ſes Métamorphoſes.

(*k*) Pauſanias nous apprend que la ſtatue d'Eſculape étoit d'or; qu'elle tenoit un bâton noueux dans l'une de ſes mains, & que ce dieu avoit l'autre appuyée ſur la tête d'un ſerpent: c'eſt toujours ſous cet emblême qu'il étoit adoré. Montfaucon rapporte deux médailles, l'une de Néron, où le reptile eſt repréſenté ſous un arbre, avançant ſa tête vers un autel flamboyant; & l'autre médaille, où Eſculape, aſſis ſur une chaiſe, eſt appuyé ſur une maſſue, lui préſentant une patere. *Voyez* les pages 186 & ſuivantes de l'Antiquité expliquée.

(27) *Voyez* Patin.

(28) *Voyez* la collection de Spon.

de quelques auteurs modernes. Thomas Téniſſon n'a-t-il pas cru dans ces derniers tems, que les Anges ſe montroient anciennement aux hommes, ſous la forme de ſerpens ailés, parce que leur nature de feu eſt un emblême & un ſymbole du zele & de la candeur des Eſprits appellés *Séraphins* (29); ce qui ſe rapporte au mot *ſara*, dont la ſignification eſt le mot *brûlant*. Cet auteur préſumoit de ces conjectures que la ſéduction d'Eve avoit dû être extrêmement facile, puiſqu'en s'entretenant avec le ſerpent, cette femme curieuſe croyoit diſcourir avec quelque ange.

Si l'on conſulte Macrobe, on apprendra de lui que toutes ces divinités du paganiſme, doivent ſe rapporter au ſoleil; ce qui ſert à expliquer pourquoi le ſerpent fut donné comme un attribut à preſque tous les dieux. Les ſtatues d'Apollon pris pour le ſoleil, ſont toujours accompagnées d'un dragon appellé *le ſerpent Python* (*l*).

(29) *Voyez* les ſaintes Ecritures.

(*l*) On peut conſulter les médailles d'argent de Lucius Plautius, où la tête d'Apollon eſt accollée de deux ſerpens. Ces reptiles regardés comme des ſymboles du ſoleil, étoient ſouvent placés dans les tables ſacrées & les monumens de l'Egypte; on ne ſe contentoit pas de joindre les animaux aux divinités, elles étoient elles-mêmes quelquefois repréſentées dans cette forme, leur tête & leur corps ſe terminoient par la queue du ſerpent; telles étoient les figures d'Apis & de Sérapis, les Abra-

La victoire remportée sur ce monstre, donna lieu à l'institution des jeux Pythiens (30), de peur que le tems n'effaçât le souvenir d'un événement si mémorable.

Il seroit inutile de rapporter ici en entier l'explication donnée par l'auteur des Saturnales (31); elle est purement physique, & roule sur le cours du Soleil, qui passant d'un solstice à l'autre, dans un cours quasi spiral, étoit le vainqueur du serpent, dont il sembloit représenter la marche pleine de sinuosités.

Dans le Traité des Religions profanes de Julius Firmicus, on voit que les Perses rendoient un culte à la Lune, qu'ils lui donnoient trois visages (*m*), qu'elle étoit comme environnée & portée par des serpens: c'est ainsi que Montfaucon & l'auteur de la religion des Gaulois, nous l'ont transmise dans leurs ouvrages.

Macrobe en avoit retrouvé le symbole dans

xas à tête de coq, qui se rapportent au soleil, ou à ses opérations, furent pris par les gnostiques pour des représentations de Jesus-Christ, le confondant ainsi avec le soleil matériel, le christianisme étoit uni par eux aux superstitions de l'Egypte. L'amour fut souvent adoré sous la forme du serpent. *Vide* les pages 184 & suivantes de l'Antiquité expliquée.

(30) *Neve operis famam posset delere vetustas,*
Instituit sacros celebri certamine ludos
Pithia de domitæ serpentis nomine dictos. Ovide.

(31) Chap. 17. liv. 1.

(*m*) On l'appelloit la *triple Hécate*, à raison sans doute des trois formes sous lesquelles on la voit; savoir, le croissant, le plein & le déclin.

un des ſerpens du caducée de Mercure ; il nous apprend pourquoi le caducée avec les deux reptiles, avoit été donné à ce dieu.

Ils déſignoient le Soleil comme auteur de la vie, de la chaleur, de la lumiere ; la Lune, parce qu'elle dirigeoit, qu'elle préſidoit à tous les mouvemens du corps, à raiſon de leur variété & du haſard de ces mêmes mouvemens. L'amour y étoit exprimé par le baiſer que ſe donnoient les ſerpens, dont les têtes formant un cercle, venoient ſe rejoindre vers le haut du caducée, tandis que leur queue rattachée par un nœud, ſe replioit vers le bas ; ce nœud déſignoit la néceſſité : tout étoit emblématique dans cette explication. On voit dans les Recherches de Spon (32), que les dieux Panthées eurent auſſi ce caducée, qu'on le leur donna ainſi qu'à la Paix (*n*), à la Fortune (*o*), à la

(32) *Vide* Beger.

(*n*) La ſtatue de la paix dans ſon temple à Rome portoit un caducée. Pline indique pourquoi les ſerpens furent ajoutés au caducée de Mercure, qui d'abord n'étoit qu'une verge ou un bâton, ces animaux s'entortillant enſemble quand ils frayent, ce qui ſignifie *paix & concorde*. En effet, les ambaſſadeurs chargés de faire la paix, apportoient un caducée ou une branche d'olivier ; on les appella *caduceatores*. Et lorſque le repos & la tranquillité avoient été rendus à l'empire, on ne manquoit pas de faire frapper des monnoies, où étoit empreinte la Félicité portant d'une main le caducée, & de l'autre une corne d'abondance. *Vide* les médailles de Poſthume, de Galba, de Titus, de Veſpaſien.

(*o*) Le caducée fut donné à la Fortune, appellée ſou-

Santé (*p*), dans des médailles de Veſpaſien, de Galba, de Titus, & de quelques autres empereurs.

Cérès eut des ſerpens, Bacchus encore au berceau, fut environné de ces reptiles par les Parques.

Le char (*q*) de Cérès étoit traîné par deux ſerpens d'une taille énorme : on peut s'aſſurer de ces faits par l'inſpection des médailles de Marc-Aurelle, de Caracalla, & de Trájan (33). Sans doute Bacchus & Cérès n'étoient-ils que le Soleil & la Lune, ſous des dénominations différentes.

Ces deux divinités connues en Egypte ſous le nom (*r*) d'*Iſis* & d'*Oſiris*, furent entou-

vent *la Lune*, parce que ſon influence ſur les corps expoſés à divers accidens, étoit adoptée des anciens, s'il en faut croire Duverdier, dans ſon livre des images des dieux, page 404.

(*p*) Dans une médaille d'Antiochus, on voit le mot HYVEIA, qui eſt le même que le mot *ſalus* des Latins, autour d'un pentagone, que le prince donna à ſes ſoldats dans la guerre contre les Galates, pour ranimer leur courage, comme l'ayant reçu en ſonge d'Alexandre.

(*q*) Les ſerpens furent conſacrés à la déeſſe des moiſſons, parce que les corps tortueux de ces animaux ſignifioient les ſentiers & les ſillons que font les bœufs en labourant la terre ; telle eſt l'interprétation mythologique de Duverdier, page 273, des images des dieux.

(33) *Vide* Patin.

(*r*) Janus qui, au rapport de Suidas, étoit le ſym-

rées & couronnées des mêmes reptiles (34).

Pallas ou Minerve, dans le Parthénon d'Acropole à Athènes, avoit ſous ſes pieds un dragon d'une grandeur énorme (35).

Il ne faut donc point s'étonner que Virgile, lorſque les deux ſerpens eurent fait périr Laocon & ſes deux fils, dit qu'ils ſe refugierent dans le temple de Pallas, & ſe cacherent ſous le diſque de ſon bouclier.

André Alciat a profité de l'idée de Nonnus, Panopolitain, lorſqu'il rend raiſon du dragon ou ſerpent, placé ſous les pieds de cette divinité.

La garde des tréſors lui eſt confiée, dit-il; il conſerve les bois ſacrés, les temples des dieux, & prend ſoin de défendre les vierges, de les garantir de tomber dans les piéges que leur tendroit l'Amour.

Soit que Minerve fût regardée comme la déeſſe du Salut, comme Pallas, ou comme la déeſſe de la Sageſſe & de la Prévoyance, elle eut toujours le même ſymbole: ainſi l'aſſure Pau-

bole de l'année, puiſqu'il montroit avec ſes doigts le nombre de 365, celui des jours, ſuivant le calendrier des Romains; Janus avoit à ſes pieds un ſerpent qui mordoit ſa queue.

(34) *Vide* Macrobe, & Virgile, Géorgiques, liv. 1.

(35) Pauſanias, page 77. tome I.

ſanias (36), lorſqu'il parle du temple dédié à cette déeſſe par Diomede.

Hercule, qui eſt le Soleil, tua deux ſerpens envoyés par Junon pour le faire périr dans ſon berceau (37) : on voit l'expreſſion de cette fable ſur une agathe-onix, pierre précieuſe du Muſée de Florence (38).

Quelque origine qu'on veuille lui donner, il eſt certain que les anciens étoient en uſage de mettre des ſerpens apprivoiſés dans les berceaux de leurs enfans pour les divertir (39) : Elien nous aſſure qu'il ſe pratiquoit en Egypte.

On peut voir dans la collection de Ricardy, une pierre gravée, ſur laquelle eſt un enfant qui ſaute ſur une colonne, autour de laquelle rampe un ſerpent. C'étoit peut-être à cette coutume des Egyptiens, qui ſans doute avoit été ſuivie des Hébreux, que le prophete Iſaïe (40) faiſoit alluſion en parlant du Sauveur, lorſqu'il s'exprimoit ainſi : « L'enfant qui ſera encore à la » mammelle ſe jouera ſur le trou de l'aſpic, & » celui qui aura été ſevré portera ſa main dans » la caverne du baſilic ».

(36) *Vide* les Corinthiaques.
(37) Tome I. fab. 39.
(38) Rapportée ſous le n. 34. du Recueil des pierres gravées de Mariette.
(39) Liv. 17, chap. 5.
(40) Chap. 11.

On ne finiroit pas ſi l'on vouloit faire mention de toutes les divinités, à qui le ſerpent fut donné pour ſymbole (*s*).

Mithras avoit un caducée; l'auteur de la religion des Gaulois, rapporte la gravure d'un ſerpent donné pour ſymbole à ce dieu : on voit dans cet ouvrage l'inſcription ſuivante.

DEO INVICTO
MITHRÆ SECUNDINUS DAT.

Ce qui fait conclure avec raiſon que Mithras déſignoit le Soleil; qu'il n'étoit lui-même que le ſymbole de l'année & de l'éternité. C'eſt le marbre antique rapporté par Fabretty, ſur lequel eſt un ſerpent mordant ſa queue, & ſemblant marquer ainſi le cours circulaire du Soleil, avec cette inſcription :

SOLI INVICTO MITHRÆ.

Cybele la mere des dieux, & Junon, comme une marque de leur puiſſance, tenoient dans leurs mains un ſerpent : on peut conſulter Pe-

(*s*) Non-ſeulement le ſerpent eſt le ſymbole du ſoleil, mais encore les Egyptiens repréſentoient-ils leurs divinités, n'ayant que leur tête propre avec le corps & la queue de ſerpent. Montfaucon, tome II pages 2, 225 & 226. Le ſerpent avoit ſa ſignification particuliere, ſelon qu'il étoit placé. Il ſervoit à exprimer la vigilance, la concorde, la félicité, la puiſſance, la victoire. *Vide* les différentes gravures du Recueil de Mariette.

trus Valerianus, & voir à Rome le bas-relief antique placé dans le jardin de Jules III. hors la porte Flaminienne.

Les dieux Lares (*t*) ou Manes, ont, ſuivant l'autorité de Virgile, des ſerpens pour miniſtres; ce qui explique le diſcours d'Enée au tombeau de ſon pere, lorſqu'il en vit ſortir un.

Cette opinion (*u*) pouvoit avoir pris ſon origine de la doctrine de Pythagore, dont Ovide parle dans ſes Métamorphoſes: il eſt des gens, dit ce poëte, qui ſont perſuadés que la moëlle de l'épine du dos d'un homme mort, engendre des ſerpens.

Enfin les dieux n'eurent pas ſeulement les ſerpens & les dragons pour ſymbole; ces animaux même donnerent leur nom à l'une des fauſſes divinités du paganiſme; Anguiſia, que Solin Vibius, & quelques auteurs, ont dit être la ſœur de Circé, de Médée, ou Médée elle-même, vint en Italie: les Marſes apprirent d'elle l'art de guérir les maladies, & de ſe garantir de la morſure des ſerpens. Ils la mirent après ſa

(*t*) Montfaucon rapporte un monument qui repréſente les Lares: on y voit un palmier d'où pendent deux couronnes de laurier, & ſous cet arbre une table à trois pieds, ſur laquelle eſt un ſerpent qui leve la tête, & dont le corps fait pluſieurs contours. Tome II. p. 322.

(*u*) Plutarque dit auſſi que les ſerpens dans les tombeaux, ſont engendrés de la moëlle de l'épine des hommes morts.

mort au rang des déeſſes, ſous le nom d'*Anguia*, ou d'*Anguiſia* : falloit-il que la ſuperſtition dégradât ainſi la reconnoiſſance!

SECONDE PARTIE.

Il n'eſt pas ſingulier que les ſerpens (*x*) révérés par la trop crédule & trop ſuperſtitieuſe antiquité, employés dans les cérémonies ſacrées, ayent ſervi à rendre les augures; qu'on les regardât comme des amulettes, ou des préſervatifs.

(*x*) Les Juggies, l'une des tribus des Indiens au royaume de Cutch, ſont des mendians, qui, par eſprit de religion, forment une ſorte d'aſſociation diviſée en pluſieurs branches. La plus célebre & la plus extravagante de toutes, eſt celle qu'on appelle des *Baicous*. Ils refuſent la charité de la part des hommes, & ne demandent l'aumône qu'aux ſerpens; dans la ridicule attente d'en être ſecourus, ils reſtent des mois entiers à l'entrée des trous où ces reptiles ſe cachent; ils y récitent différentes prieres. Ils font croire au peuple, que pendant ce tems les ſerpens leur fourniſſent l'argent néceſſaire pour leur nourriture & leur entretien; parce que l'opinion commune eſt que, ſi quelque riche particulier cache ſes tréſors, qu'il les enterre après ſa mort, il eſt condamné à prendre la forme d'un ſerpent, & à le garder ſous cette même figure juſqu'à ce qu'il les ait diſtribués en entier aux Juggies. En conſéquence de cette idée ridicule, le ſerpent eſt adoré comme une divinité ſur la montagne de Budge; ſa repréſentation hideuſe [car on le peint d'une groſſeur énorme] eſt religieuſement conſervée dans le temple de la Pagode, à laquelle non-ſeulement les Baicous, mais les autres tribus des Indiens rendent les plus grands honneurs. *Vide* la Deſcription du royaume de Cutch en Aſie, ouvrage traduit de l'anglois.

Pour donner un témoignage inconteſtable de ces différens faits, il ne faut que remettre ſous les yeux les myſteres d'Eléuſine, les fêtes de Cérès, de Bacchus : on renfermoit dans ces différentes occaſions, ces animaux dans des boëtes myſtérieuſes ; quelquefois les membres des prêtres en étoient couverts ; ces miniſtres des fauſſes divinités en portoient autour de leurs têtes.

On voit encore dans le palais de l'archevêque de Luques, un ſarcofage ſur lequel eſt un bas-relief repréſentant une bachanale ; un ſerpent y paroît à demi-ſorti de la boëte dans laquelle il eſt renfermé, comme ſi on vouloit le montrer au peuple. Quelquefois ces reptiles étoient attachés par la queue, & ſervoient à entourer les boëtes myſtiques conſacrées aux divinités, dans les ſacrifices deſquels on les portoit. Le pere Volpi, dans ſa Diſſertation ſur la maiſon de campagne de Manlius Vopiſcus, ſituée à Tivoli, croit que le ſerpent trouvé dans le lieu où l'on découvrit les deux fameux centaures (y)

(y) Ils ſont de la plus grande beauté, de l'école grecque, de parangone ou marbre noir, taché de gris. Ces deux antiquités furent trouvées dans les décombres du palais d'Adrien : elles ſont ſans poliſſure. Chacun de ces centaures portoit ſur le dos un petit amour, ainſi que les centaures du jardin Borgheſe ; ils ſont d'une moyenne grandeur, tous deux en regard & de même taille ; il y a de la queue au poitrail trente-deux pouces. M. le cardinal Forieti en fit polir les piédeſtaux, &

du

du cardinal Forietty, faiſoient partie de quelque repréſentation des myſteres de Bacchus, à la célébration deſquels on ne manquoit pas d'employer des boëtes myſtérieuſes, comme je viens de le dire.

Si les bas-reliefs antiques, les pierres précieuſes ne ſuffiſoient pas pour conſtater ce que j'avance, on pourroit recourir aux médailles aſiatiques, où l'on voit ſouvent une boëte ou corbeille myſtérieuſe placée au milieu de deux ſerpens, entrelacés & rattachés par la queue.

Ce n'étoit point ſeulement pour honorer Cérès, Bacchus, Proſerpine, qu'on employoit les corbeilles myſtérieuſes; on en faiſoit uſage dans les fêtes d'Oſiris & d'Iſis, qui ne peuvent point être diſtinguées de Bacchus & de Cérès; s'il en faut croire les meilleurs auteurs, elles étoient admiſes dans les fêtes de Cybele, de Bellone, de Diane. Quant à cette derniere, le fait n'eſt point équivoque: le pere Volpi (41), parle d'un bas-relief, ſur lequel on voit Diane près d'une de ces boëtes myſtérieuſes, d'où s'échap-

l'eſpece de trone ſur lequel eſt appuyé le corps des centaures, mais il ne voulut pas qu'on touchât à leur corps; on plaça ſeulement deux pierres précieuſes dans le creux des yeux trouvés vuides, ainſi qu'on les voit dans quelques figures antiques.

(41) Tome IV. du Latium antique.

pe un de ces animaux, qui fait grand peur à un petit enfant.

Ovide, au deuxieme livre de ſon Art d'aimer, nous apprend qu'elles étoient auſſi conſacrées à Vénus : s'il ne le prouve pas invinciblement, ſes vers indiquent du moins que les myſteres célébrés à l'honneur de cette divinité, l'étoient en ſecret.

Dans les Panathenées, fête célébrée à l'honneur de Minerve, les vierges prêtreſſes de cette divinité, portoient une boëte ſacrée, dans laquelle étoit renfermé un ſerpent : on peut voir dans les Métamorphoſes l'origine & le détail de cette cérémonie.

On a dit que dans les Orgies, les prêtres de Bacchus ne portoient pas ſeulement des boëtes ſacrées remplies de ſerpens, mais qu'ils en étoient couronnés dans ces repas où ils ſe nourriſſoient de viandes crues & ſanglantes, qu'ils avoient offertes à leur divinité ; ce qui nous eſt raconté par le poëte Catule, dans ſes Argonautes.

On pourroit m'objecter qu'il n'en doit pas être cru ſur ſa parole ; qu'emporté par le feu de ſon imagination, il a outré les faits : que ſur ſon témoignage, ce ſeroit porter trop loin le récit de ces ſuperſtitieuſes extravagances ; mais l'autorité de Plutarque, ne ſeroit-elle pas une preu-

ve ſuffiſante ? Cet hiſtorien exact nous apprend qu'Olympias, mere d'Alexandre, aux fêtes de Bacchus, étoit dans l'uſage d'employer des ſerpens d'une grandeur énorme (42) ; on les avoit apprivoiſés par ſon ordre ; on les mêloit avec le lierre pour entourer les tyrſes des Bacchantes (43).

L'incontinence de Jupiter avec Proſerpine, donna la naiſſance à Bacchus, déſigné ſous le nom de *Liber*, & ſervit de prétexte à des cérémonies infâmes de religion ; on avoit inſtitué des rites ſacrés pour le maître des dieux, pere & corrupteur de Proſerpine, qui pour la ſéduire pour en jouir, avoit pris la forme d'un dragon : les initiés à ces myſteres furent appellés *Sébaziens* ; cette cérémonie ſe faiſoit par le moyen des ſerpens.

Eſculape & la déeſſe de la Santé avoient des ſacrifices où ces reptiles étoient employés ; on voit dans quelques pierres antiques, une figure qui met un ſerpent ſur un autel ; la belle agathe ſardoine de Duval, bibliothécaire du grand duc de Toſcane, repréſente un homme à genoux, qui place un ſerpent ſur un braſier contenu dans un vaſe, & portant dans ſa main droite élevée, un vaſe de plus petite forme.

(42) *Vide* Arnobe, liv. 5.
(43) *Vide* Prudence, liv. 1. contre Simmachus.

Le culte que les Romains rendoient au dieu de la Médecine (44), consistoit à élever dans leur maison plusieurs serpens à son honneur.

Ce qui explique les tableaux votifs placés près des autels de cette divinité, qui représentoient toujours des serpens, tel que celui de Cécrops, dont Philippe Thomassin nous a donné la description.

Saint Epiphane (45) rend compte des cérémonies pratiquées par les Ophites; mais comme j'en ai déja parlé, je n'en dirai rien de plus. Les serpens étoient particulierement consacrés à Isis; puisque les traverses des instrumens connus sous le nom de *sistres*, employés dans ses fêtes, avoient la forme de ces animaux, ainsi qu'on peut le voir dans la table Isidiaque de Pignorius. Ces reptiles regardés comme des divinités, admis dans leur culte, servirent de signe dans les augures, dans la divination; on peut se rappeller le serpent dans lequel fut changée la verge de Moïse, qui dévora ceux des devins de l'Egypte. Ce fut un signe de la mission divine de ce prophete, & de son autorité pour délivrer le peuple d'Israël de la servitude des Egyptiens.

De ce fait dont on ne sçauroit disputer l'au-

(44) *Vide* Pline, liv. 2.
(45) Liv. 27.

thenticité, puiſqu'il eſt conſigné dans les Livres ſaints, on peut paſſer au récit fabuleux d'Homere. Il nous apprend que le ſerpent qui dévora ſur un platane les paſſereaux & leur mere (46), indiqua par le nombre de ces victimes, la durée du ſiége de Troye, ſuivant l'interprétation de Calchas.

Pendant que les Grecs (47) offroient ſur le rivage de la mer un ſacrifice à Jupiter, ſelon la coutume de leur pays, on apperçut un ſerpent, qui étant monté ſur un plane voiſin de cet autel, dévora huit petits oiſeaux placés dans un nid, ainſi que la mere qui voloit autour. Tous ceux qui avoient vu ce prodige, étoient dans l'étonnement, lorſque Calchas, qui liſoit dans l'avenir leur parla de la ſorte : « Réjouiſſez-» vous, ô Grecs, la ville de Troye ſera détruite ; mais elle nous coûtera de longs & pé-» nibles travaux : ces neuf oiſeaux que le ſer-» pent vient de dévorer, m'annoncent que le » ſiége de cette ville durera neuf ans ».

Pendant ce diſcours, le ſerpent qui étoit entortillé autour de l'arbre fut changé en pierre : tel eſt le récit qu'en fait Ovide, avec autant de briéveté que d'élégance.

(46) *Vide* le liv. 2. de la divination, par Cicéron.
(47) *Vide* le liv. 2. de l'Iliade.

Si Roſcius aux champs Lanuviniens (48), fut environné d'un ſerpent, ſi les augures répondirent à ſon pere de la célébrité de ſes talens (49); ſi les empereurs Severe, Aurélien, le jeune Maximin, reçurent des préſages de leur élévation à l'empire (50), parce que leur tête avoit été entourée de ces reptiles pendant leur ſommeil, s'ils furent regardés comme des ſignes certains de ſuccès dans ces occaſions (51), dans quelques autres auſſi, on les prit pour des augures d'un ſort funeſte; on crut qu'ils préſageoient les événemens les plus malheureux. Tiberius Gracchus, proconſul, en fit la triſte épreuve, lorſqu'après la trahiſon de ſon hôte Flavius, il fut maſſacré par les Carthaginois; ce qui, au rapport de Maxime, lui avoit été annoncé par deux ſerpens qui dévorerent les entrailles de la victime qu'il ſacrifioit. L'antiquité ne ſe contenta pas de ces ſuperſtitions, les ſerpens lui ſervoient d'amulettes; ils furent crus des préſervatifs contre les maux dont on étoit menacé: tel étoit ſans doute le motif de ces gravures connues ſous le nom d'*Abraxas*, multipliées à l'in-

(48) *Vide* Cic. de la divination.

(49) Praxitele tranſmet ce fait à la poſtérité par ſa gravure, ainſi que le poëte Archias dans ſes vers.

(50) *Vide* Spartien, liv. 3.

(51) *Vide* le tome II. tab. 24. du *Muſeum Florentinum*.

fini ſur les pierres vertes, ainſi que le dit Bonarotti, dans ſon Livre des Médaillons antiques: au reſte nous devons à dom Martin (52), la connoiſſance d'un taliſman arabique, dans lequel on voit deux dragons réunis. Il ſervoit de préſervatif pour les plus grands maux; les ſerpens employés comme des ornemens & des bijoux pour la parure, furent convertis en colliers, en braſſelets; Beger parle d'un anneau d'argent, qui n'étoit qu'un ſerpent entrelacé. J'ai vu à Florence de petits pendans d'oreille antiques, formés de deux ſerpens; les chevaliers de l'ordre militaire du Dragon, inſtitués par l'empereur Sigiſmond, portoient un collier d'où pendoit un dragon, à l'exemple ſans doute des Dragonnaires, ces ſoldats (53) Romains, dont la légion étoit précédée par cette enſeigne (*z*): quand ils méritoient d'être punis & dégradés, on les dépouilloit du collier formé des deux petits dragons, ornement qui les diſtinguoit des autres Légionnaires.

En effet, Emitérius & Chélidonius, conduits au ſupplice à raiſon de leur attachement à la Religion Chrétienne, & qui ſervoient en qua-

(52) *Vide* le liv. des divers monumens antiques & ſinguliers.

(53) La tête en étoit d'argent, & le reſte du corps d'une étoffe de ſoie que le vent faiſoit mouvoir.

(*z*) *Vide* Amien Marcelin, liv. 16.

lité de Dragonnaires, furent dépouillés de cette marque de distinction.

Jadis le serpent servit d'emblême & de devise ; on voit Cécrops, dont le cimier porte un dragon sur la pierre antique que nous a fait connoître Gronovius (54).

Virgile (55) en parlant d'Aventinus, nous dit qu'il portoit l'hydre & tous ses serpens gravés sur son bouclier ; Hercule l'avoit vaincue (56), & son enseigne étoit un monument de ce fait mémorable ; les Thébains & leur chef Epaminondas, dans la derniere guerre de Mantinée, avoient pris un serpent pour étendart ; n'étoit sans doute pour se rappeller leur origine, qu'ils croyoient tenir de Cadmus.

Ces serpens & ces dragons (57), étoient également employés à inspirer de l'épouvante & de la terreur ; on nous peint les Furies couronnées des serpens qui leur servoient de cheveux.

La même raison fit donner à Pallas une égide (58) ; on y voyoit ce reptile ; la Minerve de la galerie de Médicis à Florence, porte la

(54) Dans son trésor des antiquités greques, tome I.
(55) Liv. 7. Enéide.
(56) *Vide* Pausanias.
(57) Silicius, liv. 2.
(58) Tome III. *Musæum Florentinum & Etruscum*, tab. 6. 28.

gorgonne gravée ſur ſon bouclier (59); l'uſage de la repréſenter ainſi, ſe trouve confirmé par les vers d'Ovide, qui nous apprend que pour punir Méduſe de la profanation de ſon temple, elle avoit changé ſes beaux cheveux en ſerpens, & que depuis ce tems, dans l'objet d'épouvanter ſes ennemis, elle portoit ſur ſon égide la tête affreuſe de la fille de Phorbas.

Quelques empereurs (60), tels que Néron, Adrien, Commode, Elagabale, Caracalla, & Gordien Pie, Conſtantin le jeune, Peſcénius, portoient ſur leur poitrine la figure de la gorgonne, comme on le voit dans leurs camées, dans leurs médaillons (61), ce qui ſervoit vraiſemblablement à marquer leur puiſſance ſouveraine, leur vigilance, & la grandeur de leur majeſté. Les Perſes, les Aſſyriens, les Indiens, les Scythes, les Daces, prenoient ces reptiles pour enſeignes (62).

Lorſque Fohi, premier légiſlateur de la Chine, voulut y accréditer ſes loix, il dit les avoir reçues gravées ſur le dos d'un dragon: cet animal célebre eſt devenu depuis la deviſe de cet em-

(59) Métamorphoſes d'Ovide.

(60) *Muſæum Florentinum*, tome I. tab. 8. & 9.

(61) *Vide* le Recueil de Bonaroti. *Vide* Elien, liv. 6. de l'hiſt. des animaux, ch. 38.

(62) *Vide* la colonne Trajane.

pire, l'ornement des habits royaux, l'objet du reſpect & de la vénération des peuples.

L'Aſie, quelques royaumes, quelques provinces, quelques villes, prirent auſſi des ſerpens pour leurs armes, pour leurs ſignaux.

L'Aſie eſt repréſentée au revers d'une des médailles d'Adrien, tenant dans ſa main un de ces reptiles.

On ſçait que les Epidauriens (63) firent frapper ſur leurs monnoies la figure du ſerpent, avec le nom grec ΕΠΙΔΑΥΡΙΟΝ.

On peut auſſi voir les médailles & monnoies d'argent de Rhodes (64), qui depuis qu'elle eut pris le caducée, fut appellée *Ophiuſa* (*a*).

Les villes de Florence & de Milan (65),

(63) *Vide* la page 116. du liv. de la religion des anciens Romains, par Guillaume Duchoul.

(64) Elle étoit fertile en ſerpens. *Vide* l'hiſt. des Républiques.

(*a*) Les îles dragonnaires, fameuſes par la quantité de ces reptiles, ne ſont pas moins remarquables que l'herbe appellée la *vitalba*, ſpécifique contre la morſure de ces animaux, que le quadrupede moins grand que le cerf, à qui les Grecs donnoient le nom d'*ophion*; le poiſſon connu ſous le nom hébreu *thaunim* dans les Livres-Saints; le *phiomacus*, eſpece de ſauterelle qui combattoit les ſerpens dont il eſt parlé dans le Lévitique; enfin le marbre orphite ou ſerpentin; l'arbre de l'île Madere, dans l'écorce duquel on croit voir l'empreinte du dragon.

(65) *Vide* les hiſt. de Villani, liv. 6. ch. 40. & Ugolinus Verinus, liv. 1. de la Florence célébrée; Plutarque, liv. 4. des choſes mémorables.

dans celles qu'elles firent frapper sous le pontificat de Clément IV. & le gouvernement des Visconti, y firent entrer les serpens. Ugolinus nous apprend que les Guelphes Florentins prirent pour enseigne, une aigle rouge, qui arrachoit les entrailles à un dragon verd.

On peut consulter Pétrarque, sur l'origine des armes de Milan ; cette ville conserve encore pour enseigne le serpent (*b*), de la bouche duquel l'on voit sortir un enfant ensanglanté.

Le serpent avoit servi de devise à Alexandre (66), & à quelques autres grands capitaines : je pourrois rapporter plusieurs autres faits sur les serpens sacrés, mais j'ai cru devoir me borner à ceux qui m'ont paru les plus intéressans.

Qu'il seroit heureux pour moi, Messieurs, d'avoir toujours suivi le conseil de Pope : il faut, dit ce poëte, placer dans des magasins les armes nécessaires ; on doit les y ranger avec grace, non pas seulement pour plaire à l'œil curieux, mais pour les retrouver aisément au besoin. Tel doit être sans doute le but de ceux qui se livrent à des recherches littéraires, à

(*b*) Cette vipere ou couleuvre se nomme une *guivre* en termes de Blason.

(66) *Vide* le livre des emblêmes d'André Alciat.

des ſpéculations philoſophiques : veulent-ils ſaiſir la vérité, quelque environnée qu'elle ſoit de nuages ? j'oſe leur promettre un heureux ſuccès, ſi pour la préſenter aux hommes dans tout ſon éclat, ils prennent toujours la raiſon pour guide.

MÉMOIRE

Sur un Taliſman.

ON trouve des médailles, des anneaux, & quelques pierres précieuſes, telles que des émpthites, des agathes, des jaſpes, des calchédoines, gravées de figures & de caracteres (*a*) ſinguliers. Ces ſuperſtitions commencerent en Egypte (*b*), paſſerent chez les Hébreux (*c*), ſe maintinrent dans l'Arabie, & furent connues des Grecs; adoptées par les Romains, elles parvinrent juſqu'à nous. On leur donna le nom de *taliſmans* ou d'*amuletes* (*d*); la plûpart étoient

(*a*) La plus grande partie des inſcriptions gravées ſur les plaques ſervant de taliſman, ſont en lettres greques, quoiqu'on en trouve d'égyptiennes & quelques-unes d'hébraïques.

(*b*) *Vide* Suidas, l'origine en eſt attribuée à un nommé *Jachis*, s'il en faut croire Auſone; elles prirent naiſſance ſous les regnes de Necepſos, deux cens ans avant Salomon.

(*c*) Iſaïe reprochoit aux Chaldéens ces ſuperſtitions: Il s'élevoit avec force contre la fauſſe confiance qu'ils avoient en leurs enchanteurs. *Sta cum incantatoribus*, leur diſoit-il, *ſi forte prodeſt tibi aut ſi poſſis fieri fortior.* Ce qui faiſoit alluſion à ces préſervatifs ou philacteres. Pl. 330. des Mémoires de Littérature, vol. II.

(*d*) Quoiqu'il fût défendu aux Juifs de porter, à l'exemple des Egyptiens, des figures de différens animaux gravées ſur les parties de leur corps, il leur fut ordonné de ſuſpendre à leur bras, & d'attacher à leur

employées comme des préſervatifs : on leur attribuoit un merveilleux effet contre la morſure des ſerpens, les piquures des ſcorpions, & pluſieurs autres maladies.

Ptolomée & Porphyre nous rendent compte du progrès de ces erreurs ; je dirois peu de choſe qu'on ne trouvât dans leurs ouvrages.

Je me rappelle d'avoir vu en Italie dans le cabinet Maffei, un jaſpe, dont l'un des côtés porte en relief un corps armé à la Romaine, ayant la tête d'un coq ; au lieu des jambes, cette figure eſt terminée par des ſerpens baſiliques ; elle tient un fouet dans ſa main droite.

Ce n'eſt pas la ſeule gravure de cette eſpece qui nous ſoit parvenue : Vaſſet, dans ſa Lettre à Scaliger, imprimée au Livre des Opuſcules de ce dernier, fait mention d'un jaſpe qui portoit la même gravure. On y voyoit de plus une targe ou bouclier que la figure tenoit de la main gauche : ſous cette targe étoient écrits quelques caracteres grecs. Cet ouvrage fait par les Juifs, appellé du nom de *bouclier de David*, en avoit en effet la forme ; il réuniſſoit les deux caracteres de bouclier judaïque, & de taliſman arabique.

front des bandelettes où étoient écrites certaines paroles de leur loi : ces ſignes, appellés *tephilim* ou *totaphot*, peuvent être pris pour les philacteres ou les amulettes des Grecs.

Cette explication n'étant pas de mon ſujet, je paſſerai à celle de la petite plaque de vermeil que j'ai acquiſe ; une partie des conjectures de ces deux ſçavans, ſervira à répandre plus de jour & de clarté ſur mon taliſman.

Cette plaque de vermeil, de la longueur de vingt-cinq lignes, en a dix-ſept de largeur, d'une forme ovale ; elle paroît avoir été appliquée par les deux petits trous qu'on y voit à quelque partie du vêtement, ou pour la porter, ainſi qu'on en uſoit, alors ſur la poitrine, attachée par des rubans, parce qu'on croyoit, je l'ai déja dit, que ces ſortes de gravures, ſoit qu'elles euſſent du relief, ou n'en euſſent pas, ſervoient de préſervatifs & d'amulettes. J'ai eu la curioſité d'en faire ouvrir le revers, qui paroiſſant relevé, pouvoit laiſſer croire que quelque choſe y avoit été renfermé, & qu'en le faiſant, on avoit ſans doute pratiqué des cérémonies ſuperſtitieuſes uſitées en pareil cas ; je n'y ai rien trouvé. La forme de cette plaque n'étoit donc que de fantaiſie & de caprice, ſans aucune utilité quant à l'intérieur. *Voyez* fig. IV.

Elle préſente la demi-ronde-boſſe d'un corps aſſis ſur une maniere de trône ; ce corps eſt habillé d'un vêtement François & antique, tel qu'on le portoit ſous les regnes de François II,

de Charles IX. d'Henri III. Le coq (e) placé ſur la tête, pouvoit être regardé comme un ſigne de joie; cet oiſeau toujours gai, fort, vigoureux, dénotoit la ſanté, & dédié à Eſculape, il étoit l'un de ſes attributs.

Le feu placé dans l'autre main, ſignifioit ſans doute l'eſprit qui anime & vivifie les corps, auquel ils doivent toute leur force.

Les lettres qu'on voit ſous les pieds de la figure, qui reſſemblent à ceux d'un coq appuyé ſur une maniere de manche, tel à-peu-près que ceux de la faux dont ſe ſervent nos faucheurs, & dont on armoit dans la Mythologie celle du tems, ces lettres pourroient bien être des caracteres ſyriaques (f), ou des caracteres grecs des plus anciens; tels qu'on en trouve encore dans quelques inſcriptions : la premiere & troiſieme lettre ont quelque rapport avec le lameth des Hébreux ou le lambda; la ſeconde & quatrieme, avec l'o des Grecs. Il ſeroit bien difficile

(e) Quoique dans l'énumération donnée par Diodore, des caracteres hiéroglyphiques, on ne voit point que cet animal ait eu aucune ſignification ſymbolique, qu'il ne ſoit pas même au rang des animaux ſacrés, on trouve cependant ſa tête empreinte ſur quelques amulettes. *Vide* les antiquités de Caylus, p. 59. vers 3.

(f) Les caracteres hiéroglyphiques ajoutoient, ſelon l'opinion commune, une vertu ſecrette aux amulettes, quelquefois, au lieu de ces caracteres hiéroglyphiques, on y en mettoit de numériques, p. 561. vol. II. des antiquités de Caylus.

de

de déterminer leur véritable ſignification ; ils exprimoient vraiſemblablement des nombres : au reſte il importe peu de prendre quelque parti à cet égard ; mais il réſulte de ce qu'on y apperçoit, & de ce que j'ai dit juſqu'ici, que c'eſt un taliſman ou bouclier judaïque, qu'on avoit voulu former pour ſervir d'amulette. Je le répéterai, ces ſortes de préſervatifs appellés en grec Φυλακτηρια, en latin *amuleta* (*g*) *phylacteria præſiſcini*, étoient extrêmement accrédités. Les athletes en uſerent plus d'une fois pour s'aſſurer la victoire, ou pour empêcher les charmes de ceux qu'ils avoient à combattre ; on en ornoit les ceinturons des gens de guerre ; les triomphateurs de l'ancienne Rome (*h*) en portoient dans leur marche.

On les pendoit au col des enfans pour prévenir & rendre inutile la faſcination.

Ces ſuperſtitions adoptées & reçues par les Chrétiens, quoiqu'elles fuſſent condamnées dans divers conciles (*i*) & dans les capitulaires de Charlemagne, ſe renouvellerent en France avec

(*g*) La plûpart des amulettes devoient leur origine à la ſuperſtition ; mais lorſque les peuples du Portugal, par amour pour leur prince, porterent les réaux d'argent qu'il avoit fait battre, pendus à leur col, ce fut un monument de reconnoiſſance. *Vide* l'Hiſt. & Chron. de don Jean, premier roi de Portugal.

(*h*) *Vide* Macrobe & Pline.

(*i*) *Vide* Tertulien.

plus de fureur ſous les regnes de François II. de Charles IX. & d'Henri III.

L'Aſtrologie judiciaire, cette ſcience auſſi vaine que ridicule, fut tellement en vogue ſous Catherine de Médicis (*k*), nous diſent les hiſtoriens de ce tems, qu'on n'oſoit rien entreprendre d'important, ſans avoir auparavant conſulté les aſtres : il n'étoit queſtion dans les entretiens de la cour de France que des prédictions des aſtrologues, dans ces tems de ſuperſtition où la frénéſie des François étoit telle qu'on croyoit faire tomber les plus grandes infortunes ſur la perſonne dont on pouvoit avoir le portrait & l'image en cire, ou de telle autre maniere, contre laquelle on ne manquoit pas d'invoquer tous les eſprits infernaux & de faire les plus redoutables imprécations.

C'eſt à cette époque qu'on peut avec quelque vraiſemblance fixer la fabrication de ce taliſman fait ainſi que les autres avec l'obſervation de l'aſcendant du ſigne, de la planete, de l'heure, ſelon l'uſage dans ces ſortes de ſuperſtitions. On ſe figuroit qu'il y avoit dans les cho-

(*k*) Cette princeſſe croyoit non-ſeulement à l'aſtrologie judiciaire, mais à la magie : elle portoit ſur la poitrine une peau de velin, ſemée de caracteres arabes & ſyriaques, qu'elle regardoit comme un préſervatif dans toutes les entrepriſes qu'on pouvoit former contre ſa perſonne.

ſes matérielles & corporelles de certaines raiſons, des meſures, des proportions divines (*l*) & ſpirituelles, en vertu deſquelles il étoit poſſible de commander aux eſprits, aux choſes même inanimées, & de les contraindre à obéir.

Tant il eſt vrai que dans des ſiecles (*m*) d'ignorance, on adopte ſans examen les fables les plus abſurdes, qu'on trouve au-deſſus du merveilleux; ſi quelques hommes éclairés en gémiſſent dans le ſilence, ils n'oſent alors diſſiper les erreurs établies, parce que c'eſt le ton général d'y croire.

(*l*) *Vide* Jamblique.

(*m*) Dans l'armée des Reitres, qui paſſa en France ſous le commandement du baron d'Hodna, & qui fut défaite à Vimory, les ſoldats, demeurés ſur le champ de bataille, ayant été dépouillés après la victoire, on trouva qu'ils portoient tous des taliſmans ou amulettes; car ces ſuperſtitions étoient communes alors: elles ont bien perdu de leur crédit, depuis que la bonne philoſophie a défillé les yeux à tous les peuples; & qu'en éclairant les eſprits, elle les a guéris d'une foule d'erreurs; à l'exception de quelques empyriques, ou de quelques perſonnes ridiculement crédules, on ne les garde plus que par curioſité.

LETTRE

De M. SEGUIER à M. le Préſident D'ORBESSAN, ſur un monument trouvé à Arles (*).

MONSIEUR,

JE m'acquitte avec plaiſir de la promeſſe que je vous ai faite, de vous communiquer mes remarques ſur l'inſcription découverte à Arles, depuis quelques mois. Je le fais d'autant plus volontiers, que je remplis par-là une partie des engagemens que j'ai pris, lorſque l'Académie a bien voulu m'aſſocier à ſes travaux, & m'a ordonné de ſoumettre mes réflexions à vos lumieres.

Vous avez déjà vu que le piedeſtal, ou l'*ara*, pour parler en terme d'antiquaire, eſt environ de quatre pieds & demi de haut. Cet autel eſt d'une belle proportion, orné ſur le devant d'une couronne de chêne, attachée par des *Lemniſques* qui badinent agréablement : elle renferme deux oreilles avec des pendans. Une inſcription conciſe & bien faite, occupe la partie la plus élevée du dé du piedeſtal, qui a à l'un des côtés un vaſe, & à l'autre une patère ou-

(*) Voyez *fig. V.*

vrée. On me marqua qu'on voyoit encore au ſommet une légere trace des trous, où poſoit peut-être une figure : mais cette partie eſt trop peu conſervée pour s'en aſſurer. Une perſonne de goût m'a dit qu'il y avoit en-haut, ſur le retour des moulures, deux têtes de femme de bonne main : le deſſein qu'on m'a envoyé, qui repréſente l'autel de face, ne les indique pas; ce n'eſt qu'un ornement qui ne me fournit rien de plus pour l'intelligence de cette antiquité. L'inſcription eſt conçue en ces termes :

BONAE. DEAE.
CAIENA. PRISCAE. LIB. ATTICE
MINISTRA.

Une inſcription pour être bien faite doit être conciſe; elle doit contenir le nom de la divinité ou de la perſonne à qui on la conſacre, & le nom & les qualités de celui qui l'a faite. On a parfaitement rempli ces indications dans celle-ci. C'eſt à la *Bonne Déeſſe* qu'elle eſt dédiée; c'eſt *Caiena Attice* qui la lui dédie ; & afin de ſe faire mieux connoître, elle ajoute, qu'elle eſt affranchie, *Liberta*, de Priſca, & *Miniſtra*, de la Déeſſe. Rien n'eſt ſuperflu. La préciſion, l'élégance avec laquelle elle s'énonce, jointe à la grace & à la belle maniere du piedeſtal & des ornemens, nous in-

quent les ſiecles où les arts étoient les plus floriſſans. Les tems qui ſe ſont écoulés, un culte & des mœurs différentes de celles des Romains, ont preſque fait oublier tout ce qui regarde les dieux du paganiſme; il n'y a qu'un petit nombre de perſonnes, les antiquaires, les mythologues, qui ſe font un amuſement de ſe le rappeller; de-là viennent les queſtions de ceux à qui l'antiquité n'eſt pas aſſez familiere, pour ſçavoir quelle étoit cette Bonne Déeſſe, & pourquoi *Attice*, qui lui étoit dévouée, fit élever cet autel à ſon honneur. C'eſt donc plutôt pour ſatisfaire la curioſité de ces perſonnes, que pour vous rappeller ces connoiſſances, que je vais vous faire part de mes remarques. Vous n'avez pas beſoin, Monſieur, de toutes ces explications; votre pénétration & votre ſçavoir, vous rendent préſens tous les ſiecles paſſés, & l'antiquité n'a pas de voile aſſez épais pour ſe dérober à vos yeux. Ce que je vais dire n'eſt pas plus pour le corps reſpectable de l'Académie, cette aſſemblée de ſçavans & de gens illuſtres, dont les connoiſſances & les lumieres ſont ſi étendues & ſi fort au-deſſus des miennes.

Les anciens ne s'accordoient point ſur l'origine de la Bonne Déeſſe. La Mythologie ne fourniſſoit rien de bien certain au ſiecle d'Auguſte;

tant ſon culte & ſes cérémonies étoient anciennes, & remontoient juſqu'aux tems les plus reculés. Macrobe (Sat. lib. 1. c. 12.) qui floriſſoit du tems d'Honorius & de Théodoſe, nous a conſervé les différentes opinions qu'on en avoit. Labeon (1) croyoit que c'étoit la même que *Maia*, qui paſſoit communément pour la *Terre* (2). Les Rituels & les livres des pontifes la prenoient pour *Faune*, *Ops*, & *Fatua* (3); c'eſt la *Bonne Déeſſe*, diſoient-ils, parce qu'elle nous procure tous les biens & toutes les commodités néceſſaires à la vie; c'eſt *Faune*, elle eſt favorable à tout ce qui ſert aux animaux; *Ops*, c'eſt par ſon ſecours qu'ils exiſtent; *Fatua*, elle délie la langue des enfans. Il y en avoit qui la croyoient auſſi puiſſante que Junon, ce qui ſervoit à rendre raiſon de ce qu'elle tenoit un ſceptre à la main gauche. D'autres vouloient que ce fût Proſerpine, & lui immoloient une truie. On la prenoit auſſi pour Hécate (χοιρίαν ἔκατον). Les Béotiens la réclamoient, c'étoit Semelé & la fille de Faune, ou comme dit Plu-

(1) Loc. Laud. *eam dem eſſe bonam & terram.*

(2) Bonam, *quòd omnium nobis ad victum bonorum cauſa eſt.*

(3) Faunam, *quòd omni uſui animantium favet.*
Opem, *quòd ejus auxilio vita conſtet.*
Fatuam à Fando, *quòd infantes partu editi, non prorſus vocem edant, quam attigerint terram.*

tarque (4), une Dryade qui eut commerce avec le dieu Faune. Elle passoit encore pour Médée. Les Phrygiens se l'approprioient; c'étoit, selon eux, la mere du roi Midas (5), & les Grecs soutenoient généralement qu'elle étoit cette mere de Bacchus, dont il n'étoit pas permis de révéler le nom: la Déesse des femmes, θεὸς γυναικεία. Si l'on étoit donc au tems de Macrobe, & dans les siecles antérieurs, dans une si grande incertitude sur son origine, comment est-il possible de fixer aujourd'hui nos doutes & de la constater? Ce n'est s'occuper que de ténebres, comme le disoit le sçavant Reinesius (Synt. Inscr. ant. pag. 161.) ἐν σκότα ῥεμβασμος.

Corneille Labeon (6), le même dont je viens de parler, qui avoit écrit sur l'ancien oracle d'Apollon à Claros, près de Colophon en Ionie, nous dit, que le jour des calendes de Mai (7) les Romains dédiereat un temple à la déesse *Maia*, sous le nom de la *Bonne Déesse*.

(4) Plutarq. in Cæs. Ρωμαῖοι δὲ νύμφην Δρυαδα, Φαύνῳ συνοικήσασαν.

(5) *Ibid.* Καὶ φρύγες μεν οἰκειούμενοι, Μιδα μητέρα τοῦ βασιλέως μενέσθαι φασίν. *Ibid.* Ἕλληνες δὲ τῶν Διονύσου μητέρων τὴν ἄῤῥητον.

(6) Μαντεῖον παλαιὸν. Strab. liv. 14. p. 442.

(7) Macrob. sat. liv. 1. ch. 12. *Auctor est Cornelius Labeo huic Maiæ* (i. l. Terræ) *adem calendis Maiis dedicatam sub nomine bonæ Deæ.*

Ce temple étoit ſur le mont Aventin, au rapport d'Ovide (8). Publius Victor (9) le place dans la treizieme région: *ædes Bonæ Deæ in Aventino.* Il y en avoit un autre dans la douzieme: *ædes Bonæ Deæ Subſaxanæ.* Il ſemble qu'Ovide avoit celui-ci en vue lorſqu'il dit:

Eſt moles nativa: loco res nomina fecit.
Appellant Saxum; pars bona montis ea eſt.
Faſt. l. c. v. 149.

Mais les deux vers qui ſuivent ne permettent pas de douter qu'il ne parle de celui de l'Aventin, où Remus ſe plaça, pour obſerver l'augure au tems de la fondation de Rome.

Huic Remus inſtiterat fruſtra, &c.

Celui qui étoit ſur ce mont y fut conſacré par *Appia Claudia*, cette veſtale ſi renommée par ſa chaſteté, qui deſcendoit de l'ancienne maiſon des Claudiens, comme le dit le même poëte.

Dedicat hæc templa veteris Clauſorum nominis
hæres,
Virgineo nullum corpore paſſa virum. (v. 155.)

Vous ſçavez, Monſieur que c'eſt de *Clauſus*;

(8) Ovid. faſt. liv. 5. v. 148. *Interea diva canenda Bona eſt*, &c.
(9) *Pub. Vict. ex edit. Lab. Pariſ. 1651.*

cet ancien roi des Sabins, que les Claudiens deſcendoient. Ainſi parla l'empereur Claude au ſénat de Rome (10) : *Majores mei* (*quorum antiquiſſimus Clauſus origine Sabina, ſimul in civitatem Romanam, & in familia patriciorum adſcitus eſt*) *hortantur*, &c. Et Virgile en parlant de la même famille.

Ecce, Sabinorum priſco de ſanguine, magnum
Agmen agens Clauſus, magnique ipſe agminis
inſtar :
Claudia nunc à quo diffunditur & tribus &
gens. Æneid. l. 7. v. 704.

Ce temple fut réparé au tems d'Auguſte ; Livie ſa femme, qui ſe piquoit d'un culte religieux, le fit rétablir : elle voulut imiter ſon mari, qui ſe fit un devoir de religion d'en faire réparer pluſieurs autres.

Livia reſtituit : ne non imitata maritum
Eſſet, ut eſt omni parte ſecuta virum.
Ovid. l. c. v. 157.

C'eſt peut-être le même que l'empereur Adrien fit placer ailleurs, comme nous dit l'écrivain de ſa vie : *ædem Bonæ Deæ tranſtulit* (11).

(10) Tacit. Annal. l. xj. c. 24.
(11) Spart. in Adr. ex edit. Salm. p. 9.

On ne doit regarder que comme des réparations faites à des chapelles & à des petits autels conſacrés à ſon culte, celles dont il eſt fait mention dans les inſcriptions. *Aſtrapton*, le *Villicus* de Céſar, avoit fait vœu de faire réparer la chapelle (*ædiculam*) de cette Déeſſe, l'autel & le mur d'appui qui étoient tombés de vieilleſſe.

VOTO. SVSCEPTO
ASTRAPTON. CAESARIS. VILLIC.
AEDICVLAM. ARAM. SEPTVM. CLVSVM
VETVSTATE. DIRVTA. RESTITVIT.

Je cite cette inſcription d'après Fabretti (12), où elle eſt plus correcte que dans Thomaſſin (13) & dans Reineſius (14); car il y a longtems que le marbre ne ſe trouve plus à Rome. Je l'ai cherché en vain à Saint-Silveſtre, où il étoit autrefois.

Une autre inſcription rapportée par le même auteur, nous apprend que *L. Paſquidius Feſtus* refit le temple de la *Bonne Déeſſe Céleſte*. Ce ſurnom la différencioit peut-être de la nôtre, comme le penſe Fabretti (15), qui croit que Junon étoit ainſi nommée en Afrique; mais ce

(12) Fabret. aut. inſcr. p. 3. n. 9.
(13) Tomaſ. de Donar. c. 12.
(14) Rein. Synt. p. 161.
(15) Fabret. p. 637. n. 318. *Non hic bonam Deam... nuncupatam puto, ſed ipſam* cæleſtem, *peculiare Africæ nomen.*

pouvoit être auſſi notre Bonne Déeſſe, puiſque Macrobe remarque qu'on la prenoit pour Junon. Voici l'inſcription.

BONAE. DEAE. SANCTISSIMAE.
CAELESTI. L. PASQVIDIVS. FESTVS.
REDEMPTOR. OPERVM. CAES.
PVBLICORVM. AEDEM. DIRVTAM.
REFECIT, &c.

On a découvert de nos jours à Rome, au mois de Mars 1743 deux marbres, où l'on lit, que M. *Vettius Bolanus* avoit fait rétablir la ſtatue de cette Déeſſe.

BON. DEAE. RESTITVI (*a*)
BOL. SIMVLACRVM. INTVS. IN SVI (*b*)
BOLAN. POSVIT. ITEM. AED
ORNAVIT. REF. CLADVS. VIL.

BONAE. DEAE
SACRVM
M. VETTIVS. BOLANVS
RESTITVI. IVSSIT.

C'eſt Marangoni (p. 484) qui les rapporte dans

(*a*) Peut-être faut-il lire RESTITVT, c'eſt-à-dire, RESTITVTVM.

(*b*) Peut être faut-il auſſi lire IN SVO. L'inſcription rapportée par Jacobonius (*de pr. Cæſ. gent.* p. 61.) favoriſe cette conjecture : BONAE. DEAE. SACRVM. CAESIA. SABINA. EX VOTO IN SVO. FECIT.

ſon ouvrage : *delle coſe gentileſche traſportate ad uſo delle Chieſe*, où il nous apprend toutes les particularités de cette découverte.

Le culte de cette divinité ne ſe bornoit pas à la ſeule ville de Rome ; ce n'étoit point un de ces dieux Topiques, qui, comme le dit Servius (16), ne paſſoient pas aux autres régions. J'ai déjà fait voir combien elle étoit vénérée à Rome ; ainſi ſans m'arrêter davantage aux autres inſcriptions qu'on y a trouvées, je paſſe à celles que me fourniſſent les provinces de l'Empire, afin de faire voir que ſon culte y étoit reçu.

La premiere qui ſe préſente eſt celle que Grutter (17) place à *Pontecurvo*, & le cardinal Coradini à Boville.

BONAE. DEAE.
SANCTAE
SACR
VOTO. SVSC
MERITO. LIBENS
TERENTIA
THALVSA. FECIT.

Ce cardinal, qui la rapporte d'après Ligorio,

(16) Serv. Æ. Acn. vij. v. 47. *Dii enim Topici, id eſt Locales, ad alias regiones numquam tranſeunt.*

(17) Grut. p. 82, n. 1. Corrad. Lat. l. 1. c. 11. p. 819.

la donne un peu différemment ; mais on a tout lieu de s'en tenir à la leçon de Grutter, car cet antiquaire paſſe pour fort ſuſpect.

Minturne, ſur le bord de la petite riviere de Liris, aujourd'hui le *Garigliano*, en avoit une auſſi. C'eſt Doni (18) qui l'a miſe dans ſon recueil.

BONAE. DEAE. SACRVM
C. VALERIVS. C. F. MARTIALIS.

C'eſt au château S. Grégoire dans les Acques qu'on a découvert celle de *Paſquidius Feſtus*, que j'ai déjà cité, comme le même Doni nous en aſſure (pag. 42. n° 121.)

Cimarelli (19), dans ſes Origines de Corinalto, parle d'un temple élevé à cette Déeſſe, ſur la foi d'une petite inſcription gravée ſur une plaque de bronze qu'on trouva aux environs de cette ville.

BONAE. DEAE. D. D.
RVFFELLIA. L. L.
TYCH. MAG.

Il explique fort mal les abréviations : *Bonæ Deæ dedicavit, Ruffellia Legiſlatrix Tychæ magnæ.* Cette petite plaque accompagnoit appa-

(18) Doni. inſcr. ant. cl. j. n. 166.
(19) Cimarel. origin. de Corinalto, p. 95.

remment l'offrande vouée à la Déeſſe. L'inſcription ſe doit expliquer, *Bonæ Deæ dono dedit Ruffellia, Lucii liberta, Tyche magiſtra.*

Bartoli (20), dans ſes Antiquités d'Aquilée, en a le fragment d'une autre, trouvée dans les environs de cette ville.

BONAE
DEAE. AVG
SACRVM.
. . . . . .
. . . . . .

Fabretti (21) en donne une qui fut conſacrée l'an 111 de l'ere chrétienne. Il ne marque pas l'endroit où elle fut découverte. En voici les premieres lignes.

IVLIA. ATHENAIS. MAG.
BONAE. DEAE. SEVINAE. FECIT
PAVIMENTVM, *&c.*

J'en joins ici une autre qu'il a tirée d'un manuſcrit (p. 697. n° 193.) de la bibliotheque du cardinal Barberini.

CICEREIA. ORESTIS
LIB. ELEGANS
BONAE. DEAE. SACRVM.

Je ne veux pas oublier de parler d'une troi-

(20) Bartol. Antich. d'Aquil. p. 419.
(21) Fabr. inſcr. ant. p. 696. n. 173.

sieme qu'il a donnée (p. 696. n° 175.) quoique trouvée tout près de Rome. Elle étoit autrefois à l'égliſe de ſaint Laurent hors des murs.

SERVILIA. L. L.
BONAE. DEAE
VOTVM. SOLVIT
L. M.

L'inſcription que j'ai vue à Oxford, parmi les marbres d'Arundel, eſt conſacrée, BONAE. DEAE. VENERI. CNIDIAE. Gude ou Gudius (22), comme on le nomme en latin, la donne extrêmement fautive, & la place à Rome à l'égliſe de ſaint André du mont Pincio. Maittaire ni Gude, n'ont point fait graver la figure du petit autel en fronton, dont elle occupe la friſe. Je n'en parle que pour faire remarquer, que *Junius Annianus* prenoit cette divinité pour la Θεὸς γυναικεία des Grecs, & lui donne le nom de *Venus Cnidia*. Selden (23) ſemble favoriſer cette conjecture.

Je paſſe ſous ſilence tous les autres noms donnés à la Bonne Déeſſe; car outre que ce ſont des noms topiques, & que les inſcriptions qui en font mention ne méritent pas peut-être une

(22) Maitt. Marm. Arund. p. 34. n. 42. Gud. p. 54. 3.

(23) Selden. de Diis Syr. in Proleg. c. 3. 7.

entiere

entiere croyance, cela m'entraîneroit dans des digreſſions étrangeres à mon ſujet.

Il n'eſt pas aiſé de conſtater les attributs de cette divinité, & moins encore comment les mythologues la repréſentoient (24). Suivant l'idée que chacun s'en étoit faite, elle devoit en avoir de différens. J'ai déjà remarqué que ceux qui la prenoient pour Junon, lui donnoient un ſceptre à la main gauche. Ceux qui la faiſoient paſſer pour Proſerpine, lui immoloient une truie (25), pour ſe venger de ce que cet animal avoit ravagé les moiſſons conſacrées à Cerès; ce qui eſt auſſi confirmé par Juvenal.

Atque Bonam teneræ placant abdomine porcæ;
Et magno cratere Deam. Juv. Sat. 2. v. 86.

Ceux qui la croyoient fille de Faune (26) ne permettoient pas qu'il y eût dans ſon temple aucun rameau de myrthe, arbuſte conſacré à Vénus; ce qui faiſoit alluſion à ce qui ſe paſſa entre cette fille & ſon pere, comme Macrobe le

(24) Macrob. loc. laud. *Sunt qui dicunt hanc deam potentiam habere Junonis; ideòque regale ſceptrum in ſiniſtra manu ei additum.*

(25) Ibid. *Eamdem alii Proſerpinam credunt, porcaque ei rem divinam fieri, quia ſegetem, quam Ceres mortalibus tribuit, porca depaſta eſt.*

(26) Macrob. ſat. l. 1. c. 12. *Eamdem Fauni filiam dicunt, obſtitiſſe voluntati patris, &c. quòd virgam myrteam in templo haberi nefas ſit.*

raconte. On rendoit aussi raison par-là, de ce que son autel étoit couvert de seps de vigne (27), que le vin portoit le nom de lait dans les sacrifices qu'on lui faisoit, & le vase qui le contenoit celui de *mellarium*. Enfin on ajoutoit que les serpens n'imprimoient aucune terreur dans son temple, & n'y paroissoient que comme des reptiles innocens. Deux de ces circonstances sont attestées par Plutarque (28), qui dit que les femmes à qui la cérémonie étoit confiée, couvroient l'endroit où elle se faisoit de pampres de vigne, & que le dragon sacré étoit couché aux pieds de la Déesse. Mais ceux qui vouloient qu'elle fût Médée (29), soutenoient qu'il devoit y avoir dans son temple, une grande provision d'herbes médicinales, pour les distribuer à ceux qui en avoient besoin.

Le jour des calendes de Mai étoit consacré à sa fête. A en juger cependant par la date d'une lettre que Cicéron écrivit à Atticus (30) les

(27) Ibid. *Quòd vinum in templum ejus non suo nomine soleat inferri, sed vas in quo vinum inditum sit* mellarium *nominetur, & vinum* lac *nuncupetur.*

(28) Plut. in Cæs. p. 711. Ὅθεν ἀμπελίνοις τε τὰς σκηνὰς κλῆμα : σιν ἐορτουσαι κατέφερουσιν, καὶ δράκων ἱερὸς παρακαθίδρυται τῇ Θεῷ.

(29) Macrob. loc. laud. *Quidam Medeam putant, quòd in æde ejus omne genus herbarum sit, ex quibus antistites dant plerumque medicinas.*

(30) Cicer. ad Attic. l. 1. ep. 9. *P. Clodium Appii F. te credo audisse*, &c.

calendes de Janvier, dans laquelle il lui parle de l'attentat de Clodius, on peut s'appercevoir que la fête s'étoit célébrée peu auparavant & dans le mois de Décembre. Les femmes seules avoient droit de la célébrer. Il n'y avoit que cette seule fête qui leur étoit permise de faire pendant la nuit, ce que Godefroi n'a pas manqué de remarquer dans les fragmens des loix des douze Tables, qu'il a ramassés de différens auteurs : *Nocturnâ mulierum sacrificia ne sunto, præter olla quæ pro populo rite fient* (31). Ces sortes d'assemblées étoient trop dangereuses pour les femmes & favorisoient le vice, comme s'écrie Penthée dans Euripide.

τῦτ' ἐις γυναῖκας δόλιόν ἐστι, καὶ σαθρόν.

Il y a toute apparence qu'elles devoient se rendre à son temple ; mais quand il n'étoit pas en état de recevoir l'assemblée, on la tenoit dans la maison du consul ou du préteur. Lors de la conjuration de Catilina, elle se tint dans celle de Cicéron, qui étoit alors consul (32). C'est-là qu'arriva ce prodige, où le feu sacré presque éteint se ralluma de ses cendres ; ce qui engagea les vestales à députer *Terentia*,

(31) Eurip. in Bacch.

(32) Plut. in Cicer. p. 870.

la femme de Cicéron (33), pour l'exhorter à veiller à la conſervation de la République, en lui diſant que la Déeſſe lui préſageoit par ce prodige beaucoup, de lumieres pour y pourvoir. La femme du magiſtrat faiſoit les honneurs de la fête, & préparoit tout ce qui étoit néceſſaire pour la célébrer. Celles qui y aſſiſtoient étoient parées :

Ornaturve Bona ſemper in æde Dea.
Ovid. de Art. l. 3. v. 244.

La muſique & les divertiſſemens n'y étoient pas épargnés (34), *ibi nam ſaltat matrona cum tibia*, nous dit le ſcholiaſte de Juvenal (35), & les autres interpretes remarquent qu'elles y danſoient comme dans les bacchanales. Nous verrons bientôt que Clodius s'y introduiſit ſous l'habit de danſeuſe. On y buvoit du vin juſqu'à l'excès, comme le remarque Arnobe (36) lorſqu'il dit : *Fatua Fauni uxor, Bona Dea quæ dicitur, ſed vino meliori & laudabiliori potu.*

Cicéron nous dit que ce ſacrifice étoit confié aux veſtales, qu'il ſe faiſoit avec beaucoup de cérémonie, & à cette Déeſſe, dont il n'étoit pas

(33) Plut. in Cær. p. 711. Ἡ δὲ γυνὴ τὴν ἱκετείαν παρελάβετο διανοουμένη.
(34) Plut. *ibid.* Καὶ μουσικῆς ἅμα πολλῆς παρούσης.
(35) Juv. ſchol. ad v. 313. ſat. 6.
(36) Arnob. adv. gent. lib. 5.

permis aux hommes de sçavoir le nom; qu'on l'offroit pour la conservation du peuple Romain. *Quod fit per virgines vestales, fit pro populo Romano. . . . . fit incredibili cæremonia, fit ei Deæ, cujus ne nomen quidem viros scire fas est* (37). Pompeius Festus (38) prétend qu'il s'appelloit *damium*, mot qui dérive de ϛημόσιον par antiphrase, parce qu'il n'étoit pas public : il ajoute que la Déesse s'appelloit Δάμια, & la prêtresse Δαμίατριξ. Scaliger & Dacier (39) dans leurs notes sur ce passage, refutent cette opinion; puisqu'il est constant qu'il se faisoit pour le peuple Romain, comme Scaliger le prouve par l'autorité de Juvenal, & Dacier par celle de Cicéron. Ils portent encore l'autorité du vieux Glossaire sur le mot *Damium*, δυσίαι ὑπαίδριον γενόμενον, *sacrificium subdiale*, ce qui est contraire à ce que dit Festus, qu'il se faisoit *in operto*. Mais nous ne sçavons point ce qui se passoit dans le secret de ces sacrifices. Plutarque nous dit seulement que ces fêtes nocturnes

(37) Cicer. de Arusp. resp. §. 17. p. 630. ex edit. Vaburg. 1724. *in*-4°.

(38) Fest. ad v. *Damium sacrificium quod fiebat in operto in honorem bonæ Deæ.*

(39) Jos. Scalig. in fest. *Falsum vero* ἀντιφαστικῶν *dictum, quod minime publicum sit, imo ita dictum, quod pro populo fieret.*

Dacier in fest. *Sed male per antiphrasin sic dictum putavit Festus*; &c.

avoient beaucoup de ressemblance avec les orphiques, qui, selon plusieurs auteurs, sont les mêmes que les orgies de Bacchus. Il ne faut pas s'étonner si dans une fête où le vin & les danses des bacchanales étoient si fort en usage, il s'y commettoit des crimes, malgré les précautions qu'on prenoit de ne point y introduire aucun homme. On abusoit souvent du culte & du prétexte de la religion pour se livrer à la débauche & à la dissolution. Celui de Clodius est trop connu pour vous le rappeller. Vous sçavez que ce scélérat y parut sous l'habit de danseuse, qu'il y viola la femme de César, qui étoit pontife, *Illum*, dit Cicéron (de Ar. resp. §. 5. p. 823.) *qui pulvinaribus Bonæ Deæ stuprum intulerit, eaque sacra, quæ viri oculis ne imprudentis quidem adspici fas est, non solum adspectu virili, sed flagitio, stuproque violarit.* Et ailleurs (§. 17. pag. 835.) *Occulta & maribus non invisa solum, sed etiam inaudita sacra inexpiabili scelere pervertit.* Jacobonius dans ses additions aux Commentaires de Fonteio, sur l'ancienne famille *Cæsia*, (de PP. Cœs. gente p. 68.) recherche la raison de cet inviolable secret. « On la célébroit peut-» être, dit-il, comme celle de Cerès en Sicile ». *Hujus Deæ sacrificii instar ferunt fuisse apud Siculos Cereris sacrum, quod decem diebus, verbis turpibus obscœnisque sermonibus celebrare consueverant.*

magna cum lætitia. Et ensuite : *Si alicujus scripto juvarer, affirmarem audacter, quod nunc mihi suspicari, in mentem venit, ut scilicet, cum privata hujusce Deæ sacra tanta verborum licentia celebrarentur : mulieres, quæ forte concipere nequirent, Deæ huic sacrificare consueverint. Optabant forte suis precibus, obscænisque verbis, ad liberos procreandos, aut sibi fœcundiores uteros, aut viros in re venerea potentiores, aut hoc fortasse obscænius.* Si l'on s'en rapporte à ce que dit Juvenal, les soupçons de cet auteur ne sont que trop fondés ; car en dissuadant Posthume de prendre une femme, à cause de la dissolution qui regnoit alors, il lui dit :

Nota Bonæ secreta Deæ, cum tibia lumbos
Incitat, & cornu pariter, vinoque feruntur
Attonitæ, crinemque rotant, ululantque Priapi
Mænades, &c. Sat. 6. v. 313.

Et dans un autre endroit il reproche aux prêtres du college de Minerve, institué par Domitien, de se comporter avec autant de dissolution qu'aux fêtes de la Bonne Déesse. Le vin qu'on offroit ne devoit servir que pour les libations.

Atque Bonam ..... placant ..... magno cratere
Deam, Sat. 2. v. 83.

Mais après que la débauche s'y fut introduite ; il y avoit des femmes qui en buvoient copieuſement.

Pro populo faciens quantum Sauſeia bibebat.

Sat. 9. v. 117.

Ce qui a fait dire à un commentateur (40), que dans les ſacrifices de la Bonne Déeſſe, les femmes ſe faiſoient des défis pour s'exciter à boire & à s'enivrer juſqu'à l'excès. Il ne faut pas s'étonner ſi ces femmes épriſes de vin & de plaiſirs, ſe livroient enſuite à ce qu'il y avoit de plus infame. Il n'eſt rien dont on n'abuſe : *Omnia autem*, diſoit Cicéron (de Legib. l. 2.) *tum perditorum civium ſcelere.... religionum jura polluta ſunt ; vexati noſtri Lares familiares : in eorum ſedibus exædificatum templum Licentiæ.* Ces idées nous permettent à peine de croire que des veſtales offroient ce ſacrifice & ſe trouvoient à cette fête.

Une des loix que l'on obſervoit avec le plus de ſoin, c'étoit d'empêcher qu'aucun homme ne fût préſent au ſacrifice, ou dans la maiſon où la cérémonie ſe faiſoit. Le conſul étoit obligé de ſortir de la ſienne, lorſqu'on y tenoit l'aſ-

(40) Lubin. *Cæterum in ſacris bonæ Deæ mulieres ad extremam uſque ebrietatem ſeſe invitabant.*

semblée. Cicéron (41) ne put entrer chez lui, quand il s'agit de délibérer sur la conjuration de Catilina, parce qu'on y célébroit la fête de la Bonne Déesse (42), il alla chez un de ses amis pour en conférer. C'est lui qui nous dit : *Id sacrificium nemo vir adspicere non horruit.* Et Macrobe (Sat. l. laud.) *Nec vir templum ejus ingreditur.* Ovide, Fast. l. 5. v. 153.

Templa patres illic oculos exosa viriles,
Leniter acclivi constituere jugo.

Tibule, Eleg. 7. l. 1. v. 22.

Sacra Bonæ maribus non adeunda Deæ.

Properce, Lib. 4. El. 10. v. 25.

Feminea loca clausa Deæ, fontesque piandos
Impune & nullis sacra retecta viris.

Usage dont on étoit si jaloux, que ce même poëte suppose que les femmes qui offroient ce sacrifice, réfuserent à Hercule, qui mouroit de soif, de se désaltérer à la fontaine du bois Sacré, qui entouroit la maison où elles étoient assemblées. En vain ce héros eut beau leur dire :

Fontis egens erro, circoque sonantia lymphis,
Et cava suscepto flumine palma sat est.

V. 35.

(41) Plut. in Cæs. p. 711. Αὐτὸς ἐξίσταται, ϗ πᾶν τὸ ἄῤῥεν.
(42) De Ar. resp. §. 17. p. 830.

Il ne gagna rien à ſe faire connoître en vantant ſes exploits :

Audiſtine aliquem, tergo qui ſuſtulit orbem,
Ille ego ſum. Alcidem terra recepta vocat,
&c. V. 52.

La prêtreſſe inexorable lui répond :

Parce oculis, hoſpes, lucoque abſcede verendo
Cede agendum, & tuta limina linque fuga.
Interdicta viris metuenda lege pinxit,
Quæ ſe ſummota vindicat ara caſa. V. 52.

Hercule tout confus ſe retire, & pour ſe venger il inſtitue des fêtes & des ſacrifices, où il étoit défendu à aucune fille d'approcher.

Hæc (ara) nullis unquam patuit veneranda puellis,
Herculis eximii ne ſit inulta ſitis. V. 68.

On pouſſoit juſqu'au dernier ſcrupule l'uſage qu'on avoit d'éloigner du lieu ſacré, tout ce qui avoit la moindre apparence du ſexe maſculin. Si l'on voyoit dans la ſale quelque peinture d'animaux mâles, on la couvroit. Seneque nous dit (Ep. 97.) *Sic ſubmotis extra conſpectum omnibus viris, ut picturæ quoque maſculorum animalium contegantur.* Juvenal dit plaiſamment en parlant du crime de Clodius, qu'il s'étoit introduit,

Illuc, testiculi sibi conscius unde fugit mus,
Intulerit, ubi velari pictura jubetur.
Quæcumque alterius sexus imitata figura est.
Sat. 6. v. 338.

M. Bianchini dans son ouvrage sur les Inscriptions sépulchrales des affranchis & des esclaves d'Auguste, remarque fort bien, que la défense faite aux hommes d'entrer dans le temple de la Bonne Déesse, ne devoit être qu'au jour destiné pour en célébrer la fête. *Esaminando le autorità degli antichi scrittori, veniamo a comprendere, che il dirietto agli nomini d'entrare in quel tempio era ristretto al giorno nel quale dalle matrone Romane si esercitava quel sacrifizio, ma non negli altri* (43).

Mursius (44), dans une note sur un vers du second hymne de Callimaque, remarque que les prêtresses de Cerès qui, selon lui, est la même que la Bonne Déesse, s'appelloit *Melissæ*, Μέλισσαι, du nom d'une fille de Mellissée, roi de Crete, au rapport de Lactance (45), qui porte un passage de Didyme le grammairien d'Alexandrie, qui confirme cette étymologie. Ce même

(43) Camer. ed. Inscr. Sepol. p. 56.

(44) Mens. in not. ad Callim. v. 110. hymn. 2. *Quæ cum Cerere plane eadem.*

(45) Lactan. l. 22. Dydimus in libris, ἐξηγήσεως τοῦ ἔπεσι ἐν ἀπὸ Melissea Cretensium regem, &c. *Melissam vero à patre primam sacerdotem matri magnæ constitutam, unde adhuc ejusdem matris antistites Melissæ nuncupantur.*

ſçavant le prouve encore dans une remarque ſur un paſſage de Macrobe, où il eſt parlé du *mellarium*, & il cite les autorités de Porphyre (46) & du ſcholiaſte d'Euripide (47), qui ſont du même ſentiment.

Les inſcriptions nous ont conſervé les noms de quelques prêtreſſes de la Bonne Déeſſe. Une inſcription de Grutter parle d'une *Acelia Nice*. Manuce (p. 313. n° 2.) en a une autre dans ſes notes ſur les Commentaires de Céſar, que Pratilli a copiée d'après lui. Ce n'eſt cependant qu'une partie de la même inſcription de Gruter, où l'on a inſeré les mots SACERDOS. BONAE. DEAE, après ceux de CL. NICE. & on en a fait deux inſcriptions.

Parmi celles qu'on découvrit en 1726, le long de la voie Appienne, il y en avoit une dans une chambre ſépulchrale, que les antiquaires nomment *Columbarium*, par la reſſemblance des urnes cinéraires placées alentour, comme les boulins d'un pigeonnier, & dont voici les termes.

PHILEMATIO. AVG. L.
SACERD. A. BONA
DEA. MATER. MENALI.

(46) Porphyr. de antro nymph. Τὰς Ἀδμήτους ἱερείας &c. . . . μελίστρας οἱ παλαιοὶ ἐκάλουν.

(47) Schol. Euripid. ad Hypp. Τὰς ἱερείας (Ἀδμήτους) μελίττους ἐκάλουν οἱ παλαιοί.

Bianchini a pris le nom de *Philematium* pour celui d'un homme, en nous disant que la mere de Menale donna cette place à l'urne qui contenoit les cendres de Philematius (48). Il examine si ce nom ne seroit point un nom de femme au datif; & il conclut sur l'autorité d'une inscription de Gruter (Grut. p. 940. n° 12.) que c'est un nom d'homme. Mais dans cette inscription & dans celle de Bianchini, ce ne sont que des noms de femme dérivés de celui de *Philematium*, qui avoit les deux terminaisons au nominatif, comme on le remarque dans une inscription de Gruter (Grut. p. 1046. n° 6.) qui est plus correcte dans Fabretti (Fabret. pag. 421. n° 388.) où l'on lit :

AVRELIA. L. L.
PHILEMATIO.
VIVA. PHILEMATIVM. SVM. AVRELIA. NOMINITATA
CASTA. PVDENS. VOLGEI.
NESCIA. FEIDA. VIRO, &c.

Celse Citadini (49) qui n'avoit pas fait cette remarque, changea le mot AVRELIA en celui d'AVRELIAE, correction qui ne doit point être admise. Enfin ce qui acheve de le prouver, c'est une inscription que j'ai copiée à Uzès, où l'on lit :

(48) *Filematio a cui la madre di Menalo ha data la ſeconda olla.*

(49) Cimod. orig. della Volg. Emp. p. 46.

D. M.
TITIA.
PHILEMATIO.
VIVA. SIBI. ET. SVIS.
FECIT.

C'eſt un nom, grec d'origine, ſemblable à ceux d'*Euſtochium*, *Glycerium*, *Melanium*, qui n'étoient que des noms de femme, dont le nominatif conſervoit cette ſeule terminaiſon, tandis que celui de *Philematium* en avoit deux dans les inſcriptions.

Si l'on admettoit l'opinion de ce ſçavant, il s'enſuivroit que la Bonne Déeſſe auroit eu des hommes conſacrés à ſon culte, ce qui étoit totalement contraire aux cérémonies qu'on y obſervoit, comme je viens de le faire voir. Mais ce qui mérite quelque réflexion, c'eſt qu'une affranchie ſoit prêtreſſe de cette divinité. Bianchini remarque fort bien que l'on conféroit le ſacerdoce aux patrices & aux perſonnes diſtinguées, lorſqu'ils étoient du nombre de ceux qu'on n'appelloit pas *ſacra peregrina*; tandis que les grands & les gens illuſtres dédaignoient ceux-ci, qui étoient réſervés pour le peuple. Tel étoit apparemment celui de la Bonne Déeſſe, s'il faut en juger par les inſcriptions.

On ne doit pas trouver étrange que des hom-

mes aient fait réparer les temples & les chapelles de cette divinité. J'ai déjà remarqué qu'Adrien le transporta ailleurs, *Pasquidius Festus* en fit refaire un autre. *Bolanus* répara sa chapelle ; mais il est rare de trouver des monumens qui lui fussent consacrés par les hommes. L'inscription de *Valerius Martialis*, que j'ai rapportée, en fournit un exemple, & celle des marbres d'Oxfort un autre. On ne doit pas se fier à celle de Gudius (50), qu'il donne d'après les manuscrits de Ligorio, auteur dont il faut entierement se défier. Celle de Gruter (51), où il est dit, que les prêtresses de la Bonne Déesse, & les *Septemviri Epulones*, dédierent un autel à Auguste, mérite peut-être encore moins de croyance. Gudius (52) nous donne une autre inscription où l'on lit : BONAE. DEAE. PAGAIAE. Il soutient qu'il faut lire PAGANAE. Le sçavant évêque d'Adria, de la Torre (53), est aussi du même avis, mais il y supprime le nom de DEAE. Voici comme il rapporte ces deux inscriptions, qui me serviront pour l'explication de la nôtre.

(50) Gud. p. 54. n. 1.

(51) Grut. p. 227. n. 1.

(52) Gud. p. 54. n. 4.

(53) *Della Torre* de Diis Aquil. p. 309.

BONAE. PAGANAE.
RVFRIA. C. F. FESTA
CASILIA. Q. L. SCYLACE
MAGISTRAE
D. P. S.

DECIDIA. L. L. PAVLINA
ET. PVPIA. L. L. PEREGRINA
MINISTRAE
BONAE. DEAE
AEDEM. FECERVNT.

Je ne veux pas examiner ici d'où vient le ſurnom de PAGANAE, attribué à cette Déeſſe, ni rechercher ſi c'étoit une autre divinité, on peut voir de la Torre, qui en traite ſçavamment; mais il me ſuffit de remarquer que dans ces deux inſcriptions il y eſt parlé des MAGISTRAE & du MINISTRAE. La ſeconde fait mention de deux *Miniſtræ* de la Bonne Déeſſe, *Decidia Paulina* & *Pupia Peregrina*. Notre *Caiena Attice* eſt *Miniſtra* de la même divinité. L'inſcription de Fabretti (Fabret. p. 696.) parle de *Julia Athenaïs Magiſtra Bonæ Deæ*. Deux autres (p. 342.) de *Cervaria Sp. F. Fortunata Magiſtra Matri Matutæ, &c.* & de (p. ead. n°. 525.) *Claudia Grata Magiſtra Cereis*. J'ai déjà parlé de celle de *Ruffellia Tyche*, *Magiſtra* de la Déeſſe à laquelle *Caiena* dédie ſon offrande. Ces *Magiſtræ* étoient regardées comme des prêtreſſes. *Magiſterium*, nous dit le même auteur (page 342.) *pro ſacerdotio accipi videmus*; & la Torre (page 311.) *Sacerdotes erant ſacris Dearum præpoſitæ*. Les *Miniſtræ* étoient, ſuivant les mêmes auteurs, *Sacerdotes inferioris conditionis*, comme *Paulina*, *Peregrina*, *Attice*.

Le

Le nom de famille, le gentilice CAIENA, n'eſt pas bien commun dans les inſcriptions. Fabretti, qui a ramaſſé avec ſoin, tous ceux qui ne ſe trouvent pas dans Gruter (54), apporte une ſeule inſcription fort courte, où l'on lit : CAIENIA. IVSTINA. Muratori (55) en a une autre, CAIENO. L. ARRVNTH. EROTIS. ARMIDOCI. FILIO : mais à celle où il lit (p. 1525. n°. 12.) C. CAIENIO. PHILETO, il faut corriger C. CAETENIO. PHILETO, comme l'a fort bien remarqué le P. Zaccaria (56) dans les inſcriptions de Salone, où il rapporte avec exactitude toutes celles de cette ville & des environs.

Notre *Miniſtra* s'appelloit ATTICE avant qu'elle fût affranchie. Après l'avoir été, elle prit le nom de CAIENA, celui de la famille de celle à qui elle devoit la liberté, qui ſe nommoit CAIENA. PRISCA, en ſe diſant affranchie de PRISCA, ſurnom de *Caiena*, qui la diſtinguoit des autres perſonnes de la même famille. Ainſi *Syntyche*, dans une inſcription de Gruter (pag. 972. n°. 11.), s'appelle *Egrilia*, du nom de famille de ſa maîtreſſe *Egrilia Apella*, & ſe dit affranchie d'*Apella*, ſurnom qui diſtinguoit *Egri-*

(54) Gr. p 610, n. 91.
(55) Mur. Thſ. p. 1609. n. 6.
(56) Zachar. Marm. Salon. p. 16. n. 49.

lia des autres *Egrilia*; ce qui eſt ſi ordinaire, qu'il eſt inutile d'en rapporter d'autres exemples.

La terminaiſon ATTICE n'eſt qu'une deſinence grecque; on la trouve ſouvent dans les inſcriptions. Gruter m'en fournit pluſieurs exemples. VALERIA. L. L. ATTICE (p. 999, n°. 12.) ET. MATER. ATTICE. (p. 1121. 6.) D. M. ATTIAE. ATTICES. (p. 859, 10.) Ainſi l'on diſoit: *Caecia C. L. Eutimene* (p. 964, 1.) *Clodia C. L. Trophime* (p. 968, 13.) *Vlia Q. L. Chreſte* (p. 991, 13. &c.).

L'abréviation LIB. doit s'expliquer par LIBERTA, ce que je remarque pour détruire une mauvaiſe interprétation qu'on a voulu lui donner. Rien n'eſt plus commun dans les inſcriptions des affranchis; ce ſeroit abuſer de votre patience que d'en rapporter des exemples.

Il me reſte à parler des deux oreilles avec des pendans, qui ſont dans la couronne de chêne, emblême qui a rapport à l'offrande de *Corne*. Une inſcription de Padoue peut me donner quelque éclairciſſement. Je commence par la rapporter.

AVRIBVS
B. D. D.
PETRVSIA
PROBA
MAGISTRA
GALGESTI
HERMEROT.

O

Pignoria, dans la vingt-huitieme de ſes lettres imprimées à Padoue en 1628, expliqua le premier cette inſcription, qui étoit déjà dans le recueil de Gruter (57). Reineſius dans la huitieme de ſes lettres à Hoffmann (58), ne pouvant ſe perſuader qu'on lût ſur le marbre AVRIBVS, & croyant que c'étoit une mépriſe de Pignoria; par une de ces corrections hardies, qui lui ſont ſi familieres, vouloit qu'on y lût MATRIBVS; mais Orſati, qui a donné les inſcriptions de Padoue, nous aſſure qu'on y lit clairement AVRIBVS. La vérité de cette leçon eſt donc bien conſtatée. *Murdia Proba* étoit *Magiſtra* de la Bonne Déeſſe, & femme de *C. Alceſtius Hermeros*. Cette prêtreſſe, *Magiſtra*, fait une offrande pour les oreilles de la Bonne Déeſſe: AVRIBVS *Bonæ Deæ Dicavit*, comme l'explique Gudius (59) contre Scaliger, qui interprétoit cette abréviation BONIS DEABVS. Le mot *Magiſtra* qui s'y lit, eſt une forte conjecture pour l'interpretation de Gudius. Le ſens en eſt donc que *Proba* fait une offrande pour les oreilles de la Bonne Déeſſe, ce ne pouvoit être que des pendans d'oreilles, explication beaucoup plus convenable que celle de Gruter,

(57) Grut. p. 89. n. 6.
(58) Rein. ep. ad Hoffm. p. 52.
(59) Gud. in annot. ad inſcr. Grut. 89. 6. Scalig. in ind. abrev. Gruter.

de Pignoria, de Struvius, & d'Orſati, qui en prenant mal le ſens de cette inſcription, ont placé les oreilles parmi les divinités. Capitolin rapporte que l'empereur Sévere Alexandre, ne voulant pas que l'impératrice ſa femme portât des perles d'un trop grand prix, dont on lui avoit fait préſent, ordonna de les vendre, & n'ayant pas trouvé d'acheteurs, il les donna pour en faire des pendans d'oreilles à Vénus (60), *in auribus Veneris eos dicavit*. C'eſt peut-être un ſemblable préſent, quoique de moindre valeur, que *Caius Atilius* avoit fait à la Bonne Déeſſe, & dont elle a voulu conſerver la mémoire, en faiſant mettre en bas-reliefs deux oreilles avec des pendans, dans la couronne de chêne. Une autre inſcription de Gruter (61) nous dit auſſi, que *L. Callidius Primus* avoit offert à Minerve des oreilles d'argent.

MINERVAE, &c.
L. CALLIDIVS. PRIMVS
AVRES. ARGENTEAS.
V. S. L. M.

La couronne de chêne, la patere & le vaſe qui ornent cet autel, ſe retrouvent quelquefois ſur de ſemblables monumens. Je n'en citerai

(60) Capitol. in Sever. p. 132.
(61) Grut. p. 1067. n. 1.

qu'un exemple, c'eſt une inſcription que j'ai vue à Rome, dans le palais Veroſpi, dédiée DIIS. MANIBVS. COMMVNIBVS, qui préſente en face une couronne de chêne avec des lemniſques, & ſur les côtés un vaſe de ſacrifice & une patere.

Ces recherches m'ont mené trop loin, je m'apperçois que j'ai abuſé de votre loiſir & de votre patience; rien n'eſt plus aiſé que de s'égarer dans le vaſte pays de l'antiquité. Je finis en vous aſſurant que je ſuis avec reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

SÉGUIER.

A Nîmes le 24 Septembre 1758.

REPONSE ET DISSERTATION

De M. le Préſident d'Orbeſſan, à M. Seguier.

A Orbeſſan, le 7 Octobre 1759.

JE vous avois promis, Monſieur, & vous m'avez ſommé de vous tenir parole, de vous faire paſſer mes réflexions ſur le monument trouvé à Arles, en Juillet 1759, qui a donné lieu aux ſçavantes remarques que vous m'avez communiquées. J'ai rempli mes engagemens plus tard que je ne le croyois : la profondeur de vos recherches me paroiſſant devoir ne laiſſer aucun doute, je me bornerai à quelques queſtions. Qui peut mieux ſatisfaire ma curioſité, que vous, Monſieur, qu'un fil toujours aſſuré a conduit avec ſuccès dans le labyrinthe de l'antiquité ?

Votre monument dans ſa hauteur eſt de quatre pieds quatre pouces, d'un très-beau marbre blanc ; ſa forme n'eſt pas exactement carrée, puiſqu'il a vingt pouces ſur le devant & le derriere, & dix-huit pouces ſeulement ſur les côtés.

Les autels du paganiſme n'avoient point de meſure & de hauteur fixes : elle dépendoit de la qualité des dieux auxquels ils étoient dédiés,

nous dit Vitruve. Je ne me rappelle pas s'il assigne les proportions que le culte de chaque divinité exigeoit. Dans ce cas l'autel d'Arles en auroit qui présenteroient un moyen aussi sûr de déterminer à qui la dédicace en étoit faite, que l'inscription qui y est gravée.

Ce monument antique n'a jamais été un piédestal, mais un autel; je le pense comme vous; je n'ajouterai qu'un mot à cet égard, c'est que les quatre lettres initiales V. S. L. M. qui d'ordinaire terminoient la dédicace de toute statue, ne s'y trouvent point; ce qui doit faire présumer que cette base n'en a jamais porté. Sa forme élégante, l'inscription concise, les ornemens parfaitement sculptés qu'on y voit, tout indique qu'elle fut élevée dans les siecles où les Arts étoient les plus floriſſans; vous l'avez dit. Cet autel est orné sur le devant d'une couronne de chêne attachée par des lemniſques; elle renferme deux oreilles avec des pendans: l'inscription suivante occupe la partie la plus élevée de l'*ara*, parce qu'elle se trouve placée justement sous la baguette: les côtés de ce monument sont chargés d'un vase, d'une patere ouvrée. *Voyez figure V.*

BONÆ DEÆ
CAIENA. PRISCÆ. LIB. ATTICÆ
MINISTRA.

Telle eſt l'inſcription.

Vous ſçavez mieux que moi, Monſieur, que le culte de l'idolâtrie n'eſt qu'une altération de celui que Dieu révéla aux premiers hommes, & qui depuis fut fixé par le rit Moſaïque. Les autels élevés par les payens ne devoient pas avoir la forme de ceux qui étoient deſtinés au culte du vrai Dieu, dont il avoit donné lui-même le modele (*Exod.* 30) : c'eût été ſe rapprocher de la vérité. L'autel des holocauſtes étoit diſtingué de celui des parfums : les payens avoient-ils des autels différens pour ces deux objets, ou leurs autels ſervoient-ils aux mêmes uſages ? Celui-ci n'a-t-il pas quelque marque de cette double deſtination ? Vous me dites qu'on a apperçu dans le ſommet quelque légere trace des trous qui y avoient été pratiqués. N'auroit-on pas découvert aux angles du retour large de deux ou trois pouces, qui formoit l'âtre de l'autel, la tige de quelques barres de fer propres à porter une grille haute de quelques pouces, où l'on pouvoit placer une olle pour faire cuire la part deſtinée à la nourriture des ſacrificateurs ? Cette olle attachée à un arbre dormant, auquel devoit pendre une crémaillere, pouvoit en être aiſément déplacée, & l'on y adaptoit une caſſolette (*a*) pour les parfums,

(*a*) J'ai vu à Rome un marbre antique, où la forme

quand on vouloit les brûler. Ma conjecture feroit tomber complétement l'opinion de quelques perſonnes qui ont cru ce monument deſtiné dans ſon origine à porter une ſtatue.

Le préféricule chargé dans le relief d'une branche d'olivier garnie de ſon fruit, la patere goudronnée ayant au centre la tête de Jupiter Ammon, ſont (il n'en faut pas douter) deux trophées de la liturgie payenne. Tout eſt de conſéquence dans ces ornemens : la branche (1) d'olivier déſigne que l'huile entroit dans les ſacrifices des Gentils, ainſi que le vin, du moins dans ceux de la bonne déeſſe. Cette branche dépouillée de ſon fruit auroit ſeulement tenu lieu de l'aſperſion dont on ſe ſervoit pour jetter ſur les aſſiſtans, l'eau luſtrale qu'on dépoſoit dans le vaiſſeau appellé *aquiminarium* ou *amula*, placé à l'entrée des temples. La figure de Jupiter Ammon, peut être relative à l'ouverture des ſacrifices qui ſe faiſoit toujours par les invocations des dieux ſupérieurs (2). La bonne

de ces caſſolettes, à l'uſage des ſacrifices, eſt exprimée. Deux prêtres y ſont repréſentés avec les ſymboles liturgiques, occupés d'une thurification qu'on faiſoit d'ordinaire avec la myrrhe & du ſaffran, de l'encens, de la caſſe, du ſoufre, & dans les premiers tems, avec de l'herbe verte. *Voyez* Porphyre de abſtin.

(1) Virg. liv. 6. Enéid. Ovid. lib. 13. Metamor.

(2) Roſinus & Denſpter, liv. 3. ch. 55. antiq. Rom.

déesse, dont vous avez très-diſertement parlé, étoit du nombre de ces dieux : ſans cette ſuppoſition comment eût-on gravé ſur ſon autel ce ſigne de ſupériorité, relativement aux opinions que les anciens avoient de ſa divinité ; ſon culte ne ſe bornant pas à la ville de Rome ſeulement, elle devoit avoir, comme vous le dites, divers noms (*b*), à raiſon des différens lieux où elle étoit révérée. Quoi qu'il en ſoit, cette bonne déeſſe ne peut être que Cérès honorée ſuivant le rit grec : c'eſt dans les fêtes d'Eleuſis, fêtes ſecretes par les myſteres qu'on y célébroit, & qui revenoient tous les cinq ans, qu'il faudroit chercher l'origine & la forme de ce culte. Si Cérès ne les avoit pas établies elle-même, la reconnoiſſance qu'on croyoit devoir à ſes ſages inſtitutions, y avoit du moins donné lieu. Ces myſteres où l'on ne pouvoit être initié que dans le cas d'une vie irréprochable, dégénérerent bientôt en abus ; l'on s'y comporta d'abord avec décence, la diſſolution ſuivit de près ; & le vin deſtiné aux libations ſervit à enivrer juſqu'à l'excès, les femmes qui ſe faiſoient des défis pour

(*b*) On la prenoit pour Maia ou la terre, pour Faune, Ops & Fatua, Junon, Proſerpine, Semele, Médée. Chez les Grecs, on l'adoroit ſous le nom de *Cybele*, à Paphos ſous le nom de *Vénus*. C'étoit la Diane de l'Aſie-Mineure, la Naina des Perſes, la Néha-Semia des Germains, enfin la bonne déeſſe des Romains.

s'exciter à boire. Vous avez très-à-propos cité Juvenal, qui se moquoit des secrets de la bonne déesse : & certainement en matiere de mœurs, les auteurs satyriques nous en apprennent plus que les historiens, qui par une fatalité singuliere, ont toujours de la propension à déguiser les faits quand ils ne devroient que les rapporter.

Le culte de Cérès établi à Rome, fut sans doute assujetti aux mêmes usages, aux mêmes loix des lieux de son institution. Les femmes grecques avoient été les prêtresses de cette divinité; les vestales, les matrones, les femmes mariées, furent chargées du soin de son culte. On n'en réforma pas les abus: le vin y fut employé, ainsi que dans la Grece; on en but avec profusion (c), avec excès, & ces menades après les danses les plus vives, se livroient à tout ce que la débauche & l'emportement de la volupté pouvoient leur inspirer (3).

La bonne déesse n'avoit point d'hommes employés à son culte; la loi la plus sévere le leur interdisoit; & on ne peut disconvenir qu'elle ne le fût; elle éloignoit de ces sacrifices tout ce qui avoit l'apparence d'être de ce sexe. Cette loi,

(c) *In sacris bonæ deæ usque ad ebrietatem sese invitabant.* Lubin.

(3) Juv. sat. 6. vers 313.

malgré sa rigueur, ne pouvoit qu'être enfreinte? On doit bien s'en fier à la fragilité naturelle, aux mouvemens de curiosité, à la fougue des passions. Le secret qu'on gardoit sur ce qui s'y étoit passé, donnoit une sorte de facilité pour y introduire des hommes. Cet abus commis plus d'une fois, n'est que trop bien constaté par l'aventure de Clodius (4).

C'en est assez sur cet article : il est tems de passer à l'explication des deux oreilles parées de pendans, placées dans la guirlande. Sans prétendre réfuter votre ingénieuse interprétation de cet emblême sur l'offrande des pendans de prix que la prêtresse faisoit à cette divinité, ces oreilles ne signifieroient-elles pas aussi que quelqu'une des dévotes venant à déceler les mysteres dont elle avoit été le témoin, la bonne déesse en auroit connoissance par le bourdonnement de ces oreilles? peut-être furent-elles placées sur cet autel pour désigner sa disposition favorable à écouter les vœux, à céder aux prieres de ceux qui l'imploroient (5).

Attice, affranchie de Caïena Prisca, dont elle avoit pris le nom, prêtresse de Cérès, mais prêtresse en sous-ordre, comme vous l'avez très-bien remarqué (*sacerdos inferioris conditionis*),

(4) Cic. de Art. Répub. §. 5. p. 821.
(5) Prop. Tibull. Pétron. Suéton.

imbue des préjugés de ſa religion, lui conſacre un autel ; mais un autel chargé des ſymboles propres à l'objet de ſon culte. Elle ne veut point que dans la ſuite des tems, on puiſſe ſe méprendre ſur la divinité à laquelle il eſt dédié : elle y fait graver une couronne de chêne. Cet arbre étoit conſacré à Cérès : le gland qui devoit entrer dans la guirlande étoit deſtiné à la nourriture de la ſeule victime qu'on lui immoloit (*d*) : peut-être le gland déſignoit-il auſſi la reconnoiſſance dont les hommes étoient pénétrés : elle leur avoit appris les ſemailles & la culture du froment (*e*) dont on uſoit dans ces fêtes par la manducation de la mole ſallée, pâte faite avec de la farine détrempée avec du ſel & de l'eau. Cerès aimoit la paix (*f*) ; ſes orgies & celles de la bonne déeſſe ont des rapports ſi marqués, que je me détermine à croire que ce n'étoit que la même divinité ſous une appellation différente.

Les Theſmophories, les Céréales, les Eleuſines, quoique diſtinguées par leurs noms,

(*d*) *Ignavam ſacrificate ſuem.* Ovid. liv. 2. des faſtes.

(*e*) . . . . . *Et glande relicta*
Cæſerit in ventis Dodonia quercus opaca.
Invenit Ceres frumenta cum antea glande veſcerentur.

(*f*) *Parce Ceres læta eſt, & vos orate coloni*
Perpetuam pacem, pacificamque deam. Ovid. faſt. liv.

étoient les mêmes fêtes. Le monument d'Arles élevé ſous le miniſtériat d'Attice, nous fait voir que ce culte dans les Gaules ne différoit pas des rits Grecs & Romains. Telles ſont, Monſieur, mes obſervations ſur cet objet : je les ſoumets à votre critique judicieuſe. Je ſuis, *&c.*

Traduction d'une Lettre de M. Seguier, du premier Décembre 1759.

J'AI envie, Monſieur, de vous répondre en Italien, parce que je ſçais que vous aimez cette langue, & que vous continuez de vous en occuper depuis votre retour d'Italie. Je ſerai plus court que je ne le voudrois, n'étant pas tout-à-fait rétabli de mes incommodités.

J'ai lu avec grand plaiſir vos réflexions ſur l'autel & l'inſcription d'Arles : elles ont quelque rapport avec celles d'un docte Bénédictin, qui me lut ſa Diſſertation ſur ce monument, & à qui je fis part de la mienne. Je vous dirai que n'ayant point vu ce monument, je ne puis affirmer ſi l'on doit plutôt lui donner le nom d'*autel*, que celui de *baſe* & de *piédeſtal* ; mais je puis dire que pluſieurs pierres ſépulcrales avoient la forme des autels, qu'elles en portoient le nom ; on le voit dans des inſcriptions ; on employoit quelquefois ces mots *aram poſuit*, pour marquer la pierre miſe ſur les tombeaux. Vous n'ignorez pas,

Monſieur, qu'il eſt pluſieurs inſcriptions votives gravées ſur les marbres de la forme des autels, quoiqu'ils ne ſerviſſent pas à cet uſage ; nous en avons pluſieurs ici dédiés à Némauſus, aux Nymphes ; on n'y a jamais allumé du feu, ni fait des libations.

Je ne conclurois pas de ce que les lettres initiales V. S. L. M. ne paroiſſent point ſur ce cyppe, qu'il ne fût point fait pour porter une ſtatue. Si je me portois mieux, je pourrois vous citer des inſcriptions, des paſſages, d'où il réſulteroit que le manque de ces lettres ne ſuffit pas pour en conclure que de pareilles pierres n'ont point porté des ſtatues.

Je ne me rappelle point d'avoir vu dans des bas-reliefs antiques, des olles, ou d'autres vaſes placés ſur les autels, pour y faire cuire une partie de la victime ; mais j'y ai vu un feu allumé, ſur lequel le miniſtre versoit quelque liqueur d'une patere, de maniere que je ne puis décider ſi dans celui d'Arles il y a jamais eu une grille, ou quelque autre piece pour attacher un vaſe.

Quant à vos ingénieuſes explications ſur les ornemens des côtés, je vous dirai qu'ils me paroiſſent employés dans un ſi grand nombre d'autres cyppes, que je n'en voudrois point conclure qu'ils fuſſent propres à la bonne déeſſe : j'en excepte les deux oreilles ſur leſquelles j'ai

dit mon ſentiment. J'ai ſçu depuis qu'il étoit conforme à celui d'une docte académie de ce Royaume. Je loue votre belle explication de ce ſymbole : elle plaira beaucoup à ceux qui voudront y chercher, y trouver un ſens myſtérieux. Je ſuis, *&c.*

Mémoire ſur le Monument d'Arles, lû dans une ſéance de l'Académie des Inſcriptions de Toulouſe.

MESSIEURS,

Mes réflexions ſur le monument d'Arles contenoient quelques doutes : ils conſiſtoient à ſçavoir ſi deſtiné aux holocauſtes, il n'avoit pas ſervi à brûler des parfums, dans l'idée où j'étois que les payens n'avoient qu'un ſeul & même autel employé à ces deux uſages. J'avois cru en trouver des preuves dans ce monument, & je ne le regardois point comme un autel votif, puiſque ceux de cette eſpece érigés en témoignage de reconnoiſſance ou de dévotion, qu'on n'employoit point aux ſacrifices, étoient placés dans les maiſons, dans les jardins, dans les lieux publics, & le plus ſouvent marqués (6) par les motifs de l'érection qu'on y exprimoit en entier,

(6) *Voyez* Gruter, *voyez* Montfaucon, Supp. de l'antiq. expliq. p. 110.

tier, ou par des ficles topiques, tels que les lettres initiales qui précédoient ou terminoient la dédicace de ces monumens.

L'aptitude de celui-ci à toute la liturgie des Gentils me l'a fait prendre pour un véritable autel. Je dois répéter ici qu'il a tous les caracteres de la consécration, qu'il est orné du titre de la divinité, des instrumens destinés à ses sacrifices, a la hauteur de trois pieds dix pouces sur les quatre faces au-dessus du retour, large d'environ trois pouces, qui formoit l'âtre de cet autel; puisqu'on a découvert, disois-je, des trous placés dans les angles, ne pourroient-ils pas avoir servi à enchâsser quatre barres de fer destinées à porter une grille élevée de quelques pouces qui posoit sur deux rouleaux pratiqués dans les côtés à la même hauteur; pour empêcher la chûte de la braise ou des cendres, lorsqu'on brûloit les viandes sur les charbons ardens, ou sur cette grille?

Ce premier objet rempli, si l'on vouloit faire cuire la part destinée à la nourriture des ministres de l'autel, j'ajoutois qu'on pouvoit y placer une olle assujettie à un arbre dormant auquel pendoit une crémaillere facile à enlever. Cette conjecture & le reste de ma lettre à M. Seguier, que je vous ai communiquée, ayant

donné lieu à des objections, je vais en les rapportant, tâcher d'y répondre.

PREMIERE OBJECTION.

LA mole (*g*) composée de farine & de sel, n'étoit pas employée à faire de la pâte : on n'auroit pû saupoudrer les victimes des fragmens d'un gâteau, nous devons en croire Festus.

RÉPONSE.

CETTE objection paroîtroit fondée si l'on s'en rapportoit à cette seule autorité, même à celle du docte président Brisson (7). Le passage de Servius qu'il cite, vaudroit seul pour les auteurs anciens qui parlent de cette farine. Mais l'opinion de Danet (8), de la Rue (9), de quelques autres modernes que je ne citerai pas pour éviter les longueurs, m'a décidé à dire que le froment rôti, pilé, ou moulu, détrempé avec le sel & l'eau qu'on répandoit entre les cornes (*h*) des victimes avant de les égorger, sur les autels où brûloit le feu, sur les couteaux,

(*g*) *Mola est far tostum & sale aspersum quod eo molito hostiæ aspergantur.*
(7) Traité des formul. liv. 1. p. 35. édit. *in-fol.*
(8) Dict. des antiquités.
(9) Comment. de Virgile.
(*h*) Ce qui étoit appellé *immolatio, quasi mola illata.*

somme pour les consacrer par cette cérémonie, étoit employé, quand il en restoit, à faire des gâteaux dont on mangeoit dans les repas à la suite de certains sacrifices, car il étoit permis aux assistans de faire la cêne avec les ministres des autels. Je l'ai dit d'après Rollin, qui, parlant des fêtes de Vesta, des jours destinés pour honorer sa divinité, raconte que, tandis qu'on faisoit des festins devant ses autels, les travaux cessoient à Rome. Ses citoyens envoyoient des vivres, *cibi (i) libandi*, aux vierges qui lui étoient consacrées (k).

On promenoit dans la ville des ânes chargés de petits gâteaux faits de farine d'orge & de bled, où il entroit du sel & de l'eau. Cette pâte cuite appellée *ador*, étoit, comme on le voit, de même nature que la mole salée. Cet usage suivi constamment dans la Grece, à Rome, sert à expliquer le passage de Virgile : *Mola dibo ustari*. C'étoit prier les dieux, c'étoit les immol

(i) Le mot *cibus* signifie tout ce qui sert à la nourriture, les vivres de toute espece, les gâteaux faits de cette pâte, appellée *ador*, de même nature que la *mola salsa*, doivent entrer dans cette énumération. *Vide*, Calepin.

(k) On peut se rappeller les vers élégans de Virgile sur ce culte; Argonautes, liv. [illegible] *scabras floridas fert à molas*; ce qui doit s'entendre aussi des meules de moulins qu'on couronnoit de fleurs aux jours de cette solemnité.

quer par cette offrande (*l*) : dans les expiations pour les crimes commis, on brûloit sur les autels de Jupiter des gâteaux de cette espece.

SECONDE OBJECTION.

L'OLLE fut peu connue dans les sacrifices, quoique exprimée dans quelques-uns.

RÉPONSE.

LES commentateurs nous ont indiqué l'emploi des vases & des instrumens qui y étoient destinés : il est aisé de consulter Grégoire Gyraldy (10), les antiquités de Guillaume Brassican (11), Montfaucon (12). J'ai dit qu'on pouvoit se servir de l'olle pour faire cuire la part réservée à la nourriture des sacrificateurs ; mais je n'ai pas affirmé que l'on en usât toujours. Si elle n'étoit pas destinée à cet usage dans tous les sacrifices, on s'en servoit du-moins pour faire cuire les entrailles des victimes. Je puis justifier mon sentiment à cet égard par le témoignage

(*l*) Les repas qui suivoient les sacrifices, étoient le plus souvent accompagnés d'hymnes sacrés à l'honneur des dieux : celui de la bonne déesse, considérée comme Cérès, s'appelloit *Iulus*.

(10) Liv. 2.

(11) Liv. 4.

(12) Tome 2. page 150.

de Duchoul (13), qui donne la figure de ce vase d'après le marbre antique de Beaujeu; il en indique l'emploi: je m'appuyerai sur le passage de Varron (14), qui dit après avoir parlé de quelques brebis : *Hæ sunt quarum in sacrificiis exta in ollâ, non in veru coquuntur.* Sur le passage de Tite-Live (15), où l'on voit que le victimaire qui vouloit s'assurer si le foie qu'on cherchoit n'étoit pas tombé dans l'olle, *ipsum aquam effundi ex olla, ubi exta coquerentur, jussisse.* Ces passages formels ne permettent pas de douter que ce vase ne fût employé dans les sacrifices. Quant à la forme de l'olle, si l'on faisoit quelque difficulté à cet égard, indépendamment de ce que je viens de dire, j'employerois l'autorité de Misson, qui a donné la figure de l'olle du comte Moscardy à Véronne; je pourrois citer celle de M. Porsinnary (16) à Naples; ces olles ressemblent à celles de Duchoul.

TROISIEME OBJECTION.

NUL holocauste connu chez les Romains, à raison de la petitesse de leurs autels, qui pris relativement à un bœuf, s'y refusoient.

(13) Page 318. Traité de la Religion des anciens Romains.
(14) Liv. 4. *de Linguâ Latinâ.*
(15) Liv. 41. nomb. 14.
(16) *Voyez* ma Dissertation sur les roses.

QUATRIEME OBJECTION.

LES victimes distribuées aux assistans, aux pontifes, à celui qui offroit le sacrifice, n'étoient jamais brûlées, à l'exception des entrailles. On ne voit enfin aucun vestige de cuisson sur les autels de la part destinée aux ministres.

RÉPONSES.

COMME ces deux objections semblent avoir une sorte de liaison entre elles, j'y réponds dans ce même article : il y avoit trois sortes de sacrifices, selon Vigenere : les publics, dont l'état faisoit les frais ; les particuliers, faits pour chaque famille ; les étrangers, quand on transportoit les dieux tutélaires des provinces conquises.

La matiere de ces sacrifices fut d'abord des fruits de la terre, ensuite des victimes d'animaux dont on présentoit aux dieux les entrailles & quelquefois la chair. Plusieurs passages formels semblent décider qu'on brûloit la victime en entier ; tel est celui d'Ovide sur les sacrifices faits au lever de la canicule (17). Lucien, dans le dialogue sur les sacrifices, observe qu'après que le feu étoit allumé sur l'autel, on y mettoit

(17) *Pro cane sydereo, canis hic imponitur aræ.*

la chevre avec ſa peau, la brebis avec ſa laine (18). Servius remarque ſur le paſſage que je vais citer, qu'on doit l'entendre d'un holocauſte, *& ſolida imponi taurorum viſcera flammis* (19). La Rue a enchéri ſur l'opinion de cet ancien commentateur, lorſqu'il ſoutient que le ſacrificateur met ſur l'autel le corps entier après en avoir enlevé la peau. Une inſcription rapportée par Guthieres (20), taxe le prix de l'holocauſte (21) à deux deniers, & à un denier celui d'un coq (22) offert en holocauſte. Les augures obſervoient avec un ſoin infini ſi la flamme allumée ſur l'autel entouroit & embraſoit toute la victime, ſi elle la conſumoit en entier. On en faiſoit donc brûler d'entieres; il y avoit donc des holocauſtes: ſi l'on diviſoit les membres de la victime, on les ſaupoudroit de ſel & de farine miſe en pâte; on y mêloit de l'encens (23).

On m'objectera ſans doute que le mot *viſcera*, employé par Virgile, n'exprime que les entrailles; mais Novitius dans ſon Dictionnaire, lui donne auſſi la ſignification de membres: il

(18) Λαρᾶ τὴν ἄιγα ἢ αὐτοῖς ἱρίοις τὸ πρόβατον.
(19) Virg. Enéid. *lib. 6.*
(20) *De jure pontificum.*
(21) *Holocauſtum* 11.
(22) *Et pro gallo holocauſto* 1.
(23) *Vide* Danet, Dict. des ant. p. 686.

juſtifie cette acception par des paſſages de cet auteur.

Le mot *viſcus* ne ſignifie pas ſeulement le foie, le cœur, le poumon, mais la chair qui eſt entre les os & la peau (24).

En effet, ſi l'on ſe fût contenté de mettre dans des baſſins, ſur des grilles, ou ſur les charbons, les entrailles des victimes, on ſe ſeroit préciſément ſervi du mot *porriciæ* (*m*).

Les autels du paganiſme étant différens par leur forme (*n*) & leur grandeur, il y en avoit de deſtinés pour les grandes victimes; on les multiplioit au beſoin; on les plaçoit dans les temples, quelquefois au-dehors, le plus ſouvent devant les ſtatues des divinités auxquelles ils étoient dédiés: c'eſt auſſi le ſentiment de Virtuve (25). Les ſacrifices appellés avec raiſon *holocauſtes*, n'étoient point inconnus des Romains. S'il en faut croire Iſidore, on appelloit ainſi ceux des divinités de l'air, des enfers: dans les fordicidies (*o*), par exemple, l'hoſtie

(24) *Vide* Calepin au mot *viſcus*.

(*m*) *Ignis in hanc congeriem adponitur cum porricias injecerint.* Voyez Solin.

(*n*) Ils étoient ou quarrés, ou quarrés longs, triangulaires, ronds à pluſieurs angles. Pauſan. liv. 1.

(25) Liv. 5.

(*o*) *Aſt ubi viſceribus vitulos rapuêre miniſtri,*
Sectaque famoſis exta dedere focis,
Igne cremat vituloſque datu maxima virgo eſt
Luce pales populos purget ut ille ſuis. Ovid.

étoit consumée sur l'autel, n'importe que dans d'autres sacrifices elle ne fût point brûlée en entier, & qu'on ait souvent divisé ces victimes. Dans ce dernier cas les ministres coupoient un morceau de chacune de ces parties que l'on jettoit au feu. L'offrande ainsi consumée sur l'autel, on faisoit un repas du reste; ce qu'on n'y employoit pas étoit emporté avec soin par les sacrificateurs. Cette institution peut avoir eu plusieurs motifs, tels que l'avarice des prêtres, qui vouloient en réserver une grande partie pour leur subsistance (26), ou la pauvreté de celui qui offroit le sacrifice, à qui rien de la victime n'auroit été conservé.

CINQUIEME OBJECTION.

L'HUILE ne servoit point communément dans les sacrifices.

RÉPONSE.

LES libations ordinaires étoient de l'essence de tout sacrifice; on se servoit d'eau, de miel, de vin. La différence de ces libations avoit donné lieu aux divers noms qui leur furent imposés *nephalia melitos ponda*, *eleos ponda*, *oenos ponda*; on voit dans l'Enéide un sacrifice où

(26) *Vide* Rozin. antiq. Rom. liv. 3. ch. 31.

l'huile fut employée (*p*). D'après ce paſſage & quelques autres, qu'il me paroît inutile de rapporter, j'ai cru pouvoir aſſurer qu'elle entroit dans les ſacrifices de l'idolâtrie comme dans ceux des Hébreux. La branche d'olivier garnie de ſon fruit, en déſignoit ſans doute l'uſage dans le culte ſecret des myſteres de la bonne déeſſe. S'il n'eût été queſtion que d'exprimer les aſperſions d'eau luſtrale, ou l'acte d'adoration, il eût été ſuperflu de graver l'olive attachée à la branche (*q*). Je l'ai déja dit : les ornemens ſculptés ſur cet autel étoient ſymboliques (*r*); ce ſeroit ſans fondement que l'on ſuppoſeroit que ces ornemens ſont de fantaiſie & de caprice. On étoit d'une exactitude ſuperſtitieuſe pour tous les attributs des divinités.

SIXIEME OBJECTION.

PAR extenſion les pendans d'oreille peuvent avoir été donnés à cette divinité, quoique conſacrés à Vénus.

(*p*) *Pingue ſuper oleum fundens ardentibus extis*, liv. 5.

(*q*) *Idem ter ſocios purâ circum tulit undâ*
Spargens rore levi ramo felicis olivæ.

(*r*) Clément d'Alexandrie rapporte, d'après Denis Thrax, liv. 5. p. 568. que c'étoit l'uſage d'avoir un rameau à la main dans l'acte d'adoration.

RÉPONSE.

JE ne disconviens point que Cérès ne pût être dans le cas qu'on ne lui consacrât des pendans, mais c'est qu'on la prenoit alors pour la Vénus de Gnide, BONÆ. DEÆ. VENERI. GNIDIÆ : Elle étoit révérée sous ce nom. Quoi qu'il en soit, j'ai conjecturé que les deux oreilles parées de pendans qu'on y voit gravées, pouvoient signifier que l'indiscrétion des dévotes seroit punie, que la déesse ne les ignoreroit pas. Le bourdonnement (*s*) des oreilles dans ces tems de superstition, étoit regardé comme un préfage ; il étoit censé avertir des indiscrétions commises.

Si Jupiter fut quelquefois représenté avec quatre oreilles pour indiquer sa disposition favorable à écouter les vœux qu'on lui adressoit, la déesse ne pouvoit-elle pas recevoir de ses dévots le même attribut, comme pour marquer qu'elle étoit prête de céder aux prieres de ceux qui l'imploroient? Je le répete, les différens attributs dépendoient de l'idée qu'on avoit des dieux (27).

Les oreilles auroient également pû désigner

(*s*) *Aurium pulsus seu tinnitus.* Scalig. liv. 1. Auson. *garru a quid toties resonas mihi noctibus auris.*

(27) Macrob. Sat. liv. 1.

un vœu fait pour la guériſon de cette partie malade, ou l'action de graces des ſecours obtenus à cet égard.

Dans ce cas, il n'eût pas été plus ſingulier qu'on les ornât de riches pendans, que de les voir dorées ou argentées, ainſi que Montfaucon en a trouvé dans le cabinet du premier préſident Bon : l'injure des tems n'en avoit pas encore enlevé toute la dorure. Ce ſçavant Bénédictin avoue qu'il ne peut aſſigner la divinité ſous la tutelle de qui cette partie du corps pouvoit être.

Pour terminer ici mes réflexions, je dis que le monument d'Arles étoit un autel qui a ſervi au culte de la bonne déeſſe, à qui ces pendans d'oreille peuvent avoir été offerts, ſoit qu'on la conſidérât comme Cérès ou comme Vénus. M. Séguier, dans ſa Diſſertation ſur ce même monument, cite Gruter (28), & rapporte d'après lui une inſcription qui contient un vœu fait à Minerve. Ce ne peut être qu'à Minerve *Hygeia*, déeſſe de la Santé, dont la fête étoit célébrée avec la plus grande ſolemnité par les habitans d'*Acharna*, ville de l'Attique, que L. Callidius (29), particulierement attaché à ſon culte, demandoit du ſecours ou rendoit des

(28) Gruter, p. 1067.
(29) *Vide* Pauſanias.

rations de graces : je vais copier cette inscription.

MINERVÆ
L. CALLIDIVS. PRIMVS.
AVRES. ARGENTEAS
V. S. L. M.

Au reſte, Meſſieurs, on ne peut ſouvent rendre raiſon de tous les uſages des payens ; mais lorſqu'on tâche d'expliquer, ne fût-ce qu'allégoriquement, ce qu'un bas-relief repréſente, qu'on donne des probabilités qui ne paroiſſent pas ſans fondement, on doit s'en tenir à cette explication, & attendre du fruit des recherches, que les conjectures prennent dans la ſuite un degré d'évidence à laquelle on ne puiſſe ſe refuſer, & qui emporte les ſuffrages : je ſerois très-flatté, ſi je pouvois me promettre aujourd'hui ce ſuccès.

LETTRE

En Réponſe à l'Académie de Cortonne, CIↃ. ↃCC. LI.

Sociis Academiæ Etruſcæ Cortonenſis, Anna-Maria-Daignan d'ORBESSAN, ejuſdem Academiæ Socius, Regiæ Scientiarum, Inſcriptionum, & Humaniorum Litterarum Academiæ Toloſanæ Vice-Præſes, ac ejuſdem urbis Regiæ Picturæ, Statuariæ, & Architectonices Academiæ Secretarius perpetuus, S. P.

« QUAM læto, quam grato animo haud expe-
» ctatum veſtrum in me beneficium, VIRI ERU-
» DITISSIMI, acceperim, dicere nequeo. Quo-
» nam enim pacto fieri potuit, ut apud vos homi-
» nis peregrini nomen innoteſceret? qui cum
» longius iter, rei antiquariæ ſtudio, doctoſque
» viſendi causâ, ſuſcepiſſem, urgentibus tempo-
» rum anguſtiis, publicisque, ac privatis nego-
» ciis in patriam revocantibus, haud potue-
» rim ad eos hoſpitem divertere, quos maximo
» in pretio habebam veſtroque jucundiſſimo
» aſpectu, & colloquio frui.

» Nunc autem cum à vobis VIRI ERUDITISSI-
» MI, collatum in me honorem lubentiſſimè acce-

» perim, neque id tantum præſumo, neque arro-
» go, ut quæcumque ad eum ſummâ cum laude
» ſuſtinendum requiruntur, ea eſſe in me om-
» nia contendam; contra verò multò antè mihi
» perſuaſi, numquam me parem tantò muneri
» futurum ratus præterea nullum bonum, aut
» præſentem lætitiam gratius, ad commen-
» dationem famæ ſplendidius, aut ad meam
» felicitatem opportunius, poſſe contingere.
» Verum non mediocriter me conturbat ac
» commovet tenuitatis meæ conſcientia, ea-
» rumque virtutum, quæ in vobis eminent,
» tacita recordatio.

» Namque ut cætera omittam, quâ arte un-
» quam fieri poterit, ut ego veſtram in omni an-
» tiquitatum genere doctrinam non dicam meâ
» induſtriâ, meo aſſequi labore, ſed oratione
» complecti valeam. Quod ſi igitur mea auribus
» veſtris injucunda rudiſque videtur oratio, repu-
» tate, VIRI ERUDITISSIMI, quantum uſus fo-
» renſis in quo à puerili aſſiduè verſatus ſum ab
» hoc dicendi genere abhorreat, & cum ita me
» totum detineant publici muneris officia, ut vix
» aliquid mihi detur temporis, quod aut amicis,
» aut litteris impertiri poſſim. Quàs pro veſtro
» in me beneficio, gratias ago, habeoque, non
» ex brevitate dicentis, ſed ex animo accipien-
» tis, penſate. Valete, VIRI ERUDITISSIMI. Da-
» bam Toloſæ, pridie idus Julias ».

DISSERTATION

Sur une Inſcription trouvée à Eauze, lûe dans une ſéance publique de l'Académie des Sciences en 1756.

CETTE inſcription trouvée en fouillant la terre près l'ancienne ville d'Eauze, eſt gravée ſur un marbre blanc de la forme d'un trapeze, les caracteres en ſont beaux & bien conſervés.

DEO INVICT
SEX. VERVIC
EVTYCHES
VESTIAR. CIV
TREV. PATER.

La ville d'Eauze (a), la plus conſidérable des Auſciains, métropole ou capitale de la Novempopulanie, fut convertie à la religion Chrétienne, vers l'an 252 (b), ſous l'empire

(a) Pomponius Mela, *Aquitanorum clariſſimi ſunt Auſci, Celtarum Edui, Belgarum Treveri, urbeſque opulentiſſimæ in Treveris Auguſta, in Eduis Auguſtodunum, in Auſcis Elimberrum* (qui eſt Eauze), ſur la riviere de Geliſe, dans le comté d'Armagnac. J'y trouvai ce marbre, en faiſant fouiller la terre; il a de hauteur quatre pouces & demi, & ſa largeur eſt de cinq pouces.

(b) *Vide* Gregoire de Tours.

de

de Dece ; il faut remonter à ce qui a précédé cette époque pour fixer le tems de ce monument & l'expliquer.

Les Aquitains livrés aux ſuperſtitions de l'idolâtrie, adoroient Teutatès ou Mercure, Minerve, Vénus, Mars, Hercule, le Soleil (2). Les mots, *Deo invicto*, auquel de ces dieux étoient-ils applicables? En adoptant le ſentiment de quelques auteurs qui nous aſſurent que le vrai Dieu étoit ſouvent déſigné ſous le titre du Dieu terrible, du Dieu invaincu, doit-on penſer que ce monument lui fût conſacré, ainſi que l'autel des Athéniens ſous la dénomination du Dieu inconnu? Je ne ſçaurois me le perſuader. A laquelle des divinités du paganiſme cette dédicace fut-elle donc faite? C'eſt ce qu'on ſe propoſe d'examiner.

Si ſous le nom d'*Eſus* (*b*), le vrai Dieu fut d'abord adoré dans les Gaules, les principes de l'idolâtrie prirent bientôt le deſſus. Les Druides

(2) Les Commentaires de Céſar, Juſtin, Pline.

(*b*) *Eſus* ſignifioit *terrible*, ſelon le génie de la langue des Gaulois. Cette épithete eſt ſi particuliere au vrai Dieu, qu'elle lui eſt toujours donnée dans les Livres-Saints : elle emportoit avec elle, & comme à ſa ſuite le nom du Dieu des armées, ce qui ne ſervit que trop à faire prendre le change à nos peres qui, ſous l'idée du dieu terrible, adorerent Mars ou le Dieu de la guerre, ne s'attachant qu'à l'écorce du mot *Eſus*, ſans remonter à l'origine des choſes. *Vide* le liv. 2. de la religion des Gaulois, p. 269 & ſuivantes.

dépoſitaires de ce culte impénétrable aux étrangers, par les innovations qu'ils laiſſerent s'introduire, virent ſe perdre inſenſiblement cette religion plus pure & plus conforme aux lumieres de la raiſon ; dès le regne de Tibere, le culte de Jupiter aſſocié à celui d'Eſus, avoit prévalu ; on ne parla plus du Dieu des Gaulois, il fut oublié, le Jupiter Romain ayant eu le même avantage que celui des Grecs, qui l'emporta, comme on le ſçait, ſur le dieu ſans nom, du temple de Gariſini ; le titre *Deo invicto* ne peut convenir au Dieu ſuprême adoré ſous le nom de *Mars Oulloudius*, à Jupiter, à Hercule, à Teutatès, il ne paroît point qu'on le leur ait jamais donné.

L'application des mots *Deo invicto*, ne doit donc être faite qu'à Mythras pris pour le Soleil. Ce dieu, originaire de Perſe, avoit eu Zoroaſtre pour ſon premier adorateur, il lui conſacra un antre formé par la nature, émaillé de fleurs (c) & arroſé de fontaines ; par cette allégorie on avoit ſans doute voulu exprimer les éclipſes de cet aſtre pendant l'émerſion.

Ce dieu révéré dans Rome vers l'an 678 de

(c) *Adſis ô memor hoſpitii Junoniaque arva,*
Dexter amet, ſeu te roſeum titana vocari
Gentis achemeniæ ritu, ſeu præſtat Oſirim
Frugiferum ; ſeu Perſei ſub rupibus antri
Indignata ſequi torquentem cornua mythram.
Stace, lib. 1. Thébaïde.

ſa fondation, le fut dans peu de tems dans toutes les parties de l'Empire. Les Gaulois, après les conquêtes de Céſar, adopterent inſenſiblement tous les dieux de leurs vainqueurs; & Mythras, que les Druides n'avoient reçu que par déférence, ſoit qu'on crût reconnoître en lui, toute la puiſſance d'Apollon, adoré déja ſous le nom de *Belenus*, ſoit que de tous les objets de l'idolâtrie, le culte du Soleil parût le ſeul raiſonnable & néceſſaire, Mythras devint le dieu chéri de la nation Gauloiſe.

On ſe fit de lui les mêmes idées que les Romains & les Perſes en avoient eues; on adora ſous cette dénomination le Feu déifié (3); cette divinité fut repréſentée ſous la forme d'un cippe de pierre, dont les quatre angles déſignoient les quatre parties du monde, les quatre ſaiſons, les quatre points fixes de l'année (4). Sans s'arrêter davantage à ces fictions, on voit que le titre d'*Invictus* donné à Mythras pris pour le Soleil, ſignifioit que cet aſtre infatigable dans ſa courſe, ne pouvoit jamais ſuccomber ſous ſes travaux, & c'eſt de cette maniere que le titre d'Invaincu doit être entendu dans cette inſcription.

Sextus, que l'on peut appeller *Vervicius* ou *Vervicanus*, car la variété dans les terminai-

(3) Macrobe.
(4) Les deux ſolſtices & les deux équinoxes.

ſons des noms propres fut très-ordinaire, étoit-il l'un des prêtres de Mythras, ou l'un de ſes initiés ? C'eſt ce qui ne paroît pas, puiſque ſelon Porphire, tous les miniſtres de cette divinité, de quelque ordre & de quelque rang qu'ils fuſſent, prenoient des noms qui avoient du rapport à ſes attributs & à ſes ſymboles, tels ſont les mots *Miles*, *Leo*, *Perſes*, *Heliodromus*, que nous a conſervés ſaint Jérome (5), lorſqu'il parle du temple de ce dieu, de ſes myſtères, & de ce qui ſervoit à ſes initiations.

Sextus Vervicius ou Vervicanus Eutychès devoit être un affranchi qui rempliſſoit l'une des charges d'officier de la garde-robe de l'Empereur, ce qui me paroît exprimé par la qualité qu'il prenoit de *Veſtiarius*, terme de la bonne latinité & du meilleur tems, car on le trouve employé dans des inſcriptions bien plus anciennes que les empereurs d'Orient.

Le mot *Veſtiarius* avoit quelquefois la même ſignification que *Primicerius*, ou *Comes Veſtiarii*, Maître ou Comte de la garde-robe, mais ſeulement au tems du Bas-empire : le pere Montfaucon a traduit ce mot par celui de *vendeur* ou *faiſeur d'habits* ; c'eſt ainſi qu'il qualifie un certain M. Cincius Theophilus, dans une inſcription des tems antérieurs ; ce n'eſt cependant mi

(5) *Lib. de abſtinentia, cap. 16.*

dans l'une ni dans l'autre de ces acceptions que doit être pris le terme. La premiere impliqueroit contradiction avec les mots *Deo invicto* attribués au Soleil, qu'on n'adoroit plus alors; & la seconde avec le mot *Pater*, placé de suite, qui désigne la qualité de protecteur & de patron, que n'auroit osé prendre un homme du peuple tel qu'un vendeur ou faiseur d'habits, quelque accrédité, quelque riche qu'il pût être.

Eutichès est certainement un nom propre; la plûpart des affranchis & affranchies qui rempliſſoient les charges de la maiſon des empereurs & de leurs femmes, étoient Grecs d'origine; ils ajoutoient à leur ancien nom des prénoms & des ſurnoms Romains.

La qualité que celui-ci prend, fait aſſez connoître qu'il étoit ſimple particulier. Cet homme né dans la ville d'Eauſe ou ſes environs, auroit-il été le protecteur des citoyens de la ville de Treves (*d*), l'une des plus conſidérables des Gaules? & faudroit-il lire, *Civium Trevirenſium Pater?* Car ce titre marquoit la protection accordée à des villes, à des peuples entiers, puiſque cette maniere d'entendre ce mot eſt con-

(*d*) Cette ville connue ſous le nom d'*Auguſta Treviorum*, que les Allemands appellent *Trièr*, eſt ſituée ſur les bords de la Moſelle, dans une vallée délicieuſe; elle eſt le ſiége des électeurs.

firmée par une inſcription (6) où l'on voit un tribun d'une des légions Romaines ſous Trajan, qualifié du titre de protecteur de la province d'Afrique ; la ville de Treves auroit ſans doute dédaigné de ſe mettre ſous l'appui d'un particulier de peu de conſidération ; au-lieu de *Civium Trevirenſium*, ou *Civitatis Trevirorum Pater*, il eſt plus sûr de lire *Civium Trevidonenſium Pater.*

Trevidon étoit une petite ville du pays des Rhutenes (*e*), aujourd'hui le *Rouergue ;* la diſtance de Trevidon à Eauſe n'eſt pas ſi conſidérable d'ailleurs que celle de la ville de Treves ; cette ville moins grande, moins opulente, peut avoir pris plus vraiſemblablement Eutichès pour ſon patron, que la capitale d'un peuple conſidérable, dont Pomponius Mela nous a laiſſé des témoignages de grandeur & de célébrité.

Mais quel eſt le lieu appellé *Trevidon ?* Sidoine Apollinaire (7) nous la fait connoître par ces vers :

Ibis Trevidon & calumnioſis vicinum
Nimis heu ! jugum Rhutenis.

Seroit-ce Treviſy (8) dans le diocèſe de Caſtres, où l'on ne compte à préſent qu'une ſoi-

(6) *Vide* Gruter, *Pater provinciæ Africæ.*
(*e*) Sa capitale étoit appellée *Segodunum-Rhutenorum*, depuis *Rhutena*, à préſent *Rhodez.*
(7) *In proœmiatico.*
(8) *Vide* le dénombrement du royaume.

xantaine de feux, ou le lieu de Treves, dans lequel on en compte cent trente-quatre, au diocèſe d'Alais, ſur la frontiere du Rouergue?

Ce qui feroit croire que ce dernier lieu eſt Trevidon, c'eſt l'idée que nous donnent de l'ancienne Aquitaine, Ptolomée, Strabon & Pline; ces auteurs nous aſſurent que le pays des Rhutenes dépendoit des habitans du Vélay (*Velauni*); que ceux-ci dépendoient à leur tour des anciens habitans d'Auch, dont la capitale étoit Eauſe, parce que détachés de la Celtique par Auguſte, ils avoient été réunis à l'Aquitaine, tandis que le bas Rouergue étoit demeuré à la province Narbonnoiſe (9).

Par voie de conſéquence les habitans de la petite ville de Trevidon pourroient bien s'être mis ſous la protection de Sextus Vervicanus Eutichès, l'un des habitans d'Eauſe, à qui la qualité d'officier de la garde-robe de l'Empereur donnoit ſans doute quelque crédit.

Si mes conjectures ne ſont pas portées au dernier degré d'évidence, elles ſont au moins vraiſemblables. Dans ce cas il faut lire :

Deo Invicto
Sextus Vervicanus ou *Vervicius*
Eutiches Veſtiarius Civium
Trevidonenſium Pater.

(9) *Vide* Pline.

Au reſte, quoique dans la rigueur du droit Trevidon ne fût point une cité, & que conſéquemment elle n'eût point de citoyens, il n'eſt pas impoſſible que le patron des bourgeois d'une petite ville, pour relever ſa dignité, eût voulu, en donnant plus de luſtre à ſes cliens, les honorer de cette dénomination; les corps ni les communes ne ſe renferment pas plus que les particuliers, dans les bornes de ce qui leur eſt dû. Horace ſe moquoit des petits officiers de juſtice de Fundi, qui portoient la prétexte & le laticlave comme les premiers magiſtrats de Rome; cette métamorphoſe arbitraire des moindres titres, en de plus honorifiques, a toujours été une ſuite du luxe; & ne voyons-nous pas aujourd'hui qu'il n'eſt plus de barons en France, tandis que la plûpart des fiefs titrés ne ſont cependant que des baronnies?

Cette inſcription étoit-elle ſépulcrale? c'eſt ce qui nous reſte à examiner.

L'uſage de conſacrer les ſépulcres ne fut pas moins commun chez les Gaulois que chez les Grecs & les Romains; de leur nature ces ſépulcres n'étoient qu'une foſſe très-profonde, ornée quelquefois de maçonnerie de forme quarrée ou ronde, où l'on dépoſoit les cendres des morts; les pierres plantées autour de ces monumens funebres, faites en forme de petites

colonnes, étoient appellées du mot *cippus* ou *ſaxum* (10), elles ſervoient, pour ainſi dire, d'autels, puiſqu'on y offroit des ſacrifices & des libations aux dieux Manes, pluſieurs inſcriptions atteſtent ces faits; mais tous les cippes portoient une marque de leur conſécration, & l'on ne manquoit pas d'y graver les lettres initiales, D. M. F. V. D. I. (11) ce qui marquoit la dédicace aux dieux Manes, aux Parques, aux dieux infernaux ou inférieurs: jamais elle ne fut faite au Soleil.

Mars ſurnommé *Olloudius*, Vénus & Mercure étoient, ſuivant les dogmes de la religion des Gaulois, les dieux infernaux ou inférieurs (12); & quoique Mercure fût quelquefois pris pour Mythras ou le Soleil, on ne ſçauroit en conclure que cette inſcription puiſſe être regardée comme ſépulcrale, parce que dans celles de ce genre les noms de ces dieux n'étoient jamais ſéparés, on les trouvoit toujours unis; il eſt plus probable qu'elle eſt le monument de la dévotion d'un particulier, qui l'ayant faite en-

(10) *Vide* Catel, Hiſt. du Languedoc, p. 275. Chorier, Antiq. Vienn. p. 166. Spon, Miſcell. p. 66, 67. & Recherches de Lyon, p. 92 & 94.

(11) *Diis manibus fatis victricibus diis inferis.*

(12) *Vide* le livre de la religion des Gaules, liv. 2. p. 128.

châſſer dans un petit autel portatif, y faiſoit ſans doute ſes ſacrifices à Mythras. Ce monument a quelque rapport à celui de M. Pichon de Lyon, qui depuis a été placé dans le cabinet du Roi; quelques auteurs (*f*) en ont parlé & de l'inſcription en l'honneur de ce dieu.

Quoique la dédicace de celui-ci ne ſoit pas énoncée par les lettres initiales V. S. ou D. D. &c. il ne faut pas conclure que ce n'en fût point une; on trouve pluſieurs inſcriptions (*g*) où elle eſt ſupprimée, il réſulte de cette derniere, & de ce que je viens de dire, que le culte du Soleil étoit établi dans les Gaules.

M. de Caylus vient de publier ſon troiſieme volume d'Antiquités; l'inſcription qu'il y rapporte, découverte dans le Vivarais, près le bourg Saint-Andiol, ſert de nouvelle preuve à mon opinion à cet égard.

Ce ſeroit combattre pour la vraie religion, ce ſeroit en aſſurer le triomphe, que de chercher à répandre plus de jour ſur les principaux

(*f*) *Vide* Gruter, Spon, des antiq. de Lyon, p. 29. Ménetrier, Hiſt. de cette ville, p. 19. Dom Martin, Religion des Gaules, tome I. p. 418.

(*g*) *Vide* le livre intitulé *Memorie Breſciane*, & l'Hiſtoire de Naples du Cappacio, où l'on voit cette Inſcription parmi pluſieurs autres, *Apollini, Dianæ & Cornelius Acutus & Tertulla Januaria.*

dogmes de l'idolâtrie ; examiner avec ſoin les rapports qu'ils paroiſſent avoir entre eux ; démontrer que dans leur origine les différentes opinions des hommes ont eu pour baſe les premieres vérités connues : tel eſt le fruit qu'il faudroit tirer de l'erreur, tel eſt le but que devroient ſe propoſer ceux qui s'occupent de l'étude de l'antiquité.

DISSERTATION

Sur les Antiquités de Nîmes.

LES antiquités de Nîmes ont occupé bien des ſçavans ; cette ville, l'une des plus conſidérables des Gaules, méritoit les recherches qu'on a faites des divers monumens que les Romains y avoient conſtruits. Gautier, en 1724, en donna une Hiſtoire abrégée ; je me propoſe de l'examiner, & je ne m'arrêterai que ſur les faits que je croirai devoir contredire, ou ſur ceux que je croirai devoir appuyer par de nouvelles autorités.

La premiere partie de ce petit ouvrage contient un abrégé hiſtorique de la fondation de Nîmes ; on y lit que Nemauſus, l'un des héraclides, en fut le fondateur, vers l'année 2653, & cinq cens ans avant celle de Rome ; ce Prince qui donna des loix aux premiers habitans de Nîmes, leur preſcrivit le culte de ſes dieux ; légiſlateur & pontife, il régna ſur eux & leur donna ſa religion.

L'auteur auroit pu garantir cette opinion par l'autorité de Parthenius, qui, vers le tems du regne de Néron, aſſuroit que Nîmes avoit été bâtie par l'un des deſcendans d'Hercule, appellé

Nemauſus, à raiſon ſans doute de la victoire de ſon pere ſur le lion de la forêt de Nemée : ce ſentiment ſuivi d'Etienne de Biſance, de Suidas, & de quelques modernes, a été contredit par M. Maynard (*a*) : ce ſçavant littérateur retardant l'époque de la fondation de ſa patrie ſans en fixer l'année préciſe, ſemble la placer dans l'eſpace de tems écoulé depuis la conſtruction de Marſeille par les Phocéens ſous le regne de Tarquin, juſqu'au ſiecle d'Auguſte. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner la légitimité de ſes raiſons, je dirai ſeulement qu'il met au rang des traditions fabuleuſes celle qui lui donne Nemauſus pour fondateur.

On ne trouve rien dans le petit ouvrage dont je parle ſur les ſucceſſeurs de ce Prince ; il eût été bien difficile en effet de dire quelque choſe de poſitif à cet égard, tant la chronologie de ces tems eſt obſcure & incertaine ; les habitans de Nîmes qui formoient une république, ſuivant quelques auteurs, s'aſſocierent, dans l'année 3405, avec les Phocéens leurs voiſins ; mais leur étroite union avec ces peuples ne changea rien dans le gouvernement, ils conſerverent leur indépendance, & ne furent ſoumis qu'à leurs propres loix. Nîmes avec le pays des Volces Arecomiques, paſſa depuis

(*a*) *Vide* ſon Hiſtoire de Nîmes, p. 1 & 2.

ſous la domination des Romains, & vers l'an 633 de Rome; ce fut ſans doute après les victoires de Fabius Maximus, & par la médiation de Cn. Ahenobarbus, que ces peuples contracterent cette eſpece d'alliance. On peut, avec quelque raiſon, donner ce nom à leur ſoumiſſion volontaire, puiſque leur attachement aux intérêts de Rome, les maintint toujours dans une ſorte d'indépendance & de liberté: enfin, dit Gautier, l'an 724, trente ans avant l'ere chrétienne, l'Empereur envoya une colonie à Nîmes; comment pourroit-on ſe fixer à cette époque? Cette même année Ceſar Octave s'emparoit des villes de Peluze & d'Alexandrie; Antoine & Cléopatre retirés en Egypte après la bataille d'Actium, pouvoient lui donner encore de l'inquiétude.

Peut-on penſer avec quelque fondement que ce Prince ſongeât à licentier une partie de ſes troupes, & qu'il les envoyât à Nîmes pour y établir une colonie; n'eſt-il pas plus naturel & plus vraiſemblable d'en reculer l'établiſſement juſqu'au tems où l'état des Gaules fut réglé, c'eſt-à-dire quinze ans avant l'ere chrétienne, l'an 739 de Rome? mon opinion n'eſt pas conforme à celle de M. Maynard, il a fixé cet établiſſement à l'année 727, ce qui feroit entre nous une différence de douze ans;

mais je me perſuade que mon ſentiment a un degré de probabilité auquel il eſt difficile de ne pas ſe rendre; le moyen le plus aſſuré pour contenir des peuples auſſi diſpoſés à la ſédition que l'étoient les Gaulois, fut ſans doute de multiplier les colonies; c'étoit ſous un prétexte ſpécieux, & déguiſé cependant, introduire des troupes Romaines dans cette province de l'Empire, y établir des garniſons en état de prévenir les ſoulevemens & de contenir ſes peuples, qui, de tous les ſujets de l'Empire, paroiſſoient les plus diſpoſés à recouvrer leur ancienne liberté; peut-on d'ailleurs ſuppoſer qu'Auguſte, occupé du ſoin de faire la guerre aux peuples de la Grande-Bretagne ſoulevés cette même année, & de ſoumettre les Cantabres, ſe fût défait d'une partie de ſes troupes? Il peut à la vérité avoir formé le projet de l'établiſſement de cette colonie, ainſi que de celles qui furent repeuplées dans cette même province; mais ſi pendant ſon ſéjour dans les Gaules il l'eût fait & perfectionné, quelle apparence y auroit-il que les Gaulois, environnés de troupes Romaines, euſſent été de nouveau prêtes à ſe ſoulever, dans l'année 35, pendant laquelle Agrippa fut chargé par l'Empereur de venir appaiſer les mouvemens, & de régler l'état de cette province? Il y a donc lieu de conjecturer que ce

fut Agrippa qui mit à exécution le deſſein formé par Auguſte, d'établir une colonie à Nîmes. Je donnerai, lorſqu'il en ſera tems, & que l'ordre & la ſuite du petit ouvrage que j'examine, m'y conduiront, de nouvelles raiſons de probabilité; je reviens à l'ouvrage de Gautier.

Nîmes ſoumiſe aux Viſigots l'an 412 de l'ere chrétienne, ſous les empereurs Honorius & Arcadius, fut depuis aſſujettie aux Sarraſins; enfin après bien des révolutions, & vers l'an 755, Guillaume au court nez, connétable de France, la reprit ſur les mêmes peuples, qui l'ayant déja perdue ſous Charles Martel, s'en étoient rendus maîtres une ſeconde fois. Cette ville érigée en comté par Charlemagne, eut de nouveaux maîtres dans la perſonne de ſes comtes, juſqu'en l'année 1271, que le Languedoc fut réuni à la couronne de France.

En adoptant le ſentiment de Gautier ſur le tems de la fondation de Nîmes juſqu'à l'année 1753, on trouveroit l'eſpace d'environ trois mille & ſept années. Cet auteur s'eſt donc trompé dans ſon calcul de la durée des divers gouvernemens ſous leſquels cette ville a paſſé; il fixe cette durée à trois mille trois cens quatre-vingt-onze années juſqu'en 1719, tems auquel il écrivoit: ſon erreur eſt ſenſible, puiſqu'en ajoutant l'eſpace de 500 cens ans qu'il dit s'être écoulés depuis

depuis la fondation de Nîmes juſqu'à celle de Rome, aux 754 années révolues depuis la conſtruction de cette derniere ville juſqu'au commencement de l'ere chrétienne, & aux 1719 années depuis cette ere, on en trouveroit 2973, auxquelles ſi l'on joint le tems écoulé depuis 1719 juſqu'en 1753, on trouvera juſtement 3007 années complettes.

La deuxieme partie de ce petit ouvrage eſt diviſée en chapitres & paragraphes; on y traite des diverſes antiquités de Nîmes; il étoit naturel de commencer par celles qui ſont placées hors de la ville, mais qui y tiennent en quelque façon par leur proximité; auſſi dans le premier chapitre eſt-il queſtion du pont du Gard. On en donne la deſcription, on aſſigne le lieu d'où l'on tiroit les pierres employées à ſa conſtruction (*b*).

La plus haute partie de ce pont ſervoit d'aqueduc, il portoit juſqu'à Nîmes les eaux de la fontaine d'Eure qu'on voit près de la ville d'Uzès. Ici l'auteur donne l'interprétation des lettres A. E. A. gravées ſur l'une des faces du pont, que l'on a cru, mal-à-propos, être les initiales du nom de l'empereur Adrien, *ius*

(*b*) La province de Languedoc a cru, pour conſerver ce ſuperbe édifice, devoir lui adoſſer un pont, qui fut achevé en 1746.

Adrianus, à qui l'on attribue la conſtruction de cet édifice; quelques écrivains ont prétendu que c'étoit les initiales des mots *Aqua emiſſa Amphiteatro*, ou des mots *Agrippa eſt Auctor.*

Si Gautier avoit quelque parti à prendre, il ſe détermineroit, dit-il, à croire que ces lettres ſont les initiales des mots *Antonius eſt Auctor.*

La longueur du regne de ce dernier Empereur, originaire de Nîmes, quoique né à Lanuvium (*c*), eſt une des raiſons qui le porteroient à ſuivre cette opinion; il eſt ſingulier que s'il a connu l'inſcription que je vais rapporter, il ne l'ait point employée pour appuyer ſon ſentiment; il ſeroit à ſouhaiter qu'on la fît graver près de la magnifique fontaine conſtruite à Nîmes depuis quelques années. Un célebre antiquaire (*d*) voulut bien me la communiquer dans mon voyage de Rome, l'année 1750.

IMP. CÆSARI. ANTONINO. PIO.
D. HADRIANI. FIL. P. P. TRI.
POT. VIII. COS. IV. IMP. II. QVOD.
NEMAVSENSIS. CIVITAT. VETERIS.
AVOR. SVOR. PATRIÆ NECESSIT.
CONSVL. AD. AL. SVA. IN. EAM.
MERITA. AQVAM EVRANAM.

(*c*) Ville d'Italie.
(*d*) Le pere de Leſlay, jéſuite Ecoſſois.

A. FONTE. ACCEPTAM. PERFOSS.
AVT. COMPLANAT. MONTIB.
EXCIS. RVPIB. SVPERATO. ETIAM.
INGENTI. SVBSTRVTCIONE.
VARDON. FLVENTO. PER.
MILLIAR. XV. ET. IMP. S. IN EAM.
PERDVDEND. CVRAVER. COL.
AVG. NEM. NE. POSTERI. A. QVO.
HOC. TANTVM. BENEFICIVM.
HABEAN. OBLIVISCANTVR. HOC.
MED. FORO. AERE. COLL. MON. P.
A. A. A. D. T. S. (e).

Il me paroît néceſſaire de remettre ſous les yeux tout ce qui peut ſervir à expliquer ce monument.

Antonin, à qui l'on donna le titre de *Pieux*, s'appelloit *Titus Aurelius Fulvius Bojonius*, fils & petit-fils de conſul; il mérita par ſes grandes qualités d'être adopté par l'empereur Adrien; ce Prince n'ayant point eu d'enfans de l'impératrice Sabine, après avoir perdu Lucius Ælius Verus Sejonius, ſon fils adoptif, fit choix d'Antonin, qui dans les charges de proconſul d'Aſie & de gouverneur d'Italie, s'etoit attiré l'eſtime & l'amour des peuples; ce dernier parvint à

(e) Les initiales A. A. A. D. T. S. n'exprimeroient-elles pas cette acclamation, *Antonine, Alme Auguſte dii te ſoſpitent?*

l'Empire à l'âge de cinquante-deux ans, & dans le mois de Juillet 138, ſignala ſa reconnoiſſance pour Adrien, en lui faiſant rendre après ſa mort & ſuivant l'uſage ordinaire, les honneurs divins que le Sénat lui refuſoit; il étoit philoſophe, il ſoumit les peuples, bien plus par ſes vertus que par ſes armes; il dut à ſes généraux l'obéiſſance des Alains, des Allemands, des Daces & des Maures. Après avoir aſſuré le repos & la tranquillité de ſes ſujets, il ne ſignala pas ſeulement ſa libéralité en Italie, en y ſoulageant les peuples, des pertes immenſes que leur avoit cauſées un débordement extraordinaire du Tibre; mais il ordonna qu'on rétablît des villes ruinées, qu'on réparât des édifices publics dans toutes les provinces de l'Empire, & principalement dans les Gaules; Nîmes reçut des marques particulieres de ſa magnificence. Antonin voulant lui donner des témoignages de ſon amour, ne ſe contenta pas d'y bâtir un ſuperbe amphithéâtre, il y fit venir des eaux, ainſi qu'il paroît de cette inſcription: ce fut ſans doute l'an 145 de l'ere chrétienne (*f*), la huitieme de ſa puiſſance tribunitienne, celle où il étoit conſul pour la quatrieme fois, & empereur pour la deuxieme.

(*f*) M. Maynard parle d'une colonne milliaire, qu'on voit encore ſur le vieux chemin de Montpellier, où les titres d'Antonin ſont exprimés de cette maniere. *Vide* l'Hiſtoire de Nimes, p. 48.

On voit dans l'ouvrage de Gautier les dimenſions de l'aqueduc placé au-deſſus du troiſieme pont, & qui en faiſoit le couronnement; cet aqueduc enduit d'un ciment épais d'environ deux ou trois pouces, étoit couvert d'une couche de peinture rouge; il n'eſt pas poſſible qu'elle fût à freſque: je croirois, d'après l'examen que j'en ai fait, qu'elle étoit à l'huile bouillante, qu'on l'avoit appliquée à l'effet de boucher plus exactement les pores de cet enduit, & lui donner plus de conſiſtance, ſi la couleur rouge n'eſt pas entrée même dans la compoſition de ce ciment (*g*), qui ſemble être de même nature que celui de la fameuſe piſcine placée près de Naples, que quelques auteurs, dans la deſcription qu'ils en ont donnée, diſent avoir été bâtie par Lucullus ou par Agrippa; c'eſt à ce dernier que M. Maynard attribue la conſtruction de ce ſuperbe aqueduc, deſtiné à porter les eaux à la fontaine, au temple, & dans l'amphithéâtre pour les naumachies.

Indépendamment de ce qu'on peut conclure de l'inſcription déja rapportée, je ne crois pas que l'on puiſſe faire honneur à M. Vipſanius Agrippa, gendre & favori d'Auguſte, de la con-

(*g*) Les anciens auteurs diſent, qu'il étoit compoſé avec de la pilure de marbre, de la chaux-vive & de l'huile de lin: le maſtic, ſur lequel on applique les moſaïques de Rome, eſt fait de cette façon. *Pline*, Hiſt. nat.

ſtruction de cet édifice, quoique Strabon diſe qu'il fit travailler aux quatre grands chemins qui traverſoient les Gaules, dont il s'occupa pendant le ſéjour qu'il y fit pour en appaiſer les mouvemens; ſes victoires ſur les Cantabres, dans l'année 735 de Rome, & la dix-neuvieme avant Jeſus-Chriſt, ne lui laiſſoient pas vraiſemblablement le tems de penſer à l'embelliſſement des villes & des provinces; c'eſt cependant à cette année que l'Hiſtoire critique de la Gaule Narbonnoiſe ſemble fixer l'époque de cette conſtruction; les années ſuivantes, 736, 737, 738, 739, qui répondent, ſuivant les Tablettes chronologiques de l'Hiſtoire Univerſelle de l'Englet, aux années 18, 17, 16, 15, avant l'ere chrétienne, furent employées à pacifier les Gaules, ce qui ne fut terminé que dans cette derniere année. On peut donc affirmer, avec quelque vraiſemblance, que le pont du Gard & ſon aqueduc n'ont point été conſtruits par Agrippa, malgré ſon goût pour les bâtimens magnifiques; cet édifice étoit trop ſuperbe pour qu'il choisît préciſément une colonie auſſi éloignée de la capitale, & qu'il y fît une dépenſe auſſi conſidérable.

Tout eſt au contraire favorable à l'opinion de ceux qui attribuent à Antonin la conſtruction du pont du Gard; il y étoit particulierement

intéreſſé : on eſt toujours flatté de laiſſer à ſa patrie des monumens de ſa grandeur, & quoique Antonin fût né, comme on l'a dit, dans Lanuvium, du mariage contracté par Arrius Antonius, avec Arria Fadilla, cet empereur regardoit les Gaules avec complaiſance ; s'il ne fit pas bâtir en entier l'amphithéâtre de Nîmes, du-moins cet édifice admirable lui dut-il ſa perfection : le ſuperbe aqueduc n'en étoit-il pas une dépendance (*h*) ? L'on voyoit chaque jour dans cette ville une nouvelle affluence de Romains, dont le goût étoit demeſuré, comme on le ſçait, pour toute ſorte de ſpectacles ; il eſt donc plus naturel de penſer que l'eau de l'ancienne fontaine ne ſuffiſant pas pour les divers beſoins de ces habitans, on imagina d'en faire venir de la fontaine d'Eure, qui en fourniſſoit avec plus d'abondance.

Les citoyens de Nîmes, ſenſibles aux ſoins d'Antonin, qui pour ſeconder leur zele leur avoit accordé de puiſſans ſecours, ces habitans qu'il avoit mis à portée d'embellir leur ville, peuvent avoir donné à ce prince, des marques publiques de leur reconnoiſſance, telles qu'on les voit exprimées dans l'inſcription dont j'ai rendu compte. On doit le préſumer, & ce ſentiment gravé dans leur ame, ne ſe borna point

(*h*) Vigenere, Comment. ſur Tite-Live.

à la perſonne de ce prince, puiſqu'ils érigerent une ſtatue (*i*) à Fauſtine, ſa fille, femme de Marc-Aurelle, qui depuis parvint à l'empire.

Les chapitres ſuivans de l'ouvrage de Gautier, traitent des murs de la Tourmagne, des portes de l'ancienne ville, de ſes temples. Au chapitre cinquieme, on parle de toutes les antiquités qu'on voit en demi-relief ſur les murs de l'amphithéâtre, telles que les taureaux, les gladiateurs, la louve alaitant Remus & Romulus, les Priapes ou Phallus, monumens de la religion Egyptienne.

Au chapitre ſixieme, on parle du champ de Mars, des thermes, des places, des académies de cette ville, enfin de ſes armoiries (*k*) & de ſa médaille.

Les habitans de la colonie auguſtale (*l*) de

(*i*) *Vide* l'Hiſt. de Nîmes de M. Maynard, p. 48.

(*k*) Les armoiries anciennes de Nîmes étoient un taureau d'or ſur un champ de Gueules. François I, en 1535, permit à cette ville de ſe ſervir du côté de la médaille où l'on voyoit le crocodile, le palmier, & les mots *Col. Nem.*

(*l*) M. Maynard, dans ſes notes ſur l'Hiſt. de cette ville, p. 52. dit, qu'elle doit être miſe au rang des colonies Auguſtales; ce que je n'examinerai point: mais, en me fondant ſur le ſentiment du P. Lacary dans ſon Hiſtoire des colonies, p. 183, je puis préſumer que, quoique la colonie de Nîmes ait pris ce titre dans ſes anciennes inſcriptions, & notamment dans celle que je rapporte, elle fut conduite dans cette ville par Agrippa ſous les auſpices de Céſar, comme elle

Nîmes, peu de tems après leur établiſſement, voulurent remplir le devoir de la reconnoiſſance, & en donner des marques durables; ils firent frapper une médaille de moyen bronze, dont un côté repréſentoit un crocodile enchaîné à un palmier, d'où pendoit une couronne civique, & une maniere de bandelette de ruban; pour légende ils y joignirent ces mots, *Col. Nem.* qui déſignoient la colonie de Nîmes. Sur le revers de cette médaille, on voyoit les têtes d'Auguſte & d'Agrippa, ornées de couronnes différentes, autour deſquelles étoient écrits ces mots & ces lettres, *Imp. Divi. F. P. P.* Gautier pour les expliquer dit, que la colonie de Nîmes commandée par Avidius Caſſius, ayant eu plus de part que les autres troupes qui compoſoient l'armée d'Auguſte, dans la conquête de l'Egypte, on accorda à ſa valeur ce témoignage, qu'il n'y avoit que les Egyptiens ou leurs deſcendans qui puſſent l'aſſujettir.

La colonie ſe faiſoit appeller *colonia Nemauſenſium*, ou *Nemauſi*, ou *Numetorum*. On doit croire, ajoute-t-il, que cette médaille particuliere à la ville de Nîmes, lui étoit affectée en propre; quant au revers qui portoit les deux

n'auroit pû prendre le titre d'*Auguſtale* qu'après l'année 727; ainſi que l'a encore très bien prouvé M. Maynard: rien n'empêche qu'elle l'ait pris lors de ſa fondation, que j'ai dit devoir être fixée à l'an 719.

têtes d'Auguſte & d'Agrippa, accompagnées de ces mots, *Imp. Divi Filii P. P.* l'auteur les explique ainſi, *Imperatores Divi Filii Patres Patriæ;* mais comme ils ne pourroient convenir qu'à Marc-Aurele & à Lucius Verus, fils adoptifs d'Antonin, qu'on prétend avoir conduit en Egypte une colonie des habitans de Nîmes, il vaut mieux adopter l'explication que quelques auteurs & M. Maynard en ont donnée. Ce dernier dit que les mots & les lettres *Imp. Divi F. P. P.* doivent être regardées comme initiales des mots *Imperatori Divi Filio Patri Patriæ;* ce qui ſe rapporte à Céſar Auguſte, qui ayant permis à une partie de ſes troupes licentiées de s'établir à Nîmes depuis ſes victoires en Egypte, & de frapper une médaille, conſentit que ſa tête y fût empreinte avec celle d'Agrippa, pour que ce monument ne ſervît pas moins à exprimer l'époque de la fondation, que la victoire d'Actium, qu'il devoit en partie à la valeur de ſon favori (*m*).

Le Parradin avoit ſans doute donné lieu à la conjecture de Gautier, en expliquant les mots *Col. Nem.* par les mots ſuivans *nemo colligavit.* C'étoit affirmer que pour ſoumettre les

(*m*) On voit dans les inſcriptions qui ſe rapportent à Auguſte, les mots *Divi F. Ægypto capta*, ainſi que l'empreinte du crocodile.

Egyptiens, il falloit des Egyptiens, & que c'étoit à la ſeule colonie de Nîmes, qui ſe diſoit deſcendante de Némauſus, qu'on devoit attribuer tout l'honneur des victoires d'Auguſte en Egypte. Gautier ſemble adopter cette explication; mais pour l'accréditer, il devoit ſuppoſer en la donnant, que lorſque cet empereur voulut y porter la guerre, il avoit tiré une partie de ſes troupes de cette ville. M. Maynard a très-bien prouvé les contradictions que cette idée ſemble mettre dans l'opinion de Gautier, qui fixe d'après Occo (*n*), ſans doute, l'établiſſement de la colonie à la fin de l'année 724. ou au commencement de l'année 725. Mais quelle apparence que dans cette même année la colonie eût été formée à Nîmes, tandis que la guerre, je l'ai déja dit, étoit à peine terminée en Egypte! L'époque en eſt donc poſtérieure à la conquête de cette province, ainſi qu'à l'année 727.

(*n*) *Vide* le Recueil des médailles impériales de cet auteur, qui marque l'époque de l'établiſſement de la colonie de Nîmes à l'an 724 de Rome, ce qui, ſuivant la ſupputation des marbres du capitole, revient à l'an 725 de celle de Varron. Occo y rapporte pluſieurs médailles de la colonie de Nîmes, où les lettres P. P. ne ſe trouvent pas; mais rien n'empêche que deux ou trois ans après l'établiſſement, formé en 739, cette ville n'ait donné à Auguſte que la qualité d'*Imp. Divi F.* & que dans les médailles, frappées depuis 750 ou 752, elle ait ſuivi l'exemple des autres provinces, qui le qualifierent de *pere de la patrie*.

dans laquelle, à la perſuaſion de Munacius Plancus, le Sénat accorda à Céſar Octave, le titre d'Auguſte.

On peut voir à la page 190. & au ſixieme dialogue de dom Antonio Agoſtini, archevêque de Tarragone, la gravure de la médaille de la colonie de Nîmes : on la trouve auſſi dans la nouvelle hiſtoire de cette ville, dont les journaliſtes de Trévoux ont donné un extrait au mois de Juillet 1750. Après avoir rapporté l'explication de M. Maynard, ils lui propoſoient un doute ſur le titre de pere de la patrie, qu'Auguſte ne reçut s'il en faut croire le cardinal Norris, Periſonius, & Spanheim, qu'en DCCL. ou DCCLII. ne ſeroit-il pas aiſé de réſoudre ce doute ? Je me ſuis propoſé de le faire, en retardant l'époque de la fabrication de la médaille, ainſi que l'établiſſement de la colonie ; je crois avoir prouvé qu'il fut formé en 739. par les ſoldats vétérans d'Auguſte, tirés des légions employées en Egypte. Il ne reçut pas d'abord ſans doute ſa perfection ; on ſçait que les villes les plus conſidérables ne s'accroiſſent & ne s'embelliſſent qu'inſenſiblement. On pourroit préſumer que la médaille n'a été frappée que lorſqu'on n'a plus été occupé du ſoin de l'établiſſement ; quelques années ont du ſuffire pour le former ; la fabrication de la médaille

pourroit donc être fixée à l'année 752 (o), qui répond à la deuxieme avant l'ere chrétienne. C'eſt dans ce tems qu'Auguſte voulant faire entrer Lucius Céſar (p) dans les affaires publiques, le fit déſigner conſul pour la cinquieme année d'après.

On doit préſumer que le Sénat pénétré de reconnoiſſance des ſoins d'Auguſte, pour maintenir le bonheur & la tranquillité de l'empire, ajouta alors à tous les titres qu'il avoit reçus, celui de pere de la patrie; & quoique par les médailles rapportées dans Occo, on apprenne que c'eſt dans l'année 741. & ſous le conſulat de Tiberius Claudius Néron, & de F. Quintilius Varus, que ce titre lui fut déféré; il eſt probable cependant que les différentes provinces de l'empire ne l'adopterent qu'inſenſiblement, & dans des tems différens.

Il n'en fut pas de même en France, lorſqu'a-

(o) Il y a lieu de croire que Nîmes fit frapper à cette époque des médailles par reconnoiſſance pour Agrippa, dont Lucius Varus étoit fils; mais cette ville, ainſi que les autres colonies des Gaules, perdit ce droit bientôt après la mort d'Auguſte; on ne connoît guere dans le haut empire que Marſeille, Lyon, Cavaillon & Nîmes qui en aient frappé, & l'on n'en trouve d'aucune de ces colonies après le regne de cet empereur, ſans qu'on en ſache la raiſon, tandis qu'on en voit d'Eſpagne, qui vont juſqu'à Caligula, de Grece, d'Aſie, & d'Orient juſqu'à Galien.

(p) *Voyez* les Tablettes chronologiques de Duſrenoy.

près la maladie de Louis XV. & ſa convaleſcence, les peuples de ſon royaume pour lui marquer leur amour, lui donnerent le titre de Bien-aimé; ce titre juſtement acquis, paſſa bientôt de la capitale dans toutes les provinces : une acclamation générale le confirma, les circonſtances étoient différentes, le peu d'étendue du royaume par comparaiſon avec celle de l'empire Romain, la voie de l'Imprimerie, fournirent aux auteurs chargés de l'éloge de ce Prince, dans les villes de ſes Etats, des moyens plus prompts de faire éclater les ſentimens de la nation entiere.

Claren-
ere de

rendre
vier de
de Nî-
ouces :
ni d'é-
marbre
ux ou

te en

IDEM
UM
VG.
SEX.

con-
pour
ſulte

T.
BLIC
. DE
NARE
IONI.
OL. AG
GENTI
LIA
IO.
6 Pieds.

MÉMOIRE

Sur un Monument antique trouvé à Clarenſac, lû dans une ſéance particuliere de l'Académie des Sciences en 1756.

MESSIEURS,

L'ANTIQUITÉ, dont je vais vous rendre compte, a été trouvée vers la fin de Janvier de cette année 1758. à Clarenſac, diocèſe de Nîmes. Sa hauteur eſt de ſix pieds deux pouces : ſa largeur de trois & demi ſur deux & demi d'épaiſſeur. Ce monument d'un très-beau marbre blanc d'une ſeule piece, peſe cent quintaux ou environ. *Voyez* fig. VI.

On y voit gravée l'inſcription ſuivante en caracteres très-bien conſervés.

MEMORIÆ M. ATTI. M. FIL. VOLT.
PATERNI. EQUO. PUBLIC. HONORATO, IDEM
DECURIONI. COL. APOLLINARE REIORUM
DECURIONI ORNAMENTARIO. COL. AVG.
NEMAUSI. AN. XXV. AGENTI. CŒLIA. SEX.
FILIA PATERNA FILIO PIISSIMO.

Il étoit ſans doute deſtiné à quelqu'un de conſidération, & ceci ne doit point être pris pour une conjecture, puiſqu'en effet il en réſulte

qu'une mere l'avoit fait élever à la mémoire de ſon fils très-pieux, mort à l'âge de vingt-cinq ans, décurion de la colonie Apollinaire de Riez, & décurion ornamentaire de la colonie Auguſtale de Nîmes, qui à raiſon de cette dignité avoit un cheval entretenu aux dépens du public : il faut donc lire cette inſcription de la maniere ſuivante.

Memoriæ Marci Attii, (*a*) ou *Attilii Marci filii Voltinia tribu Paterni equo publico Honorato, item Decurioni Coloniæ Apollinarenſis, Reiorum Decurioni ornamentario Coloniæ Auguſtæ Nemauſi, annum vigeſimum quintum Agenti, cœlia Sexti filia paterna filio piiſſimo.*

Ajoutons ici quelques obſervations ſur les ornemens de ce marbre & ſur ſon inſcription, en conſéquence de l'explication ſimple & naturelle que j'en donne.

Les ornemens des mieux traités laiſſent appercevoir un peu trop de détail, & peut-être du ſuperflu ; ce qui paroîtroit tenir à la maniere gothique, ſi dans le recueil de Montfaucon (*b*),

(*a*) Les familles d'Attius, ou d'Attilius, étoient différentes ; Attia, mere d'Auguſte, deſcendoit de la premiere, & la famille Attilia avoit des patrices. *Voyez* Glandorp, dans ſon Onomaſticon.

(*b*) Page 64. liv. 5. de l'antiquité expliquée, *&c.*

une

une quantité considérable d'urnes & de pierres sépulcrales, n'offroit à notre vue à-peu-près les mêmes objets. En effet, les ornemens de celle-ci ressemblent à l'urne de Quintus Minutius Fœlix, & à quelques autres; le sommet à-peu-près de la forme d'un fronton sphérique, terminé par deux volutes, dont le tympan est orné d'une aigle aux ailes déployées, porte sur une double frise; la premiere chargée de quatre animaux acculés semblables à des griffons, & qui paroissent soutenir une maniere de trépied; la seconde frise, ou pour mieux dire, la base, est ornée de festons & de banderolles: la corniche paroît avoir des denticules & des modillons; l'architrave mutilé n'a point de saillie, se trouvant arrasé avec la frise placée entre cette partie & la corniche, elles sont l'une & l'autre chargées d'animaux (c) que l'on prendroit pour des taureaux; on y remarque de grands feuillages.

Les chapiteaux d'ordre corinthien couvrent des pilastres ornés de pampres & de grappes, resortant de deux vases que quatre oiseaux paroissent béqueter entre les pilastres, & dans le panneau entouré d'une tringle, est gravée l'inscription, indépendamment de son énoncé. Le

(c) La tribu Voltinia étoit du nombre des trente-cinq anciennes tribus Romaines. Montfaucon, p. 80. liv. 1.

ſerpent placé à côté de l'aigle, déſigne ſuffiſamment un monument funéraire, puiſque les mythologues nous diſent que les trigla ou ſerpens étoient conſacrés à Hécate; c'étoit le nom de la Lune conſidérée comme déeſſe des enfers: ce monument porte ſur un ſocle uni.

Les lettres de l'inſcription, leur forme exacte, indiquent la plus grande antiquité; les caracteres paroiſſent être du meilleur tems: le mot *Voltinia*, placé entre ceux de *filii* & *paterni*, déſigne la tribu dont étoit le défunt; j'ai ajouté le mot *tribu*, qui y eſt ſous-entendu, & qu'on mettoit toujours dans les inſcriptions ſépulcrales entre le nom & le ſurnom; celui de *paterni* tenoit ſans doute lieu de ce dernier au pere de Marcus Attius, du moins appartenoit-il à Cælia, fille de Sextus, puiſqu'on le lui voit prendre à la fin de l'inſcription.

Marcus Attius étoit donc fils de Cælia Paterna, décurion de la colonie Apollinaire des Réiens, connus dans les dictionnaires & dans les géographes anciens ſous le nom de *Reii Apollinarii*, ou *Apollinares*, dénomination priſe ſans doute ou de leur fondateur, ainſi qu'il étoit d'uſage, ou du nom de la légion Apollinaire du tems de Veſpaſien, ou peut-être du culte particulier que les habitans de Riez rendoient à Apollon; ils faiſoient partie des peuples appel-

lés *Albeci*, cultivateurs de cette portion de la Provence. Ce Marcus, (à qui l'on donne la qualité de décurion ornamentaire de la colonie Auguſtale de Nîmes (*d*), qui après avoir paſſé dans cette ville vers l'année 727, prit le nom d'Auguſte, pour marquer à ce Prince ſa reconnoiſſance,) ce décurion ornamentaire honoré du cheval (*e*) entretenu aux dépens du public, mourut dans la vingt-cinquieme année de ſon âge.

Il ne s'offre ici qu'une difficulté que je vais tâcher de réſoudre; elle porte ſur le mot *ornamentario* (*f*), qui ſans doute eſt de la baſſe lati-

(*d*) Les colonies qui paſſoient dans les villes conquiſes, portoient d'ordinaire le nom des empereurs qui les avoient fondées, ou celui ſeulement de Céſar & d'Auguſte; elles y ajoutoient leur nom-propre, telles que la colonie de Patras, connue dans une médaille que nous avons de Néron, ſous le nom de *Neroniana Patrenſium*; celle de Riez, appellée *Colonia Reiorum Apollinarium*, portoit encore le titre de *Julia d'Aug ſta*, comme on le voit dans une inſcription découverte, il y a longtems, aux environs de Nîmes, communiquée par M. Seguier au marquis Maffei, imprimée dans les *Galliæ Antiquitates*, p. 56. & d'après lui, dans le Recueil de Muratori, p. 1110.

(*e*) Le titre *Equo publico honoratus*, ne ſe trouve plus dans les inſcriptions après Caracalla; la derniere que l'on voit dans Gruter, p. 1101, 5, parle d'un Terentianus Rufus qui prenoit cette qualité, & qui eſt de l'année 208 de Jeſus Chriſt; celle-ci doit donc être au plus tard de ce ſiecle.

(*f*) Le mot *Ornamentario* ne peut être pris ici pour le

nité, puiſqu'on ne le trouve pas dans les auteurs anciens; il doit avoir été formé & pris du mot *ornamentum*, ornement, décoration, dont les ſoins faiſoient une partie des fonctions du décurionat. On ſçait que ces officiers municipaux, au nombre de dix dans les colonies, y repréſentoient l'autorité du Sénat; chargés de l'adminiſtration des revenus, de la reſtauration des murs & des autres édifices publics; on les appelloit le plus ſouvent *civitatum patres curiales honorati, municipiorum ſenatores.* Le titre particulier d'*ornamentarius*, ne peut avoir été donné à *Marcus*, qu'à raiſon du ſoin dont il ſe chargea ſans doute, de pourvoir aux beſoins des gens de Lettres. Nous voyons communément le mot *ornamentum* employé par les meilleurs auteurs (1), pour exprimer les ornemens, les figures de l'éloquence, & on le préféroit au mot *ornatus*, dont on ſe ſervoit auſſi quelquefois, dans cette acception, mais plus communément pour la dé-

mot *Honoraire*, puiſque, dans une inſcription qui ſe trouve à Nîmes au-devant de la maiſon de M. Boſcher, avocat, on lit *Firmi Lucani* IIIIIl *Vir. Aug. ornamentis decurionum nemauſi honorato* : ce qui doit s'entendre du privilege donné à Lucanus, de porter les ornemens des décurions, cet homme n'étant pas ſans doute décurion, car on lui auroit ſeulement donné le titre de *decurioni* : on m'objectera peut-être que la qualité de décurion de Riez, ſembloit exclure celle de décurion à Nîmes, mais je crois y répondre dans la note ſuivante.

(1) *Vide* Cic. *ornamenta orationis.*

coration des théâtres, des édifices publics; il n'eſt donc pas ſingulier qu'on ait mieux aimé ſe ſervir du mot *ornamentarius*, que du mot *ornativus*, que l'on trouve dans les dictionnaires. Telle eſt ma conjecture ſur la qualité de décurion ornamentaire (*g*) donnée à Marcus Attius; on connoiſſoit déja différentes ſortes de décurions. Le marquis Maffei (*h*) nous a parlé de ces magiſtrats appellés *decuriones alarum*; Auguſte & Caligula les avoient établis pour ſoulager les juges dans leurs fonctions. Nous n'ignorons point que les prêtres chargés de purifier (*i*)

(*g*) M. Seguier m'a communiqué pluſieurs inſcriptions, dans leſquelles on voit le mot *ornamentarius*, que MM. Maffei & Muratori entendent pour le mot *honoraires*: & deux réflexions ſemblent autoriſer cette maniere d'expliquer ainſi le mot *ornamentarius*; la premiere, que l'emploi de décurion effectif à Riez ſembleroit exclure celui de décurion à Nîmes, puiſque cette charge ſuppoſoit la réſidence; la ſeconde réflexion eſt priſe de l'âge de ce jeune magiſtrat, mais le mot *item*, qui ne peut avoir été mis par erreur, ſemble appuyer mon explication; à cet égard, il indique un emploi ſemblable dans les deux colonies, &, ſelon mon opinion, il n'implique pas contradiction que Paterne, décurion à Riez, chargé de l'adminiſtration des revenus & des affaires de cette ville, qui pouvoit avoir des biens conſidérables aux environs de Nîmes, & qui vouloit vraiſemblablement y être diſtingué lorſqu'il y alloit, ne ſe fût chargé de pourvoir à l'honoraire des gens de lettres; fonction qui tenoit au décurionat, mais qui n'étant pas regardée comme la plus importante, n'exigeoit pas une réſidence auſſi abſolue.

(*h*) Page 375. du *Muſæum Veronenſe*.

(*i*) Tome II. p. 249. de l'antiquité expliquée, par Montfaucon.

les lieux frappés de la foudre, étoient nommés *decuriones bidentales ;* mais jusqu'à présent, je crois que la qualité de décurion ornamentaire n'étoit point connue dans l'interprétation, & l'acception que je lui donne. Je n'ai peut-être pas saisi la vérité en expliquant ce monument antique; mais dans ces sortes de matieres le vraisemblable peut être admis, quand il s'agit de terminer les difficultés qui se présentent.

Comme on s'est proposé de faire de nouvelles recherches dans l'endroit où ce marbre a été trouvé & aux environs, il y a lieu d'espérer qu'on en découvrira quelqu'autre qui ne sera pas moins curieux & moins bien conservé.

MÉMOIRE

Sur un Monument antique, lu à l'Assemblée publique de l'Académie des Sciences de Toulouse.

MESSIEURS,

J'AVOIS fait depuis quelque tems l'acquisition de ce monument antique; mes occupations ne m'avoient pas permis de l'examiner avec toute l'attention qu'il mérite. Obligé de remplacer aujourd'hui l'un de nos académiciens, qui devoit remplir cette séance; je vais vous communiquer les réflexions que la brieveté du tems que l'on m'a donné, m'a laissé la liberté de faire à cet égard.

Les monumens de l'ancienne Gaule doivent vous intéresser; un célebre auteur (1) a prouvé qu'ils sont intimement liés à l'histoire des Romains, de ce peuple qui jouera toujours un très-grand rôle dans le tableau du monde. « Les » Gaulois, avant qu'on les eût conquis, ajoute-» t-il, étoient un objet assez peu considérable » par rapport aux arts; la Gaule devenue Ro-» maine les cultiva avec succès; bientôt nos » peres, dans les parties méridionales de cette » vaste contrée, par le goût & la magnificence

(1) M. de Caylus.

» des monumens qu'on éleva, égalerent leurs » maîtres ; & l'on douteroit ſi les embelliſſe- » mens faits dans les pays qu'ils habitoient, » quoiqu'éloignés de la capitale, ne ſurpaſſoient » pas, par la beauté de leur exécution, ceux de » Rome même ».

C'eſt antérieurement à l'époque de cette perfection dans le travail; c'eſt à des ſiecles plus reculés, dans l'enfance de l'art, pour-ainſi-dire, qu'il faut placer la fabrication de la figure que je vous préſente; elle manque de grace, de correction & d'élégance, le travail en eſt groſſier, il ne peut être plus barbare; tout y reſpire cette ignorance que le goût n'avoit pas encore diſſipé, elle n'eſt ornée d'aucun emblême. Je vais cependant tâcher d'expliquer le ſens myſtérieux du petit nombre d'hyérogliphes qu'on y voit, parce que cette figure relative à la religion des Gaulois, mérite d'être examinée avec attention; la vue de ce monument donnant une idée d'un culte qui n'étoit pas le plus généralement reçu dans la Gaule, il ne m'a point paru indifférent de déterminer ſa nature & l'objet de ſa deſtination: j'avouerai qu'on ne parvient d'ordinaire à éclaircir une matiere obſcure, qu'à force de conjectures; mais balancées & comparées entre elles, elles amenent le plus ſouvent à des certitudes; ainſi l'amateur de l'anti-

quité ne doit pas rejetter les monumens dont le ſujet lui paroît inconnu, quelqu'un plus habile peut de ſon erreur même tirer la vérité. *Voyez fig. VII.*

C'eſt dans les ruines d'Eauze, métropole & capitale de la Novempopulanie, dans des fondations de bâtimens où il exiſtoit des veſtiges de tombeaux, que ce monument religieux a été trouvé en 1736. Cette figure a un pied & demi de hauteur, & neuf à dix pouces de largeur; elle eſt de marbre ſtatuaire, & repréſente le dieu Mythras. Les auteurs de l'antiquité nous apprennent que cette divinité a tiré ſon origine de la Perſe. Mythras chez les Perſes, ſignifioit *médiateur*; c'étoit le dieu ſuprême, le conciliateur, qui uniſſant les parties du monde & les mettant en harmonie, les ſoumettoit à l'ordre, d'où réſultent la perfection & la beauté (1).

Les Romains l'adopterent vers 678 de la fondation de leur ville, après la guerre contre les Pirates, qui avoient porté ſon culte de l'Orient; on le reçut avec les uſages, les cérémonie phrygiennes & grecques, dont il avoit été augmenté; ce nouveau culte ſe répandit inſenſiblement dans les pays de la domination Romaine, on érigea des autels à Mithras; mais en l'agrégeant parmi les dieux de l'Empire, on

(1) *Vide* Diogene Laërce.

introduiſit dans la célébration de ſes myſteres ; des variétés conformes au génie, au goût général de la République : la plus marquée fut celle de le repréſenter ſous la figure humaine, changement bien prouvé par l'inſpection de quelques médailles, & ſur-tout par celle où l'on voit au-deſſous de ces mots, *Sol Ellagabalus*, le dieu adoré dans Emeze (3), la figure d'une groſſe pierre pyramidale, de forme conique, qu'on ſe figuroit être deſcendue du ciel (4).

Mythras pris pour le dieu créateur, l'ame univerſelle, en Perſe, en Grece, en Italie, fut regardé, dans la ſuite des tems, par les Gaulois, comme le ſeigneur (5), le roi, le protecteur de toutes choſes.

Je vous ai déja dit, dans l'une de mes Diſſertations, que les hommages qu'on lui rendoit avoient pour premier objet le Soleil, pour ſecond le Feu, ſon image ſur la terre ; je n'ajouterai rien aux éclairciſſemens que je donnai en expliquant l'inſcription d'un autel votif de marbre, que Sextus Vervicius Eutichès, l'un des prêtres ou des initiés de Mythras, avoit élevé à ce dieu, ſous le titre d'Invaincu, *Deo Invicto* (a).

(3) Ville de Syrie.

(4) *Vide* Spanheim, Céſars de Julien, p. 370.

(5) Saint Eloy, évêque de Noyon, défendoit à ſon peuple de donner ce nom au ſoleil.

(a) Ce titre donné au ſoleil, marquoit qu'il étoit in-

Telle étoit l'expreſſion de la dédicace. Les caracteres de cette inſcription, bien formés, qui annonçoient qu'elle étoit du meilleur tems, nous empêchent de croire qu'elle appartînt à la figure groſſierement faite, que je mets ſous vos yeux, qu'elle en fût une dépendance.

Cette ſtatue, découverte à-peu-près dans le même lieu, non loin de Ciuta, petit bourg de l'Armagnac, bâti ſur les ruines d'Eauze, eſt donc un monument de plus, pour certifier l'exiſtence de ce culte dans les Gaules. Voici l'explication de la figure; elle a le bonnet phrygien, dont la pointe eſt recourbée ſur le devant, tel que les dieux de l'Orient le portoient; il étoit connu ſous le nom de *thiare*, ſous celui de *corybantion*, nom que cet ornement de tête avoit pris ſans doute de ce que les Corybantes uſoient d'une coëffure ſemblable dans la célébration de leurs myſteres; on diſtingue ſur ce marbre la tunique pliſſée à manches étroites, qui couvrant les bras de la figure juſqu'à la main, eſt ſi retrouſſée vers le milieu du corps, qu'elle ſe termine au-deſſus des genoux & paroît retomber à grands flots ſur la ceinture qui en eſt recouverte.

Malgré la groſſiereté du travail, il eſt aiſé de

fatigable dans ſa courſe; ce que Virgile avoit rendu par ces mots, *Hic canit errantem lunam ſolisque labores.*

remarquer que les jambes & les pieds ont une ſorte de chauſſure, telle qu'on la donnoit aux héros de l'antiquité, & qui a quelque rapport au cothurne.

Cette tunique, cette chauſſure, le petit manteau (appellé *candys*) (5) qui forme une eſpece d'avancement ſur la poitrine, & par une ſorte de nœud, ſemble être rattaché ſur l'épaule, marquent très-ſenſiblement l'adoption de cette divinité par les Grecs & les Romains, car ces vêtemens leur étoient propres; enfin le flambeau élevé, emblême le plus immédiat de ce dieu, celui auquel, pour-ainſi-dire, tous les autres ſymboles repréſentés ſur la plûpart de ſes monumens ſe rapportent, deſigne certainement l'objet auquel on doit l'appliquer.

Mythras, pris pour le Soleil, répand la lumiere, vivifie le monde, tous les êtres de la nature reſſentent ſes impreſſions; cet aſtre parcourant notre hémiſphere, procure à la terre que nous habitons une agréable température d'air, preſſe ou retarde le cours des aſtres qui lui ſont ſubordonnés, il leur fait obſerver dans leur marche une loi uniforme & pleine de ſageſſe, ſelon l'expreſſion de Martinus Capella (*b*).

(6) *Vide* Lucien.

(*b*) *Nam medium tu curris iter dans ſolus amicam*
Temperiem, ſuperis compellens atque coërcens
Sidera ſacra Deum cum legem curſibus addis.

Le marbre qui a ſervi pour repréſenter ce dieu, eſt encore brute ſur le derriere; deſtiné ſans doute à ne repréſenter qu'une face, il devoit être enclavé dans un mur; la poſition de la figure ſur ſes pieds croiſés n'eſt point indifférente; ces deux points fixes ſemblent expliquer le ſentiment particulier de la nation Gauloiſe (*c*) ſur la nature des dieux, qu'ils ne croyoient pas ſujets à l'inſtabilité, à la viciſſitude des êtres créés; ſans leur condeſcendance pour les Romains, ils n'auroient pas cru pouvoir repréſenter, ſous des formes humaines, les différentes divinités qu'ils adorerent; mais en cédant à l'exemple de leurs maîtres, ils chercherent ſous des emblêmes particuliers, à conſerver la vérité dans toute ſon étendue.

Tel eſt, Meſſieurs, le réſultat de mes conjectures: ſi elles n'ont pas un degré de probabilité qui rende exactement le vrai, du moins en approchent-elles; & que peut-on ſe promettre de plus, lorſque la nuit des tems a couvert d'un voile épais les monumens des ſiecles reculés? Si quelques perſonnes s'en occupent encore, ils paroiſſent inutiles à la plûpart des hommes; & moi, je dirai qu'ils peuvent ſervir du moins à

(*c*) *Neque in ullam humani oris ſpeciem aſſimilare exmagnitudine cæleſtium arbitrantur.* Tac. Mor. Germ.

nous convaincre des ridicules, des foibleſſes de l'humanité.

Heureux celui qui par cette étude, en acquérant une indifférence parfaite ſur les petits intérêts qui diviſent les hommes, leur porte un amour véritable, excuſe leurs défauts, & s'en affectant médiocrement, ne cherche pas à empoiſonner le bonheur des inſtans qu'il doit paſſer ſur la terre!

DISSERTATION

Sur les Bains de Bagneres de Luchon, lue dans une ſéance de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres de Toulouſe, en 1764.

MESSIEURS,

PARMI les inſcriptions trouvées près des bains de Bagneres de Luchon, dont M. Campardon, chirurgien major, vous a donné connoiſſance, & que je copierai ici pour l'exactitude, avec une note de la dimenſion des pierres ou des marbres ſur leſquels ces inſcriptions ſont gravées; je n'en poſſede que trois que j'avois acquiſes du cabinet de feu M. de Saint-Amans, parce que j'en avois été prié par M. d'Etigny. Celui-ci me les a laiſſées, & a été bien-aiſe qu'elles ne s'égaraſſent pas, comme il auroit pu arriver par le peu de ſoin qu'en auroient pris les détenteurs. Il connoiſſoit mon goût pour cette ſorte de littérature, qui malheureuſement eſt un peu décréditée aujourd'hui. Il eſt en effet peu de perſonnes qui s'y appliquent, & qui cherchent à tirer de ces tréſors que le tems ſemble avoir reſpectés, tout le fruit qu'on peut en eſpérer. Entre

les illuſtres de l'académie des Belles-Lettres de Paris, qui en font encore uſage, on doit compter MM. le Beau, les abbés Bellay & Barthelemy. Il ne ſeroit pas moins avantageux qu'agréable de faire renaître ce goût dans les provinces. L'antiquité mérite une telle vénération, diſoit Muratori, que ſes fragmens même ne ſont pas indifférens. Ces reſtes, quelque informes, quelques inutiles qu'ils paroiſſent, tournent à l'avantage de l'humanité. De tant de morceaux qu'on voit ſouvent périr par l'incurie & la négligence de ceux qui ne les connoiſſant pas, les eſtiment peu, il en eſt qui peuvent ſervir au progrès des arts. Que ne devons-nous pas aux ſoins de M. de Caylus, qui, dans ſes Recueils, faits avec autant de goût que d'impartialité, en tire des leçons de ſageſſe & de philoſophie? Le retour que cette étude nous met à portée de faire ſur nous, peut être un moyen efficace pour la deſtruction de l'égoïſme, ce défaut importun de la ſociété. Les monumens que je vous préſente, quand bien même on ne leur trouveroit pas cette utilité, ne peuvent être regardés avec indifférence; ils conſtatent des faits dont on doit tirer quelque avantage; à ne les enviſager que du côté du phyſique, ils nous apprennent la ſituation véritable des lieux où les bains de Bagne-

res de Luchon étoient placés : ils établiſſent l'uſage qu'on en faiſoit, puiſque ce ſont des monumens de la pieuſe reconnoiſſance des perſonnes qui y ſont déſignées, ce ſont autant de petits autels votifs que ces marbres trouvés en grande quantité dans les décombres, dans les ruines de ces bains antiques & ſalutaires, dont on a cherché à rétablir les ſources. On y voit encore des veſtiges qui annoncent le goût & la magnificence des bâtimens où ces eaux étoient renfermées : on peut en induire que cet ouvrage appartenoit aux Romains, qui, ſomptueux & magnifiques en tout, principalement à l'égard des bains minéraux, dont l'entretien fait partie du bien public, puiſqu'ils ne contribuent pas moins à la ſanté qu'aux délices de la vie, les avoient fait conſtruire dans cette partie du Comminges, lorſqu'ils étoient maîtres de la province Narbonoiſe.

Saint-Bertrand, appellé alors *Lugdunum Convenarum*, étoit déja une de leurs colonies du tems de Pompée. Il n'y a point de doute ſur ce fait ; on en trouve des preuves dans l'Itinéraire de Pline, dans le *Gallia Chriſtiana*, dans l'ouvrage de Marca.

Il ſeroit difficile de fixer le tems de la découverte de ces bains & de leur conſtruction ; quelle anecdote pourroit on donner qui eût

trait aux monumens particuliers trouvés dans ces ruines, ces inſcriptions ſur des marbres ou ſur des pierres ne contenant rien qui ſerve à déterminer le tems de leur dédicace, quoiqu'elles expriment en quelque ſorte, le ſujet qui y donna lieu ? Quelques-unes d'elles ſont dégradées par le tems ; mais ce qu'on a remarqué, lorſqu'on les a trouvées, met à portée de croire que pour les conſerver, on les avoit placées de maniere à ſervir de décoration à l'extérieur du bâtiment de ces bains.

Les Goths s'emparerent du Comminges après l'expulſion des Romains. Ce peuple avoit peu de goût pour orner des bâtimens par des inſcriptions ; il étoit plus porté à détruire qu'à édifier : il n'eſt donc pas raiſonnable de leur attribuer cette conſtruction.

Comme les bains ſont adoſſés à une montagne extrêmement élevée, il eſt probable que par l'éboulement des terres & des rochers, dont on voit ſouvent des exemples dans les Pyrénées, les bâtimens furent écraſés & enſevelis ; que la ſource ayant ſurgi à-travers les ruines, les habitans de Bagneres, qui depuis plus de deux ſiecles ont éprouvé toutes ſortes de calamités, à l'occaſion des guerres preſque continuelles entre l'Eſpagne & la France, n'ont pas été en état de les rétablir d'une maniere dé-

cente, que la tradition ne leur a pas même conſervé des mémoires ſur la réputation de ces eaux dans les ſiecles reculés. Depuis cette époque leur ſalubrité n'étoit connue que de quelques miſérables que le beſoin & la proximité y attiroient. On les verra bientôt auſſi fréquentées qu'elles l'étoient autrefois. La Médecine devra ce nouveau ſecours au zele, à l'humanité de M. Megret d'Etigny, intendant d'Auch, qui depuis quelques années ne ceſſe de donner ſes ſoins pour y conſtruire de nouveaux logemens, & pour multiplier les commodités de la vie dans les lieux où ces bains ſont placés, il en a rendu les abords faciles & les routes commodes.

Parmi les inſcriptions dont il s'agit, il en eſt quelques-unes qui ne ſont point entieres. Un antiquaire, ſans trop ſe livrer à ſon imagination, n'en peut retirer d'autre avantage que celui de fixer l'uſage accrédité de ces eaux, comme je l'ai déja dit. Peut-être quelqu'autre découverte ſuppléera-t-elle à ce qui nous manque relativement au tems auquel ces bains furent conſtruits. Une analyſe bien faite (& nous pouvons nous la promettre), peut établir la qualité de ces eaux & leur vertu.

Le numéro premier des inſcriptions que je n'ai pas vu eſt de marbre blanc de trois pieds de

hauteur, sur quinze pouces de largeur & sur douze d'épaisseur ; il porte ces mots dans sa base :

NYMPHIS.
AVG.
SACRVM.

Au-dessous de ces caractères on trouve quelques aspérités, qui font croire que cette inscription n'est pas entiere, qu'elle étoit plus étendue ; les injures du tems l'ont sans doute dégradée. On voit sur le côté gauche un vase d'assez bon goût en bas-relief ; & sur le côté droit une patere. Cet autel est l'un des plus considérables, & par la grandeur & par le goût des ornemens. L'inscription presque commune à tous les bains d'eaux minérales, avoit été donnée dans le Recueil de Gruter, p. 1073, n°. 9.

Les autres inscriptions sont anecdotes ; il en est plusieurs qu'on n'a pu déchiffrer, quoique de même forme, mais de dimensions différentes : elles ont été négligées par leur inutilité. Leur nombre considérable annonce que ces bains ont été très-suivis, & que leur usage étoit des plus salutaires.

Le numéro deux est un marbre blanc de deux pieds de hauteur, sur environ treize pouces de largeur ; on y lit :

NYMPHIS. C. RVFONIVS
DEXTER
V. S. L.

Sur ce marbre blanc, de dix pouces de hauteur & trois pouces & demi d'épaiſſeur, vous pouvez voir l'inſcription ſuivante :

NVMI
M A N V
SACRA
R V T A E N
V. S. L.

Cette inſcription n'eſt pas aiſée à déchiffrer; j'y lirois *Numini Manutia Sacra-Rutaena. Votum Solvit Lubens Merito.* Si le mot MANV de la ſeconde ligne étoit le nom appellatif de NUMINI il ne ſe termineroit pas par un V, dont on apperçoit viſiblement la premiere branche. Le mot SACRA ne peut être remplacé par celui de SACRUM, puiſque l'on apperçoit viſiblement la premiere branche de l'A; ainſi les trois mots entre celui de NUMI & ceux qui expriment la dédicace, doivent deſigner la femme qui avoit fait le vœu & qui s'en étoit acquittée.

Les inſcriptions ſuivantes n'ont aucune difficulté, puiſqu'il eſt aiſé de les lire.

Le numéro quatre eſt un marbre blanc de

dix-neuf pouces de hauteur ſur onze pouces de largeur, & ſix pouces & demi d'épaiſſeur; l'inſcription en eſt très-bien conſervée, ainſi que les ornemens des côtés.

NYMPHI
AVG.
VALERIA
HELLAS

V. S. L. M.

Ces dernieres lettres initiales ſont au-deſſous du panneau, dans la baſe, au-lieu que dans les autres monumens ils ſe trouvent dans le panneau.

L'inſcription qui ſuit, gravée ſur une pierre de deux pieds trois pouces de hauteur, ſur quinze pouces & demi de largeur, & environ dix pouces d'épaiſſeur, eſt conſervée dans l'hôtel-de-ville de Bagneres. On y voit ces mots en beaux caracteres:

NYMPHIS
TCAVDVS
RVFVS
V. S. L. M.

Le marbre que je vous préſente, dont la hauteur eſt d'un pied ſur quatre pouces & demi

d'épaiſſeur, porte cette inſcription très-bien conſervée.

NYMPHIS
LVCANVS
ET EROTIS
V. S. L. M.

La derniere de ces inſcriptions, ſur le troiſieme autel, que je mets ſous vos yeux, mérite quelque attention par ſa ſingularité. C'eſt la ſeule qu'on connoiſſe dédiée aux montagnes. *Montibus Quintus. Gamobnus. Votum Solvit Lubens Merito,*

MONTT
BVS. Q. G
AMOBNVS
S. V. S. L. M.

J'ai eu égard à la ponctuation, comme il eſt aiſé de le voir (*a*). Quel doute pourroit-on former

(*a*) Meſdames de Brionne & de Ligne, princeſſes auſſi recommandables par leurs connoiſſances, que par les rares qualités de leur cœur, ayant été cette année faire un voyage à Bagneres de Luchon, ont cherché à découvrir les ſources connues des Romains. M. Richard, médecin conſultant du roi, envoyé ſur les lieux pour examiner les qualités de ces bains & de leurs eaux, après quelques fouilles, a retrouvé les anciennes ſources & quelques inſcriptions ſur des marbres : la plus ſinguliere eſt celle qui porte,

LIXONI
DEO
FAB. FESTA.
V. S. L. M.

ſur la vérité de ces monumens dédiés aux divinités des eaux minérales de Luchon ; c'eſt-là qu'ils ont été trouvés? Ils caractériſent l'objet de leur dédicace ; ils expriment les ſecours que les malades ont obtenu dans les différentes incommodités, auxquelles ils croyoient que l'uſage de ces eaux pouvoit porter quelque remede. L'expérience ſeule, les obſervations répétées, peuvent nous faire connoître pour quelles maladies il faudra les employer ; car ce ſeroit une *piperie médicinale*, comme dit Montagne, que de penſer qu'elles puiſſent être bonnes dans toutes ſortes de cas.

Le nom du dieu LIXONI eſt celui de Luchon qu'on avoit diviniſé. Ce marbre eſt au pouvoir de M. l'abbé Seguin, chanoine de Chartres, qui avoit ſuivi M. le prince de Lambeſc dans ſon voyage.

ESSAI

Sur les Roſes, lû à l'Académie des Sciences de Toulouſe en 1752.

Veris opes varios flores mirata ſuperbit.
Purpureas inter cana pruina roſas.
Ex poemate Urbani VIII.

LES fleurs embelliſſent le printems, leur ſucceſſion eſt rapide (*a*); mais leur variété (*b*) renouvellant ſans ceſſe la ſcene de l'univers, offre aux regards du ſage un ſpectacle digne de lui. Il voit la nature pour reproduire tant de bienfaits, pour les lui prodiguer, n'attendre que l'haleine des zéphirs; dès qu'elle ſe fait ſentir, ſes jardins ſont parés de fleurs. Parmi celles qui en ſont le plus bel ornement, on diſtingue la roſe; ſon vif éclat perce au milieu des feuilles, & bientôt ſa pourpre brillante s'y fait admirer. Le célebre profeſſeur (1) de Botanique de l'académie d'Upſal, met le roſier dans la douzieme claſſe, appellée *icoſaudria*, parce que l'on compte juſqu'à vingt étamines dans la plus gran-

(*a*) *Mirabar celerem fugitiva ætate rapinam.*
Et dum naſcuntur conſenuiſſe roſas.
Auſon. Idil. 14. v. 35. & 39.

(*b*) *Tot ſpecies, tantoſque ortus varioſque novatus*
Una dies aperit, conficit una dies, &c.

(1) Linnæus.

de partie des genres de cette eſpece, quoique ce nombre ne doive pas être pris pour le caractere diſtinctif; il ſouſdiviſe cette claſſe en genres; il place cet arbuſte & ſes fleurs dans celui qu'il appelle *polyginia*; il parle du calice, des petits ongles, du piſtyle, du péricarpe, de la ſemence de cette plante; & fixant d'une façon plus marquée ſon caractere, il avoue que c'eſt à Tournefort qu'eſt due la gloire d'avoir inventé l'ordre & l'arrangement des eſpeces différentes. Ce dernier avoit mis cet arbuſte dans le vingt-unieme genre de la huitieme ſection de la claſſe des arbres, des arbuſtes à fleur de roſe : il en avoit compté juſqu'à cinquante-trois eſpeces variées par le nom, la couleur, le nombre de feuilles ou pétales. Avant les ouvrages de ces deux Botaniſtes (*c*), on avoit quelques élémens de cette ſcience. René, dans ſon Eſſai des merveilles de la nature, parlant de la roſe, l'appelle *la princeſſe*, *la reine des fleurs*; il préfere celle de Damas, communément appellée *roſe blanche* ou *muſquée*; on l'avoit déſignée ſous le nom de *roſe peſtane* (*d*) : elle fleuriſſoit dans les différentes ſaiſons de l'année. Cet auteur après avoir indiqué les diverſes eſpeces de roſes, marque leurs rangs, en explique les qualités, en déſi-

(*c*) Inſtitutions de Botanique, p. 637.
(*d*) De Peſto, Ville de la Calabre. Pline.

gne les couleurs ; l'incarnate, dit-il, a plus de feu, d'amertume, miſe en infuſion ; plus foible que les autres, elle a moins de vertu.

Les roſes ont cinq, ſix, ſept, dix, douze, vingt, cent feuilles, quelquefois un plus grand nombre : la culture changeant les étamines en pétales, & les multipliant, ces feuilles different entre elles ; quelques-unes ſont unies, d'autres ont de l'âpreté & une couleur foncée ; on en voit de blafardes, d'odorantes, de larges, marquées par des contours qui ne ſe reſſemblent pas : elles offrent enfin à qui les examine un contraſte digne d'admiration, qui n'échappera point à des yeux habiles & pénétrans. Deux roſes filles d'un même arbuſte n'ont aucune conformité entre elles (*e*), tant les corps naturels, quoique de même eſpece, different les uns des autres.

Que les diſciples de Malphigy (*f*) dévoilant à vos yeux les ſecrets de la nature cachés dans l'intérieur de ſon ſanctuaire, vous faſſent connoître de quelle maniere dans les arbres, les arbuſtes, les fleurs, ce ſuc nourricier porte l'ame & la vie, comme il les féconde, les fait vé-

(*e*) Mallebranche, recherche de la vérité, liv. 3. ch. 10.

(*f*) Médecin du pape Innocent XII. en 1667, découvrit la circulation de la ſeve.

géter ; ils nous apprendront auſſi à diſtinguer par l'âpreté de l'écorce l'excellence de l'odeur de la roſe ; il ſuffit de vous rappeller que cette écorce eſt diviſée en cinq petites feuilles vertes & barbues ; elles environnent le bouton quand il ſe façonne, lorſqu'il groſſit ſur l'épine grainée à laquelle il doit le jour.

Ce bouton à peine ouvert, les plis, les feuilles, ſe dénouent, la roſe s'épanouit ſucceſſivement comme par gradation ; la douce chaleur du ſoleil lui donne bientôt le dernier trait de beauté ; elle mêle à l'écarlate de cette fleur le parfum le plus doux (*g*).

Les Médecins en diviſant la roſe y trouvent des ſpécifiques aſſurés contre divers maux ; cette fleur miſe au rang des cardiaques, entre dans pluſieurs opérations chimiques.

Dans des tems plus reculés on la regardoit comme un préſervatif contre le venin des ſerpens ; on croyoit ſes racines propres à garantir ceux qui en portoient de la piquure des ſcorpions. Vouloit-on la faire ſécher ; on choiſiſſoit (*h*) un lieu élevé & méridional à l'abri du

(*g*) J'ai remarqué que les roſes ont des parties plus odorantes les unes que les autres, telles dans certains tems répandent une odeur agréable, qui dans un autre ne flattent plus l'odorat.

(*h*) Traité des jardins, par Curtius Simphorianus, imprimé à Lyon, p. 367.

ſoleil ; les Grecs, les Romains, les Gaulois, ſe ſervoient de la roſe dans quelques-uns de leurs remedes ; & cette fleur auſſi ſalutaire qu'agréable, couronnoit leurs têtes dans les feſtins, tandis que dans les maladies du cerveau elle appaiſoit leurs douleurs (*i*).

Celui qui ſans en approfondir les vertus, ſe bornera à cultiver l'arbuſte qui la produit, pour en faire l'ornement de ſes jardins, doit ſçavoir qu'en le greffant, il peut (*k*) porter cinq ou ſix ſortes de roſes d'eſpece différente ; le même arbuſte lui en donnera de ſimples, de doubles, de cramoiſies, de blanches, de panachées, de jaunes ; j'ai trouvé des roſes bleues, elles ſont aſſez communes en Italie ; j'en ai vu près de Turin nées ſans culture à cinq feuilles, de la forme d'un cœur ; l'arbuſte n'avoit point d'épines, l'odeur de ces fleurs étoit douce ; la couleur plus blanche que rouge, préſentoit quelques taches vertes, je leur trouvai le goût du capillaire.

Celles du village de Lacombe (*) d'une plus petite forme, toujours à cinq pétales, d'une couleur griſe, dont l'odeur étoit forte, me parurent en les mâchant avoir le goût des pommes de rainette.

(*i*) Lemery, ſur l'uſage des cucuphes, des demi-cucuphes, des bonnets piqués.

(*k*) Pluche, & le liv. *de Cultur. florum.*

(*) En Savoie.

Si la roſe appellée par les anciens *l'honneur du printems*, ſi cette fleur que la nature ſemble avoir placée autour de nous pour ſatisfaire nos ſens, embellit & pare nos jardins, on peut par le moyen de la taille en prolonger la jouiſſance dans les différentes ſaiſons de l'année, tandis que ſans culture, ſans ſoin, les roſes de hâtiveau dureront à Carthagene l'hiver entier.

Grégoire de Tours (*l*) nous dit, que ſous le regne de Chilpéric premier, en 584. l'hiver fut tellement chaud, que les roſiers fleurirent au mois de Janvier, & qu'à Paris on eut abondamment des roſes dans cette ſaiſon; mais ſans attendre un ſecours ſi extraordinaire, celui qui voudra hâter la naiſſance de ces fleurs, au lieu de ſemer la graine placée dans les boutons, que la nature pour les garantir ſemble avoir environnés d'un coton leger, plantera de préférence les rejettons de roſier: le mois de Février eſt le plus propre pour cette opération. Cet arbuſte aime la terre legere, ſe plaît dans les maſures, dans les lieux maigres, argilleux; on doit faire les plançons extrêmement larges; on peut les arroſer quelquefois d'eau ſalée, d'eau tiede, quand le bouton des fleurs commence à ſe montrer. Au reſte le ſol & la température de l'air

(*l*) Liv. 6. ch. 44. *Marius in chron. Fredeg. Epit. c.* 82.

influent dans leur culture ; quelquefois elles ſont moins odoriférentes & moins grandes. Je pourrois ajouter d'autres préceptes pour cultiver le roſier, mais ce que j'ai à dire ne me permet pas un plus long détail ; ces inſtructions ſe trouvent par-tout (*m*).

Que ceux à qui la roſe eſt agréable étudient avec ſoin le moyen de la conſerver ; il n'eſt point de plante & de fleur, qui expoſée aux inſectes ne leur ſerve de butin : le jardinier induſtrieux écartera cette foule importune ; il mettra par quelque ſecret utile la roſe qu'il chérit à l'abri de cette ouvriere habile & délicate, qui ſemble la préférer aux autres fleurs ; il fera fuir le papillon : mais comme tout dans la nature doit avoir ſon terme, ſa fin, ſi ſes ſoins & ſon art garantiſſent la roſe de ſes ennemis viſibles, ils ne pourront la mettre à couvert de ceux qui ne le ſont pas : des milliers d'inſectes imperceptibles l'envahiront, l'habiteront, la dévaſteront malgré lui. Réaumur (*n*), dont les veilles

(*m*) Jean-Baptiſte Ferrarius, *de Cultura florum*, ch. 18. & le ch. 6. du liv. 4. où il donne la deſcription du roſier de Chine, que les Indiens appellent *fuyo* ou *manne des Indes* ; il parle auſſi des roſes de Jéricho, des roſes de Gueldres. Théophraſte dit, qu'en Grece on appliquoit le feu aux roſiers pour les féconder, & que, ſans cette précaution, ils ne portoient point de fleurs. *De Cauſa plant.* l. 3. c. 24.

(*n*) Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des inſectes.

ſçavantes ſemblent avoir étendu la nature par l'exactitude de ſes recherches & de ſes obſervations, nous a appris qu'il n'eſt peut-être point de plantes qui n'ait ſes inſectes particuliers; il s'en trouve qui ſuffiſent pour en élever pluſieurs eſpeces différentes. Un obſervateur exact, aidé d'un microſcope, en mettant la roſe dans l'eau, verra la liqueur devenir bourbeuſe, & après la putréfaction il y découvrira une multitude d'inſectes, ſoit qu'elle ait reçu quelques œufs imperceptibles propres & particuliers à ces matieres corrompues, que la fermentation aura fait éclore, ſoit que les parties de cette fleur contiennent le principe, le germe de ces animaux.

Quelques expériences faites & répétées, à l'aide d'un excellent microſcope, dans l'année 1749. ſerviront de preuve à ce que je viens de dire.

J'avois mis en même tems dans des gobelets différens une roſe & un œillet; l'eau étoit claire & lympide; ces deux vaſes demeurerent huit jours expoſés à l'air; j'avois pris la précaution pour éviter que la pouſſiere n'y tombât, de les couvrir d'une toile aſſez épaiſſe; huit jours expirés, je pris deux gouttes de ces eaux bourbeuſes, j'y découvris clairement de petits animaux d'une forme différente, les uns ovales, les autres globuleux; ils étoient plus gros dans les premiers inſtans, on les voyoit ſe mouvoir

en

en ligne directe, en ligne courbe les uns autour des autres, ce qui dura quelques jours. Peu-à-peu ils diminuerent, je ceſſai de les appercevoir; il me parut que les petits animalcules de la goutte d'eau où l'œillet avoit été putréfié étoient des petits vers, & que ceux de la goutte d'eau où la roſe avoit été miſe reſſembloient à des pucerons.

En répétant ces expériences, on pourroit s'aſſurer de l'organiſation particuliere de ces fleurs (*o*); on examineroit ſi leur tiſſu formé de molécules différentes, a de l'analogie avec les petits inſectes, en déterminant leur véritable contexture, celle des parties inſenſibles dont ces fleurs ſont compoſées; peut-être feroit-on quelque découverte utile à la peinture. Quoique l'on ſoit parvenu à imiter parfaitement dans nos tableaux les couleurs de la roſe, il ne faut pas déſeſpérer que cet art ne puiſſe être porté

(*o*) M. Buffon, dans ſon Hiſt. nat. ch. 6. prétend que les animaux, les végétaux, contiennent une infinité de parties organiques vivantes, que les molécules contenues dans la ſemence des animaux, dans les différentes parties de leurs corps, dans les graines des plantes, dans leurs étamines vues au microſcope lors de leur premier aſſemblage, paroiſſent être des animalcules, mais qu'elles ne le ſont point. Il rapporte pluſieurs expériences, pour appuyer ce ſyſtême qu'il m'a répété lui-même dans une lettre du premier Octobre 1750, en réponſe à celle que je lui avois écrite pour lui communiquer mes expériences.

plus loin par nos peintres, qui ont fait plus de progrès que les anciens. Ceux-ci connoiſſoient toutes les couleurs, comme il paroît de leurs moſaïques (*p*), de leurs freſques, & cependant ils n'avoient pas l'art de les dégrader auſſi parfaitement que nous (*q*).

SECONDE PARTIE.

ON a remarqué juſqu'à préſent trois couleurs dans les roſes, le blanc, le rouge, & le mêlange de ces deux couleurs appellé commu-

(*p*) Il y a eu divers âges dans la peinture des anciens ; quoique les tableaux de moſaïque que l'on voit chez le cardinal Furiety à Rome ſoient extrêmement beaux, on en a trouvé dans le même lieu (au palais d'Adrien) qui n'ont pas une beauté pareille ; cette différence dépendoit-elle des Artiſtes ? ou ces peintures n'étoient-elles pas du même tems ? Celles d'Heraculanum ſont d'une beauté plus égale, leur maniere eſt à-peu près la même, la ſuite des objets y eſt preſque toujours aſſez bien obſervée. L'un des panneaux du cardinal Furiety préſente une guirlande de fleurs & de fruits ; on y voit un chardonneret & quelques papillons ; le pinceau le plus habile ne ſçauroit imiter le coloris naturel & brillant de cette ſorte de tableaux, le velouté des fruits & leur duvet. L'autre panneau, de même grandeur, repréſente ſur un fond rembruni une petite cuvette, où boivent trois colombes de couleur grisâtre. Les pieces dont eſt faite la moſaïque, n'ont pas deux lignes de largeur chacune, ce qui rend mieux que de plus grandes pieces la dégradation des teintes & la variété des nuances.

(*q*) On a aux Indes plus de cent trente nuances du rouge, à peine en avons-nous en France onze ou douze. Lettres ſur le luxe, p. 51.

nément *incarnat* ; c'eſt l'obſervation de ces différentes nuances qui avoit peut-être donné aux poëtes l'idée des fables qu'ils inventerent à cet égard.

Quelques uns feignirent que ces fleurs, d'abord blanches, teintes du ſang de Vénus, perdirent leur couleur : cette déeſſe éperdument amoureuſe d'Adonis, tandis que Mars avoit pour elle la plus vive des paſſions, ayant appris la fin tragique de ſon amant, que le dieu mépriſé venoit de ſacrifier à ſa jalouſe fureur, eſpérant de le ſecourir, vola vers lui. Dans ſa courſe elle fut piquée (*r*) de l'épine de quelque roſe ; ſes pieds tendres & délicats furent enſanglantés ; ſon ſang répandu changea la couleur de ces fleurs : cette fable avoit donné lieu au paſſage de Claudien (*s*). On peut voir à Florence la belle ſtatue grecque de Vénus, arrachant de ſon pied l'épine dont elle eſt bleſſée, & c'eſt l'expreſſion de cette fable ; quelques poëtes ne l'adopterent point. Ils feignirent à leur tour que Cupidon (*t*) dans un banquet des dieux, au milieu des tranſports d'une danſe auſſi vive que

(*r*) Idylle 23. de Théocrite ; les Métam. d'Ovid. liv. 10. fab. 13. *v.* 708. *Aphoniüs in Progimnaſmas.*

(*s*) *Sic ſata cruoris*
Carpit ſigna ſui.

(*t*) On repréſentoit le plus ſouvent l'amour couronné de roſes, c'étoit dire allégoriquement que les peines étoient à côté des plaiſirs.

voluptueuſe, avoit renverſé d'un coup d'[illegible] une coupe pleine de nectar, dont la coule[illegible] preſque vermeille fit auſſi-tôt changer celle de[illegible] roſes mouillées de cette liqueur divine. Quoi qu'il en ſoit du crédit de ces fictions ou du peu de foi que l'on y ajouta, il eſt certain que la roſe fut conſacrée à la mere des amours. Bion, dans ſon Idylle ſur les funérailles d'Adonis, dit que chaque goutte du ſang de ce berger ſe changeoit en roſes, tandis que Vénus étoit occupée à répandre des larmes : quel motif puiſſant pour déterminer cette déeſſe à chérir cette fleur, à la préférer aux autres ! Elle retrouvoit ſon amant ſous une nouvelle forme : on voit dans l'Iliade que cette divinité embaumoit elle-même le corps d'Hector, avec un parfum mêlé de roſes (*u*).

Si l'on remonte plus haut, & qu'on cherche dans l'antiquité la plus reculée, dans celle qui eſt la plus sûre, l'uſage de ces fleurs; on verra que les Hébreux en faiſoient des couronnes, que le grand prêtre dans les ſacrifices ne dédaignoit pas d'en orner ſon front (*x*). Des Hébreux cet uſage paſſa aux différens peuples de

(*u*) On ſe parfumoit alors d'une huile compoſée de ces fleurs, *Illiad.*

(*x*) On voit dans Judith, ch. 3. que les grands & le peuple alloient au-devant des vainqueurs avec des couronnes de roſes.

la terre, ils le ſuivirent dans les actes de leur religion ; les mages célebres par le culte du feu, l'entretenoient continuellement dans leurs pyrées ; à certaines heures du jour après l'avoir adoré, ils y jettoient des eſſences, des parfums (*y*) de roſes ; s'agiſſoit-il de célébrer la fête de quelque divinité du paganiſme, les temples en étoient parés, on les ſemoit ſur les pas des ſacrificateurs, la victime en étoit couronnée : dans les fêtes de Cybelle, quand on portoit la ſtatue de cette divinité en triomphe, on en répandoit ſur la déeſſe & ſur le peuple qui la ſuivoit.

Le cardinal de Polignac, dans cet excellent poëme qu'une plume élégante a fait paſſer dans notre langue, nous donne l'idée d'un ſacrifice de Lucrece au temple d'Epicure : « Une ſeu-
» neſſe folâtre faiſoit par des danſes & des ris
» moqueurs, éclater des tranſports d'une joie
» criminelle, & ſemant du myrthe & des roſes
» ſur les pas de ſon chef, des nymphes por-
» toient dans des corbeilles les préſens de Bac-
» chus, & les fleurs conſacrées à la déeſſe de
» Cithere ». S'il en faut croire Athénée qui avoit fait de grandes recherches ſur les fleurs dont étoit formée la couronne naucratite, l'uſage

(*y*) Porphire, liv. 4. n. 16.

d'associer le myrthe avec les roses, est attribué à un événement rapporté par Polycharmus (1). Héroſtrate commerçant de Naucratis, dit-il, ayant relâché dans le cours de ſes navigations à Paphos, acheta une ſtatue de Vénus, & ſe remit en mer; comme il approchoit de l'Egypte, il s'éleva une tempête ſi furieuſe, que les matelots & les paſſagers effrayés allerent ſe jetter en pouſſant de grands cris aux pieds de la déeſſe, dont ils réclamerent le ſecours; elle reçut leurs prières par un prodige inconcevable. On vit auſſi-tôt ſa ſtatue ſe couvrir de myrthe & de roſes, le vaiſſeau fut parfumé d'une odeur délicieuſe, les nuages s'éclaircirent, les flots ſe calmerent, le ſoleil ayant reparu, un vent favorable porta le navire ſur le rivage. Héroſtrate de retour dans ſa patrie, y conſacra la ſtatue dans le temple de Vénus, des ſacrifices pompeux ſignalerent ſa reconnoiſſance, ſes amis invités à un feſtin reçurent des couronnes de myrthe & de roſes; on leur donna le nom de *couronnes naucratites*; les Grecs adopterent cette fable avec plaiſir; & la roſe fut célébrée dans les ouvrages d'Anacréon (a).

On y voit qu'elle fut conſacrée à Bacchus, ainſi qu'à la mere des amours; les Romains mirent cette fleur au-deſſus des autres, ſoit que ce

(1) Dans le livre intitulé, *Vénus*.
(a) Ode 53.

ſentiment fût chez eux, une ſuite de leur reſpect pour l'objet chéri de Vénus, dont ils ſe diſoient les fils, ou qu'il fût un préjugé pris de l'uſage des autres peuples ; jamais fleur ne fut plus recherchée, on en faiſoit venir des pays les plus éloignés quand elles manquoient à Rome ; les roſes (*b*) d'hiver les plus eſtimées étoient vraiſemblablement tranſportées ſur le roſier dans des vaſes ou dans des caiſſes pareilles à celles de nos orangers, peut-être pour les conſerver dans leur fraîcheur, les préparoit-on avec des aromates & quelque ſaumure (*c*).

La fête des Saturnales, celle de Flore, que l'on célébroit pendant cette ſaiſon, n'auroient point été completes, ſi l'on n'y eût prodigué les roſes ; on étoit couronné de ces fleurs, on en jettoit ſur les tables, elles en étoient couvertes : Ovide nous l'apprend au cinquieme livre de ſes Faſtes (*d*), on en faiſoit même porter aux eſclaves chargés de les ſervir (*e*).

Si ces faits étoient révoqués en doute malgré

(*b*) *Hiberna prætium ſic meruere roſæ.* Mart. Epig. 28. l. 4.

(*c*) J'ai conſervé des légumes & des fruits pendant quinze jours dans de l'eau de Salies, ſource ſalée, ſituée en Béarn.

(*d*) *Tempora ſertilibus cinguntur tota coronis,*
Et lætet injecta ſplendida menſa roſa.

(*e*) *Neque te miniſtrum*
Dedaces mirthus, neque me ſub arcta
Vitæ hibernum. Hor.

cette double autorité, ils demeureroient ſuffiſamment prouvés par l'une des freſques de Portici, tirées de la ville ſouterraine d'Herculaneum. J'en ai remarqué une très-bien conſervée, repréſentant un eſclave couronné de roſes, chargé d'une table pour les repas. Ainſi l'uſage de ces fleurs qui ſembloient dans les premiers tems deſtinées aux ſeuls rites ſacrés, eut-il lieu dans les actions ordinaires de la vie; il paroît qu'on commença par les employer dans les funérailles & les jeux, qui en étoient la ſuite, ce qui réſulte de pluſieurs épitaphes anciennes (*f*).

J'ai vu à Torcello, ville ſituée dans la partie orientale des Lagunes, à la diſtance de cinq milles de Veniſe, au palais du Podeſtat, l'inſcription ſuivante, où l'on trouve exprimée la donation faite par un affranchi au college des Cento-

(*f*) Où l'on trouve fréquemment ces mots, *ſparge, precor, roſas ſupra mea buſta viator*, on peut voir les différentes Inſcriptions de Gruter, & le Traité de Jacques Guthier de *Jure manium*, liv. 2. ch. 36.

Le cénotaphes, en uſage chez les Grecs & les Romains, étoient entourés de roſes. L'une des principales cérémonies, dans ces occaſions, conſiſtoit à jetter des fleurs ſur les tombeaux : on faiſoit bâtir tout auprès de petits logemens deſtinés à des eſclaves, qui alloient, à des tems réglés, orner ces monumens de guirlandes. Ceux à qui la médiocrité de la fortune interdiſoit cette ſorte de luxe, faiſoient graver des fleurs ſur la pierre qui devoit couvrir leurs cendres; & par une inſcription, ils ſollicitoient les paſſans de s'arrêter quelques inſtans, pour jetter des fleurs ſur leur tombeau.

nai (*g*), des revenus d'un jardin & d'un palais pour être employés à célébrer ſes obſeques & celles de ſon maître : il vouloit qu'on n'y ménageât point les roſes, que les vivres y fuſſent diſtribués avec profuſion ; l'inſcription eſt fidelement copiée.

PATROCLUS
SECUTUS
PIETATEM
COL. CENT.
HORTOS CUM
ÆDIFICIO JUNCTOS
VIVUS DONAVIT UT
EX REDDITU EOR. LAR-
GIUS ROSAE ET ESCAE
PATRONO SUO ET
QUANDOQUE SIBI
PONERENTUR.

Mais pourquoi chercher dans les pays étrangers & loin de nous, l'uſage des roſes dans les funérailles ? Qu'on ſe rappelle la libéralité de Clémence Iſaure : elle donne des biens conſidérables ; elle veut qu'en répandant ces fleurs ſur ſon tombeau, tous les amateurs des Lettres y

(*g*) Les Centonai étoient des Artiſtes qui formoient une aſſociation ou une ſorte de college. *Voyez* les Mémories Breſciane.

ſoient invités ; que dans cette fête on diſtribue des prix à ceux qui auront cultivé avec ſoin la poéſie & l'éloquence. Papire Maſſon, dans ſon éloge de cette femme illuſtre, rappelle aux poëtes victorieux, l'obligation qu'ils ont contractée d'aller ſur ce tombeau, répandre ces fleurs en abondance.

Quoiqu'il fût défendu chez les Romains par la loi 91. de la dixieme table, d'orner les funérailles de guirlandes & d'autels portatifs, les décemvirs en avoient excepté la couronne deſtinée à couvrir la tête du défunt, elle étoit le plus communément de roſes.

On les employe encore en Italie dans les cérémonies funebres, en France même les jeunes filles ſont diſtinguées des autres perſonnes de leur ſexe par une couronne de roſes ; elle leur eſt accordée comme le prix dû à leur virginité. Cet uſage avoit lieu dans les cérémonies des épouſailles (*h*) : dans les feſtins donnés à cette occaſion, dès que le ſacrifice de la confarréation étoit fait, l'époux paroiſſoit en public couronné de fleurs ; ſes cheveux rangés avec art, étoient parfumés d'eſſences délicieuſes, le lit

(*h*) Dans les fêtes de l'hymen à Athenes, célébrées au retour du printems, les jeunes filles, couronnées de roſes, le ſein paré de fleurs nouvelles, formoient, avec les jeunes garçons, des danſes paſtorales, pour peindre l'innocence des premiers tems. *Voyez* Pauſanias.

nuptial parſemé de roſes attendoit les époux. On peut voir dans le palais Pamphile à Rome, la peinture à freſque de la nôce Aldrobandine; on doit remarquer auſſi dans la grande ſalle du petit Farneſe, le banquet des nôces de Pſiché, peint par Raphaël. Cet artiſte admirable qui connoiſſoit ſi bien l'antiquité, a placé dans une des parties du plafond les Heures, les Graces, qui répandent à pleines mains les roſes & les parfums ſur la table où ſont raſſemblées les déeſſes & les dieux.

On ſe ſervit de roſes dans les ſpectacles (*i*); ce fait eſt prouvé par quelques figures antiques; on en voit deux dans la Villa Mathei, qui repréſentent deux perſonnages vêtus de robes courtes, chauſſés de brodequins; ils ont des couronnes comme pour retenir les maſques dont leur viſage eſt couvert; ces deux acteurs ſont à-peu-près tels que l'on nous repréſente les dromons, les daves, les autres valets des comédies de Térence (*k*).

(*i*) Dans les jeux publics, le Sénat & le peuple Romain recevoient des édiles des couronnes de fleurs: on ne ſe borna pas à en donner aux ſpectateurs diſtingués; on en donna bientôt aux acteurs. Pline, liv. 21. ch. 42.

(*k*) A-moins qu'on ne prétende que ces deux ſtatues repréſentent des eſclaves qu'on venoit d'affranchir; & qu'à l'exemple des Athéniens, les Romains leur don-

Les couronnes n'étoient cependant pas toujours employées ſur le théâtre ; on ne s'en ſervoit que dans les pieces héroïques, dans celles où il étoit queſtion de célébrer quelque fête ; je pourrai quelque jour dire à cet égard des choſes plus particulieres, mais elles ne ſont point de mon ſujet.

Enfin leur uſage devint abuſif, on voulut des fleurs par-tout dans les repas les plus ordinaires : la conſommation devenant tous les jours plus conſidérable, il fallut ſe donner des ſoins pour en avoir ſur les lieux dans tous les tems, & à moins de frais. L'art de les cultiver n'avoit pas fait d'abord de grands progrès, parce que les Romains toujours occupés de guerres & de conquêtes, faiſoient aſſez peu de cas des arts, des talens, qui ne tendoient qu'à procurer les plaiſirs, les commodités de la vie. Mais inſenſiblement le goût ſe perfectionna, on abonda de ſuperfluités, on s'occupa du ſecret de faire fleurir le roſier pendant l'hiver, ce qui n'arriva cependant que ſous le regne de Domitien ; dès-lors on ſe paſſa des roſes d'Egypte, d'où l'on les tiroit auparavant. Les jardins de Rome fournirent ces fleurs en abondance ; le roſier fut de tous les arbuſtes celui que l'on cultiva avec le plus d'at-

noient des couronnes le jour qu'ils leur accordoient la liberté.

tention & de ſoin; la huitieme épigramme de Martial, conſtate cette époque; on peut ſe la rappeller (*l*).

Malthe fourniſſoit des roſes à Rome; elles y étoient eſtimées, ainſi que celles de Milet, que Pline dit être d'un rouge ardent; indépendamment de cette couleur vive, elles avoient encore une marque diſtinctive entre les autres eſpeces, puiſqu'elles n'avoient jamais plus de douze feuilles. Long-tems avant les Romains, les Grecs avoient connu cette ſorte de luxe & de ſenſualité; ils l'avoient portée à l'excès; ils mettoient ſur leurs têtes des chapeaux de ces fleurs; ils en paroient leurs buffets; ils parfumoient leurs vins (*m*); tout étoit couvert d'odeurs, juſqu'aux cages de leurs oiſeaux: c'eſt d'Athénée que nous tenons ces faits. Timarchides, qu'il cite, nous dit, que la roſe étoit la fleur la plus agréable aux Arcadiens, à cauſe de l'excellence de ſon odeur; ils l'appelloient ευωμφάτον, *parfumée*: ce n'eſt pas le ſeul qui parle de cet uſage chez les Grecs pendant leurs repas. Zénophon nous apprend que les Lacédémoniens après

(*l*) *Ut nova dona tibi Cæſar nilotica tellus*
Miſerat hibernas ambitioſa roſas,
Novita deriſit pharios memphiticus hortos
Urbis ut intravit limina *prima tuæ.*

(*m*) Les Grecs connoiſſoient le rodomel & le vinaigre de roſes, ils l'ont appellé *oxurodinum.*

avoir ravagé la campagne de Cyrra, ces peuples à qui l'on reprochoit l'auſtérité des mœurs, pouſſerent ſi loin la délicateſſe, que leurs ſoldats ne voulurent plus boire que du vin parfumé. (*n*).

Athénée dit encore dans ſes Déipnoſophiſtes, que l'odeur des roſes étoit un puiſſant remede contre les peſanteurs de la tête, que les buveurs s'en ſervoient pour empêcher les fumées du vin d'offuſquer leur raiſon : infatigable dans ſes recherches, cet auteur cite Apollonius Hérophile (*o*), qui parle d'un fameux parfum compoſé à Naples, à Capoue, à Fazéoles (*p*).

Si ce dernier fut recherché pendant quelque tems, dès que Naples, Capoue, Préneſte, eurent perfectionné les leurs, ils obtinrent la préférence (*q*).

Ces villes tiroient leurs roſes de la Campanie ; on y voit un terrein conſidérable, appellé vulgairement *il mazzone delle roſe* (*r*), par corru-

(*n*) Les généraux leur permettoient en tems de guerre plus de relâchement & d'aiſance dans l'objet de la leur faire aimer.

(*o*) Pag. 688 & 689.

(*p*) *Roſaceum nobiliſſimum ex Phaſelide Capua, & Napoli.*

(*q*) *Rodinum phaſeli diu maxime placuit quam gloriam abſtulere Neapolis, Capua Præneſte.* Plin. ch. 1. liv. 13.

(*r*) *Campani nunc agri pars Gallica appellatione manſio roſarum dicitur.* Liv. 5. Hiſtoire de la guerre de Naples.

ption du mot *maggione*, ainſi que le dit Pontanus.

Ce champ reçut anciennement le nom de *Roſarius*, à cauſe de la quantité prodigieuſe de ces fleurs qui y naiſſoient ſans culture & en plus grand nombre que dans les autres champs de cette même contrée, où l'on en trouvoit cependant, au rapport de Virgile.

Les roſes de ce tems reſſembloient aux nôtres; elles venoient ou dans le Mazzone, ou dans le champ Léborio, qui s'étendoit depuis la voie conſulaire de Pouzols & de Cumes juſqu'à Capoue. Pline, après avoir parlé de ſa fertilité, dit qu'elles étoient employées dans ces parfums qui ne le cédoient qu'à ceux de l'Egypte, variées par la multitude de leurs pétales; elles en avoient quelquefois cent, ainſi que celles du mont Pangeus, près de la ville de Philippe, qui y devenoient plus belles, ce qui ne ſe doit entendre que du nombre, de la largeur des feuilles, parce qu'on les y cultivoit avec le plus grand ſoin. L'auteur de l'Hiſtoire générale des plantes, aſſure que celles de Campanie, de couleur blanche, étoient les moins eſtimées, à raiſon de leur peu d'odeur. On le réfuteroit aiſément ſi c'étoit ici le lieu; les parfums dans leſquels elles entroient étant recherchés comme ils le furent, on doit préſumer que l'on faiſoit

quelque cas des roſes qu'on y employoit. S'il en eût été autrement, s'en ſeroit-on ſervi dans la compoſition de ces eſſences délicieuſes? Elles devoient donc être de l'eſpece de celles qui naiſſoient dans le reſte de l'Italie, telles que les peſtanes, les tiburtines de Tuſculum, de Prénefte. La couronne envoyée par Martial à ſon ami Sabinus, étoit de roſes; il ſouhaitoit qu'elles fuſſent regardées comme une production de ſes jardins: ſi l'on ſe ſouvient de cette épigramme, on aura cette couronne ſous les yeux (*s*).

On peut en induire que ſi les roſes de Tuſculum étoient rouges & d'un grand prix, celles de Campanie étoient de la même couleur, qu'elles étoient auſſi accréditées; ainſi leur plus grande variété devoit être priſe du tems ſeulement auquel on les avoit. Pline ſemble juſtifier ma conjecture; la roſe de Campanie eſt précoce (*t*), dit-il; celle des environs de Prénefte finit plus tard: au reſte le nombre de cent feuilles (*u*), ſuppoſé quelquefois dans ces fleurs,

(*s*) *Seu tu præſtanis genitâ es, ſeu tiburis auris,*
Seu rubuit tellus tuſcula flore tuo,
Seu præneſtino te villica legit in horto,
Seu modo campani gloria ruris eras,
Pulchrior ut noſtro videare corona ſabino
De nomentano te putet eſſe meo.

(*t*) *Precox campana noviſſimeque tamen definit præneſtina.*

(*u*) On ſçait que les Grecs & les Latins, pour exprine

ſe doit pas être toujours pris à la lettre ; Théophraſte (2) & Athénée (3), croyent qu'elles n'en avoient pas plus de ſoixante.

Quant aux parfums de Capoue, cette ville, au rapport de Feſtus, avoit une place deſtinée à la vente des odeurs (4), de tout ce qui pouvoit flatter les ſens, & les porter à la molleſſe. Varron, l'orateur Romain, Plaute, pluſieurs auteurs de l'antiquité, font mention dans leurs ouvrages de ce lieu appellé *Seplaſia*, d'où fut formé le mot *ſeplaſiarius*, un épicier, un marchand d'aromates. L'art de les compoſer ne fut pas moins accrédité à Capoue, après la chûte de cette République, qu'il l'avoit été auparavant : il ſe perfectionna de jour en jour, & les parfums de roſes de Campanie furent auſſi eſtimés du tems de Pline, que dans les ſiecles ſuivans. On recherchoit à Rome les peaux préparées à cette odeur, comme on les avoit recherchées dans la Grece & à Babylone, ainſi qu'on le voit dans les Gloſſaires d'Henry Etienne.

Si Capoue fut traitée comme une ville rébelle dans les premiers ſiecles de la République, cette ville par ſes parfums fit à ſon tour la loi à

mer une grande quantité, employoient le nombre de cent.

(2) Liv. 6. ch. 6.
(3) Liv. 15.
(4) *Voyez* Aſconius, Pedianus & Pomponius.

ſes vainqueurs. On ne put ſe paſſer de ſon commerce ; on n'oſa le proſcrire ; il amollit à tel point la jeune nobleſſe de Rome, qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre de porter d'autres habits que ceux qui y avoient été préparés avec des odeurs de différente eſpece. Ce luxe s'étendit juſqu'à la chauſſure : cet exemple donné par les empereurs fut ſuivi des grands ; le peuple l'imita, parce qu'en matiere de ſuperfluités, on veut toujours égaler, ſurpaſſer même ceux à qui leur fortune permet de faire de la dépenſe. Bientôt par un privilege excluſif, on réſerva aux premiers l'uſage des peaux teintes en pourpre & préparées dans la Campanie ; on le voit dans les vers de Coripe l'Affricain, à Juſtin le jeune (*x*).

L'inſcription ſuivante peut trouver place dans cette diſſertation ; je l'ai vue dans une maiſon de campagne près de Naples ; elle ſervira à prouver une partie des faits que je viens de rapporter.

M. Fulvius Apollonius unguem. Roſac. ſibi & Valeriæ Rodianæ uxori Fulviæ Iani L. Cæſio Gliçoni Cæſiæ L. L. Nardini.

(*x*) *Parthica campano dederant quæ tergora fuco*
Sanguineis prælata roſis laudata rubore,
Tectaque pro ſacris taſtu melliſſima plantis
Auguſtis ſolis hoc cultu competit uti.

Les parfums de roſes pris à Capoue, portés dans les pays les plus éloignés, remettoient l'eſtomac fatigué d'un grand repas; on les employoit auſſi contre la léthargie (*y*).

Le voluptueux Horace, qui dans la chaleur du plaiſir & l'emportement de la débauche, ſonge au moyen de les continuer pour ſe livrer avec plus de ſûreté au plaiſir de boire, veut qu'on n'épargne (*z*) point les roſes; eſt il queſtion d'encourager Délius, & de lui conſeiller de jouir dans ſa jeuneſſe des plaiſirs de la vie, il n'oublie pas ces fleurs (*a*).

Veut-il boire avec Hirpinus à l'ombre d'un platane ou d'un pin, il demande des roſes, il

(*y*) *In compotationibus utile roſaceum, & quod prodeſt ventriculo & lethargicorum veterno.*

Du tems de Philippe le Bel, l'eau-rôſe, dont on fait aujourd'hui ſi peu de cas, entroit dans les proviſions de la cour : elle étoit regardée comme une eau cordiale, mêlée ſans doute à d'autres fleurs, ou à quelques plantes aromatiques ; elle ſervoit, ainſi qu au tems de Charlemagne & de l'empereur Alexis, comme à prévenir les défaillances. *Voyez* l'Hiſtoire de la Médecine, par Freind, & la Diſſertation de M. Cochi, ſur un manuſcrit en cire, qui ſervoit de Tablettes ou de Journal.

(*z*) On auroit pû, avec raiſon, lui donner l'épithete qu'il donnoit lui même à Homere.

Laudibus arguitur vini vinoſus Homerus
Parcentes ego dexteras odi, ſparge roſas.

(*a*) *Huc vina, & unguenta & nimium breves,*
Flores amœnæ ferre jube roſæ!
Dum res & ætas, & ſororum
Fila trium patiuntur atra.

veut que ſes cheveux ſoient parfumés d'eſſences (*b*).

Mais comme s'il faiſoit moins de cas de ſa maîtreſſe que de ſon ami, ou que plus libre avec elle il la traitât avec moins d'appareil, s'il lui donne à ſouper il n'a que des couronnes d'ache ou de lierre à lui offrir (*c*).

Lorſqu'il invitoit le favori d'Auguſte par une ſuite de ſon eſtime, de ſon reſpect pour lui, il avoit l'attention d'employer les fleurs les plus recherchées; il ſe ſervoit des roſes (*d*), & les mêloit à d'excellens vins.

Ce poëte ſe trouvoit-il ſeul, il ſe contentoit alors d'une ſimple couronne de myrthe, comme il nous l'apprend dans une petite ode, qui a plutôt l'air d'une chanſon. Donne-moi, dit-il à ſon eſclave, une couronne de myrthe; ne vas point chercher avec tant de peine les dernieres roſes de la ſaiſon (*e*).

(*b*) *Cur non ſub altâ vel platano, vel hac*
Pinu jacentes ſic temere, & roſa
Canos odorati capillos,
Dum licet, aſſiriaque nardo
Potamus uncti?
(*c*) *Eſt in horto*
Phily nectendis apium coronis
Eſt hederæ vis.
(*d*) *Non ante verſo tene merum cado*
Cum flore mecenas roſarum.
(*e*) *Mitte ſectari, roſa quo locorum*
Sera moretur.
Simplici myrtho, nihil allaboret
Sedulus cura.

Le prix de ces fleurs ne fut jamais mieux connu, que lorſqu'on fit uſage du vin ; c'eſt ce qu'Ovide exprime d'une façon ingénieuſe (*f*).

Le tems deſtiné aux plaiſirs de la table, l'heure à laquelle Bacchus échauffoit les eſprits, & qu'on prodigoit les parfums, ce tems étoit le plus favorable pour demander des graces & les obtenir ; auſſi voit-on Martial adreſſant la parole à ſa muſe, qui va porter ſon livre à Pline, lui conſeiller de ſe préſenter dans ce moment pour être bien accueillie (*g*).

Horace n'eſt pas le ſeul des poëtes qui ait voulu boire couronné de roſes ; j'en pourrois citer pluſieurs, je ne parlerai que de Properce (*h*).

Si le parfum de ces fleurs étoit recherché dans les repas, s'il fut préféré aux autres, on voulut auſſi ſe le procurer dans les momens auxquels on étoit le moins en état d'en profiter. Pendant le ſommeil, des eſclaves chargés du ſoin de les placer autour de leurs maîtres, brûloient des paſtilles de roſes ; on n'auroit pu dormir ſans ce

(*f*) *Donec eras mixtus nullis Acheloë racemis,*
Gratia ſumendæ non erat ulla roſæ.
Bacchus amat flores, Baccho placuiſſe coronam
Ex Adrianis ſydere noſſe potes. Liv. 5. Faſt.

(*g*) *Hæc hora eſt tua cum furit Lyæus*
Cum regnat, roſa cum madent capilli,
Tunc me vel rigidi legant Catones.

(*h*) *Me juvat & multo mentam vincere Lyæo*
Et caput in verna ſemper habere roſa.

ſecours (*i*) : perſonne n'ignore la molleſſe de ce Sybarite, qu'une feuille pliée dans ſon lit incommoda au point de l'empêcher de dormir.

Que ce trait ſoit regardé comme un fait hiſtorique, qu'il ſoit une ſatyre des mœurs du tems, il n'en eſt pas moins certain que les anciens étoient dans l'uſage de coucher ſur de grands amas de feuilles & de fleurs ; ils laiſſoient, diront peut-être les adulateurs de l'antiquité, dont il ne faut pas toujours adopter les préjugés, ils laiſſoient aux grands des lits plus mollets, & leur abandonnoient l'uſage des peaux teintes en pourpre, comme ſi le doux ſommeil fuyoit les yeux de celui qui couche ſur un lit trop riche, & trop recherché. Cette ſimplicité dans les ameublemens que quelques auteurs ont louée avec excès, & qui a donné lieu à la réflexion critique que j'ai faite, pouvoit quelquefois être regardée comme la marque de la plus grande ſenſualité. Voyons avant de lui donner des éloges ſur la foi de ces auteurs, ſi je me trompe dans mes conjectures ; elles prendront du crédit ſi l'on conſulte la cinquieme ode du premier livre d'Horace (*k*). On y trouve que quelques

(*i*) L'empereur Gallien, pendant le printems, logeoit dans des berceaux de roſes, p. 667. du Traité des jardins de Curtius Simphorianus.

(*k*) *Quis multa gracilis te puer in roſa,*
Perfuſus liquidis urget odoribus,
Grato pyrrha ſub antro.

hommes efféminés en faiſoient couvrir leurs lits; les Grecs étoient dans cet uſage, les Romains le prirent d'eux.

Ainſi tandis que les voluptueux alloient ſur les fleurs ſe livrer quelquefois aux tranſports de l'amour, les amans fatigués d'une longue & malheureuſe paſſion, ſe plaignoient des rigueurs de leurs maîtreſſes ſous les fenêtres de leurs maiſons (*l*); quelques autres y célébroient leur joie par des chants amoureux. Ceux qui y avoient employé la nuit entiere, laiſſoient leurs couronnes ſur le ſeuil de la porte, afin qu'on pût les voir de bon matin (*m*).

On étoit dans l'uſage de faire des préſens des premieres roſes aux jeunes dames Romaines (*n*); indépendamment de ce qu'elles ſervoient à leur parure, c'étoit leur dire que l'éclat de la beauté paſſe auſſi vîte que celui des fleurs, & qu'elles perdroient le fruit de leurs charmes (*o*), ſi elles

(*l*) *Ebrius ad durum formoſæ limen amicæ*
Cantat, habens cincta mollia certa coma.

(*m*) *At tu non lætis detracta corona capillis,*
Dura ſuper totâ limina nocte jace.
Poſtibus & duræ precibus blandire puellæ
Et capiti demptas limine pone roſas.
Ovid. *de arte amandi.*

(*n*) *Vide* les Paſtorales de Nemeſianus & Calpurnius.

(*o*) *Collige virgo roſas dum flos novus & nova pubes*
Et memor eſto ævum ſic properare tuum.
Auſ. Idylle 14.

tardoient trop à en uſer. Cette morale dangereuſe pour le cœur, faiſoit partie de la religion, & le culte particulier qu'on rendoit à Vénus, en eſt une preuve aſſurée : cette divinité aimoit la roſe ; cette fleur faiſoit ſon plus doux plaiſir, on l'a déja dit. Auſſi a-t-on trouvé pluſieurs ſtatues de ſes prêtreſſes couronnées de ces fleurs, auxquelles on aſſocioit le myrthe ; on en voit une à Portici, tirée des cendres dont fut couvert Herculaneum ; ce qui prouve qu'on employoit des roſes dans le culte rendu à la mere des Amours ; que cette ville étoit l'un des lieux où l'on avoit le plus de dévotion pour cette divinité (*p*).

Parmi les ruines anciennes que l'on voit près de Bayes, dans la chambre de Vénus, placée derriere le temple de cette divinité, *Venus genitrix*, (c'étoit ſous ce nom qu'elle y étoit révérée). On remarque diverſes figures admirablement ſculptées ſur la voûte & le lambris ; quelques-unes ſont couronnées de fleurs ; il eſt aiſé de juger par leur indécence que ce lieu étoit conſacré à divers myſteres infâmes. J'ai vu dans le cabinet de M. Porcinari, des lampes de cuivre trouvées dans les cendres qui firent périr la ville

(*p*) *Hæc Veneris ſedes Lacedemone gratior illi*
Hic locus Herculeo nomine clarus erat.
Mart. l. 4. epig. 44.

d'Eſtabia, ſur leſquelles ſont gravées les figures indécentes dénotées par les anciens ſous le terme générique de *Spinctria*. Ce que l'imagination pouvoit fournir de plus biſarre & de plus obſcene, ne s'y trouve que trop bien exprimé. Cet homme curieux, dont la collection de monumens antiques eſt des plus belles & des plus complettes m'a montré pluſieurs médailles de Rhodes, dont les types différens portent une roſe épanouie, & la tête du ſoleil; pluſieurs n'ont point de légende.

TROISIEME PARTIE.

Ce ne ſeroit pas aſſez d'avoir donné l'hiſtoire de la roſe, d'en avoir préſenté les différentes eſpeces, & de rappeller l'uſage qu'on en faiſoit; il faut remettre ſous les yeux une partie des traits ingénieux auxquels cette fleur a donné occaſion, & faire voir que ſi la roſe étoit eſtimée par les anciens plus que les autres fleurs, que ſi l'on lui donnoit de juſtes éloges, on en regardoit le trop grand uſage comme une marque de molleſſe & de ſenſualité.

Etoit-il queſtion de faire l'éloge de ſa maîtreſſe, les poëtes la comparoient à la roſe (*q*). Anacréon veut louer Mirille & dit: « La roſe

(*q*) Théocrite ſemble donner la préférence à l'hyacinthe.

» eſt la reine des fleurs, Mirille a le même avan-
» tage ſur toutes les filles ». Ceux qui ont voulu imiter les graces de ces poëtes, ont ſemé de roſes leurs écrits (*r*).

Ovide donne à l'Aurore des doigts de roſes (*s*), les portes d'Orient qu'elle ouvroit à ſon réveil étoient pleines de ces fleurs (*t*).

Peut-on voir de peinture plus brillante & plus agréable que celle de l'ingénieux la Fontaine ! Dans ſes Fragmens du Songe de Vaux, rempli de ces images riantes, dont il ſçavoit embellir tous ſes ouvrages, il a dit :

Les premiers traits du jour, ſortant du ſein de
l'onde,
Commençoient d'émailler les bords de notre
monde,
Sur les ſommets des monts l'ombre s'éclair-
ciſſoit,
Aux portes du Matin la clarté paroiſſoit,
De ſa robe d'hymen l'Aurore étoit vêtue,
Jamais telle à Céphale elle n'eſt apparue ;

(*r*) *Roſas loqui ſeu verba gratiſſima proferre ;* & Perſe a dit, *Quidquid calcaverit his roſa fiat.*

(*s*) *Eleg. 13. lib. 1.*

(*t*) *Ecce vigil rutilo patefecit ab ortu*
Purpureas aurora fores & plena roſarum
Atria.

Je voyois ſur ſon char éclatter les rubis,
Sur ſon tein le cinabre, & l'or ſur ſes habits;
D'un vaſe de vermeil elle épanchoit des roſes.

Si les amans dans leurs tranſports ont cru que la bouche de leur maîtreſſe ſentoit les roſes, s'ils l'ont dit, Martial a bien pu le répéter (*u*). On a imité, dans cette petite Romance, la penſée de cet auteur; cette Chanſon a été agréablement reçue du public.

Elle a bien du doux printems
Gente humeur & doux ſourire;
Blanches perles ſont ſes dents,
Roſes ſa bouche reſpire.

L'abbé de Chaulieu, dans ſes Vers à Lafarre, s'exprimoit ainſi :

Cependant jette des roſes,
Je les vois avec les lys
Briller, fraîchement écloſes,
Sur le tein de ma Philis.

Et dans ſa Fable de la perfection d'Amour, en parlant de l'objet qui le charme, dont il veut dignement célébrer les attraits.

(*u*) *Fragravit ore quod roſarium paſti.*

Sa bouche avoit la couleur,
Son haleine avoit l'odeur
Et le doux parfum des roſes.

Buchanam dans ſa douleur, lorſqu'il rappelle à Eliſe relevant de maladie ſon ancienne beauté, qu'il compare à l'état préſent où elle ſe trouve, parle de ſes levres, qui le diſputoient aux roſes du matin (*x*).

Au reſte, il n'eſt pas ſingulier que les modernes, en célébrant la beauté de leurs maîtreſſes, ſoient entrés dans un certain détail, les anciens ne leur en ont-ils pas donné l'exemple? C'eſt ainſi qu'en a uſé Horace (*y*), ſe plaignant de Lydie, qui loue la beauté de Telephe.

Ses beaux bras, le tour de ſon cou, loués avec la derniere exactitude, préſentent un détail qui ne doit pas être regardé comme extraordinaire; qu'on ſe rappelle la maniere des artiſtes Grecs & Romains, on le verra juſtifié; dans les anciennes ſtatues, ces deux parties du corps demeuroient toujours expoſées aux yeux, ainſi que parmi nous le ſont les mains & le

(*x*) *Et matutinis emula labra roſis.*

(*y*) *Cum tu, Lydia, Telephi*
Cervicem roſeam, cerea, Telephi
Laudas brachia.

Roſeam ſignifie dans cet endroit *pulchram*, belle, éclatante. Virgile avoit employé cette expreſſion dans ce ſens en parlant de Vénus, *& avertens roſea cervice refulſit*, voyez les notes ſur Horace par Dacier, Sanadon & Bentley.

viſage. Si je voulois répéter ici ce que les poëtes François ont dit des roſes, je ne finirois point.

Parmi les Anglois (1) Owen, Milton; entre les Italiens, le Taſſe, l'Arioſte, Metaſtaſe; les Eſpagnols & les Portugais, tels que Sanazar, le Camoens, ont auſſi donné des éloges à cette fleur; mais c'eſt aſſez de ces exemples étrangers: revenons dans notre patrie, cherchons-y de nouvelles louanges en faveur de la roſe. Parmi les poëtes dont l'élégance & la pureté

(1) Je puis rapporter ici quatre vers envoyés à une jeune Angloiſe.

Lovely Thory why the jeſt
Of wearing orange in thy breaſt
Since theis breaſt bel raying shews
The witheneſſof the rebell roſe.

Ils ſont une preuve ſurabondante, que la roſe fut auſſi employée à diſtinguer les différens partis des factions; il eſt ſouvent parlé dans l'Hiſtoire d'Angleterre de la roſe rouge & de la roſe blanche.

La roſe d'or, benie à Rome le jour appellé *Dominica in roſa*, eſt envoyée par les papes à quelques princeſſes de l'Europe comme une marque de diſtinction; & l'on peut voir encore dans l'Egliſe de Sainte-Suſanne, une moſaïque du tems de Charlemagne, où ce prince eſt repréſenté à genoux, avec un manteau de forme carrée, ſaint Pierre met dans ſes mains un étendard ſemé de roſes. Si ces fleurs furent des ſignes honorables, elles ſervirent quelquefois à marquer le mépris. Le 15 ch. du Synode tenu à Nîmes vers l'an 1284, ordonnoit aux Juifs de porter ſur la poitrine une roſe, qui devoit les faire diſtinguer des Chrétiens, afin qu'on n'eût pas pour eux les mêmes égards.

du ſtyle ſemblent avoir eu pour modele celle de Virgile, Rapin, perſuadé de la ſupériorité de cette fleur l'a célébrée dans ſes Poëmes des Jardins. On l'a imité dans une Ode anacréontique.

Tendre fruit des pleurs de l'Aurore,
Objet des baiſers du Zéphir,
Reine de l'empire de Flore,
Hâte-toi de t'épanouir.

Si la roſe fut eſtimée par les anciens, ainſi que les autres fleurs, on regardoit cependant dès-lors le trop grand uſage qu'on en faiſoit comme une marque de molleſſe. J'ai déja fait mention de Smindiride. Athénée parlant de Cratinus, poëte Grec, rapporte une Fable intitulée, *les Efféminés.* Il reproche à l'interlocuteur, couronné de lys, de roſes & de melilot, de s'enorgueillir de cette parure, & d'en faire ſa plus grande gloire.

On cenſuroit dans cette fable l'uſage abuſif des couronnes de fleurs; ne l'étoit-il pas en effet? On peut en juger par les expreſſions de l'orateur Romain, dont je ſens bien que je vais diminuer le mérite en le traduiſant: « Ainſi que » ce fut l'uſage des rois de Bithynie, Verrès étoit » porté par huit hommes dans une litiere; on le » voyoit aſſis ſur un carreau parfumé de roſes » de Malthe, il y étoit couronné de ces fleurs »

» une ſeconde couronne environnoit ſon cou, » il approchoit de tems en tems de ſes narines » des ſachets mouchetés pleins de roſes ».

Ce reproche fait à Verrès prouve que les délicats, les voluptueux, portoient alors juſqu'à deux couronnes; ne ſoyons pas ſurpris que Cicéron, l'un des hommes de ſon tems le plus auſtere dans les mœurs, ne l'ait point approuvé dans la perſonne de celui qu'il pourſuivoit, il avoit dit de Regulus (*a*) : « Ce citoyen » vertueux fut plus heureux dans les fers, que » Thorius buvant dans les roſes ».

Cette ſatyre contre Thorius eſt moins ſinguliere que le diſcours adreſſé au prince Antiochus (*b*), lorſque ſe livrant tout entier au plaiſir dans le tumulte des armes, on le voyoit faire uſage des roſes pendant l'hiver (*c*), au milieu d'une troupe de courtiſans, ſous des tentes d'or & de ſoie.

Dans des tems poſtérieurs, Latinus Paccatus blâmoit la ſenſualité des Romains; on peut conſulter le Panégyrique de l'empereur Théodoſe (5).

(*a*) L. 5. *de finibus.* '*Virtus clamat beatiorem fuiſſe Regulum quam potantem in roſa Thorium.*

(*b*) *Florus*, liv. 2, ch. 8.

(*c*) *Collatis undique quamvis per hiemem roſis.*

(5) *Num delicati illi ac fluentes & quales talit ſæpe Reſpublica, parum ſe lautos putabant niſi hibernæ poculis roſæ*

Ce n'eſt point à ces réflexions, ce n'eſt point à ces critiques judicieuſes qu'on doit attribuer la ceſſation d'un uſage établi dans les différens parlemens du Royaume : les ducs & pairs, les évêques, les grands, préſentoient à ces compagnies, dans les mois de Mai & de Juin, des chapeaux de fleurs, dans l'objet, dit Laroche, d'honorer le Roi en ſon lit de juſtice.

Au jour fixé pour cette cérémonie, qui s'appelloit *la Baillée des Roſes*, on jonchoit de fleurs les ſalles du Palais; après un repas ſomptueux, on portoit dans chaque chambre, en un baſſin d'argent, autant de bouquets, de couronnes de fleurs naturelles & artificielles, où les armes de celui qui les donnoit étoient peintes, qu'il ſe trouvoit de membres du Parlement. Le 17 Juin de l'année 1541, les ducs de Montpenſier & de Nevers eurent une diſpute à ce ſujet; le parlement de Paris ſtatua que le duc de Montpenſier bailleroit les roſes le premier, parce qu'il réuniſſoit les deux qualités de prince du ſang & de pair (6). Le 28 Avril 1589, ſur les requiſitions du Procureur-général, celui de Toulouſe ordonna qu'au mois de Mai ſuivant, Madame, ſœur du Roi, le cardinal de Joyeuſe, Archevê-

innataſſent, niſi aſtivam in gemmis capacibus glacie in Falerna fregiſſent.

(6) Le duc de Nevers étoit plus ancien que lui, *vide* Du Tillet.

qué

[redacted]e de Toulouſe, les archevêques de Narbon[redacted], d'Auch, & le duc d'Usès, bailleroient les ſes à leur tour.

Le roi de Navarre étoit obligé de préſenter [redacted]es fleurs; la reine Marguerite de Valois ſatisfit à ce devoir en 1599, comme comteſſe de Lauragais.

Si cet uſage n'eſt plus ſuivi, c'eſt à raiſon ſans doute de la difficulté, pour ceux qui devoient ce tribut, de raſſembler une quantité conſidérable de ces fleurs, dans des tems où elles pouvoient manquer.

Telles ſont mes recherches ſur les roſes, ſi cette matiere ne paroît pas offrir des traits aſſez intéreſſans pour que je duſſe les raſſembler ſous un même point de vue, ſi quelqu'un me reproche d'y avoir employé trop de tems, j'en conviendrai ſans beaucoup de peine, en me rappellant le vers du Dante (7):

Che non men che ſaver dubiar aggrada.

Ainſi que le ſçavoir, le doute a ſon mérite.

(7) *Inferno cant. XI. v. 93.*

DISSERTATION

Sur la Violette, lûe le 24 Mai 1766, dans une ſéance de l'Académie des Sciences de Toulouſe.

MESSIEURS,

SI la roſe dont je vous ai entretenus, m'a fourni quelques traits heureux pour la peindre, ſi ce petit tableau a pu vous intéreſſer, la violette plus modeſte, ſimple griſette entre les fleurs, comme diſoit Lamothe (*a*), cachée & couverte en quelque ſorte par ſes feuilles, ne mérite pas moins votre attention : elle n'eſt pas moins précieuſe aux yeux du botaniſte ; ſi par l'éclat & la vivacité de ſes couleurs, elle n'attire pas tous les regards, ſi elle n'embellit pas nos jardins, elle les parfume, & ſon agréable odeur excite en nous une ſenſation délicieuſe.

Ce petit chef-d'œuvre n'a pas moins coûté à

(*a*) Je me rappelle une petite piece de vers, qui ne ſera pas déplacée ici.

« *Modeſte en ma couleur, modeſte en mon ſéjour,*
» *Franche d'ambition, je me cache ſous l'herbe ;*
» *Mais ſi ſur votre front je puis me voir un jour,*
» *La plus humble des fleurs ſera la plus ſuperbe* ».

Vers à Madame la Ducheſſe de * * *.

la nature que toutes ſes productions, dignes de nos éloges. Cette fleur miſe par Tournefort dans la claſſe des anomales, a pluſieurs feuilles; mon objet n'étant pas de vous en préſenter les différentes eſpeces, je me contenterai de vous dire qu'il en eſt d'un jaune clair, d'un verd de mer, de bleues, de pourprées; que quelques-unes compoſées de cent feuilles, portant ſur la même tige, ſe replient les unes ſur les autres. On en voit qui démentant leur race & l'outre-paſſant, pour-ainſi-dire, puiſqu'elles s'élevent très-haut, ont des couleurs tranchantes, le haut & les bords pourprés, blanches dans le milieu, dorées vers le bas; ces petites étoiles odoriférentes, font voir dans leur émail, l'argent, la pourpre, l'or & le ſaphir. Entre les violettes, celle de Mars, qui ſe montre dans les premiers jours du printems, eſt la ſeule dont je vais m'occuper. Cette fleur a cinq feuilles, ſa couleur eſt pourprée, elle a quelque rapport avec les fleurs en papillon. Ce dernier trait acheve de la peindre, & ne lui eſt pas commun avec toutes les eſpeces de violettes, quoique Tournefort la renferme dans ſa deſcription générique; du milieu d'un petit calice s'élevent les feuilles arrondies dans leur ſommité; de ce même calice ſort un petit piſtil de forme triangulaire, qui devient le fruit de cette plante, lorſqu'il eſt par-

venu à ſa maturité. Alors s'entr'ouvrant par ſes angles, il laiſſe échapper de petites ſemences rondes ; elles ſervent à perpétuer la plante qui les a produites. Trois ou quatre étamines, dont les ſommets ſont jaunes, enviroment le piſtil. Je pourrois ajouter à cette deſcription les caracteres que Linæus donne à cette fleur ; mais elle vous eſt trop connue pour m'appeſantir ſur cet objet. Son nom lui vient du mot grec ἰον. *Putatur dicta viola quaſi vitula, propterea quod hunc florem poetæ fabulantur in pabulum Ivs puellæ jam in juvencam converſæ, à terrâ fuiſſe effuſam.* Les Grecs & les Latins embelliſſoient la nature par leur imagination féconde ; ils la paroient des couleurs les plus riantes. Ils partirent de la fable d'Io pour donner un nom à cette fleur. Il n'eſt aucun de vous, Meſſieurs, qui ne ſe rappelle la maniere ingénieuſe dont Ovide raconte les malheurs de cette belle fille du fleuve Inachus (1). Jupiter épris de ſes charmes, pour l'empêcher de ſe dérober à ſa pourſuite, couvrit la terre d'un épais nuage. Junon plus d'une fois, avoit éprouvé les infidélités de ſon époux ; ſe douter de l'aventure, deſcendre ſur la terre, diſſiper l'obſcurité, ne fut pour elle que l'ouvrage d'un inſtant. Le volage époux d'une déeſſe jalouſe prévit ſon arrivée, & changea ſon

(1) Vers 590 & ſuivans.

amante en géniſſe. Elle conſervoit une grande beauté ſous ſa nouvelle forme. Jupiter pour terminer les queſtions qu'on ne manqua pas de lui faire, répondit que la terre venoit de la produire. Junon n'en fut pas là dupe, elle voulut la poſſeder & la donna en garde à Argus. Ce ſurveillant ayant été tué par Mercure de l'ordre de Jupiter, Io reſſentit les effets de la colere d'une rivale toute puiſſante. Elle abandonna de fertiles pâturages, où elle choiſiſſoit de préférence les violettes, dont elle faiſoit ſa nourriture (*b*) & que le dieu y faiſoit naître en abondance. Elle erra de terres en terres, de rivages en riva-

(*b*) Le Politien, dans ſon Eloge des violettes, faiſoit ſans doute alluſion à ce trait. Voici comme il s'exprimoit :

Vivite perpetuum violæ : nec ſolibus eſtas,
Nec vos mordaci frigore carpat hiems ;
Vivite perpetuum, miſeri ſolamen amoris,
O violæ noſtro grata quies animo !
Vos eritis mecum ſemper, vos ſemper amabo.

Je ſouhaite que l'imitation que je donne de ces vers en rende parfaitement le ſens.

Vivez, vivez toujours, aimables violettes,
Que les âpres frimats, les ardeurs de l'été,
De vos couleurs reſpectent la beauté,
Les vrais plaiſirs ſont où vous êtes.
Vivez, pour conſoler les amans malheureux,
Des ſages ornez les retraites,
Avec moi ſoyez en tous lieux.
Vivez toujours, aimables violettes,
De mon cœur à jamais vous fixerez les vœux.

ges, de déſerts en déſerts; enfin accablée de laſſitude, elle s'arrêta ſur les bords du Nil, où s'adreſſant au maître des dieux, elle le pria de terminer ſes malheurs. Junon dont la jalouſe fureur étoit appaiſée, ſans doute à la priere de ſon époux, rendit à ſa rivale ſa premiere figure & toute ſa beauté. Io devenue mere par la naiſſance d'Epaphus, fut depuis honorée comme déeſſe ſous le nom d'*Iſis*.

Cette petite fable cache une vérité; elle tient à l'hiſtoire, mais ces éclairciſſemens étrangers à mon ſujet, m'ont paru inutiles, ainſi que ce qu'en a dit Lucien dans l'un de ſes Dialogues, dont les interlocuteurs ſont Jupiter & Mercure. La beauté, le parfum des fleurs, a fourni des traits à la poëſie (*c*), à l'éloquence. Cicéron ne diſoit-il pas : *Tu me in violâ putabas, aut in roſâ dicere?* Je ne cite que ce trait; ſi je ne craignois les longueurs j'en rapporterois bien d'autres. Voici le dernier que je vais employer :

Tibi candida Nais
Pallentes violas, & ſumma papavera carpens,
Virg. 2. Eglog.

Eſt-ce à raiſon de la couleur de ces fleurs, couleur que préféroit l'Amour, ainſi que l'a dit Horace (2), & depuis ce poëte, le pere la Rue? eſt-

(*c*) Pindare, dans l'Ode à Hiéron Etnéen, fait entourer de violettes, les blondes treſſes d'Apollon & des Muſes.

ce à cauſe de leur parfum délicieux que Corydon deſtinoit ce préſent au jeune Alexis? Cette idée me paroît plus naturelle & je l'adopte.

Revenons à la violette, ou pour parler plus juſte, continuons de nous en occuper. Les feuilles de cette plante ſont également arrondies du côté oppoſé au pédicule qui les ſoutient & s'éleve de la racine. Ces feuilles ſont d'un verd agréable. Il en croît un grand nombre qui nous déroberoit ſouvent la fleur, ſi le parfum qu'elle exhale, ne la trahiſſoit. La ſageſſe de la nature ſe démontre dans toutes ſes opérations. Cette grande touffe de feuilles eſt néceſſaire pour modérer les ardeurs du ſoleil, qui bientôt deſſecheroient la fleur, elle eſt néceſſaire pour conſerver ſon fruit, ſans ce ſecours cette plante ſeroit toujours ſtérile.

La fleur de violette encore renfermée dans ſon calice, eſt d'un blanc verdâtre. Elle devient bleu de ciel; ſa couleur ſe change en pourpre, & la fleur eſt alors dans ſa perfection. Quelle eſt la cauſe de ces changemens? d'où peut dépendre enfin la couleur qui en eſt le terme? Voici mes idées à cet égard.

La violette eſt une plante émolliente & réſolutive, elle adoucit l'âcreté des humeurs, elle tempere, elle raffraîchit, elle rappelle le ſom-

(1) *Et tinctus violâ pallor amantium.* Liv. 3, Ode 10.

meil égaré. De ces propriétés il eſt aiſé d'induire que ſa ſeve doit avoir beaucoup de parties flexibles. Le chimiſte les appellera ſans doute *parties huileuſes* ou *ſoufrées*; nous ſerons d'accord. Lorſque la fleur eſt reſſerrée dans ſon calice, les fleurs ſont pliées & preſſées l'une ſur l'autre. La ſeve qui les nourri talors, n'eſt preſque qu'une ſérosité dépourvue de ces petites parties pliantes & flexibles. Inſenſiblement les feuilles ſe développent, parce que leurs fi-bres groſſiſſent & s'étendent; le ſuc devient onctueux, d'inſipide, de ſéreux qu'il étoit. Dès que la fleur eſt totalement épanouie, le liquide qui lui ſert de nourriture y roule librement; il s'y briſe, il s'y cuit. C'eſt dans ce moment que l'odeur ſe fait ſentir dans toute ſa force; c'eſt alors que la fleur répand au loin ſon parfum délicieux.

Dirai-je avec Newton & ſes diſciples, que les changemens que la fleur de violette éprouve, diſpoſent la ſurface de ſes feuilles, de maniere qu'elle devient propre à ne réfléchir que les rayons eſſentiellement violets ou pourprés? Non, Meſſieurs, je crois qu'on peut aſſurer, avec plus de vraiſemblanee, que les altérations qui arrivent à cette fleur, diſpoſent d'une maniere différente pluſieurs de ſes parties. Quelques-unes demeurant dans leur état primitif, conſervent la propriété qu'elles ont eu d'abord

de réfléchir la lumiere ſans la modifier. Telle eſt la diſpoſition des corps blancs; quelques autres devenues flexibles ſont ſi poreuſes qu'elles abſorbent les rayons qui tombent ſur leur ſurface, ou leur font perdre le mouvement. Les autres enfin écharpies & friſées, ont acquis la diſpoſition qu'ont les corps qui nous font voir un rouge éclatant.

De ces altérations on doit conclure qu'il eſt des parties dans la fleur de violette, qui réfléchiſſent la lumiere comme les corps blancs, qu'il y en a qui l'émouſſent ou l'abſorbent, comme les corps noirs, d'autres enfin qui la modifient, ainſi que les corps rouges. De la proportion qui regne dans ce mélange, réſulte le pourpre ou le violet de cette fleur. Ma conjecture n'eſt point trop haſardée, l'expérience ſemble l'autoriſer. On n'a qu'à mêler du blanc d'Eſpagne, du noir de fumée, du carmin, il ſe formera de l'union de ces couleurs une couleur pourprée. Peut-être ne ſera-t-elle pas auſſi belle que celle des violettes, parce que les proportions que la nature garde en faiſant ce mélange, ſont difficiles à ſaiſir; mais en approcher, c'eſt atteindre la vérité.

Si l'on me dit que je ſuppoſe gratuitement à cette fleur des parties blanches, noires & rou-

ges, que mon aſſertion eſt ſans fondement, tâchons d'en démontrer l'exiſtence autant qu'il eſt poſſible de le faire. On ne conteſtera pas que la violette n'ait des parties blanches, puiſque renfermée & ſerrée dans ſon calice, elle eſt de cette couleur. Il n'eſt point hors de vraiſemblance que quelques-unes de ſes parties reſtent dans leur premier état, ſans être altérées. Les alimens dont nous uſons, que nous digérons, ont des fragmens qui conſervent leur forme premiere ſans aucune altération (*d*), pourquoi n'admettroit-on pas cette analogie dans les fleurs, dont les divers changemens ne ſont que les effets d'une digeſtion du ſuc qui les alimente & les nourrit? Dès qu'on me paſſera l'exiſtence des parties blanches dans la violette, pourquoi ne m'accorderoit-on pas l'exiſtence des parties noires? Qu'on examine les altérations qu'elle éprouve, on y trouvera de quoi ſe convaincre de l'exiſtence de celles-ci, ainſi que des premieres; à meſure que les feuilles de la violette s'épanouiſſent, leur tiſſu devient plus rare, leurs

(*d*) On voit dans l'énoncé du ſujet propoſé par l'Académie de Berlin pour 1766, qu'elle deſire de connoître la partie des alimens qui ſe convertit en ſuc nourricier, & quelles ſont au contraire les parties qui ne pouvant ſubir aucune digeſtion, ne ſervent pas à la nutrition des corps.

pores s'agrandiſſent, ce fait eſt inconteſtable : la fleur commence dès-lors à répandre ſon parfum. Eh ! qui ne ſçait que les odeurs ne ſe font ſentir que par des corpuſcules qui s'échappent des corps odoriférans ? Il faut en induire que dès que les parties de la ſeve ont été plus briſées, les pores de la fleur ſe ſont plus ouverts. Cette diſpoſition augmente à meſure qu'elle approche de ſa perfection. C'eſt alors que ſon ſuc nourricier eſt plus affiné, que ſes parties ſolides ſont plus flexibles. Je puis donc conclure qu'elle aura des parties qui abſorberont les rayons de la lumiere, qui en émouſſeront l'action à raiſon de leur trop grande ſoupleſſe. Il y aura donc des parties noires, c'eſt-à-dire des parties qui ne réfléchiront preſque plus de rayons, ou qui les réfléchiront avec un mouvement preſque inſenſible. Je crois avoir établi d'une maniere aſſez plauſible l'exiſtence des parties blanches & noires dans la violette. Les parties rouges trouveront-elles une plus grande oppoſition ? Faiſons de nouveaux efforts pour la détruire. J'ai tiré des propriétés qu'on ne conteſte pas à la violette, l'exiſtence des ſoufres (*e*) dans la ſeve

(*e*) *Voyez* les principes eſſentiels des végétaux, où il eſt dit, page 86, de la Chymie hidraulique, que l'huile ou ſoufre eſt la partie onctueuſe inflammable, qui donne

qui la nourrit. Ces ſoufres, quand elle eſt dans ſa perfection, ſont extrêmement écharpis, la douceur de ſon parfum en eſt une preuve. Des ſoufres briſés par des alkalis volatils mêlés & agités enſemble, produiſent le plus ſouvent des odeurs ſuaves. Raiſonnons maintenant d'après ce principe. Il y a dans la fleur de violette des ſoufres & des alkalis extrêmement volatiliſés; puiſqu'elle exhale une odeur ſi douce & ſi agréable, elle doit donc avoir des parties rouges. Je prouverois, s'il étoit beſoin, cette derniere conſéquence par une expérience que me fourniroit la chymie. Qu'on prenne des ſoufres & des alkalis, qu'on les mêle, qu'on les faſſe bouillir enſemble dans une certaine quantité d'eau, comme lorſqu'on veut faire le magiſtere de ſoufre, la liqueur deviendra rouge de même; la nature cuit dans la ſéroſité de la ſeve de la violette, des alkalis & des ſoufres. Il réſulte de ce mélange & de cette opération de la nature, une teinture rouge dans la plûpart des parties. De ce mélange je conclurai l'exiſtence des parties rouges, & dans l'union des parties blanches, noires & rouges, je retrouve la couleur pourpre de la violette. Mais il eſt tems de finir, & je terminerai cette diſſerta-

le goût, l'odeur & la couleur à la plante. Edit. de Paris 1745.

tion par le trait que m'a fourni René François, dans son Essai des merveilles de la Nature. *Elle a choisi cette fleur*, dit-il, *pour faire éclater la délicatesse de son pinceau & pour semer les riches couleurs destinées à border le manteau du printems, quand se voyant délivrée des cruautés de l'hiver, après une longue captivité, elle prend plaisir à s'épanouir, bigarrant de cens mille façons la surface de la terre.*

MÉMOIRE

Sur la Monnoie de Surville, lû dans une ſéance de l'Académie des Sciences & Inſcriptions de Toulouſe.

MESSIEURS,

LA piece en queſtion eſt une monnoie obſidionale; on appelle de ce nom les pieces, de quelque forme & de quelque métal qu'elles ſoient, que les gouverneurs, les commandans des places aſſiégées ont fait frapper pour remplacer la monnoie courante dont ils manquoient, & procurer à leur garniſon les vivres & les autres ſecours dont elle avoit beſoin. Le gouverneur promet, dans ces occaſions, que le ſouverain retirera cette monnoie fictice, & qu'il la remplacera avec de la monnoie courante après le ſiége. *Voyez fig. VIII.*

La matiere la plus ordinaire de ces eſpeces, eſt la vaiſſelle d'argent du gouverneur; celle-ci paroît être un morceau d'une aſſiette ou d'un plat; quoiqu'on ait négligé d'y marquer le milleſime qu'on y trouve le plus ſouvent, il n'eſt pas douteux qu'elle n'ait été frappée à l'occaſion du ſiége de Tournay, défendu par le marquis de Surville, lieutenant-général des armées

du Roi, chef de la maiſon d'Hautefort, pere du marquis d'Hautefort, ci-devant ambaſſadeur à Vienne (1).

Le nom du marquis de Surville leve à cet égard tout équivoque.

Le chiffre 20 marque la valeur de vingt ſols, que l'on aura donné à cette monnoie, valeur conſidérable, puiſque dans l'époque du ſiége de Tournay, le marc d'argent ne valoit que vingt-huit livres.

La tête du marquis de Surville eſt couronnée de laurier; cet ornement n'eſt pas ordinaire pour un général ſubalterne. Il eſt auſſi ſingulier que Surville ait permis que cette monnoie portât l'empreinte de ſa tête. Melac au ſiége de Landau en 1702, & le maréchal de Bouflers au ſiége de Lille en 1708, n'avoient mis que leur nom ſur les monnoies obſidionales qu'ils avoient été obligés de faire frapper.

La tour qui paroît au-deſſous de la tête, eſt une piece des armes de la ville de Tournay.

Cette place fut aſſiégée en 1709, par le prince Eugene & par milord Marlboroug (2); elle fut inveſtie le 27 Juin, la tranchée fut ouverte la

(1) Dans le Dictionnaire de Moréry, on fait deſcendre la maiſon d'Hautefort de celle de Gontaut.

(2) Le P. Daniel, Hiſt. de France, tome IX. année 1709.

nuit du 7 au 8 Juillet, la ville fut rendue le 25 du même mois; la citadelle attaquée le premier Août, tint juſqu'au 5 Septembre qu'elle capitula (3).

L'année 1709 fut funeſte, à cauſe de la diſette des grains, occaſionnée par la rigueur affreuſe de l'hiver.

Les affaires du Royaume étoient dans le plus grand déclin par le malheur de nos armes. Il n'eſt pas ſurprenant que dans ce déſordre on ait négligé de pourvoir Tournay de l'argent néceſſaire, que le marquis de Surville ait été forcé de ſacrifier ſa vaiſſelle d'argent aux beſoins de ſa garniſon; cette généroſité marquoit bien ſon attachement aux intérêts de ſon maître.

(3) *Voyez* l'Abrégé du Préſident Haynault.

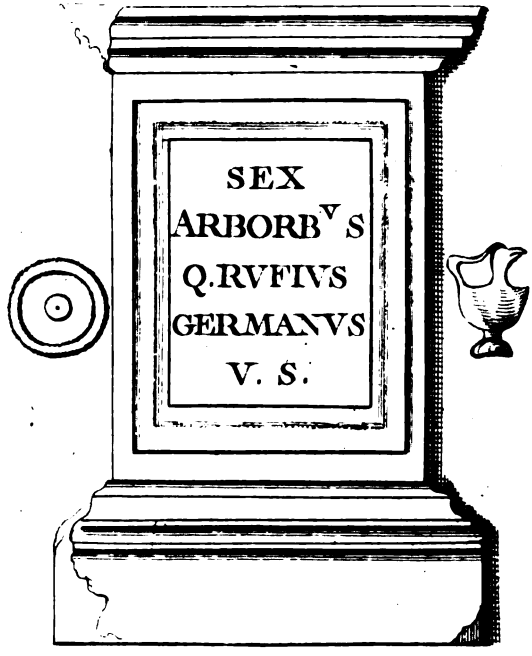
SEX
ARBORBVS
Q.RVFIVS
GERMANVS
V. S.

MÉMOIRE

Sur deux Monumens trouvés en Cominge & dans le Comté d'Aſtarac.

L'INSCRIPTION *ſex arboribus* eſt toute neuve; on connoît des autels votifs aux bois; ces deux mots ſeroient-ils placés dans la dédicace, parce qu'il y avoit ſix arbres ſacrés dans le lieu où ce monument a été trouvé? ſeroit-ce parce que le lieu regardé comme ſacré, portoit le nom de ſix arbres? Telles ſont les deux queſtions que je me propoſe ſur cet autel que je poſſede, & qu'on a découvert dans le Cominge; ſa hauteur eſt de deux pieds un pouce & demi, ſa largeur de neuf pouces neuf lignes; la largeur des côtés eſt de ſix pouces. *Voyez la fig.*

Réponſe à la premiere Queſtion.

Le culte des forêts eſt l'un des faux cultes le plus ancien & le plus répandu, on pourroit dire qu'il fut l'expreſſion d'un ſentiment de reconnoiſſance, puiſque les arbres, indépendamment de leur utilité particuliere, furent les premiers abris que la nature forma pour garantir l'homme de l'intempérie de l'air & des ſaiſons. C'eſt ſous le chêne de Membré qu'Adam dreſſa le premier

autel à l'Être ſuprême ; c'eſt dans la forêt de Barzabée qu'il invoqua le nom du Seigneur (1).

Bientôt la race des homme s'étant multipliée, on abandonna le culte du vrai Dieu, & l'idolâtrie s'élevant ſur ſes ruines, on prit les arbres ſous leſquels le culte avoit lieu, pour l'objet du culte même, chaque arbre fut depuis conſacré à une divinité particuliere. C'eſt ſous le nom d'*Eſus* que les premiers Gaulois adorerent le chêne, ils le confondirent avec la divinité. Lucain repréſente les ſoldats de cette nation dans l'armée de Céſar, lorſqu'il fit couper la forêt de Marſeille, ſaiſis d'horreur, les mains tremblantes, croyant que les haches dont ils alloient frapper ces arbres ſacrés, devoient ſe réfléchir ſur eux-mêmes (2) ; mais les chênes ne furent pas les ſeuls arbres qui obtinrent l'hommage des Gaulois ; les canons des conciles, les auteurs ſacrés parlent de ces arbres, à qui l'on adreſſoit des vœux & des offrandes. Les arbres ayant été le premier objet du culte de ces peuples, ils n'admirent que ſucceſſivement celui des autres divinités.

(1) *Invocabit ibi nomen Domini.* Coment. ſur la Géneſe du P. le Comte.

(2) *Sed fortes tremuere manus, motique verenda*
Majeſtate loci, ſi robora ſacra ferirent
In ſe redituras credebant membra ſecures.
Lucan. lib. 3.

Les fleuves, les eaux, les fontaines, les rochers, les précipices, reçurent ſucceſſivement leur hommages; les Romains en les conquérant leurs apporterent leurs dieux, & ce fut d'eux qu'ils apprirent à conſtruire des temples. La plûpart de ces temples étoient précédés de bois conſacrés au culte de leurs divinités, & aux ſacrifices qu'on leur offroit, même de victimes humaines (3). Les Gaſcons croyoient que les ames de ces victimes ſe transformoient en autant de dieux; auſſi ces ſacrifices furent-ils plus fréquens chez eux que par-tout ailleurs; tel eſt celui qu'exprime l'autel dont eſt queſtion: la patere, le préféricule ne ſont pas des ornemens indifférens, ils énoncent le ſacrifice. *Quintus Rufius Germanus* conſacra cet autel à ſix arbres, divinités tutélaires du lieu où le ſacrifice fut offert. On trouve le mot *Lucubus* ſur des autels votifs aux bois. M. Séguier en poſſede un de cette eſpece; il a été découvert aux environs de Nîmes; la dédicace *ſex arboribus* n'eſt pas auſſi générale, elle eſt circonſcrite à un nombre déterminé d'arbres, & il eſt vraiſemblable que celui qui la faiſoit ne s'eſt exprimé ainſi que pour marquer d'une maniere

(3) *Jam ne credis bruta quondam Vaſconum gentilitas; quam ſacrum crudelis error immolavit ſanguinem, credis in Deum relatos hoſtiarum ſpiritus.* Prud.

plus préciſe les objets de ſon culte : cette ſo
tion porte ſur la ſeconde queſtion que je
ſuis faite. En effet, il ſeroit difficile de dé
miner un lieu particulier dans le Cominge
portât le nom de ſix arbres (car on divini
auſſi certains lieux privilégiés) ; j'en rapporte
exemple dans l'autel conſacré au dieu *Luchon*.

Malgré mes recherches géographiques, je n'ai rien trouvé de relatif aux lieux où cet autel a été découvert, qui pût me donner des éclairciſſemens ; & à moins que par analogie au mot gaſcon *arbe*, on ne prétendît que le lieu appellé aujourd'hui *Arbas*, l'un des gros villages du Cominge, très-voiſin de l'endroit où ce monument a été trouvé, étoit alors regardé comme un lieu ſacré, je penſe que les mots *ſex arboribus* n'expriment qu'une dédicace particuliere à ſix arbres qu'on avoit déifiés.

Quoi qu'il en puiſſe être de ces conjectures, il m'a paru intéreſſant pour les amateurs de l'antiquité, de conſerver le monument & de le faire connoître.

L'autel dédié à Minerve a été trouvé dans le lieu de Saint-Guiraud, comté d'Aſtarac, non loin de la ville d'Anet ; il exprime un vœu fait par Marcus Attius Sabinianus, il eſt aiſé de fixer l'époque de ce monument poſtérieur à la conquête des Gaules par les Romains, puiſque ce

SACRVM
MINERVE
MARCVS
ATTIVS
SABINIANVS
S.V.S.L.M.

furent eux qui y introduiſirent le culte de Minerve.

Marcus Attius Sabinianus pourroit bien avoir été un officier Romain ſubordonné à Salvius Julianus, ce fameux juriſconſulte de la ſecte Sabinienne, à qui l'empereur Adrien donna le gouvernement de la troiſieme Aquitaine, lequel formé en ſa faveur des peuples de la Novempopulanie, avoit pour ſiége principal la ville d'Euſe (4). Il n'y eut en effet jamais autant de Romains qu'alors dans cette contrée, où l'on découvre encore tous les jours des monumens précieux. Cet autel a dans ſa hauteur vingt-cinq pouces, dans la baſe quatorze pouces ſix lignes, & dans le fuſt dix pouces neuf lignes; la profondeur de la baſe égale à la corniche ſupérieure a ſept pouces, tandis que celle du fuſt de l'autel n'a que cinq pouces huit lignes. *Voyez la fig.*

(4) La ville d'Euſe eſt à préſent un gros bourg dans l'Armagnac, ſur la riviere de Gélíſe.

MÉMOIRE

Sur le Veſuve, lû à l'Académie des Sciences de Toulouſe.

MESSIEURS,

LES obſervations que je vous communique auroient pu vous être préſentées avec plus d'art, je ne me ſuis attaché qu'à la vérité des faits; quelque ſinguliers qu'ils paroiſſent, je puis les mettre ſous vos yeux, parce que l'un de mes principaux ſoins, a été de m'en aſſurer dans mon voyage d'Italie: j'ai cru qu'il ne ſuffiſoit pas de chercher à en connoître les mœurs & les uſages, je me ſuis dit avec Montagne (la conſidération de la nature eſt une pâture propre à nos eſprits).

Le Véſuve ſéparé de la chaîne des Apennins, s'éleve vers l'orient de la ville de Naples; ſes feux intérieurs & ſes fréquens incendies, ont fait de cette montagne un lieu d'horreur, on n'y voit que cendres, que pierres-ponces ou brûlées, que parties informes de rochers; on n'y apperçoit point la moindre verdure, tandis que le pied eſt fertile, & qu'il eſt planté de vignes, dont la beauté ajoute & prête de nouveaux

charmes à la plaine qui y conduit : craindrois-je de placer ici ces vers de Martial ?

Hic eſt pampineis viridis modo Veſvius umbris
Preſſerat, hic madidos nobilis uva lacus:
Hæc juga, quam Niſæ colles plus Bacchus amavit :
Hoc nuper ſatyri monte dedere choros.

Non, Meſſieurs, cette deſcription étoit exacte alors, & la remettre ſous vos yeux, c'eſt me préparer des preuves de ce que j'ai à dire des changemens continuels qu'éprouve le Véſuve. Je m'y tranſportai le 29 Janvier 1750, je paſſai par Portici, palais du roi des deux Siciles, je pris enſuite le chemin de Reſine. Pontanus parle ainſi de ce lieu :

Ecce venit Reſina viæ junctiſſima noſtræ.
Triſtior illa quidem patris de clade Veſevi.

Après avoir laiſſé ma voiture, je me rendis au pied de la montagne, où je pris deux payſans pour m'aider à monter ; on voit ſur le chemin qu'on parcourt, des pierres raboteuſes inégalement éparſes, des cendres durcies, de la forme & de la groſſeur des grains de bled de Turquie, le pied gliſſe & s'enfonce à chaque pas, il n'eſt rien de plus fatigant que ce voyage ; les gens

du pays l'appellent vulgairement *le purgatoire des étrangers.*

Je me repoſai quatre ou cinq différentes fois avant de parvenir au ſommet du Véſuve, qui ne reſſemble plus à l'agréable tableau que Martial en a laiſſé ; taillé en forme de cone tronqué par le haut, ce n'eſt, comme je l'ai dit, qu'un amas de ſables ſtériles, de cendres & de pierres, qu'il faut traverſer pour arriver à l'ouverture du précipice placé au centre ; cette ouverture faite en forme d'entonnoir ou d'un cone renverſé, avoit alors huit cens toiſes (*a*) de circonférence ; deux hommes auroient eu bien de la peine de marcher de front ſur ſes bords ; je dis que cette circonférence avoit alors huit cens toiſes, parce que le Véſuve eſt un théatre changeant qui n'offre jamais le même ſpectacle, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, & que cette ouverture a ſans doute diminué ou augmenté depuis ; nous avions mis à-peu-près une heure pour arriver du bas juſqu'à la crête ; dès que j'eus porté mes regards ſur cette eſpece de vallée, je n'apperçus qu une matiere jaunâtre, dont les ondulations bien exprimées la faiſoient paroître telle qu'un lac ou une mer de ſoufre, dont on ne découvroit qu'une partie à cauſe des pointes de

(*a*) La toiſe étant de ſix pieds, cette meſure donnoit un total de 4800 pieds.

rocher répandues dans le circuit : la bouche de cet abyme offroit un talus plus aiſé d'un côté que de l'autre ; nous en profitâmes pour deſcendre dans l'intérieur, & le côté par où nous allions, laiſſoit voir quelques ſoupiraux, d'où ſortoit une exhalaiſon brûlante & ſulphureuſe ; le bord de ces crevaſſes étoit chargé de ſubſtances minérales ; on voyoit des quartiers de rocher de couleur noire, griſe, brune, encroûtés d'un ſoufre blanc ; ces laves ou lavanges ont été, en ſortant du gouffre, une matiere en fuſion, qui après avoir roulé comme de la poix fondue, a inſenſiblement perdu ſa chaleur & acquis de la dureté ; le côté de la montagne au midi, offroit un talus plus droit & plus eſcarpé, ainſi qu'au couchant, tandis que vers le nord, taillé preſque à plomb, il préſentoit un rebord ſemblable à la rive d'un fleuve cavé par le courant des eaux ; je parvins ſur ce terre-plein, que je puis appeller le premier étage, qui, formé d'une matiere d'abord liquide, comme je l'ai dit, avoit acquis de la conſiſtance en ſe refroidiſſant, & conſervoit la figure des flots que ſon bouillonnement lui avoit donnée, l'air ayant agi ſur elle, comme le froid le fait ſur l'eau, qui ſe gelant, ne perd point la figure qu'elle avoit dans ſon mouvement & ſon agitation ; le terre-plein ſur lequel on marchoit

quand on étoit parvenu à cette eſpece de vallée, éclatoit & ſe briſoit ſous les pieds en certains endroits, ce qui, au premier inſtant, cauſe une frayeur, qui quoique de peu de durée, jette du trouble dans l'ame; comment ne pas être ému en effet, puiſque l'on ſçait qu'il y a au-deſſous de ſoi des gouffres, qu'on les voit ouverts de toutes parts, que le nombre des fentes & des crevaſſes, d'où s'éleve une fumée épaiſſe, ſemble avertir d'un danger preſſant, auquel on ne ſçauroit ſe dérober.

Lorſque raſſuré cependant par nos guides, j'eus marché quelque tems de côté & d'autre, j'examinai avec attention le ſpectacle que préſentoit le lieu où nous étions renfermés; on ne voyoit que quartiers immenſes de lave noirâtre répandus de toutes parts, & une matiere ſulfureuſe dont le terrein étoit couvert en certains endroits, des cendres d'une couleur approchante de celle du machefer, point de verdure ni de plante, tel étoit l'intérieur de la montagne; ſi l'on portoit la vue au-deſſus de ſoi depuis le bas juſqu'au ſommet, une terre auſſi ſtérile, étoit le ſeul objet qui attachoit nos regards: l'horreur de ce lieu augmentoit par la vue de quelques quartiers de rocher, qui ſembloient être ſu. le point de ſe précipiter en ſe détachant.

Différens tourbillons de fumée ſortoient des crevaſſes & formoient une vapeur qui déroboit la clarté du ſoleil, dont la lueur étoit pâle ainſi que dans un jour d'éclipſe ; ſi l'on ne voyoit pas encore les gouffres enflammés du Véſuve, ſes mugiſſemens ſe faiſoient entendre.

Après quelques momens j'avançai ſur les bords d'une immenſe ouverture, également taillée de tous les côtés, en talus & de la forme d'un cone renverſé plus étroit & plus reſſerré que l'eſpace où nous nous trouvions ; mes conducteurs me firent deſcendre quelques pas, & nous parvînmes à cet eſpace qu'on peut appeller le deuxieme étage ; on y voyoit quelques fentes d'où s'élevoit une plus épaiſſe fumée ; l'odeur du ſoufre ſe faiſoit ſentir plus fortement que dans l'eſpace que nous venions de parcourir ; c'eſt de ce lieu qu'on apperçoit entierement l'iſſue de la flamme, des pierres & des cendres, par trois grandes ouvertures, dont deux aſſez voiſines entre elles, ſembloient ne former qu'une ſeule & même fournaiſe, ſéparée au-deſſus par un arceau naturel ; pour les voir de plus près nous nous avançâmes encore, & juſqu'à la pointe d'une éminence qui faiſoit ſaillie, dont le terrein creuſé en-deſſous, formoit une maniere d'arceau ; de ce poſte dangereux nous examinâmes les trois gouffres. Le

volcan étoit dans un mouvement conſidérable ; ſes mugiſſemens imitoient quelquefois le bruit de la mer agitée par une tempête violente, tantôt il éclatoit comme le tonnerre : on croyoit entendre des coups de canon multipliés ; il rendoit bien exactement auſſi quelquefois le bruit d'une infinité de fuſées, & un ſifflement preſque continuel ; après le fracas, la fumée ſembloit diminuer, on la voyoit s'élever comme une grande colonne torſe, de couleur blanchâtre, quelquefois plus noire & plus épaiſſe ; elle empêchoit de diſtinguer la matiere enflammée qui s'échappoit du gouffre, & s'élevant du fond des abymes, ſe répandoit de droite & de gauche aſſez près de nous, ſur le terrein où nous étions placés.

Ces trois ouvertures n'étoient pas de la même grandeur, la moins conſidérable paroiſſoit avoir plus de trente pieds de diametre, autant que la diſtance où nous étions me permit d'en juger ; la chaleur étoit ſi violente qu'il y auroit eu une témérité extraordinaire d'aller plus loin, & l'on auroit couru le riſque d'y étouffer, quand on n'auroit eu rien à craindre de la chûte des matieres enflammées, qui n'ayant pas une certaine conſiſtance, ſe détachoient du bord de ces ouvertures, & retomboient dans l'abyme d'où elles étoient ſorties ; celles qui reſtoient

au-deſſus, tantôt noires, tantôt rougeâtres, paroiſſoient ſemées confuſément, & formoient des tas conſidérables; elles conſervoient une chaleur brûlante.

Outre la fumée, la flamme & les mugiſſemens, l'intérieur des gouffres du volcan offroit un ſpectacle des plus ſinguliers; ſans parler d'un feu plus ardent que celui des verreries, qui ſans ceſſe y bouillonne, on voyoit partir à chaque inſtant, & avec la plus grande rapidité, des pieces énormes de cette matiere molaſſe & enflammée, qui s'accrochant bruſquement à cette eſpece de voûte que préſentoit le tour des ouvertures, ſembloit lui donner plus d'épaiſſeur & de conſiſtance; lorſque cette voûte avoit reçu cette matiere, elle en rendoit une partie au gouffre, quelquefois en de groſſes pieces, d'un feu plus clair, plus brillant, quelquefois par maniere de diſtillation, ce liquide retombant en gouttes; de ſorte qu'il y avoit un mouvement continuel d'action & de réaction, occaſionné par la matiere embraſée que la voûte renvoyoit vers le fond du gouffre, & que l'on voyoit s'élever de ces abymes, pour frapper la voûte qui leur étoit ſupérieure & s'y attacher.

Tel eſt l'état où je vis le Véſuve; il n'eſt rien de ſi fréquent, comme je l'ai dit, que les chan-

gemens qui y arrivent, quelquefois tous les ans, quelquefois tous les mois; lorſque ce volcan eſt trop tranquille (& s'il eſt permis de le dire, comme dans un état d'aſſoupiſſement), c'eſt un ſigne fâcheux pour la ville de Naples; on a obſervé qu'elle n'a point à craindre de tremblement de terre, lorſqu'il jette continuellement des feux. Quand j'arrivai dans cette ville, on y étoit alarmé des bruits ſouterreins qu'on y entendoit; mais bientôt on ſe raſſura, parce que l'on vit ſortir du Veſuve un tourbillon épais de fumée & de flammes.

Le jour que je choiſis pour ce voyage, il ne faiſoit preſque point de vent, ſans cette précaution il n'auroit pas été poſſible d'approcher même du pied de la montagne; car le vent étant devenu plus fort au moment que nous nous retirions, nous fûmes enveloppés de tourbillons de fumée, dont nous ne pûmes nous garantir qu'avec bien de la peine; il falloit ſe défendre avec célérité de l'exhalaiſon qui s'étendoit au loin. Je m'étois muni d'un thermometre d'une diviſion exacte; le mercure étoit monté à meſure que nous nous étions avancés dans la montagne; j'eſſayai de le placer un peu plus avant que je ne l'étois moi-même; il pouvoit y avoir une diſtance d'environ quatre-vingt pieds juſqu'à l'une des ouvertures; mais à peine le ther-

mometre eût il été fixé, que le mercure paſſa bientôt les calculs, & le tuyau de verre qui ſervoit d'enveloppe au tube où le mercure étoit contenu, ayant caſſé par le haut, il me fut impoſſible de continuer à en faire uſage; il y avoit déja plus de trois heures que nous étions dans le Véſuve lorſque j'en partis; il me tardoit de revoir la campagne, je regagnai bien vîte le ſommet, à-peu-près dans le même endroit où nous étions deſcendus, parce que, je l'ai déja dit, il n'étoit pas aiſé d'y parvenir de tous les côtés; enfin aidé des payſans qui me ſoutenoient avec une ceinture de buffle, paſſée autour de leur corps, ainſi qu'ils l'avoient fait en montant, j'arrivai dans la plaine, les pieds meurtris par le choc continuel, qu'on ne peut éviter de ſe donner, contre les divers tas de lave qu'on trouve ſur ſes pas. Je m'aſſis quelque tems dans cette campagne raſe, dont la pente eſt tournée du côté de Reſine; on me fit obſerver les veſtiges de deux éruptions, l'une avoit formé une riviere de lave, qui deſcendoit juſqu'au lieu appelle *Torre di Greco*; dans la ſeconde éruption la lave ayant percé la montagne, elle s'étoit répandue dans les environs de Reſine; ces deux torrens occupoient l'un & l'autre, en certains endroits, une largeur de cinq ou ſix cens pieds; je remarquai que les lavanges nouvelles ont une teinte plus ſombre & plus noirâtre que

les anciennes, qui la perdent avec le tems ; on ſe ſert de cette eſpece de roche pour paver les rues de Naples (*b*) : cette matiere liquefiée & durcie aux moindres impreſſions de l'air, reſſemble aſſez à du marbre, & l'on peut en faire le même uſage : j'ai vu dans le palais de Portici deux tables pour leſquelles on avoit choiſi la lavange qui avoit le plus de brillant & qui contenoit le plus de parties métalliques & minérales. Ces deux tables, au ſortir des mains de l'ouvrier, n'ayant pas été poſées ſur un terre-plein, s'étoient arcquées dans toute leur longueur, à-peu-près comme des planches d'un bois qui ſeroit encore vert ; pour leur rendre leur premiere forme on les chargea dans le milieu, elles ne caſſerent point, & la reprirent quelque tems après ; ce fait me fut certifié par des gens dignes de foi.

Si la matiere qui forme les lavanges, quand elle eſt en fuſion, peut être comparée au verre préparé dans nos fourneaux, qui ſe congele & ſe durcit dès qu'il eſt expoſé à l'air, je ne crois pas cependant qu'on puiſſe en conclure une homogénéité parfaite entre ces deux matieres,

(*b*) Quelques auteurs ont cru que les grandes voies qui conduiſoient à Rome, étoient pavées de la même matiere. *Voyez* le Traité *della via Appia recognoſcita*, &c.

puiſque

puiſque le verre en durciſſant acquiert un notable degré de fragilité, & qu'il ne paroît pas que la matiere des lavanges ſoit auſſi caſſante, ce qu'il faut ſans doute attribuer à la qualité ſpécifique des corps fondus qui la compoſent; la poix & le bitume dont ces diverſes matieres ſont environnées, ſe coagulent au premier contact de l'air froid, & c'eſt ce qui fait ſa plus grande reſſemblance avec le verre; mais la lave ne contracte pas d'abord une entiere ſolidité, elle ne durcit qu'inſenſiblement; on a remarqué que celle où l'on voit des parties moins brillantes, eſt la plus caſſante, & qu'elle éclate ſous le marteau.

On peut, avec quelque raiſon, regarder les laves (*c*) ou lavanges comme un mélange de divers métaux, de minéraux inflammables, & de pierre vive fondue & liquefiée. Rappellons-nous ce qu'en a dit Virgile :

(*c*) Il en eſt de trois eſpeces, j'en ai recueilli divers fragmens : la lave la plus pure ſe travaille comme la ſerpentine, & lui reſſembleroit, ſi la couleur n'étoit plus brune. Elle reçoit le poli ; on en fait divers ouvrages : j'en ai une tabatiere, la lave ordinaire eſt plus raboteuſe & plus groſſiere, on la voit répandue comme des quartiers de rocher ſur le ſommet & au-bas de la montagne, & la lave la plus groſſiere reſſemble aux ſcories des forges ou à des écumes de fer. Parmi cette derniere, j'ai trouvé des morceaux de mine qui n'avoit pas été encore mis en fuſion, mais dont la liquéfaction commençoit lorſqu'ils ont été vomis ſur le revers de ce volcan ; le morceau que je vous préſente eſt de cette ſorte.

Vidimus undantem ruptis fornacibus Ætnam;
Flammarumque globos, & liquefacta volvere
saxa.

Ces lavanges, dont le deſſus & le deſſous n'ont point une ſurface polie avant qu'on la leur donne par le travail, ſemblent hériſſées de petites aſpérités qu'elles contractent en roulant d'une vélocité inégale & d'une maniere lourde & peſante; dès qu'elles commencent à durcir elles ſe chargent dans leur route, de pierres, de morceaux de bois, de cloux, de toutes les matieres qui peuvent être répandues ſur la ſurface qu'elles couvrent; cette matiere fluide, à meſure qu'elle durcit, prend ainſi la forme des différentes choſes à quoi elle touche.

Il me reſte à vous parler des cendres, des pierres-ponces ou brûlées, des prétendues inondations cauſées par l'accenſion ou l'éruption du Véſuve: les cendres & les pierres-ponces s'élevent confuſément avec la fumée, & jailliſſent du ſein de la montagne; les plus groſſes tombent les premieres & ſont ſuivies des plus légeres & des plus menues: on n'en voit que de cette eſpece dans les foibles accenſions; mais dans les plus fortes, telles que celle de l'année 1737, ce ne fut pas ſeulement une pluie de cendres & de petites pierres, mais des

quartiers de pierre des plus peſans, des rochers embraſés, qui précéderent des torrens de cette matiere fondue. Les cendres du Véſuve, graſſes & bitumineuſes de leur nature, rejettent l'eau: elles ont ſans doute de mauvaiſes qualités, car les fruits qu'elles couvrirent dans cette occaſion, devinrent funeſtes aux gens qui en mangerent. Ces pierres qui s'élancent du baſſin de la montagne, ne ſe reſſemblent entre elles ni par la gravité, ni par la couleur, ni par la forme; on en voit de rougeâtres, de blanches, plus ou moins ſpongieuſes; quand on les briſe elles donnent un petit ſable tranſparent & lucide, ſemblable à du talc pulvériſé; les architectes font grand cas de ces pierres pour la conſtruction des édifices, tels que les ponts, les digues, les primes de maçonnerie qu'on oppoſe à la corroſion des eaux & à leur chûte: on les mêle avec de la chaux & du ſable de Pouzols; dans peu de tems tout cela fait corps, & réſiſte autant que les matériaux les plus durs, parce que ces pierres s'uniſſent plus intimement au mortier; peut-être les eſtime-t-on encore à raiſon de leur légereté, ce qui ne doit pas être compté pour peu de choſe dans la conſtruction des voûtes.

Quant aux prétendues inondations cauſées par les éruptions du Véſuve, on pourroit ren-

voyer à l'hiſtoire de celle de 1737. Les ſçavans qui l'ont donnée prétendent que les eaux qui firent tant de ravage dans celle de 1631, étoient l'effet d'une pluie abondante, tombée dans le même tems, qui ne pouvant être contenue dans les vallons, comblés par les matieres que le volcan y jettoit, dont la qualité empêchoit la terre de s'imbiber, un partie ſe précipita ſur les campagens où elle porta la déſolation; ils nient donc la poſſibilité de ce phénomene. En effet, pour ſe perſuader que les eaux jailliſſoient des mêmes gouffres d'où l'on voyoit ſortir le feu, il faudroit ſuppoſer le Véſuve fait comme un grand vaſe à deux ouvertures, l'une d'elles repréſentée par les bouches d'où l'on voit s'élancer les flammes, les cendres & la matiere liquefiée; l'autre ouverture devroit être placée dans le bas, & ſervir de communication à la mer. Cette ſuppoſition faite, il ſeroit néceſſaire que l'air, dans l'intérieur de la montagne, ſouffrît de grandes viciſſitudes de raréfaction quand le feu eſt plus violent, & de condenſation lorſqu'il l'eſt moins; il réſulteroit de la raréfaction qu'une partie de l'air ſeroit chaſſée hors des gouffres, dans la condenſation l'air intérieur ne ſe trouvant plus en équilibre avec celui de l'atmoſphere, l'eau de la mer ſeroit obligée de monter dans les gouffres

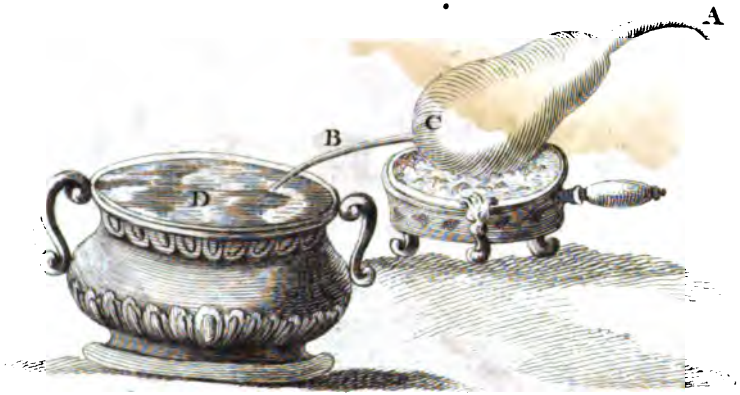

Andouard Sculp.

par cette communication ſuppoſée, l'expérience ſuivante ſerviroit de preuve à un tel ſyſtême. *Voyez la fig.*

Prenez un éolipile AC, percé par le haut d'une ouverture A, & par le bas d'une ouverture C, à laquelle ſoit ajouté un petit tuyau B, aboutiſſant à l'eau contenue dans le vaſe D; faites échauffer cet éolipile & refroidiſſez-le ſubitement, l'eau montera du vaſe D dans l'éolipile; mais cette expérience ne pouvant réuſſir que dans le cas où l'ouverture ſupérieure ſeroit capillaire, ce qui ne peut ſe ſuppoſer & être vrai dans le Véſuve, dont les bouches ſont extrêmement grandes, on ne peut ſe ſervir de cette expérience pour prouver les prétendues inondations; il eſt donc plus à propos de nier un phénomene auſſi ſingulier, & de croire avec les académiciens à qui nous devons l'hiſtoire de l'éruption de 1737, que ſi les campagnes furent ravagées par les eaux de celle de 1631, ainſi que dans les précédentes, la pluie conſidérable tombée dans ces différentes occaſions, eſt la ſeule cauſe à laquelle on doive attribuer la déſolation des campagnes ſituées au pied du Véſuve, dont le ſort fut ſemblable à celui des autres plaines du pays Napolitain, que l'on voit dominées par les monts d'Avella.

J'ai cru devoir ajouter ici une ſuite chrono-

logique (*d*) & des éruptions & des embraſemens du Véſuve juſqu'au moment où je l'ai vu.

Le premier dont on ait fait mention dans les hiſtoires, eſt celui de l'année 39 de notre ere. Pline le jeune en parle dans deux de ſes lettres; l'éruption fut ſi conſidérable qu'elle détruiſit la ville d'Herculanum.

Le ſecond embraſement arriva ſous l'empire de Severe, l'an 203. *Voyez* Dion, *&c.*

La troiſieme éruption, ſuivie d'un embraſement qui dura deux années entieres, arriva ſous les empereurs Antonin & Léon premier. *Voyez* la Chronique de Marcellinus & Procope, *&c.*

Le quatrieme embraſement arriva en 512, ſous Théodoric, roi d'Italie, ſelon le rapport de Caſſiodore, d'Eutrope de Céſarée & de Sigonius, il fut ſuivi d'une éruption affreuſe.

Le cinquieme embraſement fut ſous le regne de Conſtantin IV. dans l'année 685. *Voyez* Sabellius & Paul Diacre.

Le ſixieme arriva l'an 993; on le voit dans l'Hiſtoire de Ridolfe, moine de Clugny.

Le ſeptieme en 1036, ſous le pontificat de Benoît IX. fut ſi conſidérable, que les côtés de

(*d*) On peut voir le Mémoire ſur les embraſemens du Véſuve, de M. l'Abbé Banier, page 15, de l'Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, tome IX.

la montagne percerent, & que le volcan, qui, juſques-là n'avoit jetté que des cendres, du feu, & quelques pierres, vomit cette lave qui ſe durcit à l'air, & qu'on a toujours remarqué depuis dans ſes éruptions.

Le huitieme embraſement jetta des torrens de bitume; il arriva, ſuivant le cardinal d'Oſtie, l'an 1049.

Le neuvieme l'an 1138, ſous Roger III. eſt raconté dans la Chronique de l'anonyme de Montcaſſin; il fut ſuivi d'un embraſement dans l'année 1139.

Le onzieme dont il eſt parlé dans la deſcription de l'Italie par Léandre Alberti, arriva l'an 1306.

Le douzieme en 1500: trente-huit ans après, le mont nouveau, que des tremblemens de terre très-violens ſembloient avoir annoncé, s'éleva tout-à-coup.

Le treizieme embraſement arriva en 1631: ce fut l'un des plus conſidérables; ſept différens torrens de matiere ſulfureuſe & vitrifiée ſortirent de la montagne par une grande crevaſſe; il fut ſuivi d'inondations affreuſes, ce qui paroît confirmer l'opinion des académiciens.

Le quatorzieme arriva en 1660.

Le quinzieme le 12 Août 1682; la lave s'é-

chappa par les trois ouvertures, ainſi qu'en 1685 & 1689, mais elle ne vint pas du ſommet.

Le ſeizieme précédé d'un léger tremblement de terre, arriva en 1694; la lave s'étoit élevée dans l'interieur de la montagne & verſa par deſſus. *Voyez* le Paxino.

Le dix-ſeptieme embraſement fut en 1701.

Le dix-huitieme en 1704; Thomas Bifulco en a parlé.

Le dix-neuvieme en 1712.

Le vingtieme en 1718; dans cette année les côtés de la montagne furent rompus, il en ſortit une riviere ou torrent de lave, qui ſe diviſa en pluſieurs branches.

La montagne jetta en 1718, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 27; enfin en 1727 cette éruption du Véſuve ceſſa.

Le vingt-unieme embraſement annoncé par des cendres & des pierres que le Véſuve jettoit en abondance, fut ſuivi en 1730, tems auquel il arriva, d'un torrent de lave qui coula à différentes repriſes en 1732 & 1733; le ſommet de la montagne s'étoit applani, parce que les matieres intérieures monterent juſqu'au bord; enfin le 10 Juillet il ſortit un torrent de lave, qui ne ceſſa de couler que le 10 Janvier 1734.

Le vingt-deuxieme embraſement, décrit par François Ferrao, profeſſeur en Médecine de la ville de Naples, arriva en 1737. Le calcul qu'il fit de la matiere verſée hors de la montagne, & ſéparée en deux torrens principaux, ſe monta à la quantité de 319658161 pieds cubes. C'eſt après cette éruption que j'ai vu le Véſuve dans l'état dont je donne la deſcription.

MÉMOIRE

Lû dans une Aſſemblée particuliere de l'Académie des Sciences, Inſcriptions & Belles-Lettres.

MESSIEURS,

LE 4 Février 1750, je partis de Naples pour aller voir la Solphatara & la grotte du Chien, ſituées dans le territoire de Pouzols. Pour y arriver on traverſe la grotte de Poſilippe; c'eſt un ſouterrein percé dans le tuf & dans le ſable, ſelon que l'on a rencontré l'un ou l'autre; la largeur de ce chemin eſt aſſez conſidérable pour que deux équipages puiſſent paſſer de front; dans les endroits où il eſt le plus reſſerré, ſa hauteur & ſa largeur n'étant pas égales par-tout, ce chemin pratiqué ſous la montagne, porte au-deſſus de lui des campagnes cultivées, des maiſons, des vignes & des vergers. L'entrée du Poſilippe eſt d'une hauteur de ſoixante pieds; on a pratiqué de chaque bout & dans le milieu de cette route des ouvertures percées de biais, pour porter la lumiere tout auſſi loin qu'il eſt poſſible; mais malgré ce ſecours, elle eſt obſcure, & les voyageurs ſont obligés de s'avertir

de la voix, de crainte de ſe heurter. La grotte de Poſilippe a deux mille trente-cinq pieds de longueur, quarante ou quarante-cinq de hauteur; ſa largeur eſt de vingt à vingt-deux pieds; elle eſt pavée comme la voie Apienne, de grands carreaux de pierre dure, dont la forme eſt irréguliere.

Adiſſon, dans le Voyage qu'il a donné au public, & qu'on peut regarder comme le ſupplément de celui de Miſſon, paroît étonné des plaintes de Seneque ſur l'incommodité de ce chemin; n'eſt-il pas aiſé d'en rendre raiſon? Cette grotte n'étoit point pavée alors, & ſi l'on juge de la pouſſiere qu'il devoit y avoir par celle qui s'y éleve aujourd'hui, on conçoit que ce paſſage devoit être fâcheux pour les voyageurs & preſque impratiquable; ce chemin que les éboulemens de terre & de tuf avoient fermé fut réparé par Philippe II. roi d'Eſpagne; les brigands à qui il ſervoit de refuge, en furent chaſſés, comme il paroît d'une inſcription qu'on lit à l'entrée de la grotte. Je crois que ce chemin devoit anciennement être une carriere, ainſi que la grotte de la Sibylle, placée près de Cumes, les catacombes de Naples, & quelques autres lieux ſouterreins; j'appuie ma conjecture ſur l'inſpection des carrieres placées près de *Capo di Monte*, où le roi de Naples fait bâtir un

palais depuis quelques années : il pourra bien arriver que dans la ſuite des tems ces carrieres deviendront autant de paſſages pour arriver aux différens lieux où leur ouverture ſe trouvera placée ; il n'eſt pas, au reſte, ſingulier que la plûpart de ces ſouterreins aient été anciennement habités ; les perſécutions des Empereurs, lors de l'établiſſement du Chriſtianiſme, peuvent avoir obligé les premiers chrétiens à y chercher une retraite ; je ne dirai plus qu'un mot du Poſilippe, c'eſt au-deſſus de ſon entrée & du côté de Naples, qu'on voit le tombeau de Virgile, dont il ne reſte que quelques veſtiges ; ce petit bâtiment, de forme pyramidale, étoit conſtruit de très-petites briques diſpoſées en loſange (*a*) ; pour empêcher que les voyageurs n'ignorent la poſition du tombeau de ce poëte, on a fait graver ces deux vers à l'entrée de la grotte :

Mantua me genuit, Calabri rapuêre, tenet nunc
Parthenope ; cecini paſcua, rura, duces.

La Solphatara, à laquelle on arrive par un payſage fort agréable, n'eſt pas moins curieuſe que le Véſuve ; les anciens lui donnoient le nom

(*a*) Vitruve appelloit cette ſorte de conſtruction fort uſitée chez les Romains, *opus reticulatum.*

du Marché de Vulcain. Pétrone en a fait la description (1).

Cette montagne où le feu brilloit encore du tems de Strabon, qui le dit ainsi, en parlant de Pouzols & de son territoire, avoit un volcan qui s'est éteint depuis : abaissée dans le milieu par la force des éruptions, réduite en forme d'amphithéâtre, tandis que ses flancs ont demeuré entiers, elle n'offre maintenant aux yeux qu'une plaine de forme ovale, dont la longueur est de douze cens cinquante pieds sur une largeur de neuf cens quarante ou neuf cens cinquante.

Quand on fait rouler une pierre d'un gros volume sur la Solphatara, on entend un grand bruit ; & le sol sur lequel on est placé semble mugir sous les pieds ; on voit s'élever dans cette espece d'arene une vapeur chaude, épaisse, & sulfureuse, & l'on y découvre différentes

(1) *Est locus exeiso penitus demersus hiatu,*
Parthenopem inter magnaque Dichurchidos arva,
Cocitâ perfusus aquâ : nam spiritus extra
Qui ferit effusus, funesto spargitur æstu.
Non hæc autumno tellus viret, aut alit herbas,
Cespite latus ager ; *non verno persona cantu*
Mollia discordi strepitu virgulta loquuntur ;
Sed chaos & nigro squallentia pumice saxa
Gaudent ferali circum tumulata, cupressu.
Has inter cædes ditis, pater extulit ora,
Bustorum flammis, & canâ sparsa favillâ.

je préſentai à cette exhalaiſon une demi-feuille de papier, elle ſécha, au-lieu d'être mouillée, dans l'eſpace d'une minute; quoique la vapeur fût brûlante, une petite quantité de poudre éteinte dans l'eau-de-vie, ne prit point feu, elle y reſta expoſée deux minutes.

On travaille l'alun de roche ſur la Solphatara; ce travail ſe fait de cette maniere. On ramaſſe une pierre ou terre grisâtre humectée, qui ſe trouve à l'orient de la montagne, on la mêle dans des baſſins de cuivre avec de l'eau de pluie priſe de quelques réſervoirs placés au ſommet; ces baſſins ſont mis ſur les différentes bouches ou crevaſſes de cette plaine fumante, & cette exhalaiſon échauffant, dans l'eſpace de ſept ou huit jours la matiere qui y eſt contenue, toutes les petites parties d'alun ſe détachent de la terre qui demeure au fond; on vuide alors cette eau dans des tonneaux bien luttés; & l'alun formant une eſpece de croûte ou de glace, s'attache aux tonneaux, dont il incruſte les différens côtés; ce qu'il peut y avoir encore de parties terreſtres demeure dans le fond de ces vaiſſeaux. L'alun de la Solphatara eſt meilleur que celui de la Tolpha (*b*) qu'on travaille près de Civita-Vecchia;

(*b*) M. Geoffroy donna à l'Académie des Sciences, en 1702 ou 1703, une Deſcripcion du travail qu'on y

ce

ce qui ſervit autrefois de motif à la défenſe que les Papes firent aux ouvriers d'employer cet alun ; mais Pie IV. ayant exigé une rétribution annuelle de ceux à qui il appartenoit, Grégoire XIII. abonna ce droit à un ſeul payement, qui fut conſidérable ; depuis ce tems on préféra l'alun de la Solphatara (1).

On trouve du ſoufre vierge ſur cette montagne ; on ne l'extrait point par le feu, on le prend dans les cavités de la terre ; l'uſage de ce ſoufre eſt meilleur dans la Médecine.

On y ramaſſe auſſi une ſorte de ſel, qui quelquefois a trois ou quatre doigts d'épaiſſeur ; ce n'eſt ni du ſel de nitre, ni du ſel ammoniac ; on l'employe utilement pour la préparation des pelleteries.

Le circuit de cette montagne contient du vitriol, qu'on dit meilleur que celui de Rome, il eſt brillant comme le ſaphir ; les nitres rouge & blanc, une ſorte de calamine ou terre bitumineuſe ſe trouvent encore à la Solphatara ; on peut dire qu'elle fait la richeſſe des habitans de Pouzzol & de cet heureux pays.

Dion avoit viſité ces lieux, & ce qu'il en

fait ; mais il auroit pu entrer dans des détails utiles & intéreſſans, ſi l'on veut jamais faire travailler en France l'alun des mines qu'on pourroit y trouver.

(1) *Voyez* le Capacio, Hiſt. de Pouzzol, pag. 334.

rapporte pourroit trouver ici ſa place (3).

Les voiſins de la montagne conduiſent chez eux la vapeur chaude (c) qui s'y éleve, & s'en ſervent pour leurs beſoins domeſtiques.

Au bas de la Solphatara, & du côté oppoſé à la chûte des eaux de Piſciarelly, dont je parlerai, on voit un couvent de Capucins; les malades y vont prendre le ſoufre; la fumée de leurs étuves eſt propre à la guériſon des douleurs & de quelques autres incommodités; cette fumée impregnée des principes de ſoufre, d'alun, de ſel ammoniac, & de quelques minéraux, eſt auſſi épaiſſe que celle qui s'éleve du ſol de la montagne. On ſe rend dans ces étuves aux mois de Mai & de Juin; on en uſe de même à l'égard des bains de San-Germano; ce ſont deux ou

(3) *Nam in his montibus quos juxta fines maris paulo ante dictum eſt, fontes ſunt ignis & aquæ pleniſſimi, & qui conſtet ex altero ſeparatim nullus inveniri poteſt, nec vero per ſe ignis aut aqua frigida eſſe videtur; ſed quia commiſcetur aqua calida, & ignis quodammodo humidus eſt; atque cum aqua per canales in cisternas influat ejus vaporem, ii qui in locâ incolunt, inducunt per tubos inaltiſſima domicilia, ea poſtea caleſiunt in illis; nam is vapor quanto longius à terra abfuerit aqua, quanto magis excitatus & aridus eſt.*

(c) Les habitans du mont Eole, ſitué près la petite ville de Cecis, à huit milles de Terni, pour raffraîchir pendant les chaleurs de l'été, leurs maiſons & leurs caves, y conduiſent par des tuyaux qu'ils ouvrent plus ou moins, un vent froid qui s'échappe continuellement des trous & des fentes de la montagne. *Voyez* Kirker *in Mund. ſubter.*

trois petites maiſons bâties ſur le bord du lac d'Agnano, & non loin de la montagne; du ſol de ces bains ou étuves de San-Germano s'éleve une vapeur ſi chaude, que quoiqu'on s'y tienne nud, on y ſue abondamment de tout le corps. Il en eſt de même aux étuves de Néron, ſituées près de Bayes, dans leſquelles on entre par un défilé étroit; on éprouve une chaleur très-vive, qui augmente à meſure qu'on y avance; ce défilé dont la pente eſt aſſez rapide, conduit à une ſource d'eau bouillante. Pour éviter d'être incommodé de la vapeur qui ſe répand dans le défilé, il n'y a qu'à ſe baiſſer contre terre, l'on y ſent bientôt un air tempéré; dans ce défilé le thermometre marquoit le trente-deuxieme degré; mis dans l'eau des étuves, le mercure monta au ſoixante & quinzieme degré: ces étuves faiſoient partie d'un palais que Néron avoit ſur la mer (*d*).

Les pluies & les neiges qui s'amaſſent dans le baſſin de la Solphatara, ne pouvant en ſortir qu'après avoir traverſé les entrailles de cette montagne brûlée, vont jaillir aſſez près du lac d'Agnano, & former une ſource abondante, connue ſous le nom des *Eaux chaudes de Piſcia-*

(*d*) On voit dans ces étuves des eſpeces de lits faits de ſtuc, pour placer les malades qu'on y porte dans les ſituations qui conviennent le plus à leurs incommodités.

relli ; elles ont pris une forte teinture de ſoufre & d'alun en traverſant la montagne, & ſont d'une chaleur brûlante. Le thermometre que je plongeai dans cette eau, m'aida bien vîte à en déterminer la chaleur, le mercure étant monté dans une minute, du vingtieme degré où il avoit reſté après les expériences faites ſur la Solphatara, juſqu'au ſoixante & quinzieme degré (c'eſt toujours du thermometre de Réaumur dont je prétens parler); je goûtai de cette eau, elle étoit un peu ſoufrée, mais elle n'avoit point de mauvais goût ni d'odeur puante, comme quelques eaux que j'ai vues ailleurs (*e*). Ces eaux paſſent avec facilité quand on en boit, elles purgent les premiers jours, & guériſſent pluſieurs indiſpoſitions, au rapport des médecins du pays.

Ce qu'on voit de plus ſingulier ſans doute, & qui fixa mon attention à la Solphatara, c'eſt que la partie de cette montagne où coulent les eaux chaudes de Piſciarelli, eſt molle & fondante; j'en coupai avec un couteau, je la paîtris dans mes mains & lui donnai la forme d'une boule, elle devint inſenſiblement dure; après avoir acquis de la conſiſtance, elle pouſſa une ſorte de

(*e*) On trouve ſur le chemin de Naples une ſource d'eau puante & ſoufrée, elle n'a point de chaleur, & ſa peſanteur eſt égale à celle de l'eau commune.

duvet ; la raiſon que l'on pourroit donner de ces différens phénomenes eſt priſe de la nature du terroir, qui ſe trouvant tel que le feu ne peut le conſumer, ſa force étant diminuée & combattue par celle de l'eau placée dans le même lieu, ces deux élémens ſemblent ſe combattre & ſe détruire ; le feu, par ſa propriété de dévorer tout ce à quoi il eſt appliqué, trouvant une terre ou pierre aride, la deſſeche de plus en plus, la briſe, la liquefie pour ainſi dire, & la fond. Cette pierre perd de ſa conſiſtance, forme de petites cavités, ſe diſſout, & eſt réduite en poudre, bientôt elle eſt lancée dans l'eau, à laquelle ſe mêlant elle s'épaiſſit de nouveau, ſe coagule, devient une pâte molle, & reprend de la conſiſtance ; quand on en coupe des morceaux, cette partie détachée (*f*) perd inſenſiblement de ſa chaleur, de ſon humidité, & ſe conſolide tout-à-fait.

Je me rendis ſur les bords du lac d'Agnano, je voulus en goûter l'eau, elle me parut fade & d'un goût pourri, ce qui vient ſans doute du lin & du chanvre qu'on y met pendant l'été, pour le faire rouir ; cette eau peſe deux degrés de plus que l'eau commune, le mercure étant

(*f*) J'ai fait bouillir dans de l'eau pure une partie de cette pierre molle, j'en ai retiré de l'alun, après avoir coulé la diſſolution par un filtre, & en la faiſant évaporer.

monté du ſeptieme au neuvieme point dans l'aréometre que je plongeai dans le vaſe où j'en avois fait mettre.

Si nos villes, nos campagnes ont leur mephitis ou mophetes, il n'eſt quaſi perſonne qui n'ait entendu parler de celles du royaume de Naples; la plus fameuſe de toutes eſt celle de la grotte du Chien, qu'on trouve ſur le bord du lac & à quelques pas des bains de San-Germano; on l'appelle *la grotte du Chien*, à cauſe des expériences les plus ordinaires qu'on y fait ſur ces animaux, qu'on mene à cet effet dans cette petite grotte; on leur tient la tête baiſſée dans l'exhalaiſon; bientôt on les voit battre des flancs, la reſpiration leur manque, ils s'évanouiſſent, ils jettent de la bave, l'urine leur échappe; ils mourroient peu de tems après dans les mouvemens convulſifs, dont ils ſont agités, ſi on ne les mettoit promptement au grand air; on ſçait que les mophetes ne ſont ni exceſſivement froides ni chaudes, elles n'ont point de puanteur; elles font cependant mourir ſubitement les animaux, elles éteignent la flamme avec célérité, comme ſi on la plongeoit dans l'eau; les naturaliſtes croient qu'elles doivent ſe trouver dans les endroits où la terre cache différens minéraux; mais on en voit dans nos caves, dans des puits; auroient-elles la même

cauſe, puiſqu'elles ont le même degré d'extenſion & la même efficacité, quoiqu'elles ne durent que quelques minutes & s'évanouiſſent peu de tems après? Je ne me propoſe point d'examiner dans un grand détail les divers genres de mophetes, & d'en déterminer la nature : je ſerois trop heureux ſi je pouvois, par les expériences que j'ai faites dans la grotte du Chien, en les comparant avec des expériences faites dans d'autres lieux, démontrer qu'il y a de l'identité entre ces exhalaiſons dangereuſes.

Examinons donc quels en ſont les effets & quels en peuvent être les préſervatifs. Toutes les mophetes s'échappent des entrailles de la terre; quoiqu'elles ſoient une ſorte de fumée, elles ne ſont point auſſi viſibles que la fumée ordinaire, on les ſent bien plus qu'on ne les voit, elles s'annoncent par des picottemens dans le nez, ainſi que par la malignité de leurs effets; les mophetes, à cauſe de leur peſanteur, ne s'élevent jamais à une certaine hauteur. Il réſulte de pluſieurs expériences, que ces exhalaiſons malfaiſantes ſe perdent à-peu-près à un pied au-deſſus de terre, à moins que manquant de ſurface pour s'étendre, elles ne ſoient contenues entre des récipiens bien lutés & ne ſoient ainſi forcées de s'élever au-deſſus de leur hauteur

ordinaire, ce qui n'arrive point dans la grotte du Chien ; quoique la porte en ſoit fermée, le flanbeau qu'on y met ne s'éteint jamais au-deſſus de l'exhalaiſon, dont la hauteur n'excede point un pied & demi, parce que vraiſemblablement la ſurface par où s'échappe cette exhalaiſon lui ſuffit : la ſeule différence que l'on remarque, lorſque la porte eſt fermée, c'eſt que l'air intérieur étant moins raréfié par le vent & par l'air extérieur, échauffé des rayons du ſoleil, l'exhalaiſon ſemble plus maligne, & ne perd rien de ſa force, le contraire arrivant lorſque la porte demeure ouverte.

Je répétai, dans la grotte du Chien (*g*), les expériences qu'on y fait ordinairement ; je mis dans l'exhalaiſon, à un pied de hauteur ſur terre, un piſtolet, je le tirai, il prit feu, & ne reprit pas à deux différentes repriſes, quoique la poudre du baſſinet fût également ſeche & qu'on l'eût renouvellée, ce qui prouveroit que l'exhalaiſon augmente & diminue tour-à-tour, qu'elle n'eſt pas continuelle i qu'il eſt des tems où elle eſt moins conſidérable ; je puis certifier ce fait par les expériences que j'y ai faites ſur moi-même & ſur quelques perſonnes avec qui j'y avois été.

(*g*) Cette grotte a ſix pieds de hauteur ſur quatre ou cinq de largeur, & ſept ou huit de profondeur.

M. le Roy, profeſſeur de Médecine de Montpellier, qui m'avoit accompagné dans ce voyage, mit le nez contre terre, préciſément dans la ſphere où s'étendoit l'exhalaiſon, il ſoutint la vapeur une minute entiere, un jeune homme de Marſeille une minute & demie, je ſupportai la vapeur une minute & quelques ſecondes; je m'apperçus bientôt qu'elle venoit par ſecouſſes & inégalement; vers la fin j'éprouvai un picotement dans les narines, ainſi qu'un embarras dans la tête, que le grand air diſſipa; au reſte, le chien que nous avions fait entrer dans la grotte, & qui, ſuivant l'uſage, avoit été mis le nez contre terre, avoit battu des flancs, s'étoit évanoui; quelque tems après ſa reſpiration ayant été interceptée dans l'eſpace de deux minutes, on l'avoit jetté hors de la grotte, ſans le porter dans le lac, comme Miſſon a prétendu qu'on devoit le faire; je ne rapporte ce fait que pour contredire ici cet auteur, puiſque le ſecond jour que j'allai à la grotte, voulant y répéter mes expériences, parce qu'on m'avoit dit qu'il y avoit des tems où l'exhalaiſon ſe faiſoit moins ſentir, & que je voulus m'en aſſurer par moi-même, le jour étant ſombre lorſque nous jettâmes le chien daus l'eau du lac d'Agnano, au ſortir de la grotte, remede unique pour lui faire reprendre l'uſage de ſes ſens, il ne les re-

prit pas plus vîte qu'il l'avoit fait, lorſqu'on l'expoſa ſeulement à l'air; pour découvrir la nature de la vapeur que l'on éprouvoit dans la grotte, & connoître ſi elle étoit impregnée de quelques acides, & de quelle eſpece ils étoient, je mis un gobelet renverſé ſur l'exhalaiſon, qui peu de tems après y monta & s'y attacha en petites bules, d'une forme à-peu-près ſemblable à celle qu'on verroit s'attacher au couvert d'un vaſe où l'on feroit bouillir de l'eau: j'y jettai du ſyrop de violette, le ſyrop ne devint pas rouge, ce qui auroit dû arriver, en ſuppoſant que cette vapeur, ou l'eau qu'elle avoit rendue, contînt des acides de vitriol, la liqueur étant devenue ſeulement plus tranſparente, je crus que ce n'étoient que des acides ſulfureux & volatils que l'exhalaiſon contenoit; je voulus répéter l'expérience, le gobelet fut mis une ſeconde fois ſur la vapeur, & après avoir eu par l'évaporation une quantité d'eau ſuffiſante, j'y jettai une once d'alkali fixe; l'eau ne changea pas de couleur, & ne devint point verte, ce qui auroit dû arriver ſi les acides euſſent été vitrioliques. M. le Roy m'avoit communiqué ſes expériences au puits de Peroles, près de Montpellier, où les animaux meurent en peu de minutes; je les tentai dans la grotte du Chien, en me ſervant de la ſeule exhalaiſon;

je mis dans un plus petit gobelet, dont les bords n'étoient pas assez élevés pour que la vapeur ne conservât toute sa force (car en s'éloignant de la terre, comme je l'ai dit, elle s'affoiblit insensiblement, elle diminue & se perd) je mis, dis-je, dans un gobelet, de la teinture bleue de tournesol, dans l'espace de deux heures cette teinture devint rouge, ce qui prouve invinciblement son acidité. On m'avoit communiqué, quelques jours auparavant, une expérience de M. l'abbé Nolet; il avoit exposé, me dit-on, des alimens à la vapeur de la grotte, & les avoit fait manger à un chien, qui n'en fut point incommodé; je la répétai & la chose arriva de même; on n'en doit pas conclure que cette exhalaison, qui n'avoit point infecté les alimens, & par conséquent n'avoit pu porter préjudice à l'estomac, soit moins dangereuse, moins piquante, moins stiptique; tout ce qu'on en pourroit induire, c'est que cette vapeur impregnée d'acides sulfureux, extrêmement volatils, empêche la respiration & la fatigue, à-peu-près comme feroit un bâton de soufre allumé que l'on donneroit à sentir à quelqu'un; la vapeur qui s'en exhaleroit exciteroit un picotement violent, & feroit par son âcreté, tousser fortement celui qui la sentiroit; il faut donc plutôt attribuer les funestes effets du mephitis de la

grotte au picotement âcre qu'il fait éprouver à ceux qui s'y expoſent, qu'à la ſeule raréfaction de l'air, puiſqu'un barometre placé dans cette vapeur pendant l'eſpace d'une heure, ne marqua aucune variation. Si l'on ne doit point chercher dans la rareté de l'air la cauſe de la mort violente des animaux qu'on expoſe à ces exhalaiſons meurtrieres, on doit lui donner pour cauſe l'action des parties inſenſibles de ſoufre, de nitre & de bitume renfermées dans les différens lieux d'où elles s'échappent, dont la trop grande affluence empêche, intercepte, & arrête, pour ainſi dire, la reſpiration, & peut procurer l'étouffement.

Au reſte, Meſſieurs, je ne puis douter que l'exhalaiſon de la grotte du Chien ne ſoit quelquefois moins forte; j'y revins un troiſieme jour, je demeurai dans la grotte quinze minutes entieres, la porte fermée; je n'éprouvai point la douleur de tête que j'y avois reſſenti les deux précédentes fois, & qui ne s'étoit diſſipée qu'après que j'eus demeuré au grand air quelque tems; je me perſuade donc de plus en plus que cette exhalaiſon n'eſt pas continuelle, qu'elle ſeroit moins dangereuſe ſi un air chaud & raréfié pouvoit pénétrer ſur le terrein dont elle s'évapore; ce raiſonnement eſt applicable à toutes les mophetes, dont les gens qui creu-

ſent la terre ſont quelquefois incommodés, ainſi qu'aux mophetes qui s'élevent dans nos caves & dans nos puits; veut-on s'en garantir? (*h*) qu'on approche, qu'on tienne du feu, qu'on le renouvelle pluſieurs fois, s'il vient à s'éteindre, dans les lieux où ces vapeurs empeſtées ſe font ſentir, non-ſeulement elles perdront de leur force, mais elles ſe diſſiperont tout-à-fait.

(*h*) J'ai cru devoir mettre en note ce que j'ai appris depuis la lecture de ce mémoire; c'eſt qu'en Angleterre, pour prévenir l'action des mophetes dans les ſouterreins ou puits que l'on creuſe, on met une once de bonne poudre dans un vaſe creux, qu'on doit deſcendre à fleur d'eau, ce qui ne manque pas de diſſiper les vapeurs arſénicales, & de quelque nature malfaiſante qu'elles ſoient.

MEMOIRE

Sur la Caſcade de Terni, avec une Obſervation de quelques Arcs-en-ciel concentriques, lû dans la Séance publique de l'Académie Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles-Lettres de Toulouſe.

MESSIEURS,

LES anciens ont connu Terni, ſous le nom d'*Interamna*; ſa fondation par Numa Pompilius, n'eſt pas de beaucoup poſtérieure à celle de Rome; Terni a quelques inſcriptions du tems de Tibere; on y voit encore un pont de la plus belle conſtruction, bâti par les ordres de Pompée, ainſi qu'on l'apprend d'une inſcription du tems d'Urbain VIII.

Nous avions éprouvé en traverſant les Apennins, pendant deux ou trois jours, une chaleur très-vive, quoique la terre fût couverte de neige. A notre arrivée à Terni, il s'éleva un ouragan affreux qui nous fit craindre de ne pouvoir aller le lendemain voir la caſcade *del marmore*, éloignée de trois milles (*a*); heureuſe-

(*a*) Le mille Romain eſt plus petit que le mille Lombard; celui-ci eſt d'environ huit cens cinquante toiſes, & le premier de ſept cens ſoixante quatre. *V.* le Traité des Meſures itinéraires de M. d'Anville, publié en 1741.

ment le tourbillon de vent s'étant appaiſé dans la nuit, nous partîmes au point du jour. Le chemin qui conduit à la caſcade eſt rude, mais agréable tout-à-la-fois : le danger des précipices qu'il faut traverſer, & les rochers qu'il faut gravir pour y arriver, nous obligerent de deſcendre pluſieurs fois de cheval; nous paſsâmes dans le village de Papinioné, le jour étoit très-froid, c'étoit le 18 Décembre; une gelée extrêmement vive avoit ſuccédé à l'ouragan : nous eûmes le plaiſir de trouver à l'aſpect du midi, une campagne auſſi riante que dans le printems des lauriers, des tamarins, des chênes verds; quelques orangers placés près de la riviere, conſervent en ces lieux toute leur verdure; la nature s'y montre pendant l'hiver entier ſous l'aſpect le plus agréable, tandis que dans nos campagnes elle n'offre que des objets de triſteſſe & de deuil.

Arrivés au plus haut de la montagne, nous nous trouvâmes dans une petite vallée où coule le Vélino, dont le volume augmenté conſidérablement des eaux du lac de Luco, placé à neuf milles de ſa ſource, plus éloignée de cinq à ſix milles (*b*), donne à cette riviere dans le lieu de ſa chûte, à-peu-près la largeur de ſix toiſes.

(*b*) Le mille d'Italie eſt le tiers d'une lieue, ſoit qu'on parle du mille Romain ou Lombard.

La vallée que quitte le Vélino, eſt d'une hauteur immenſe, eu égard à la profondeur qui l'attend; il paroît hâter ſon cours, avant de ſe précipiter à cauſe du penchant de ſon lit, & ſemble ſe preſſer de le quitter pour ſe jetter d'une roche eſcarpée de la hauteur de trois cens pieds, dans le creux d'un rocher contre lequel ſes eaux vont ſe briſer; le bruit de leur chûte eſt ſi conſidérable, qu'on l'entend de plus d'un mille de diſtance.

Les approches de la caſcade étoient difficiles & dangereux; le jour que nous prîmes pour la voir, (mais à quoi ne conduit pas la curioſité?) je lui dus le ſpectacle d'un phénomene ſingulier qui fait le ſujet de ce Mémoire. Avant de vous en entretenir, je dois remettre ſous vos yeux ce que Miſſon (c) a dit de cette caſcade dans ſa Deſcription, de la plus grande exactitude, & qu'il a embellie de toutes les couleurs de la poéſie. Dès que les flots du Velino ſont en l'air ils bruient, ils écument, ſe choquent, & s'embarraſſent les uns dans les autres; ils tombent enfin avec tant de violence dans l'abîme qu'ils ſe ſont eux-mêmes creuſé, qu'au lieu de leur chûte, il s'éleve comme un nuage de pouſſiere juſqu'à la double hauteur de la caſcade, ce qui fait une ſorte de pluie dans les environs. Cette eau

(c) Livre premier, pag. 304, Voyage d'Italie.

ainſi

ainſi pulvériſée, frappée des rayons du ſoleil, forme le plus ſouvent une infinité d'arcs-en-ciel, qui ſe multiplient, ſe croiſent, & diſparoiſſent, ſelon la rencontre des divers rejailliſſemens des flots, ou que cette vapeur eſt plus ou moins épaiſſe; telle eſt la peinture qu'en fait ce voyageur.

Nous conſidérâmes long tems cette merveille, mais le phénomene dont je vais vous rendre compte ne me parut pas moins ſingulier.

Dans la pluie abondante que formoit aux environs la chûte du Vélino, je vis deux arcs-en-ciel très-vifs; & dans l'intérieur du premier de ces arcs, j'en diſtinguai trois contigus, dont l'ordre des couleurs étoit le même; le rouge très-vif, le vert aſſez clair, ainſi que le jaune; le violet étoit confus. Cette multiplicité d'arcs-en-ciel concentriques m'ayant ſurpris, je demandai à mes compagnons de voyage combien ils en appercevoient; ils me dirent qu'ils en voyoient cinq; que celui du dehors, & qui ſembloit former le cadre des autres, leur paroiſſoit moins vif, que l'intérieur l'étoit davantage, que les trois autres très-diſtincts, mais beaucoup moins clairs, étoient contigus, & dans le même ordre de couleurs.

Je remarquai qu'au-travers de ce brouillard délié on pouvoit examiner le ſoleil à œil nud

ſans que la vue en fût offenſée ; cet aſtre ſembloit pâle, & dépouillé de ſa ſplendeur ordinaire, tandis que l'atmoſphere étoit de couleur bleue ; le tems ſe trouvoit paſſablement beau & ſerein.

Ce n'eſt pas la premiere fois qu'on a vu des arcs concentriques ; Deſcartes fait mention d'un troiſieme arc qui environnoit le ſecond, & qui en étoit également éloigné, que ce ſecond l'étoit du premier. On peut voir dans l'Extrait des Tranſactions Philoſophiques de Londres, de l'année 1723, que Langwith en Angleterre obſerva un arc-en-ciel dans ſes couleurs accoutumées, avec cette différence, qu'il remarqua que le pourpre avoit plus de rouge (*d*) qu'on n'en voit d'ordinaire à l'aide du priſme ; mais ſous le premier arc, il en appercevoit un autre, dont le vert étoit ſi conſidérable, qu'on ne pouvoit diſtinguer ni le bleu, ni le jaune ; les couleurs ſembloient contiguës. Il n'eſt pas dit qu'elles fuſſent dans l'ordre & l'arrangement accoutumés, ainſi qu'on peut le voir dans les Lettres à M. Jurieu, rapportées aux actes de Léipſic, de l'année 1731 : ces mêmes actes contiennent l'obſervation de Wegner, qui en apperçut quatre.

C'eſt un phénomene très-rare que de les voir dans le même tems, puiſque les rayons devant

(*d*) Muſchembroek, pag. 817, tome 2

ſe réfléchir quatre fois dans les gouttes, & s'y rompre trois, pluſieurs de ces rayons s'échappent dans ces différentes réflections & réfractions; de ſorte que les rayons colorés du quatrieme arc ne peuvent alors que faire une très-foible impreſſion ſur l'œil; il faudroit même que l'air fût très-ſombre devant le ſpectateur, & que le ſoleil répandît ſur le derriere une lumiere très-éclatante.

Wegner nous dit donc qu'outre les deux arcs-en-ciel accoutumés, il en obſerva deux dans le premier avec le même ordre de couleurs; mais ils étoient éloignés entre eux, d'une largeur égale à celle du premier des deux arcs concentriques, qui paroiſſoient avoir auſſi la même largeur: le verd ne s'y diſtinguoit pas, on ne diſcernoit dans le ſecond que le bord ou la ligne extérieure.

Parant, dans ſes Recherches de Phyſique & de Mathématique, dit avoir vu ſept arcs-en-ciel dans une ſeule nuée, après la chûte d'une pluie aſſez abondante (*e*); leurs dernieres lignes étoient à peine perceptibles. Cette obſervation n'exprime point l'ordre des couleurs & leur contiguité.

Vitellion, dans ſon Livre des Météores (*f*);

(*e*) Edition de Paris, 1705, premier vol. pag. 267.
(*f*) Livre 10. chapitre 71.

s'énonce ainſi : *Irides ejuſdem ſitus in coloribus videntur una ſub aliâ, ut primo rubeum, deinde viride, & deinde alurgum* (*g*), *& iterum rubeum, & iterum viride, & demum alurgum.* Il nommoit ſeulement trois couleurs, parce qu'il n'en appercevoit que trois ; ces arcs étoient contigus, mais les expreſſions de Vitellion, & la figure qu'il en donne, en préſentent ſeulement deux, quoiqu'il ſemble qu'il y en eût pluſieurs. Nous voyons trois ou quatre arcs-en-ciel dans la même ſituation, dit Albert le Grand (*h*), lorſque nous ſommes oppoſés au ſoleil, mais il ne parloit pas de leur parfaite contiguité. Cet auteur avoit imaginé que les couleurs de l'arc-en-ciel venoient d'une roſée qui eſt entre nous & la nuée, & que les couleurs ainſi reçues, nous étoient renvoyées par elle ; mais le fameux Antonio de Dominis fut le premier qui fit voir dans ſon Traité des rayons de l'iris, que ceux du ſoleil réfléchis de l'intérieur même des gouttes de pluie, formoient cette peinture admirable qui paroît en arc.

(*g*) Je n'ai trouvé dans aucun Dictionnaire le mot *Alurgum*, peut-être eſt-il un compoſé des mots αλιος, qui dans la dialecte dorique ſignifie *le Soleil*, & d'εργον, qui veut dire *ouvrage*, ne ſeroit-ce pas cette eſpece de jaune brûlé ou d'orangé qu'on remarque très-ſouvent dans l'arc-en-ciel.

(*h*) Livre 3. des Météores, chap. 16.

Pour expliquer ce phénomene, il ne ſuffit pas de ſçavoir comment de l'angle le plus grand des rayons efficaces, ſe forment ſes différentes couleurs; il ne ſuffit pas de recourir aux réflections du premier arc ſur les autres nuées, parce qu'elles ne ſeroient pas aſſez unies pour que les arcs qui ſe formeroient à raiſon de ces réflections, fuſſent contiguës.

Ce n'eſt pas encore aſſez des réflections des rayons du ſoleil ſur une ſurface d'eau, ou de ſuppoſer qu'ils fuſſent rompus en quelque ſorte avant de tomber ſur les gouttes de pluie, parce que ces arcs ne ſeroient pas concentriques.

Ainſi & de même qu'après une réflection des rayons ſur quelques gouttes d'eau, le premier arc paroît à nos yeux, après la ſeconde le deuxieme arc, de même après le plus grand nombre poſſible de réflections, il ſe formeroit un nombre égal d'arcs-en-ciel, ſi les rayons efficaces qui devroient les multiplier à nos yeux, n'étoient très-affoiblis : dans ce cas, les arcs auroient une diſtance marquée entre eux.

Newton nous a indiqué des réflections faciles, & une tranſmiſſion plus aiſée des rayons qui produiſent diverſes couleurs dans les petites bulles d'eau formées par le mêlange du ſavon; en regardant ces petits rayons qui tombent ſur les bulles d'eau comme autant de petites cordes

voiſines de la tangente, pour l'explication de ce phénomene, ces rayons ſeroient trop petits, & l'ordre des couleurs dans les derniers arcs, ne ſeroit point celui qu'on obſerve dans le premier, mais celui du mêlange des différentes couleurs; d'ailleurs ces arcs n'auroient point de contiguité avec le premier.

Muſchembroek, pour donner l'explication des cercles colorés de Langwith, a recours aux rayons colorés qui ſortent des gouttes en angles plus petits que ceux que forme le premier arc; mais on peut démontrer que dans ces arcs il doit y avoir un tel mêlange de couleurs, en ſuppoſant des rayons réfléchis de cette maniere, qu'à peine peut-il en réſulter une couleur particuliere, & moins encore pluſieurs arcs bien diſtingués.

Puiſqu'il n'eſt donc pas poſſible d'expliquer d'une façon évidente & claire cette multiplicité d'arcs contigus & l'arrangement de leurs couleurs, il faut ſe borner à dire à l'occaſion du phénomene, dont je vous rends compte, que dans la pluie factice, ainſi que dans la pluie naturelle, il peut ſe trouver des gouttes d'eau plus ou moins réfractibles, & il eſt certain que chaque petit changement dans la force réfractive en porte un très-conſidérable dans la ſituation des arcs; c'eſt ce que nous apprenons de New-

ton, qui a démontré que les ſubſtances qui contiennent le plus de ſoufre & de nitre, cauſent plus de réfractions, ce qui ne manque pas d'arriver dans les tempêtes violentes occaſionnées le plus ſouvent, comme on le ſçait, par des vapeurs conſidérables de ſoufre. Il faut donc ſe rappeller que la veille du jour auquel je vis ce phénomene, il y avoit eu un ouragan affreux, qui ſe termina par une forte gelée, de ſorte qu'il ſe fit ſans doute dans l'air une diſtribution inégale de particules de ſoufre & de nitre, qui répandues dans l'athmoſphere où cette pluie factice produiſoit ces arcs, en imprégnoient les gouttes, par voie de conſéquence des mêmes principes de nitre & de ſoufre : la ſeule difficulté qui reſteroit, c'eſt de concevoir qu'il y eût préciſément cinq ou ſix différentes ſortes de gouttes, & que cette variété fût telle qu'il en réſultât des arcs contigus, outre qu'ils auroient dû paroître ſenſiblement égaux; mais puiſque le violet ne s'y diſtinguoit pas d'une maniere bien marquée, ces gouttes d'eau ne pouvoient-elles pas être miſes & entaſſées les unes ſur les autres, ce qui les rendoit plus étroites & plus reſſerrées; & comme la différence des couleurs dépend de l'épaiſſeur des ſurfaces, il n'eſt pas ſingulier que les lames d'eau plus ou moins amincies, ne réfléchiſſent que certains rayons,

& laiſſaſſent paſſer les autres ; il faut de plus remarquer que dans le nuage formé par la vapeur de la chûte de cette riviere, l'étendue n'étoit pas auſſi grande qu'elle auroit pû l'être, & qu'elle l'eſt en effet dans une nuée ordinaire.

J'ai cru qu'il étoit inutile de rapporter ici les divers ſentimens des anciens philoſophes ſur l'arc-en-ciel, ſur ſa formation (*i*), puiſqu'on peut conſulter à cet égard tous les livres de phyſique. Au reſte je ne m'étois propoſé que de parler de mon obſervation près de cette fameuſe caſcade, que j'ai examinée avec la plus grande attention ; car j'ai penſé, d'après Séneque (*k*), qu'il valoit mieux apprendre des choſes peut-être inutiles, que de ne rien apprendre du tout.

(*i*) On peut voir ce que dit Marc Antoine de Dominis, dans ſon livre de la Vue, des Rayons, & de la Lumiere, imprimé à Veniſe en 1611, que j'ai déja cité ; on peut recourir auſſi aux Lettres de Kepler à Brenger en 1605, & à Hariot en 1606, au Livre de Newton ſur les Couleurs, ainſi qu'au Traité de Sturin ſur l'Arc-en-ciel.

(*k*) *Epiſt.* 88.

MÉMOIRE

Sur les Eaux de la Fontaine de Salies, dans le Béarn, lû à l'Académie des Sciences de Toulouſe.

MESSIEURS,

LA ville de Salies eſt placée dans un enfoncement; la fontaine Salée eſt dans le milieu de cette ville; ſon baſſin d'environ ſeize pieds en carré, eſt planchéié dans le fonds; on y deſcend par des degrés de pierre taillée; l'eau s'y éleve à différens bouillons, & ſort par une ouverture exactement ronde, de trois à quatre pieds de circonférence: cette ouverture forme le haut d'un puits, dont la profondeur eſt de trois pieds.

On croit (mais ce n'eſt qu'une conjecture) que cette fontaine prend ſa ſource dans une colline eſcarpée couverte de vignes, éloignée de cinq à ſix cens pas du baſſin où ſes eaux ſont contenues.

On voit au levant & au-deſſus du baſſin une place pavée de grandes pierres plates & polies: ſous cette place eſt le canal de la fontaine qui devroit paſſer au-deſſous de celui du moulin de la ville, ſitué entre la colline & le baſſin. En

ſuppoſant que la ſource ſalée ſoit dans la colline, elle devroit auſſi former néceſſairement un jet-d'eau dans le baſſin, ce que l'on ſuppoſe cauſer le bouillonnement ſenſible & l'élévation de cette eau, dont on ne peut déterminer & ſçavoir préciſément la hauteur, parce qu'on ne l'a jamais laiſſée dans le baſſin juſqu'à ce qu'elle ne montât plus. L'uſage qu'on fait de cette ſource ſalée a paru plus eſſentiel aux habitans de cette ville, que les recherches de ſimple curioſité; cependant l'examen de tout ce qui pouvoit y être conſidéré, eût peut-être mené à des découvertes avantageuſes.

La fontaine rend une plus grande quantité d'eau, à meſure qu'on la vuide, ce qui devient un nouveau motif à ces gens intéreſſés, pour ne pas employer leurs recherches à quelque choſe d'infructueux.

La raiſon de cette plus grande quantité d'eau dont ſe remplit le baſſin, à meſure qu'on le vuide, eſt que le poids de l'eau ſupérieure retarde la ſortie de celle qui vient de la ſource. On n'a jamais cependant apperçu que cette eau conduite par ſon canal au baſſin de la fontaine, ſe ſoit diviſée, & qu'elle ait jailli ailleurs, ce qui fait ſans doute que quand elle ne peut y entrer, elle eſt refoulée vers ſa ſource.

Quoiqu'on connoiſſe la façon dont on ſépare

le ſel de l'eau, il y a quelque choſe de particulier dans le procédé dont on uſe à Salies, & je le rapporterai en peu de mots.

On tranſporte l'eau ſalée chez les particuliers dans des ſameaux ou baquets de contenance de cinquante-deux pots (*a*); l'agilité & la force des ouvriers employés pour vuider le baſſin, méritent attention. Ils appuyent ces baquets ſoutenus par des bâtons ſur leurs épaules; ceux qui ſe trouvent plus près de la fontaine & dans les marches les plus baſſes, ſe donnent leur charge & la font paſſer ſucceſſivement à d'autres; cette opération ſe fait avec tant d'adreſſe & de legereté, qu'il ne ſe répand jamais aucune goutte de cette eau.

On la vuide dans des réſervoirs bâtis de brique de ſept à huit pieds de largeur & plus ou moins longs, à meſure que les gens qui façonnent le ſel ont plus d'eſpace ou un plus grand nombre de poëles.

Les poëles ſont de plomb, ils ont quatre pieds en carré ſur demi-pied de hauteur; leur épaiſſeur eſt d'environ un pouce; on les poſe ſur quatre appuis placés aux angles, à un pied d'élévation du foyer; on entretient ſous ces poëles un feu égal & continuel, ce qui occupe une perſonne nuit & jour: on commence cette

(*a*) Le pot eſt de trois livres.

opération le dimanche après minuit, elle ne ceſſe que le ſamedi à la même heure, ſauf l'intervalle des grandes fêtes.

L'action du feu ſéparant les parties aqueuſes des parties ſalées, les premieres ſe diſſipent par l'évaporation, les ſecondes ſe précipitent & ſe réuniſſent dans la forme à-peu-près des flocons de neige. A meſure qu'on voit le ſel au fond des poëles, on le tire de l'eau avec un paſſoir, on le jette ſur une piece de bois large d'un pied & demi dans toute la longueur du foyer, dont la chaleur le ſeche bientôt. Cette piece de bois ſe termine en pente vers les poëles, pour que l'eau ſe ſéparant du ſel y retombe plus aiſément.

On attache aux deux bouts de la planche qui eſt adaptée aux poëles, des morceaux de vieux linge, au-travers deſquels cette eau ſe filtre peu-à-peu. Ce qui s'attache à ces chiffons ſe pétrifie & forme des maſſes de ſel d'une blancheur parfaite. C'eſt ſur ces pieces de bois, dont je viens de parler, qu'on le prend tel que nous le voyons: l'art n'a plus rien à ajouter pour le perfectionner.

Perſonne n'ignore qu'on eſt obligé de blanchir le ſel ordinaire, pour lui ôter ſon goût ſaumâtre, & le mettre en état d'être ſervi ſur les

les ; le ſel de Salies n'a pas beſoin de cette paration.

La ſource ſalée n'eſt pas toujours également ndante, elle l'eſt plus en Février & en Mars dans les autres mois de l'année ; elle l'eſt ins dans les mois d'Octobre, Novembre, & écembre.

Quelques particuliers m'ont aſſuré qu'ils voient apperçu des différences d'accroiſſement, lorſque la lune eſt dans ſon plein, ou qu'elle eſt ſur ſon déclin ; cette remarque auroit beſoin d'être affirmée par d'habiles obſervateurs.

Si le ſéjour de l'eau dans les baſſins des particuliers eſt trop long, l'eau devient plus vive (diſent les façonneurs) ils ſont alors obligés d'y mettre de l'eau douce pour parvenir à former ce ſel ; en cuiſant cette eau il faut plus de feu & de tems, que pour celle qui eſt tranſportée nouvellement : il n'en eſt pas de même lorſque l'eau ſéjournant dans le baſſin de la fontaine y demeure plus de tems, on la cuit alors avec facilité.

Ce qui vient ſans doute des deux petites ouvertures qu'on voit dans la fontaine & qui y fourniſſent une eau moins ſaumâtre, néceſſaire pour la transformation en ſel, puiſque, comme on l'a dit, les fabriquans mêlent de l'eau douce,

lorſque l'eau dans leurs poëles ne ſe transforme pas aiſément.

On remarque que la même quantité d'eau, tirée du baſſin dans les tems où la ſource eſt la plus abondante, produit un douzieme de ſel de plus que celle qu'on tire dans les autres mois de l'année, ſur-tout en Juillet & Août; ce qui pourroit bien venir du mêlange des eaux pluviales qui tombent dans le baſſin, ou qui y viennent par les ouvertures dont on a parlé. Soixante-huit livres d'eau qui forment à-peu-près la contenance d'un poële, produiſent douze livres de ſel.

L'eau miſe dans les poëles ne ſe convertit jamais entierement en ſel; c'eſt qu'il y a ſans doute dans l'eau ſalée une portion qui dans l'humide ſe change en cryſtaux de forme cubique, & une autre portion d'eau qui ne ſe cryſtalliſe que par l'évaporation totale du liquide; on peut attribuer cette différence à ce que la derniere eſt principalement la partie terreſtre alkaline, qui reſtant toujours en diſſolution dans le liquide, ne fournit point un ſel ſemblable à celui de l'autre portion, mais un ſel de la forme d'un carré long, en approchant de la nature du ſel d'ypſum. Ce réſidu dans la fabrication du ſel ordinaire, forme comme dans le caillé une ſorte de petit lait, qui n'eſt point inutile; la nature ſem-

ble l'avoir ménagé, pour faciliter le changement en ſel de l'eau commune de Salies; les fabriquans obſervent de mêler une certaine partie de ce ferment à cette eau qu'ils font cuire; par ce ſecours le ſel ſe fait plus vîte & avec moins de frais.

Dans les états du duc de Parme, qui a des puits ſalans, j'ai vu employer pour fabriquer le ſel, du ſang de bœuf au lieu de ferment, il fait le même effet & facilite la transformation; mais le ſel contracte une couleur deſagréable, on a bien de la peine à le blanchir.

L'eau ſalée eſt de beaucoup plus peſante que l'eau commune, & ne ſe mêle point avec elle. Quand il eſt tombé de l'eau douce dans le baſſin de la fontaine de Salies, ce qui arrive toutes les fois qu'il pleut, on jette alors des œufs, qui s'enfonçant dans l'eau commune, nagent ſur l'eau ſalée; par ce moyen la ſéparation s'en fait aiſément; on conſerve à l'eau ſalée toute ſa pureté, & l'on ne lui laiſſe d'eau douce que la quantité néceſſaire pour la facilité de la transformation.

Quelques fabriquans aſſurent que l'eau de la fontaine de Salies eſt ſept fois plus ſalée que l'eau de la mer; ils citent là-deſſus quelques expériences; mais à ſe régler ſur la quantité de ſel que l'on tire de l'eau de mer, & à comparer

cette quantité avec celle que m'ont donnée les eaux de Salies dans les expériences dont je vous rendrai compte, le rapport des fabriquans n'eſt pas bien exact.

Il n'y a rien de certain ſur la découverte de cette fontaine : la ville de Salies fut ſaccagée par les Miquelets en 1520. & ſes archives (dans leſquelles on auroit pû trouver quelque choſe à cet égard) furent brûlées. Si l'on peut former quelque conjecture ſur l'origine & la découverte de cette ſource, ce ne peut être qu'à raiſon d'une redevance conſidérable qu'on paye au Seigneur d'Andaux : il eſt deux opinions différentes à cet égard.

Les uns diſent que ce Seigneur tua un ſanglier vers l'endroit où la ville eſt bâtie ; que ce ſanglier s'étoit vautré nouvellement dans de l'eau bourbeuſe, & qu'à meſure que ſon poil ſécha, on apperçut le ſel ſe former ſur lui, qu'on examina le lieu d'où il étoit ſorti, & qu'on y trouva la ſource ; que la fabrication de ſel ayant réuſſi, les propriétaires établirent envers ce Seigneur, la redevance dont nous avons parlé.

D'autres aſſignent une époque différente à l'établiſſement de ce fief ; ils diſent qu'un étranger, Romain d'origine, vint à Salies, qu'il in-

venta les poëles (*b*) dont on ſe ſert, qu'il fabriqua le ſel avec ſuccès, & qu'en reconnoiſſance chaque intéreſſé s'aſſujettit volontairement à une redevance en faveur de cet homme, qui traita dans la ſuite de ce droit avec le Seigneur d'Audaux. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le fief exiſte, & que le ſeul endroit où l'on fabrique des poëles, eſt une maiſon appellée *Rome*, peut-être du nom de la patrie de l'inventeur de ces poëles : cette maiſon appartient au Seigneur d'Audaux, poſſeſſeur du fief.

Une autre anecdote rend vraiſemblable la premiere de ces traditions ; les armoiries de la ville de Salies étoient autrefois un ſanglier, avec cette deviſe Béarnoiſe : *Si jou nou y eri mourt a res nou y vivero ;* ce qui ſignifiant, *ſi je n'y étois pas mort, perſonne n'y vivroit*, fait alluſion au ſanglier tué dans cette fontaine.

Les armes de Salies ont été changées depuis ſous le regne de Louis XV. Ce Prince par un édit ayant ordonné à tous les particuliers & à toutes les villes de prendre des armoiries, Salies prit l'écuſſon qu'elle a encore, partagé en quatre ; l'une des parties eſt chargée de la figure des baquets dont on ſe ſert pour tranſporter les

(*b*) Ces poëles reſſemblent à-peu-près à ceux dans leſquels on fabrique l'alun que l'on tire de la Solphatara, dans le royaume de Naples.

eaux de la fontaine. Ce baquet traverſé par [illegible] barre, porte trois étoiles ; la deuxieme pa[illegible] de l'écuſſon eſt la figure de l'ouverture par [illegible] ſort l'eau ; le troiſieme & quatrieme ſont [illegible] armes de France & de Béarn.

Peut-être eſt-il des cas dans leſquels la Médecine pourroit faire uſage des eaux de la fontaine de Salies ; on pourroit auſſi, ſi l'on connoiſſoit bien la nature du ſel dont cette eau eſt imprégnée, l'employer à certaines teintures. J'ai fait noircir une piece d'argent en la laiſſant plonger deux ou trois heures dans cette eau, qui n'a ni l'odeur ni le goût du ſoufre ; on pourroit s'en ſervir pour conſerver les légumes & les fruits dans toute leur fraîcheur, en les tenant dans cette eau qu'on renouvelleroit tous les jours ; on employe ailleurs l'eau de la mer au même uſage (*a*).

Indépendamment de l'utilité qu'on retire à Salies du produit du ſel & du commerce conſidérable qu'il occaſionne, les habitans en trouvent un autre ; le fumier qu'ils ramaſſent dans la ville, toujours imbibé de ſel, rend les terres d'une fécondité merveilleuſe ; ces terres ſeroient ſtériles ſans ce ſecours, étant de leur nature froides & argilleuſes (*b*).

(*a*) Pline, liv. 13. chap. 26.

(*b*) Les habitans des côtes de la Norvege font un em-

Il me reſte, Meſſieurs, à vous rendre compte des expériences que j'ai faites ſur le poids des eaux de Salies, & ſur leur degré de ſalure.

J'ai peſé au moyen d'un aréometre une livre de l'eau commune de Salies, une livre d'eau cuite ou ferment de cette même eau; leur poids m'a paru égal: la peſanteur de ces deux eaux eſt bien différente de celle des fontaines; mon aréometre s'enfonçoit dans les eaux de fontaine d'un degré au-deſſus du double plus que dans celle de Salies; de dix degrés de plus dans les vins de Jurenſon & de Gand; de neuf degrés dans le vin commun de Béarn, & de onze dans l'urine.

Deux livres d'eau de Salies commune miſes dans un alambic, me donnerent ſix onces ſix gros deux ſcrupules de ſel; elles rendirent ſept onces d'une eau douce & ſéparée de toute ſaumure; conſéquemment elles avoient perdu par l'évaporation dix-huit onces un gros & un ſcrupule, en ſuppoſant la livre de ſeize onces.

Deux livres d'eau cuite de Salies rendirent même quantité de ſel que l'eau commune de cette fontaine, même quantité d'eau, & elles

cellent engrais pour leurs terres froides & ſtériles des feuilles de l'algue, ſorte de plante marine qui croît & ſe multiplie dans la mer d'Allemagne, & qui ſont chargées de particules ſalines.

perdirent par conſéquent autant par l'évaporation. De ce calcul il faut conclure que l'eau de Salies eſt ſalée un peu plus de cinq fois que l'eau de la mer, puiſque celle-ci ne donne, priſe en même quantité, que huit gros & dix grains de ſel, c'eſt-à-dire une once & demi-ſcrupule.

Je mis dans une évaporation une once d'eau de Salies commune, & dans une autre une once d'eau de Salies cuite; l'évaporation de la premiere finit dans trois heures, & celle de l'eau cuite dans ſept; je peſai le réſidu de ces eaux, l'eau commune rendit de ſel, un gros deux ſcrupules trois grains & demi; l'eau cuite deux ſcrupules: la premiere perdit par l'évaporation ſix gros ſeize grains & demi, & la ſeconde ſix gros quinze grains.

Ce qui me perſuade que les eaux de Salies peuvent contenir plus de ſel que les eaux de la mer, c'eſt qu'indépendamment des mines de ſel, dans leſquelles les eaux de pluie & des torrens paſſent pour former enſuite des fontaines ſalées; comme l'ont prétendu quelques auteurs, l'athmoſphere eſt chargé de corpuſcules ſalins, dont l'homogénéité, avec ceux qui ſe trouvent dans les eaux ſalées, répandues ſur la ſurface de la terre, peut leur donner une tendance à ſe réunir & à augmenter par-là le degré de ſalure de ces eaux. La terre dans laquelle ſe trouvent ces

ſources ſalées, eſt elle-même, pour la plus grande partie, un ſel minéral, qui au lieu de décroître dans la ſuite des tems, ſe renouvelle tous les jours, & végete ſelon l'ordre de la nature. En Pologne, en Tranſylvanie, dans l'Eſpagne, dans l'Aſie Mineure, dans la Perſe, ſur les bords de la mer Caſpienne, dans l'île d'Ormus, on ne ſe ſert que du ſel foſſile pour la ſubſiſtance des habitans de ces pays. De tous ces faits il faut encore conclure que le ſel dont ſont imprégnées toutes les eaux, telles que celles des ſalins de Halh en Saxe, de Salies en Béarn, de Salo en Lombardie, & tant d'autres (*d*), eſt plus vif, plus actif, que celui de la mer (*e*), qui n'eſt au-

(*d*) Le ſel de Moutiers en Savoie, près de Montmelian, eſt tiré d'une ſource d'eau ſalée; on fait évaporer l'eau de cette ſource ſur le feu dans de grandes chaudieres où ſont adaptés des robinets; quand cette eau a bouilli quelque tems, on ouvre ces robinets, & l'eau eſt verſée dans des tuyaux qui la répandent ſur des claies formées par des branches d'arbre, ce qui fait contracter au ſel qui s'y arrête, un goût d'amertume que les autres ſels de ſource n'ont pas; on n'employe pas ce ſel en Savoie, où l'on ne connoît que le ſel de France, celui de Moutiers eſt porté dans la Tarantaiſe & autres lieux voiſins.

(*e*) Si le ſel fait par l'évaporation de l'eau de la mer eſt plus piquant, c'eſt qu'il retient quelques parties inſenſibles, minérales & bitumineuſes, qui ſe trouvant en plus grande quantité dans l'eau de la mer avant l'évaporation, la rendent mal-ſaine, ainſi que d'un goût déſagréable: les eaux de la mer Caſpienne, de la mer Baltique & du Pont-Euxin ne ſont pas également ſalées, ſur-tout le long des côtes, ce qui ſembleroit contredire ma conjecture ſur l'augmentation de ſel que cauſe dans la mer la

tre choſe qu'un lit de ſel qui s'uſe & qui ſe diſſout tous les jours au lieu de recevoir de l'accroiſſement.

Ce ſyſtême eſt contraire à celui de Halley, qui préſume que la mer n'étoit que peu ou point ſalée au commencement du monde ; qu'elle l'eſt devenue par degrés, & qu'elle reçoit continuellement une grande quantité de parties ſalées, que les fleuves y amenent, après les avoir enlevées de différens terreins où ils ont paſſé ; mais ils peuvent en même tems ſe concilier, puiſqu'il en réſulte que les bancs de ſel qui ſe trouvent au fond de la mer & le long des côtes, ne ſuffiroient pas pour entretenir le degré de ſalure des eaux de la mer, ſi elle n'acquéroit tous les jours de nouvelles richeſſes, pour ainſi dire, & qu'elle n'augmentât de ſalure, au moyen des particules ſalines, qui détachées de la terre par les eaux des fleuves, vont ſe perdre avec eux dans ſes différentes parties.

chûte des rivieres, s'il n'étoit démontré que quand les vents du nord ſouffient quelque tems, les eaux de ce golfe deviennent aſſez douces, juſqu'à pouvoir ſervir aux uſages domeſtiques, ce qui prouveroit qu'elles perdent beaucoup de ſel par l'évaporation. Le même docteur Halley, par ſes calculs ſur l'exhalaiſon des mers, fait voir que celle de la mer Caſpienne en deſſecheroit bientôt le baſſin, ſi les eaux élevées en vapeurs, n'y retomboient continuellement en roſées & en pluies.

MEMOIRE

Sur la formation du Sel de Peccais, lû dans une Séance particuliere de l'Académie des Sciences.

MESSIEURS,

LES ſalines de Peccais ſont un objet très-conſidérable pour le Roi; elles lui donnent huit millions de revenu par l'enlevement annuel de deux mille grands muids de ſel, chaque muid de cent ſoixante-onze minots (*a*).

Ces ſalines éloignées de ſept lieues de Montpellier par terre, & d'une lieue de la ville d'Aigues-mortes, ſont ſituées au midi, entourées d'un côté, de chauſſées, & garanties de l'autre, par les dunes de la mer. Elles forment un enclos d'un terrein ſec, aride, & ſablonneux, dépourvu de toute ſorte d'arbres & de pâturages, dont la circonférence de trois lieues n'eſt abſolument propre qu'à faire du ſel.

(*a*) Le muid de l'ancienne meſure, dont on ne ſe ſert que pour la principauté de Dombes, n'étoit que de cent quarante-quatre minots; quoique moins conſidérable de vingt-ſept, il eſt cependant plus avantageux que le premier à cauſe de la maniere de meſurer à pelle renverſée & à vent de bras, tandis qu'aujourd'hui le ſel doit tomber dans le minot par une tré nie, dont l'uſage a été établi en vertu d'une déclaration du Roi du 9 Juin 1715.

On compte dans cet enclos dix-ſept ſalines, cinq en non-valeur; les douze autres étant plus que ſuffiſantes : de ce nombre même on n'en fait ſauner ordinairement que cinq à ſix chaque année. Une ſaline devient tous les jours meilleure, elle renouvelle ſa fertilité & ſon abondance quand on s'en ſert ſans interruption : différente à cet égard des autres terres, qui ſe laſſant par des productions continuelles, ſeroient bientôt épuiſées ſi l'on ne les laiſſoit repoſer.

Elles communiquent aux étangs du Roi, à ceux d'Aigues-mortes, de Caintives, du Repoſet, & du Rhône-mort; elles ſont continuellement entretenues par les eaux de la mer, & telle eſt la cauſe de la ſalure qu'elles acquierent chaque jour.

Le premier travail pour former le ſel a lieu au mois d'Avril; on commence par faire écouler les eaux tombées pendant l'hiver dans les tables des ſalines, diſpoſées à-peu-près de la maniere de celles des jardins potagers, ſi le vent ou le ſoleil ne les a point évaporées.

Dès que cette opération eſt faite, il faut mettre dans un parfait niveau ces tables, en ſorte qu'il n'y ait de pente d'aucun côté, lorſqu'on y introduit les eaux préparées pour la fabrication du ſel.

Dans le mois de Mai on ouvre de grandes

particulieres faites en forme d'écluſes, qui communiquent aux étangs d'Aigues-mortes, & qui font entrer abondamment les eaux dans l'enclos de Peccais; après qu'on leur a fait parcourir des eſpaces immenſes, elles deviennent plus ſalées par leur ſéjour dans des creux appellés *maires*, où le ſoleil les fait fermenter; leur couleur d'un rouge brun indique qu'elles ſont bien préparées. Il eſt encore un moyen plus aiſé de s'en aſſurer en mettant la main dans les creux, & la retirant bientôt; les petits cryſtaux qui ſe font voir, annoncent que ces eaux ſont parvenues à leur point de perfection, & au dernier degré de ſalure; on les éleve au moyen de quelques roues; on les conduit alors par des canaux, où les diſtribue dans chaque table.

On en compte cinquante ou ſoixante dans chaque ſaline, ſuivant ſa grandeur & ſon étendue plus ou moins conſidérable. Ces tables revêtues de tous côtés par des bandes d'un pied de hauteur, doivent avoir cette forme, pour ne pas laiſſer échapper les eaux qu'on y fait entrer au moyen d'une ouverture de huit à dix pouces, & la ſurface de chacune de ces tables eſt à-peu-près de trente toiſes.

Après qu'on y a introduit un pouce & demi d'eau, on attend qu'elle ſoit évaporée, & qu'il ne reſte que la partie terreſtre & alkaline; il ne

nant le ſeptieme de tous les ſels facturés, à l'exception de ceux de l'Abbé & de ſaint Jean, ſur le nombre de ſept muids on n'en paye que ſix.

Le ſel nouvellement fait, ſeroit âcre & corroſif, & le réglement des Gabelles de 1599. porte qu'on n'en peut faire uſage, que quand il s'eſt épuré en vieilliſſant.

Nouvellement fabriqué, il a l'odeur de la violette, il la conſerve pendant plus de ſix mois, & elle ſe fait ſentir dans un éloignement conſidérable. Les odeurs ne conſiſtant que dans l'arrangement des parties, il eſt aiſé de comprendre que le ſel nouveau ne laiſſant échapper qu'une quantité médiocre d'eſprits ſubtils, conſerve ce premier arrangement; mais lorſque les eſprits odoriférens ont traverſé les pores, dès qu'un ſoleil plus vif les a rendus volatils & les a diſpoſés dans l'air, l'odeur doit s'évanouir, parce que ces parties inſenſibles ne ſont plus dans l'état primitif, & qu'il a ceſſé par l'évaporation; auſſi l'odeur ſe diſſipe-t-elle entierement.

On a remarqué que le ſel ſujet au tirage, eſt préférable par ſa bonté à celui qui ne l'eſt pas, le tranſport le perfectionne, l'air le pénétrant davantage lui fait perdre ſon humidité, ſes par-

ne regarde que la facture du ſel, car on paye d'autres droits qui n'ont rien de commun avec ſa fabrication.

ties devenues plus compactes augmentent de poids dans un égal volume ; en le comparant avec l'autre ſel, on trouve une différence de huit à dix livres par minot.

Il n'eſt pas au reſte ſingulier qu'on ne puiſſe ſe ſervir du ſel de Peccais dès ſa fabrication ; le bitume contenu dans l'eau de mer, lequel vient des ſources ſouterreines, les huiles des plantes, des poiſſons dont elle eſt chargée, lui donnent une amertume deſagréable, dont il ne peut entierement ſe dégâger qu'après une évaporation conſidérable. Alors on le met en uſage, mais il n'eſt jamais auſſi doux que le ſel des fontaines, qu'on employe de préférence dans la ſalaiſon des viandes, des poiſſons, des beurres, toujours moins piquante quand on ſe ſert de ce dernier ſel.

faut que deux ou trois jours, & quelquefois moins : la chaleur ou l'ardeur du ſoleil, ainſi que le vent de nord & de ſud, fixent le délai de l'évaporation. Deux jours après on remet de l'eau, & l'on continue cette manœuvre pendant un mois ou deux, juſqu'à ce que le ſel ait pris la conſiſtance d'un pouce & demi ou de deux pouces vers le milieu de la table.

Lorſqu'on eſt parvenu à ce point, dont la ſaiſon plus ou moins favorable eſt toujours la regle, on commence à battre le ſel, expreſſion peu propre, dont on ſe ſert cependant, & qui conſiſte à l'enlever avec des pelles de bois traverſées dans le milieu par un bâton, afin qu'il s'y repoſe. On craindroit que les pelles de fer, ſi l'on s'en ſervoit, ne mordiſſent dans la terre; ce qui rendroit le ſel défectueux. On l'amoncelle en gerbe; il s'épure pendant vingt-quatre heures de ce qu'il peut conſerver d'humidité; on le porte enſuite dans des cabas de jonc, & l'on l'éleve en maſſes, qui ſont de trente ou quarante muids.

Ce ſel ainſi placé ſur le revers & les côtés des ſalines, eſt alors hors de danger; il n'en eſt pas de même quand il n'eſt qu'en gerbe, parce que la ſituation baſſe dans laquelle il ſeroit placé & l'abondance des pluies de l'été, l'expoſant davantage à l'humidité, lorſqu'il n'a point de

consistance, il diminueroit & fondroit à vue d'œil.

Cet accident fait souvent perdre en entier la saunaison; ce qui n'a pas lieu lorsque le sel est déposé dans un terrein plus élevé, & que les pluies ne font que glisser dessus; on a même la précaution de ménager au pied des masses, des rigoles pour l'écoulement des eaux.

Il est encore une sorte de travail dans quelques salines; on en transporte le sel sur les grands entrepôts, les chemins n'étant pas assez élargis pour permettre que les trains dont on se sert, fassent leurs changemens dans les entrepôts particuliers.

Enfin la derniere opération est de couvrir ce sel pour le garantir des injures de l'air & des pluies fréquentes de l'hiver; le roseau des marais d'Arles appellé *saigne*, d'environ deux lignes & demie de diametre, sert à cet usage; on l'attache avec des cordes, on le cheville pour que les vents ne l'enlevent pas, ce sel ne devant être vendu que trois ou quatre ans après la fabrication aux fermiers généraux, au prix de quarante-deux livres quinze sols le muid; ce qui ne revient qu'à cinq sols le minot (*b*). Le Roi pre-

(*b*) Dans ces 42 liv. 15 sols est compris un droit appellé *de blaque*, se montant à 12 liv. 15 sols, établi pour l'entretien des chaussées de Peccais; ce prix invariable

ESSAI

Sur les Eaux de Bagneres, lû dans une Séance de l'Académie Royale des Sciences de Toulouſe.

MESSIEURS,

BAGNERES, ſituée dans le col de la vallée de Campan, ſur la riviere de l'Adour, eſt une des villes les plus agréables de la province de Guienne; Dubartas l'a célébrée dans ſes vers, ce n'eſt pas la ſeule deſcription que nous en ayons; elle étoit connue des Romains, & recommandable de leur tems par l'abondance & la ſalubrité de ſes bains chauds. Oïenard, dans la Notice de l'une & de l'autre Gaſcogne, rapporte quelques inſcriptions qui ſerviroient de preuve à ces faits; on en voit encore deux que j'ai exactement copiées, l'une eſt placée ſur la fontaine près la porte de Campan.

NVMINI AVGVSTI SACRVM SECVNDVS
SEMBE-DONIS FIT NOMINE
VICANORVM AQVENTIVM E SVO
POSVIT.

La ſeconde eſt ſur une pierre employée dans la conſtruction d'une maiſon; on y lit les

tions de graces d'un homme dont la santé avoit été rétablie par l'uſage de ces eaux.

NIMPHIS PRO SALVTE SVA SEVER SERANVS. V. S. L. M.

Ces quatre lettres ſont peut-être les initiales des mots ſuivans, *Vivens Sanus Luit Merito*, ou bien, *Vita Salva* ou *Servata Luit Merito.*

Si cette ville eſt célebre par le concours des étrangers qui s'y rendent dans les ſaiſons de l'année, & les plaiſirs qu'on y peut prendre, elle ne l'eſt pas moins par les ſecours qu'on y trouve dans les différentes maladies; il ne faut cependant pas ajouter beaucoup de foi aux diſcours populaires, & à ce que quelques médecins du pays débitent pour donner du prix à leurs eaux. Dans tous les lieux du monde & ſur toutes ſortes de matieres, il eſt aiſé que la paſſion entre pour beaucoup dans le jugement des hommes, il ne ſeroit pas ſingulier que la prévention & la cupidité concouruſſent pour accréditer des préjugés avantageux à ceux qui les voudroient établir.

Après avoir examiné avec attention les différentes ſources, leur nombre & leur communication, je crois qu'on les pourroit ranger dans deux claſſes.

Dans la premiere je placerois les ſources chaudes, telles que la Reine, le bain des Pau-

vres, le bain Nouveau, le Roc-de-Lanes; les plus chaudes de Laſſerre & du Moret, Saliés, le petit bain de Dumoret; la plus chaude de Teas, Lavedau & Leguttiere.

La deuxieme claſſe comprendroit les tempérées, S. Roch, les douces de Laſſerre, la moins chaude de Dumoret & de Theas, le Foulon, l'Hôpital-Lanes, Artiguelongue, le Prieur & Salut.

La ſource de la Reine, dont le bain fut, dit-on, conſtruit par les ordres de la Reine Jeanne, eſt ſur une colline ſupérieure à la ville, le boſquet qui l'environne & le payſage qu'on y découvre ſont agréables à la vue. Deux tuyaux fourniſſent continuellement de l'eau dans le baſſin, ou huit perſonnes pourroient ſe baigner commodément, quoiqu'à découvert; la longueur du baſſin eſt de ſeize pieds, la largeur de douze, ſa profondeur de deux pieds & demi.

Je paſſai une livre de cette eau dans un vaſe, & au moyen de l'aréometre, je vis que ſon poids étoit plus conſidérable au ſortir du robinet qu'après ſon refroidiſſement.

On voit à cette fontaine peu de buveurs, quoique ſelon l'opinion publique ce ſoit la moins mêlée des ſources, & ſi l'on peut s'exprimer ainſi, la mere de toutes les autres, c'eſt cependant la moins fréquentée.

Cette

Cette eau claire & limpide n'a point de mauvais goût, ſa peſanteur ne differe pas de celle de l'eau commune; une analyſe chymique donneroit ſans doute une connoiſſance exacte des diverſes matieres métalliques & minérales dont elle eſt imprégnée, mais je n'ai entrepris que quelques expériences qu'il ſeroit aiſé de porter plus loin; elles m'ont fait croire que le principe dominant dans les différentes eaux de Bagneres, eſt le fer & le ſoufre, qu'on y trouveroit même un peu de ſel marin: ces eaux purgatives & pénétrantes ne ſont diſſemblables que parce que les unes ſont plus fortes, les autres plus foibles; la plupart teignent en rouge, en jaune, les canaux dans leſquels elles paſſent, elles ne délayent point le ſavon, elles le grumelent: on employe avec ſuccès les fomentations de l'eau de la Reine contre les rhumatiſmes, les engourdiſſemens, les tremblemens, les relâchemens des ſolides, la paralyſie: je me ſervis pour en connoître la chaleur, du thermometre de Reaumur, cette eau étoit alors au trente-neuvieme degré & demi; je dis *alors*, parce qu'il eſt très-commun de voir diminuer ou augmenter la chaleur des eaux minérales; quand on veut rafraîchir ſon ſang, lui donner du véhicule, l'atténuer, en diminuer la ſéchereſſe: les bains & la boiſſon des eaux les moins chaudes convien-

nent ſans doute, & l'on ſe trouve bien de leur uſage.

La Reine fournit à l'hoſpice des Capucins une fontaine & un bain; on peut s'y baigner à couvert. J'ai trouvé près de l'épanchoir de cette eau, une plante ſinguliere, la même dont M. de Secondat donne la deſcription dans ſa Relation (1) de la fontaine bouillante de Dax; il la nomme *fucus thermalis*, *ſubſtantia veſiculari*, *ſuperficie reticulari*, elle eſt dans les ſources les plus chaudes, elle a pluſieurs rangs de véſicules, de la grandeur & de la forme de ceux du poumon des animaux, ſa ſurface préſente la figure d'un réſeau; on ne peut rien ajouter à la deſcription de cet illuſtre phyſicien, faite avec autant de préciſion que d'exactitude; cette plante pourroit augmenter la nomenclature du célebre Linæus (2), qui ne parle que de deux eſpece de *fucus*, l'une aux fleurs mâles, & l'autre aux fleurs femelles; le caractere de celle-ci ſemble tenir des deux premieres & mériter un rang particulier: ce *fucus thermalis* ne ſeroit-il pas la *tremella reticulata* que quelques naturaliſtes ont connue, & que je crois avoir trouvée dans des baſſins de jardin, mêlée avec de la vaſe que les eaux y dépoſent? La chaleur des

(1) De Janvier 1742.
(2) *Voyez* l'article 963. pag. 397.

eaux de l'Hoſpice étoit au trente-ſeptieme degré trois quarts.

Sur la même colline eſt placé le bain des Pauvres, ſa chaleur étoit de trente-huit degrés. Le bain Nouveau n'eſt pas bien éloigné, ſa chaleur fut au trente-unieme & demi. Le Roc-de-Lanes, ſitué au pied de la montagne, près de la ville, ſert à ceux qui veulent, à peu de frais, faire des remedes; le tuyau de la fontaine eſt placé hors de la maiſon; on employe cette eau, ainſi que la plus chaude de Laſſerre, aux uſages domeſtiques. Les eaux de ces deux ſources, peſées reſpectivement entre elles, different peu; le degré de chaleur du Roc-de-Lanes étoit le trente-ſixieme & un tiers, & celui de Laſſerre le trente-huitieme un tiers.

Salies eſt dans la ville, ſa chaleur alloit du quarante-deuxieme au quarante-troiſieme.

Dumoret a deux bains chauds, deux robinets & une douche, placés dans un lieu aſſez commode, à l'abri des injures de l'air: on y voit des concrétions pierreuſes, éclatantes; j'en pris quelques morceaux, je voulus les diſſoudre dans les acides & les calciner au feu; mais cette expérience n'ayant pu réuſſir, je préſume que ces concrétions ſont un véritable cryſtal, & non une matiere talqueuſe, comme j'en ai trouvé dans les eaux de Salies.

Dumoret-neuf a auſſi ſes tuyaux & ſes robinets en bon état; le Petit bain ſitué dans la ville ſert aux boulangers pour faire leur pain, ce qui lui donne un mauvais goût. Le premier bain étoit au trente-quatrieme & demi, le deuxieme étoit au trente-troiſieme trois quarts.

La plus chaude de Teas au trente-neuvieme & un tiers.

Lavedan, l'Hôpital, le Guttiere ſont abandonnés, quoique placés dans la ville; le premier fut au quarante-deuxieme degré, le ſecond au trentieme un tiers, le troiſieme au trente-ſixieme & demi.

Saint Roch tient le premier rang dans la deuxieme claſſe des eaux de Bagneres, il étoit au trente-huitieme & un tiers; les douches de Laſſerre ont trois tuyaux qui fourniſſent abondamment; l'un de ces trois donne une eau balſamique & ſoufrée, elle ſent l'œuf pourri: l'odeur particuliere de cette eau me détermina à en faire diſtiller trois livres dans une cucurbite de verre bien lutée, & ſur un ſable échauffé doucement; ce qui paſſa dans le récipient le deuxieme jour, ne différoit point de l'eau commune, & ce qui reſta dans la cucurbite, conſervoit ſon odeur; enfin pour connoître le principe particulier qui y étoit contenu, je la fis évaporer juſqu'à ſiccité, je trouvai au fond de la cucur-

une dix à douze grains d'une matiere ſaline, âcre & ſtiptique, elle ne verdit pas le ſyrop violat, & ne fermenta pas avec l'eſprit de nitre, ce ſel mis en diſſolution grumela le ſavon, & ne rougit pas la teinture de tourneſol; mis dans quelques gouttes d'huile de vitriol, il ſe répandit une odeur d'eſprit de ſel & une fumée blanche, ce qui prouve qu'il n'y a aucune alkalinité dans cette matiére; chaque grain de ſel me paroiſſoit un petit cylindre pyramidal, la chaleur fut au trentieme degré.

Les moins chaudes de Dumoret & de Teas au trentieme degré.

Les eaux du Foulon, que l'on dit excellentes contre les maladies de la peau, ont plus de nitre qu'aucune des eaux de Bagneres, elles ſont au trentieme.

On attribue à l'Hôpital, dont la ſource n'a été trouvée que depuis peu de tems, les mêmes vertus qu'au bain du Foulon; ces eaux ſont au vingt-ſixieme deux tiers.

Lanes a un bain aſſez commode, il étoit au trentieme & demi.

Artiguelongue a trois différentes ſources & trois bains, l'ancien eſt le plus doux, on boit de ces eaux, elles étoient au vingt-ſeptieme; le deuxieme qu'on dit très-bon dans les douleurs d'une colique violente eſt plus chaud, ſes eaux

étoient au trentieme & demi. Le troiſieme eſt un bain frais dont on augmente la chaleur en faiſant entrer un filet d'eau du deuxieme bain; la peſanteur de ces eaux eſt à-peu-près égale, le goût n'en eſt point déſagréable.

Les Prés ſont extrêmement fréquentés, parce que ces eaux ſont actives & pénétrantes; les buveurs qui reviennent de Salut, dont les eaux ſont calmantes & diurétiques, s'y arrêtent quelquefois; on y trouve deux bains aſſez commodes, l'un plus chaud que l'autre; leur peſanteur eſt égale, le prémier des bains eſt au vingt-neuvieme & demi, le deuxieme au trente-unieme & demi.

Le Prieur a une fontaine & un bain aſſez frais; la chaleur & la peſanteur de ces eaux ſont égales à celle de Salut. Ce dernier a deux bains, le grand où quatre perſonnes pourroient ſe baigner à l'aiſe, & un tuyau de trois pouces de diametre, il jette de l'eau de cette groſſeur. Le deuxieme bain qui vient de la même ſource, mais dont le jet eſt moins abondant, eſt réputé un peu plus frais que le premier, ce que j'éprouvai moi-même; l'un étoit au vingt-ſeptieme degré & demi, & l'autre au vingt-ſixieme. Cette différence vient ſans doute (la ſource étant la même) de ce que le volume d'eau eſt plus conſidérable dans le premier bain, & que d'ailleurs

il eſt voûté, ce qui peut conſerver ſa chaleur plus long-tems ; la peſanteur de ces eaux eſt égale, elles ont bien plus de légereté que l'eau commune, quelques perſonnes en font leur boiſſon ordinaire, cependant il faudroit les laiſſer refroidir pour qu'elles perdiſſent un peu de leur goût ferrugineux.

J'en ai conſervé deux bouteilles pendant un mois ; après ce terme l'une s'étant caſſée, je goûtai de cette eau, elle me parut avoir perdu de ſon goût ; j'en mêlai quelques gouttes avec la teinture de noix de Galles, elle ne devint pas rouge ; ce goût ferrugineux s'effaçant ſi vîte, je croirois que le fer n'y domine point ; je me déterminai à faire évaporer la deuxieme bouteille d'eau de Salut qui me reſtoit, elle me donna quelques cryſtaux plats & de la forme d'un quarré long ; les ſeconds cryſtaux qui paroiſſoient ronds vus au microſcope, préſentoient quelques angles ; j'en vis de pentagones, d'exagones ; les derniers moins inſipides que les autres, avoient un goût piquant & ſalé ; il reſta au fond de la cucurbite une ſorte de matiere que je ne pus réduire en cryſtaux, quoiqu'elle donnât une poudre tranſparente ; je la mélai avec des acides, la diſſolution en fut totale, ce qui ſembleroit annoncer une matiere talqueuſe ; ces cryſtaux d'un goût piquant

Andouard Sculp.

Andouard Sculp.

ERRATA

Du Tome ſecond.

lis.

3. 19. AUssi paſſerent-elles, *liſez* ainſi paſſerent-elles.
18. 17. es reglemens, *liſ.* ces reglemens.
28. 12. aſimuths, *liſ.* azimuts.
39. 7. ce changement, *liſ.* de changement;
Ibid. note *e*, *in unum*, liſ. *in numa.*
49. 3. Nummius, *liſ.* Mummius.
Ibid. 4. Clodius, *liſ.* Claudius.
62. 10. ſous laquelle, *liſ.* ſur laquelle.
78. note *f*, du lien, *liſ.* du lin.
81. note *l*, pilac, *liſ.* pilée.
96. 9. la force, *liſ.* la forme.
Ibid. 18. cette, *liſ.* tête.
98. 4. de robes, *liſ.* des robes.
100. 1. bordoit, *liſ.* brodoit.
101. 9. pendants, *liſ.* pendantes.
118. 2. le luxe, *liſ.* ce luxe.
145. 7. Phimon, *liſ.* Phunon.
150. 14. la figure de ſerpens, *liſ.* la forme des ſerpens.
116. 1. Forietty, *liſ.* Furietti.
184. 20. dédiereat, *liſ.* dédierent.
217. 15. de l'aſperſion, *liſ.* de l'aſperſoir.
242. 11. Gariſini, *liſ.* Gariſim.
245. 2. le terme, *liſ.* ce terme.
246. note 7, *in propeniætico*, liſ. *in propemptico.*
257. 25. *lius*, liſ. *Aurelius.*
263. 16. & 21. ces habitans, *liſ.* ſes habitans.

pag. lig.

265. 22. *Numetorum*, lif. *Nemetorum.*
283. 8. Ciuta, *lif.* Cioutat.
294. 12. ils ſe, *lif.* elles ſe.
297. 20. *icoſaudria*, lif. *y coſſandria.*
306. 7. note *p*, Heraculanum, *lif.* Herculanum, & lig. 9. la ſuite, *lif.* la fuite.
323. 8. note *y*, *ſupprimez* comme.
331. 7. dans cette petite, *lif.* dans une petite.
333. 5. note *z*, *theis breaſt bel raying*, lif. *this, breaſt betraying.*
334. 3. dans ſes Poëmes, *lif.* dans ſon Poëme.
356. 25. Anet, *lif.* Auch.
363. 18. apperçoit, *lif.* appercevoit.
392. 3. flanbeau, *lif.* flambeau.
430. 2. inſcription, FIT, *lif.* FIL.
431. 9. dans les ſaiſons, *lif.* dans deux ſaiſons.
432. 20. je paſſai, *lif.* je peſai.
435. 10. elle eſt, *lif.* elle naît.

MÈLANGES

HISTORIQUES, CRITIQUES,

DE PHYSIQUE,

DE LITTÉRATURE ET DE POÉSIE.

*Par M. le Marquis d'*ORBESSAN, *Préſident à Mortier du Parlement de Toulouſe.*

TOME TROISIÈME,

CONTENANT

LES DISCOURS, POÉSIES, TRADUCTIONS,

ET

PLUSIEURS MORCEAUX DE CRITIQUE.

Aux dépens de BIROSSE, ancien Libraire à Toulouſe;

& ſe trouve à Paris,

Chez MERLIN, Libraire, rue de la Harpe, à S. Joſeph.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

MÉLANGES

HISTORIQUES, CRITIQUES,

DE PHYSIQUE,

DE LITTÉRATURE ET DE POÉSIE.

RÉFLEXIONS SUR LA BEAUTÉ.

LE nom de *beau*, convient aux différens objets qui ſéduiſent les yeux, ou qui charment l'eſprit. La beauté pouvant donc s'étendre ſur ce qui eſt expoſé à notre vue, ou ſur ce que peut concevoir notre imagination, je pourrois parler d'une perſpective agréable & riante, de la beauté du ciel au lever ou au coucher du ſoleil, des beautés d'un tableau, de celles d'une ſtatue, d'un palais; je pourrois même parcourir ici les caracteres, les actions, les penſées de l'homme, dont les perfections peuvent être vraies ou fauſ-

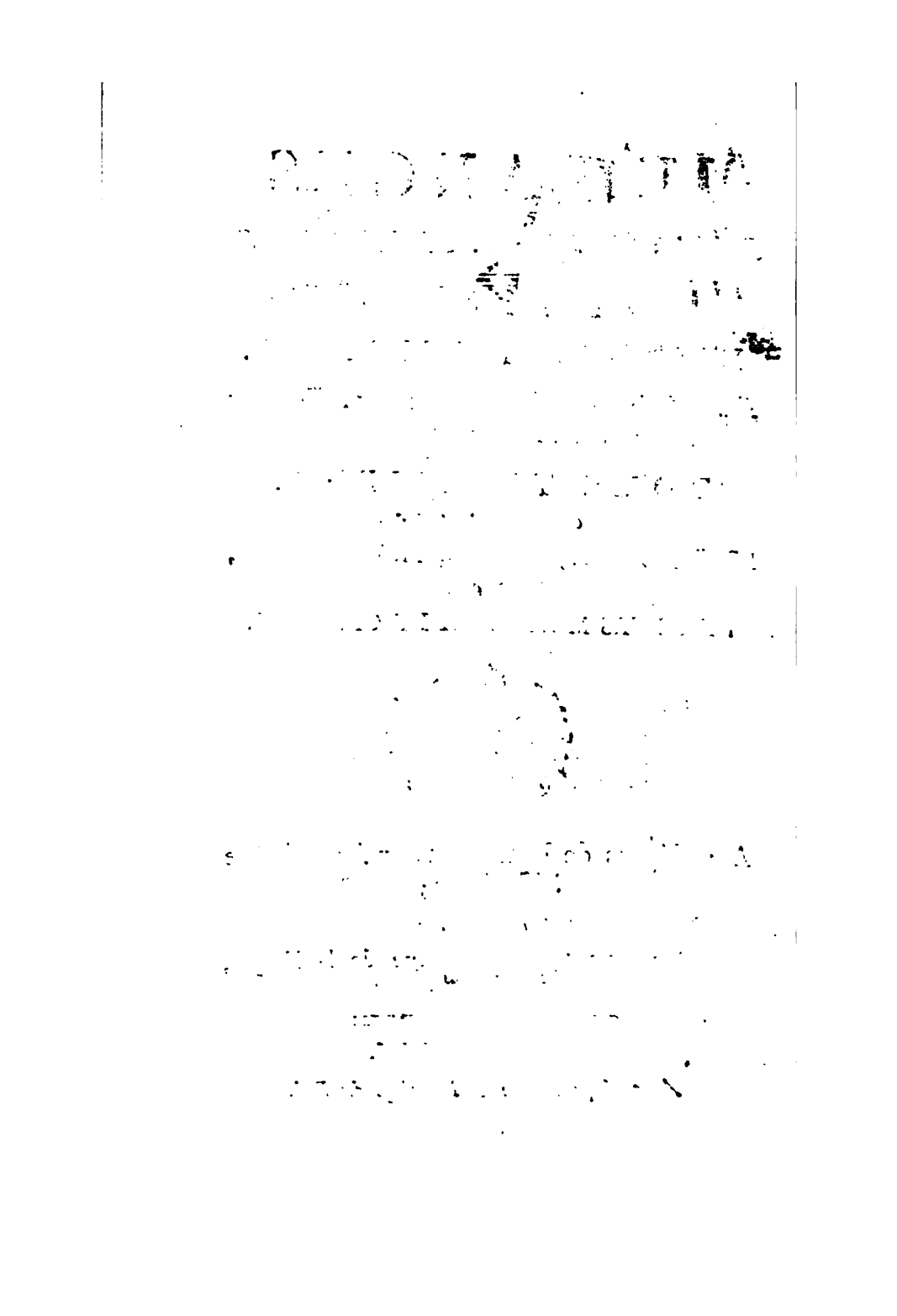

MÉLANGES
HISTORIQUES, CRITIQUES,
DE PHYSIQUE,
DE LITTÉRATURE ET DE POÉSIE.

RÉFLEXIONS SUR LA BEAUTÉ.

LE nom de *beau*, convient aux différens objets qui séduisent les yeux, ou qui charment l'esprit. La beauté pouvant donc s'étendre sur ce qui est exposé à notre vue, ou sur ce que peut concevoir notre imagination, je pourrois parler d'une perspective agréable & riante, de la beauté du ciel au lever ou au coucher du soleil, des beautés d'un tableau, de celles d'une statue, d'un palais; je pourrois même parcourir ici les caracteres, les actions, les pensées de l'homme, dont les perfections peuvent être vraies ou fauſ-

ſes, le goût & le préjugé des nations en étant le principe : mais pour conſidérer le beau dans toute ſon étendue, un travail infini ſeroit néceſſaire. Je me bornerai donc à parler de la beauté viſible, de celle dont le modele eſt dans la nature, qu'on peut appeller réelle ou perſonnelle; ſi je ne laiſſois à l'écart les beautés de convention ou de coutume, il faudroit trouver des charmes dans les groſſes levres du peuple de Bantam, ou dans l'exceſſive petiteſſe des pieds des femmes de la Chine.

La beauté réelle dont je vais m'occuper, ce rayon émané vers nous de la Divinité, qui réſidant dans la juſte proportion des parties, & dans leur ſymmétrie (*a*), produit le raviſſement & l'amour ; cette beauté peut être diviſée en quatre parties (*b*); elle compoſe un tout qui ſéduit

(*a*) En effet, un édifice ne charmera les yeux qu'autant qu'on appercevra de l'unité dans ſes parties, elle eſt néceſſaire dans les ouvrages de l'art, dans les productions de l'eſprit, dans les mœurs même ; cette inſtitution éternelle, émanée du Créateur, eſt la regle eſſentielle du beau, tèl eſt le ſentiment du pere André, tel étoit celui d'Horace pris dans la nature, ce précepte doit être invariable comme elle.

Denique ſit quodvis ſimplex dumtaxat & unum.

(*b*) Les Romains ſemblent avoir eu la même idée de la beauté, quoiqu'ils ne l'aient point diviſée, ils avoient des termes pour diſtinguer ſes différentes parties ; ces mots *color*, *forma*, *gratia*, *decor*, *venuſtas*, *dignitas*, *nitor*, & quelques autres, ſervoient à exprimer les divers caracteres de la beauté.

& charme nos ſens : cet enſemble, cette totalité, plaît à nos yeux par la *forme*, la *couleur*, l'*expreſſion*, & la *grace*. La couleur & la forme ſemblent être le corps de la beauté ; l'expreſſion, la grace en ſont l'eſprit & l'ame.

La couleur, la moins conſidérable, mais la plus frappante de toutes les parties qui conſtituent la beauté, eſt celle qu'on ſaiſit le plus aiſément ; chacun la voit, il n'eſt qu'un très-petit nombre d'hommes en état de juger des autres ; les beautés ſimples & ſublimes ne frappent pas les yeux du peuple qui ne ſçauroit appercevoir & ſaiſir toute leur grandeur ; elles ne ſemblent pas faites pour tous les regards.

La plus belle couleur fut celle dont ſe ſervit Apelles pour peindre Vénus Anadyomene ; ſi nous n'avons point cet admirable morceau, du moins Cicéron (*c*) l'a-t-il en quelque façon conſervé, & fait paſſer juſqu'à nous. Cet artiſte employa un beau rouge agréablement mêlé avec le blanc, & répandu dans de juſtes proportions ſur chaque partie du corps ; il les vivifioit, il leur donnoit de l'ame. Telles ſont les

(*c*) *Illud video pugnare te, ſpecies ut quædam ſit deorum, quæ nihil concreti habeat, nihil ſolidi, nihil expreſſi, nihil eminentis, ſitque pura, lenis, perlucida. Dicemus ergo idem, quod in venere coa : corpus illud non eſt, ſed ſimile corpori ; nec ille fuſus & candore mixtus rubor ; ſanguis eſt, ſed quædam ſanguinis ſimilitudo. . . .* Cic. de nat. Deor. lib. 1.

deſcriptions des plus belles peaux dans les ouvrages des orateurs & des poëtes Romains (*d*); tel étoit le coloris de Zeuxis & du Titien, principalement dans ſa Vénus livrée au ſommeil.

Le plaiſir que nous cauſe la vue de ces couleurs, ne dépend pas ſeulement de leur vivacité naturelle, de leur mêlange, de leur accord; ce charme tient à l'idée qu'elles excitent en nous par l'apparence de la bonne ſanté: ſans elle toutes les beautés du corps languiſſantes, reprennent par ſon ſecours un ſurcroît de force & de vie.

Le coloris nous prévient, nous attache; il eſt le ris de la nature & de l'art de peindre; l'oppoſition des couleurs, leur contraſte occaſionne la ſéduction.

Que penſeroit-on de moi ſi je diſois que ce qui fait une belle ſoirée, fait un beau viſage? Je puis cependant le démontrer.

(*d*) *Accepit vocem lacrimis Lavinia matris,*
Flagrantes perfuſa genas, cui plurimus ignem
Subjicit rubor, & calefacta per oſſa cucurrit,
Indum ſanguineo veluti violaverit oſtro;
Si quis ebur, aut mixta rubent ubi lilia multa
Alba roſâ, tales virgo dabat ore colores.
Virg. Eneid. 12. 69.

Ovide dans le Narciſſe.

Impubeſque genas, & eburnea colla, decuſque
Oris, & in niveo mixtum candore ruborem.
Met. 3. 413.

Tibulle dans l'Apollon.

Candor erat qualem præfert Latonia luna,
Et color in niveo corpore purpureus,

Le ciel n'eſt beau, n'eſt admirable à l'inſtant du coucher du ſoleil, qu'à raiſon de la diverſité des couleurs diſperſées & répandues à-propos dans ſa ſurface. On y remarque le rouge des nuages, incorporé avec le blanc (*e*), quelquefois plus ſombres, ils ſe mêlent à l'azur qui paroît entre deux, & forment cette compoſition heureuſe, cet accord ſéducteur, qui jette notre ame dans un calme délicieux, dans une ſorte de volupté pure & tranquille dont elle ne ſe laſſa jamais. De même ſi l'on regarde un beau viſage, on obſervera que c'eſt à la variété des couleurs qu'il doit ce charme ſi propre à attirer les yeux, & à les fixer ſur un objet. Cette eſpece de beauté peut donc être réduite à la diverſité convenable & bien ménagée de la couleur des chairs, à leur incarnat agréablement mêlé avec le bleu clair des veines, répandu autour des tempes, qui portant ſur les joues, les embellit, en releve l'éclat par les ombres des ſourcils, des paupieres, & par celles des cheveux, lorſqu'on les laiſſe flotter négligemment.

Ut juveni primum virgo deducta marito,
Inficitur teneras ore rubente genas:
Ut cum contexunt amaranthis alba puellæ
Lilia, & autumno candida mala rubent.

Liv. 2. Eleg. 3. 11.

(*e*) Ovide avoit dit que la beauté de la carnation doit être ſemblable à la couleur d'un rideau pourpre réfléchi ſur une muraille nouvellement blanchie.

C'eſt cette raiſon ſans doute, qui a engagé les meilleurs peintres de payſages, à donner dans leurs tableaux la préférence à l'automne ſur le printems ; ils s'accommodent mieux de la diverſité des ombres & des couleurs, quoique dans leur déclin. Ils la préferent à la fraîcheur de la verdure naiſſante ; tous les charmes, tous les feux de cette ſaiſon, où l'Univers ſemble ſe ranimer, leur paroiſſent plus que compenſés par le choix, l'oppoſition, la richeſſe des couleurs, & l'heureuſe nuance qu'on remarque preſque toujours ſur chaque arbre dans l'automne, tandis que Bion & les poëtes célebres par leurs paſtorales ſe ſont décidés pour le printems (*f*).

Quoique dans cette partie plus que dans toute autre, notre jugement puiſſe dépendre de quelque penchant (*g*) particulier ; une brune régulierement belle auroit ſans doute la préférence ſur une blonde parfaite.

La brune éclatante a dans ſes yeux une vivacité extraordinaire ; elle offre à tous les regards, pour ainſi dire, la richeſſe & la magnificence qu'on chercheroit vainement ailleurs ; le luſtre que le fond de ſa couleur donne à toutes les au-

(*f*) *Voyez* l'Idylle des Saiſons.

(*g*) Catalogue des Monumens antiques de la ville d'Herculanum, publié ſous les ordres du roi des deux Siciles, par M. Bayardi, 1754.

tres, ne pourroit ſe trouver dans la peau la plus blanche & la plus tranſparente.

En effet, de toutes les Madonnes de Raphaël, celle qu'on admire le plus eſt une brune vive & piquante ; les autres peintes avec des couleurs tendres & claires, paroiſſent d'une complexion plus foible & plus délicate. Les meilleurs artiſtes dans le bel âge de la peinture, ſous le pontificat de Léon X. employoient le coloris chargé comme le plus riche, peut-être portoient-ils cela trop loin ; car je ne conſeillerois pas d'outrer le coloris ſombre de l'école Romaine, comme l'a fait le Pouſſin ; mais il eſt à craindre que ſi l'on ajoutoit à la clarté éblouiſſante introduite par le Guide, on ne causât la décadence de cet art, que par l'affoibliſſement des couleurs, Carlomarate & ceux qui l'ont imité ont quaſi perdu dans l'Italie.

Avant de finir ſur ce qui regarde la couleur, je dirai qu'on peut comprendre ſous ce nom le duvet & le ſatiné de quelques peaux, la douceur apparente du regard, la teinte des cheveux, dans quelques viſages cet éclat éblouiſſant qui donne du jour à tous les traits, cette lumiere qui paroît dans certains yeux, ces jets de feu qu'on apperçoit dans quelques autres, toutes ces beautés ſupérieures au coloris, laiſſent dans le doute ſi on ne devroit pas les ran-

ger dans une classe plus relevée & les comprendre dans celle de l'expression des mouvemens de l'ame. Le regard dont je veux parler, est fréquemment exprimé par les meilleurs peintres dans leurs Madeleines; si l'on ne voit point de larmes sur leur visage, à en juger par l'humide rougeur de leur peau, on croiroit qu'elles ont extrêmement pleuré : je pourrois donner pour exemple la Madeleine de Lebrun, de l'église des Carmelites de Paris, & celle du Titien, du palais Barberigo à Venise; la Rosalba, sans qu'on pût la taxer d'exagération, disoit en parlant de cette derniere, qu'elle pleuroit jusqu'au bout des doigts.

La forme consiste dans le tour de chaque partie, ainsi que dans la symmétrie du corps entier; elle porte même sur la maniere dont les sourcils & les cheveux sont placés. On doit en effet comprendre sous cet article & la position du corps, tandis qu'il est fixe, & toutes les attitudes possibles de chacune de ses parties, telle que le tour, les replis du col, le port des bras, celui des pieds.

C'est, comme on l'a dit, la proportion exacte, l'ensemble des différentes parties & leur harmonie (*h*) parfaite, qui constituent la beauté

(*h*) *Pulchritudo corporis apta compositione membrorum*

de

de la forme ou de la figure dans les deux sexes.

Le caractere distinctif dans celle des femmes, est la délicatesse & la douceur : dans la figure des hommes, c'est la force apparente ou l'agilité.

La beauté, dès que les yeux feront juges de ce différend, balancera bien la force ; peut-être les avantages que celle-ci promet, sont-ils plus utiles & plus essentiels au monde ; mais aussi la beauté n'a jamais causé de maux considérables ; ce n'est point elle qui ravage & détruit, qui fait les injures & les venge avec fureur. Accompagnée de la pudeur, défendue, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par le retranchement que la nature semble avoir placé entre la vertu & le vice, la beauté l'emportera ; elle obtiendra la préférence, le cœur parleroit sans doute en sa faveur, & ses décisions, s'il en étoit besoin, prévaudroient sur celles de l'esprit.

La Vénus de Médicis est le plus beau modele que l'on puisse avoir de cette premiere espece de beauté ; les deux dernieres sont exprimées dans l'Hercule Farnese, dans l'Apollon du Belvéder.

L'on trouve en effet dans la derniere de ces figures, ce qu'un artiste Italien appelloit *le fiurna-*

monet oculos, & delectat hoc ipso quod inter se omnes partes quodam lepore concentiunt. Cic. de Offic. liv. 1. v. 91.

turel, & que nous pourrions nommer avec raison *le transcendant*, *le céleste*; ce qu'on y remarque étant bien au-dessus de la nature humaine (*i*), semble participer aux traits & à l'air de la Divinité (*k*). On ne sçauroit au reste trouver cette sorte de beauté que dans un petit nombre d'ouvrages; à peine les poëtes l'ont-ils saisie dans leurs descriptions, si l'on en excepte Homere, Virgile, le Tasse, Schakespat, Milton, & M. de Voltaire, parmi les modernes.

La beauté des contours dans les formes humaines est bien supérieure à celle de la couleur (*l*); c'est ce qui fait sans doute que quand

(*i*) *Humanam supra formam.* Phœd. liv. 4. fol. 23.

(*k*) *Os humerosque Deo similis; nam ipsa decoram*
Cæsarum nato genitrix, lumenque juventæ
Purpureum & lætos oculis afflarat honores;
Quale manus addunt ebori decus aut ubi flavo
Argentum parvis ve lapis circumdatus auro.
Virg. Eneid. 1. 593.

Forma nisi in veras non cadit illa deas.
Ovid. Her. ep. 18. 68.

. . . . . *Hoc ære Ceres, hoc lucida Gnossis*
Illo Maïa toto Venus hoc non improba saxo:
Accipiunt vultus non indignata decoros
Numina. . . . . . Stat. l. 5. Sylv. 1. 253.

Inquiete . . . . . visa species viri majoris quam pro humano habitu angustioresque. T. Livii lib. 8. §. 6.

Magnæ mentis opus.... currus & equos faciesque deorum aspicere. Juven. Sat. 7. 68.

(*l*) Essai sur la Peinture de M. Algaroti, dans le Journal Etranger, Décembre 1756.

on observe à Rome les plus beaux morceaux de l'antique & les ouvrages des artistes qui ont heureusement imité ces modeles, on sent son ame plus affectée à la vue des belles statues, qu'elle ne l'est par l'inspection des tableaux des plus grands maîtres.

L'un des plus anciens poëtes de l'antiquité, en parlant d'un très-bel homme, qui prétendoit au prix dans des jeux publics, nous dit que sa figure le fit admirer des spectateurs au premier instant qu'on le vit; mais que dès qu'il eut quitté sa robe, découvert tout le corps, & l'ensemble de ses parties, on le trouva si supérieur à ce qu'on avoit vu, qu'on ne s'occupa plus de la beauté du visage; elle fut, pour ainsi dire, absorbée & éteinte (*m*).

J'ai souvent éprouvé le même effet en regardant la fameuse Vénus de Médicis; à ne considérer que la tête, elle paroît extrêmement belle; mais si l'on fait attention à toutes les beautés de sa forme, celle du visage paroît moins frappante; elle se perd & disparoît dans la multiplicité de ses charmes.

(*m*) *Arcada Parthenopæum*
Appellant, denſique cient cava murmura Circi
Tandem expectatus volucri ſuper agmina ſaltu
Emicat: & torto chalmydem diffibulat auro:
Effulsere artus membrorumque omnis aperta eſt
Lætitia, inſigneſque humeri, nec pectora nudis,
Deteriora genis: latuitque in corpore vultus.

C'eſt dans le Traité de Félibien, qu'on pourra trouver des inſtructions étendues & du plus grand détail ſur la beauté de chaque partie. Les poëtes pourroient conſulter l'ingénieux Anacréon dans les portraits de ſa maîtreſſe & de Batylle ; mais les artiſtes étudieront les regles de leur art plus utilement dans les chefs-d'œuvre de peinture & de ſculpture : on eſt en effet forcé d'y recourir, parce que les livres les mieux faits n'inſtruiſent jamais auſſi-bien que les tableaux des grands maîtres, & qu'on ne voit communément ailleurs qu'une très-petite partie du corps, le reſte étant déguiſé ou couvert par ce que nous appellons *les draperies*.

En partant de ce principe, je ne vois point la raiſon qui déterminoit les payens à couvrir les plus belles ſtatues de leurs divinités, de longues robes, dans les grandes fêtes. Cherchoient-ils à en augmenter la décence ou la richeſſe ? C'étoit les dégrader : que ſeroit en effet la Vénus de Médicis, ou l'Apollon du Belvédere, ſous d'amples vêtemens ?

Les deux autres parties qui conſtituent la beauté, ſont l'expreſſion & la grace : la premiere peut être commune à tous les viſages ; la derniere plus rare, ne ſe trouve que dans peu de perſonnes.

Par l'expreſſion j'entends cette maniere vive

& ſenſible dont on rend les mouvemens de l'ame : je parle de ceux qui peuvent ſe démontrer dans les regards & dans les geſtes.

Quoique l'ame ſe faſſe voir principalement dans le viſage, dans les attitudes de la tête, il eſt cependant des occaſions où chaque partie du corps a de l'expreſſion. Tel eſt le port languiſſant des bras, où la vivacité de leur mouvement : la douleur n'eſt-elle pas ſenſible dans les doigts de l'un des enfans du fameux grouppe de Laocoon, & dans les orteils du gladiateur expirant ? Ces beautés ſont perdues pour nos yeux par l'uſage des vêtemens & des chauſſures qui nous cachent le nud, comme je l'ai dit ; mais heureuſement pour nos artiſtes cette perte n'eſt point de conſéquence, puiſque l'expreſſion des mouvemens de l'ame réſide le plus ſouvent dans le viſage, & qu'il n'eſt pas encore caché à nos regards.

C'eſt dans les yeux que les paſſions ſe peignent le plus ; on les voit de-là ſe répandre autour des ſourcils : quelquefois les ſentimens, les affections de l'ame, ſe font voir, ſe démontrent dans les parties arrondies de la bouche & du menton.

Que les philoſophes diſputent à leur gré ſur le lieu où notre ame eſt placée, je ſuis aſſuré qu'elle ſe fait voir dans les yeux ; dans les ſour-

cils; & quoique j'aye fait dépendre leur jeu de celui des premiers, il eſt évident que dans des viſages pleins de feu, ils ont leur expreſſion; ils parlent une ſorte de langage, s'il eſt permis de le dire ainſi, qui leur eſt propre & particulier, & ce langage varie d'ordinaire au gré des divers mouvemens dont l'ame eſt agitée.

Homere mettoit la majeſté dans les ſourcils; Virgile plaçoit dans les yeux la conſternation; Horace, la modeſtie; Juvenal, l'orgueil & la fierté; & moi je penſe que chacune de ces paſſions peut être exprimée par la même partie (*n*); je crois qu'elle peut lui convenir.

C'eſt l'autorité des artiſtes (*o*) qui me décide à cet égard: comme ils parlent avec moins d'emphaſe & plus de vérité que ne font les poëtes, on doit les conſulter de préférence. On peut lire l'excellent Traité de Lebrun, on y trouvera à quel point les paſſions changent ou font reſſortir les traits; leur principal ſiége,

(*n*) *Frons læta parum, & dejecto lumina vultu.*
Virg. Eneid. 6. 863.

Deine ſupercilio nubem: plerumque moderſtus
Occupat obſcuti faciem..... Hor. lib. 1. ep. 15. 93.

Malo Venuſinam quam te Cornelia mater
Gracchorum, ſi cum magnis virtutibus affers
Grande ſupercilium, & numeras in dote triumphos.
Juven. Sat. 6. 168.

(*o*) On doit étudier les tableaux du Dominiquin.

Pline l'avoit dit avant lui, eſt dans les ſourcils ainſi que dans les yeux (*p*).

Je n'ai juſqu'ici parlé des paſſions qu'en général; il eſt tems d'examiner ſi elles ajoutent à la beauté, quelles ſont celles qui la favoriſent, qui lui ſont contraires, & la diminuent.

On a raiſon de dire que toutes les paſſions douces & affectueuſes l'augmentent & la rendent touchante, que les paſſions haineuſes & iraſcibles ajoutent à la difformité (*q*). Ce n'eſt point ſuffaire que d'aſſurer que les qualités de l'ame forment les traits les plus beaux & les plus agréables de la figure.

L'amour, l'eſpoir, la joie & les plaiſirs, qui marchent à leur ſuite, prêtent naturellement un ſurcroît d'éclat à la beauté; ces paſſions lui donnent de l'ame, & la vivifient.

La haine, la crainte, l'ennui, les peines la

(*p*) *Frons, triſtitiæ, hilaritatis, clementiæ, ſeveritatis index, in aſcenſu ejus ſupercilia, & pariter, & alterne mobilia, & in iis pars animi, (his) negamus: annimus: hæc maximè indicant faſtum; ſuperbiæ aliubi conceptaculum, ſed hic ſedem habet: in corde naſcitur; hic ſubit; hic pendet.* Plin. Hiſt. Nat. lib. 2. cap. 37.

(*q*) Les démons de Milton ſont très difficiles à peindre; mais ils ſont plus méchans & plus monſtrueux par l'idée que ce Poëte nous donne de leurs actions & du caractere de leur eſprit, que par les difformités de leur figure, bien moins terrible que celle des diables du Taſſe.

couvrent au contraire de nuages, l'obscurcissent, & la font disparoître.

Il convient cependant que la sobriété & la retenue se fassent sentir dans toutes ces passions; la proportion de ces beautés doit être juste; elle doit servir à les arranger à-peu-près, & de même que la modération doit régler les actions de l'homme; une joie excessive paroîtroit impétueuse; se montrant avec trop de violence, elle cesseroit d'être agréable; quelquefois un air d'ennui peut être regardé comme une beauté.

Des mouvemens de colere, de honte, de frayeur, de surprise, de chagrin, plairont à leur tour; mais il faut les employer à propos: tout excès est dangereux, on doit l'éviter avec le plus grand soin.

La plus parfaite union des sentimens dans le visage, consiste en un mêlange égal & proportionné de modestie, de sensibilité & de douceur; chacune de ces qualités prise séparément, seroit en droit de plaire; mais quand elles sont réunies, lorsque l'une sert à tempérer ou à animer l'autre, elles captivent, elles entraînent; on ne peut résister à leur séduction.

La modestie prévaut dans la Vénus de Médicis; ce sentiment est exprimé par l'attitude & la position des mains. On reconnoît cette vertu dans ses regards, dans ses airs de tête; l'une des

principales raiſons qui rendent les attitudes de profil agréables, & qui leur donnera toujours, ſelon moi, l'avantage ſur celle de face, c'eſt que l'air de modeſtie ſe fait plus appercevoir dans les premieres que dans les dernieres; que le caractere du viſage y eſt ménagé, & que la délicateſſe des formes y eſt mieux exprimée. Les têtes de profil laiſſent appercevoir des attitudes plus parfaites; le tour du col y eſt conſervé, on peut en voir toute la beauté; les paſſions s'y peignent avec plus d'activité & de force; c'eſt ainſi que devroit être l'expreſſion de la haine, de l'averſion, du mépris : on marqueroit une extrême malignité par le regard de travers, ſemblable à celui de ſatan, lorſque Milton (*r*) nous le repréſente occupé à conſidérer le bonheur de nos premiers parens dans le paradis terreſtre. Le charme & la ſéduction ſe rapportent plutôt à la tête de face, dont le coup d'œil ou le regard eſt cependant tourné de côté.

L'expreſſion des mouvemens de l'ame doit avoir la préférence ſur les deux autres parties de la beauté; en effet ſi un viſage ſans traits & dépourvu de tein, pouvoit charmer & ſéduire, ce ne ſeroit ſans doute qu'à raiſon de la ſenſibilité des yeux, de l'air de bonne humeur, de

(*r*) *A ſide the deuil turnd for envy; yet with jealous leer malign eyd them askance paradiſe loſt.* B. 4. 504.

bonté, enfin du ſourire agréable ; ces trois ou quatre choſes réunies nous mettroient peut-être à portée de déterminer ce je ne ſçais quoi (s), ce charme inexplicable qu'on a ſouvent appellé ainſi, ſans le définir & ſans ſe faire entendre. Au reſte tout ce que je dis à cet égard, pourroit bien entrer dans l'article des graces du corps.

J'ai vu une femme dont la beauté cauſoit de l'admiration à tous ceux qui la regardoient, mais elle ne plaiſoit à perſonne ; l'inefficacité de ſes attraits venoit ſans doute de ce qu'on ne remarquoit ſur ſon viſage, aucune de ces paſſions agréables, aucun de ces mouvemens ſéducteurs qui invitent, attirent les yeux, & donnent du charme à la beauté : peut-être ſon viſage laiſſoit-il voir une apparence de quelques affections déplaiſantes ; peut-être entrevoyoit-on de l'amour-propre, ou ſoupçonnoit-on un mauvais caractere ; la beauté des traits étoit, pour ainſi dire, perdue dans l'apparence des penchans déſagréables, qu'on croyoit voir en elle.

(s) M. Hogard, fameux artiſte Anglois, prétend avoir démontré, dans ſon Analyſe du Beau, le degré de courbure que doit avoir une ligne pour produire la beauté, & réduiſant ainſi en ſyſtême des idées flottantes, il ſe flatte d'avoir enfin fondé une théorie inconnue juſqu'à préſent, à laquelle on ſubſtituoit toujours l'humiliante abſurdité, ou je ne ſçai quoi. *Voyez* la pag. 51. de l'Etat des Arts en Angleterre, impreſſion de Paris 1755.

Quelle impreſſion feroient les plus beaux yeux du monde, ſi l'on y appercevoit un excès de malice ou de rage? Ils paroîtroient auſſi choquans que le ſont ceux de la célebre tête de Méduſe, que l'on voit à Rome ſur le cachet de la maiſon Strozzi.

Les paſſions peuvent donc donner de la beauté; elles peuvent la diminuer ſans qu'elles ſoient aidées de la couleur ou de la forme; mais lorſqu'on les trouve réunies, cette partie de beauté eſt infiniment ſupérieure aux deux autres.

Par ce moyen il eſt aiſé de faire ſentir la juſteſſe de ce que Pline diſoit de la ſtatue de Laocoon & de ſes deux enfans. C'étoit, ſelon lui, le plus beau morceau; il devoit être préféré & mis au-deſſus de toutes les ſtatues & des tableaux dont il y avoit alors à Rome une ſi riche collection (*t*). Ce n'étoit point par la beauté de la couleur qu'il pouvoit cependant le diſputer aux ouvrages de peinture, & aux ſtatues qu'on y voyoit, & qui y ſont encore, telles que l'Antinoüs, l'Apollon du Belvédere, la Vénus de Médicis, auſſi parfaitement proportionnées dans leurs contours, que le Laocoon peut l'être; mais cette derniere offre aux yeux une plus grande

(*t*) *Sicut Laocoonte qui eſt in Titi imperatoris domo, opus omnibus & picturæ, & ſtatuariæ artis præferendum.* Plin. Hiſt. Nat. l. 36. c. 5.

variété de mouvemens, quelque belles, & quelque admirables que ſoient les autres; l'extrême diverſité des affections de l'ame, cette expreſſion forte & ſublime dont elle paroît agitée, lui fait obtenir la préférence. Il eſt à propos de ſe rappeller deux choſes; je le répete, la principale regle de la beauté des paſſions, eſt leur ſobriété, & la ſageſſe avec laquelle on doit les laiſſer voir. Les yeux ſont la partie du viſage où elles ſe montrent avec le plus de force; c'eſt-là que l'amour parle ſon plus tendre langage, que la vertu commande, que la modeſtie ſéduit & prévient, qu'on voit briller la joie, que la triſteſſe ſçait nous intéreſſer, que l'inclination embraſe les cœurs. C'eſt enfin dans les yeux que la crainte, la peur, la confuſion, peuvent paroître charmantes; mais pour ſéduire, pour enchanter nos ames, elles doivent être reſtreintes dans de juſtes bornes; elles doivent prendre, pour ainſi dire, une apparence de modeſtie & de vertu.

La grace, ce charme dont on parle comme d'une choſe inexplicable (*u*), eſt le finiment de

(*u*) *Decorum quoddam arcanum, atque felicitas, cujus effectum in multis vidimus quotidie; cauſam vero reddere nemo poteſt.* Eraſm. in Philodon.

Horace croyoit qu'il étoit tellement impoſſible de l'expliquer, qu'il ne ſe haſarde pas même à lui donner un nom, ainſi qu'il paroît des vers ſuivans.

la beauté ; elle en eſt la plus ſublime partie ; l'ame la détermine, la cauſe ; il n'eſt perſonne qui n'en éprouve les effets.

Elle dépend le plus ſouvent de quelques accidens légers dans le viſage, dans les actions ; elle conſiſte bien plus dans la maniere de dire ou de faire les choſes, que dans les choſes mêmes ; elle varie perpétuellement ſes apparences ; & il eſt d'autant plus difficile de la conſidérer, qu'elle n'eſt ni fixe, ni déterminée. Vous croyez la ſaiſir, elle échappe, ſe dérobe à vos yeux ; ſouvent elle eſt remplacée par une autre qui diſparoît à ſon tour, & preſque imperceptiblement. Il en eſt de la grace comme des éclairs ; ils ſe ſuccedent ſans laiſſer aucune trace de leur paſſage.

C'eſt par cette raiſon ſans doute, qu'il eſt plus aiſé de l'étudier exactement dans les tableaux de Raphaël & du Correge, que d'après le naturel ; en effet, pour montrer l'expreſſion la plus forte des paſſions & des mouvemens de l'ame, pour préſenter l'aſſortiment parfait de la grace dans un viſage dont les traits ſont pleins de douceur, je propoſerois le ſaint Michel du Guide, qui ſerviroit de modele bien mieux que

Quò fugit, Venus? heu! quò color? heu! decens
Quò motus? quid habes illius? illius,
Quæ ſpirabat amores?
Quæ me ſurpuerat mihi. Hor. liv. 4. Ode 13.

la plus belle femme du monde, parce que dans quelque être animé que ce ſoit, la grace change & paſſe avec trop de rapidité, pour qu'on puiſſe l'obſerver d'une maniere fixe & conſtante : quoiqu'on ne puiſſe pas dire exactement ce qu'elle eſt, on peut du moins aſſigner le lieu dans lequel elle paroît le plus ſouvent, & où il eſt le plus facile de la conſidérer.

On la remarque quelquefois dans chaque partie du corps, mais la bouche (*x*) eſt ſa place privilégiée, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi ; elle en eſt le ſiége de même que les yeux & les ſourcils ſont le ſiége de la beauté & du charme des paſſions.

Dans un beau viſage & ſous ce nom, j'entends moins un viſage majeſtueux, que doux & agréable ; on trouve quelquefois une certaine volupté placée près de la bouche, qui, n'étant pas aſſez déterminée pour qu'on l'appelle *un ſourire*, en approche néanmoins ; qui, variant ſelon les circonſtances, & parcourant différentes lignes, laiſſe appercevoir quelque foſſette où l'amour ſe plairoit à voltiger. Après certain trait de lumiere elle s'efface, diſparoît, ſe montre derechef : c'eſt l'une des choſes les plus intéreſ-

(*x*) On dit communément une bouche agréable & gracieuſe, des yeux doux & favorables.

ſantes que l'on voye, & il n'eſt point de terme propre à exprimer ce charme, à le faire ſentir.

L'agrément des attitudes ne convient pas moins à chaque partie du corps, qu'à la diſpoſition du corps entier ; mais il eſt plus propre, plus aſſecté à la tête qu'à toute autre partie, comme il eſt aiſé de le remarquer dans les morceaux de peinture les plus célebres, dans les tableaux du Guide, qui les a trop prodiguées en répandant cette ſorte de beauté ſur preſque toutes les figures de femmes, quoiqu'il ſemble que la nature ne l'ait donnée qu'à un très-petit nombre. Cette prodigalité mérita à cet artiſte, dont le luxe s'étendoit juſques dans les draperies, le titre de *faiſeur d'habits* ; c'étoit ainſi que l'appelloit Albane.

Les plis du col ſont ordinairement ſuſceptibles de grace ; mais s'il eſt facile de l'obſerver dans cette partie & dans la tête, elle ſe fait bien plus remarquer dans les bras, dans les pieds, on en peut juger par les mouvemens gracieux de la danſe. Ce n'eſt pas dans cette ſeule occaſion qu'il ſera aiſé à une femme de déployer toutes ſes graces ; elle le peut dans tout ce qu'elle dit, dans tout ce qu'elle fait : & le fameux Ovide, qui ſe connoiſſoit ſi bien en beauté, avoit raiſon de dire que lorſque Vénus, pour plaire à Mars, contrefaiſoit la dé-

marche boiteuse de son époux ; ce clochement de pied lui seyoit à tel point, qu'il la rendoit plus vive, & plus agréable aux yeux de son amant (y).

Chaque position dans une femme agréable, disoit un auteur du même siecle, a de la grace (z), il ne faut pas qu'elle y songe ; si elle cherchoit à en montrer, au même instant qu'un geste ou qu'un regard paroîtroient affectés, ils cesseroient de charmer & de plaire.

Horace & Virgile (a) semblent étendre la grace jusqu'à la maniere de laisser flotter les cheveux ; Tibule (b) l'apperçoit dans les vêtemens de sa

(y) *Nec Venus oranti, neque enim dea mollior ulla est :*
Rustica gradivo difficilisve fuit.
Ah ! quoties lasciva pedes risisse mariti
Dicitur & duras arte, vel igne manus !
Marte palam simulat Vulcanum : imitata decebat
Multaque cum forma gracia mixta fuit.
Ovid. de Art. 2. and. 3. [illegible]

(z) *Illam quidquid agit, quoque vestigia vertit,*
Componit furtim subsequiturque decor.
Tib. liv. 4. Eleg. 2. 8.

(a) *Crine decorum.* . . . . . Hor. liv. 1. Ode. 32. 12.
Intonsosque agitarat Apollinis aura capillos.
Idem Epod. 15. 9.

Ipse jugis Cynthi graditur mollique fluentem
Fronde premit crinem atque implicat auro :
Tela sonant humeris, haud illo segnior ibat
Æneas, tantum egregio decus enitet ore.
Virg. Æneid. 4. [illegible]

(b) *Seu solvit crines, fusis decet esse capillis,*
Seu comsit, comptis est veneranda comis

maîtresse ;

maîtreſſe, il la fait bien plus dépendre de l'arrangement de ſes habits, que de leur magnificence & de leur richeſſe : il penſoit différemment de ce poëte, qui, dans un inſtant de cauſticité, diſoit que la parure faiſoit la meilleure partie de la femme (c). Pour ne point s'écarter de la vérité à cet égard, on doit avouer qu'elle ajoute infiniment à la beauté, qu'elle la relève & lui donne de l'éclat. Conſultez Anacréon, Homere & Virgile (d). M. le Franc dans ſa deſcription galante de la toilette de Junon a dit :

Sur ſon corps rafraîchi par un bain d'ambroiſie
Elle verſe des flots d'une eſſence choiſie ;
Et la douce vapeur du parfum précieux ;
Embaume au loin la terre & le palais des dieux ;
Ses cheveux ondoyans qu'avec art elle treſſe,
Qu'elle teint d'ambroiſie ; & que l'Amour careſſe,
Répandent autour d'elle une divine odeur ;
Qui, des tendres deſirs, renouvelle l'ardeur.

Urit, ſeu Tyria voluit procedere palla,
Urit, ſeu niveâ candida veſte venit ;
Talis in æterno felix Vertumnus Olympo
Mille habet ornatus, mille decenter habet.
Tib. l. 4. El. 2. 41

(c) *Pars minima eſt ipſa puella ſui.*

(d) *Ambroſiæque comæ divinum vertice odorem*
Spiravere, pedes veſtis defluxit ad imos. Æneid. 1. 404

Le feu des diamans ſur ſa tête étincelle ;
Sa ceinture lui donne une grace nouvelle ;
Une agraffe ſuperbe attache ſur ſon ſein
Le voile que Minerve a tiſſu de ſa main ;
Elle met ſur ſon front un brillant diadême (e) ;
Attribut de ſon rang & du pouvoir ſuprême ;
L'éclat qu'elle en reçoit ajoute à la beauté ;
Le ſoleil qui ſe leve, a moins de majeſté,
Et les liens galans, qui forment ſa chauſſure
De l'auguſte déeſſe, achevent la parure.

Si elle n'augmente pas la beauté, elle la fait du-moins valoir ; les Françoiſes, ſans être plus belles que les femmes des autres pays, le paroiſſent davantage par l'art avec lequel elles ſe mettent bien.

Il eſt deux ſortes de graces qu'on peut diſtinguer, quoiqu'elles ne ſoint point oppoſées ; je parle de la grace majeſtueuſe & de la familiere : j'aurois donné à cette derniere le nom d'agrément, ſi je n'euſſe voulu éviter la répétition des mots, puiſque la grace n'eſt que l'agrément lui-même. La premiere eſpece dévolue aux belles femmes, ſe fait remarquer en

(e) Diadême, c'eſt ainſi qu'il a rendu le mot *vitæ capitis ligamentum*, cet ornement de tête qu'on voit ſur les médailles, attribué d'abord aux déeſſes du paganiſme, uſurpé depuis par les impératrices. *Voyez* ſa note dans la Diſſertation ſur le Nectar & l'Ambroiſie, p. 234.

elles : la derniere ne ſe voit que dans celles qui, extrêmement jolies, ſont les plus ſéduiſantes ; & c'eſt ſans doute la grace la plus impérieuſe & la plus recommandable.

Les artiſtes Grecs exprimoient fortement la premiere dans les attitudes, dans les regards de leur Minerve : on voyoit toujours la derniere dans les ſtatues de Vénus.

Xénophon, dans le choix d'Hercule, a très-heureuſement fait cette diſtinction dans les perſonnages de la ſageſſe (*f*) & du plaiſir, la premiere pleine de nobleſſe & de majeſté, raviſſoit, ſoumettoit l'ame ; heureux dans le contraſte, le plaiſir étoit peint avec des graces plus tendres, & plus propres à ſéduire les cœurs à inſpirer l'amour ; il eſt au reſte peu d'exemples de l'accord & de l'union de ces deux eſpeces de graces.

Cette partie de beauté n'eſt pas excluſivement l'apanage des perſonnes de diſtinction ; on ſe tromperoit ſi l'on la croyoit ſeulement faite pour elles : on la rencontre fréquemment ſur le théatre dans les danſes deſtinées à caractériſer les paſſions : on ne peut ſe reſſouvenir

(*f*) On peut ſe rappeller la jolie fable de Pavillon, le plaiſir & la ſageſſe y ſont caractériſés d'une maniere intéreſſante, la ſageſſe fut gaie, dit-il, & le plaiſir modeſte.

de Camargo, ſans ſe rappeller qu'elle excelloit dans cette eſpece de grace plus hardie, plus noble, plus majeſtueuſe, tandis que Salé & Barbarine déployoient dans leurs mouvemens les graces les plus tendres, les plus naïves, & les plus touchantes. Parmi ceux qui ont vu la troupe d'enfans du célebre Nicolini, que je trouvai à Veniſe, il n'eſt perſonne qui n'ait été frappé de leurs graces, des développemens de leurs corps, de leurs attitudes ſéduiſantes dans l'exécution de leurs pantomimes.

Aucun poëte moderne n'a rendu plus ſenſible cette partie de beauté que Milton, en donnant la grace majeſtueuſe à ſon Adam, tandis qu'il prodigue à Eve la familiere, & la majeſtueuſe (g) réunies : cette derniere ne prévalant

(g) Deux objets l'étonnerent, ils étoient d'une taille noble & élevée : ſemblables à des dieux, on appercevoit en eux une pudeur naturelle ; leur air majeſtueux annonçoit qu'ils étoient les ſouverains, les rois de l'univers ; ils en paroiſſoient dignes, puiſque dans leurs regards divins on voyoit briller l'image de leur créateur, la vérité, la ſageſſe, la ſainteté pure & ſévere, qui conſiſtoit dans une vraie liberté, dans une liberté filiale, d'où découle la véritable autorité dans les hommes ; ces deux objets n'étoient cependant point égaux, leur ſexe ne l'étant pas ; l'un formé pour la contemplation & la valeur, laiſſoit à l'autre la douceur & les graces attrayantes. *Milt. Parad. perdu, liv. 4. 8. 298.*

Je t'apperçus à l'ombre d'un platane, tu me ſemblas beau, majeſtueux, je trouvai cependant ta beauté, dit Eve, moins aimable, moins ſéduiſante que celle de

point dans ce mêlange, il ſemble avoir déféré au ſentiment de Cicéron, dont il a voulu peut-être rendre l'idée (*h*).

Quoique la grace ſoit en général très-difficile à exprimer & à définir, j'ai cependant obſervé deux choſes particulieres, qui ont un rapport décidé avec elle. La premiere, c'eſt qu'il n'eſt point de grace ſans mouvement; en m'énonçant ainſi, je veux parler de quelque diſpoſition agréable & ſéduiſante du corps entier, de quelqu'une de ſes parties ou de quelques traits dans le viſage, ce qu'Horace (*i*) & Bacon (*k*) ont entendu par un mouvement fait avec décence. C'eſt dans cette action que Virgile place la ma-

l'image fugitive que j'avois vûe dans l'onde. *Milt. l. 4. 8. 480.*

Son air divin, tel que celui des anges, mais plus doux & plus tendre (l'original dit feminin), ſon innocence, ſes graces, le moindre de ſes mouvemens, de ſes actions engageoit. *Liv. 9. v. 461.*

La grace étoit dans ſes pas, le ciel dans ſes regards, & l'on voyoit dans chacun de ſes geſtes la dignité & l'amour. . . . . Il ſemble que Milton, dans ces trois derniers paſſages, ait voulu imiter ces beaux vers de Tibulle.

Illam quidquid agit, quoque veſtigia vertit,
Componit furtim, ſubſequiturque decor.

(*h*) *Venuſtatem muliebrem dicere debemus, dignitatem virilem.* Cic. de Off. lib. 1.

(*i*) Lib. 4. Od. 13. 18.

(*k*) Vol. 3. pag. 362.

jesté de Junon (*l*), l'air gracieux d'Apollon (*m*). Ce poëte ne vouloit sans doute exprimer autre chose, lorsqu'il disoit que la démarche de Vénus fut la principale marque, à laquelle son fils la reconnut dans son déguisement (*n*).

L'Apollon du Belvedere, la plus gracieuse & la plus belle statue du monde, semble si animée, que, si on la regarde fixement, on la croit prête à se mouvoir, quoiqu'en général les postures les plus fermes soient les plus élégantes.

Quelles têtes que celles que l'on admire dans les ouvrages du Correge, du Parmesan & du Guide, pleines d'action, de force & de vie! Ces têtes tournent leurs regards vers le ciel, la terre ou la mer, comme si elles y considéroient quelque objet. Dépourvues de mouvement, elles ne sçauroient plaire, quand même on leur supposeroit les plus grandes beautés: semblables à celles qu'on voit sur le canevas, sur les médailles, depuis la chûte de l'empire Romain, ou telles que les têtes Gothiques frappées avant la renaissance des arts, elles manqueroient de grace & d'expression.

(*l*) *Ast ego quæ divum incedo regina.* Æneid. l. 1. 46.

(*m*) *Ipse jugis Cynthi graditur.* Æneid. l. 4. 147.

(*n*) *Pedes vestis defluxit ad imos,*
Et vera incessu patuit dea, ille ubi matrem
Agnovit. Æneid. l. 1. 406.

La ſeconde obſervation qui ſe préſente, eſt qu'il ne peut y avoir rien de touchant que ce qui eſt adapté au caractere de l'objet que l'on veut peindre.

Les graces d'une beauté moins animée & moins vive, ſeroient déplacées dans le caractere fort & nerveux; les airs majeſtueux détruiroient abſolument la gentilleſſe d'une beauté délicate; la vivacité ajoute ſans doute de l'agrément à la beauté de la jeuneſſe, mais elle donneroit de la difformité au vieil âge: les mêmes airs ſéduiſans dans quelques occaſions deviendroient choquans, ſi on les employoit hors de propos.

Cet accord, cette harmonie inſéparable de l'agrément & de la convenance a été du goût général de l'eſpece humaine, ce qu'il eſt aiſé de conjecturer des différentes manieres de s'exprimer de chaque nation. Les Grecs (*o*), les Romains employoient indifféremment les mots de bienſéant & de convenable, pour ce que nous entendons d'ordinaire par les mots de *beau*, de *gracieux*.

Quand même on me conteſteroit que la grace conſiſtât entierement dans l'à-propos, parce que cet à-propos eſt une choſe aiſée à entendre, & qu'il eſt très-difficile d'expliquer, de dévoi-

(*o*) Ainſi parmi les Grecs les mots πρεπωδον & καλον, & parmi les Romains, *pulchrum* & *decens*, ou celui-ci, *decorum*, étoient employés indifféremment l'un pour l'autre.

ler ce ſecret merveilleux de la nature ; je ſuis perſuadé cependant que le port & la démarche eſt ce qui donne le plus de force & d'expreſſion au corps ; du-moins eſt-il certain que la grace eſt la principale & la plus eſſentielle partie de la beauté, de telle ſorte qu'elle ſemble être la ſeule univerſellement admirée, toutes les autres étant relatives. En effet, ſi quelqu'un ſe décide pour une beauté brune, un autre ſe déterminera pour une beauté blonde ; une perſonne de grande taille peut être préférée à une autre de taille moyenne ou petite ; quelqu'un d'un caractere doux, d'une humeur égale, deviendra paſſionné d'un objet qui annoncera des paſſions tendres, agréables ; celui-ci d'un caractere hardi, déterminé, aimera mieux ſans doute des traits pleins de force & de vivacité : mais la grace qu'on ne trouve que dans peu de perſonnes, comme je l'ai dit, a droit de plaire à tout le monde. Elle doit, ainſi que le talent de la Poéſie, être née avec nous, jamais l'art ne peut la donner entierement.

Apelles le plus célebre peintre de l'antiquité, Raphaël, le plus célebre des modernes, avoient un caractere diſtinctif entre tous les artiſtes ; ils ne ſe contentoient pas d'exceller dans le deſſein, dans l'enſemble & la réunion des parties ; ils s'aſſûroient encore la ſupériorité &

la prééminence ſur tous leurs émules ; en donnant de la grace à tous leurs ouvrages, ſans excéder jamais en ce point, car l'affectation eſt l'ennemie des graces.

Indépendantes de la couleur, elles tiennent davantage à la taille, aux proportions du corps, ſans elles ils n'eſt point d'expreſſion, les mouvemens de l'ame, les paſſions leur doivent ce qu'elles ont de plus délicieux & de plus parfait ; en un mot, c'eſt la grace qui leur donne tout leur prix & toute leur valeur. Les autres parties de la beauté plaiſent en quelque ſorte, par leur rapport avec les goûts particuliers, mais celle-ci ſéduit par elle-même ; les Romains (*p*) en avoient eu la même idée, ce qu'on doit entendre de la maniere dont ils s'exprimoient à cet égard. Cette opinion, ils l'avoient priſe des Grecs, puiſque, dans leur Mythologie, ces derniers avoient fait des graces, les compagnes aſſidues de Vénus, ou, pour parler moins poétiquement, ils avoient cru qu'elles étoient la cauſe de l'amour, eſt-il rien en effet qui ſéduiſe auſſi invinciblement qu'elles ? la perſuaſion marche à leur ſuite : telles que la ceinture de la mere des amours, elles s'inſinuent, elles embraſent le cœur par une force ſecrette & inex-

(*p*) *Gratia* de *gratus*, *decor* de *decus*.

plicable ; ce preſtige eſt une ſorte de charme magique auquel on ne ſçauroit réſiſter.

Au reſte, c'eſt de l'uſage obſervé par les filles Greques & Aſiatiques, de porter une ceinture virginale, que les époux ſeuls avoient le droit de détacher, que les poëtes inventerent les fables du ceſte de Junon & de Vénus, que Lamothe a ſi bien peint & caractériſé dans ſon imitation de l'Iliade (q).

Ce tiſſu, le ſymbole & la cauſe à-la-fois
Du pouvoir de l'amour, du charme de ſes loix.
Elle enflamme les yeux de cette ardeur qui touche;
D'un ſourire enchanteur elle anime la bouche,
Paſſionne la voix, en adoucit les ſons,
Prête ces tours heureux plus forts que les raiſons,
Inſpire pour toucher, ces tendres ſtratagêmes,
Ces refus attirans, l'écueil des ſages mêmes,
Et la nature enfin y voulut renfermer
Tout ce qui perſuade & ce qui fait aimer.
En prenant ce tiſſu que Vénus lui préſente;
Junon n'étoit que belle, elle devint charmante;
Les graces & les ris, les plaiſirs & les jeux,
Surpris, cherchent Vénus, doutant qui l'eſt des deux;
L'amour même trompé trouve Junon plus belle,
Et ſon arc à la main déja vole près d'elle.

(q) Liv. 4. v. 190. & 221.

Je pourrois ajouter bien des
grace, mais il ſuffit pour donner l
de ſon éloge, de dire avec la Fon

Que la grace eſt plus belle encor qu

Après avoir parcouru rapidemen[illegible] mon ſujet, après avoir développé avec le plus de briéveté qu'il m'a été poſſible de le faire, les cauſes de la beauté, ce qui la conſtitue, j'ajouterai quelques réflexions. Je dirai que, s'il eſt des beautés locales, des beautés de coutume conſacrées par l'uſage, on doit remarquer que cela ne peut avoir lieu que quant à la couleur & à la forme; car l'expreſſion & la grace, je l'ai déja dit, conſtituent un beau général, qui appartient à tous les pays; toutes les Nations, quelque différence qu'il y ait dans leurs goûts, s'accordent à cet égard. Je vais rendre ce que je dis plus ſenſible, en donnant quelques exemples.

Chez certains peuples de l'Afrique, un homme ne ſeroit point beau, ſi ſon viſage n'étoit marqué de quelques cicatrices: cet uſage introduit ſans doute parmi eux pour leur apprendre à être moins attentifs à garantir dans les combats cette partie de leurs corps, a tellement pris dans leur imagination, qu'ils en ont ſi bien fait dépendre la beauté, qu'ils tailladent avec le plus grand ſoin le viſage de leurs enfans,

dans l'objet de les rendre plus agréables. Avec le ſecours de quelques colliers, de quelques joyaux, pendus à leur nez, à leurs levres, à leurs oreilles, ils ſont aſſûrés de plaire, de ſéduire les femmes de cette contrée ; mais cette différence dans les goûts eſt moins biſarre, & moins ſinguliere que celle qu'on obſerve, quant à la couleur, entre les peuples de l'Europe les plus rapprochés. Si c'eſt une prévention outrée de la part des Anglois, lorſqu'ils aſſûrent que leur pays eſt privilégié, que la nature s'eſt plûe à y former les viſages les plus beaux ; les Françoiſes de leur côté diront que ce n'eſt pas aſſez d'appliquer des couleurs ſur la toile, qu'il faut ſçavoir l'animer ; & comme ſi l'expreſſion & la grace qui conſtituent l'ame de la beauté, dépendoient de la couleur, on les voit couvrir leurs joues d'un rouge brûlant, tandis que les Italiennes préferent de paroître avec leurs couleurs naturelles, ce que nous appellerions *pâleur*, la *morbidezza*. Cette délicateſſe de corps & de complexion releve leurs charmes, en augmente le prix. J'irai plus loin, & ne craindrai point de le dire : les difformités, quand elles ſont générales, ſe tournent en beauté. Près des Alpes, au pied des Pyrennées, la plus belle perſonne du monde qui n'auroit point de goître, ſeroit plainte, on la regarderoit comme

disgraciée de la nature, si cette difformité lui manquoit ; la coutume l'a accréditée parmi les habitans de ces provinces ; tant il est vrai que l'amour-propre est le juge le plus ordinaire de toutes les actions, & qu'il dirige le plus souvent nos pensées ; l'affection qu'on a pour quelque objet, influant beaucoup dans le jugement qu'on porte des autres.

Il est cependant une beauté absolue, dira-t-on. Oui, sans doute, elle devroit fixer nos jugemens : ainsi que, dans le physique, l'ame doit l'emporter sur le corps, dans la morale, la bonté, la sagesse doivent l'emporter sur toutes les autres qualités. Si celles de l'Etre suprême, généralement répandues dans l'univers, & qui ne peuvent échapper dans tous les ouvrages de la création, pour peu qu'on les examine avec quelque soin, en sont, pour ainsi dire, le type & le modele ; c'est dans l'ordre, dans l'unité qu'il faut chercher cette beauté absolue, perfection placée dans tous les êtres, soit moraux, soit physiques.

O ! vous qui mettez votre
la beauté, qui la regreterez
perdue, pour diminuer l'a
mes, & rendre quelque plai
tée, je vais vous donner un
moi : Que le souvenir d'un

ne perpétue pas vos regrets, il eſt des tréſors plus précieux que ceux dont vous êtes dépouillées ; ſi cette fleur que l'aurore avoit vu naître, que le zéphir avoit careſſée, qui, après avoir attiré les regards du ſoleil, s'eſt fanée ; ſi elle a péri dans l'ombre de la nuit, elle conſerve du-moins quelque tems ſon odeur, il eſt auſſi pour vous des reſſources dans l'infortune, dans les malheurs que vous enviſagez. Avez-vous acquis des connoiſſances, vous pourrez plaire par les graces de l'eſprit : devenez utiles à la ſociété par vos talens, ſoyez vertueuſes, & vous continuerez d'être adorées.

IMITATION

De la ſeconde Elégie de Tibulle, Liv. IV, avec des Remarques.

LAUS SULPITIÆ AD MARTEM.

SULPITIA eſt tibi culta tuis, Mars magne, kalendis,
Spectatum è cœlo ſi ſapis ipſe veni.
Hoc Venus ignoſcet : at tu violente caveto,
Ne tibi miranti turpiter arma cadant.
Illius ex oculis, cum vult exurere divos,
Accendit geminas lampadas acer amor.
Illam, quicquid agit, quoquo veſtigia movit,
Componit furtim, ſubſequiturque decor.
Seu ſolvit crines, fuſis decet eſſe capillis :
Seu comſit, comtis eſt veneranda comis.
Urit, ſeu Tyria voluit procedere palla ;
Urit, ſeu nivea candida veſte venit.
Talis in æterno felix Vertumnus Olympo,
Mille habet ornatus, mille decenter habet.
Sola puellarum digna eſt, cui mollia cariis
Vellera det ſuccis bis madefacta Tyros ;
Poſſideatque ; metit quicquid bene olentibus arvis
Cultor odoratæ dives Arabs ſegetis ;
Et quaſcumque niger, rubro de littore conchas
Proximus Eois colligit Indus aquis.

Hanc vos, Pierides festis cantate kalendis;
Et testudineâ, Phœbe superbe, lyrâ
Hoc solemne sacrum multos celebretur in annos;
Dignior est vestrâ nulla puella choro.

IMITATION.

AU DIEU MARS.

SULPITIE aujourd'hui, pour célébrer ta fête;
Se pare & s'embellit, ô redoutable Mars!
A t'honorer tandis qu'elle s'apprête,
Accours; qui doit mieux qu'elle attirer tes regards?
Venus t'excusera sans peine;
Mais à l'aspect de ses charmes divins;
Crains dans ta surprise soudaine
De voir tomber les armes de tes mains.
C'est dans les yeux de Sulpitie
Que le cruel Amour vient allumer ses feux;
Lorsqu'il veut enflammer les dieux
Et signaler sa puissance infinie.
Que ses cheveux flottent au gré des vents;
Ou qu'avec art elle les tresse,
Les graces, les jeux séduisans
Autour d'elle volent sans cesse;
Qu'un habit léger & galant
Fasse son unique ornement;
Ou que sur sa robe étincelle

Le

Le vif éclat des diamans,
Elle eſt attrayante, elle eſt belle
Dans ſes divers ajuſtemens.
Tel Vertumne au milieu de la troupe immortelle
Sçait varier ſes vêtemens,
Et briller chaque jour d'une beauté nouvelle;
Que de ce jeune objet qui ravit tous les cœurs;
Tout à l'envi conſpire à former la parure;
Que Tyr de ſa rare teinture
Prépare les vives couleurs;
Que des heureux climats chéris de la nature
Le riche Arabe apporte des odeurs;
Que le Gange & le Nil dépouillent leur rivage
De ce qu'ils ont de précieux,
Et ſe diſputent l'avantage
De l'embellir à tous les yeux.
Et vous, Muſes, chantez cette beauté ſuprême;
Eh! quelle autre eſt dans l'univers
Plus digne de vos chants? Apollon dans tes vers
Tu dois la célébrer toi-même.

REMARQUES.

On ne donna jamais de louanges plus nobles & plus délicates que celles que Tibulle prodigue à Sulpitie, il ſuffit de lire l'original pour en ſentir toutes les beautés.

Peut-on en effet ajouter à cette confiance avec laquelle il promet à Mars que Vénus lui

pardonnera de deſcendre des cieux pour admirer une mortelle. L'intérêt que cette déeſſe devoit prendre aux moindres regards d'un dieu dont elle faiſoit ſes délices, la jalouſie & la rivalité qui regnent toujours entre les plus belles perſonnes, font la fineſſe de ce paſſage. Mais pour donner plus de prix à l'hommage de Sulpitie, il falloit choiſir le jour de la fête de Mars, le jour auquel toute la nation lui offroit les vœux les plus empreſſés, dans le temple magnifique que la ſuperſtition des Romains lui avoit érigé. Il falloit, pour ainſi dire, l'arracher à ces honneurs, & lui préſenter le culte de Sulpitie comme l'hommage le plus flatteur qu'il pût recevoir; auſſi le poëte lui dit-il:

Sulpitie aujourd'hui, pour célébrer ta fête,
Se pare & s'embellit, ô redoutable Mars,
A t'honorer tandis qu'elle s'apprête,
Accours; qui doit mieux qu'elle attirer tes regards?

On ſçait que les calendes de Mars tomboient au premier jour de l'année; qu'il fut appellé *le jour des calendes des femmes*, à raiſon de leur dévotion particuliere pour Junon, dont on célébroit auſſi la fête, de la pompe de leurs ſacrifices (1), des préſens magnifiques qu'elles rece-

(1) *Voyez* Ovide, liv. 3. des Faſtes.

voient, qu'elles donnoient à leur tour. Les filles en âge de ſe marier, les jeunes filles qui n'avoient pas encore atteint cet âge, ne craignoient pas de ſe faire publiquement des ſouhaits pour un prompt hymenée ; & tandis que ce jour ne préſentoit à leur eſprit que l'eſpoir d'un avenir heureux, les différens ordres de la République imploroient Mars comme le dieu tutélaire de la nation ; tout ne reſpiroit que le plaiſir & la joie : (2) c'eſt ce jour de ſolemnité & de cérémonie, que le poëte choiſit pour le triomphe de Sulpipitie. Pour le mieux caractériſer ce triomphe, il la ſuppoſe occupée du ſoin de ſe parer. Il eſt néceſſaire de ſe rappeller que Mars connu ſous le nom du *Dieu vengeur*, du *Dieu terrible*, qu'on peignoit preſque toujours avec un viſage irrité, étoit quelquefois lui-même dans la dépendance. Vénus donnoit à ce dieu les ordres les plus abſolus. Fiere de ſa beauté, elle vouloit être obéie. Elle l'étoit infailliblement ; auſſi Tibulle cherche-t-il à le raſſurer ſur la crainte qui pourroit l'arrêter en s'éloignant de cette maîtreſſe

(2) Il n'en étoit pas de même des autres calendes : Horace les appelloit triſtes & incommodes. Il faiſoit allusion sans doute à l'uſage de Rome, où l'intérêt des dettes diviſé en petites portions, ſe payoit au commencement de chaque mois. *Voyez* les Lettres du marquis Maffei, imprimées en 1748, ſur une Inſcription du tems de Trajan.

impérieuſe, en la quittant pour venir admirer un nouvel objet digne de ſon amour.

Vénus t'excuſera ſans peine (ajoute-t-il);
Mais à l'aſpect de ſes charmes divins,
Crains dans ta ſurpriſe ſoudaine
De voir tomber les armes de tes mains.

Quelle louange délicate pour Sulpitie! ſa beauté peut déſarmer le dieu de la guerre, lui qui ne ſourioit & ne calmoit ſes fureurs que dans les bras de Vénus.

C'eſt dans les yeux de Sulpitie
Que le cruel Amour vient allumer ſes feux;
Lorſqu'il veut enflammer les dieux,
Et ſignaler ſa puiſſance infinie.

On ſuppoſoit deux enfans à Vénus; on les peignoit avec des aîles, ce qui exprimoit leur légereté.

Ils étoient armés de fleches, pour deſigner les chagrins qui les ſuivent quaſi toujours. On donnoit enfin à chacun d'eux, une lampe, qui marquoit leur ardeur & leur vivacité. Tibulle a ſans doute voulu faire alluſion à ce trait de la Mythologie, puiſqu'on voit dans l'original *geminas lampadas*, qui, pris dans leur acception propre, ſignifieroient les doubles lampes.

Que ſes cheveux flottent au gré des vents ;
Ou qu'avec art elle les treſſe,
Les Graces, les jeux ſéduiſans
Autour d'elle volent ſans ceſſe.

Ne ſemble-t-il pas que les Graces à la ſuite de Sulpitie, s'empreſſent à l'envi de répandre ſur cette belle perſonne ce qu'elles ont de plus touchant & de plus aimable.

Horace & Virgile n'avoient pas oublié de peindre tout ce qu'une chevelure élégante a de charmes ; & M. le Franc, qui peut-être a voulu les imiter, dans ſa deſcription galante de la toilette de Junon, occupée du projet de ſéduire Jupiter, ne laiſſe pas échapper l'occaſion de parler de ſes beaux cheveux ; voici comme il s'exprime.

Ses cheveux ondoyans qu'avec art elle treſſe,
Qu'elle teint d'ambroiſie & que l'Amour careſſe,
Répandent autour d'elle une divine odeur,
Qui des tendres deſirs renouvellent l'ardeur.

Revenons à Tibulle.

Qu'un habit léger & galant
Faſſe ſon unique ornement,
Ou que ſur ſa robe étincelle
Le vif éclat des diamans ;
Elle eſt attrayante, elle eſt belle
Dans ſes divers ajuſtemens.

Ovide dans un moment de cauſticité, avoit dit que l'élégance des vêtemens faiſoit plus que la moitié de la perſonne qu'il aimoit. Il ſeroit bien plus agréable de pouvoir toujours dire d'une maîtreſſe ce que Properce diſoit de Cynthie : « Qu'importe pour ceux qui la voyent qu'elle » s'habille négligemment, ou qu'elle ſe pare, » tout devient dans ſes mains des armes dont » elle fait les plus profondes bleſſures ». Auſſi Tibulle, qui n'étoit ni moins délicat ni moins galant, compare-t-il Sulpitie à Vertumne.

Tel Vertumne au milieu de la troupe immortelle,
Sçait varier ſes vêtemens,
Et briller chaque jour d'une beauté nouvelle.

Cette alluſion des attributs donnés à ce dieu eſt très-ingénieuſe. Génie tutélaire des vergers & des fruits différens par leur forme & leur couleur, cette extrême variété faiſoit ſuppoſer qu'il changeoit chaque jour de vêtemens, ce qui lui prêtoit de nouveaux charmes.

Opportunata mea eſt cunctis natura figuris,
In quamcumque voles, veſte decorus ero.

C'eſt ainſi qu'on faiſoit parler ce dieu, qui déſignoit le printems.

Que de ce jeune objet qui ravit tous les cœurs,
Tout à l'envi conſpire à former la parure,

Que Tyr de ſa rare teinture
Prépare les vives couleurs ;
Que des heureux climats chéris de la nature,
Le riche Arabe apporte les odeurs ;
Que le Gange & le Nil dépouillent leur rivage
De ce qu'ils ont de précieux,
Et ſe diſputent l'avantage,
De l'embellir à tous les yeux.

La pourpre de Tyr, les parfums de l'Arabie, les perles de l'Inde entroient pour beaucoup dans la parure des dames de Rome, les mieux entendues & les plus recherchées en fait de modes. Tibulle auroit voulu raſſembler ces différentes richeſſes : il ſouhaitoit de réunir, de prodiguer ces tréſors à Sulpitie ; tels ſont les deſirs, tels ſont les vœux d'un homme tendrement épris. Il ne tient pas à lui de faire, pour ainſi dire, contribuer l'univers à augmenter la beauté de ſa maîtreſſe ; ce n'eſt même pas aſſez, bientôt les divinités vont être miſes en jeu. Il faut qu'à leur tour elles ſoient employées à honorer l'objet de ſon amour ; il continue.

Et vous, Muſes, chantez cette beauté ſuprême ;
Hé ! quelle autre eſt dans l'univers
Plus digne de vos chants ? Apollon dans tes vers
Tu dois la célébrer toi-même.

Rien n'eſt ſacré pour les amans, ils ſont tout ſervir à leur paſſion; l'imagination de Tibulle lui fourniſſoit les erreurs dont il avoit beſoin. Toujours d'intelligence avec ſon cœur, il lui devoit les agréables illuſions de ſa tendreſſe. C'eſt cette imagination qui a fait paſſer juſqu'à nous la chaleur & la délicateſſe de ſes ſentimens; ces idées vives & ſéduiſantes qui font le charme de ſa poéſie, & qu'il eſt impoſſible de rendre dans toute leur énergie.

TRADUCTION

De la IV. Elégie de Tibulle, Liv. IV. avec des Remarques.

AD PHŒBUM.

HUc ades & teneræ morbos expelle puellæ;
Huc ades intonsâ, Phœbe superbe, comâ,
Crede mihi, propera; nec te jam Phœbe, pigebit
Formosæ medicas applicuisse manus.
Effice, ne macies pallentes occupet artus
Neu notet informis, pallida membra color;
Et quodcumque mali est, & quidquid triste timemus,
In pelagus rapidis devehat amnis aquis
Sancte veni, tecumque feras quicumque sapores,
Quicumque & cantus corpora fessa levant,
Neu juvenem torque. metuit qui fata puellæ,
Votaque pro domina vis numeranda facit.
Interdum vovet: interdum, quod langueat illa,
Dicit in æternos aspera verba deos.
Pone metum, Cerinthe: deus non lædit amantes;
Tu modo semper ama, salva puella tibi est;
Nil opus est fletu: lacrymis erit aptius uti,
Si quando fuerit tristior illa, tibi.
At nunc tota tua est: te solum candida secum
Cogitat, & fruſtra credula turba sedet.

Phœbe, fave, laus magna tibi tribuetur, in uno
Corpore ſervato, reſtituiſſe duos:
Jam celeber, jam lætus eris, cum debita reddet,
Certatim ſanctis, lætus uterque focis,
Tunc te felicem dicet pia turba deorum,
Optabunt artes & ſibi quiſque tuas.

TRADUCTION.

A PHÉBUS.

DIEU puiſſant, glorieux de ta chevelure ſacrée, viens, Phébus, crois-moi, viens guérir la jeune Sulpitie, tu ne te repentiras point d'avoir appliqué tes mains ſalutaires ſur la plus belle perſonne du monde. Empêche que la maigreur ne lui faſſe ſentir ſes atteintes cruelles, que la pâleur ne flétriſſe les roſes de ſon tein. Le Tibre avec ſes eaux rapides emportera dans le ſein des mers tous les maux dont elle eſt accablée, & leur ſuite funeſte. Viens, ſainte divinité, porte avec toi les parfums délicieux dont tu te ſers pour ſoulager les maladies; ranime Sulpitie par tes chants; n'afflige point par un long délai un amant éperdu, que chaque inſtant fait trembler pour l'objet de ſa tendreſſe, qui ne ceſſant de prier les dieux immortels pour ſa conſervation, murmure tour-à-tour contr'eux lorſque ſes vœux ſont inutiles. Ne crains rien,

Cerinthus, le dieu que tu implores favoriſe les amans. Aime toujours Sulpitie, ſa guériſon eſt aſſurée. Ceſſe de répandre des larmes, réſerve-les pour la fléchir dans des jours de trouble & de triſteſſe, dans des jours de rigueur; c'eſt uniquement pour te plaire qu'elle s'occupe dans ce moment du ſoin de conſerver ſa beauté. En-vain une troupe d'amans crédules s'empreſſe autour d'elle. S'il en eſt ainſi, Phébus, ſois-lui favorable; quelles louanges immortelles ne te ſeront point rendues; en guériſſant une ſeule perſonne, tu en rappelleras deux des portes de la mort; ce jour te ſera ſans doute glorieux, tu ſentiras une joie ſecrette, lorſque ſur tes autels, pénétrés de reconnoiſſance, nous te rendrons à l'envi de juſtes hommages; la troupe ſacrée des dieux t'applaudiſſant, t'enviera la connoiſſance de cet art ſalutaire, qui te comble de gloire.

REMARQUES.

VIENS guérir la jeune Sulpitie. On prenoit quelquefois Phébus pour le pere d'Eſculape, on le repréſentoit alors avec le ſerpent, inventeur de la Médecine; ce dieu ranimoit, vivifioit, pour ainſi dire, la nature. Il avoit reçu de Jupiter ce privilége, lors de la célébration de ſes noces avec Junon.

Applique tes mains ſalutaires. L'opinion commune étoit, qu'on charmoit ſouvent les maladies par des mots prononcés avec certaines cérémonies; ces vers qui étoient récités en chantant, on leur donnoit le nom d'*incantamenta carmina, cantus.* On ſe perſuadoit que l'impoſition des mains, que leur application aux parties du corps affectées du mal, les guériſſoit; que ce remede étoit ſpécifique, tant l'on étoit porté au merveilleux, dans ce tems où l'art de la Médecine étoit encore au berceau, pour ainſi dire.

C'eſt uniquement pour te plaire qu'elle s'occupe à préſent du ſoin de ſa beauté. Quel motif pour obliger un amant tendre & délicat, de redoubler de vœux pour la guériſon de l'objet qu'il aime!

En guériſſant une ſeule perſonne, tu en rappelleras deux des portes de la mort. Properce en pareille occaſion prioit ainſi le maître des dieux: « Si tu » n'es point touché de compaſſion pour l'objet » que j'adore, ſois-le du moins de l'état où je » ſuis. Je vivrai ſi tu lui rends la vie; ſi la mort » tranchoit ſes jours, le même coup termine- » roit les miens. Jette ſur nous un regard favo- » rable, guéris deux perſonnes à la fois. Rends » la ſanté à ma maîtreſſe, ſon ſalut me donnera » la vie ». Tels étoient auſſi les vœux qu'Ovide

adreſſoit à Iſis (*a*); ce n'étoit point comme déeſſe de la Médecine qu'il invoquoit cette divinité, mais on lui attribuoit des miracles ſignalés. Ses images répandues en tous lieux en faiſoient la preuve (*b*), il n'étoit point de dévot qui n'en voulût avoir. Juvenal ſe moquant de cette ſuperſtition générale diſoit : « Eh ! qui » ne ſçait que les peintres ſont alimentés & » nourris par cette déeſſe (*c*) » ?

(*a*) *Hic adhibe vultus, & in una parce duabus;*
Nam vitam dominæ tu dabis, illa mihi.
(*b*) *Et quam votiva teſtantur fana tabella.*
(*c*) *Pictores quis neſcit ab Iſide paſci ?*

IMITATION

De la VII. Elégie de Tibulle, Liv. IV. avec des Remarques.

SULPITIE A VENUS.

TANDEM venit amor, qualem texisse, pudori,
Quam nudasse alicui, sit mihi fama magis.
Exorata meis illum Cytherea Camenis,
Attulit in nostrum deposuitque sinum.
Exsolvit promissa Venus: mea gaudia narret,
Dicetur si quis non habuisse suam.
Non ego signatis quidquam mandare tabellis,
Ne legat id nemo, quam meus ante: velim;
Sed peccasse juvat; vultus componere famæ
Tædet, cum digno digna fuisse ferar.

IMITATION.

ENFIN du dieu d'amour j'ai gagné la faveur,
Je ne dois ſonger qu'à le taire
Si j'en crois l'auſtere pudeur.
J'ai prié, j'ai ſervi la reine de Cythere,
La déeſſe aujourd'hui pour prix de ma ferveur,
De cet aimable dieu me rend dépoſitaire,
Elle l'a placé dans mon cœur.
C'eſt ainſi que Vénus accomplit ſa promeſſe!
Que celui qui jamais n'éprouva ce bonheur

Exprime, s'il peut, mon ivreſſe ;
Et peigne toute ſa douceur ;
Interpretes ſacrés du feu qui me dévore ;
O vous, mes vers garans de mes ſecrets,
De paroître au grand jour il n'eſt pas tems encore ;
Allez plutôt vers l'objet que j'adore,
C'eſt pour lui que je vous ai faits ;
Eh ! que m'importe après de cacher ma tendreſſe ?
Laiſſons ce vain rafinement,
Pourquoi rougir de ma foibleſſe ?
Ne ſuis-je pas digne de mon amant ?

REMARQUES.

Si l'on compare cette élégie à la douzieme du même auteur, on y trouvera des ſentimens bien oppoſés : on ne ſçauroit peindre avec plus d'art & plus de fineſſe, deux caracteres ſi différens ; dans celle-ci c'eſt la fille du grand Servilius qui parle ; elle tenoit à Rome un rang conſidérable par ſa naiſſance. Cette femme enivrée de ſon eſprit & de ſa beauté, ne connoiſſoit d'autre gloire que celle de faire des conquêtes illuſtres & difficiles ; épriſe d'amour pour un jeune homme d'une qualité inférieure à la ſienne, qu'il ne lui étoit pas permis d'épouſer, il eût été dangereux pour ſon établiſſement d'entretenir un commerce de galanterie qui ne fût pas ſecret ; car quoique le vice & la corruption

des mœurs fuſſent portés au comble dans ces tems, on exigeoit cependant des apparences de vertu ; toutes ces raiſons ſemblent occuper Sulpitie. Il paroît d'abord qu'elle en eſt touchée ; mais Cerinthus (*a*) aimable, charmant, fait les délices des Dames Romaines ; il eſt l'objet de leur amour ; il étoit flatteur pour elle d'enlever un amant de cette importance à ſes rivales ; il lui paroiſſoit doux de les humilier, *car les femmes de ce tems ne s'aimoient pas plus que celles de nos jours ;* elles ſe jalouſoient. Le moyen de les humilier ces rivales, tandis qu'on eſt aimée en ſecret ! Ce n'eſt point le cœur d'un amant que l'on priſe ; c'eſt ſon triomphe qu'il faut aſſurer en le publiant : auſſi Sulpitie s'ennuye-t-elle de la contrainte dans laquelle elle a vêcu ; ſa réputation lui devient à charge ; elle la ſacrifie enfin à l'avantage frivole de faire connoître qu'elle poſſede ſeule un bien dont toutes les autres femmes ont voulu. Quelle miſere ! On abandonne preſque le ſentiment pour donner tout à la vanité.

Dans la douzieme élégie on voit Cerinthus ;

(*a*) *Voyez* la ſeconde Satyre d'Horace, liv. 1. Les commentateurs ont cru que Tibulle ſe déguiſoit ſous le nom de *Cerinthus* ; on voit dans la Vie de Tibulle par P. Crinitus & par Maitaire, que Cerinthus pourroit bien être Meſſala, avec qui Tibulle étoit lié de la plus étroite amitié.

qui

qui pouvant ſe faire honneur de la paſſion d'une femme telle que Sulpitie, la cache avec ſoin; ſoit ménagement pour elle, ſoit délicateſſe de ſa part, il ne l'aime que pour l'aimer; il deſireroit qu'elle ne parût belle qu'à ſes yeux; il voudroit la poſſéder dans le fond d'une forêt écartée, pour jouir ſans ceſſe & ſans diſtraction, du plaiſir de la voir & de l'entendre. Il renferme dans ſon cœur les ſentimens que ſon bonheur lui inſpire; & mépriſant tout l'avantage que pourroit lui procurer la bonne opinion qu'on auroit de lui, il regarde comme un vain raffinement de fauſſe gloire, qu'il abandonne au vulgaire, le plaiſir de faire parler de ſon amour & de ſon bonheur; c'eſt ainſi que doit penſer un galant homme; il en eſt peu qui ſçachent aimer auſſi délicatement. Quelques commentateurs ont cru que cette piece étoit une jouiſſance, ce qui pourroit bien être: les perſonnes du caractere de Sulpitie, n'aiment ni à languir ni à faire languir les autres: cependant il eſt plus vraiſemblable qu'elle ne parle ici que de l'aſſurance qu'elle a de poſſéder le cœur de Cerinthus.

Peut-être les deux mots *peccaſſe juvat*, employés dans le pénultieme vers, pris dans le ſens littéral, ont-ils trompé les interpretes; mais *peccare* pourroit bien ſignifier *faillir*, au lieu de *pécher*: ces deux mots exprimeroient

alors, je m'applaudis du penchant, de la paſſion que j'ai pour mon amant. Ma conjecture à cet égard paroît fondée ſur le propre ſentiment de Sulpitie, qui dans le premier inſtant regardoit ſon amour comme une erreur dont ſa réputation pouvoit être bleſſée, ce que j'ai cru devoir rendre ainſi.

Je ne dois ſonger qu'à le taire,
Si j'en crois l'auſtere pudeur.

Cet amour, quelque nom qu'on puiſſe lui donner, lui plaît; elle s'en applaudit dans les ſuites, & prétend en tirer vanité.

Enfin du dieu d'amour j'ai gagné la faveur.

Ce mot *enfin*, fait aſſez connoître que Sulpitie avoit deſiré cette conquête; il marque les ſoins qu'elle s'étoit donnée pour y réuſſir, ce qui ne vérifie que trop la juſteſſe de la penſée de Quinaut, dans ſon opéra de Bellérophon, où il a dit:

Quand on obtient ce qu'on aime,
Qu'importe à quel prix.

TRADUCTION

De la XIII. Elégie de Tibulle, Liv. IV. lue dans une Séance particuliere de l'Académie des jeux Floreaux.

AVEC DES REMARQUES.

NULLA tuum nobis subduxit fœmina lectum:
Hoc primum junctæ fœdere nostra Venus.
Tu modo sola places; nec jam, te præter, in urbe
Formosa est oculis ulla puella meis.
Atque utinam posses uni mihi bella videri!
Displiceas aliis: sic ego tutus ero.
Nil opus invidiâ est: procul absit gloria vulgi;
Quo sapit, in tacito gaudeat ille sinu.
Sic ego secretis possum bene vivere silvis,
Quà nullus humano sit via trita pede.
Tu mihi curarum requies, tu nocte vel atrâ
Lumen, & in solis tu mihi turba locis.
Nunc licet è cœlo mittatur amica Tibullo:
Mittetur frustrà, deficietque Venus.
Hæc ubi sanctæ tuæ Junonis numina juro,
Quæ sola ante alios est mihi magna deos.
Quid facio demens? heu! heu! mea pignora cedo.
Juravi stulte: proderit iste timor.
Nunc tu fortis eris, nunc tu mihi audacius ures?
Hoc peperit misero, garrula lingua malum.

Jam faciam quodcumque voles ; tuus uſque manebo,
Nec fugiam notæ ſervitium dominæ.
Sed Veneris ſanctæ confidam vinctus ad aras.
Hæc notat injuſtos, ſupplicibuſque favet.

TRADUCTION.

RIEN ne me peut ſéparer de toi, ma chere Sulpitie ; c'eſt à ces conditions que Vénus (*a*) m'a comblé de ſes faveurs : tu me plais (*b*) ſeule ; Rome n'a point d'autre beauté pour moi. Puiſſes-tu n'être belle qu'à mes yeux, & déplaiſant à tous les autres, laiſſer Tibulle ſans inquiétude. Que m'importe qu'on envie mon bonheur, c'eſt un vain (*c*) raffinement de gloire fait pour le vulgaire : que le ſage jouiſſe en ſecret de ſa félicité, il doit la cacher dans ſon ſein. Oui, chere ame de ma vie, je puis être heureux près de toi au fond de ces forêts dont on n'a point découvert les routes écartées ; tu fais (*d*) ſeule le repos & la conſolation de mes peines : lumiere & flambeau de mes jours, dans les ténebres les plus profondes, tu me ferois le monde entier au milieu des deſerts les plus affreux. Qu'on choiſiſſe (*e*) dans les cieux une maîtreſſe pour Tibulle, elle quitteroit vainement ſa demeure ; Vénus, Vénus elle-même ne me rendroit pas infidele ; j'en (*f*) atteſte la divinité ſacrée de ta Junon, que je révere plus que

tous les dieux enſemble : mais que fais-je, inſenſé ? A qui confiai-je, hélas ! le ſecret de mon cœur ; ce ſerment téméraire, mes craintes, la certitude de ne pouvoir me perdre, redoubleront ta fierté ; malheureux ! à quels maux mon indiſcrétion ne m'aura-t-elle point entraîné ! Hé-bien, je ne m'en repens pas, regle mon ſort juſqu'au dernier moment de ma vie ; tu commanderas à mon cœur ; je porterai ſans en murmurer les marques de ma ſervitude ; mais chargé de tes fers (*g*), j'embraſſerai les autels de Vénus : elle punit ſéverement les injuſtices, elle eſt propice à ceux qui l'implorent.

REMARQUES.

IL ſemble que les graces & l'amour lui-même ayent dicté cette élégie : quelle diverſité de mouvemens, que d'eſprit, que de douceur, que de tendreſſe n'y remarque-t-on point ! Tibulle, l'un des plus aimables hommes de ſon ſiecle, n'étoit pas cependant aimé de Sulpitie ; ſi elle eut des complaiſances pour lui, ce n'étoit qu'à titre de diſtraction, le jeune Cérinthus étoit préféré. C'eſt bien à propos qu'un de nos poëtes a dit, *quand on ſuit l'amoureuſe loi, eſt-ce par raiſon qu'on aime ?* Sulpitie au beſoin auroit pû employer cette excuſe.

(*a*) *Que Vénus m'a comblé de ſes faveurs.* Les

amans tendres & paſſionnés regardoient ſans doute comme des bienfaits de Vénus, tout l'amour qu'ils éprouvoient. J'ai mieux aimé préſenter cette idée que de faire une verſion exacte : ſi je me l'étois permiſe on auroit bien vu que Tibulle n'étoit pas auſſi délicat que le tendre Olinde (1), qui deſiroit beaucoup, eſpéroit peu, & ne demandoit rien.

(*b*) *Tu me plais ſeule.* Properce a eu la même penſée (2) : « Cynthie, tu es la ſeule que je » trouve aimable ; faſſent les dieux que je ſois le » ſeul homme aimable à tes yeux » ! De tout tems les amans ont été ſuſceptibles de méfiance & jaloux, malgré le changement des mœurs, & des uſages, les illuſions du cœur, les paſſions ont conſervé le même caractere.

(*c*) *C'eſt un raffinement de fauſſe gloire.* Il eſt très-peu de perſonnes qui ſoient capables de cette délicateſſe de ſentiment, & la plûpart des femmes ne la connoiſſent guere ; deſirant de paroître belles à tout le monde, quelque fragile que ſoit la beauté, elles y attachent leur gloire ; elles la font dépendre du nombre de leurs adorateurs. La vanité, principe ordinaire de cette

(1) Le Taſſe, chant 2. *Brama aſſai poco ſpera nulla chiede.*

(2) *Tu mihi ſola places, placeam tibi, Cynthia, ſolus.* Lib. 2, Eleg. 5.

conduite, ne peut ſe concilier avec la diſcrétion; le myſtere n'eſt d'aucun prix près d'elles; ce n'eſt cependant pas l'intention de l'amour. La part que le public peut prendre à ce ſentiment n'eſt qu'un larcin fait à ce dieu. « Renfermez » votre joie dans votre cœur, diſoit encore Pro» perce (3), voulez-vous en ſentir toute la » douceur, pourquoi partager avec les autres » des biens qui ne ſont que pour vous »?

(*d*) *Tu fais la conſolation & le repos de mes peines.* Le même poëte s'exprimoit ainſi : « Tu » me tiens lieu, Cynthie (4), de fortune, de » parens, d'amis; tu remplis ſeule tous les in» ſtans de ma vie : ils ſont à toi. Eh ! qu'ai-je à » deſirer, puiſque dans tous les tems tu fais & » ma félicité & mes plaiſirs »? Ce qu'Ovide a rendu d'une maniere plus vive & plus abrégée, *Nos duo turba ſumus.* On ne pourroit l'exprimer en françois que par une longue périphraſe, tandis que Driden a dit, *But true felicity conſiſt in two.*

(*e*) *Qu'on choiſiſſe dans les cieux une maîtreſſe à l'amoureux Tibulle.* On lit dans le latin le mot *amie*, celui de *maîtreſſe* eſt moins familier, plus élégant, mais il eſt au-deſſous de la délicateſſe,

(3) *In tacito cohibe gaudia clauſa ſinu.* L. 2. Eleg. 19.
(4) *Tu mihi ſola domus, tu Cynthia ſola parentes,*
Omnia tu noſtræ tempora lætitiæ. L. 2. Eleg. 11.

de l'expreſſion originale. Le poëte pouvoit-il mieux prouver que Sulpitie étoit le ſeul objet propre à l'intéreſſer, qu'en ajoutant, « Vénus » ne me rendroit pas infidele »?

(*f*) *J'en atteſte la divinité de ta Junon.* Les femmes offroient à cette déeſſe le culte le plus religieux (5); elle préſidoit à leur naiſſance, à toutes leurs actions; elles la regardoient comme leur génie tutélaire, comme un démon familier (6). Dans leurs ſermens elles s'exprimoient ainſi: « Puiſſai-je avoir Junon pour en» nemie »! Peut-être Tibulle vouloit-il faire entendre à Sulpitie qu'il l'épouſeroit.

(*g*) *J'embraſſerai les autels de Vénus.* Le poëte fait alluſion aux eſclaves aſſurés de ſe mettre à couvert des châtimens dont on les menaçoit; lorſqu'ils pouvoient approcher l'autel de quelque divinité, ils ne manquoient pas d'y courir; ces aſyles étoient bien néceſſaires alors; le monde entier, pour ainſi dire, étoit peuplé de tyrans. Cet uſage donna lieu ſans doute dans la ſuite des tems à la loi de Conſtantin, ſur la manumiſſion des égliſes: à la réquiſition du maître, l'eſclave qui ſe préſentoit au coin de l'autel en préſence du clergé & du peuple, après quel-

(5) *Voyez* les Uſages des Romains dans leur Mariage.
(6) *Divinum quoddam quod* dæmonium *appellat.* Cic.

ques prieres, étoit abſous & délivré du joug de la ſervitude : l'évêque prononçoit la formule de l'acte, qui demeuroit dépoſé dans les archives de l'égliſe. Elle acquéroit de cette maniere ſur l'affranchi, les droits de patronage réſervés au prince ſur ceux qu'il rendoit libres de ſon autorité.

TRADUCTION

De la XIV. Epigramme de Catulle, avec des Remarques.

AD CALVUM.

NI te plus oculis meis amarem;
Jucundiſſime Calve, munere iſto
Odiſſem te odio Vatiniano.
Illam quid feci ego, quidve ſum locutus?
Cur me tot male perderes poetis?
Iſti dii mala multa dent clienti,
Qui tantum tibi miſit impiorum.
Quod ſi (ut ſuſpicor) hoc novum ac repertum
Munus dat tibi Sulla litterator,
Non eſt, mi, male, ſed bene, ac beate;
Quod non diſpereant tui labores.
Dii magni, horribilem & ſacrum libellum!
Quem tu ſcilicet ad tuum Catullum,
Miſti, continuo ut die periret
Saturnalibus optimo dierum
Non, non hoc tibi, ſalſe, ſic abibit;
Nam ſi luxerit, ad Librariorum
Curram ſcrinia: Cæſios, Aquinos;
Suffena omnia colligam venena,
Ac te his ſuppliciis remunerabor.
Vos hinc interea valete, abite

Illuc unde malum pedem tuliſtis
Sæcli incommoda, peſſimi poetæ.

TRADUCTION.

A LICINIUS CALVUS.

CALVUS, ſi je ne t'aimois plus que mes yeux, le préſent que tu m'as fait me donneroit pour toi une haine Vatinienne : que peux-tu m'imputer ? qu'ai-je dit ? pourquoi m'aſſaſſiner par tant de vers déteſtables ? Que les dieux accablent de mille maux l'impertinent auteur qui t'a fait un préſent ſi rare & ſi recherché. S'il vient du pédant Sulla, comme je le ſoupçonne, j'en ſuis charmé, & ne m'en plains plus ; tes ſoins ſont bien payés, grands dieux ! Le déteſtable ouvrage que tu as envoyé à ton ami Catulle, pour le faire mourir ſubitement au bon jour des Saturnales ; mais de bonne foi, crois-tu que je te pardonne cette mauvaiſe plaiſanterie ? Non aſſurément ; dès le point du jour je courrai chez les Libraires, j'irai dans les rebuts de leurs magaſins ramaſſer les Caſſius, les Aquins, les Suffenes. C'eſt ainſi que te marquant ma reconnoiſſance, je choiſirai tout ce que je trouverai de plus propre à t'empoiſonner. Retirez-vous donc d'ici, fléau de notre ſiecle, fuyez, poëtes fâcheux, rapportez toutes

TRADUCTION

De la XV. Epigramme de Catulle, avec des Remarques.

AD FURIUM ET AURELIUM.

FURI, & Aureli, comites Catulli,
Sive in extremos penetrabit Indos,
Litus ut longe resonante Eoa
Tunditur unda:

Sive in Hircanos, Arabasque molles,
Seu sacas, sagittiferosque Parthos,
Sive quà septem geminus colorat
Æquora Nilus.

Sive trans altas gradietur Alpes,
Cæsaris visens monumenta magni,
Gallicum Rhenum, horribilesque, ultimosque Britannos.

Omnia hæc, quæcumque feret voluntas,
Cœlitum, tentare simul parati,
Pauca nunciate meæ puellæ,
Non bona dicta.

Cum suis vivat, valeatque mœchis,
Quos simul complexa tenet trecentos.

Nullum

Nullum amans vere, ſed identidem omnium
Ilia rumpens.

Nec meum reſpectes ut ante amorem,
Qui illius culpa cecidit velut prati
Ultimi flos, prætereunte poſtquam
Tactus aratro eſt.

TRADUCTION.

A FURIUS ET AURÉLIUS.

FURIUS & Aurélius, qui voulez ſuivre Catulle par tout où la volonté des dieux pourra le conduire, juſqu'aux extrémités de l'Inde (*a*), dont les rivages battus par les flots de l'Océan réſonnent au loin, ſoit qu'il paſſe dans l'Hircanie (*b*), chez les Arabes efféminés (*c*), dans le pays des Saces (*), des Parthes (*d*), armés de fleches, ſoit qu'il porte ſes pas vers l'Egypte où le Nil (*e*), par ſept embouchures, entre dans la mer qu'il colore, ſoit que traverſant les Alpes pour voir les monumens (*f*) des victoires de Céſar, il aille ſur le Rhin (*g*) & dans la grande Bretagne, habitée par les derniers peuples du monde. Mes amis, laiſſez partir un malheureux, cherchez l'infidele Lesbie (*h*); mais en lui peignant mon état affreux, ne dites rien qui puiſſe lui déplaire; je ne troublerai plus ſes plaiſirs; qu'elle vive (*i*) au milieu de ſes amans; que les

embraſſant tour-à-tour, elle reçoive leurs careſſes (*k*) ſans les aimer, ſans partager leurs tranſports. Qu'elle ne compte plus ſur ma tendreſſe (*l*), elle l'a bien voulu; cet amour a péri comme une fleur (*m*) coupée par la charrue du laboureur.

REMARQUES.

FURIUS & Aurélius avoient fait entendre à la jeune Claudia, célébrée dans les vers de Catulle, ſous le nom de *Lesbie*, qu'elle ne devoit entrer dans aucun éclairciſſement avec ſon amant, ſur les torts qu'elle lui imputoit, & dont elle ne pouvoit douter; puiſque ſe diſant les meilleurs amis de ce poëte, ils étoient les premiers à condamner ſa conduite: mais les amans ont quelquefois des explications heureuſes. Ces faux amis craignirent celles que Catulle pourroit avoir; ils lui perſuaderent de s'éloigner, pour oublier plus facilement les infidélités ſuppoſées de Lesbie, & lui offrirent de l'accompagner dans quelque lieu qu'il voulût aller. C'eſt pour les remercier de leurs offres obligeantes, que ſe fiant encore à eux, il leur envoye cette piece de vers.

Voſſius a cru que ce Furius étoit le poëte contemporain de Cicéron, qui avoit écrit en vers la guerre des Gaules, dont Horace ſe mo-

que (1), mettant dans ce vers son nom à la place de celui de Jupiter,

Furius hibernas canâ nive conſpuit Alpes.

Quoique Quintilien nous diſe que F. Bibaculus s'étoit rendu célebre par ſes vers iambiques, le jugement d'Horace étoit ſans doute plus juſte & plus éclairé : cette diſcuſſion ſeroit ici déplacée.

Aurélius Cotta eſt le même, au rapport de Stace, qui pendant ſa préture, fit une loi pour rétablir l'ordre des chevaliers dans le droit de rendre les jugemens.

(*a*) *Juſqu'aux extrémités de l'Inde.* Catulle parloit de l'Inde Orientale : les Romains ne connoiſſoient pas l'Amérique, appellée par les Eſpagnols *les Indes occidentales.*

(*b*) *Dans l'Hircanie.* Cette province voiſine de la mer Caſpienne, étoit remplie de tigres, de pantheres, de léopards, d'une vîteſſe redoutable à la courſe, s'il en faut croire Pline. Ce pays connu de nos jours ſous le nom de *Giégiam* ou *Corcaze*, devoit être un ſéjour deſagréable.

(*c*) *Chez les Arabes efféminés.* L'Arabie environnée de la mer Rouge & de l'Océan, qui la

(1) Sat. 5. liv. 2.

ſont reſſembler à une preſqu'île, eſt diviſée en trois parties, l'Arabie heureuſe, l'Arabie pétrée, & l'Arabie deſerte.

Dans l'Arabie pétrée, ainſi nommée de la ville de Pétra, bâtie ſur la pierre vive, deſert où les Iſraëlites demeurerent pendant quarante années, on voit les montagnes de Sinaï, d'Oreb, ſi fameuſes dans les Livres ſaints: elle eſt riche en mines d'aimant.

L'Arabie deſerte n'eſt preſque point habitée: ſes plaines couvertes de ſable, durent douze grandes journées; on y trouve les ruines fameuſes de Palmire ou Tedmor.

L'Arabie heureuſe doit ſon nom à ſa grande fertilité en baume, en myrrhe, en encens: elle a quelques bonnes villes, la principale eſt Médine où la Mecque. Catulle appelloit ſes habitans *efféminés*, ſans doute à raiſon du grand uſage qu'ils faiſoient des parfums.

(*) *Dans le pays des Saces.* Ce peuple voiſin du Jaxartes, fleuve de la Scythie Aſiatique, fut détruit par les rois de Perſe.

(*d*) *Les Parthes* habitoient une contrée, qui de nos jours fait partie de la Perſe: leur pays étoit ſi deſert & ſi ſtérile, que les Macédoniens le mépriſant, n'y voulurent point entrer (2). Ils ne ſe rendirent pas moins fameux par leur adreſſe

(2) *Voyez* Strab.

à tirer des fleches, que par leurs guerres avec les Romains, à qui ils disputerent l'empire d'Orient.

(e) *Le Nil.* Les auteurs ne conviennent pas du nombre des embouchures de ce fleuve : on en comptoit sept & même neuf, quoiqu'il n'en ait effectivement que deux (3). On a cru que le Nil étoit le Géhon, l'un des quatre fleuves du paradis terrestre. Sa source est, suivant quelques auteurs, dans les montagnes de la Lune; suivant quelques autres, dans la haute Ethiopie, entre le royaume de Congo & le territoire de Monomotapa.

(f) *Les monuments des victoires du grand César.* Le poëte désignoit les forts bâtis dans les Gaules, pour y tenir les vaincus dans l'obéissance & la soumission.

(g) *Le Rhin.* L'épithete de *Gaulois* ne lui fut donnée que pour le distinguer du *Rhéno*, petite riviere du Bolonois, qui se jette dans le Pô : cette épithete lui a paru inutile.

(h) *Cherchez l'infidelle Lesbie.* Quelques Interpretes ont regardé comme une démarche singuliere de Catulle, qu'il priât ses amis d'aller apprendre à sa maîtresse son désespoir : n'étoit-ce pas, disent-ils, lui fournir la matiere d'un nouveau triomphe ?

(3) *Voyez* S. Isid.

(*i*) *Qu'elle vive contente.* Il eſt aiſé de juger par cet endroit, que Furius & Aurélius, qui n'avoient pas voulu faire les choſes à demi, avoient inſpiré à cet amant des ſoupçons ſur la conduite de Lesbie, dont la beauté attira toute la jeuneſſe de Rome, dès qu'elle arriva de ſa province. Ils furent les premiers à la faire appercevoir des mouvemens d'une jalouſie qui l'offenſoit; elle en témoigna ſes reſſentimens à Catulle par des rigueurs qui le déſeſpérerent. Quand on ſe croit aimé, qu'on ſe voit tout-d'un-coup rebuté, il eſt difficile de ne pas ſoupçonner quelque trahiſon. Lesbie étoit cependant innocente, & ces deux amans ne s'étoient peut-être jamais tant aimés qu'au moment de leur ſéparation. N'en croyons ni les poëtes ni les faiſeurs de Romans, qui mettent toujours de l'exagération dans les deſcriptions des maux ou des plaiſirs que peut cauſer cette paſſion. C'eſt par les exemples qu'on a ſous les yeux, & la réflexion qu'ils peuvent exciter en nous, qu'on doit chercher à s'en garantir: ſource inépuiſable de malheurs & de déſordres. Si l'amour paroît le principe de notre exiſtence, rappellons-nous que ſes douceurs, que ſes charmes, ſont preſque toujours unis à des regrets, à des ſoucis qu'il n'eſt pas poſſible d'éviter dans les plus heureux momens: tels ſont l'égarement de la raiſon, l'oppoſition qui ſe trouve ſi

ſouvent entre les véritables intérêts & les ſentimens de ceux qui s'y livrent, qui les expoſant à des miſeres, laiſſent dans leur cœur un vuide que rien ne ſçauroit remplir. L'exemple de Catulle prouveroit ſeul, que la jalouſie, inſéparable compagne de l'amour, met dans une ſituation des plus triſtes & des plus affreuſes.

En effet, qu'on ait raiſon, qu'on ait tort de concevoir de la défiance, le tourment n'eſt pas moindre. Les chimeres de l'imagination ne ſuffiroient-elles pas pour inquiéter un amant! Ses plaiſirs ſont le plus ſouvent la matiere de ſon ſupplice, ſi malgré l'expérience des peines qu'on éprouve en ſe livrant à cette paſſion, ſi en condamnant ſes actions, ſi en ſe les reprochant on s'abandonne à ſon impétuoſité, n'en ſoyons pas ſurpris. L'amour eſt un des plus profonds myſteres de la nature; heureux qui peut s'en défendre (4).

(k) *Sans les aimer, ſans partager leurs tranſports.* Tel eſt le caractere d'une coquette: Moliere l'a très-bien rendu dans le Myſanthrope; recevoir indifféremment tout le monde, c'eſt le reproche d'Alceſte à Célimene.

Je ne querelle point; mais votre humeur, Madame,
Ouvre au premier venu trop d'accès dans votre ame,

(4) M. de Buffon.

Vous avez trop d'amans, qu'on voit vous obſéder,
Et mon cœur de cela ne peut s'accommoder.

Célimene n'aime aucun de ſes amans, quoiqu'elle entretienne leurs eſpérances : les femmes coquettes ſe conduiſent ainſi ; aiſément diſtinguées par leur maniere de ſe vétir, par les gens qu'elles reçoivent chez elles, par leur façon de parler, on les reconnoît encore plus au nombre de copies qu'elles font faire de leurs portraits. Mademoiſelle Chéron, à qui ſes talens pour la peinture & la poéſie avoit mérité la protection de Louis XIV, des penſions & des places dans les académies (5), ayant été priée par une Dame de tirer cinq copies de ſon portrait ; hé ! pourquoi cette femme (lui dit quelqu'un qui en fut inſtruit) ſe fait-elle peindre tant de fois ? *Ses iniquités ſe ſont multipliées*, répondit agréablement Mademoiſelle Chéron.

(*l*) *Qu'elle ne compte plus ſur mon amour.* Rien ne prouve moins qu'on eſt guéri de ſa paſſion, que le ſoin & l'attention d'en inſtruire la perſonne qu'on croit ne plus aimer : c'eſt une vengeance bien ſuſpecte.

Qu'on ſe rappelle le conſeil de Quinaut ; il eſt

(5) Elle fut reçue avec diſtinction, en 1676, à l'académie de Peinture de Paris, & dans celle de Ricovratti de Padoue en 1699, ſous le nom de la *Muſe Erato*, dès que ſes ouvrages de Poéſie furent connus.

ſans doute bien ſage & plus vrai que la penſée de l'abbé Métaſtaſio dans ſon Ode à Nicée : « Apprends, dit ce dernier, que ce qui me fait » parler de toi n'eſt que cet inſtinct naturel, » qui porte à raconter les maux dont on eſt » délivré ».

Quel naturale inſtincto,
Nicé a parlar mi ſprona,
Pér cui Ciaſcum Raggiona
De Riſchi ché paſſo.

(*m*) *Comme une fleur coupée par la charrue.* L'éloquent archevêque de Cambray s'eſt ſervi de cette heureuſe comparaiſon dans deux ou trois endroits de ſon Télémaque : une fleur ne ſe fane pas dès qu'on l'a coupée ; elle languit quelques inſtans avant de ſécher. Elle ne perd qu'inſenſiblement ſon odeur : quoiqu'une longue paſſion finiſſe, elle conſerve quelque tems les apparences de ce qu'elle a été.

Les expreſſions *ultimi flos prati*, employées pour peindre les fleurs placées aux bords du ſentier ſur lequel paſſent les voyageurs, & & qu'ils foulent aux pieds, nous rappellent un ancien adage, dont voici le ſens : « On a ſi » bien oublié quelque choſe, qu'on a perdu » même le ſouvenir qu'elle ait été ».

IMITATION

De l'Epigramme XIX. de Catulle à Varrus, avec des Remarques, lue dans une Séance des jeux Floraux.

AD VARRUM.

SUFFENUS iſte, Varre, quem probe noſti,
Homo eſt venuſtus, & dicax, & urbanus,
Idemque longe plurimos facit verſus.
Puto eſſe ego illi millia, aut decem, aut plura
Perſcripta: nec ſic ut fit in palimpſeſto
Relata: chartæ Regiæ, novi libri,
Novi umbilici, lora rubra, membrana
Directa plumbo, & pumice omnia æquata.
Hæc cum legas tu, bellus ille, & urbanus
Suffenus, unus cæprimulgus aut foſſor
Rurſus videtur; tantum abhorret, ac mutat.
Hoc quid putemus eſſe? Qui modo ſcurra
Aut ſi quid hac re triſtius videbatur,
Idem infiœeto eſt inficetior rure:
Simul poëmata attigit: neque idem unquam
Æque eſt beatus, ac poëmata tum ſcribit
Tam gaudet in ſe, tamque ſe ipſe miratur.
Nimirum omnes fallimur: neque eſt quiſquam
Quem non in aliquâ re videre Suffenum
Poſſis. Suus cuique attributus eſt error.
Sed non videmus manticæ quid in tergo eſt.

IMITATION.

A VARRUS.

SUFFENE (*a*), cher Varrus (*b*), qui paroît agréable,
Que tu connois ſi bien, ce (*c*) poëte fâcheux,
Le croirois-tu ? cet homme inſupportable
Débite ſes vers en tous lieux ;
De ce ridicule délire,
S'il ne peut guérir ſon eſprit,
Et pourquoi nous preſſer de lire
Les mauvais vers que ſans ceſſe il écrit ?
Ses (*d*) livres chargés de dorure,
Que chacun s'arrache à l'envi,
Dès que l'on en fait la lecture,
Cauſent le dégoût & l'ennui.
Il fait toujours des vers, il les écrit ſans grace,
Tel (*e*) qu'un eſclave, ou qu'un homme groſſier ;
Et cependant il a l'audace
De s'en dire l'auteur, & de les publier :
Sa verve en ſottiſes féconde
A tout propos nous étourdit.
Ce (*f*) poëte ſe croit le plus heureux du monde,
Et de tout ce qu'il fait en ſecret s'applaudit.
Chacun eſt dupe de lui-même,
Et croit valoir plus qu'il ne vaut,
On (*g*) ſe donne une peine extrême,
Pour ſe perſuader qu'on n'a point de défaut,

L'amour-propre nous trompe, & tout nous en impose.
Quel homme eſt ſans illuſion ?
On reſſemble à Suffene au moins en quelque choſe
Lorſque l'on ſuit ſa paſſion.

REMARQUES.

LA critique de tous les tems fut permiſe, & l'on ne ſçauroit avoir trop de reconnoiſſance pour ceux qui ſçavent en uſer ſans perſonnalités. La France eut l'obligation à Deſpréaux d'être délivrée de quelques mauvais auteurs ; mais il alla trop loin, ſans doute on peut critiquer avec moins d'amertume que lui.

S'il ne leur impoſa pas abſolument ſilence ; du-moins nous apprit-il à les connoître, à les juger ; c'eſt beaucoup, en conſultant ſes ouvrages, que d'acquérir un goût de comparaiſon ; n'y en auroit-il pas aſſez pour déſabuſer le public de la plûpart des productions frivoles, de ces vers mols, efféminés, vuides de ſentiment & de penſées, qu'à peine on lit lorſqu'ils ont le prétendu mérite de la nouveauté ?

Qu'eſt-ce qu'un tas de vers ſi de proſe indécente,
a dit un de nos poëtes.

Avortons criminels d'une plume mordante,
Dont l'auteur s'applaudit, en pâliſſant d'effroi ;

Où la vertu, l'honneur, le rang, & la puiſſance,
Ne ſont point à couvert du trait le plus ſanglant;
Enfans de la fureur, pluiôt que du talent;
Qu'on devroit étouffer le jour de leur naiſſance.

(*a*) *Suffene, cher Varrus.* C'eſt le même dont Catulle dit dans la quatorzieme Epigramme à Calvus : « Je te promets que demain dès qu'il » ſera jour, je courrai chez les Libraires (1) » pour ramaſſer, dans leurs magaſins, les Caſ- » ſius, les Aquins, les Suffenes, & tout ce que » je trouverai de plus propre à t'empoiſon- » ner ».

(*b*) *Qui paroît agréable.* Cette ironie a quelque rapport avec celle de Cicéron contre Clodius : « Je ſçai, diſoit-il, que vous êtes le ſeul » homme poli & agréable de Rome ». Les Romains avoient trois épithetes, que Catulle donne à Suffene ; nous ne ſçaurions le rendre en françois que par le mot de *poli*, leur ſignification étoit cependant bien différente ; ces trois épithetes ſont *venuſtus*, *dicax*, *urbanus*, qui venoient des trois ſubſtantifs *venuſtas*, *dicacitas*, *urbanitas* : par *venuſtas*, expreſſion dérivée de *Venus*, que Ménage vouloit traduire par le mot

(1) *Ad librariorum curram ſcrinias ; Caſſios, Aquinos, Suffenum, omnia colligam venena ad te his ſuppliciis remunerabor.*

de la peinture. On doit imiter la nature, elle plaît ſans affectation : on ne ſçauroit donc aſſez étudier cet art admirable, de ſupprimer les ſuperfluités dans les choſes, dans les paroles, de retrancher les ornemens trop fréquens, de ne point ſe livrer à la chaleur de l'imagination, dont le vain éclat n'éblouit que les eſprits ſuperficiels.

(*d*) *Ses livres chargés de dorure.* Les mots *in palimpſeſto*, ont été quelquefois traduits par le mot *brouillons*, en effet *palimpſeſtus* ſignifie des tablettes que l'on efface, & où l'on écrit de nouveau, j'ai cru pouvoir le retrancher, ainſi que le détail des ornemens dont on décoroit autrefois les livres. Le mot *umbilicus*, chez les Romains, ſignifioit une petite boſſette, dont on ſe ſervoit pour les fermer & les retenir quand ils étoient roulés. Le mot *lorum* veut dire une ſorte de courroie employée pour les lier, les unir étroitement. J'ai ſupprimé le dernier paſſage (2); *membrana directa plumbo pumice omnia æquata*, me réſervant dans les Remarques de rappeller la maniere dont les anciens poliſſoient leurs livres faits de parchemin; Pline nous dit, qu'ils y employoient la pierre-ponce des îles de Lipare.

(2) *Voyez* Martial & Stace.

(e) *Tel qu'un eſclave.* L'original rendu littéralement dit : « Tu le prendras pour un gardeur de chevres, ou pour un foſſoyeur ». Les interpretes ont cru que le mot *caprimulgus*, employé par Catulle, ſignifioit un *gardeur de chevres*, que, par cette alluſion, il avoit voulu déſigner l'*orfraie*, petit chathuant, de la groſſeur du merle, qui ne courant que la nuit, entroit dans les étables, y tettoit les chevres qui perdoient auſſitôt leur lait & la vue ; quoi qu'il en puiſſe être, Catulle, par cette expreſſion, n'a voulu peindre qu'un homme groſſier.

(f) *Ce poëte ſe croit le plus heureux du monde.* Tel eſt l'Eumolpe de Pétrone. Juſqu'où va la fureur de réciter ſes vers ! Exténué de faim, de pauvreté, de laſſitude, mal vêtu, chaſſé du théatre, applaudi à coups de pierre dans le portique, inſulté ſur les bancs publics, mépriſé des connoiſſeurs, du peuple, des enfans, il oublie en un moment tous ces outrages, & ne laiſſe paſſer aucune occaſion de compoſer ; ſe trouve-t-il ſur un vaiſſeau battu des vents, briſé par la tempête, chacun penſe à ſe ſauver du naufrage, lui ſeul tranquillement, aſſis entre les deux ponts, fait un poëme (3) ſur le danger où il ſe voit expoſé, il faut l'arracher par force à une mort certaine.

(3) Petron. Satyr.

(g) *On ſe donne une peine extrême.* Horace épuiſe cette morale dans la troiſieme Satyre du premier livre. « En établiſſant l'uſage d'interpêter à » mal les actions des autres, dit-il, on ne doit que » trop s'attendre à être traité de même, puiſque » perſonne n'eſt ſans défaut, que notre perfection » ne conſiſte qu'à en avoir le moins : quelle » injuſtice de ne point pardonner la plus légere » faute à nos amis, lorſque nous ſommes capa- » bles d'en commettre de plus grandes à leur » égard ! Pourquoi les punir, ajoutoit-il, » d'un manquement de formalité & de bien- » ſéance, comme s'ils nous avoient volé, s'ils » avoient trahi notre ſecret » ? Jamais homme n'avoit pratiqué avec plus d'exactitude que ce poëte, tous les devoirs de l'amitié. Cette Satyre eſt remplie d'excellens préceptes (4), on ne ſçauroit ſe les rappeller trop ſouvent ; de quelle utilité ne ſeroient-ils pas dans le commerce de la vie, ſi on les méditoit avec ſoin !

(4) Depuis le vingt-cinquieme vers juſqu'au ſoixante & douzieme.

TRADUCTION

De l'Epigramme XLVI. de Catulle, ſur les Amours d'Acmé & de Septimius, avec des Remarques.

DE ACME ET SEPTIMIO.

ACMEN Septimius, ſuos amores,
Tenens in gremio, mea, inquit, Acme
Ni te perdite amo, atque amare porro
Omnes ſum aſſiduè paratus annos,
Quantum qui pote plurimum perire;
Solus in Lybiâ, Indiâve toſtâ,
Cæſio veniam obvius leoni.
Hoc ut dixit, Amor ſiniſtram, ut ante,
Dextram ſternuit ad probationem;
At Acme leviter caput reflectens,
Et dulcis pueri ebrios ocellos
Illo purpureo ore ſuavia ta,
Sic, inquit, mea vita, Septimille,
Huic uno Domino uſque ſerviamus:
Ut multo mihi major acriorque
Ignis mollibus ardet in medullis.
Hoc ut dixit, Amor ſiniſtram, ut ante,
Dextram ſternuit ad probationem.
Nunc ab auſpicio bono profecti
Mutuis animis amant, amantur

Unam Septimius miſellus Acmen
Mavult quam Syrias, Britanniaſque;
Uno in Septimio fidelis Acme
Facit delicias libidineſque.
Quis ullos homines beatiores
Vidit? quis Venerem auſpicatiorem?

TRADUCTION.

D'ACMÉ ET DE SEPTIMIUS.

SEPTIMIUS tenant Acmé, ſa maîtreſſe, entre ſes bras: « Chere Acmé, diſoit-il, ſi je ceſſe de » t'aimer un ſeul inſtant de ma vie, puiſſai-je de- » venir la proie (*a*) des lions de la Lybie & de » l'Inde brûlante » !

A peine eut-il parlé, que l'Amour applaudit à cette proteſtation (*b*) par un battement de ſes deux aîles; alors Acmé relevant doucement la tête (*c*) & collant ſa bouche de corail ſur ſes yeux enivrés de plaiſir (*d*) : « Septimius, ame » de ma vie, dit-elle, ſervons toujours ce dieu, » ſoumis à ſon empire, que la flamme, dont il » m'a pénétrée, devienne tous les jours plus » vive & plus ardente » ! L'Amour applaudit de la même maniere aux diſcours paſſionnés d'Acmé. Depuis cet inſtant, ils vivent ſous de ſi beaux auſpices, que leur ardeur eſt mutuelle & tendre; Septimius préfere Acmé à tous les

royaumes du monde (1), & la fidele Acmé fait de Septimius tous ſes délices, toute ſa volupté. Qui vit jamais deux amans jouir d'un bonheur plus parfait ? Qui peut ſe vanter d'avoir eu Vénus plus favorable ?

REMARQUES.

ON n'eſt pas toujours ſûr de plaire en rapportant la converſation de deux amans, & la douceur répandue dans leurs diſcours les plus ſimples ; on peut bien la ſentir, mais comment la rendre ? On redit les mêmes paroles ; elles paroiſſent froides, inſipides, parce qu'elles ne ſont pas accompagnées de ce je ne ſçai quoi, qui touche, qui flatte & enleve les cœurs ; cependant Catulle a trouvé le ſecret, par le charme de ſes vers, d'intéreſſer les plus inſenſibles au bonheur de Septimius & d'Acmé. Le poëte, alors dans ſa premiere jeuneſſe, peignoit l'amour avec toute la force, & la chaleur du ſentiment que cet âge ſeul connoît & ſçait exprimer. On ne peut lire cette petite piece de vers ſans lui donner de juſtes éloges : je l'aurois d'abord priſe pour une ironie, par le ton qui y regne. Catulle avoit à ſe plaindre d'une femme

(1) On voit dans l'original, *de la Syrie & de la Bretagne* ; j'ai cru que l'on pouvoit ajouter à la lettre.

de ce nom ; mais on voit dans cet ouvrage des traits, qui font connoître qu'il a une autre perſonne en vue, lorſque la louant ſur ſa bouche, il emploie des expreſſions tendres & paſſionnées dictées par l'amour même.

(*a*) *Puiſſai-je devenir la proie des lions.* Il y a dans l'original des lions aux yeux bleus, ce qui n'ajoutant rien au ſens, m'a paru devoir être retranché.

(*b*) *L'Amour applaudit par un battement de ſes deux ailes.* Peut-être bien des gens ne ſeront-ils pas contens de cette maniere de traduire ; mais en ne prétendant point faire autorité (1), ne puis-je pas haſarder cette verſion, dont Scaliger m'a donné l'idée dans ſa Parodie de cette Epigramme en vers élégiaques ?

Hæc effatus ubi lævâ de parte ſecundis
Altitibus, dextrum ſternuit omen Amor.

On lit dans Catulle, l'Amour approuva ce diſcours en éternuant de droite & de gauche ; je ne copierai point ici les commentateurs qui, dans l'objet de juſtifier la maniere dont ils entendent ce paſſage, ont bien dit des choſes pour prouver que les éternuemens étoient de bon ou de mauvais augure : pour peu qu'on veuille ſe donner la peine d'entrer dans le ſens de l'au-

(1) Scal. pag. 348.

leur, peut-être trouvera-t-on que mon opinion a quelque fondement. Les Romains, ſuperſtitieux à l'excès, n'entreprenoient rien ſans conſulter les augures ; les préſages ſe prenoient d'ordinaire du vol ou du chant des oiſeaux. Septimius & Acmé, pénétrés de leur paſſion, ne connoiſſoient d'autre oracle que l'Amour : c'eſt à lui qu'ils s'adreſſoient ; ils en attendoient leur félicité.

Quel inconvénient y a-t-il donc que l'Amour, le plus ſouvent déſigné ſous la figure d'un oiſeau (3), approuve leurs mutuelles proteſtations, ainſi que les oiſeaux les approuveroient, s'ils pouvoient les entendre, ſi elles les intéreſſoient ? On les voit en effet marquer leur joie par un petit battement de leurs aîles. Cette fiction préſente à l'eſprit un ſens délicat. Le mot latin *ſternuere* pourroit bien ne pas ſignifier toujours *éternuer*, mais *conſentir, approuver*, comme il paroît de ce paſſage de Properce (4), qui ſans doute avoit la même penſée que Catulle. « Lorſ» que tu naquis, Cynthie, l'Amour n'approuva» t-il pas ta naiſſance par les plus heureux pré» ſages » ? Le mot *argutum* juſtifie mon idée, il

(3) *Dum venatur aves, fugitivum vidit Amorem,*
Buxi ramo inſidentem.

(4) *Num tibi naſcenti primis mea vita diebus,*
Aridus argutum ſternuit omen Amor.

ne ſignifie pas un préſage ingénieux, mais un préſage ſenſible & mobile, tel enfin que je ſuppoſe celui des aîles de l'Amour.

(c) *Alors Acmé relevant doucement la tête.* J'avoue que la traduction de ce paſſage eſt foible, qu'elle ne rend point la délicateſſe de l'original; notre langue n'a point de terme qui puiſſe peindre le léger mouvement de tête d'Acmé, Septimius pouvoit en ſentir la volupté, on doit le ſuppoſer; mais il eſt des traits que la décence nous force de ſupprimer avec un cœur pénétré des mêmes ſentimens. Je le répete, on ne pourroit en rendre l'expreſſion.

(d) *De ſes yeux enivrés de plaiſir.* Que cette épithete eſt juſte! L'amour n'eſt que trop une ſorte d'ivreſſe, elle altere & change les objets. Les paſſions les plus vives donnent quelquefois du relâche, celle-ci remplit le cœur tout entier, & le conduit à ſon gré.

« Montez votre luth ſur quelque ton que ce » puiſſe être, diſoit Anacréon, il ne chantera » que l'amour; les Parthes ſont connus par leurs » thiares; les amans portent dans leurs yeux » un ſigne caractériſtique, qui me les fait con- » noître dès que je les vois ».

Cette penſée auroit-elle donné lieu à celle d'un de nos poëtes, qui s'eſt exprimé ainſi (5)?

(5) *Voyez* l'Opera de Zaïde.

Aux yeux indifférens, l'Amour eſt inviſible,
Mais pour les cœurs qu'il bleſſe de ſes traits;
Il a mille ſecrets pour ſe rendre ſenſible,
Et les yeux de l'amant ne s'y trompent jamais.

Ils vivent ſous de ſi beaux auſpices, que leur ardeur eſt mutuelle.

Théocrite vouloit tranſmettre à la poſtérité, qu'il avoit vu deux amans pénétrés d'un ſentiment égal & réciproque, dignes du ſiecle d'or. Ils étoient d'or eux-mêmes ; s'il leur donnoit cet éloge, c'eſt que de ſon tems l'Amour n'étoit point décrié comme il l'eſt aujourd'hui : en l'aviliſſant, on lui a ôté ſa dignité ; on a fait pis encore ; on en a banni les mœurs, la probité pouvoit ſeule le rendre excuſable.

Par quelle fatalité, deux cœurs pleins de franchiſe & de vertu, ne ſçauroient-ils ſe rencontrer & s'unir (6) ?

Echo fuit le dieu Pan, qui ſuit par-tout ſes pas,
Et l'imprudente volt à Faune, qui l'évite ;
Faune d'Echo mépriſe les appas,
Et cherche en vain Cloris qui rit de ſa pourſuite.
Funeſte égarement ; triſte & juſte retour,
Ingrats, craignez la haine, elle venge l'Amour.

La réflexion d'Horace (7) étoit preſque la

(6) Moſchus, Idyſle de la Chaîne, traduite par M. de Sivry.

(7) *Inſignem tenui fronte Lycoriada*
Cyri torret amor, Cyrus in aſperam
Declinat Pholoen. . . . . .

même ; Vénus ſe faiſoit un plaiſir cruel de faire ſentir le poids de ſes fers à deux amans incompatibles entr'eux.

Ceci ne s'applique que trop aux mœurs de notre ſiecle ; quels malheurs ne procure point le défaut de convenance !

Du peu d'attention à cet égard, naiſſent les infortunes, ſuites preſque inévitables d'un tendre attachement, quelque néceſſaire qu'il ſoit dans l'union la plus légitime ; puiſque ce ſentiment regle la nature, qu'il ſert de frein à ſes penchans ; qu'il étend ; qu'il perpétue notre exiſtence ; que, dirigé vers le bien, il fait jouer le reſſort le plus puiſſant de la ſociété.

Si l'on étoit plus exact à conſulter le rapport des caracteres, ſi l'on pouvoit avoir les mêmes deſirs, les mêmes vues, ne ſeroit-on pas plus aſſûré de ſon bonheur ? Catulle vantoit avec raiſon celui de Septimius & d'Acmé, en leur ſuppoſant un amour tendre & mutuel ; il penſoit qu'occupés de ſe communiquer leurs ſentimens, de les partager, rien ne pouvoit manquer à leur félicité, qu'on me faſſe voir des exemples de cette eſpece ; & je dirai alors avec Montagne : « Que tel état rendroit l'alégreſſe, » du-moins en ſonge, à celui qui s'en va le grand » train vers ſa ruine ».

IMITATION

De l'Ode XI. Livre premier d'Horace.

Tu ne quæſieris ſcire.

QUAND tu pourrois connoître à fonds le cours
des aſtres,
Même, avec l'avenir, leur prétendu rapport;
Inſtruit de ton deſtin, certain de tes déſaſtres,
Pourrois-tu t'y ſouſtraire & retarder ta mort?

Que te ſert d'enchaîner la mer impérieuſe,
En décorant ſes bords de ſuperbes palais?
Inutiles efforts d'une ame ambitieuſe,
Qui peut-être, après tout, n'en jouira jamais.

Cher ami, n'empruntons de la Philoſophie
Que ce qui peut calmer la ſoif de nos deſirs,
Retranchons les projets du cours de notre vie,
Paſſons-la dans les jeux, livrons-nous aux
plaiſirs.

Trop orgueilleux mortels; quelle eſt notre
exiſtence!
Ah! le paſſé n'eſt rien; des deſirs ſuperflus
D'un avenir douteux, font naître l'eſpérance.
Jouiſſons; mais l'inſtant où je parle n'eſt plus.

IMITATION

De l'Ode XXX. du Livre I. d'Horace.

O Venus, regina Gnydi Paphique!

VÉNUS, abandonne Cythere
A la régence de l'Amour,
Conduis Eglé, Philis, Glicere,
Et Themyre dans cette cour.

Mene la troupe enchantereſſe
Des ris folâtres & charmans,
Et que ſur tes pas la jeuneſſe
Etale tous ſes agrémens.

Un berger timide & trop ſage
Craint-il d'avouer ſon ardeur?
Que Mercure ſoit du voyage,
Et qu'il ſoulage la pudeur.

Que, pour ſéduire une bergere,
Il vole à l'Amour ſon flambeau,
Et d'un aveu qu'on n'oſe faire,
Qu'il prenne ſur lui le fardeau.

Les Graces tendres & naïves,
Nous fileront les plus beaux jours;
Nul n'abordera ſur ces rives
Que ſous les drapeaux des Amours.

Loin d'ici l'art & l'impoſture ;
Ne ſuffit-il pas de charmer ?
N'embelliſſez pas la nature,
Bergeres, il ne faut qu'aimer.

Amis, que chacun prenne un verre ;
Dans un continuel feſtin,
Oublions les rois de la terre,
Noyons la grandeur dans le vin.

Faiſons durer notre allégreſſe ;
Buvons juſques au point du jour ;
Et pour l'objet de ſa tendreſſe,
Que chacun s'enivre à ſon tour.

IMITATION

De l'Ode XXVI. du Liv. III. d'Horace.

Vixi puellis nuper idoneus.

MEs beaux jours ont fini : l'âge des doléances
Ne s'accommode pas à de tendres accords ;
Quittons la lyre : Amour, tes jouiſſances
Ne me cauſeront plus d'agréables tranſports.

Inſenſé que j'étois, je recherchois la gloire
D'adoucir les rigueurs d'une jeune beauté ;
Mais mon cœur ſentoit moins le prix de la victoire
Qu'il n'étoit ſatisfait de ſa célébrité.

Moins tendre qu'empreſſé, j'employois mon adreſſe
A la faire paſſer de deſirs en deſirs,
J'avois l'art de ravir à ſa vive tendreſſe
Le matin un baiſer, & le ſoir des ſoupirs.

Les plaiſirs & les jeux pour moi n'ont plus de charmes,
Je brûlerois en vain, ſûr de ne plaire pas ;
Hélas, je t'ai perdu, précieux don des larmes !
Comment attendrirois-je un objet plein d'appas ?

Qu'importe, ſi Vénus rend ma belle ſenſible,
Je la ſuivrai par-tout malgré mes pas tremblans.
Déeſſe, mon bonheur peut être encor poſſible,
Si tu veux à Cloé cacher mes cheveux blancs.

IMITATION

IMITATION

De l'Ode X. du Liv. IV. d'Horace.

O credulis adhuc, &c.

CRUEL Ligurinus, qui reçus en partage
Tous les dons enchanteurs de la tendre Cypris,
Crois-tu que toujours ton viſage
Offre les roſes & les lys ?

Tel que l'éclair, le tems va faire diſparoître
Cet aimable incarnat & ces longs cheveux noirs,
Une barbe hideuſe peut-être
Te fera blâmer tes miroirs.

Alors à voir Fulvie, à lui plaire, à l'entendre,
Tu ne paſſeras plus les matins & les ſoirs ;
Le plaiſir fuit .... qui peut l'attendre
Dans l'âge des triſtes devoirs ?

Oui, tu regretteras, affranchi de l'ivreſſe,
Qui, ſous un joug de fleurs, ſoumettoit ta raiſon,
Des jours perdus dans la molleſſe,
Et que tu devois à Zénon.

Quelle honte pour toi, de végéter ſans gloire !
Loin des arts immortels, abandonné des ris,
Toi, qui n'auras ſçu de l'hiſtoire
Que les conquêtes d'Adonis.

En vain tu t'écrieras : O deſtin inflexible !
Pourquoi, dans mes beaux jours, ne ſçus-je
point aimer ?
Ou pourquoi ſuis-je trop ſenſible,
Quand j'ai perdu l'art de charmer ?

Bientôt tu rougiras de ton orgueil extrême :
Au-lieu de ſe chercher dans un miroir trompeur,
Le ſage, pour ſe voir lui-même,
Ne doit conſulter que ſon cœur.

IMITATION

De l'Ode XIII. du Liv. IV. d'Horace.

Audivere dii mea vota, Lyce.

JE ſuis enfin vengé de ton indifférence ;
A mes yeux empreſſés, les dieux ne ſont pas ſourds ;
De ta beauté, de ſa puiſſance,
Les rides ont borné le cours.

Par le ſecours de l'art, tu veux paroître belle,
L'or & les diamans ne t'embelliſſent plus ;
C'eſt la ceinture de Vénus
Que traîne l'antique Cybelle.

Tes yeux n'inſpirent plus le plaiſir & l'amour,
Ta bouche n'offre plus le doux parfum des roſes :
Lycé, le dégoût que tu cauſes,
Fait fuir les graces ſans retour.

Inſenſée, on te vit au printems de ta vie
Aimer avec tranſport ceux qui t'aimoient le moins,
Et dans l'excès de ta folie
Rejetter les plus tendres ſoins.

Crois-tu fixer encor la folâtre jeuneſſe ;
Tandis qu'elle déſerte en foule tes foyers ?

L'amour plus délicat s'empreſſe
D'offrir à Miſis nos guerriers.

Maîtreſſe de ſon cœur, qui ne veut pas de maître,
Aux plus tendres égards elle unit la fierté;
Content, ſans avoir lieu de l'être,
L'amant qui plaît eſt maltraité.

Accoutumée aux loix d'une noble décence,
La jeuneſſe embellit & reſpecte ſa cour,
Pallas en bannit la licence,
La Pudeur y fixe l'Amour.

Les tendres roſſignols cherchent un verd boccage,
Ils chantent leurs amours ſous des ombrages frais;
On n'entend jamais leur ramage
Dans l'ombre des triſtes forêts.

En vain de nos mépris tu voudrois te défendre,
Tu ne reverras plus l'âge qui nous charmoit,
Le flambeau qui nous conſumoit
Eſt à la fin réduit en cendre.

CHANSON

Priſe du 8me vers de Tibulle, Elégie III. Liv. IV.

Qui ſapit in tacito, gaudeat ille ſinu.

AUPRÈS de la jeune Thémire,
Je coule les jours les plus doux ;
Le ſentiment qu'elle m'inſpire,
Pourroit me faire des jaloux :
Dieu d'Amour, je n'oſe pourſuivre,
Je crains d'exciter ſon courroux ;
A mes feux, quand elle ſe livre,
Notre bonheur n'eſt que pour nous.

CHANSON.

A L'inſenſible Silvie,
Lucas, ne fais plus ta cour,
Il n'eſt mal dans cette vie
Auſſi cruel que l'amour ;
Si du dieu de la tendreſſe,
Tu veux éviter les feux,
Le remede eſt dans l'ivreſſe,
Un tonneau vaut deux beaux yeux.

Nargue de la jeune Aminte,
La fillette a trop d'humeur;
Lorſque j'embraſſe une pinte,
Je ſens tréſaillir mon cœur;
Mes amis, buvons ſans ceſſe;
Chantons, tenons-nous joyeux,
Le plaiſir eſt dans l'ivreſſe,
Un tonneau vaut deux beaux yeux.

Mais qui pourroit ſe défendre
De vos attraits ſéducteurs?
Si l'Amour veut me ſurprendre,
Qu'il promette vos faveurs;
Votre troupe enchantereſſe
Entraîne & fixe mes vœux,
J'abandonne ſans triſteſſe
Mon tonneau pour vos beaux yeux.

CHANSON.

Sur l'air des paroles, *une faveur, Liſette*, &c.

AUPRÈS de mon Annette,
Je file mes amours,
Par quelque chanſonnette,
J'amuſe mes vieux jours.
Ce ſeroit grand dommage
De ceſſer de jouir,

Prolongeons le bel âge
Juſqu'au dernier ſoupir.

Que la ſoif des richeſſes
N'altere pas ton cœur,
Redoute les détreſſes
De la triſte grandeur;
J'aime mieux mon Annette
Qu'un rang entre les dieux;
Mon ſceptre eſt ſa houlette,
Mes tréſors ſont ſes yeux.

Que les cris de l'envie
Ne nous chagrinent pas,
Banniſſons de la vie
Les ennuis, les traças;
Auprès de ton Annette
Bois & ſois amoureux:
Ami, c'eſt la recette
Qui peut te rendre heureux.

CHANSON

Priſe de l'Ode XI. du Liv. IV. d'Horace.

RÉVEILLE-TOI, poëte aimable,
C'eſt Victoire qu'il faut chanter,
Jadis tout objet agréable
Au Pinde me faiſoit monter.

Horace voulut pour Sylene,
En buvant, faire une chanſon;
C'étoit la fête de Mécène,
L'auteur s'enivra tout de bon.

Ma quarante-neuvieme année,
Amis, ne me fait point frémir,
Puiſque j'ai vu cette journée
Mon cœur s'ouvre encore au plaiſir.

Que chacun de vous prenne un verre,
Buvez, n'épargnez pas mon vin,
La beauté n'eſt plus ſi ſévere,
Quand elle a le verre à la main.

Amour, eſt-il vrai que tu cauſes
Moins de plaiſir que de chagrin?
Qu'importe: prépare des roſes,
Et viens t'aſſeoir à ce feſtin.

Mais Bacchus n'eſt pas plus traitable,
Sa liqueur détruit la raiſon.
Eh bien! ne ſçait-on point qu'à table
La ſageſſe eſt hors de ſaiſon?

Au plaiſir d'aimer & de boire
Rarement on doit ſe livrer,
Mais pour la fête de Victoire,
Mes amis, il faut s'enivrer.

CHANSON

Pour le Mardi gras.

QUE votre cœur brûle, qu'il aime !
Voiſine, aimez votre voiſin ;
L'amour ſeul vers le bien ſuprême
Peut vous applanir le chemin :
On vous le dira ce Carême.
Je le dis en buvant mon vin.

En vérité, c'eſt choſe étrange,
Qu'un docteur à grave maintien,
Se contrediſe & vous dérange,
Prêchant qu'on ne doit aimer rien :
Moi, je prêche ſur la vendange,
Qu'il faut s'aimer, & s'aimer bien.

Souvent une mine ſévere
Nous cache de tendres ſoupirs ;
Mes ſœurs, redoutez la colere
Du dieu qui préſide aux plaiſirs,
Si, malgré le beſoin de plaire,
Vous n'avouez tous vos deſirs.

Retenez bien, mes très-chers freres,
Cette utile & ſage leçon ;
Parmi quelques points néceſſaires,
Celui de mettre, avec raiſon,
Le plaiſir avant les affaires,
Eſt l'un des points de mon ſermon.

CHANSON.

JE ſçais qu'en bonne compagnie
Le tems s'écoule promptement,
Mais près de vous, belle Silvie,
Un ſiecle, hélas! n'eſt qu'un moment.

Dans le tumulte, dans les fêtes,
Goûte-t-on un bonheur parfait?
Non : le plaiſir n'eſt qu'où vous êtes;
Silvie, apprenez mon ſecret.

Je vous préviens avant l'aurore :
Je vous vois le jour; mais il fuit.
De vous mon cœur s'occupe encore
Pendant les horreurs de la nuit.

Vous me défendez de pourſuivre;
Vous inſultez à mon deſtin.
Eh bien! il faut que je m'enivre;
Gregoire, verſe-moi du vain.

Vains projets! quel eſt mon délire?
O dieu de Naxos! ton ſecours
De Silvie aſſûre l'empire,
Je bois & je l'aime toujours.

CHANSON

Sur l'air, *dodo, l'enfant dort.*

LORSQUE j'étois jeune garçon,
J'entreprenois mainte conquête ;
A préſent que je ſuis barbon,
Il me faut battre la retraite ;
Cependant j'éprouve en ce jour
Et des tranſports & de l'amour.
Grace à deux beaux yeux,
Je puis entrer dans les cieux.

Si, malgré le poids de mes ans,
J'oſe encor tenter ce voyage,
Mettez à profit les inſtans ;
Jeuneſſe timide & volage,
Ne redoutez aucun danger,
Partez à l'heure du berger,
Fixez de beaux yeux,
Ils vous ouvriront les cieux.

Quel moyen plus ſûr d'adoucir
Les amertumes de la vie ;
Comme on le peut, il faut jouir
Sans s'abandonner à l'envie,
Si plus d'une étoile vous luit.
Pour moi, dans la plus ſombre nuit,
Je vois deux beaux yeux,
Qui me conduiſent aux cieux.

CHANSON.

ANACRÉON, dans ſa guinguette,
Buvoit & célébroit l'Amour.
Ovide, pour une coquete,
Se lamentoit loin de la cour.
Le bon vin rend l'ame ſatisfaite,
Que l'on m'en donne chaque jour,
J'inſulte à l'amour,
Liron lirette,
J'inſulte à l'amour.

CHANSON

Sur l'air, *trompeuſe Philoſophie*, priſe de ces vers :

Collige, virgo, roſas dum flos novus & nova pubes,
Et memor eſto ævum ſic properare tuum.
Idyl. 14. v. 49. & 50.

THÉMIRE, toi que les graces
Reconnoiſſent pour leur ſœur,
De qui l'amour ſuit les traces,
Pourquoi défendre ton cœur ?
Appréhende la colere
Du dieu qui nous fait aimer ;
Que ſert le talent de plaire,
Si tu ne veux te laiſſer charmer ?

Sur tès pas tu vois des roſes
Briller d'un vif incarnat :
Ces fleurs ſont à peine écloſes,
Qu'elle perdent leur éclat :
De tes beaux jours, c'eſt l'emblême.
Viens : hâte-toi de jouir ;
La beauté de Vénus même
Doit ſes plus doux charmes au plaiſir.

CHANSON.

IL faut donc que je rime
Pour chanter tes appas,
Ne me fais point un crime,
Si je ne les peins pas ;
Mais au ſein de l'ivreſſe,
Où tu plonges mon cœur,
Je ne puis, ma maîtreſſe,
Sentir que mon bonheur.

Dans ma flamme rapide,
Le pere des plaiſirs,
Le tendre amour me guide,
Je ſens tous ſes deſirs ;
Si ta bouche amoureuſe
Confirmoit mon ardeur,
Ma voix moins langoureuſe
Chanteroit mon bonheur.

Viens dans mes bras, Silvie ;
Mon fidele pinceau,
Prendra l'ame & la vie,
Je ferai ton tableau.
L'amour ſeul en partage
Eut le pouvoir flatteur,
De tracer ton image
Dans le ſein du bonheur.

CHANSON.

NE point employer ſes appas,
Philis, Cloé, c'eſt grand dommage ;
Les dieux ne les accordent pas
A qui ne leur rend point hommage.
De Bacchus & du tendre Amour
Vous les tenez, c'eſt leur ouvrage ;
S'il en eſt ainſi. Chaque jour
Vous leur devez d'en faire uſage.

Le doux plaiſir fuit ſans retour
Plus vîte que l'onde légere ;
On perd trop d'attendre en amour,
Il faut aimer dès qu'on ſçait plaire.
D'un vin pétillant, d'un vin frais,
On perd la mouſſe paſſagere,
Si l'on veut le boire à longs traits :
Sablez-le dès qu'il eſt au verre.

Mettez à profit ma leçon,
Belles, faites-en votre étude;
J'ai droit de prendre ce ton,
Mon expérience eſt bien rude;
Je me ſouviens qu'un de ces jours
Je voulois amuſer Glicere,
Mais au milieu de mon diſcours,
Mon vin s'enfuit & ma bergere.

CHANSON.

CHANTONS de la jeune hôteſſe;
L'accueil tendre & gracieux,
Que chacun de vous s'empreſſe
A me ſeconder des mieux;
Eglé de cette retraite
Bannit contrainte & chagrin;
L'amitié donne la fête,
Le goût préſide au feſtin.

N'admirez-vous pas l'adreſſe
De l'Amour, ce dieu malin,
Il nous ſourit, il nous preſſe,
De fixer notre deſtin,
Il amene ici les graces
Pour nous jouer de ſes tours;
Le dieu joufflu ſuit ſes traces
Et vient à notre ſecours.

Eh quoi ! vous craindriez l'ivreſſe ?
C'eſt un état enchanteur ;
Toujours près d'une maîtreſſe,
Il donne l'eſſor au cœur.
O Bacchus ! de ta victoire
Sois aſſûré dans ce jour,
Je veux, à force de boire,
Voir ſous la table l'amour.

MAXIMES

De J. J. ROUSSEAU, mises en vers.

LE bonheur eſt dans les réflexions ;
Dans une ſageſſe ſuivie ;
Si le cœur s'ouvre aux paſſions ;
Il s'ouvre à l'ennui de la vie.

Ah ! dans le ſein du bonheur même
Gardez-vous de laiſſer éteindre les deſirs ;
Ils ſont unis au bien ſuprême,
Le plaiſir excluſif eſt la mort des plaiſirs.

Le ſage, ſans effroi, voit finir ſa carriere,
La mort pour lui n'eſt qu'un heureux ſommeil ;
Qui s'endort dans le ſein d'un pere,
N'eſt pas en ſouci du réveil.

Vaincre tout préjugé, c'eſt pure vanité ;
De l'abus du ſçavoir, on vit naître le ſchiſme ;
L'aveugle piété nous mene au fanatiſme ;
L'eſprit fort nous conduit à l'incrédulité.

En vain ſous des lambris dorés,
S'inſtruiroit-on des airs du monde ;
On n'acquérra jamais la ſageſſe profonde ;
Que ſous des toîts ruſtiques, ignorés.

VERS

Pour être mis ſous le portrait de la Fontaine.

AU ſiecle de Louis, tous les arts agréables
Furent payés avec profuſion ;
La Fontaine lui ſeul n'eut pas de penſion,
Mais la Fontaine avoit ſes fables.

IMITATION DU LATIN.

LUMINE Acon dextro, capta eſt Leonilla ſiniſtro ;
Et poterat forma vincere uterque deos ;
Parve puer, lumen quod habes concede ſorori,
Sic tu cæcus Amor, ſic erit illa Venus.

L'œil droit manque à Dacon, le gauche à Léoneſte ;
Leur beauté des deux même auroit vaincu la cour ;
Jeune enfant, à ta ſœur cede l'œil qui te reſte,
Elle ſera Vénus, & toi l'aveugle Amour.

Summum crede nefas vitam præferre pudori,
Et propter vitam vivendi perdere cauſas.

Oſer vivre dans l'infamie,
Dieux ! contre ce forfait, on ne peut trop s'armer.

C'eſt perdre en conſervant la vie,
L'unique bien qui doit la faire aimer.

VERS

*A Mademoiſelle de** qui a quitté le monde.*

A S'abſtenir de la cour de Cythere,
Thémire un jour ſe condamna ;
Que fit-elle de l'art de plaire
Qu'en naiſſant, Vénus lui donna ?
Au dieu qu'elle quittoit, elle le réſigna.
L'Amour le rendit à ſa mere.

TRADUCTION

De l'Ode XXV. du premier Liv. d'Horace, avec des Remarques, lue dans une Séance particuliere de l'Académie des jeux Floraux.

QUELQUE exactitude qu'on emploie dans les traductions, on ne fera jamais paſſer d'une langue dans une autre, les beautés admirées des originaux. Peut-on en effet conſerver les graces de ſtyle, l'énergie des expreſſions, la vivacité des images de ces précieux monumens de l'antiquité? Il eſt peu de traductions en même tems exactes & élégantes : jamais, malgré la préciſion, la délicateſſe de la langue Françoiſe, l'harmonie des vers d'Horace ne ſera tranſmiſe en entier; ſi l'on ſe bornoit à une interprétation purement littérale, on tomberoit dans la ſechereſſe, un voile épais déroberoit les graces du morceau qu'on voudroit faire connoître; on riſqueroit de l'avilir, parce que la nobleſſe de notre idiome a banni la familiarité de certaines expreſſions : pour ſe fixer à cet égard & prendre un parti plus aſſuré, il eſt donc mieux de tenter une imitation, une paraphraſe; le génie peut prendre l'eſſor, il ne ſe voit point reſſerré dans des

bornes auſſi étroites. Cette imitation ou cette paraphraſe doit être faite en vers ; les raiſons de cette préférence ſe préſentent aiſément, il ſuffit de les indiquer, la poéſie a plus de légereté, de pompe & de cadence ; par ſon ſecours, le feu, l'enthouſiaſme des originaux ſont conſervés ; la proſe au contraire plus prolixe, plus languiſſante, eſt une ſorte de langage familier & populaire. Ces réflexions abrégées, que j'ai cru néceſſaires pour me mettre à couvert du reproche d'avoir défiguré la dixieme ode du troiſieme livre d'Horace, & de lui avoir fait perdre la plus grande partie de ſes beautés, ſeront ſuivies d'une imitation en proſe, d'une paraphraſe en vers, j'y ajouterai quelques remarques.

L'ode que je traduis a pour titre le mot *paraulauſithyron* ; c'eſt une chanſon telle que les amans les chantoient à la porte de leurs maîtreſſes. L'ode 25 du premier livre n'en offroit que des fragmens ; on peut en voir deux toutes entieres dans les idylles de Théocrite 3 & 24. Ces monumens de l'antiquité Grecque & Romaine atteſtent un uſage de ces tems reculés ; & tout ce qui peint les mœurs, ſemble être fait pour intéreſſer notre curioſité.

Chez les Grecs, ces petits poëmes s'appelloient Παραυλαυσιθυρα. Le P. Sanadon, d'après

Dacier, a donné à celui-ci le titre Παρακλαυσιθυρον au neutre. Ce mot eſt formé des mots παρα, prépoſition qui ſignifie *devant*, de κλαιω ou κλαω, *je pleure*, & de θυρα, qui veut dire *porte*; ce compoſé doit donc être traduit: *chanſon lamentable devant une porte*. Dacier avoit peut-être cru que κλαυσι étoit formé du mot κλαυσω, au futur κλαιω, *je ferme*, & non κλαιω qui κλαυσω, *je pleure*, puiſqu'il diſoit que ce mot entier ſignifioit *chanſon devant une porte fermée*. Cette petite erreur n'étoit pas bien eſſentielle à relever; mais les amateurs de la langue Grecque, ceux qui en connoiſſent l'analogie, m'en ſauront quelque gré. Paſſons au corps de l'ouvrage.

« Licé, quand tu habiterois près des ſources du Tanaïs, quand tu vivrois ſous les loix d'un époux cruel & barbare, tu pleurerois de me voir couché devant ta porte, expoſé à la rigueur des Aquilons, de ces fiers habitans du Nord: entends-tu le bruit affreux qu'ils font en agitant cette porte? & le bois ſitué près de ta maiſon? L'air eſt ſerein, & le froid aigu, glaçant la neige dont la terre eſt couverte, annonce les hivers; crains que ta fierté n'irrite Vénus; ſans ſes faveurs, tu n'aurois pas un égal ſuccès. Un Toſcan te donna la naiſſance, ſemblable à Pénélope, voudrois-tu réſiſter à la pourſuite de tes amans? Beauté dure & farou-

che que les préſens, que les prieres n'ont pû toucher, que la pâleur de ceux qui brûlent pour tes charmes n'a pu attendrir, que les infidélités de ton époux, que ſes préférences pour une courtiſane étrangere n'ont point humiliée; pour ton propre intérêt, fais grace à tes adorateurs; ils ne ſeront point toujours d'humeur de coucher à ta porte, & d'y demeurer expoſés aux injures du tems.

Sous les loix d'un époux biſare,
Dans le climat le plus barbare,
Aux bords du Tanaïs quand tu vivrois, Lycé,
Tu pleurerois de voir un amant empreſſé
De te préſenter ſes hommages,
Au ſeuil de ta porte placé,
Des Aquilons fougueux eſſuyant les outrages;
Dure Lycé, n'entends-tu pas
L'horrible bruit qu'ils font dans la forêt prochaine?
Ils annoncent l'hiver qui marche ſur leurs pas,
Et de neige glacée ils ont couvert la plaine.
De tes regards, de tes ſoupirs,
Lorſque je fais mon bien ſuprême,
Crains d'offenſer Vénus, de mépriſer qui t'aime,
Daigne te laiſſer voir, réponds à mes deſirs.
Mais, quoi! démentant ta naiſſance,
Inſenſible à mes vœux, rejettant mes préſens;
A l'infidélité de l'époux qui t'offenſe,
Croirois-tu devoir les ſermens?

Tu veux donc te ſſembler à la femme d'Uliſſe ;
Qui de ſes ſoupirans ſçavoit flatter l'amour,
Et dans la nuit employoit l'artifice
Pour détruire l'eſpoir qu'elle donnoit le jour ?
Tu verras finir mon délire,
Et mes tranſports tumulueux ;
J'euſſe été conſtant dans mes feux
Près de l'objet qui les inſpire ;
Mais puiſqu'une extrême rigueur
De mes ſoins eſt la récompenſe,
Les mépris, la fuite, l'abſence,
Vont rendre le calme à mon cœur.

REMARQUES.

LE cours du Tanaïs ou du Don, l'un des principaux fleuves d'Europe, eſt très-étendu, les Romains ne le connoiſſoient pas tout entier ; il ſervoit de bornes à l'empire des Parthes, couloit vers la Bactriane & le pays des Scythes Abiens, il finit & ſe perd dans le Palus Méotide. La ſource de ce fleuve eſt dans le Réſan, province de Moſcovie ; le mot employé dans l'original déſigne ce lieu, c'eſt-à-dire la partie la plus éloignée de Rome, & qui lui étoit inconnue. J'ai cru pouvoir me ſervir de ce tour, *dans le climat le plus barbare.*

Au ſeuil de ta porte placé. Théocrite, dans la troiſieme Idylle, reprochoit à ſa maîtreſſe de ne

pas le plaindre des maux qu'il ſouffroit. « Je ſuis » debout près de ta porte, ajoutoit-il, je ne » chante plus, je vais me coucher ».

Dure Licé. Cette épithete eſt miſe là pour exprimer la dureté des chaînes, & la cruauté des ſerpens de Mauritanie, dont Horace a parlé. Licé étoit de Toſcane, *voyez* le 12e vers, *Tyrrhenus genuit parens.* Les peuples voluptueux de cette province n'auroient pas aſſurément prodigué leurs éloges à Pénélope qu'Homere a dépeint comme une femme forte, & de la plus grande vertu, ce qu'Horace a rendu avec autant de brièveté, que d'élégance ; ce poëte galant vouloit-il donner à Licé un ridicule, en lui reprochant de réſiſter à la pourſuite de ſes amans ? Faiſoit-il alluſion à ce que quelques auteurs ont écrit, que Pénélope n'avoit pas été auſſi vertueuſe, & auſſi ſage que l'avoit prétendu ſon apologiſte ? Ce paſſage a des difficultés ; j'ai mieux aimé lui donner le ſens qui ſe préſente naturellement, il m'a paru plus propre à peindre les mœurs des Toſcans ; ce poëte auroit-il voulu inſulter ſa maîtreſſe, en lui imputant une ſageſſe affectée ? Il l'aimoit encore. Nos uſages & notre langue, je le répete, ne permettent pas de rendre littéralement les penſées des grands modeles de la poéſie latine : comment traduire en effet le paſſage, *ne cur-*

Graces à tes tromperies, enfin je reſpire ; Nicé, enfin les dieux ont eu pitié d'un malheureux ; je ſens, oui, je ſens que mon ame eſt affranchie de tes liens, pour cette fois ce n'eſt point un ſonge que ma liberté.

Et dans la 7e ſtance :

O di ſiò ſon ſincero
Ancor mi ſembri bella
Ma no mi ſembri quella ;
Che paragon non 'a,
(Non t'offenda il vero)
Nel tuo leggiadro aſpetto
Or vedo alcandiffetto
Ché mi parea beltà.

Vois ſi je ſuis ſincere, tu me parois encore belle, mais tu n'offres plus à mes yeux une beauté ſans pareille, que la vérité ne t'offenſe point ; je vois ſur ton viſage, je vois à préſent quelques défauts que je prenois pour des graces.

Le poëte moderne ménage encore l'objet de ſa paſſion : cette erreur a fini ; mais il convient que Nicé eſt aimable : malgré la juſteſſe des allégories, & la beauté des vers d'Horace, on ne ſçauroit excuſer ſon improbité dans cette occaſion, & le juſtifier de ſon emportement ; la politeſſe des mœurs ſemble offenſée de la dureté de ſes reproches & de ſes invectives

un coup de bec, quelquefois un regard languiſſant, un de ces regards dont le ſuccès eſt ſi fort aſſuré : il tient des propos tendres, il dit des riens qu'on n'entend pas, dit-on, & dont il eſt cependant difficile de ſe défendre ; le parjure ſe ſervoit à propos & comme font ſes pareils, de proteſtations, de ſermens. Ce n'eſt pas qu'il regardât cet eſſai comme un prélude néceſſaire au but qu'il ſe propoſoit ; il auroit pû s'en paſſer ; il connoiſſoit trop bien le penchant du ſexe. Mais ne fût-ce que pour montrer ſes talens & ſa ſupériorité, il fait uſage de ces ſoupleſſes ingénieuſes ; il employe ces petites ruſes qui ſervent de voile à la décence ; il veut enfin donner à celle qu'il attaque, un prétexte légitime de lui céder la victoire ſans efforts.

Enfin pour terminer ce badinage amoureux, il fait choix de la beauté du jour, il s'en approche rempli d'amour-propre & de cet air qui marque bien la bonne opinion qu'il a de lui-même ; il chuchote à ſon oreille quelques mots ſecrets, que les ſeuls initiés pourroient entendre, ainſi que les ſignes des francs-mâçons.

La belle fémillante habile à déguiſer les mouvemens de ſon cœur, feignit d'être courroucée : de grace, lui répondit-elle, que voulez-vous me dire, adreſſez-vous à celles qui ſont déterminées à vous écouter ; à quoi bon me tenir ce

langage, je puis vous assurer. . . Alors elle s'envola aussi vîte qu'une hirondelle, en lui laissant cependant connoître qu'il pourroit bien la suivre.

Il est inutile de dire à ceux qui sont au fait des rendez-vous, qu'on se rencontra ; la grange du curé dont on avoit fait choix (dit la chronique) marquoit bien le discernement de la belle ; sa réputation se trouvoit dans ce lieu à l'abri de la médisance ; elle crut dès ce moment qu'il étoit inutile d'user de dissimulation & de jouer la timidité ; elle se livra bien-tôt sans réserve aux plus doux transports de l'amour.

Paix, s'écria le galant moineau, j'entends du bruit, retire-toi quelques instans, on nous épie peut-être. Cette précaution n'étoit point vaine ; il apperçut une tourterelle, qui dans le même lieu se tenant sur ses petits encore sans plumes, leur adressoit ces tendres paroles.

Vous, chers objets de mes soins, vous, petit couple sans défense, soyez tranquilles, votre aimable père va bientôt venir, il vous portera tout ce que vous pouvez desirer ; c'est pour sa tendre moitié ; c'est pour ses chers enfans, que guidé par son amour il prend le vol de l'aigle, & que courageux comme un lion ; il sçe affronter le carnage ; les frimats de l'hiver n'ont pu l'arrêter, il brave les plus fiers aquilons ;

lons; c'eſt pour nous qu'au péril de ſa vie, il ſe ſaiſit d'une proie encore vivante; ſon amour ſçait adoucir ſes peines, & diminuer à ſes yeux le danger. Hélas! cher époux, tendre pere, ceſſe de t'expoſer avec tant de témérité, épargne notre vie dans la tienne; tes jours nous ſont encore plus précieux que les nôtres : dieux puiſſans, rendez-les durables, détournez, éloignez de lui les cruels faucons, les avides chaſſeurs!

Si je ſurvivois un inſtant à celui dans lequel tu perdrois la vie, objet chéri de ma tendreſſe, cet inſtant fatal termineroit mes jours. Que dis-je? je ſerois plus qu'anéantie, puiſque je ne reſpire, je ne vis que pour toi, & que la ſeule idée de te perdre me donne déja la mort.

O vous, puiſſances céleſtes, auxquelles les hommes & les oiſeaux ſont ſoumis, vous de qui dépendent toutes les créatures, dites pourquoi tout ſubit-il dans cet univers, les loix du tems & de la viciſſitude? Pourquoi la triſteſſe eſt-elle amenée par le bonheur? d'où vient que par elle les plus doux tranſports de l'amour ſont toujours altérés? Apprenez-moi pourquoi les ſoins & les plaiſirs formant entre eux une chaîne indiſſoluble, ſe trouvent-ils étroitement unis, ainſi que le lierre & les plus beaux arbres? Eh! comment la crainte de perdre les biens que nous

poſſédons, émouſſe-t-elle les facultés de notre ame ? Comment cette crainte remplit-elle d'amertume la jouiſſance de ces mêmes biens ; puiſque la tendreſſe & l'amitié ſont le bonheur des cieux ; puiſque la vie n'eſt rien ſans l'amour ?

Notre héros ne perdit pas un mot de ce tendre monologue ; il ſe ſentit ému & touché, mais il étouffa bientôt avec mépris ces premiers ſentimens, ce germe de vertu ; il feint d'abord de s'en moquer, enſuite il s'approche, ſourit, & la ſalue : Madame la tourterelle, dit-il, ne croyez point que je manque de politeſſe, mes ſoins ne peuvent vous être importuns ; je viens près de vous par bonté, je vous jure, vous me paroiſſez toute charmante ; mais ſur ma foi, les plaiſirs que vous goûtez ne ſont point ceux de la beauté ? Quoi toujours en ſouci, toujours recluſe, on vous voit livrée à de triſtes réflexions ; ſans doute le devoir, ce fantôme odieux vous offre des charmes attrayans ; mais que je plains quelqu'un d'auſſi aimable que vous ! quelle heureuſe ignorance ; vous ne deſirez rien de plus, faute de connoître quelque choſe de mieux ; je le vois bien, vous tenez aux uſages du bon vieux tems ; on n'a pas pris ſoin de votre jeuneſſe ; le plus grand des malheurs aſſurément eſt le défaut de manieres, elles ont manqué à votre éducation. De grace penſez-y, réfléchiſſez un peu à

ce que je vous dis; avouez-le ſans feinte; eh! ne pourriez-vous uſer plus utilement de vos attraits? Dame nature, ſi vous n'avez point oublié ſes leçons, doit vous avoir mieux inſtruite; abandonnez l'occupation mépriſable dont vous faites vos plus chers amuſemens; entrez un peu dans le monde, livrez-vous à ſes voluptés; le tems y eſt meſuré par un cercle continuel de délices; la beauté ne fut jamais faite que pour le plaiſir. Venez, ſuivez-moi; ſoyez ſenſible au bonheur; c'eſt folie que de vous arrêter ainſi; vivez libre, devenez heureuſe.

Mon beau ſire, s'écria la chaſte matrone, votre zele me paroît empreſſé; j'avoue que le deſir d'être heureux eſt un penchant profondément gravé dans les cœurs; quoique je ne ſois point privée du bonheur, que j'en aye ma part, je ne me plaindrois point cependant ſi j'en pouvois avoir davantage. Prouvez-moi donc que le changement que vous me propoſez puiſſe y contribuer, & ſoyez dès-lors convaincu de mon aveugle obéiſſance.

Le galant moineau la regardant en pitié, & ſouriant à ces propos, lui dit d'un air de ſupériorité: mais il me ſemble qu'il ne faut pas délibérer long-tems pour ſe réſoudre à quitter cet emploi que vous nous vantez. Vous croyez donc qu'il y a du bonheur à être toujours occu-

pée de vos enfans ; votre mal eſt en vérité ſans remede : mais en ſuppoſant même que les plaiſirs dont je vous parle, ne ſoient que les effets de mon imagination, il vous reſtera toujours une raiſon légitime de changer d'état ; ce ſera pour fuir les fâcheux embarras du ménage, cette amorce trompeuſe qui dans des piéges variés ſéduit & ſurprend tant d'innocens, détruit l'amour entre ceux qu'elle unit, & devient le poiſon de leur vie. Cet état n'eſt propre qu'à inquiéter ſur l'avenir, moyen infaillible qui rend le malheur conſtant & durable : c'eſt une faute irrémiſſible, quoique expiée par une peine auſſi longue que la durée de nos jours. Votre ſituation pourroit bien être comparée à celle d'un ſerpent à deux têtes, qui tirant chacune de ſon côté le corps qui leur eſt commun, le rendent la triſte victime de leurs efforts oppoſés en le déchirant impitoyablement. Dieux puiſſans, préſervez-moi de tous les malheurs de la vie, & ſur-tout ſauvez-moi d'un engagement auſſi funeſte : donnez moi pour demeure l'étendue de la terre, puiſque la nature bienfaiſante ne m'a marqué d'autres limites ; accordez-moi la faveur d'y reſpirer un air libre ſans être borné ; c'eſt-là que mon imagination toujours prête à changer d'objet, ſe plaira à badiner, à errer ſans contrainte ! Déeſſe des bois, aimable li-

berté, c'eſt-là que votre main libérale me prodigue tous les jours des bonheurs & des plaiſirs variés ; enfin, c'eſt-là que je veux m'égarer ſans me fixer jamais !

Que dites-vous à préſent, Madame la prude ; croyez-vous que j'aye raiſon une fois dans la vie ; me prenez-vous encore pour un romancier, pour un conteur de fables ? venez, ſuivez-moi donc, ne vous fatiguez point à me répondre : partons, fuyons les inquiétudes & les peines, volons, c'eſt le ſeul moyen d'être heureux.

N'allons pas ſi vîte, repartit en ſe défendant la tourterelle ; permettez que je vous faſſe ſeulement une ou deux queſtions : vous m'avez montré dans vos railleries tant d'eſprit, de jugement & de fineſſe, que vous êtes en état de me répondre, & j'exige de vous cette complaiſance. Dites-moi comment vous l'entendez ; eſt-ce que dans le monde dont vous me faites tant l'éloge, on ne ſe marie pas ? Et non, repartit le moineau : mais comment y vivez-vous donc ? Comme ſi nous étions mariés : ne s'y aime-t-on pas ? Quand on en a le loiſir : n'y eſt-on point ſenſible aux charmes de l'amitié ? Autant que le plaiſir l'exige : on n'y prend donc pas ſoin de ſes enfans ? Mais non, répondit impatiemment le moineau, on ſe contente d'en faire, on les laiſſe, on les abandonne à leur mere.

Malheureux, s'écria la tourterelle indignée, que ta vie eſt inſipide, puiſque tu ne connois point les charmes de l'amour ! dis-moi, lorſque les malheurs t'accableront un jour, eh pourrois-tu t'en garantir ; la juſtice du Ciel te les réſerve : dis dans cette heure d'épreuve & de déſolation, quel ſera l'appui de ton cœur abattu ; apprens-moi qui partagera avec toi ton affliction, quel eſt celui qui en ſupportera la plus grande partie ? Dis enfin lorſque le Ciel couvert de nuages menaçans, lorſque revêtu de la robe affreuſe & ſombre de l'hiver, il changera en deuil tous les plaiſirs paſſés ; quand tu verras ſuccéder une triſte mélancolie aux chants mélodieux du printems, aux danſes vives de l'été, à la bonne chere de l'automne, réponds, que deviendras-tu ? Tu n'arrêteras point les révolutions du tems ; le vice peut-il eſpérer d'être toujours heureux ? Quelle ſera alors ta ſituation ; à quoi te ſerviront tes propos éventés ; que feras-tu de tes gentilleſſes & de ta vivacité ? Tu demeureras tranſi de froid, ſolitaire dans ton nid ; tu te verras dépourvu de conſolation ; aucun être ne ſera attaché à ton ſort par les liens ſacrés & indiſſolubles de l'amitié ; tu n'auras point autour de toi de petits enfans dont le ramage pourroit diſſiper la triſteſſe de tes longues nuits ; tu ne verras point à tes côtés une tendre épouſe occupée à

te rendre la chaleur & la vie ; tu n'entendras point ſes paroles conſolantes, l'expreſſion fidele des mouvemens de ſon cœur ; tu vantes les charmes de la liberté, mais ſçais-tu bien qu'elle n'eſt agiſſante, qu'elle ne brille, qu'elle n'eſt remplie de douceur, qu'elle n'éclaire & n'échauffe, que quand elle eſt reſtrainte par la raiſon ; que ſemblable au ſoleil dont le cours eſt invariable & réglé, elle doit être aſſujettie aux loix ſacrées de la vertu. Si elle n'eſt conduite par de tels principes, c'eſt une comete admirable aux yeux des fous, qui prédit infailliblement les inquiétudes, les querelles, les orages, toutes les infortunes de la vie. Ne vois-tu pas, inſenſé, que c'eſt par l'union, l'accord & l'harmonie, que tous les êtres de la création ſubſiſtent ; que cette union eſt une ſorte de mariage pour ceux qui ſont privés du ſentiment. Quand la pouſſiere originale n'étoit encore qu'un embrion informe dans le ſein de l'eſpace, la ſouveraine ſource de tous les biens darda des cieux un rayon étincelant de ſon amour, il embraſa l'Univers. Ce fut alors qu'on vit pour la premiere fois paroître le mouvement : tel fut l'effet incompréhenſible de cette flamme vivifiante ; chaque atome chercha dans le cahos celui qui lui étoit ſemblable.

L'amour répandit ſes charmes de tous côtés ;

il fixa tous les êtres par des unions indiſſolubles, par des nœuds éternels. Dans ce moment l'ordre & la forme menerent en triomphe au-travers des cieux leur ſuite nuptiale ; le ſoleil déployant ſes feux à la vue des mortels, faiſoit briller ſon orbe d'une lumiere plus vive : alors le ſein virginal de la nature devint fécond ; le chêne fut ſa premiere production ; elle communiqua enſuite aux autres plantes le ſuc le plus doux, ce ſuc qui leur donnoit la vie : les fleurs écloſes dans toute leur beauté ſemblerent ſe repoſer ſur ſon ſein odoriférant, & la nombreuſe diverſité de leurs figures, de leurs couleurs, multipliée à l'infini, par un retour de tendreſſe ſervit à embellir le vêtement qui couvroit leur mere ; mais la vertu céleſte ne ſe borna point à la matiere, elle s'étendit plus loin, elle créa les eſprits, elle les échauffa par ſa douce influence, elle anima les mortels, ils ſentirent bientôt des deſirs qu'ils ne connoiſſoient point ; leur ame qui tantôt s'épanche dans les plus raviſſantes effuſions, & qui tantôt brûle des plus vives ardeurs, vit le beau ſexe, ce ſexe ſympathique ; elle y aima avec tranſport ſa propre reſſemblance. Enfin après avoir contemplé avec admiration les différentes beautés, elle s'arrêta à une ſeule, elle s'y fixa comme à ſon centre, elle embraſſa l'épouſe que le ciel lui avoit deſtinée ; & par cette aimable

union, tous les plaiſirs de la vie acquirent à ſes yeux une nouvelle vivacité. Ces tendres époux ainſi réunis ne firent plus qu'un même eſprit, un même cœur; leur bonheur fut multiplié par le plaiſir qu'ils ſe communiquerent mutuellement, ainſi que l'écho, qui de ſa demeure ſonore rend au centuple les ſons qu'il a reçus; le tems ne ſçauroit ébranler cette tendre union, elle ne peut être détruite par aucune puiſſance: ferme & durable, elle reſſemble à ce rejeton greffé par une main habile, qui croît, fleurit & ſe fortifie juſqu'à la plus grande vieilleſſe ſans craindre les fureurs des vents & des tempêtes. Mille amitiés, mille ſenſations délicieuſes que l'amour ſeul peut procurer, des regards enchanteurs, de chaſtes deſirs, excitent, entretiennent ce feu mutuel, dont la flamme auſſi conſtante que délicate, eſt maintenue par un eſprit immortel.

Tous ces plaiſirs ſont perdus pour toi, malheureux! nul enfant n'eſſayera de prononcer ton nom avec ſa langue béguéyante; aucun de tes freres, après une longue abſence, ne s'empreſſera de t'embraſſer; aucun parent ne ſe réjouira de ta rencontre imprévue; aucune de tes ſœurs conduite par ſon amour n'ira au-devant de toi: perſonne en toi ne verra renaître ces années déja écoulées, ou prêtes à finir: enfin

dans ta vieilleſſe rejetté, abandonné de tous ; tu ſeras comme un étranger parmi les êtres de ton eſpece ; la compagne de tes embraſſemens mépriſés ſe réjouira en ta préſence, chacun rira de ta ſotte vanité. L'amitié pourroit-elle ſe fixer avec un infidele qui ne l'a point connue ; elle te fuira, & ton nom périſſant avec toi, délaiſſé dans tes derniers inſtans, on t'oubliera quand tu ne ſeras plus.

Et vous, Puiſſance infinie, à qui tout bien doit ſon origine, ſource féconde de la vie, prêtez une oreille favorable aux tendres prieres d'une mere, d'une épouſe ; quoique le cours de cette vie que j'ai reçue de vous ſoit reſſerré, quoiqu'il ait des limites étroites, augmentez-le par mon amour, étendez mon cœur, s'il eſt poſſible ; faites qu'avec une ardeur égale, il aime, il chériſſe ceux dont j'ai reçu la vie, & ceux dans leſquels je la vois ſe perpétuer : faites qu'attachée aux miens par les nœuds d'une tendre amitié, ainſi que par les liens du ſang, je trouve auſſi dans mes amis la même ſenſibilité ; ne briſez jamais les nœuds qui m'uniſſent à ceux de mon eſpece, & conſervez ſur-tout le maître de mes deſirs, conſervez en lui mon ame, ma vie, ſauvez de tout danger celui qui me tiendroit lieu d'ami, d'enfans, de tous les objets que je pourrois chérir & que je pourrois nommer dans

les tranſports de la paſſion la plus vive ; épargnez-le, puiſſance bienfaiſante, laiſſez-le moi poſſéder juſqu'au dernier ſoupir, faites que tous mes momens ſoient employés à procurer des ſatisfactions à ce tendre époux, qui ſeul eſt toute ma joie ; faites que mon amour excitant le ſien, mon bonheur ſoit l'unique but qu'il ſe propoſe, ne m'accordez jamais de plaiſirs que ceux qui peuvent nous être communs !

Quand il me careſſe avec tant de grace, qu'il me béquete avec tant de douceur, qu'il ſoupire avec tant de tendreſſe, dieux puiſſans, que ne ſuis-je plus aimable à ſes yeux ! faites que lorſque je le tiens couvert, embraſſé de mes ailes, ſon cœur tout entier ſoit à moi ; faites que je le poſſede ſans partage.

Lorſque placé dans le lit nuptial ſa tête ſe repoſera ſur mon ſein, fermez doucement ſes yeux, qu'il éprouve le ſommeil le plus agréable, veillez enfin avec moi dans ces inſtans pour que je puiſſe jouir de ſon repos ; que l'aimable paix nous environne & ne ſoit point troublée.

Que la plus douce tranquillité uniſſant à jamais nos cœurs, les mêmes deſirs les rempliſſent, que la même volonté les dirige, que le même penchant les guide ; puiſſions-nous, par des conſolations mutuelles, nous ſoutenir du-

rant le cours de cette vie, puiſſe le même tombeau nous réunir l'un & l'autre après la mort !

La tourterelle, toute occupée de ce ſujet, alloit encore, emportée par les tranſports de ſon amour, enchérir ſur ſes expreſſions, lorſqu'un battement d'ailes qu'elle entendit d'abord, fit palpiter ſon cœur; émue dans le moment, hors d'elle-même, elle interrompit ſes tendres accens; elle vola avec les ailes précipitées de l'Amour, vers ſon fidele époux, qui preſſé d'une égale tendreſſe, ſe hâtoit d'arriver près d'elle; leur plumage ſe dreſſa, leur cœur s'embraſoit à cette vue, ils palpiterent à l'uniſſon, ſe ſerrerent avec tranſport, ils furent dans un inſtant abſorbés, anéantis, dans des raviſſemens ſacrés; on peut les ſentir, on ne les exprima jamais.

Elle mena de ſuite à ſon humble toit le compagnon fidele de ſon chaſte lit; ſes deux petits enfans s'éleverent en battant des ailes, les yeux étincelans de joie, ils courent à leur pere, ils l'environnent, ils ſe tiennent immobiles & muets à ſes côtés; celui-ci voit & partage avec plaiſir leurs tranſports; plein d'un amour paternel, il met dans leurs petits becs ouverts, la proie qu'il avoit ramaſſée au péril de ſa vie: tandis que leur mere attentive & muete de joie, ne peut en exprimer les tranſports qu'en ſouriant, tantôt à ſon époux, tantôt à ſes enfans.

Le moineau qui avoit écouté attentivement les diſcours enchanteurs de la tourterelle, déteſta toutes ſes petites gentilleſſes, arraché pour ainſi dire à lui-même par le pouvoir de la vertu, il voyoit dans ce moment que ce qu'il avoit pris pour une fable, étoit un fait évident & réel; il livra ſon ame à l'envie, & chaſſa loin de lui les caprices de ſon imagination; il deſira en ſecret de trouver une tourterelle, & ſoupirant dans ſon cœur, il ſe retira.

Examen & comparaiſon de cette Fable avec quelques Fables de Lafontaine.

La Fable eſt une inſtruction déguiſée ſous l'allégorie d'une action; on peut à juſte titre la regarder comme un poëme épique, car elle en a toutes les qualités, ſes regles ſont les mêmes quant à l'unité d'action & d'intérêt (*a*). C'eſt un moyen heureux de dire la vérité aux hommes, puiſque leur amour-propre eſt ménagé dans cette inſtruction; elle doit contenir une moralité facile à ſaiſir; quelqu'un qui ne ſe propoſeroit que d'amuſer ſans inſtruire, manqueroit le but qu'avoient eu les inventeurs de l'apologue; les fabuliſtes doivent donc choiſir une vérité & la déguiſer ſous une allégorie fine

(*a*) *Voyez* Lamotte, Diſcours ſur la Fable, pag. 12. On peut conſulter l'excellent Ouvrage de M. Lebateux.

& ingénieuſe, ils doivent, autant qu'ils le peuvent, réunir ſous un même point de vue tous les traits, réduire toutes les idées à une ſeule, & ne point partager l'intérêt ; quoiqu'ils puiſſent à leur gré perſonnifier tous les êtres & les faire parler, ils ont preſque toujours donné la préférence aux animaux (*b*).

Cette eſpece eſt ſi près de la nôtre qu'il m'a fallu preſque leur prêter la parole pour en faire nos ſemblables, tant leurs actions ont un air d'intelligence ; cependant on a obſervé de faire tenir aux interlocuteurs qu'on a employés, des diſcours qui, toujours aſſortis à leur caractere, fuſſent auſſi ſimples que tout ce qu'ils font.

Il paroît que dans la fable que j'ai traduite, l'auteur Anglois s'eſt un peu trop éloigné de ces regles générales & communes à toutes les nations, l'intérêt y ſemble trop diviſé ; on ſe partage entre le plaiſir que peut cauſer le retour du tourtereau près de la tourterelle, & la deſtinée du moineau qu'on voudroit connoître ; on perd de vue les deux femelles qu'il a abandonnées, & ſa punition eſt trop éloignée pour en

(*b*) Ariſtote n'approuvoit point l'apologue rationnel dans lequel on fait agir ou parler les hommes ; il préféroit l'apologue moral, où l'on feint que des êtres privés de raiſon parlent ou agiſſent, il ne vouloit point qu'on animât les plantes, qu'on perſonnifiât les vertus & les vices.

tirer une moralité ſure ; on ne ſçait ſi le coupable ſe corrigera ou non ; d'ailleurs ce que lui dit la tourterelle ſemble plutôt une prédiction, dont l'effet eſt incertain, qu'un châtiment réel.

Dans les Fables de Lafontaine au contraire, la moralité plus décidée eſt plus aiſée à ſaiſir ; c'eſt un mérite que de mettre les hommes à portée de profiter de l'image qu'on leur préſente, ainſi qu'on va le voir dans la fable des pigeons, où l'on découvre facilement, par l'exemple de celui qui va voyager, qu'on eſt ſouvent puni de ne point profiter des conſeils d'un ami fidele & éclairé ; l'un des deux pigeons après avoir diſputé quelque tems, ſe ſépare de l'autre en répandant des larmes.

Le voyageur s'éloigne, & voilà qu'un nuage
L'oblige de chercher retraite en quelque lieu.
Un ſeul arbre s'offrit, tel encor que l'orage,
Maltraita le pigeon, en dépit du feuillage ;
L'air devenu ſerein, il part tout morfondu,
Seche le mieux qu'il peut ſon corps chargé de pluie ;
Dans un champ à l'écart voit du bled répandu,
Voit un pigeon auprès ; cela lui donne envie.
Il y vole, il eſt pris ; ce bled couvroit d'un lacs
Les menteurs & traîtres apâts ;
Le lacs étoit uſé, ſi bien que de ſon aile,
De ſes pieds, de ſon bec l'oiſeau le rompt enfin ;
Quelque plume y périt, & le pis du deſtin,

Fut qu'un certain vautour, à la ſerre cruelle,
Vit notre malheureux, qui traînant la ficelle
Et les morceaux du lacs qui l'avoient attrapé,
Sembloit un forçat échappé.
Le vautour s'en alloit le lier, quand des nues,
Fond à ſon tour une aigle aux ailes étendues;
Le pigeon profita du conflit des voleurs,
S'envola, s'abattit auprès d'une maſure,
Crut pour ce coup, que ſes malheurs
Finiroient par cette aventure;
Mais un fripon d'enfant, cet âge eſt ſans pitié,
Prit ſa fronde, & d'un coup tua plus de la moitié
La volatille malheureuſe,
Qui maudiſſant ſa curioſité,
Traînant l'aile & tirant le pied,
Demi-morte & demi-boiteuſe,
Droit au logis s'en retourna,
Que bien que mal, elle arriva,
Sans autre aventure fâcheuſe.
Voilà nos gens rejoints; & je laiſſe à juger
De combien de plaiſirs ils payerent leurs peines.

Je ſçais qu'à la rigueur certains critiques délicats ont prétendu qu'on ne devoit point exprimer la vérité déguiſée ſous l'allégorie ni à la fin ni au commencement de la fable; que c'eſt diminuer le plaiſir de l'inſtruction que de l'énoncer ou de la développer par des maximes ajoutées,

tées, c'eſt écrire, dit un auteur célebre, au-deſſous des objets que l'on peint, leur nom, comme ſi l'on ſe défioit de l'intelligence des lecteurs, ou que l'on crût n'avoir pas parfaitement rendu les objets qu'on leur préſente, ſur quelque raiſon qu'ils puiſſent ſe fonder; pour moi je crois qu'il convient quelquefois, & ſelon les cas, de ſuppléer par une réflexion diſtincte, à ce que les lecteurs laiſſeroient échapper par indifférence; c'eſt ainſi qu'en a uſé encore Lafontaine au commencement de la Fable du loup & de l'agneau, où il s'exprime de la ſorte :

La raiſon du plus fort eſt toujours la meilleure.

Et à la fin de la Fable du corbeau & du renard, qui dit en ſe ſaiſiſſant du fromage :

Apprenez que tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.

Ce que j'ai dit de ces fables peut s'appliquer à toutes celles du fabuliſte François, ſoit qu'il laiſſe deviner la morale ou qu'il l'annonce; au-lieu que la fable Angloiſe n'a, ce me ſemble, aucun de ces caracteres.

Quant aux images, elles doivent être juſtes, gracieuſes, elles doivent préſenter ſans aucun embarras, ce que l'on veut faire entendre; l'auteur Anglois ne s'eſt point éloigné de ce pré-

cepte; ſes images ſont peut-être un peu trop étendues (c); ſeroit-ce une ſuite du génie & du goût anglois, qui veut tout peindre, tout dire, tout approfondir?

Il paroît que les images employées par Lafontaine, n'ont ſur celles de l'auteur Anglois d'autre avantage que d'être un peu plus rapides, plus ſerrées; ce que l'on a pu voir dans la Fable des pigeons, puiſque dans trente-deux vers, il dépeint tous les malheurs arrivés à celui qui voyage; ceci doit s'entendre ſeulement des images de détail, car quant à l'image principale, il eſt certain que les deux pigeons en ſe ſéparant, diviſent un peu l'intérêt, parce qu'étant acteurs principaux, ils ne devroient jamais être perdus de vue l'un & l'autre; au-lieu que dans la fable Angloiſe, ſi l'intérêt, comme je l'ai remarqué, ſe partage, du moins les deux acteurs principaux de ce petit poëme demeurent-il toujours ſous les yeux.

(c) Lafontaine étoit naïf, intéreſſant, il joignoit l'élégance à la brieveté; on peut voir ſur l'apologue le diſcours contenu au ſeizième tome des Mémoires de l'académie des Inſcriptions & Belles Lettres, pag. 45. & ſuivantes.

Eſope étoit d'une préciſion exceſſive, il ne connut jamais de milieu entre le néceſſaire & l'inutile; quoique la brieveté de Phedre fût moins grande, il étoit ſimple & facile dans ſes compoſitions; les Fables de Pilpay manquoient ſouvent de juſteſſe, d'unité, il étoit cependant ingénieux & ſolide.

Le ſtyle des fables doit être familier; & lorſqu'on ſe ſert des animaux, il faut les faire parler auſſi ſimplement qu'ils agiſſent (je l'ai déjà dit); dans la fable Angloiſe la tourterelle n'eſt-elle pas trop ſçavante, trop métaphyſicienne? ſes diſcours ne ſont-ils pas trop ſublimes? & quoique ſon langage ſoit plein de ſentiment, ne dit-elle pas des choſes trop au-deſſus de ſa portée, qui ſentent la méditation & l'étude des choſes inutiles: ces détails doivent être ſerrés, car le grand art eſt de ne dire que ce qui eſt néceſſaire.

Lorſqu'on veut, dans une fable, répandre des traits d'érudition & de ſcience, il faut que ce ſoit l'auteur qui parle, il ne doit point mettre ces diſcours dans la bouche des interlocuteurs placés ſur la ſcene, dont le langage, quoique rempli d'élégance & de fineſſe, ne doit pas s'étendre à des objets trop relevés, à moins qu'ils ne ſoient des hommes ou quelque choſe de plus.

Pour appuyer mon ſentiment, je vais continuer le parallele. Lafontaine dans la fable des Obſeques de la lionne, dit que le lion ayant mandé ſa province pour célébrer les funérailles de ſon épouſe avec beaucoup de cérémonie, chacun ſe rendit à ſa cour.

C'eſt ici l'auteur qui parle.

Je définis la cour, un pays où les gens,
Triſtes, gais, prêts à tout, à tout indifférens,
Sont ce qu'il plaît au prince, ou s'ils ne peuvent
l'être,
Tâchent au moins de le paroître;
Peuple caméléon, peuple ſinge du maître,
On diroit qu'un eſprit anime mille corps:
C'eſt bien là que les gens ſont de ſimples reſſorts.

Le cerf ne pleura point, un flatteur l'alla dire,
Et ſoutint qu'il l'avoit vu rire.
La colere du roi, comme dit Salomon,
Eſt terrible & ſur-tout celle du roi lion;
Mais ce cerf n'avoit pas accoutumé de lire.

On m'oppoſera peut-être, que quelquefois dans ces fables on voit les animaux s'écarter de la regle que je viens d'établir; mais quand j'en conviendrois, je puis du-moins ſoutenir qu'ils ne vont jamais auſſi loin que le fait la tourterelle, que ce qu'elle dit ſur la création du monde lui étant inconnu, ne peut paroître que déplacé, au-lieu que les propos du cerf, quand il veut ſe juſtifier de l'accuſation portée contre lui, ſont toujours d'une fineſſe naïve, ſimple, familiere, point trop au-deſſus de ſon eſpece; s'il parle des dieux & d'apothéoſe, on ne les méconnoît pas cependant à ſon diſcours.

Sire, le tems des pleurs
Eſt paſſé, la douleur eſt ici ſuperflue,
Votre digne moitié couchée entre des fleurs,
Tout près d'ici m'eſt apparue,
Et je l'ai d'abord reconnue:
Ami, m'a-t elle dit, garde que ce convoi,
Quand je vais chez les dieux, ne t'oblige à des larmes;
Aux champs Eliſiens j'ai goûté mille charmes,
Converſant avec ceux qui ſont ſaints comme moi;
Laiſſe agir quelque tems le déſeſpoir du roi.
J'y prens plaiſir; à peine on eût oui la choſe,
Qu'on ſe mit à crier miracle, apothéoſe!
Le cerf eut un préſent, bien loin d'être puni.

Que la maniere dont il ſe défend eſt ingénieuſe, ſes expreſſions, ſes tours n'ont rien de trop recherché.

Je dois convenir cependant que la fable Angloiſe renferme de grandes beautés, & que ſi j'ai raiſon dans l'analyſe critique que j'en ai fait, il faut s'en prendre plutôt au goût général de la nation qu'à l'auteur qui a écrit, & qui a dû écrire pour elle.

Il me paroît avoir travaillé d'abondance de goût, de ſentiment, ſans captiver ſon génie: on auroit peut-être exigé que je fiſſe mention de la poéſie de ſtyle; mais il me paroît inutile & impoſſible de le faire; je ne la comparerai

donc point à cet égard aux Fables de Lafontaine; on ne ſçauroit, de l'aveu des meilleurs critiques, conſerver les beautés de cette nature dans les traductions; tout ce dont on doit s'occuper, c'eſt de faire connoître le fond des choſes, j'ai dû m'attacher ſeulement à montrer les images, l'action, l'intérêt & la moralité.

Au reſte, je n'ai pas voulu donner une imitation de cette Fable, j'ai mieux aimé tenter un eſſai & la traduire littéralement, puiſqu'indépendamment du deſſein où j'étois de comparer Edward Moore à Lafontaine, *rien n'eſt plus dangereux*, comme l'a judicieuſement obſervé Lamotte, *que de vouloir être ce qu'eſt un autre; il arrive ſouvent qu'on n'eſt ni lui ni ſoi-même, on ne ſçauroit revêtir ce caractere étranger qu'on a en vue, & qui n'eſt pas fait pour nous.*

L'HYMEN ET LA MORT,

Fable d'Edward Moore, traduite de l'Anglois.

LEs ombres de la nuit étoient diſſipées par les rayons brillans de l'aurore, les vents gardoient un ſilence profond dans leurs ſombres cavernes, lorſque l'Hymen, penſif & rêveur, ſe promenant dans des prairies émaillées de fleurs, apperçut derriere lui la figure hideuſe de la Mort; elle précipitoit vers lui ſes pas giganteſques, elle l'atteignit bientôt; il ſe tourne en courroux & la traite de perfide : Qui t'engage, lui dit-il, à troubler mes deſtins? pourquoi viens-tu en altérer la douceur? aurai-je toujours à me plaindre de ton pouvoir tyrannique & de ta partialité? A peine l'Amour a-t-il uni deux cœurs également percés de ſes traits, que d'un coup affreux tu viens briſer les nœuds que j'avois ſi bien ſerrés d'accord avec ce dieu. Paſſe qu'avec ta faux meurtriere, tu moiſſonnes des vieillards, des hommes coupables & vicieux, des femmes ſans eſprit & ſans graces, je te les livre, tu peux en diſpoſer à ton gré.

Mais pour aſſouvir ta rage, dois-tu ſacrifier à ta vengeance des cœurs pleins de ſincérité? c'eſt payer d'ingratitude mes bienfaits, que

d'enlever dans leurs jours les plus beaux, ces tendres couples que l'Amour auroit voulu rendre immortels, & qui fideles à mon culte, devoient s'aimer toujours. Que ferois-tu de ton ſceptre de fer, ſi par moi la nature n'étoit peuplée ? Mon ami, répondit la Mort avec un rire plein d'amertume, ce dieu que tu viens de nommer, cet enfant, eſt le ſeul coupable; à peine dans vingt ans mene-t-il deux amans à tes autels; c'eſt Silene, c'eſt Plutus qui les y conduit; les ſoucis, les amertumes, le dégoût, les querelles ſervent de ſuite à ces divinités; oui ma faux ſoutient ton fatal empire; ceux qui s'uniſſent par tes nœuds ſolemnels, ignores-tu qu'ils ſe louent de mes bienfaits ? ſi l'on n'étoit aſſuré que je finis tôt ou tard les peines les plus affreuſes, crois-tu que de foibles mortels, que tu commandes en maître abſolu & deſpotique, & des politiques, s'aſſujettiſſent à tes loix & bravaſſent l'éternité de tes chaines ?

Cette Fable tirée du Recueil d'Edward Moore, nous fait voir qu'on ne ſçauroit prendre trop de précautions quand il eſt queſtion de ſonger au mariage.

Quelque différence qu'on apperçoive entre nos mœurs & celles de nos peres, ou des peuples qui les ont précédés, on retrouve cependant le germe des mêmes opinions & des

mêmes préjugés, nous en conſervons l'impreſſion. « Quelques cités, les mieux gouvernées » des Gaules (dit Tacite), ne permettoient pas » aux femmes de ſe remarier; une fille prenoit » un mari ſans eſpoir d'en changer, non plus » que d'ame & de corps; elle devoit concentrer » en lui ſon affection, ſes projets, ſes deſirs, » comme s'il eût été le ſeul homme de l'univers, tandis que les dames Romaines abuſant » avec ſcandale de la liberté indéfinie du divorce » pour ſe remarier, changeoient continuellement d'époux, & vivoient dans un libertinage odieux ». Ce parallele entre les Germains & les citoyens de Rome, ne peut être appliqué qu'à ces tems de corruption, où l'irrégularité des mœurs prévalut; car lorſque les loix étoient dans toute leur vigueur, le divorce permis ſeulement aux hommes, fut extrêmement rare; & quand les femmes profiterent de la faveur de la loi, qui dans la ſuite en toléroit l'uſage, ſuivant qu'elles étoient plus ou moins coupables, elles perdoient une partie ou la totalité de leur dot; ſi elles ſe remarioient après la mort de leur époux, elles étoient également privées de leurs avantages. Indépendamment des cérémonies obſervées dans ces occaſions, avec d'autant plus de ſcrupule que l'on en faiſoit dépendre le bonheur des mariages, les

ſecondes noces n'étoient point eſtimées, la célébration s'en faiſoit les jours de fête, afin que dans le tumulte des jeux qu'elles occaſionnoient, les époux fuſſent vus de moins de monde. Si pour favoriſer la population; ſi pour éviter la débauche à laquelle on pourroit ſe livrer dans le veuvage, on a parmi nous approuvé les ſecondes noces, que quelques canons de l'Egliſe avoient d'abord prohibées, ſi l'on les a permiſes; en ſe remariant dans l'année du deuil les femmes ſont privées de leur douaire des gains du prédécès, comme ſi l'eſprit de cette loi étoit d'empêcher qu'on ne prît des engagemens nouveaux, qui le plus ſouvent funeſtes aux parties qui les contractent, ne le ſont pas moins aux enfans d'un premier lit, qu'on ſemble abandonner en conſéquence des nouveaux nœuds dont on ſe lie.

L'AMOUR ET LA VANITÉ,

Fable traduite de l'Anglois.

L'AURORE vermeille exhaloit ſes parfums; & Flore à ſon réveil découvroit ſon ſein embaumé ; la ſanté, l'enjouement, & les pénibles travaux après un repos aſſez court, ſe levoient avec le ſoleil; la laitiere aux manches retrouſſées chantoit en battant ſon beurre, & les bergers faiſoient retentir les échos de leurs chants en traverſant les vallées.

L'Amour qui dans ces lieux menoit une vie champêtre & retirée, éloigné du bruit des villes, des embarras & de la contention, ſortit de ſa cabanne couverte de gazon, & marcha nonchalamment dans une clairiere que la roſée couvroit encore de ſes perles brillantes.

Une nymphe au pas léger fixa ſon attention. Il remarqua ſon air ſuffiſant, ſes graces parlantes, ſon geſte étudié, ſes minauderies & ſa nonchalance affectée. Curieux de ſçavoir quelle étoit cette jeune perſonne ſi artiſtement jolie, il approche d'elle, il la ſalue : la belle lui fit négligemment une révérence. Eh quoi, dit-il, tant de beautés dans un ſéjour ſi ſauvage ! Vous faites l'ornement de nos campagnes, mais vous

habitez ſans doute les cours, & tous les ſoins s'y rapportent à vous; l'Amour n'a point de connoiſſance dans ce ſéjour. Vous ne vous trompez point, Monſieur, répondit la dame frétillante, ma figure vous annonce d'où je viens & qui je ſuis; l'agréable variété nous fait quelquefois oublier l'orgueil & la pompe; mon nom eſt la Vanité; je regne dans les îles les plus éloignées; tous les honneurs, tous les reſpects ſont concentrés près de moi & dans ma cour. J'éleve les plus vils mortels qui y entrent, je les orne de talens & de graces inviſibles; je deſtine & je place les imbécilles dans les poſtes brillans, dans les charges publiques. C'eſt par ma volonté que le monde reçoit ſes poids & ſes meſures. Je regle les grandes affaires de la vie; c'eſt de moi que viennent les joies, les ſoins, les chagrins, les paſſions, la paix & la guerre. Voyez combien je ſuis puiſſante. Je ſupplée au défaut de la nature; libérale où elle eſt avare, je répare tous les défauts du ſens commun; mais je domine ſouverainement ſur le beau ſexe; les talens des femmes, leurs airs, leurs jeux, leurs écarts, leurs prieres viennent de moi; la variété de leurs habits, de leur tein, leurs fantaiſies, leurs foibleſſes, leurs perfections, leurs ajuſtemens, leurs parures; tout ce qu'elles font du matin au ſoir, du ſoir au matin, depuis

ſix ans juſqu'à ſoixante, dans la ſanté, dans la maladie, tout eſt mon ouvrage.

Arrêtez, repliqua l'Amour, ne vous vantez point d'une domination auſſi étendue; n'êtes-vous pas aſſez puiſſante ſans que vous vous empariez de mon empire, de celui de la tendreſſe & de la douceur? Je vous les cede tous, je ne me réſerve que celui de la beauté. C'eſt ſur le ſein des belles que j'aime à regner & que je me plais à vivre avec ma ſuite pacifique. Je mene avec moi la fidélité, la candeur, la chaſteté, la modeſtie, l'honneur & l'innocence; la beauté reçoit de moi les graces engageantes, tout ce que les poëtes enfin ont imaginé de plus ſéduiſant. Libres pour l'embellir ſans affectation, je les laiſſe à ſa ſuite; ſur ſes pas, l'aimable paix ſçait exciter toutes les nuits le doux ſommeil par le ſon mélodieux de ſa voix. Depuis l'origine du monde & l'enfance des tems, la beauté deſtinée à être le flambeau de l'univers, ne trouve point d'ombre que ſa lumiere brillante n'éclaire & ne diſſipe; placée pour ſervir de modèle à tous les cœurs, pour attirer & fixer ſur elle tous les jeux, tel qu'un nouveau Prométhée, elle forme les honneurs, elle tempere, elle inſpire, elle adoucit les cœurs ſauvages, elle échauffe les inſenſibles, elle exalte les humbles, arrête les hardis, éveille

les paresseux, anime les timides, abaisse les orgueilleux, & comme le métal grossier extrait des mines, elle les modele, les brillante, & les raffine; elle communique les connoissances, les devoirs de la société, polit les mœurs & forme les ames; les passions qui plaisent, les pensées qui transportent, sont l'effet de sa douce influence: elle calme, dissipe les orages, & leur fait succéder la sérénité. Armée contre l'orgueil, contre la légereté, à l'abri de leur chaine fantastique, elle remplit sa destinée, c'est de gouverner le genre humain, & de n'être gouvernée que par moi. Tels étoient les discours de l'Amour; la nymphe l'écoutoit avec impatience, un souris moqueur annonçoit sa réponse.

M'est-il permis d'espérer que votre joli conte est fini, repartit-elle, & puis-je vous demander où vous avez puisé ces traits d'imagination, qui montrent une profonde connoissance des Romans? mon enfant, lorsque vous deviendrez plus mûr par l'âge, votre opinion aura plus de solidité; vous peignez à miracle, mais vous dénaturez à tel point le tableau, qu'on ne pourroit jamais y reconnoître un seul trait de l'esprit des femmes; considérez que ma main seule est en état de tracer des lignes si déliées, & elles le sont trop en effet pour que l'Amour puisse les saisir.

On dit que la femme ſujette au changement, emportée dans toutes les routes de la folie & de l'erreur, ſur l'océan incertain de la vie, ſans regle & ſans gouvernail, reſſemble à la lumiere errante d'une comete excentrique dont on n'apperçoit aucune trace ; c'eſt, dit-on, une mer ſans fond, une lune dont les variations ne peuvent ſe compter, c'eſt une énigme que l'eſprit humain ne ſçauroit réſoudre, un bonheur, un malheur, un être enfin qu'on ne peut définir. Apprenez un ſecret, gardez-le avec ſoin, écoutez-moi. Quelque diverſité qu'on croye appercevoir entre les femmes, elles ne different que par leur nom. L'univers ne change pas quoiqu'il paroiſſe varié dans ſes formes innombrables, telle eſt l'explication de cette enigme. De quelque forme donc que les femmes ſoient revêtues, quelque diſſemblance qu'on apperçoive dans leurs mœurs, dans leurs traits, c'eſt moi qui les dirige.

Je commence avec la premiere étincelle de leur exiſtence & de leurs ſentimens, avec elles je crois dans le ſein de leurs meres, je leur dicte de-là, leurs évanouiſſemens, leurs fantaiſies à venir, je conduis leur enfance, je regle leurs plaiſirs dans les colifichets, dans les jouets ; familiere & ſans frein, je promene dans le monde ces ames frétillantes ; ces petites divinités en-

tendent louer leur taille, leur viſage, leur air gracieux; elles reçoivent des oblations ſur l'autel de la jeuneſſe, & boivent à longs traits des flots d'adulation; bientôt épanouies, plus droites & plus belles, la parure devient leur unique ſoin. Alors je détermine & fixe près d'elles l'empire de la beauté, j'enfle le cercle enchanteur du pannier, je me rétrécis dans la deſcente de leur taille, je m'éleve ſur leur gorge d'albâtre, je vogue ſur les barbes flottantes, & careſſe les zéphirs dans leurs cheveux treſſés; je les conduis à leur miroir, & leur montre l'aimable idole. Là, frappées comme d'une émotion divine, elles ſe proſternent avec la plus ſincere dévotion, comptant & recomptant en ſecret chacun de leurs traits, elles commandent à l'univers d'adorer; dès ce moment quelle paſſion pour la coquétterie; les promenades, la danſe, les maſquarades, les bals, les ſpectacles, les fêtes, la cour, & quelquefois l'égliſe, ſelon la mode; car telle eſt l'opinion des femmes ſur le bien & le mal, déterminées par la multitude toute puiſſante, leurs ames rejettent tout mérite intrinſéque, elles ne ſont accomplies que dans leurs défauts, la folie eſt leur acquiſition la plus ſage; de la pitié, du mépris même on les voit tirer des raiſons de vanité. C'eſt ainſi que de leurs vertus, de leurs beſoins, de leurs vices

(ce

(ce qui vous ſurprendra), ſur la baſe de la honte ; j'éleve un monument à ma renommée.

J'ajouterai, ne vous en déplaiſe, une autre vérité à laquelle vous n'avez point ſongé ; ces vertus brillantes que vous paſſez en revue avec tant d'emphaſe, croyez-vous qu'elles prennent leur luſtre de l'honneur, de la dévotion ? Ne vous y trompez pas, depuis les femmes les plus diſtinguées juſqu'à celles qui le ſont le moins, c'eſt moi qui les rends vertueuſes (je ne ſçais qui leur donne des foibleſſes), je leur apprends à tenir en reſpect les préſomptueux ; car le mérite des femmes augmente dans une juſte proportion avec moi : une vertu auſſi délicate demande aſſurément un long travail & un grand prix ; je préſide à tous leurs plaiſirs, ſoit qu'ils dépendent des titres ou des bagatelles ; ſeule auteur de leur félicité, pour elles je parcours chaque rivage d'un tropique à l'autre ; les deux Indes s'uniſſent, les Sabéens envoyent leurs parfums précieux, je raffine les métaux ; je tire le bon ſens & la vertu de la mine ; ma puiſſance ne ſert pas ſeulement à procurer le bonheur, elle eſt un ſouverain remede contre l'infortune ; je calme les ſerremens de cœur plus efficacement que l'art vanté des Stoïciens ; je donne de la ſplendeur & du relief à la dou-

leur, je dore le viſage pâle de la triſteſſe. La gloire de mon règne brille dans les palais ainſi que dans les hameaux, dans chaque âge, dans chaque nation, les goûts, les talens, les humeurs, les états, les conditions ſont mon ouvrage. Tout ce que dit une femme je le dis, je paye tout ce qu'elle dépenſe; je me montre ſous les haillons comme ſous les pierreries; je me livre à toutes les folies des coquettes & mépriſe le changement avec les prudes. Votre impatience ſe fait voir, vous brûlez de me répondre; mais permettez que je continue puiſque je ſuis en train, je dévoilerai les replis les plus cachés de leur cœur, lorſque fatiguées de plaiſirs elles ont enfin épuiſé toutes les folies dans leur mécontentement, je les rends pénitentes; des vapeurs verſées en larmes pieuſes les menent à l'égliſe ou dans le cloître.

Dans leur dévotion je les fais diſtinguer par leur parure, par leur démarche, je leur inſpire, je leur donne un air céleſte, je fais rouler leurs yeux brillans dans la priere, j'adoucis leur voix, & répands ſur leurs viſages les graces raviſſantes. Voyez juſqu'où s'étend l'influence de mon pouvoir, je ne les quitte pas même au dernier moment. Je dreſſe la couche d'une douleur pleine de décence; je penche

méthodiquement leurs têtes languiſſantes, j'arrange leurs dernieres penſées, & forme le ciel qu'elles eſperent, je ne les abandonne pas même avec la vie ; je regle tout l'attirail d'une brillante pompe funèbre.

En vérité, repliqua le dieu, vous avez fait une bien longue énumération ; & ce qui me ſurprend, c'eſt que vous n'avez rien rencontré ſur votre chemin qui vous ait arrêté, pas une ſeule nymphe dont les vertus auroient pu vous tenter de l'excepter de ſon ſexe.

Pour une ſeule nous n'aurons point de diſpute, dit-elle, je vous la cede ; gardez-la, vous le pouvez : mais quand même je vous l'accorderai, chaque belle prétendra être dans le cas de l'exception ; notre poëte ne ſe ſera donc pas trompé. Le dieu ému par ſon zele, indigné de la malice de ſon adverſaire, élevant doucement ſa voix pour la combattre, raconta les hiſtoires des nymphes divines que l'antiquité révere ; d'Hypſipile qui ſauva ſon pere ; de Portia qui prouva ſon amour par le feu ; il n'oublia pas Pénélope ; Daphné changée en laurier ; la jarretiere fatale de Laodamie ; la célebre Lucrece, martyre de l'honneur ; le fer volontaire d'Alceſte : mais qui peut eſpérer de convaincre, lorſque la contradiction s'en mêle ? Elle éludé

quelques exemples, en nie d'autres, chicane ſur tous, & n'en accorde pas un; ce ſont, dit-elle, de vieilles fables; c'eſt ainſi qu'elle ſe défendit. Déjà la diſpute s'échauffoit & la colere étincelloit dans leurs yeux; il n'eſt pas étonnant qu'aucun d'eux n'ait voulu céder la victoire.

Lorſqu'on vit heureuſement paroître une déeſſe, connue de nos grand'meres; à l'aſpect grave, à la démarche lente, tranquille & majeſtueuſe, elle avoit l'air ſerein d'une ſoirée d'automne exempte de nuages; jadis on l'appelloit *Prudence*; ce fut depuis une matrone célebre connue des Romains ſous le nom de *Cornelie*. On convint de s'en remettre à ſa déciſion. Chacun de ſon côté fit valoir ſes raiſons de la maniere que nous venons de le conter. La queſtion étoit préciſe, on demandoit qui des deux avoit à juſte titre l'empire de la beauté; la déeſſe ſecouant ſa tête gracieuſe ſourit. Hélas! dit-elle, que je ſerois empreſſée de vous plaire, mais je ſuis un juge bien peu convenable; dans le ſiecle d'or j'étois de ce ſexe inconſtant; depuis exclue de ſa preſence, & regardée comme une figure importune, cinquante années révolues prouvent aſſez que la prudence lui a dit adieu, & qu'elle n'en connoit plus les uſages. Alors

les disputans embarrassés ne sachant que résoudre, s'obstinerent à persister dans leurs sentimens, chacun vouloit à lui seul toute la domination; il falloit s'accommoder ou laisser la dispute. Comme ils étoient dans cet embarras, une beauté champêtre, d'un air & d'une démarche qui marquoient son peu d'expérience, & qu'on pouvoit croire n'avoir jamais passé au-delà d'un lac voisin, ni d'avoir vu le monde ailleurs que dans une veillée de son village, se présente d'un pas léger, sa tête coëffée de batiste, & son col couvert d'un mouchoir blanc, annonçoient la simplicité de ses mœurs. Ah! s'écria l'Amour, s'applaudissant déjà de la victoire, voici l'occasion de terminer la dispute; consultons cette jeune bergere: si la Vanité veut enfin être raisonnable, c'est un moyen heureux de prouver son pouvoir & de me convaincre. Je vous laisse en liberté, dit-il, faites l'essai de votre puissance. Si votre art l'emporte sur mes fleches dont le coup fut toujours assuré, je dois vous céder la palme & l'empire. La Vanité contente de cet accord ne s'arrête pas un moment, elle avance, prend la bergere par la main; mais l'Amour sans s'alarmer tira de son carquois une fleche choisie dont il avoit déjà percé plusieurs cœurs, il la mit dans son arc bien tendu; la

corde de l'arc trémouſſée, la fleche vole & pénetre juſqu'au ſein de la bergere, que la Vanité ne perdoit point de vue, & ſur qui elle veilloit avec ſoin : elle tira un miroir de ſa poche, elle l'offrit à ſes regards ; mille beautés, mille charmes inconnus s'y firent voir. Tranſportée, quoique bleſſée par l'Amour, la bergere s'arrêta à cette image chérie, elle y fixa ſon admiration & ſes deſirs.

LE ROSSIGNOL ET LE VER LUISANT,

Fable traduite & imitée de l'Anglois, lue dans une Séance particuliere des jeux Floraux.

CETTE traduction en proſe de l'une des fables d'Edward Moore, fabuliſte Anglois, eſt auſſi fidele qu'il ait été poſſible de la faire; mais comment rendre dans ce langage moins figuré que celui des vers, l'énergie de l'expreſſion, la chaleur du ſtyle, la vérité des images? C'eſt ſubſtituer à un beau tableau original une eſtampe à laquelle il manquera ſans doute le coloris, cette ame de la peinture. Il faut donc y joindre une imitation en vers; je dis une imitation. Le moyen de faire paſſer dans notre langue des graces étrangeres! on n'imite pas les graces, on ne peut les traduire.

Les François exigent de la préciſion dans le dialogue, les Anglois du détail; peut-être eſt-ce parce qu'ils approfondiſſent tout: dans le genre dramatique, par exemple, nous deſirons plus de chaleur; on veut que l'intrigue ſoit reſſerrée; on eſt preſſé de voir le dénouement; nos voiſins

prennent ainſi que nous leurs ſujets dans la nature ; ils contraſtent parfaitement leurs caracteres, mais ils s'amuſent à en ſaiſir les nuances les plus imperceptibles (ils ont de la tête juſque dans leurs contredanſes) diſoit un homme célèbre : pourquoi en être ſurpris ? Chaque pays a ſa maniere de penſer, les mœurs ſont nationnales ; on doit ſaiſir les beautés de coſtume, ſi l'on veut plaire chez ſoi : Sylvandre & Céladon ne reſſembloient point aux petits-maîtres de notre ſiecle, on les trouveroit aujourd'hui très-ridicules.

LE ROSSIGNOL ET LE VER LUISANT.

LA beauté prudente, dont la pudeur s'annonce par les lys & les roſes de ſon tein, craint de prodiguer ſes charmes ; elle évite la foule : cette vérité ſimple la confirmera dans ſa conduite ; les plus beaux fruits attirent les mouches.

Certaine nuit un ver luiſant, préſomptueux & ſuperbe, contemploit ſa queue brillante & lumineuſe : ſans contredit, s'écria-t-il, la nature n'a rien formé d'auſſi agréable que moi : c'eſt avec raiſon que je dédaigne & mépriſe la frugale fourmi, l'induſtrieuſe abeille, le ver à ſoie, & ce peuple d'inſectes livré au travail, ennemi des plaiſirs ; moi ſeul né pour la grandeur, aſſu-

rément iſſu d'une race divine, je ſuis placé ſur la terre pour y faire ma demeure & l'éclairer. Ces flambeaux étincelans qui répandent la lumiere dans les cieux, en ſont les vers luiſans : les rois n'admirent les pierres précieuſes que parce qu'elles imitent le feu & l'éclat dont je brille. Il proféroit ces mots, lorſqu'un roſſignol attentif ſur un branchage menu, après avoir ceſſé de chanter, vit près de lui le brillant morceau. Il vola dirigé par ſa lumiere, & regardant la proie tremblante qui ſe préſentoit à lui, pauvre fol, dit-il, ſçache que la beauté, dont tu fais ta gloire, te réſervoit ce funeſte ſort : avec moins d'éclat tu aurois pu vivre long-tems caché ; on n'eſt pas aiſément remarqué dans une plaine unie, la vanité tôt ou tard dégradée pleure & gémit ; le naufrage eſt preſque aſſuré à ceux que la nature a comblés de faveurs.

IMITATION.

Heureux qui peut ſans faſte & ſans envie,
Obſcurément jouir de ſon état.
Un reptile ſuperbe & fier d'un vain éclat,
S'en prévalut, mais il perdit la vie.
La nuit, s'écrioit-il, a voilé les couleurs
Dont le jour décore les fleurs,
Et par des ſillons de lumiere,
Ici je trace ſeul ma brillante carriere,

Les diamans dont le plus noble emploi
Eſt de ſervir aux grands, d'augmenter leur parure
Dans l'ombre éclairent comme moi ;
Comme eux j'embellis la nature,
Je puis bien m'égaler aux aſtres radieux,
Placés au ſéjour du tonnerre ;
S'ils ſont les vers luiſans des cieux
Je brille à mon tour ſur la terre ;
L'oiſeau mélodieux que près de moi j'entends,
Sans doute célebre ma gloire,
Un ſujet auſſi beau lui promet la victoire
Sur tous les chantres du printems.
Il diſcouroit encor, la rampante étincelle
Trahit l'orgueilleux vermiſſeau,
Le roſſignol guidé par elle,
Vole, ſaiſit ſa proie, & n'en fait qu'un morceau.

Dans cette imitation, j'ai voulu évîter le défaut que j'ai cru trouver dans la fable d'Edward Moore; la morale y eſt énoncée deux fois au commencement, & à la fin. Elle ſemble particuliere : ſi j'ai ſupprimé une partie des propos du ver luiſant, j'ai penſé qu'il ſuffiſoit d'annoncer qu'il parloit encore; j'ai employé le terme *diſcourir*, peut-être le trouvera-t-on familier; mais le ſtyle de la fable doit être naïf; les expreſſions ſimples lui ſemblent dévolues; ſi l'élégance a ſes beautés, elle fatigue quelquefois : Smindiride s'ennuya de coucher ſur les fleurs,

ODE A L'IMAGINATION,

Traduite de l'Anglois, lue dans une Séance des jeux Floraux.

O TOI ! ſource des vers aimables, répands ton feu dans mon ame, préſide à mes chants formés ſans art, & guide mes pas légers juſqu'à ton temple, je t'offrirai ſur un autel de gazon, des fleurs & du miel amaſſés dans les rochers, au-lieu de te préſenter dans des coupes d'or des vins recherchés, ou de te ſacrifier quelques agneaux d'un riche pâturage.

O nymphe ! je te ſalue tranſporté à la vue de ta chevelure négligeamment flottante, de ton viſage céleſte, de ton ſein découvert ; j'admire ta tête ceinte de myrthe, ton front couronné des plus belles plumes de l'Inde, la baguette magique & toute puiſſante, qui dans ta main plus blanche que la neige, peut à ta volonté faire naître les jardins les plus agréables au milieu des deſerts affreux de la ſtérile & froide Laponie. Ces aîles légeres qui te ſoutenant dans le vague des airs, peuvent conduire ton vol rapide au-deſſus des terres & des mers les plus éloignées, tandis que des payſages immenſes & variés ſe font voir à tes yeux pénétrans ; tous

ces objets me ſéduiſent & m'enchantent : je te ſalue, aimable amatrice des deſerts; dis-moi quelle eſt l'impénétrable & profonde vallée, quelle eſt la montagne chenue entre les caſcades des eaux dont tu fais ton habitation ; dois-je te chercher au milieu de ces rochers renverſés & rompus, qui ne préſentent aux yeux qu'une ſcene raboteuſe, entremêlée de gazon vert? As-tu fixé ton ſéjour dans des vallées fleuries & délicieuſes au centre d'une forêt ténébreuſe de vieux chênes que ne frapperent jamais les coups meurtriers de la hache, où l'on ne ſçauroit découvrir la moindre trace de l'art humain ; & où la nature paroît aſſiſe ſeule & majeſtueuſement ſur ſon trône ſourcilleux ? Montre-moi, charmante voyageuſe, le ſentier qui mene à ta cellule inconnue : ſa porte fermée par le chevrefeuille grapu ; ſon plancher couvert & parquetté de mouſſe, de coquillages, font voir une aubépine fleurie, dont les branches touffues & entrelacées ſoutiennent le nid du roſſignol, ce chantre mélodieux du printems ; place-moi près d'un ruiſſeau, où concentré dans quelque ſonge poëtique, je croirai converſer avec Spencer, & le ſuivre dans un bocage frais & délicieux habité par les fées, juſqu'à ce qu'éveillé en ſurſaut, j'entende une muſique délicieuſe, qui élevant mon ame, la raviſſe par ſes ſons

harmonieux & flatteurs : que ta main, puiſſante déeſſe, me conduiſe à-travers les prairies jauniſſantes où réſident la joie & la paix revêtues d'une robe blanche, où Vénus raſſemble ſa cour, où la bonne humeur & la jeuneſſe couronnées de lys, ſe rencontrent tous les ſoirs pour s'exercer à des danſes légeres, où la jeune Hébé, aux levres vermeilles, mene les ris, où l'écho du creux des rochers eſcarpés écoute attentivement, & répete les chanſons des bergers. Mon ame penſive aime à conſidérer long-tems ces champs fleuris qui inſpirent l'allégreſſe ; mais, ô Imagination! hâte-toi, quitte ces ſcenes raviſſantes, viens au-devant de la matrone Mélancolie, déeſſe aux yeux larmoyans, qui les bras étroitement croiſés, ſe plaît à pouſſer de triſtes ſoupirs. Marchons avec elle ; ſuivons-la d'un pas ſilencieux vers les charniers, les égliſes gothiques, les voûtes, les monumens lugubres, où la jeune fiancée conduite par la triſteſſe, les roſes de ſes joues fanées, & le cœur navré, cherche dans les ténebres l'urne fatale de cet amant que la cruelle mort lui a enlevé au moment qu'un doux hymenée alloit reſſerrer les nœuds dont ils étoient déja unis. Contemplons encore les tours moiſies & chancellantes de quelques antiques mazures, cet abri d'une mendiante demi-nue & tranſie de froid,

qui y cherchant un aſyle contre la fureur des tempêtes, dont le ſifflement épouvantable à-travers les fentes des murs, ſemble la menacer de leur chûte, craint encore d'y voir écraſer ſes petits enfans endormis, & n'attend de conſolation & de reſſource, que celle de périr avec eux en les ſerrant dans ſes bras.

O déeſſe! montons à préſent la lyre ſur un ton plus élevé. Mon ame eſt embraſée d'un feu martial: je ſens, oui, je ſens une chaleur ſubite; je la connois aux battemens redoublés & tumultueux de mon cœur; le ſon aigu des trompettes pénetre mes oreilles; déja les cris perçans de mille veuves déſolées ſe font entendre; je demande à haute voix un cheval à la place de celui qui vient d'expirer ſous moi; les eſcadrons ennemis fuient en déroute; mais d'où vient cette rage? Quel eſprit inviſible m'entraîne au combat? C'eſt l'Imagination, qui me tranſportant dans ſon char enflammé au plus fort de la mêlée, me fait rouler ſur les champs meurtriers où regnent la confuſion & la mort, où le courſier bleſſé, ſe précipitant en fureur, foule ſous ſes pieds les morts, les mourans, & périt avec eux; où la terreur aux pas giganteſques, contemple d'un œil farouche, mais rempli de joie, ces champs enſanglantés, & ſecoue en les montrant ſon bouclier terrible, tel que celui de Perſée.

Quittons ces ſcenes horribles : conduis-moi dans des promenades ombragées, dans des allées de verdure où l'aimable Laure cherche un abri contre les ardeurs brûlantes du ſoleil : éloigne de moi les inquiétudes, les ſoucis cuiſans de l'abſence ; oui, tu peux me placer près de la beauté que j'aime, & me procurer un bonheur imaginaire ; tu peux me faire croire que par ſurpriſe je colle un tendre baiſer ſur ſes joues, où brillent les roſes & les lys ; fais qu'à chaque ſaiſon de l'année j'entende tes ſons majeſtueux lorſque l'aimable printems, dans les yeux duquel brille la jeuneſſe, fait éclorre avec profuſion de ſon ſein verdoyant (*a*) & la roſe & l'œillet, ou quand la tendre tourterelle raconte à l'été ſes avantures amoureuſes, que l'automne cherche les cavernes rafraîchiſſantes, & barbouille de vin ſon viſage joyeux, que l'hiver, tel qu'un pélerin décrépit, tranſi de froid, dont on voit trembloter (*b*) la barbe argentine (*c*), nous prodigue ſes rigueurs. Vierge enthouſiaſte, échauffe-moi de ton ſecours puiſſant,

(*a*) Verdoyant eſt plus de la poéſie que de la proſe.

(*b*) Trembloter ſe dit dans le ſtyle familier.

(*c*) Argentine ſe dit en poéſie pour peindre la couleur blanche & ſemblable à celle de l'argent ; ces différens mots n'ont été employés dans la traduction que parce qu'on a voulu conſerver, le plus qu'il a été poſſible de le faire, les expreſſions de l'original.

donne de l'énergie, de l'ame, & de la force à chacun de mes vers; ne ſouffre point que d'une bouche impie j'oſe jamais exprimer des ſons profanes, & toucher les cordes ſacrées de la lyre, ſi d'un air ſouriant & propice, tu ne m'ordonnes de chanter. O, déeſſe! exauce mes vœux; viens, quitte un moment le ſommet de l'urne reſpectable du divin Shakeſpéar où tu aimes à te repoſer pour contempler en ſilence les cendres de ton favori. Reine des vers harmonieux, anime encore une fois quelque berger chéri, qui plein de tes feux inépuiſables, s'éleve d'un vol hardi au-deſſus de la foule rimante, qui d'une main ferme faſſe raiſonner la lyre par des chants nouveaux que perſonne n'ait pu égaler, qu'il regne ſouverainement ſur les paſſions indomptables des mortels, qu'il nous accable de joie ou de douleur, qu'ébranlés tour-à-tour par la terreur, il nous touche par la pitié; qu'animant notre courage il nous attendriſſe par l'amour. Daigne ſuivre ſes pas dans ſes promenades du ſoir; entretiens-le au fond des grottes & des ſombres forêts; que dans ces lieux divers il apprenne de toi à dédaigner les froides regles de l'art, quand il faut ravir & ſoumettre nos ames, que ſes vers touchans & tels que les éclairs, percent les replis les plus cachés du

cœur ; que leur beauté naturelle mérite des applaudiſſemens ; que leur charme faſſe taire les loix, ces loix étudiées de la peſante critique ; que la renommée de nos Muſes augmentant chaque jour, rende enfin la Grande-Bretagne rivale de la Grece.

ABRÉGÉ

De la Vie de Salvatoriel ou Salvator Roſa.

SALVATORIEL naquit à Naples, dans l'année 1615. à peine eut-il montré de l'inclination pour la peinture, qu'on le plaça chez Franceſco Francazano, l'un des peintres de cette ville, où il paſſa les premieres années de ſa jeuneſſe. Dès qu'il y eut pris le crayon, il s'exerça ſur les payſages & les marines; ſon pere à qui la profeſſion d'arpenteur donnoit à peine de quoi vivre, ne lui pouvoit fournir qu'un entretien des plus médiocres. Le jeune Salvator forcé pour ſubſiſter, de vendre lui-même ſes tableaux dans les places publiques, fut encouragé dans ſon travail par Jean Lanfranc, que ſes talens & ſa grande réputation avoient fait appeller à Naples, pour y travailler à la fameuſe coupole (*a*) du Jéſus. Bientôt le jeune peintre flatté du ſuffrage de ce grand maître, ſe portant à l'étude avec plus d'ardeur & de vivacité, fit de rapides progrès. Il voulut travailler ſous le fameux Ribéra, de qui les commencemens n'avoient pas été plus heureux que les ſiens; cette confor-

(*a*) Egliſe appartenante aux RR. PP. Jéſuites.

mité augmenta ſans doute l'attachement du maître pour le nouvel éleve, & le lui fit préférer à ceux qu'il avoit avant lui.

Salvator le ſuivit à Rome, il fit des études conſidérables dans les égliſes & les palais de cette ſuperbe ville, où s'étant bientôt fait connoître par ſes ouvrages, le cardinal Brancaccio Napolitain, goûta ſa maniere de peindre, & voulut l'employer. Il ſuivit ce prélat à Viterbe (*b*), & depuis dans ſon voyage de Naples; mais le ſéjour de Rome où ſes amis & les protecteurs qu'il s'y étoit déja faits par ſes talens pour la poéſie & la peinture, le rappelloient, lui convenant mieux, il y revint.

Le prince Jean-Charles de Médicis, à qui il n'étoit connu encore que ſur le bruit de ſa réputation, l'engagea à le ſuivre à Florence: pendant les neuf années qu'il y demeura, il entreprit & acheva des ouvrages conſidérables, que le grand Duc (*c*) paya de ſa protection & de ſes bienfaits.

Quelque appliqué que fût Salvator à la peinture, ſa plus grande occupation dans ces tems, fut l'étude des Belles-Lettres; ſa converſation

(*b*) Où l'on voit dans l'égliſe de la Mort, ſon beau tableau de l'incrédulité de ſaint Thomas, compoſé à l'âge de vingt-trois ans.

(*c*) On peut voir dans la galerie une grande bataille, où Salvator s'eſt peint lui-même.

recherchée des ſçavans, les attiroit dans ſa maiſon, qui devenue une maniere d'académie, ne fut pas moins célebre par l'excellence des leçons qu'il y donnoit. Ce peintre étoit généreux; il y faiſoit quelquefois ſervir à ſes amis dans des ſalles pictoreſquement ajuſtées, les repas les plus délicats, les plus ſinguliers par la variété ou l'uniformité des plats qu'il leur préſentoit. On exécutoit chez lui des comédies dans leſquelles il jouoit lui-même : il fut poëte, muſicien ; il fut philoſophe dans ſa maniere de vivre, ainſi que dans ſes tableaux, qui renfermoient toujours un ſens moral, quelque galans qu'ils fuſſent. Après avoir quitté Florence, il reſta plus d'une année chez les Maffei, qui pour avoir pluſieurs de ſes ouvrages, l'attirerent à Volterre : c'eſt dans ce tems qu'il compoſa ſes Satyres, dont on a renouvellé pluſieurs fois les éditions.

Enfin Salvator qui n'avoit voulu entrer au ſervice d'aucun prince, ſe fixa à Rome, où pendant quelque tems il refuſa de vendre ſes tableaux, les mettant à un prix exceſſif. Ceux qu'il fit pour les égliſes de cette capitale, prouvent combien il poſſédoit l'allégorie & la poëtique de la peinture : on le fâchoit extrêmement quand on le qualifioit de payſagiſte ; ſon goût étoit très-bon, quoique ſon génie fût biſarre il conſultoit moins la nature que la pratique ;

ſes figures giganteſques manquoient ſouvent de correction, quoiqu'il les grouppât avec beaucoup d'art : il traitoit parfaitement les animaux, les marines, les caprices pictoreſques. On admiroit ſes payſages, ſes rochers, ſes terraſſes; le feuillé de ſes arbres étoit extrêmement léger, malgré les détails qu'on y remarquoit; ſa touche facile & reſſentie ſe faiſoit goûter des connoiſſeurs.

Il fut créateur de ſa maniere de peindre : elle ne reſſembloit à aucune de celles de ſes maîtres; d'un caractere vif, enjoué, mais trop jaloux d'une liberté exceſſive, s'il reſpectoit les uſages reçus & les bienſéances, il lui en coûtoit de ſe plier aux attentions mutuelles que l'on ſe doit. Il trouvoit toujours quelque prétexte pour ſe refuſer à ce qui ne l'auroit point amuſé; tout avoit chez lui l'air de la facilité, de la gaieté, de l'énergie.

Cet artiſte moins avide de richeſſes que d'éloges & d'applaudiſſemens, répandoit ſes vers, les récitoit avec emphaſe. Son humeur enjouée ne l'avoit jamais abandonné : la longueur de la maladie dont il mourut, ne put même l'altérer. Ce fut dans cette occaſion qu'il épouſa une Florentine avec laquelle il avoit long-tems vécu, & dont les faveurs partagées entre lui & ſes amis ſans trop de myſtere, la lui firent dans ce mo-

ment regarder comme un objet odieux, ſur les remontrances qu'on lui fit : il vainquit cependant ſa répugnance à cet égard, & mourut peu de tems après, âgé de cinquante-huit ans, en 1673. Il fut enterré vis-à-vis de Carlomaratte, dans l'égliſe des Chartreux, où l'on voit ſur ſon tombeau ſon buſte & cette épitaphe.

SALVATOREM ROSAM NEAPOLITANUM,
PICTOREM SUI TEMPORIS NULLI
SECUNDUM, POETARUM OMNIUM
TEMPORUM PRINCIPIBUS PAREM;
AUGUSTUS FILIUS HIC MŒRENS
POSUIT.
SEXAGENARIO MINOR OBIIT ANNO
SALUTIS IDIBUS MARTII, M. D. CLXXIII.

Les deſſeins de Salvator ne ſont pas moins eſtimés que ſes tableaux (*d*); ils ſont chauds & ont beaucoup de couleur.

Parmi ces tableaux, le Béliſaire dans l'adverſité, mérite les plus grands éloges. On le voit au milieu de quelques débris de ſculpture & d'architecture. La force d'expreſſion eſt au-deſſus de ce qu'on en peut dire, la touche en eſt hardie; on y admire ſur-tout l'art & la vé-

(*d*) On en peut voir l'énumération dans la Vie des Peintres, publiée en 1745.

rité dans la peinture de quelques rochers, & dans tous les ſites de cette compoſition.

Salvator a gravé à l'eau forte environ quatre-vingt-cinq pieces : les plus eſtimées ſont l'Alexandre chez Appellés, le Polycrate, & le Régulus.

Au reſte il travailloit extrêmement vîte, il commençoit ſouvent & achevoit dans le même jour un tableau qui n'en étoit pas moins fini.

Je ne m'étois propoſé que de faire connoître ſes poéſies, j'ai cru cependant qu'on verroit avec plaiſir à la tête de la traduction de l'une de ſes ſatyres, l'abrégé de la vie d'un homme qui ne s'eſt pas moins diſtingué dans les Lettres, que dans ſon art. Il ſemble que dans la lecture, ainſi que dans la converſation, on ſaiſit mieux l'eſprit de celui qui parle, quand on ſçait ſon nom, ſon état, ſa fortune, & qu'on a quelque idée de ſon caractere.

Les Satyres imprimées de Salvator ont pour titre :

La Muſique, la Poéſie, la Peinture, la Guerre, la Babylonie, l'Envie. On trouve à leur ſuite quelques autres pieces de vers ; ces différens ouvrages ont de la fineſſe & des ſaillies.

Cet auteur dit trop groſſierement la vérité ; l'indécence ſe fait ſentir ſouvent dans ſes expreſſions ; & l'on peut dire de lui que ſon ſtyle étoit

à-peu-près comme ſa maniere de peindre ; il groſſiſſoit les traits ; il ſembloit en les traçant vouloir outrer la difformité. Quoique fécond en traits ingénieux, en alluſions fines, on trouveroit dans ſes poéſies un mêlange de ſérieux & de comique, quelquefois des images licencieuſes, des injures peu ménagées ; il deſcendoit juſqu'aux pointes, aux jeux de mots.

Au reſte ces défauts étoient autant ceux de ſon ſiecle, que ceux de ſon génie.

On feroit mieux aujourd'hui ; mais il y a bien du tems que ſes ouvrages ont été donnés au public. On y verroit quelques mots hors d'uſage ; la langue Italienne n'eſt pas moins ſujette aux variations que les autres langues de l'Europe : car chez toutes les nations, le langage ſuit les viciſſitudes des mœurs ; il s'altere, & change avec elles.

LA MUSIQUE,

Satyre premiere de Salvator Roſa.

QUE la vérité ſe faſſe entendre, ô Priape, ſi les ânes te ſont conſacrées (*a*), on peut dire que le monde t'appartient aujourd'hui.

Crois-moi : le nombre de tes vaſſaux eſt devenu ſi conſidérable que tu pourrois en former des eſcadrons, tels que ceux de Xercès.

On t'éleve des temples, on t'érige des autels, une influence animale place les ânes dans les cours, elle leur donne les premieres dignités.

Si je ne me trompe dans mon calcul, c'eſt quelque étoile aſinienne qui nous gouverne, l'âne a été ſe joindre au bélier.

Ne rappellons pas les tems d'Apulée (*b*); car ſi l'on ne trouvoit alors qu'un ſeul homme pareil à l'âne, il en eſt mille de nos jours qui lui reſſemblent.

(*a*) On voit ſur les monumens antiques de ce dieu, que les habitans de Lampſaque honoroient d'un culte particulier les têtes de ces animaux offerts en ſacrifice ; peut-être étoit ce un emblême de l'utilité dont ils étoient dans le jardinage, dans la culture des terres.

(*b*) Philoſophe Platonicien, connu par ſa Métamorphoſe de l'Ane d'or, qu'il avoit priſe du grec, comme il le dit lui-même.

Magnine (*c*) & Ptolomée (*d*) ont découvert, ou peu s'en faut, l'origine & la filiation qu'on trouve parmi les ânes chez nos illuſtres modernes.

O Italie (*e*) ! les bœufs t'ont donné le nom que tu portes. Devenue aujourd'hui le pays des ânes, il eſt néceſſaire que tu changes de nom.

Où que je jette mes regards, ils ſont en ſi grand nombre que tout m'y repréſente l'Arcadie & la Paleſtine.

Contemplons-les à loiſir ; leur cohue m'empêche de diſtinguer ceux du Sénat, de ceux du vulgaire.

Je n'ai plus d'égard à la chronologie, & je me vois avec le ſage, forcé de comparer mon ſiecle à celui de Balaam.

La contagion a gagné la nobleſſe ; de ſorte que pour le dire en un mot, l'année entiere eſt convertie en mois de Mai.

(*c*) Seroit ce Jean Magnen, profeſſeur de Médecine à Paris, au dix-ſeptieme ſiecle, qui a donné quelques Traités aſſez curieux ? Seroit-ce le capucin Magni, connu au dix-huitieme ſiecle par quelques ouvrages de Philoſophie, ou le mathématicien Magni, qui acquit à Padoue une grande réputation par ſes Horoſcopes & ſes Ephémeries ?

(*d*) Mathématicien célebre par ſon Almageſte & ſon ſyſtême Planétaire.

(*e*) Appellée jadis *Ænotrie*. Conſultez Timée, Varron & Calepin ſur le mot *Italie*.

Le ſoleil eſt plus ardent dans le ſigne de l'âne que dans celui du lion, & pour que les hommes rabêtiſſent de plus en plus, les écoles du brayement ſont ouvertes en tous lieux.

Il n'en eſt aucun ſur la terre où l'on n'entende des cris bruyans, où l'on ne trouve des muſiciens.

On voit quelque choſe de pire encore : les rois dans leur folie recherchent cette eſpece infâme, ſcandale de leurs cours & de leurs palais.

A peine les vertueux de nos jours ont-ils de la paille pour ſe coucher, & cette troupe de chantres dépenſe l'or des rois à pleines mains.

On ne voit par-tout que chanteurs, que chanteuſes aller & venir : il en eſt qui tournent & retournent à leur gré l'eſprit des cours.

Leur influence eſt même ſi maligne que leur ſouffle empeſte le beau ciel de Marc & de Pierre (*f*).

Le modeſte plaiſir n'eſt plus, puiſque les lieux de débauche ont leurs miſſionnaires, dans l'objet de conſerver & d'étendre la race des muſiciens.

La voix, le luth de Lyſica (*g*) raſſemblent à

(*f*) Veniſe & Rome.
(*g*) Célebre muſicienne.

Rome plus de monde que le ſon de la cloche de la Sapience (*h*).

Tout rit à un habile muſicien, il obtient le prix de ce qu'il fait, de ce qu'il deſire; qu'une belle perſonne qui chante eſt heureuſe aujourd'hui!

Je ne blâme pas l'art du chant, mais je m'éleve contre les chantres vicieux qui ont ſali le voile de la modeſtie.

Je ſçais qu'autrefois la muſique étoit l'art des hommes vertueux; les héros, les philoſophes l'apprenoient.

Je ſçais que David, que Socrate chantoient, que l'Arcadien, le Grec, le Spartiate célébroient cet art à l'envi des autres ſciences.

Thémiſtocle, ce héros fut moins eſtimé qu'Epaminondas, parce qu'il ne ſçavoit pas chanter ainſi que le Thébain.

Je ſçais que la muſique a été féconde en miracles, qu'elle a ſçu rappeller des bords du Léthé les ombres prêtes à s'y plonger.

Je n'ignore pas que Thalès (*i*) délivra l'île de Crete de la peſte par des ſons harmonieux; que

(*h*) L'Univerſité de Rome.

(*i*) Non le premier des ſept Sages de la Grece, mais le poëte Lyrique natif de l'île de Crete, connu plus communément ſous le nom de Thalétés.

par les accords de la muſique Péon (*k*) guériſſoit les maladies dangereuſes & cachées.

Je ſçais qu'Aſclépiade (*l*) avec la cornemuſe rendoit l'ouie aux ſourds; que Damon (*m*) appaiſoit la fureur des lunatiques.

Je ſçais encore qu'Amphion (*n*), par les ſons de ſa lyre immortelle, humaniſa les Sauvages, & qu'un autre calmoit les tempêtes (*o*).

Mais où trouver aujourd'hui un muſicien qui, tel que Pythagore, forme les mœurs & ramene la jeuneſſe à la chaſteté?

La muſique eſt devenue un art indigne & mépriſable, parce qu'elle eſt traitée par des hommes ſerviles & pleins d'arrogance.

(*k*) Il paſſoit dans la Fable pour le médecin des dieux: *Voyez* Lucien *in Tragopod.*

(*l*) Célebre médecin de Pompée, qui condamnant les remedes anciens, en ſubſtitua de nouveaux; les concerts, les chants lui paroiſſoient un ſpécifique aſſuré dans la plûpart des maladies.

(*m*) Précepteur de Periclès, banni d'Athènes par l'Oſtraciſme; il cachoit ſes connoiſſances dans la politique ſous les apparences d'un talent décidé pour la muſique.

(*n*) Le Dircéen, inventeur de la muſique, qu'on a peut-être confondu avec le fils de Jupiter & d'Antiope, qui ayant regné à Thebes, a été célébré depuis par Horace.

Dictus & Amphion, Thebanæ conditor urbis. Art. Poët.

(*o*) Arion, joueur de flûte & poëte, né à Metymne, auteur de pluſieurs Hymnes très-eſtimés. *Voyez* les Métamorph. & Virg. qui a dit: *Inter Delphinos Arion.*

Qui croupiſſant dans l'ignorance & l'opprobre, ſales interpretes de la luxure, ſont ſans honneur & ſans éducation.

Il ne manque point de cette ſorte de gens; l'Italie abonde en moutons & en béliers (*p*): ils marchent par centuries.

Troupe vagabonde de bateleurs, qui s'eſt rendue infâme ſur la ſcène, qui n'eſt que trop féconde en luxure & en deshonneur.

Les villes ſont peuplées de Sempronies (*q*), qui ſous le voile de la pudeur, d'une maniere auſſi infâme que honteuſe, donnent certains ſignes de tête à tous les gens de bien.

Où vit-on jamais de telles horreurs? appeller le chant *vertu*, & donner aux filles de joie le nom glorieux de *virtuoſes*.

Rougiſſez à ce diſcours, femmes Romaines, vous dont les chants profanes ont deshonoré les paroles les plus décentes & les plus honnêtes.

Libertins déclarés, vos guitarres, vos épinettes, ſont la baſe & le ſoutien des mauvais lieux.

C'eſt contre vous que je m'écrie, maîtres indignes & mépriſables, qui avez enſeigné l'art

(*p*) Alluſion aux mots italiens *caſtrato* & *becco*.

(*q*) Courtiſanne de Rome; celles de toute l'Italie couvrent leur tête d'un taffetas noir, ainſi que les autres citoyennes.

de pécher ſans craindre la colere, la vengeance des Cieux.

Je vois les ames les plus fortes s'amollir par vos chants, & les foibles tomber dans la langueur aux ſoupirs des Philis & des Tircis.

Muſique, charme, délices des ames viles, je t'entends dans des lieux ſuſpects; j'en conclus que tu es l'art des coquettes & des libertins; les uns & les autres ont trouvé la pierre blanche dont je vois marquer les jours les plus heureux, depuis le berceau des Thaïs (*r*) & des Bathylles (*s*).

Rome, ce ſont-là les corrupteurs de la jeuneſſe; ce ſont eux qui métamorphoſent les *Porcies* en *Ninons*, & les *Lucreces* en *Lolotes*.

Et vous, peres, ce ſont eux qui perdant vos veſtales, enlevent les premieres de ces belles deſtinées à l'ornement de votre patrie.

Ce ſont eux qui enſeignent l'art de la population, ils inſtruiſent dans l'art pernicieux de

(*r*) Fameuſe courtiſanne d'Athènes, dont Ptolomée, roi d'Egypte, devint ſi éperdument amoureux qu'il l'épouſa.

(*s*) Jeune homme de Samos, célébré par Anacréon, à qui Policrate fit élever une ſtatue dans l'attitude d'un homme qui chante & joue de la lyre: au reſte, le poëte fait alluſion aux jours heureux, appellés chez les Romains *albi* ou *candidi*, ce qu'il a cru devoir exprimer par la pierre blanche qu'il ſuppoſe deſtinée à les marquer. *Nieup. ant. Rom.*

maſquer l'infamie de l'apparence de la vertu.

Mon cher Agamemnon, ſi tu laiſſois de nos jours ta femme en garde à un muſicien, combien d'Egiſtes ne trouverois-tu pas d'un pole à l'autre?

Il n'eſt point d'hommes plus accoutumés qu'eux à toute ſorte d'affronts.

Je ris quelquefois de bon cœur en voyant ces arrogans aſſujettis au raſoir ainſi qu'au bâton. Néanmoins le ſort inconſtant les favoriſe quelquefois à cauſe de la douce magie de leurs chants.

Il eſt un ſeul cas où la muſique peut être eſtimée, c'eſt lorſqu'elle endort les tyrans, car l'on y prend un plaiſir incomparable.

Mais depuis que la prélature a décidé qu'il eſt impoſſible qu'Iſmenio ſoit en même tems galant homme & muſicien,

Les muſiciens provoquent, excitent la concupiſcence ſans redouter la colere du Ciel, ſans craindre qu'il ſe joue de leurs projets.

Leurs chants ſervent d'appâts aux femmes débauchées, les vierges ſéduites per leurs amorces, abandonnent leur pudeur, du moins par le deſir.

On n'a jamais donné des ſérénades ſans avoir le projet de faire ces outrages à la vertu; car près

près du chant & de l'honnêteté ſe trouvent le vice & la dépravation.

Aujourd'hui le muſicien laſcif foule aux pieds les pas de Chryſipe (*t*), & les chants du Nil & de Gades (*u*) ſont les ſeuls eſtimés.

J'ai toujours dit la vérité : je n'avance point de paradoxes ; la muſique amollit les cœurs, elle provoque les paſſions. Le chant mene droit à l'incontinence, ainſi que le papillon va droit à la lumiere.

Ceux qui connoiſſent les muſiciens, qui vivent avec eux, qui les pratiquent, pourront nous dire ſi la muſique, la gourmandiſe, l'impertinence & la préſomption ne vont pas enſemble.

On n'épargne cependant rien pour cette claſſe d'hommes : les ſujets, les vaſſaux ſont ſurchargés ; que ne fait-on pas pour procurer aux muſiciens toute ſorte de délices & de commodités ?

Les uns manquent de tout, tandis que les autres comblés de graces & de faveurs voyent verſer la corne d'abondance dans le ſein des erreurs & des vices.

(*t*) Philoſophe Stoïcien, très-eſtimé par la variété de ſes connoiſſances ; les Athéniens lui conſacrerent une ſtatue au Céramique.

(*u*) De l'Egypte & de Cadix, l'une & l'autre plongées dans la plus grande diſſolution.

Les têtes couronnées ne s'ébranleroient point ſi plus d'un Iopas (*x*) ne frédonnoit autour d'elles.

L'Europe eſt aujourd'hui tellement ſouillée de cette lie, qu'à peine Caton pourroit-il rétablir les mœurs.

La muſique fut jadis la haine & l'opprobre de Rome : n'êtes-vous pas ſurpris que le Latium entier en rafole ?

Que de Tigellius (*y*) ne compteroit pas Horace dans ce ſiecle dépravé, où les méchans & les ſots n'ont ni repos ni ſatiété !

Ces chats-huants font leurs nids juſques dans les égliſes ; ils profanent les temples par leurs chants, & leurs débauches font oublier celles des miniſtres à ſandales qui les ſervoient.

Par un abus indigne on les voit cependant de nos jours tourner en blaſphêmes les hymnes ſacrés ; les chants deſtinés pour honorer la divinité, ſe changent dans la bouche des impies.

Quel ſcandale d'entendre les tribunes de nos temples retentir des cris de mugiſſement ; l'air

(*x*) L'un des amans de Didon, habile dans la muſique, de qui Virgile a dit :

Cythará crinitus Iopas perſonat auratâ. Enéid. liv. 1.

(*y*) Fameux joueur de flûte, très-eſtimé de Céſar, favori de Cléopâtre, depuis commenſal d'Auguſte ; il ne fut pas moins vicieux que célebre par ſes talens. *Horat. Sat. 2. liv. 1.*

porte au loin tant d'ennuis & de fatigue, qu'on ne peut plus diſtinguer l'expreſſion d'une voix agréable & touchante.

Oui, le ſanctuaire de la divinité au milieu de tant de chants bachiques, reſſemble à une nouvelle arche de Noé.

Qui ne ſeroit en effet ſurpris qu'on ne ſe laſsât, qu'on ne ſe ſcandaliſât même d'entendre exécuter un *Miſerere* ſur un mouvement de chacone (*c*), aſſorti comme nos airs de théâtre, de gigues (*a*), de ſarabandes (*b*) très-longuement exécutées? & l'on ne remédie pas à ce déſordre!

A-t-on jamais vû la modeſtie à tel point offenſée? on entend le ſoir un muſicien faiſant le berger ſur le théâtre, & on l'a vû le matin remplir dans les égliſes les fonctions du ſacerdoce.

Je parcours une route dangereuſe, je le ſcais,

(*c*) Le mouvement de chacone, piece de muſique à trois tems, doit être modéré, la meſure en eſt marquée, & communément deſtinée au genre noble. Son nom pris du terme italien *cecone*, gros aveugle, lui vient de ce qu'un aveugle en fut l'inventeur.

(*a*) Autre piece de muſique, qui par ſa vivacité & ſon ſautillement, eſt en général deſtinée à l'expreſſion de la gaieté, quoiqu'elle n'exclue pas cependant celle des autres affections de l'ame.

(*b*) Son caractere doit être lent, grave, ſérieux, & par cela même plus propre à peindre les paſſions, à les faire paſſer dans l'ame des auditeurs.

mais fidele à la vérité, conſtant à lui prêter ma voix, je ne la déguiſerai pas.

Les expreſſions d'un cœur qui ſe tait & ſe reconnoît coupable, pénetrent les cieux : ils plaiſent à la divinité bien plus que les accens harmonieux d'une centaine d'Arieos.

Que celui qui veut chanter prenne pour modele le pſalmiſte Hébreu, qu'il imite Cécile (*c*), & qu'abandonnant Thalie (*d*) il marche ſur les traces de Job & non ſur celles d'Orphée.

Cette harmonie pénetre ſeule les Cieux, qui loin de former des chants pernicieux & nuiſibles, pleure avec Jérémie & ſe lamente ſur ſes fautes.

On adore le Ciel en portant la croix, non dans ſes bras, mais par ſes œuvres ; on l'adore non par la pureté de la voix, mais par celle de la conſcience.

N'eſt-ce pas une folie honteuſe dans des tems deſtinés pour préparer ſon cœur à la pénitence, de s'arrêter dans les temples les partitions à la main ?

Lorſque nous devrions répandre des larmes, le chrétien dans ſa folie ne donne ſon attention

(*c*) Cécile, vierge Romaine, que les muſiciens ont priſe pour leur patrone, parce qu'elle eut ſans doute des talens.

(*d*) Non la déeſſe de la comédie, mais la compagne de Cyrenne, maîtreſſe d'Apollon & mere d'Ariſtée.

qu'à l'art d'une taille ou d'une baſſe. Il n'ouvre ſes oreilles qu'à des chants futiles.

Aidé de mille inſtrumens harmonieux, un ſorcier met en vaudevilles les ſaintes lamentations d'un prophete.

O infamie atroce du monde proſcrit par la préſcience! île de Samos (*e*), tu es plus eſtimée que Bethléem, parce que tu as donné naiſſance à l'harmonie.

De maniere que je ne pourrois affirmer ſi la terre n'eſt pas aujourd'hui couverte de Pythagoriciens, ou d'Epicuriens & d'Athées.

Je dis la vérité ſans déguiſement & ſans art; rhéteurs célebres, tous les chants déformais ſont immodeſtes; on ne ſuit plus que les tons mixolidiens, phrygiens, lydiens, & doriques (*f*).

O ma muſique! je ne ſçais ſi tu paroîtras fâcheuſe & importune. Comme je ſuis dans ce moment du nombre de tes profeſſeurs, je dois

(*e*) Pythagore y ayant reçu ſa premiere éducation, fut un des premiers qui donna les élémens de l'harmonie. L'auteur fait alluſion à ce trait en ſuppoſant la muſique née dans cette île.

(*f*) Le ton mixolidien ou hyperdorien, eſt plus aigu d'un demi-ton que l'hyppodorien, le plus grave des tons; le dorien plus aigu d'un demi-ton que le mixolidien, le phrygien plus que le dorien, le lidien plus que le phrygien. *Voyez* les Élém. harm. d'Ariſtox. commentés par Meybonnius.

dire, je dois convenir qu'il y avoit déjà des paſſions dans les lieux où tu es née.

Tu ne nous es pas venue ſans quelque tache, & ſi tu t'en retournes aujourd'hui pleine d'erreurs, c'eſt que tu es tombée dans les mains des eſclaves.

Ce n'eſt qu'à ces hommes, il eſt vrai, que l'on rend des honneurs; ils ſont recherchés par les têtes puiſſantes: au premier de leurs ſignes on eſt prompt à leur prodiguer les tréſors.

En effet, ils trouvent par-tout d'amples offrandes, les tributs, les préſens leur ſont donnés à pleines mains.

Oui, c'eſt à cette race intéreſſée qu'on reſerve les premieres dignités, que les emplois les plus honorables ſont deſtinés, tant la futilité eſt eſtimée de nos jours.

Devenus tout d'un coup riches & conſidérables, on voit ces hommes, oubliant leur naiſſance, leur premier état, faire les petits ſatrapes & jouer les grands ſeigneurs.

Ainſi un vil eſclave s'éleve-t-il juſqu'au carroſſe, & de la ſalle du Commun ſe met à tutoyer Marius & Scipion.

A la faveur de ſes notes un impudent a la témérité de défier un galant homme, il oſeroit ſe battre avec lui.

Ah! qu'on peut dire avec vérité que les

ânes (g) ſe couvrent aujourd'hui des dépouilles des lions.

C'eſt ainſi que ſe vantant, que ſe donnant des airs on s'énorgueillit. Quelle peine ne prend-on pas pour faire chanter ces hommes vils? que d'efforts, que de prieres pour obtenir d'eux cette légere faveur? mais s'ils commencent une fois ils ne finiſſent plus.

Plus on raſſaſie & l'on contente ces charlatans, plus on leur donne, plus on les traite avec bonté, plus ils deviennent ſcélérats & méchans.

Vile populace, qui n'a d'objet, de but que les plaiſirs deshonnêtes, qui paſſant les jours & les heures dans la crapule, ne ſonge qu'à vivre mal de plus en plus.

C'eſt bien aujourd'hui que l'abeille changeroit de conſeil, elle qui dit une fois au moucheron, qu'elle ne vouloit point montrer la muſique à ſes enfans;

Puiſqu'on n'eſtime, qu'on n'écoute perſonne auſſi favorablement qu'un chanteur, qu'un joueur d'inſtrument, que cette race eſt la ſeule bien accueillie & bien reçue.

O fameuſe loi Cornélienne! pourquoi n'es-tu plus obſervée? toute ta rigueur ſuffiroit à

(g) *Et bien qu'animal ſans vertu,*
Il faiſoit trembler tout le monde. Lafont. Fabl. 12.

peine pour empêcher la mutilation des enfans (*h*).

Les gens indignes & tarés ont repris l'uſage de faire des éloges pour ces vils & ſordides perſonnages.

Que ſert de compoſer des volumes de morale, ſi dans tous les tems les étoiles s'abaiſſent, ſi les plus grands hommes s'aviliſſent, ſi les Ariſtons ſe portent au chant des Eunomes (*i*).

Je vais vous démontrer la vérité de la fable de la Toiſon d'or, l'exiſtence du Bélier de Phrixus & d'Hellé (*k*), je la prouverai par les vêtemens dorés que chaque muſicien porte.

(*h*) La loi de Cornelius Sulla, dictateur & conſul, contre les aſſaſſins.

(*i*) Eunomius, de Locres en Italie, fut repréſenté un luth à la main : ſa ſtatue, gage de ſa victoire aux jeux Pythiens contre le muſicien Ariſton de Rhege, portoit un luth ſur lequel étoit placée une cigale, qui ſuppléa au défaut de la chanterelle caſſée dans le défi de ces deux artiſtes. Le poëte faiſant alluſion à cette fable, deſigne les philoſophes qui ont porté le nom d'Ariſton.

(*k*) Phrixus & Hellé ayant enlevé une partie des tréſors d'Athamas leur pere, pour ſe ſouſtraire aux perſécutions de leur belle-mere *Ino*, allerent chercher un aſyle chez *Aetes*. Leur premier ſoin après l'heureux ſuccès de leur navigation, fut de conſacrer aux dieux la proue du vaiſſeau qui les avoit portés, ce qui donna lieu à la Fable du Bélier à la toiſon d'or immolé à Jupiter, depuis à celle des Argonautes, princes qui entreprirent la conquête de la toiſon d'or, ou pour parler plus vrai, des tréſors d'*Aea*, capitale de la Colchide.

C'eſt de-là qu'un courtiſan galant & poli prend droit de me dire, que dans ſon ſéjour à Rome il ſe faiſoit raſer, & qu'il y a uſé plus d'un vêtement (*l*).

En effet, celui qui veut être bien venu à la cour, doit manquer de ſens; qu'il ait des talens, qu'il ſoit ce qu'on appelle l'ami du prince, qu'il ne ſoit point barbu.

Qu'il n'ait point de cauſticité, mais qu'il réuniſſe à une figure agréable une ambition déméſurée, qu'il évite avec ſoin tout perſonnage qui n'a pas plus d'un viſage & d'un cœur.

Tels ſont les miracles des cours, qu'un muſicien avec ſes mignardiſes l'emporte ſur les hommes les plus ſages.

Ah! qu'on doit eſtimer tes mépris, grand Soliman, toi qui fis mettre en pieces les inſtrumens de ces troupes d'eunuques qui venoient au-devant de ton joug.

O Sarmate! accoutumé au frémiſſement des baleines ſur l'Oronthe (*m*), armé de carquois, tu envoyas toutes ces ſirenes au gibet.

Pyrrhus ne répondit rien à l'un de ſes cour-

(*l*) Alluſion à la dépravation des mœurs de cette capitale, où depuis le tems auquel Salvator écrivoit elles ſe ſont épurées.

(*m*) Oronthe, fleuve de Syrie, jadis connu ſous le nom de *Typhon*; ſes bords étoient habités par les Mamelus, le poëte fait alluſion à leur entiere défaite par Soliman.

tiſans, qui eut un jour l'audace de louer un muſicien devant lui, il ſe mit à donner des éloges à Poliperchonte (*n*).

Anaphile diſoit jadis la vérité lorſqu'il aſſuroit que la muſique qui plait tant à nos oreilles, ſemblable à celle du chantre de Lybie, réunit les animaux les plus monſtrueux & les plus ſauvages (*o*).

Bénédiction ſoit donnée à ce Saint qui ne voulut pas de ces hommes ſacriléges & pervers dans les égliſes, qui bannit de nos temples leur impie appareil!

Bénis ſoient les Medes, les Perſes, qui ne mirent point de différence entre les muſiciens, les bouffons, & les paraſites!

Bénédiction ſoit donnée aux femmes de Ciconie, qui, lorſque Orphée chantoit, battirent la meſure ſur ſon dos avec leurs bâtons cromatiques!

A préſent perſonne ne les chaſſe, perſonne ne les renvoye: je l'ai déjà dit; cette eſpece eſt

(*n*) L'un des plus fameux généraux d'Alexandre, nommé par Antipater tuteur des enfans de ce Prince.

(*o*) Alluſion à la Fable d'Orphée Lybetrien, qui par la magie de ſes chants adouciſſoit les bêtes les plus féroces. Le poëte en parlant de lui quelques mots plus bas, rappelle le traitement cruel qu'il éprouva de la part des femmes de Thrace qui le firent périr.

bien reçue dans les palais des princes, dans les cours des rois.

Leur crédit a tant d'influence, que l'art de ces pantomimes célebres influe ſur le gouvernement & le dirige.

A la cour, chacun s'applique à la muſique; nul n'y entre, nul n'en ſort ſans chanter des notes, ſans frédonner des airs.

Une muſique beſtiale y eſt employée de telle ſorte que chacun aſpire à faire le deſſus; mais il n'en eſt aucun qui ne l'emporte en faiſant le fauſſet (*p*).

Les Zopires (*q*), les adulateurs, l'eſpion, le complaiſant, le faiſeur de complots & de tours y chantent à merveille.

O princes! vous aimez à tel point la muſique que le ſommeil ne ferme point vos paupieres, ſi vos oreilles n'ont été flattées par des chants harmonieux.

Le repos fuit loin de vous, ſi vos lits ne ſont couverts de perles, ſi, à l'exemple de Saül & de Carbilius (*r*), vous n'avez des chœurs de muſique qui vous entourent.

(*p*) Jeu de mots relatif aux termes italiens *ſoprano* & *falcetto*.

(*q*) Phyſionomiſte de profeſſion, très-habile dans l'art de découvrir les inclinations des gens avec qui il vivoit. *Dict. de Moréri.*

(*r*) L'obſeſſion de Saül ne ceſſoit qu'aux ſons de la harpe de David. Carbilius, célebre chez les Romains, par ſon goût effréné pour la muſique.

La nature accorde le repos aux hommes ordinaires, il eſt pendant l'obſcurité de la nuit la récompenſe de leurs travaux, & dans votre folie vous l'achetez au poids de l'or.

Eſt-il de lit plus précieux qu'un pavillon formé de pampres de vignes ſauvages ? eſt-il de couche plus molle qu'un verd gazon ? de tente plus riche qu'un bois épais & touffu ?

Oui, lorſque le ſommeil vient fermer mes paupieres, le tranquille Morphée me procure l'oubli des ſoins & des peines, & quand je me réveille, mon viſage eſt plus frais & plus vermeil.

Je n'envie point votre ſort, vous qui n'avez point de tranquillité quand vous dormez, & qui rêvez encore lorſque vous êtes éveillés.

Voulez-vous goûter un ſommeil auſſi doux, auſſi paiſible que le mien, veillez une partie de la nuit, mais que ce ſoit pour étudier l'art de gouverner vos peuples & de les rendre heureux.

Cherchez, cherchez ces inſtructions néceſſaires à un prince juſte & pieux, dans les livres de morale, dans l'hiſtoire. Vous ne les trouverez point dans les jeux, dans les amuſemens frivoles.

Au lieu de muſiciens, de leur troupe inutile & diſſolue, ayez des roſſignols, puiſque vous

aimez le chant. Ces chantres emplumés ne demandent rien, & leurs chants ſont peut-être des hymnes au Seigneur.

Ce peuple qui vous jure la foi eſt à demi-nud dans les chemins; on le voit, pour ſe procurer le néceſſaire, faire pluſieurs milles en mandiant ſon pain.

Et cependant (ceci n'eſt pas un vain diſcours) tandis que vous donnez aveuglément & ſans meſure à une foule de gens inutiles, vous refuſez le plus léger ſecours à ceux qui tombent de beſoin.

Pourquoi dépenſer tant de tréſors en gardes, en pages? Pourquoi les prodiguer en fêtes, en préſens au commencement de l'année?

L'homme juſte ne craint ni les offenſes, ni les dommages; & dans un roi, la crainte que lui inſpirent des fautes cachées, eſt le ſigne le plus certain qu'il peut devenir un tyran.

Que lui ſervent alors tant de troupes, ſi la plus ſure garde des rois eſt l'amour de leurs ſujets?

Quel plaiſir de nourrir un nombreux eſcadron volant d'éperviers & de faucons, & de dépenſer tant & tant d'or à cet uſage?

Grands de la terre, vous n'êtes pas raſſaſiés des tréſors qu'elle vous prodigue, vous portez encore vos rapines dans les airs.

Que votre ame royale ſe déploye, qu'elle ſe porte vers des objets plus dignes de vous. Quittez ces abus indignes, que l'on en perde juſqu'à la mémoire même.

Qu'un généreux orgueil s'indigne de céder à ce penchant ; qu'il vous rappelle que vous êtes nés pour commander aux hommes.

Que votre ſoin déſormais ſe porte à mettre les paſſions indomptées dans l'harmonie, à rétablir l'accord entre l'eſprit & la raiſon.

C'eſt cette muſique après laquelle vous devez courir. N'aſpirez pas à la vaine gloire d'accorder des ſiſtres ; vous ſiéroit-il d'apprendre l'art de porter le déſordre & la confuſion dans les ames ?

Ce que je dis ne ſuffit-il pas ? que le philoſophe cynique (*s*) vienne à mon ſecours ; il oſa bien autrefois, dans la place publique, accuſer toute l'eſpece humaine.

Ce n'eſt pas la vertu d'une ame honnête de s'amuſer à jouer de divers inſtrumens : les

(*s*) Peut-être le poëte veut-il parler de Diogene de Synope, qui exerçoit ſur le genre humain une cenſure magiſtrale, & ſe croyoit ſupérieur au reſte des philoſophes. Peut-être veut-il rappeller le trait de Diogene, ſophiſte cynique, qui ſous l'empire de Titus, eut la hardieſſe de déclamer en plein théâtre contre l'Empereur & ſa maîtreſſe Bérénice.

chœurs de muſique ne ſont pas faits pour être la plus chere occupation des rois,

Mais bien celle des eſprits efféminés, des perſonnes laſcives & impudiques, de ceux qui n'ont pour objet que le plaiſir.

Qu'eſt-il beſoin de me donner tant de ſoins & de fatigues par ces diſcours que la fureur poëtique m'inſpire? les tems antiques n'atteſtent-ils pas même la vérité?

Qu'Antigonus parle pour moi, lui qui dans l'excès de ſa colere, arracha un jour la lyre des mains d'Alexandre qui s'occupoit de l'art du chant.

Avec des paroles de mépris que le zele lui dictoit, il fit voler cet inſtrument en mille pieces: c'eſt ainſi que le muſicien reprit ſon maître.

Sont-ce donc là les arts, les nobles exercices qui te promettoient le trône auguſte que les deſtins ſemblent te réſerver?

Eſt-ce de ces études, de ces occupations que j'aurois pû pronoſtiquer les palmes & les trophées des victoires que ſembloient annoncer tes premieres diſpoſitions?

C'étoit donc là les efforts d'une ame qui doit gouverner? Eſt-ce là le deſir, la paſſion qui porte l'empreinte du courage & de la magnanimité? Alexandre, Alexandre, que tu es diffé-

rent de toi-même ! que tu t'écartes de tes commencemens ! de quelle vaine folie te vois-je ſaiſi ?

Que ne vas-tu combattre & vaincre des héros ? Ce ne ſont pas les ſentiers dans leſquels tu dois marcher : telles ne ſont pas les traces qu'ont ſuivies les grands hommes tes ancêtres pour ſe faire un nom glorieux.

Tes vertus donnerent d'abord les plus grandes eſpérances : ta majeſté encore dans l'enfance nous laiſſoit voir un rayon de valeur.

A peine ton être ſortit-il du néant, qu'il portoit avec lui une empreinte naturelle de grandeur ; cette attente ſembloit énorgueillir ton berceau.

Ton pere abuſé par le trépignement de tes pieds enfantins, ſe promettoit dès-lors de ta part une ſuite immortelle de hauts faits.

Ton empreſſement à charger d'armes tes débiles mains, le plaiſir que tu prenois à les manier, tout nous montroit en toi quelque choſe au-deſſus de l'humain.

O de mes eſpérances trahies, de ma folle crédulité, penſées trompeuſes, voilà la monarchie de votre roi !

Voilà votre Hercule, votre Ajax, votre Théſée, cet Achille qui vous étoit promis, voilà le flambeau de l'Aſie en pleurs !

Voilà

Voilà celui qui devoit triompher de mille nations, & qui ſur des bords barbares devoit ſe rendre célebre par d'illuſtres travaux.

Alexandre ! tels ne ſont pas les faits de tes ancêtres. Un héros né pour commander, ne doit pas chercher à exercer ſes doigts ſur les cordes de la lyre.

Les armes, les inſtrumens de muſique ne s'accordent pas ; on ne vit jamais réunir la pourpre & la guittare ; la muſique ne convient pas aux héros.

Un prince qui aſpire à l'immortalité, au lieu de s'amuſer à jouer des inſtrumens, embouche la trompette de la renommée.

Ce n'eſt point à une ame forte & généreuſe qu'il appartient de ſe tenir derriere des combattans ; qui deſire ardemment des inutilités, ne fait point d'actions dignes d'être tranſmiſes à la poſtérité.

Eſt-il néceſſaire que je te donne de nouveaux encouragemens en te rappellant les diſcours de Philippe ton pere, lorſqu'il te dit que l'art du chant étoit une grande honte ?

Tourne la tête, regarde Ulyſſe (*t*), toi qui

(*t*) Fils de Laerte & d'Anticlie, ainſi nommé par Antolicus ſon grand pere ; ce nom ſignifioit en langue grecque *craint de tout le monde.*

perds ſur les cordes de tes inſtrumens des heures entieres que le Ciel deſtinoit à des triomphes.

Regarde ce ſage, qui d'accord avec lui-même bouche ſes oreilles avec de la cire pour ne pas entendre le chant voluptueux des ſirenes.

Les tambours, les inſtrumens de guerre devroïent ſeuls t'attirer & te plaire. C'eſt ainſi qu'une ame avide de gloire & de renommée, laiſſe ſon nom aux ſiecles à venir.

Les inſtrumens de muſique ſont les armes du Léthé, ils ſont l'enchantement des ames viles & lâches; ils ſont les charmes & les filets des cœurs amollis.

Le nom de ceux qui s'endorment dans le plaiſir, ne ſera pas immortel; nouveaux Icares, ils ne planeront jamais dans les cieux.

La voie de l'honneur eſt âpre & dure; qui veut y marcher, qui veut ſauver ſon nom de la faulx cruelle du Tems, doit faire de la vertu ſon étoile polaire.

C'eſt par des faits éclatans, c'eſt par des actions héroïques qu'Alcide s'immortaliſa; ce ne fut point par les ſons de la lyre, mais par ſes armes, que le fils de Pelée ſe rendit illuſtre.

Les rois ne peuvent ſauver leur nom de l'oubli que par des faits généreux; l'univers atten-

tif ſe ſouviendroit-il d'un prince devenu un chanteur illuſtre?

Ne perds pas courage; ne détourne point la tête; ne couvres point d'un voile la rougeur de ton front: change, change d'idées, quitte ces futilités, éloigne de toi ce charme, cette magie qui t'avoit ravi à toi-même.

Celui qui cherche les vains amuſemens n'a pas toujours l'ame honnête. Le chant ne fut jamais le but des grandes actions, quoiqu'il ait quelquefois ſervi d'amuſement aux ames les plus fortes.

La véritable grandeur donne des idées élevées: le prince qui marche dans le ſentier de l'honneur, arrache de ſon ame les paſſions lorſqu'elles y naiſſent.

La prudence ne permet pas de compter ſur un calme joyeux & tranquille. L'on prend pour un fou celui qui cherche la victoire en ſurmontant les difficultés ſur l'ébene; tels furent les charmes coupables de l'impie Circé.

On ne cherche à plonger dans la molleſſe que les ames les plus efféminées & les plus tendres.

Que tes yeux toujours ouverts t'apprennent l'art des rois; puiſqu'ils doivent avoir cent

yeux, ainſi qu'Argus, car l'hydre des vices a cent têtes.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que je tiens ce diſcours; puiſque je ſçais que la muſique fut toujours une grande léthargie pour l'ame la plus forte & la plus généreuſe.

Que le ſort d'Argus te ſerve d'exemple, lui que la douce magie d'un chant agréable endormit; à peine eut-il fermé les yeux qu'il trouva la mort.

Qui veut s'immortaliſer doit ſe livrer aux travaux, aux ſoins les plus pénibles; car on ne peut perpétuer ſon nom ſans luter avec celui qui dévore les années.

L'extérieur eſt le miroir de l'ame. Qui ſe fatigue en faiſant le bien ne meurt pas; s'il meurt la vertu lui donne une nouvelle exiſtence.

Le vice & la vertu ne décroiſſent jamais; en nous diſant que cette derniere eſt la fille des géants, c'eſt nous apprendre qu'elle peut augmenter & devenir plus éclatante.

Que ta majeſté accoutumée ſe remontre; qu'avec la force & la prudence elle te ſerve de conſeil.

Les habitudes de la jeuneſſe ſont d'un grand poids ſi l'on n'y fait attention; elles nous preſſent & nous ſollicitent, nous les traînons encore dans la vieilleſſe.

Une plaie qu'on ne traite pas, empire. Ce n'eſt point une merveille, puiſqu'une vieille habitude eſt difficile à changer.

Lorſque l'amour des voluptés, lorſque le plaiſir, ce menſonge empoiſonné, met l'ame dans la langueur, comment reprendre du courage? Hector te l'a dit, écoute ſon avis.

Entends comme il ſe moque, comme il invective Pâris, qui pourchaſſe en chantant l'amour d'Hélene & la priſe de Troye.

Regarde en ces lieux Pallas qui s'arrête, & dans ſon dépit jette les inſtrumens de muſique au milieu des ondes, pour les éloigner de plus en plus.

Je laiſſe à l'écart d'autres faits antiques, je me borne à ceux-ci : regarde dans quelle haute eſtime eſt celui qui chante, qui joue des inſtrumens ſur les bords du Tibre & du Nil.

Alcibiade ne mépriſoit pas ſeulement la muſique, il la regardoit comme un art indigne de toute perſonne libre.

Chaſſe loin de toi ces deſirs ſi honteux; que ton ame reprenant ſa vivacité s'ouvre aux ſentimens de l'honneur qui la preſſoient autrefois.

Prends gré à mes diſcours; que ma voix ſoit un éperon poignant à tes deſirs, qu'elle les excite; la vertu aiguillonnée n'en eſt que plus forte.

Ainſi parle mon affection ; laiſſe, laiſſe derriere toi cette maladie des ſens, cet oubli de toi-même.

Veux-tu que l'hiſtoire parle de toi ? tu dois te rappeller qu'on ne l'écrit pas ſur des cordes d'acier, mais ſur les hauberts & les corcelets.

La mémoire de Troye ſera éternelle encore que cette ville n'exiſte plus, parce qu'une réputation immortelle a conſacré le nom de ceux qui la défendirent.

Laiſſe donc à Therpandre (*u*) la muſique douce & inſinuante ; ne t'occupe que de courage & de vertu ; rends déſormais Alexandre à lui-même.

C'eſt ainſi que dans les ſiecles éloignés, Antigonus parloit à ſon maître ; c'eſt ainſi qu'il le rappelloit à des penſées héroïques & dignes de lui.

D'Antigonus, du roi de Pella, princes de ce ſiecle, levez le voile ; car mes chants myſtiques vous regardent & s'adreſſent à vous.

Je ſuis Antigonus qui vous reprends ; vous êtes les Alexandres : que ma correction faſſe renaître votre zele.

(*u*) Poëte lyrique de Leſbos, qui par la douce harmonie de ſes chants & de ſa lyre, appaiſa la ſédition ſurvenue entre les Lacédémoniens, & qu'on appella *le Chantre Lesbien par excellence*, à raiſon de ce ſuccès.

Encore qu'Auguſte ſe plût dans les concerts, qu'il aimât la muſique, repris un jour par un de ſes amis, il ne s'en occupa plus.

Ce n'eſt pas par des chants harmonieux qu'on dompte & ſoumet les ennemis, qu'on remporte des victoires éclatantes. Les amuſemens d'un inſtant produiſent quelquefois des évenemens extraordinaires & malheureux.

Dans ſon principe le vice eſt peu de choſe; mais rappellez-vous que de la plus petite étincelle naît ſouvent un grand incendie.

Les gens efféminés ne croiront pas qu'une maladie auſſi douce puiſſe ſe changer en un mal extrême & dangereux.

Mais que le chant ne porte au mal, à des actions criminelles, la fin tragique du ſuperbe Néron vous le prouvera avec plus d'évidence.

Il ſe laſſa du ſoin du gouvernement dès l'inſtant qu'il retint tous les ſoirs après ſes ſoupers le muſicien Terreno, pour l'entendre & chanter avec lui.

Or, qui croira jamais que ce plaiſir honnête dans un ſens, pût produire tant de crimes?

Peu-à-peu il commença à chanter; cette paſſion prit inſenſiblement ſur lui tant d'empire qu'il s'y livra tout entier.

Dans l'objet de ſe rendre muſicien célebre &

parfait, cherchant à ſe donner une voix argentine, il portoit la nuit ſur ſa poitrine des plaques de plomb.

Que de remedes (*x*), que de précautions n'employa-t-il pas pour remplir cet objet ? Peut-être ſe ſeroit-il fait eunuque, ſi les rois ne devoient des ſucceſſeurs à leurs peuples.

Enfin l'univers le vit rafoler à tel point de cet art futile, qu'il monta ſur le théâtre & parut ſur la ſcène, ſe croyant déſormais une ſirene.

C'étoit peu que d'avoir eu des applaudiſſemens à Rome, à Naples, de les avoir arrachés à l'Italie entiere qui les lui avoit déjà prodigués.

Pour chercher de plus hautes victoires, il alla dans la Grece ; il acheva de s'y rendre mépriſable.

Si je voulois conter chaque action qu'il y fit, je ſerois plus fou que lui : il me ſuffira de dire que lorſque Rome brûloit il ſe tenoit tranquille en chantant, & que rendant le dernier ſoupir, il dit que le monde perdoit un grand muſicien.

Que d'infamies, que d'horreurs ne fit pas pour la muſique, ce monſtre. Toutes ſes actions prouvent combien j'ai raiſon de reprendre l'art

(*x*) La décence de notre langue ne m'a pas permis de traduire trois ou quatre vers de l'original ; je me ſuis contenté de les exprimer par ce tour de phraſe, *que de remedes.*

du chant, toute la vie de ce tyran en rend témoignage ; qui ne le croira pas peut lire Tacite & Suetone.

Princes, ajoutez quelque foi à mes diſcours ; les tems de Néron peuvent ſe renouveller ; le ſiecle dans lequel j'écris n'a-t-il pas à craindre les mêmes vices !

Je n'ai jamais vû la muſique tant eſtimée qu'elle l'eſt de nos jours ; faites-en l'éloge, & le monde ira de mal en pis, car le vice ne fut jamais plus accrédité.

Combien on voit d'hommes infâmes ſur vos bords, qui le jour des noces de leurs propres parens, cherchent à établir le déſordre dans leur ménage !

Que de gens bas & abjects, qui plus eſt, indignes de vivre, ont des palais, des livrées, des maiſons de campagne, des équipages ſuperbes !

Que de Lycaons (*y*) ! Jamais la fortune ne leur échappe ; ils s'enrichiſſent des travaux, du bien d'autrui !

Qu'on en voit qui vêtus ſuperbement, énorgueillis d'armoiries, manient la lance & l'épée ! Ils ſe donnent des airs de grandeur, tandis que dans leurs mains un hoyau ſeroit mieux placé.

(*y*) Roi d'Arcadie changé en loup, pour avoir fait ſervir à Jupiter les membres de ſon petit fils Arcas.

Combien d'hommes on voit qui rampant ſur la terre y vivent dans l'opprobre ! le ſort avilit leur être ; ils ont cependant des penſées grandes & ſublimes.

Qu'il en eſt au contraire dans ce ſiecle pervers, qui paroiſſant ſur la ſcène ainſi que des ſeigneurs, mériteroient de ſervir d'eſclaves ſur les galeres !

LETTRE

En Réponſe à l'Académie de Volterre.

MESSIEURS,

C'EST avec la plus grande ſatisfaction que je reçois l'honneur auquel vous voulez bien m'appeller : mes ſentimens pour votre illuſtre Corps pourroient-ils juſtifier votre choix ? Non, Meſſieurs, quoique mes vœux aient prévenu la grace que vous m'accordez, je crains bien que vous ne vous plaigniez de la faveur que vous me faites aujourd'hui. Que ne puis-je être à portée de profiter de votre goût, de votre juſteſſe dans la critique, de vos lumieres dans tous les genres de littérature que vous ſuivez, de cet amour pour la vérité, de cette aménité de mœurs, de ce zele pour les exercices ſçavans, qui forment le caractere de chacun de vous ; que n'ai-je enfin cette éloquence noble & facile, ſi néceſſaire au progrès des Lettres ? Que ne puis-je partager vos travaux, & par la communication de vos talens, me promettre quelque jour d'avoir juſtement obtenu vos ſuffrages ?

Je ſuis, *&c.*

ÉLOGE

De Clémence Iſaure, prononcé le troiſieme jour de Mai de l'an 1757, dans l'Aſſemblée publique de la diſtribution des prix.

MESSIEURS,

SI je m'écarte quelques inſtans de vos uſages, dans ce jour deſtiné à célébrer Iſaure, & à lui payer le juſte tribut d'éloges que nous lui devons, c'eſt moins pour les blâmer, ces uſages, que pour acquitter votre reconnoiſſance d'une maniere digne de vous.

Que pouvois-je faire de plus intéreſſant, que de ſauver de l'oubli & de la nuit des tems, un Hymne conſacré à l'honneur de notre bienfaitrice, & de le ſubſtituer aux phraſes latines par où j'aurois dû commencer ?

Cet Hymne me paroît avoir été fait peu de tems après (*a*) la tranſlation de ſa ſtatue dans ce Capitole, du moins porte-t-il l'empreinte du bon goût, de ce goût puiſé dans les meilleures ſources de l'antiquité, qu'on ne négligeoit point alors, & qu'on n'eſtime pas aſſez aujourd'hui ; je ne ferai que l'office de traducteur. C'eſt un

(*a*) Vers l'année 1547.

petit mérite, je le ſens bien, Meſſieurs ; mais mon amour-propre y gagne ; après l'apologie de l'original, il convient que j'ajoute à la verſion que j'en ferai un commentaire, peut-être même donnerai-je une gloſe. Au reſte, je n'ai pas héſité d'uſer du privilege des traducteurs, & je dois vous prévenir que c'eſt plutôt une imitation libre qu'une traduction purement littérale.

Salve, Tectosagum proles, ſalve, inclita virgo!
Ad tua ſacra vocans, ut noto tibia cantû
Inſonuit, longoque patet poſt tempore limen
Diva tuum, ruit effuſum facto agmine vulgus;
Lætitia plauſuque fremens, ſtudioque videndi.
Jam ſenibus mixti juvenes, pueriſque puellæ.
Quo mox docta cient inter ſe prælia vates,
Hinc atque hinc denſâ circum cinxere coronâ;
In media ante oculos annoſa volumina arenâ;
Unde olim didicere rudes excudere verſus,
Aram mole premunt: juxta ſolia aurea, late
Effulgent prætium victoribus: olli inhiantes
Expleri nequeunt oculos, ardentque tuendo;
At tu grande decus pindi certamina tanta,
Cui placuit regere arbitrio dum vita manebat;
Si qua remordet adhuc memorem te cura tuorum
Addituſque tuos coluiſi ſemper honores,
Adſis fauſta favenſque, nec aſpernare vocantem

Laudes namque tuas, nomenque & facta canendo
A te principium, à te magna exordia ducam.
Audior; excelsâ quæ ſtat ſublimis in arce
Marmorea effigies ſæclis, veneranda futuris,
Arriſit mihi blandum & quâ coma preſſa coronâ
Ter viſa inſolitos, dare circum tempora motus.

RACE illuſtre des Tectoſages,
Toi qui ſçus réunir les vertus aux talens;
Reçois aujourd'hui nos hommages;
Iſaure, pourrois tu dédaigner notre encens?
Déjà les ſons de la trompette
Annoncent tes antiques jeux;
Le temple s'ouvre, à cette fête
Accourt en foule un peuple curieux;
Dans ce cirque, dans cette arène,
Si nous ne voyons point d'intrépides luteurs,
Par des ſpectacles vains intéreſſer la ſcene,
Les poëtes, les orateurs,
Attirés par l'eſpoir d'une noble conquête,
S'empreſſent d'obtenir les fleurs,
Que dans ces lieux on leur apprête.
Mais quel livre myſterieux
Sur cet autel s'offre à ma vue!
C'eſt-là que nos premiers ayeux
Puiſoient ces ſons groſſiers que leur Muſe ingénue
Formoit en célébrant les héros & les dieux;
Pour bannir les erreurs que ſemoit l'ignorance,

Tu voulus préſider toi-même à leurs eſſais.
Bientôt tu ſçus par ta préſence,
Du génie & du goût étendre les ſuccès.
Ainſi quand une nuit profonde
A répandu la terreur dans les airs,
Le ſoleil renaiſſant du vaſte ſein de l'onde,
De ſon éclat embellit l'univers,
Et rend la terre plus féconde.
Jouis de tes rares bienfaits:
Viens, quitte la troupe immortelle,
Des arts que tu chéris admire les progrès,
Et prête leur une beauté nouvelle.
Tu m'entends; mes deſirs ne ſont pas rejettés:
Si tu ne peux quitter les demeures ſacrées,
Du moins à ton nom ſeul les mortels agités
Sentent d'un feu divin leurs ames pénétrées,
Moi-même en te louant, digne objet de nos vœux,
Je crois voir ta ſtatue à mes tranſports ſourire,
La couronne de fleurs, qui preſſe ſes cheveux,
A paru s'émouvoir aux accens de ma lyre.

Déjà le goût des lettres, cette lumiere qui avoit éclaté quelques inſtans, étoit prête à s'éteindre; déjà la pareſſe victorieuſe de l'application prenoit le deſſus; enfin une langueur mortelle alloit ſucceder à cette vive émulation qui ſembloit promettre la renaiſſance de ces prodi-

ges de génie & d'éloquence, dont Toulouſe avoit fourni des modeles, lorſque quelques particuliers, zelés pour le bien public, ſous le regne de Charles-le-Bel, ſe propoſerent d'y diſtribuer des couronnes à ceux qui réuniroient l'art d'écrire à celui de penſer. Leur projet mis à exécution y attira des hommes, qui s'exerçant dans l'art des vers, eſpéroient, par les charmes de la poéſie, polir les mœurs & les rendre moins barbares.

Que ce ſoit à l'imitation des jeux de la Grece & de Rome (*b*), de ceux qu'on célébroit parmi les Arabes (*c*); que ce ſoit enfin ſur le

(*b*) Dans les jeux de la Grece, tels que les Olympiques, les Néméens, les jeux de Thebes, de Sicione, d'Argos, d'Alexandrie, inſtitués à l'honneur des Muſes, les portiques des Gymnaſes étoient ouverts à tous ceux qui vouloient s'exercer dans les combats littéraires. Les hymnes qu'on y chantoit, parce que dans ce tems-là la poéſie & la muſique n'alloient pas l'une ſans l'autre, ces hymnes étoient comparés & jugés avec le plus grand ſoin, & les vainqueurs recevoient dans ces jeux différens des palmes & des couronnes. On en uſoit de même dans les jeux capitolins formés ſur le modele des jeux de la Grece. On peut conſulter à cet égard Pierre Dufour dans l'*Agonoſticon*, & le Recueil de l'académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

(*c*) On ſçait que les Arabes aimoient la poéſie, qu'elle leur tenoit lieu de mémoire & de commentaires. Ils s'aſſembloient tous les ans au commencement du printems, à la place d'Ocadhi pour y réciter des vers; à quoi ils ſe provoquoient les uns les autres, comme à une ſorte de combat: les vainqueurs étoient couronnés dans ce même lieu aux acclamations de tous

modele

dele des cours d'Amour, cette ſorte de tribunaux Littéraires, compoſés de gens d'eſprit & de goût, de la premiere nobleſſe, qui jugeoient les poëtes, parce qu'ils étoient poëtes eux-mêmes.

Les Troubadours de Toulouſe, perſuadés que la gloire de maintenir les talens leur étoit réſervée, ſe flatterent de remettre notre patrie en poſſeſſion du titre brillant de *Palladienne*, qu'elle ſembloit avoir perdu. Ils inſtituerent des jeux Poëtiques, & le retour de la belle ſaiſon leur parut le tems le plus propre pour s'exercer dans les combats littéraires qu'ils établirent. Mais comme l'art connu ſous le nom de *gaye Science* ne conſiſtoit principalement qu'en Sonnets, en Paſtorales, en Vaudevilles, en Madrigaux, ou dans ces queſtions ingénieuſes appellées *Tenſones*, qui ne rouloient que ſur l'amour, dont les poëtes Provençaux s'attribuoient l'invention (*d*), ces citoyens zélés & vertueux,

ceux qui aſſiſtoient à ces jeux. *Albufarage, des Mœurs Arabes.*

(*d*) A en juger par la meſure de leurs vers, ordinairement de dix ſillabes, ils devoient l'idée de cette poéſie aux peuples de la Caſtille. Juan de la Enſina avoit donné les premieres regles de l'art *Enſima* ou poéſie Caſtillane, tandis que don Henrique de Villena donnoit celles de la *Gaya Scienza*. Il paroît qu'il n'y avoit de différence dans ces deux genres de poéſie, que celle des ſujets que l'on traitoit.

pour rendre leur aſſociation auſſi utile que durable, dans les reglemens qu'ils ſe propoſerent, voulurent qu'on abandonnât ces diſputes amoureuſes, dont ils ſentoient la futilité, & qu'on traitât des ſujets plus ſérieux & plus relevés. Inſenſiblement & par leurs ſoins, les Muſes s'exprimerent avec plus de décence & de dignité, ſans renoncer au caractere de tendreſſe & de badinage qui ſembloit fait pour la poéſie Gaſcone : c'eſt dans cet idiome national qu'on écrivit d'abord.

Bientôt Toulouſe devenue fameuſe par les progrès du goût, reçut dans ſon ſein les poëtes de la Provence & ceux des autres provinces du Royaume, qui, à l'invitation qu'on leur fit, s'y rendirent pour obtenir le prix de la Violette, le 3 Mai de l'année 1324. Depuis cette époque, ces jeux célébrés dans la même forme, ne furent point diſcontinués.

Si la fin du quatorzieme ſiecle y porta quelques changemens, ils ne furent pas conſidérables. C'eſt à ce tems heureux qu'il faut rapporter la fondation d'Iſaure (*e*). Cette fille, auſſi illuſtre par ſa naiſſance que par ſes talens, honora de la protection la plus éclatante ceux de ſes compatriotes, qui joignant les vertus acquiſes

(*e*) Elle deſcendoit des anciens comtes de Rouergue.

aux talens naturels, cultivoient les ſemences de goût qu'ils trouvoient dans leur génie.

Quoique la verſification de ces tems reculés fût aſſez réguliere, & qu'on réunît quelquefois à la naïveté des penſées, des expreſſions qui ſembloient leur être propres, Iſaure s'apperçut qu'on pouvoit faire mieux ; mais le rétabliſſement du goût ne faiſant que commencer, ſes progrès & ſa perfection étoient réſervés à des ſiecles plus éclairés. Pour les hâter, ces progrès, elle voulut que des récompenſes multipliées encourageaſſent l'émulation, cette maîtreſſe impérieuſe qui produit de généreux & d'utiles efforts.

Avant Iſaure on avoit cherché à fixer l'art de la poéſie par des préceptes. On avoit travaillé à une ſorte de poëtique (*f*); les reglemens du corps Littéraire, que cette illuſtre fille prenoit ſous ſa protection, contenoient les principes & les regles des divers genres de poéſie alors d'uſage. Cependant ce qu'on avoit fait juſques-là manquoit d'invention ; Iſaure en communiquant ſes vues aux auteurs & à ceux qui leur diſpenſoient des couronnes, s'efforça de réformer ce qu'elle avoit trouvé de repréhenſible dans les productions de ces tems ; elle ne s'attendoit pas,

(*f*) Ces reglemens diviſés en cinq parties, traitent de toutes les ſciences. *Voyez* les Manuſcrits des jeux Floraux.

comme je l'ai dit, à y trouver cette exactitude de ſtyle, cette éléganoe de compoſition, qui n'étoient pas faites pour ce ſiecle, & qu'à peine on a trouvées depuis dans les ouvrages de quelques génies heureux; mais du moins la poéſie n'étoit pas alors un art perfide & dangereux, qui répandant avec fureur dans la ſociété des ſatyres ou des principes d'irréligion, n'offre que des maximes auſſi dangereuſes que déraiſonnables.

Si les premiers chants de ces poëtes n'avoient pas cette ſublimité, cette élévation des auteurs ſacrés & profanes qui conſacrerent les leurs à célébrer leur religion, & qu'on auroit dû conſulter, ils étoient cependant propres à entretenir la piété.

(*g*) Bientôt le génie heureux des poëtes leur fit puiſer dans l'antiquité ces images riantes, qui donnent de la vie aux productions de l'eſprit; on abandonna les jeux de mots, les équivoques, les alluſions, on uſa ſobrement des métaphores, & l'on apprit inſenſiblement à répandre, dans les ouvrages de poéſie, une variété ingénieuſe, on s'occupa davantage de la conſtruction des vers, on s'attacha à l'harmo-

(*g*) *Voyez* les Diſſertations hiſtoriques de M. l'abbé de Guaſco, pag. 206. vol. premier.

nie de leur meſure (*h*); ſi l'on conſerva encore un peu trop d'enthouſiaſme, c'eſt qu'il tenoit en quelque ſorte au génie de ce tems, à l'idiome dont on ſe ſervoit.

Iſaure devenue la ſeconde inſtitutrice de ce corps Littéraire, avoit vû croître avec plaiſir ſous ſes yeux, des ſujets qui s'élevoient pour la gloire de ſa patrie; elle applaudiſſoit à leur mérite naiſſant: elle leur diſtribuoit elle-même ſes couronnes; quoiqu'elle eût augmenté les prix deſtinés à ces jeux poëtiques, elle n'en changea pas les uſages, tout s'y paſſoit dans l'ordre accoutumé: elle ſe contentoit d'en être l'arbitre.

La diſtribution de ces prix faite par les magiſtrats, étoit annoncée de la même maniere que les jeux Militaires (*i*), & les récompenſes deſtinées aux vainqueurs, comme pour échauffer leur génie, demeuroient expoſées à leurs yeux.

Une bouche (*k*) plus éloquante que la mienne, vous a inſtruits des changemens arrivés à ces uſages.

Vous avez pû apprendre, qu'après avoir perdu Iſaure, ceux qui lui étoient redevables

(*h*) *Voyez* les Œuvres de Goudelin.

(*i*) Cet uſage n'a ceſſé que ſous le regne de Louis XIV.

(*k*) M. de Ponſan, l'un des quarante de l'Académie, a donné l'Hiſtoire des jeux Floraux.

de tant de bienfaits, exécuterent ſes dernieres volontés. Elle avoit deſiré qu'on répandît des fleurs ſur ſon tombeau (*l*). Cette coutume que la reconnoiſſance maintint quelque tems, parut un reſte de ſuperſtition de l'idolâtrie, on la ſupprima; & tandis que pour en conſerver le ſouvenir, les fleurs dûes à la libéralité d'Iſaure, ſont dépoſées ſur l'autel de l'égliſe où elle fut inhumée, on fait l'éloge de cette illuſtre fille devant ſa ſtatue.

Au reſte, c'eſt ſans doute pour l'une de ces occaſions que fut fait cet Hymne que j'ai heureuſement recouvré.

Qui s'éleveroit contre des éloges ſi ſouvent répétés ? Seroit-ce la patrie d'Iſaure, à qui elle a donné tant de preuves de ſon amour ? Loin de nous cette idée d'ingratitude.

Ce ne peuvent être les membres de cette Académie, qu'elle a rendus les dépoſitaires de ſes tréſors; ſon ſouvenir leur eſt trop cher pour qu'ils ſe laſſent de le rappeller.

(*l*) On voit pluſieurs fondations de cette eſpece en Italie, entre autres celle de Torcello, à cinq milles de Veniſe. *Voyez* l'Inſcription rapportée, pag. 307 du liv. intitulé *il Foreſtiere illuminato*, où Patrocle, affranchi, conſacrant ſes biens à la mémoire de ſon patron, les donnoit à la ſociété des centonniers, pour que leur revenu fût employé tous les ans aux frais d'un feſtin, & que l'on jettât des roſes ſur ſon tombeau & ſur celui de ſon maître. On peut voir la pag. 253. du t. 2. de la Religion des Gaulois, où il eſt parlé d'une fondation à-peu-près ſemblable.

Oui, Meſſieurs, ces éloges en perpétuant notre reconnoiſſance, ſont des motifs d'encouragement & de généroſité pour des citoyens animés de l'amour de la patrie (*m*).

Ce ne peuvent être enfin ceux qu'elle a voulu encourager par ſes bienfaits, qui chercheroient à en perdre la mémoire. Je la vois, cette illuſtre fille; elle ſemble vouloir les aſſocier à l'immortalité dont elle jouit depuis une longue ſuite d'années.

Approchez-vous donc, orateurs & poëtes; venez recevoir les fleurs qu'on vous deſtine; mais pour les obtenir, joignez à la nobleſſe de l'invention, la vivacité des images; réuniſſez à la hardieſſe des expreſſions, cette harmonie qui répand les graces dans la poéſie, & qui ſemble par ſa douceur en diminuer la contrainte & l'uniformité.

Ces préſens de la nature changés en or dans nos mains, & qui doivent être le prix de vos talens, ſemblent vous annoncer que vos ouvrages doivent avoir cette fraîcheur de coloris, cet éclat brillant, ce parfum délicieux, enfin cette délicateſſe des fleurs dont nos prix ſont les images.

(*m*) M. Soubeiran de Scopon a augmenté le prix de ſtiné à l'Eloquence.

Souvenez-vous que, comme l'éclat de ces fleurs, celui de vos productions paſſera bien vîte, ſi elles ne renferment d'excellens préceptes, des leçons de ſageſſe & de vertu; privés de ces reſſources, je vois leur beauté fugitive prête a ſe faner: elle ſe flétrira; elle ne peut tout au plus avoir que des inſtans.

ÉLOGE HISTORIQUE

De Paule de Viguier, connue ſous le nom de la Belle Paule, *lû dans une Séance publique de l'académie Royale des Sciences de Toulouſe.*

PAULE DE VIGUIER, auſſi célebre par ſa vertu que par ſa beauté, naquit à Toulouſe dans l'année 1518 (on ne ſçait pas préciſément le jour & le mois) d'une famille noble & ancienne de Gaſcogne, qui s'étoit diſtinguée au ſervice d'Angleterre, & qui depuis ayant paſſé à celui de France, y mérita des emplois honorables (*a*).

Le pere de Paule de Viguier, après avoir ſervi pendant quelques années, ſe retira à Toulouſe pour y recueillir un héritage conſidérable, au-

(*a*) *Voyez* l'Hiſtoire de Froiſſard, ch. 237 & 241, pages 288. & 314. & ſuivantes. Il y eſt dit, que Meſſire Gaillard de Viguier, biſayeul de Paule, fit une chevauchée à Navarret, avec Meſſire Thomas de Phéletoo, ſénéchal d'Aquitaine, pour le prince de Galles, en 1367 ; il ſe trouva à la bataille donnée entre Nadres & Navarret, ſous le pennon de ſaint Georges & la banniere de Meſſire Jean Chandos. Il paſſa depuis au ſervice de France, où Antoine de Viguier, ſon arriere petit-fils, l'aîné des freres de Paule, après avoir ſervi avec honneur, fut fait grand-écuyer du duc d'Alençon, frere de Charles IX. Cet Antoine eſt la tige des ſeigneurs de Segadenes, établis dans le Lauragais, près de Villefranche.

quel il étoit appellé par les droits de ſa premiere femme. Il s'y fixa, & après un ſecond mariage dont il n'avoit point d'enfant, il paſſa à de troiſiemes noces avec Jaquette de Lancefoc, d'une illuſtre maiſon, originaire d'Angleterre (*b*), depuis établie dans cette ville. De cette union naquit Paule de Viguier, que Gabriel de Minut, baron du Caſtera, ſénéchal de Rouergue, a célébrée dans ſa Paulegraphie (*c*), ouvrage ſingulier, dédié à Catherine de Médicis.

Elle fut élevée avec ſoin ſous les yeux de ſes parens; elle acquéroit tous les jours des talens & des graces: leur exemple la formoit à la vertu. Douée de ces qualités recommandables, elle honora ſon ſiecle; la nature ſembloit s'être épuiſée pour lui prodiguer toutes ſes faveurs. Jamais on ne vit tant de charmes réunis: on la diſtinguoit de ſes compagnes. Elle auroit pû diſputer le prix de la beauté, comme firent les

(*b*) Sa mere étoit iſſue de la maiſon de Callemane de Luc.

(*c*) Ce livre intitulé, *Diſcours divers de la Beauté*, dédié à Catherine de Médicis, fut imprimé en 1588, par les ſoins de Charlote de Minut, ſœur de l'auteur. Il y décrit les beautés de chaque partie du corps de la belle Paule, ſans en excepter les plus cachées, & il les nomme. On remarquera qu'une abbeſſe prit ſoin de l'édition, & qu'une reine de France en accepta la dédicace. Il faut convenir que nous ſommes devenus bien chaſtes.

déeſſes. Bientôt on lui donna les éloges les plus flateurs, ainſi qu'on le verra dans les vers ſuivans.

Car trois Graces étoient, n'étant encore née,
La Paule qui devoit vaincre leur renommée.

Elle étoit raviſſante, dit ſon panégyriſte, & dans ſon plus grand éclat, lorſqu'en 1533, François I. fit ſon entrée dans cette ville. On la choiſit pour lui en préſenter les clés (*d*), âgée alors de quatorze ans, vêtue en nymphe, elle en avoit l'air & la démarche. La modeſtie, cette vive image de la vertu, paroiſſoit ſur ſon viſage : elle harangua le prince en vers françois.

A peine fut-elle d'âge qu'on pensât pour elle à un établiſſement, qu'elle fut recherchée de tous ceux qui la virent. Parmi ſes prétendans, Baynaguet, quoique dans les charges de la magiſtrature, qualifié de prompt & hardi capitaine (*e*), fut préféré. On les unit bientôt par les

(*d*) *Voyez* le vol. 2. des Annales de Toulouſe, p. 84. par Lafaille. Il ſe fonde ſur le Journal de Pétrois, & la délibération des commiſſaires de la ville du 8 Juillet 1582.

(*e*) Il mérita ce titre par ſon attachement au parti catholique, qu'il défendit avec vigueur lors des troubles arrivés à Toulouſe. *Voyez* l'Hiſtoire de Boſquet, imprimée dans cette ville en 1595, ch. 32. & 36. où il eſt mis à côté de Bazordan de Gardouch. Ce mariage eſt prouvé par un arrêt du 20 Juillet 1583, rapporté par Larroche, *liv. 6. tit. 59.* des Imputations, *art. 4. p. 537.*

nœuds du mariage. Les hommes remplis de bravoure ont toujours eu des droits ſur le cœur des femmes, peut-être par la raiſon des contraires; on leur ſuppoſe des ames foibles & timides: on ne ceſſe de leur répéter, que la nature en leur donnant les graces, les charmes de la figure, les a dédommagées de ce courage, de cette fermeté, qui ſemble être l'apanage des hommes & former leur caractere diſtinctif; ſoit qu'elles ſe rendent à ce ſentiment, qu'elles veuillent s'aſſocier, pour ainſi dire, à ces qualités qui leur manquent, ſoit que quelques-unes d'entre elles les aient en partage, on trouveroit ſans beaucoup de peine, dans les différens ſiecles, des exemples du choix & de la préférence qu'elles ont donnée aux héros.

Paule s'étoit décidée pour Baynaguet: elle fit ſon occupation unique de remplir le cœur de ſon époux: elle le poſſéda tout entier. Ce bonheur ne fut pas de longue durée, la mort les ayant ſéparés ſans qu'elle eût eu des enfans, elle ſe remaria avec Philippe de Larroche (*f*), baron de Fontenilles, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, & qui en premieres noces avoit épouſé la fille

(*f*) Le même qui avec Saler, Pontejac & Monteſpan, vint au ſecours de Toulouſe en 1589. pag. 441. des Annales de Toulouſe, vol. 2.

du maréchal de Montluc (*g*). Que de titres indépendamment de ſes qualités pour ſe faire aimer ! Lors de l'entrée de Charles IX. dans cette ville en 1563, Paule fut préſentée à Catherine de Médicis : cette Reine demeura ſurpriſe de ſes différentes perfections : elles pouvoient en effet ſupporter un examen réflechi, s'il en faut croire Minut, qui paroît s'être épuiſé, pour ainſi dire, à les célébrer, ce qu'on pourroit peut-être attribuer à une paſſion violente, mais que Paule ne partagea jamais. Le connétable de Montmorency dit alors, qu'on pouvoit hardiment la placer au nombre des merveilles de l'univers, qu'elle étoit l'honneur de Toulouſe, de ſon ſiecle. Les vers que je vais rapporter prouvent une partie de ces faits. Elle ſçut ſe garantir des dangers d'une ſituation délicate ; car il eſt bien difficile qu'une femme ne ſoit flattée de l'empreſſement & des ſoins d'un homme aimable. Le deſir de plaire eſt un ſentiment qui ne dépend point en quelque ſorte du ſexe, puiſque néceſſaire au ſyſtème de la nature, il rend la beauté plus intéreſſante, qu'il offre les graces dans l'aſpect le plus ſéduiſant, lorſque l'affectation & l'artifice ne le guident pas. Paule de Viguier ne permit jamais que des vues conformes à la décence & à l'honnêteté,

(*g*) *Voyez* les Commentaires, liv. 3. pag. 526.

à cet homme qui l'aimoit & le lui disoit sans doute. Voici comme il s'exprimoit lui-même :

Adieu, celle que j'ai dans mon cœur imprimée,
Qui se fait par sa grace à un chacun aimer,
Adieu, celle de qui le loz je veux semer,
Et accroître par-tout la vive renommée,
Adieu, de Languedoc la dame mieux famée,
Que sur toutes je puis chaste & belle nommer.

Eh ! pourroit-on ne pas en croire un amant malheureux ? Les passions dans tous les tems ont eu le même caractere : il est rare que l'amour-propre blessé ne se ménage pas des moyens de vengeance.

La vertu de Paule méritoit les plus grands éloges ; personne ne les lui refusoit : on les prodiguoit à sa beauté, elle avoit donné lieu au proverbe mis en rimes, pour exprimer les choses remarquables de Toulouse dans le sixieme siecle.

Le Bazacle (h), saint Sernin (i),
La belle Paule, Matalin (k).

(*h*) Le Bazacle, moulin sur la Garonne, à l'une des extrémités de la ville de Toulouse ; il est remarquable par la hardiesse de sa chaussée & le volume d'eau qu'elle porte.

(*i*) Saint Sernin, l'une des plus anciennes églises de cette ville, célebre par le grand nombre de reliques de saints qu'on y conserve. *Voyez* le Poëme latin du président Bertier.

(*k*) Matalin, fameux artiste, déclaré roi des violons par Henri IV. *Voyez* les Lettres de provision registrées au parlement de Toulouse.

Le mérite de la fameuſe Hélene de Zeuxis (*l*), fut d'être compoſée de pluſieurs modeles : elle caractériſoit tous ces objets ; elle les rendoit avec énergie ; l'accord, l'harmonie de leur expreſſion pouvoient la faire regarder comme la beauté de toute la nature en général : ce que par les traits du pinceau l'artiſte habile avoit pû raſſembler de perfections, cet enſemble, ce tiſſu myſtérieux & inviſible à la plûpart des hommes, mais qui n'eſt pas moins eſſentiel dans le phyſique que dans le moral, pour conſtituer la grace & la beauté, ſe trouvoit réuni dans cette aimable perſonne.

Pour rendre plus ſenſible ce que j'ai à dire, je vais entrer dans quelque détail.

La tête de Paule étoit parfaitement arrondie, ſa face plus petite que grande, ſon front blanc, uni & petit (*m*), aſſez ouvert ; ſes cheveux, dont la racine ne paroiſſoit ni trop avancée ni trop reculée, d'un blond doré ; plus épais que clairs, tomboient en treſſes ondoyantes & bouclées ; leurs ombres faiſoient reſſortir & valoir

(*l*) Quelques auteurs ont cru que ce fameux tableau repréſentoit Junon ou Vénus. *Voyez* le Dict. de Bayle au mot *Zeuxis*. Valere Maxime dit qu'il fut placé dans le temple de la Concorde à Rome.

(*m*) Ce trait étoit d'une grande beauté chez les Romains. Pétrone décrivant les charmes d'une belle perſonne diſoit : *Frons minima ;* & Horace avant lui, *inſignem tenui fronte Lycoridam.*

la blancheur de la peau, celle du cou: ainſi Vénus Anadyomene (*n*) avoit-elle été peinte par Apelles.

Les yeux de Paule étoient d'un bleu clair (*o*), vifs & brillans, prêts à être tendres, plus grands que petits, tels que les Grecs, qui ſe connoiſſoient ſi bien en beauté, les donnoient au dieu des Amours.

Les ſourcils d'une exacte diviſion, parfaitement déliés, à demi-circulaires, plus larges dans le milieu qu'aux extrémités, d'une tournure dégagée, ſe faiſoient voir au-deſſus du nez, qui diviſoit le viſage en deux portions égales; d'une grandeur médiocre; il étoit droit & uni.

Les joues n'étoient point trop larges, mais graſſes & fermes; elles préſentoient aux yeux un mélange naturel d'incarnat. On y voyoit de petites foſſettes.

(*n*) Auguſte conſacra ce chef-d'œuvre de l'art dans le temple de Jules Céſar. *V.* Plin. ch. 10. liv. 35. C'eſt de ce tableau qu'Ovide a dit:

Si Venerem Coïs nunquam pinxiſſet Apelles,
Merſa ſub æquoreis illa lateret aquis.

(*o*) Les yeux de cette couleur, ſi l'on doit s'en rapporter au ſentiment des philoſophes les plus célebres, annoncent un eſprit agréable, une ame tendre & ſenſible. *V.* Ariſt.

Les

Les oreilles bien plicées, médiocrement grandes, portoient une agréable & légere empreinte de rouge.

La bouche étoit petite, bien coupée & vermeille; les dents blanches, parfaitement égales, étoient couvertes par des lèvres qui le disputoient à l'éclat, à la fraîcheur des roſes du matin.

Le menton gracieuſement arrondi terminoit toute la face par une courbure parfaite.

Le cou blanc, droit, d'une tournure flexible, moins large dans le haut, groſſiſſant inſenſiblement vers les épaules, y finiſſoit avec grace. Celles-ci délicatement larges, ſans cette apparence de vigueur & de force que doivent avoir celles des hommes, laiſſoient voir une peau d'un beau blanc, qui montroit une apparence de fraîcheur & de ſanté. La délicateſſe de cette peau alloit toujours en augmentant vers le ſein, qui paroiſſoit d'albâtre; les bras fermes & arrondis s'uniſſoient inſenſiblement à une main longue, mais délicate, les jointures, les parties nerveuſes ne montroient ni rudeſſe ni dureté.

Ses doigts, tendres, minces, & diminués vers le bout, étoient terminés par des ongles longs, arrondis, tranſparens à leur extrémité.

La taille étoit aiſée, noble & majeſtueuſe, ſes hanches plus larges que les épaules, dimi-

nuoient par gradation juſqu'aux genoux, qui portant ſur des jambes droites, fines, élégantes, variées par un arrondiſſement proportionné de la partie la plus graſſe, finiſſoient par des pieds petits, délicats & potelés.

Tels ſont les traits que m'a fournis Minut; pour achever le portrait de Paule, je dirai avec lui, qu'elle étoit ſi *bien taillée, burinée & compaſſée par la droite regle, le ſubtil burin, le délicat ciſeau dont nature ſe ſert, qu'elle en avoit fait un chef-d'œuvre* (*p*).

Malgré ſon exactitude à rapporter tout ce qui peut avoir trait à cette belle femme, il ne nous a rien dit d'une particularité aſſez remarquable, & que l'on peut voir dans les Œuvres de la marquiſe de Lambert (*q*). Je ne puis l'affirmer, quelques recherches que j'aie faites à cet égard.

Toutes les fois qu'on la voyoit on ſe preſſoit à tel point, dit-elle, qu'il en arrivoit des accidens. La ville de Toulouſe lui fit un procès pour qu'elle eût à ſe montrer deux fois la ſemaine, ce qui fut ordonné. Elle ſatisfit à cette obligation; dans ces occaſions ſans doute l'aimable

(*p*) On voyoit, il n'y a pas long-tems, ſon portrait dans le château de Fontenilles.

(*q*) Diſcours ſur le Sentiment, pag. 88. 89. tom. 2. édit. de Paris 1751.

confuſion de la pudeur offenſée, la ſenſibilité de l'outrage fait à ſa modeſtie, devoient exprimer en elle un ſentiment qui relevoit encore toutes ſes graces.

Quoi qu'il en puiſſe être de cette anecdote, moins idolâtre de ſes attraits que ceux qui la voyoient, elle ſortoit peu : elle voiloit ſon viſage. Ce n'eſt pas qu'elle rougît de ſes charmes, ou qu'elle craignît que les yeux ne ſe laſſaſſent de les voir ; mais la pudeur faiſoit partie de ſes graces : ſa parure n'étoit point recherchée, elle étoit mieux parée que les autres.

Née avec un génie heureux, elle penſoit ſentiſſement & badinoit avec légereté, ſon eſprit avoit été cultivé avec ſoin, dans un âge même où l'on n'eſt ſuſceptible que d'amuſement. Elle liſoit beaucoup, & tout ce que l'on compoſoit de mieux alors, pour le ſtyle & pour les choſes.

Sa vie fut retirée, mais ſa maiſon étoit ouverte à tous ceux que le charme d'une converſation utile & agréable y attiroit. Elle y tenoit un rang diſtingué par ſes connoiſſances, par les ſaillies ingénieuſes, les traits brillans qu'elle laiſſoit échapper dans ſes diſcours. Elle avoit dans l'eſprit de ces tours qui ne ſont faits que pour les délicats. Pourroit-on en douter après le témoignage de ceux qui la voyoient le plus ſouvent ?

Nature ayant un chef-d'œuvre entrepris ;
Fit ton portrait au plus beau, de ſon mieux,
Elle emprunta faveur de tous les dieux,
Pour l'enrichir d'un eſprit bien appris ;
L'un rend de toi tout notre ſiecle épris,
Voyant ce corps, cette face & ces yeux,
L'autre montrant qu'il eſt enfant des cieux ;
Pour l'admirer ravit tous nos eſprits.

Son ame avoit eu plus d'une fois beſoin de fermeté & de courage. Cet époux qu'elle aimoit avec tendreſſe (Latroche de Fontenilles) mourut avant elle. Elle le regretta fortement ; ſes yeux dans cette occaſion ſe porterent par intervalles vers le ciel ; ſes paupieres s'inonderent fréquemment de larmes.

Tendre, empreſſée pour ſes amis, tout fut ſentiment en elle : les qualités de ſon cœur, ſa douceur, ſon égalité, relevoient dans ſa perſonne les agrémens de ſon ſexe ; on ne la ſoupçonna jamais d'en avoir les foibleſſes. Elle conſerva des reſtes de beauté juſqu'à l'âge de quatre-vingt ans. Sa taille fut toujours la même. Sa démarche dans ſa caducité étoit encore parfaitement aiſée. Elle mourut vers l'année 1610, avec des ſentimens de religion dont elle ne s'étoit jamais départie. Elle avoit tendrement

aimé ſa mere ; elle voulut être inhumée dans le même lieu (*r*).

L'anagramme de ſon nom (la pure vie guide) fut d'autant plus heureuſe qu'elle peignoit ſon caractere & ſes mœurs. On auroit dû mettre ſur ſon tombeau cette épitaphe ; le témoignage de l'opinion publique n'eût-il pas été auſſi flatteur à ſa mémoire que les titres les plus brillans & les plus faſtueux !

(*r*) Lafaille a eu raiſon de douter ſi le ſquelette que les Cordeliers montrent comme celui de Paule, l'eſt effectivement. Elle deſira d'être dépoſée aux grands Auguſtins, dans le tombeau des Lancefoc, placé dans la chapelle des onze mille Vierges, comme il eſt dit dans ſon teſtament du 26 Septembre 1607, & dans les regiſtres de la ſacriſtie des peres Auguſtins de cette ville.

MAXIMES ET RÉFLEXIONS.

EST-IL poſſible de bien connoître les hommes, quand un ſeul vice peut obſcurcir toutes les vertus ?

On n'eſtime pas aſſez les avantages de la vie privée. C'eſt néanmoins dans ce ſeul état qu'on peut eſpérer de parvenir à la connoiſſance de ſoi-même.

Eſt-il vrai que l'orgueil ſoit la ſource des injuſtices de l'homme ? Je croirois plutôt qu'elles ſont une ſuite de l'amour de ſoi-même mal entendu.

La fortune eſt d'autant plus à craindre qu'elle dénature l'ame, pour ainſi dire. Lorſque le ſort eſt contraire, on peut trouver des reſſources en ſoi-même, telles que dans l'état le plus brillant, on ne les auroit jamais imaginées.

L'adverſité eſt la pierre de touche des caracteres, ſi l'on peut s'exprimer ainſi.

L'induſtrie & l'humanité ſont liées par une chaîne indiſſoluble ; car les vertus ſociales augmentent dans la proportion des beſoins.

L'humanité doit être le premier fruit de la ſageſſe : qu'eſt-ce que la ſageſſe, que la con-

noiſſance des foibleſſes de l'homme, d'où découle la tendre compaſſion qu'on lui porte ?

Le véritable courage n'eſt point la témérité, Tacite l'a dit : rien ne lui eſt plus oppoſé. Il n'eſt pas moins néceſſaire au magiſtrat qu'à l'homme de guerre. J'entends par courage, cette force, cette vertu qui élevant l'ame, la portent à mépriſer le péril, & lui font ſoutenir les revers de la fortune, avec autant de conſtance que de fermeté.

Pourquoi la flatterie prend-elle les dehors de l'amitié ? C'eſt que, ſans cette apparence, on ſeroit trop en garde contre ſa ſéduction.

La pareſſe eſt un vice ; mais il eſt moins nuiſible à la ſociété que les autres. Ses ſuites ne ſont pas funeſtes ; il eſt très-peu de gens qui s'y ſoient livrés, qui ſe plaignent d'avoir cédé au penchant de leur cœur.

La hauteur eſt toujours à charge : elle fait ſuppoſer un rétréciſſement de l'eſprit, une petiteſſe dans l'ame, car il eſt de petites ames, comme il en eſt de grandes.

Celui qui, par une fauſſe grandeur, cherche à en impoſer, reſſemble à un pigmée, qui porteroit des talons pour ſe donner de la taille, ou à quelqu'un de ces hommes qui, pour avancer leur marche, ſe ſervent d'échaſſes ; ils n'ont qu'une hauteur, qu'une yîteſſe empruntées.

Se rapprocher des autres, ſe montrer tel qu'on eſt, eſt pour peu qu'on ait de mérite, le moyen le plus aſſûré d'obtenir le ſuffrage & l'approbation publique.

Faire dépendre ſon bonheur de cette approbation, quelque flatteur qu'il ſoit de l'obtenir, ne placer ſa félicité que dans ce tribut, que le commun des hommes paye le plus ſouvent à regret; c'eſt, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, diminuer ſon exiſtence.

La Rochefoucault a dit qu'il n'étoit pas ſi dangereux de faire du mal à la plûpart des hommes, que de leur faire trop de bien. Je ne penſe pas comme lui. S'il le prend du côté de l'ingratitude, il eſt aiſé de ſe conſoler d'en éprouver, il ne l'eſt pas d'avoir à ſe reprocher quelque tort que ce puiſſe être.

L'homme de la nature n'eſt que timide; l'homme de l'art eſt circonſpect.

La timidité eſt à l'ame ce que la léthargie eſt au corps.

Le long eſpoir d'un bien que l'on attend, & que l'on deſire, fatigue & laſſe; c'eſt qu'il eſt dans l'ame une jouiſſance anticipée.

Quelqu'un a dit, que les rangs que doivent occuper les gens de lettres, ne ſont réglés qu'après leur mort. Par la même raiſon, on ne rend juſtice aux grands hommes, quelquefois même

à la vertu, qu'après le tribut de l'humanité payé.

Les éloges des contemporains ſont cependant d'une valeur plus réelle que ceux de la poſtérité. Martial n'avoit pas tant de tort de le dire: *Si poſt fata venit gloria non propero.*

Une exactitude trop ſcrupuleuſe réfroidit le génie : on ne peut pas dire qu'elle ſoit à l'eſprit ce que les proportions ſont au corps.

Si l'éloquence ne peut fleurir que dans un état libre, comme le diſoit Longin, la liberté ſeroit donc la ſource de l'éloquence. Il eſt aiſé d'en aſſigner la cauſe. La baſſeſſe & la lâcheté ſont les compagnes de la tyrannie.

Une beauté réelle, une perfection ordinaire, ne ſuffiſent pas à la vivacité des idées de l'homme ; c'eſt qu'il conçoit la plûpart du tems les choſes au-delà du vrai, c'eſt qu'il a du penchant pour le merveilleux.

La raiſon a beau citer les préjugés à ſon tribunal, ils ont preſcrit le droit de la méconnoître : il eſt cependant des préjugés qu'on ne ſçauroit trop condamner, mais il faut bien ſe garder de détruire ceux qui ſont utiles. Eh, quel bien pourroit opérer une nation qui n'a preſque d'autre principe dans ſa conduite. Lacédémone mit ſa gloire à rabaiſſer ſa rivale ? Lycurgue négligea les mœurs, il vouloit par ſes loix rendre

les hommes robuſtes : c'étoit ſuivre le plan de grandeur & de gloire propoſé. Le célebre Monteſquieu a très-bien remarqué qu'on n'obtint jamais rien contre Sparte, tant qu'on lui laiſſa ſa police.

Les vertus pour ſubſiſter long-tems parmi des hommes qu'elles raſſembleroient, devroient être dans un accord parfait entr'elles. Si l'une de ces vertus avoit de l'aſcendant, les autres, en ſe joignant, feroient une réſiſtance dont l'effort pourroit être contraire au bien commun de la ſociété.

Si les loix ne ſont vivantes que par leur activité, par la continuité de leur exécution, il n'eſt pas moins vrai qu'elles perdent de leur force par le changement des mœurs, qu'il eſt néceſſaire de les courber ; s'en écarter quelquefois, c'eſt aſſûrer leur puiſſance : ne pourroit-on pas dire qu'il en eſt du moral ainſi que du phyſique ? Le continuel frottement dans les machines les mieux faites, ne peut qu'opérer leur entiere deſtruction.

Les maximes de l'homme d'état ne ſont pas celles ſur leſquelles les particuliers doivent ſe conduire.

La politique, a dit un auteur moderne, n'eſt que l'art de diriger vers un même but les ſentimens naturels & immuables de l'homme. C'eſt

nous dire que la nature toujours agiſſante tend ſans ceſſe à détruire toutes les ſanctions trop oppoſées aux loix qu'elle a preſcrites. La religion ſeule, dans la ſublimité de ſes motifs, eſt capable par ſon action de corriger celles de la nature.

Les analogies ne produiſent le plus ſouvent que des conjectures ; mais en les approfondiſſant, elles amenent quelquefois à la découverte des faits & de la vérité.

La vérité dans le moral, ainſi que dans le phyſique, eſt le but de toute ame honnête, de tout homme qui veut s'éclairer ; mais il faut le voir ce but, & ne pas le juger. L'uſage, la coutume, les préjugés ſont conſultés plus ſouvent que la raiſon, on ne devroit cependant ſe ſervir que de ce guide.

Racine a dit :

Ah, ne devroit-on pas à des ſignes certains
Reconnoître le cœur des perfides humains !

Et moi je dirai : Les paſſions violentes ſont autant de tigres qui nous déchirent. Ces monſtres ſe peignent tour-à-tour ſur le viſage d'un homme qui ſe laiſſe maîtriſer par elles.

La bonté, ce penchant qui nous intéreſſe vivement pour toutes les créatures, ce ſentiment délicieux que répand dans nos cœurs la ſatisfaction de faire du bien avec choix & meſure,

ces diſpoſitions ſont infailliblement la voie la plus aſſûrée pour arriver à la vertu.

L'incertitude de notre ſort croît toujours en raiſon du ſentiment de notre foibleſſe, & de la force de notre imagination. Les maux certains qu'elle préſente, quelque légers qu'ils puiſſent être, effrayent plus les hommes que l'eſpérance ne les conſole.

SUR LA MODERATION.

Inſani ſapiens nomen ferat, æquus iniqui
Ultra quam ſatis eſt virtutem ſi petat ipſam.
Hor. liv. I. Ep. vj. v. 15. & 16.

LEs vertus les plus épurées perdent bientôt de leur caractere, ſi elles ne ſont accompagnées de la modération ; ſans ce juſte tempérament, il manqueroit quelque choſe à leur perfection, peut-être ſeroient-elles auſſi dangereuſes que les vices qu'elles combattent.

Ménalque craignoit de paſſer pour avare, la modération ne l'a point guidé ; il eſt devenu prodigue. Philinte manque-t-il d'orgueil, de ſuffiſance, on le trouve lâche & timide : l'amour de la gloire, ce deſir vertueux dégénere en ambition ; la bravoure n'eſt ſouvent que férocité ; l'économie n'eſt ſouvent que l'avarice ; la patience eſt taxée de foibleſſe ; la juſtice ſe change en cruauté ; la piété en ſuperſtition.

La modération ſe cache aux yeux des hommes ; elle prend le nom des vertus qu'ils admirent le plus : nous ſauve-t-elle des excès dans l'uſage des plaiſirs ? on l'appelle *tempérance* ; les hommes ſupérieurs aux viciſſitudes de la for-

tune, trouvent-ils dans leur ame des reſſources contre les revers ? des ſecours dans les périls de la proſpérité ? cette vertu prend le nom de *ſageſſe*, de *magnanimité*. Louis XV. donnant lui-même des loix à la victoire, fit régner dans le tumulte des armes l'ordre & la tranquillité au milieu de ſes camps ; c'étoit clémence, c'étoit juſtice.

La modération caractériſée d'une maniere plus ſenſible, réunit les hommes ; elle fait par ſes charmes le bonheur de la ſociété.

Sans cette vertu, la plûpart des autres ne ſont utiles qu'à ceux qui les poſſedent ; avec plus d'éclat, avec plus de brillant, elles excitent l'envie, parce qu'on n'aime point à voir dans les autres un mérite tranſcendant ; c'eſt le ſoleil dont il faut tempérer les rayons ; on eſt offuſqué de ſa vive lumiere.

La modération commande ſans hauteur, on lui obéit ſans contrainte ; ſes loix ſont un joug ſacré, l'on ne cherche point à s'affranchir de la ſubordination ; des chaînes de fleurs ſont aiſées à porter.

La colere & la haine, ces paſſions, opprobres de l'humanité, ne portent point de trouble dans l'eſprit, dans le cœur de ceux que la modération guide. Par elle les mœurs ſont adoucies, devenues liantes elles entretiennent l'har-

monie & la paix, ſi néce[illegible] éviter les dégoûts
merce de la vie. [illegible]excès auquel il

La modération ne permet point le[illegible] fâcheux,
guliers ; elle éloigne, elle écarte avec ſoi trop
ce qui pourroit bleſſer l'intérêt général ; par e[illegible]
on porte dans la ſociété la douceur & la tolé-
rance ; elle nous apprend à éviter ce zele amer
qui irrite, & ne corrige jamais.

Défendre ſon ſentiment ſans être jaloux d'y
aſſervir les autres, déférer à leurs lumieres
après un mûr examen, adoucir des vérités mor-
tifiantes, retenir, reſſerrer l'union des cœurs ;
telle eſt la félicité de ce monde ; félicité que Tra-
jan n'eſpéroit de trouver que chez un peuple de
philoſophes.

On reproche à la nature d'avoir imprimé
dans le cœur des hommes le deſir d'être heu-
reux, ſans leur donner les moyens de remplir
cette deſtination ; les paſſions paroiſſent con-
traires à ſes deſſeins.

Si les hommes accuſent cette mere bienfai-
ſante de leurs égaremens, c'eſt une injuſtice ;
cette inquiétude, ce murmure étoient connus
au portique ; on vouloit y dépouiller l'homme
de ſes deſirs pour le rendre heureux.

Il eſt des voies plus sûres, plus propres à diſ-
ſiper nos embarras ; la modération nous laiſſe
nos penchans ; elle les dirige vers le bien ; elle

tune, trouvent-ils [illegible] trument de notre
ces contre les [illegible] combattent-elles
rils de la [illegible] de l'apparence d'un
de sag[illegible] voix qu'elles nous
[illegible] dit les satisfactions les
[illegible] le qu'elles veuillent dé-
[illegible] mme, la modération se
[illegible] nos inclinations, elle les
[illegible] sévérité outrée n'entrera
[illegible] ne du bonheur qu'elle nous
prep[illegible] our du plaisir est nécessaire à
l'homme; [illegible] our parfaitement conforme à
notre nature, aussi ancien que l'amour de nous-
mêmes, dirigé par la modération, devient lé-
gitime; est-il aveugle, cette vertu l'éclaire sur
nos vrais intérêts; est-il impétueux, elle dirige,
elle rectifie ses mouvemens; est-il excessif, elle
lui marque un terme au-delà duquel tout n'est
que mensonge, qu'illusion.

L'homme veut-il goûter des plaisirs purs, sans
trouble, sans amertume, qu'il jouisse de ceux
que la modération lui prépare; on ne les acheta
jamais par des peines; cette conductrice bien-
faisante nous les indique par-tout; la nature
les présente en foule; il n'est question que de
l'étudier. Que sert à Licidas son ivresse? il perd
en s'y livrant la plus grande partie de la volupté
qu'il veut goûter; il se la promettoit toute en-
tiere;

tiere, l'insensé; mais pour éviter les dégoûts qu'il éprouve, il devoit éviter l'excès auquel il s'est abandonné. Craignons les retours fâcheux, ils nous punissent bientôt d'une sensibilité trop marquée.

Le sentiment, arbitre de nos maux, est commandé par la modération; s'il ne nous sauve pas de ceux qui sont inséparables de notre condition, il en émousse du-moins la pointe; il en diminue, il en détruit la force. Le sage dans les fers ne fut pas moins glorieux que quand il jouissoit de la liberté: il n'appartient donc qu'à la modération de faire notre bonheur; on peut l'attendre, on peut se le promettre dans une sage médiocrité.

LES GUEBRES.

LA ſituation des pays qui nous environnent, n'eſt peut-être pas l'objet le plus digne de notre curioſité. Que nous importe de ſçavoir le nom & les actions d'un tyran, s'il a fait la honte du genre humain?

La deſcendance exacte de pluſieurs princes qui n'ont tranſmis leur nom à la poſtérité que pour ſervir d'époque, eſt-elle un objet digne de nos recherches? Telles ſont cependant les connoiſſances qui caractériſent les ſçavans du premier ordre. Malgré mon reſpect pour leurs pénibles travaux, je crois qu'on pourroit en faire de plus utiles & de plus intéreſſans. Il eſt tant de peuples dont nous ne connoiſſons qu'imparfaitement les mœurs; ne ſeroit-ce pas la partie la plus précieuſe de l'hiſtoire du genre humain? En l'étudiant ainſi, peut-être parviendroit-on à rendre les hommes meilleurs.

Les mœurs des Guebres ſont un eſſai raccourci du travail qu'un philoſophe pourroit ſe propoſer.

Les Guebres deſcendent des anciens Mages; il ſeroit aiſé d'orner l'hiſtoire & la généalogie de leur nation du nom fameux de Zoroaſtre:

mais parler de leurs ayeux, ce ſeroit faire tort à un peuple qui n'eſtime & n'apprécie que le mérite perſonnel.

Le ſoleil ſeul obtient leurs hommages; le feu dont il brille eſt pour eux le principe de la création, de la conſervation de l'univers; c'eſt la reconnoiſſance qui fait brûler leur encens.

Répandus dans une grande partie de la Perſe, ils ont encore des loix qu'ils obſervent exactement dans les divers lieux où ils ſe trouvent. Ces loix ſont claires, préciſes, ſans étendue, ſans commentaire: le légiſlateur ne leur a point laiſſé de prétexte pour les violer.

Le gouvernement eſt entre les mains des anciens de la nation: ils en deviennent les protecteurs & les peres; une famille nombreuſe leur obéit ſans répugnance, ſans murmure. Chacun ſçait ſe contenir dans les bornes de ſon état; on obéit long-tems, mais on apprend à commander.

Les biens ſont poſſédés en commun: la pauvreté n'eſt point connue des Guebres: c'eſt pour la république que chacun travaille, que chacun ſeme & recueille les dons précieux que la nature prodigue à nos beſoins. Ce peuple n'a point d'idée avantageuſe des richeſſes & de ceux

qu'elles parent. Créſus n'auroit été à leurs yeux qu'un homme ſubalterne : Mydas eût paſſé pour un ſot.

Les jeunes gens plus propres à la profeſſion des armes que les hommes d'un certain âge, parviennent aux dignités militaires : elles ſont le prix de leur courage & de leur conduite. C'eſt à ces qualités qu'ils doivent leur élévation ; la faveur n'eut jamais part à la diſtribution des graces.

Les vieillards chargés du ſoin du gouvernement, le ſont auſſi de ceux de la religion : la même bouche dicte des arrêts & prononce des oracles. Magiſtrats, ils tempérent la ſévérité de leurs fonctions par la douceur & l'affabilité ; pontifes, ils donnent leurs ſoins aux autels, & ne ſont payés que par le reſpect & l'amour de leurs concitoyens : des revenus immenſes, une vie molle, coulée dans l'oiſiveté, ne leur vaudroit que des mépris.

Ils font un cas infini de ceux à qui la nature a donné plus d'eſprit, plus de génie, plus de talens qu'aux autres ; perſuadés qu'ils ſont pourvus d'une portion plus conſidérable de ce feu céleſte qui anime la nature, qui la vivifie, ils croyent que rien ne peut y ſuppléer. Chez eux

les richeſſes ne donnent point cette ſorte de mérite ; la fatuité, l'importance, les airs, ces brillans avantages qu'on révere ailleurs, leur paroîtroient les attributs de la ſottiſe.

Cet art trompeur, la politique regardée comme le fondement inébranlable des états, eſt ignoré des Guebres : ils euſſent proſcrit Machiavel.

Les vieillards miniſtres & ſouverains ſacrificateurs, également chargés de rendre la juſtice, & de former l'éducation des jeunes gens, regardent comme la moins pénible de leurs fonctions, celle de vuider les conteſtations des particuliers. Chez les Guebres, chacun apprend de bonne heure à ſe rendre juſtice ; on a rarement recours aux juges. Si le cas l'exige cependant, ceux-ci terminent les procès ſur le champ & ſans appel ; ne donnant point naiſſance à de nouvelles conteſtations, ils ne ruinent pas certaines familles pour en enrichir d'autres.

J'ai dit que la religion des Guebres eſt différente de celle des autres Perſans. Depuis que cette nation a embraſſé le Mahométiſme, ils la mépriſent ; mais ſujets du roi de Perſe, ils n'ont jamais manqué d'amour & de fidélité envers le ſouverain ; ils s'intéreſſent au ſuccès de ſes armes ; ils font des vœux pour ſa proſpérité.

Ils croiroient ſe ſouſtraire à l'obéiſſance qu'ils doivent à leur maître, s'ils cherchoient à pénétrer ſes deſſeins en blâmant le choix de ſes miniſtres ou de ſes généraux. Ils apprennent avec joie les ſuccès de l'Etat; ils ſont affligés de ſes pertes; mais on ne les voit pas employer la moitié d'une vie oiſive à découvrir les motifs qui peuvent y avoir donné lieu. Cette eſpece frivole de citoyens, ces hommes inutiles à l'Etat, que l'on connoît preſque par-tout ailleurs, ſeroient chez les Guebres expoſés à la cenſure publique.

S'ils ont des ſpectacles, c'eſt pour le triomphe de la vertu; les travers dangereux de l'humanité, les paſſions y ſont proſcrites; on n'oſeroit les préſenter dans leurs jeux.

Leurs auteurs ne ſe croyent recommandables que lorſqu'ils peignent la nature; ils ne s'écartent jamais du vrai; aucun d'eux n'a ni aſſez de confiance, ni aſſez de vanité pour prétendre à l'univerſalité des talens.

On ne leve point d'impôts chez les Guebres; chacun contribue ſans répugnance aux beſoins de l'Etat: parmi eux les malheurs, l'indigence publique, n'enrichirent jamais perſonne.

Il y a près d'un ſiecle qu'il s'éleva une diſpute entre les théologiens Guebres à l'occaſion du

culte qu'ils rendent au ſoleil ; le gouvernement n'y prit aucune part : on la termina ſur le champ ; elle ne paſſa pas l'enceinte du Portique.

Les mariages ſe font avec moins de cérémonie chez ce peuple que par-tout ailleurs ; mais avant de parvenir à cet état, les jeunes gens paſſent ſix mois auprès des jeunes filles auxquelles ils doivent s'unir ; ils apprennent ainſi à les connoître. Les ſix mois expirés, ils peuvent contracter le mariage ou ſe retirer. On en a vu ſouvent qui faiſoient place à d'autres : ces eſſais au reſte ne ſont pas auſſi dangereux qu'on pourroit le craindre. Si une fille ſuccombe aux deſirs ordinaires des amans, dès-lors elle perd l'eſpérance du mariage ; on a la liberté de la quitter bruſquement. Il eſt chez eux des filles qui n'ont que des travers dans l'humeur, dans le caractere. Elles ont paſſé leur jeuneſſe à être eſſayées, elles n'ont ni ſuccombé, ni réuſſi.

Les femmes ſont auſſi ſages préciſément, auſſi régulieres dans leur conduite, que leurs maris le ſont. Eprouvent-elles quelque trahiſon, quelque légéreté, il leur eſt permis de les quitter & de rompre des liens fondés ſur des droits mutuels.

Les devoirs qui en réſultent ſont des conditions néceſſaires à l'eſpece de contrat qui les

lie. Vient-on à y manquer, cet acte eſt de nul effet. Comme les époux ne reçoivent point de dot, ils s'uniſſent à leurs femmes, & ne les achetent pas.

Les filles Guebres, avant les épreuves dont j'ai parlé, n'ont point d'adorateurs : ceux qui ſe propoſent de les épouſer, ſont les premiers amans qu'elles connoiſſent, lorſque les caracteres s'aſſortiſſent. L'amour eſt chez eux un ſentiment ; il ne fut jamais un art : le tendre Ovide eut auſſi peu réuſſi chez ce peuple par ſes principes dans l'art d'aimer, que s'il eût donné des regles pour ſe mettre en colere avec ſuccès.

Les Guebres ne perdent point les ſix mois d'épreuve à ennuyer celles auxquelles ils veulent s'unir, par des lieux communs, par des métaphores outrées. N'aiment-ils pas ? ils ne ſçauroient le dire ; éprouvent-ils une paſſion vive ? ils en parlent auſſi fortement qu'ils en ſont pénétrés : ils croiroient que leurs ſentimens perdroient à être analyſés.

Les Guebres n'ont que des ſociétés particulieres ; ils ne connoiſſent point ces maiſons établies à titre d'impôt, où l'on va s'ennuyer par bienſéance : s'ils ont des jeux, ce n'eſt que pour l'amuſement ; jamais dans leur cœur ce plaiſir ne devient une paſſion. Les vices qui ſuivent le

luxe & l'oiſiveté, ſont peu connus chez cette nation de ſages.

Un Guebre reçoit-il une injure ? il y répond par une injure pareille. Aucun d'entre eux ne ſe détermineroit à riſquer des jours dont il n'eſt pas le maître, pour réparer le tort qu'on lui a fait : la vie leur paroît un dépôt dont il n'eſt pas permis d'abandonner le ſoin, & auquel on ne peut renoncer que par l'ordre de la nature.

Soumiſſion aveugle, reſpect plein de crainte pour les loix établies par leurs légiſlateurs, dont l'exécution eſt commiſe aux miniſtres des autels, parce qu'ils ſont regardés comme les plus ſages d'entre eux ; amour pour leurs freres, obéiſſance envers leur ſouverain, mœurs douces & polies ſans corruption ; tels ſont les traits qui caractériſent ce peuple. Les perſécutions que les Mahométans zélés ont fait aux Guebres, les ont obligés de paſſer dans les Indes. Par cette émigration, la Perſe a vu une partie de cette nation ſi appliquée à la culture des terres, & qui l'enrichiſſoit, la priver de ſon induſtrie. C'eſt dans cette nouvelle patrie, ſur les bords du Gange, que s'établit Zachi avec ſa femme & ſes enfans. Quelques terres incultes lui furent accordées : bientôt ſon travail, celui de ſa petite famille, les rendit fertiles ; ils vécurent dans l'a-

bondance. Je donnerai quelque jour leur hiſtoire, peut-être la regardera-t-on comme un roman, on aura tort. Si les mœurs que je peindrai contraſtent un peu avec les nôtres, avec celles des peuples que nous connoiſſons, on n'en doit pas conclure qu'elles ſoient chimériques. Les opinions, les coutumes tiennent à l'inſtitution ſociale, & l'on ne diſconviendra pas qu'elle ne ſoit différente parmi les nations qui couvrent la ſurface de la terre.

ÉLOGE

De M. de Crillon, archevêque de Toulouſe, lû dans une Séance publique de l'académie des Sciences.

LA maiſon Balbe Berton de Crillon eſt originaire de la ville de Quiers, appellée par Pline, *Carrea Potentia*, autrefois république, & qui a ſubſiſté juſqu'à Charlemagne. Les Balbes diviſés en pluſieurs branches devenus chers à leur patrie, parce qu'ils défendirent ſa liberté par la ſupériorité de leurs armes, la ſauverent plus d'une fois des entrepriſes qu'on forma contre elle. La journée de *Lignano*, où Frédéric Barberouſſe ſoutenoit les intérêts du marquis de Montferrat, au préjudice de ces Républicains, combla les Balbes de gloire. Après cette défaite, on les voit maintenir l'adminiſtration démocratique, préſider au conſeil de l'Etat de Quiers, uſer de ce droit dont ils avoient joui dans des tems plus reculés : ces faits ſont conſignés dans un acte de 1179. Il y eſt queſtion d'une treve entre la république de Teſtone & celle de Quiers : les Balbes y traitent en leur nom. Cette prérogative dans un Etat jaloux de ſa liberté, ſemble les rapprocher de ce Balbus,

qui vers la fin du ſixieme ſiecle, en quittant Rome pour ne pas ſe ſoumettre aux Barbares, ſe retira dans la Gaule Ciſalpine, & donna la forme du gouvernement Républicain à cette ville, dont les citoyens en faveur de ſes deſcendans, voulurent bien s'écarter des loix de l'égalité. Enfin, pour délivrer cet Etat de la confuſion, des deſordres que les guerres civiles avoient occaſionnés, on voit les Balbes en 1347. ſigner les premiers dans la reconnoiſſance faite en faveur d'Amédée & de Jacques de Savoie, qui rendit Quiers par le vœu libre de ſes habitans, une portion de ſes Etats.

Les Balbes y furent maintenus par les princes, dans la poſſeſſion d'un des ſceaux, ſans l'appoſition duquel aucun acte ne pouvoit avoir force de loi. C'eſt à l'époque des édits que donna Louis, duc de Savoie, en 1455. pour dépouiller les Balbes des droits & privileges qui leur reſtoient, que Gilles Balbe Berton ſe montrant ſenſible à l'abaiſſement de ſa maiſon, alla former à Avignon la branche connue aujourd'hui ſous le nom de *Crillon*. De cette maiſon répandue dans différentes parties de l'Europe, ſont ſortis de grands hommes qui ſe ſont diſtingués par leurs ſervices chez différens princes qui les ont employés. Il ſubſiſte encore dans le Piémont un majorat établi en 1337. dont le revenu

eſt affecté au plus âgé des Balbes dans les différentes branches de cette maiſon appellées pour en jouir. Ses alliances avec les plus grandes maiſons d'Italie, les Savoie, les Viſcomti, lui donnent une célébrité qui remonte au-deſſus de ſix ſiecles.

Le ſurnom de *Crillon*, donné à cette branche des Balbes, lui vient de la terre de ce nom, érigée en duché, en conſidération des ſervices rendus au ſaint Siége : le duc de Crillon, chef de cette branche, jouit du majorat. Elle a ſervi la France avec la plus grande diſtinction : pluſieurs d'entre les Crillons ſe ſont vus honorés des marques glorieuſes des bontés de nos rois (*a*); elles ont toujours été le prix de leur amour, de leur fidélité.

Jean-Louis de Berton de Crillon, archevêque de Narbonne, naquit en 1683. Il trouva dans le ſein de ſa famille tout ce qui pouvoit le diſpoſer à être un grand homme; une douce habitude à la vertu, qui ſembloit ſe communiquer avec le ſang. S'il quitta la maiſon de ſon pere, qui lui avoit donné des maîtres conſommés & propres à le diriger dans ſes études, pour paſſer dans celle du marquis de Crillon, commandant à Montauban, cet homme, l'un des

(*a*) Louis de Crillon, ſurnommé *le Brave*, fut fait chevalier du S. Eſprit dès l'inſtitution de cet ordre.

onfier qu'à un homme auſſi habile, & auſſi éclairé ; mais l'évêque de Saint-Pons ſe refuſant toujours aux ſollicitations les plus preſſantes, préféra le ſéjour de ſon diocèſe, parce qu'il en connoiſſoit les beſoins dans ce tems de calamité, où la peſte ravageoit les provinces voiſines. Il retourna à Saint-Pons pour oppoſer à ce mal dangereux tout ce que la prévoyance humaine peut faire imaginer de plus ſage. Les archevêchés de Beſançon & de Vienne, ayant vacqué dans ces circonſtances, on les lui offrit ; il les refuſa encore. Ce fut alors que l'abbé de Crillon ſon frere, qui lui ſervoit de grand-vicaire, fut nommé à l'évêché de Glandeve.

En 1727. l'évêque de Saint-Pons paſſa à l'archevêché de Toulouſe. Cette ville étoit encore pénétrée de la perte qu'elle avoit faite de Neſmond, prélat reſpectable, qui méritoit par ſes rares qualités, les regrets les plus ſinceres. Il fut dignement remplacé dans le diocèſe, ainſi que dans les aſſemblées des Etats & du clergé (1), par le nouvel archevêque de Toulouſe, qui fit éclater ſon zele & ſon éloquence dans ſes harangues au Roi, comme député de ces aſſemblées, ou lorſqu'il parloit pour la province du Languedoc.

(1) En 1734 & 1735.

Enfin

Enfin l'archevêché de Narbonne ayant vaqué en 1739. il y fut nommé. Cette grace à laquelle il fut peu ſenſible, puiſqu'elle l'arrachoit à une ville qu'il avoit toujours chérie, & qu'elle le privoit d'un commerce ſuivi avec ſes amis, le mit cependant à portée de montrer ſon génie, toujours ſupérieur aux affaires dont il fut chargé. Obligé de veiller à l'adminiſtration d'un diocèſe conſidérable, & au gouvernement politique d'une grande province, il ſçut dans tous les tems ſe concilier l'amour du peuple, l'eſtime de la nobleſſe, la vénération de ſon clergé, la confiance de ſon maître, qui lui ayant donné le cordon bleu en 1742. voulut qu'il fût reçu le même jour que M. le Dauphin devoit l'être; quoique dans le chapitre le chancelier de l'ordre eût élevé des difficultés, & qu'il eût dit que cette faveur étoit ſans exemple. Le Roi ne crut point trop faire en donnant à M. de Crillon qu'il aimoit, cette marque diſtinguée de ſon affection. En 1745. l'archevêque de Narbonne eut l'abbaye de Charlieu, ordre de Cîteaux, diocèſe de Beſançon.

A la mort du cardinal de Fleury, on vouloit qu'il demandât la place que cette éminence avoit eue à l'académie Françoiſe. Eh! qui l'auroit plus dignement remplie que lui? Ce corps littéraire réuniſſant en ſa faveur ſes ſuffrages,

l'eût ſans doute regardé comme l'un des ſujets les plus propres à l'orner par ſa perſonne, & à l'aider de ſes connoiſſances & de ſon goût exquis; mais la modeſtie de Crillon le détourna de cette démarche. Ce prélat dont l'éloquence étoit auſſi aiſée que naturelle, & qu'on entendoit toujours avec plaiſir quelque matiere qu'il traitât, reparut en 1740. dans l'aſſemblée du Clergé. Il en fut l'organe, & on le vit dans l'année 1745. employer plus d'une fois cet aſcendant qui le ſuivoit par-tout, & qui ne le faiſoit pas cependant paroître moins aimable. Le ſérieux des affaires diſparoiſſoit dans ſa ſociété; ſes agrémens le rendoient l'homme de tout le monde, parce qu'il y réuniſſoit tous les ſuffrages. Lorſque ſa ſanté commença à s'affoiblir, & qu'il ne lui fut plus poſſible d'aller à la cour, le Roi en témoigna une véritable peine. Toujours vrai, ſimple, ſans faſte, ſans affectation, aucun fard ne corrompit en lui la vérité de la nature. Exempte de toute ambition, on eût pu dire que ſon ame étoit le ſéjour de la paix. Il fut toujours rempli de modération dans cet état même où les infirmités l'attachant à ſon fauteuil d'une maniere peu douloureuſe à la vérité, ne lui laiſſoient cependant aucune force pour en ſortir. Cette ſituation qui n'auroit pû être ſupportable pour tout autre, ne l'empê-

choit point de recevoir tout le monde. On le cherchoit avec empreſſement, parce qu'on étoit sûr de jouir de l'agrément, de la douceur de ſon commerce, enfin de cette facilité dans les mœurs qui faiſoit le fond de ſon caractere. Nous l'avons vu occupé des malheurs (*c*) des tems, de ceux de ſon diocèſe, lorſque le poids de ces mêmes infirmités l'empêcha dans la derniere aſſemblée des Etats, de mettre en uſage ces rares talens dont le Ciel l'avoit doué; nous l'avons vu prévoir les malheurs que les réſolutions qu'on alloit prendre ſembloient annoncer. Ce prélat ſe retira alors à Avignon, dans le ſein de ſa famille, où il eſt mort âgé de ſoixante-huit ans, regretté de ſes parens, de ſes amis, de tous ceux qui l'ont connu. On a mis cette épitaphe ſur ſon tombeau.

PERIIT VIR MAGNUS,
ET GLORIA OCCITANIÆ
DESCENDIT CUM ILLO.
RELIGIONIS DEFFENSORI
POPULORUM DELICIIS
VIRTUTES POSUERUNT.

Notre compagnie ayant perdu dans M. de Narbonne, l'un de ſes honoraires, a cru devoir à ſa mémoire ce juſte tribut de louanges.

(*c*) Les Etats du Languedoc furent ſupprimés en 1747.

ÉLOGE

De M. le Préſident Palarin, prononcé à l'académie des Sciences le jour de S. Louis 1764.

JEAN-JOSEPH DE PALARIN naquit à Toulouſe le 12. Avril 1714. de Raymond de Palarin, capitaine de cavalerie, premier gentilhomme de la reine de Pologne, & de Jeanne-Françoiſe de Caſtelnau de Laloubere.

La maiſon de Palarin a fourni de grands ſujets à l'Egliſe, à l'épée, à la robe. Leur zele & leur exactitude dans ces différens états, formoient en leur faveur une prévention avantageuſe; elle devoit être un juſte ſujet d'émulation pour le jeune Palarin. A peine fut-il à portée de recevoir la premiere éducation, qu'une mere recommandable par ſa naiſſance, & qui en rentrant dans le monde, y avoit rapporté les vertus & la piété de la maiſon religieuſe qu'elle venoit de quitter, ſe chargea du ſoin de lui donner les premiers principes de la Religion. Elle s'appliqua toute entiere à lui en inſpirer l'amour par ſes exemples.

Le pere du jeune Palarin abſent pendant les premieres années de ſon fils, malgré ſon éloi-

gnement & les devoirs de ſon état, n'en fut pas moins occupé à veiller ſur ce dépôt qu'il avoit laiſſé entre les mains d'une mere tendre & zélée.

Ce fils également cher à tous ſes parens, devint bientôt par la mort d'un frere, l'unique objet de leurs attentions. Il ne ſe prévalut jamais de cet avantage qui communément gâte les meilleurs caracteres, & ne ſert que trop ſouvent de prétexte à des parens aveugles pour excuſer les fautes de leurs enfans.

Celui-ci toujours ſoumis à la volonté de ſa famille, quoiqu'il ſe ſentît peu de goût pour la profeſſion à laquelle on vouloit l'engager, dès qu'on lui fit connoître ſa deſtination, ne s'en plaignit pas : on le vit uniquement occupé du ſoin de s'en rendre digne.

Ses premieres études faites dans le college de la Doctrine Chrétienne, avoient annoncé en lui de grandes diſpoſitions : il y fit avec ſuccès tous les exercices publics, alors d'uſage. Inſtruit par la ſeule nature, il ſçut corriger ſes maîtres ſur les préceptes qu'ils lui donnoient dans l'art de la déclamation & du théâtre. On le vit ſe ſignaler particuliérement dans une tragédie où il fut chargé de l'un des premiers rôles. L'auteur qui craignoit que ſes vers ne fuſſent pris pour de la proſe, ayant exercé ſon éleve

à les faire ſentir par une déclamation outrément meſurée, le jeune Palarin feignit ſi finement de répondre aux vues du poëte, que dans les répétitions il lui donna les plus grandes eſpérances; mais au jour de la repréſentation ſe livrant à ſon heureux naturel, il ſçut oublier les leçons déplacées qu'on lui avoit données. Le dépit de l'auteur égaya la ſcene, & découvrit la petite ſupercherie du jeune acteur.

La partie de l'éducation qui regarde les graces & les exercices du corps, ne fut point négligée à ſon égard : il mettoit à profit tous les inſtans dans cet âge où d'ordinaire les amuſemens & la frivolité tiennent lieu de tout.

Le goût qu'il ſe ſentoit pour la phyſique l'eût porté à faire des expériences & à entrer dans des détails abſolument néceſſaires à ceux qui veulent s'appliquer à cette étude ; mais il fallut la quitter pour s'adonner à celle de la juriſprudence, qui devoit être ſon objet principal. Il paſſa par tous les grades accoutumés avec cette facilité qu'il avoit pour tout ce qu'il entreprenoit. Bientôt il fut en état d'entrer dans le Parlement ; il y fut reçu conſeiller en 1737.

Se voyant engagé dans la magiſtrature, quoiqu'il ſe ſentît peu d'inclination pour cet état, il s'adonna aux travaux qu'il exige, parce qu'ils étoient devenus un devoir pour lui.

Peu-à-près ſa réception, on le vit remporter une victoire honorable ſur un magiſtrat de haute réputation, contre lequel il gagna un partage dans une affaire délicate.

M. de Palarin avoit un goût décidé pour les arts, principalement pour la muſique; quoiqu'il n'en eût pas approfondi les principes, les maîtres auroient pû profiter des réflexions judicieuſes qu'il faiſoit. On les a vus quelquefois auſſi dociles à ſa critique, que flattés de ſon approbation.

Perſonne n'avoit un ſentiment plus vif & plus délicat que lui pour toute ſorte de repréſentations de théâtre : rien ne lui échappoit, & ſon ame étoit pénétrée du plaiſir que lui faiſoit un acteur, lorſqu'il jouoit ſon rôle avec vérité.

Auſſi le conſultoit-on ſur les plus petits détails & ſur les fineſſes qui échappent aux connoiſſeurs les plus difficiles. Il avoit montré combien un bon naturel peut rendre capable de donner des leçons en ce genre, par les juſtes applaudiſſemens qu'il ſe concilia en jouant à la campagne pendant les vacances pluſieurs rôles de caractere, ſur le théâtre d'un de ſes amis; mais il mérita de plus grands éloges, en ſacrifiant ce talent aux bienſéances de ſon état, malgré

toutes les inſtances qu'on put lui faire dans les ſuites.

Il ſentit qu'il falloit quitter tous les jeux, toutes ces graces, qui dans la jeuneſſe ſont les délices des ſociétés dans leſquelles on l'engagea; mais qui dans des tems plus avancés ſont déplacées dans ceux qui veulent les faire valoir; bien différent de ces hommes, qui par un défaut de connoiſſance, ſe rendent ridicules, en voulant dans la maturité ſe livrer aux folâtres plaiſirs du jeune âge.

Perſonne n'a mieux connu les devoirs de l'amitié, perſonne n'a été plus fidele à les remplir. Naturellement ſérieux, d'un caractere froid en apparence, Palarin n'aimoit point à ſe répandre dans des cercles tumultueux & bruyans; uniquement touché des attraits paiſibles d'une ſociété choiſie, il en faiſoit l'agrément par la douceur de ſes mœurs, par une tournure d'eſprit originale, qui donnoit à ſes idées déja peu communes par elles-mêmes, un certain air de fineſſe & de naïveté. Il ſçavoit ſaiſir les plus légeres nuances du ridicule; il les rendoit, il les exprimoit par des traits ſi frappans, qu'on ne pouvoit les méconnoître; mais il n'abuſa jamais d'un talent auſſi dangereux. Il ne le fit ſervir qu'à ſe préſerver lui-même des défauts qu'il ſaiſiſſoit; il ne l'employa qu'à cor-

riger ſes amis, en les leur préſentant avec la plus ſage diſcrétion.

Les ſciences ne lui furent point indifférentes, je l'ai dit; & lorſque cette compagnie, encore à ſon berceau, en ouvrit l'entrée aux amateurs, il ſollicita l'une des places qui leur étoient deſtinées. Il l'obtint le 9. Mai 1740. mais dans la liſte attachée aux Lettres-Patentes accordées depuis par le Roi, Palarin ſe trouvant au rang des aſſociés ordinaires de la claſſe de Littérature dont cette académie fut augmentée alors, trop modeſte pour préſumer de ſes forces, réclama ſon ancien rang. Il ſaiſit la premiere occaſion pour rentrer dans la claſſe des aſſociés libres, bien moins pour éviter un travail dont il eût été capable, que pour ſe livrer en entier aux devoirs de la magiſtrature dont il ſentoit toute l'importance.

Il fut reçu préſident à mortier en 1748. cette place lui convenoit : il avoit de la mémoire, de la pénétration, de la facilité, pour rendre ſes ſentimens & ceux des autres.

A juger de ce qu'il pouvoit devenir dans la ſuite des tems, par ſon application aux affaires, par la pénétration qu'il avoit fait paroître dans celles dont il avoit été chargé, on pouvoit ſe promettre de lui les plus grandes choſes; mais il fut arrêté dans ſa courſe.

Palarin a donné dans plusieurs occasions des preuves de constance & de fermeté ; ce qu'on doit le plus admirer, c'est le détachement chrétien & philosophique qu'il fit paroître, lorsqu'après être parvenu à un établissement qui lui promettoit l'avenir le plus doux, il fallut quitter une fortune considérable, une épouse aimable & vertueuse, destinée à faire le bonheur de sa vie. Il mourut des suites d'une longue maladie, le 27. Septembre 1751. ne laissant qu'une fille de Catherine-Françoise Castanier de Confoulens, mariée depuis à M. de Pourpris.

ELOGE

De M. le Comte de Miran, lû à l'académie des Sciences.

L'USAGE des éloges funebres admis chez toutes les nations policées, adopté par les corps littéraires pour honorer ceux de leurs membres qu'ils ont le malheur de perdre, eſt d'une ſage inſtitution; il eſt le germe d'une noble émulation; il féconde dans les cœurs généreux la bonté du naturel & la force des principes; il fait ſervir à l'intérêt commun le ſeul foible qui puiſſe être juſtifié par ſes effets, l'amour de la gloire.

Jean-Jacques de Verduſan, comte de Miran & de Gaure, né en 1693, de Louis de Verduſan, ſénéchal de Bigorre, & de Charlotte de Fimarcon, étoit d'une maiſon illuſtre par ſa naiſſance & les ſervices de ſes ayeux, qui furent plus d'une fois récompenſés par des grades ſupérieurs dans l'état militaire, par des diſtinctions honorables; l'un d'eux vers la fin du quinzieme ſiecle, étoit chevalier de l'ordre du Roi.

Le pere du comte de Miran s'appercevant des heureuſes diſpoſitions de ſon fils, ſe fit une

étude particuliere de ſon éducation ; les inſtructions différentes qu'il lui donnoit, étoient les jeux de ſon enfance ; il n'employoit que la douceur ; il banniſſoit avec ſoin tout ce qui ſentoit la rigueur & la contrainte, afin que les premiers ſentimens de ſon jeune éleve ne reſpiraſſent que les graces & l'aménité : on peut dire que le comte de Miran contracta cette habitude dès le berceau. A peine fut-il en âge d'être envoyé à Paris, qu'on lui fit quitter le college de Leſquille, où ſes progrès dans les connoiſſances de la langue Françoiſe & Latine, étoient déja connus.

A ſon arrivée dans la capitale, on le plaça dans une académie où il fit ſes premiers exercices ; quelques amis reſpectables ſe chargerent de veiller à cette partie de ſon éducation.

Il convenoit ſans doute au comte de Miran de ſe livrer à la profeſſion la plus analogue à ſa naiſſance, à la gloire de ſes ancêtres, à ſon caractere ; il entra dans les Mouſquetaires : mais obligé bientôt de ſacrifier ſon goût à la néceſſité, on le vit revenir dans ſa patrie, où ſon pere venoit de mourir.

Ses alliances avec les Rohans, les Noailles, les Roquelaures, l'avoient mis à portée de ſe préſenter de bonne heure dans le monde, d'être admis dans les compagnies choiſies dont les im-

preſſions ſe conſervent toujours, & qui influent tant dans les égards, dans les bienſéances; né avec de l'eſprit, formé par le goût des perſonnes qui en avoient le plus, il joignoit à un air de galanterie qui regnoit alors dans la ſociété, & qui l'animoit ſans doute, l'amour des Lettres; il les cultiva toute ſa vie; il faiſoit de jolis vers; il écrivoit en proſe avec beaucoup de correction & de facilité; ſa vie fut celle des gens du bon ton. Livré aux différentes ſociétés dont il faiſoit les délices par ſes plaiſanteries ingénieuſes, par la douceur de ſon commerce, le ſel qu'il répandoit dans ſes diſcours en lui laiſſant quelques amis, lui fit des envieux. On peut ſe reſſouvenir du nom qui lui fut donné dans certaine épigramme, où l'on l'appelloit *Moncade*, nom connu de l'*homme à bonne fortune*; ſoit qu'il eût mérité ce trait ſatyrique, ſoit que ſa figure noble & intéreſſante lui eût ſuſcité des jaloux dans cette carriere auſſi pénible qu'inutile, il ſe fixa en épouſant une femme reſpectable, & l'on ne fut pas moins étonné de le voir auſſi bon mari que bon pere; il fut cependant l'un & l'autre.

Adopté dans nos ſociétés littéraires, il aſſiſtoit aſſidument à vos exercices; il les éclairoit d'une critique fine, modeſte & judicieuſe; il parloit avec grace, on l'écoutoit avec plaiſir;

il captivoit l'attention, parce qu'il joignoit à la pureté du langage, à une admirable ſagacité, à une preſteſſe heureuſe dans le jugement, la politeſſe, les ménagemens qu'on doit à ceux dont on contredit l'opinion. Son éloquence ne ſe borna point dans le ſanctuaire des Muſes; il eut les plus grands ſuccès dans le temple de la Juſtice, dans le premier tribunal de cette province, lorſqu'il y défendit lui-même une cauſe qui lui étoit particuliere. Applaudi parce qu'il s'étoit rendu propres, pour ainſi dire, les lumieres de cet ordre reſpectable, & toujours reſpecté, lorſque ſans paſſion il conſacre ſes veilles, & les fait ſervir à la défenſe des citoyens, le comte de Miran dans d'autres tems, en d'autres lieux, eût continué peut-être de ſe livrer à cette noble occupation; il eût pû employer ſes talens à ſoutenir les intérêts de ſes concitoyens; mais les titres, les diſtinctions, l'uſage enfin dont la force eſt ſi impérieuſe, dont l'autorité eſt ſi étendue, ſi puiſſante, l'obligerent de renoncer aux ſuccès brillans qu'il auroit pû ſe promettre dans cette route de l'honneur.

Forcé par le beſoin & l'intérêt de ſes affaires, d'abandonner cette ville où il laiſſoit des amis, il ſe retira à la campagne, & prit ce parti ſans murmurer. *Herrebouc*, lieu de ſa naiſſance, ſo-

litude dont il avoit embelli les dehors, fut ſon habitation ordinaire : j'ai été le témoin du ſoin qu'il y prenoit d'éclairer l'eſprit, de former les mœurs de ſes enfans. Dans ce lieu de retraite, livré à lui-même, ſans témoins, ſans diſtractions, il méditoit quelquefois ſur les vérités les plus ſublimes. Occupé tour-à-tour de la lecture de Virgile, d'Horace, des grands modeles de l'antiquité, il en retenoit les morceaux les plus ſaillans, les plus agréables; il les plaçoit naturellement dans ſa converſation pour l'uſage & l'inſtruction de ſon fils ; je l'ai vu dans cet objet entreprendre des abrégés, des extraits de ce que la chronologie & l'hiſtoire des anciens peuples de l'Aſie & de l'Europe, fourniſſent de plus intéreſſant, de plus digne de curioſité ; il combinoit les faits, & les tranſmettoit par forme d'amuſement à l'héritier de ſon nom.

Au milieu de ſes occupations domeſtiques & du loiſir philoſophique dont il jouiſſoit avec volupté, ſa ſanté ſe dérangea; les mouvemens irréguliers d'une fievre lente l'affoiblirent ; mais tel que le ſage au ſein des dangers, conſervant toute ſa raiſon & ſa fermeté, il vit ſans inquiétude le terme auquel il touchoit. Il eſt mort le 7 Avril 1760, laiſſant de ſon mariage un fils, colonel d'infanterie, & une fille pleine de vertus.

Les larmes de ſes amis n'honorerent pas moins ſa mémoire que l'auroient fait les travaux littéraires auxquels il eût pû ſe livrer. Oui, Meſſieurs, ne dites point avec Horace :

Parum ſepultæ diſtat inertiæ
Celata virtus. . . . . .

FIN.

APPROBATION.

ERRATA

Du Tome troiſieme.

pag. lig.

14. 3. NOte *n*, *Deine ſupercilio nubem : plerumque modeſtus occupat obſcuri faciem.* Hor. lib. 1. ep. 15. 93. liſez *Deme ſupercilio nubem. Plerumque modeſtus Occupat obſcuri ſpeciem.* Hor. lib. 1. epiſt. 18. 94.

18. 7. note *s*, ou je ne ſçai quoi, *liſez* du je ne ſçai quoi.

24. note ꝛ, *quoque*, liſ. *quò quò.*

29. 12. note *g*, *quoque*, liſ. *quò quò.*

66. vers 4. *Illam quid feci*, liſ. *Nam quid feci.*

Ibid. vers 18. *Cæſios*, liſ. *Caſſios.*

72. vers 18. *camplexa*, liſ. *complexa.*

80 On a oublié d'inſérer en note les deux vers ſuivans de Quinaut.

Il eſt plus doux de ſe venger
Par l'oubli que par la colere.

81. 2. Nicée, *liſ.* Nicé.

Ibid. 9. *Ciaſcum*, liſ. *Ciaſcun.*

85. note 1. liſez . . . . . *Ad librariorum Curram ſcrinia, Caſſios, Aquinos, Suffena omnia colligam venena, Ad te his ſuppliciis remunerabor.*

95. 2. note 4. *omem*, liſ. *omen.*

96. 11. après le mot ſupprimer *ajoutez* un point, & après ſentiment, *mettez* une virgule au-lieu d'un point.

119. vers 3. J'ai droit, *liſ.* J'ai le droit.

132. 13. *alcandiffetto*, liſ. *alcun diffetto.*

pag. lig.
156. 25. les, *liſez* le.
160. 18. *ſupprimez* & des politiques.
173. 9. d'avoir, *liſez* n'avoir.
175. 8. qu'il ait été, *liſ.* qu'il a été.
178. 28. les fleurs, *liſ.* des fleurs.
192. 4. on trouveroit, *liſ.* on trouvera.
193. 4. conſacrées, *liſ.* conſacrés.
199. 17. prémieres, *liſ.* prémices.
204. 6. Arieos, *liſ.* Arions.
215. 9. même la vérité, *liſ.* la même vérité.
233. 1. dele, *liſ.* modele.
238. 5. de ſuperſtition, *liſ.* des ſuperſtitions.
243. 14. à peine fut-elle d'âge qu'on penſât pour elle à un établiſſement, *liſez* à peine eut-elle atteint l'âge où l'on pouvoit penſer à ſon établiſſement.
271. 3. du Portique, *liſ.* du Pyrée.
275. 2. de Toulouſe, *liſ.* de Narbonne.

APPROBATION.

J'Ai lu, par l'ordre de M. le Vice-Chancelier, un Livre qui a pour titre : *Mélanges hiſtoriques, critiques, de Phyſique, de Littérature & de Poéſie ;* & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Fait à Toulouſe, ce 20 Septembre 1766. *GESSE.*

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le ſieur D'ORBESSAN Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrge intitulé : *Mélanges de Littérature, &c.* s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires. A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilege ; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion du-

dit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le ſieur DE LAMOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique ; un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit ſieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le ſieur DE MAUPEOU : le tout à peine de nullité des Préſentes ; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le troiſieme jour du mois de Février, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-huit, & de notre Regne le cinquante-troiſieme. Par le Roi en ſon Conſeil,

LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 972. fol. 365, conformément au Reglement de 1723, qui fait défenſe, art. 41. à toutes perſonnes, de quelques qualités & conditions qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement ; & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre neuf Exemplaires preſcrits par l'article 108. du même Reglement. A Paris ce 9 Février 1768.

GANEAU, *Syndic.*

ERRATA

Du Tome premier, Partie premiere.

pag.	lig.	
95.		NOTE *x*, *voyez* Ptolm. *lisez* Ptolom.
119.	12.	Lupatorie, *lis.* Eupatorie.
128.	8.	
129.	14. 18. 28.	} Othacus, *lis.* Oltachus.
130.	10.	
136.	1.	étranger, *lis.* danger.
Ibid.	7.	Ptolemaïde, *lis.* Ptolemaïs.
138.	17.	ſes derniers excès annonçoient l'état déplorable de ſes affaires, *lis.* ces derniers excès annonçoient l'état déplorable des affaires de ce Prince.
145.	25.	Claudius, *lis.* Clodius.
170.	14.	Tinagrocerte, *lis.* Tigranocerte.
172.	12.	ſon gendre, *lis.* ſon beau-pere.
178.	27.	le priſe, *lis.* la priſe.
191.	15.	s'ils, *lis.* ils.
212.	18.	a reſté, *lis.* eſt reſté.
219.	6.	note *x*, Cicéron, *lis.* Ciceron.
276.	25.	Pouzoles, *lis.* Pouzole.
305.	21.	raiſonnera, *lis.* rayonnera.
317.	5.	telle, *lis.* telles.